

5-3

# ANNEXES INFORMATIVES

## > VOLUME 4 : PATRIMOINE

(SAINT-DENIS : FICHE 170 À 265)

### Dossier d'approbation – Conseil de territoire du 25 février 2020

Mis en compatibilité par délibération du Conseil de Territoire le 13 octobre 2020 (MECDU Village Olympique)

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 9 novembre 2021 déclarant d'intérêt général le projet de site unique du ministère de l'intérieur valant mise en compatibilité du document d'urbanisme de plaine commune (MECDU PSU St Ouen) Mis en compatibilité par arrêté inter-préfectoral du 2 décembre 2021 portant modification de la déclaration d'utilité publique relative aux travaux nécessaires à la réalisation de la ligne 15 Est (MECDU 15 Est)

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 14 mars 2022 déclarant d'utilité publique le projet de réalisation du campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord « CHUGPN » et emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'établissement public territorial Plaine Commune (MECDU CHUGPN) Modifié par délibération du Conseil de Territoire le 29 mars 2022 (Modification n°1 du PLUi) Mis en compatibilité par décret du Conseil d'Etat en date du 30 mars 2022 modifiant le décret no 2016-1566 du 21 novembre 2016 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du tronçon de métro automatique du réseau de transport public du Grand Paris reliant les gares de Pont-de-Sèvres et de Saint-Denis Pleyel, dans les départements des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Bois-Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, Nanterre, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud et Suresnes et de l'établissement public territorial Plaine Commune (MECDU ligne 15 Ouest) Mise à Jour N°2 des annexes par arrêté du Président de l'EPT Plaine Commune du 16 août 2022

Modifié par délibération du Conseil de Territoire en date du 11 avril 2023 (Modification n°3)

Mise à jour n°3 des annexes par arrêté du Président de l'EPT Plaine Commune du 15 mai 2023

Mis en compatibilité par délibération du Conseil de Territoire du 27 juin 2023 déclarant d'intérêt général le projet de la Tony Parker Academy et emportant mise en compatibilité du PLUi

Modifié par délibération du Conseil de Territoire en date du 18 septembre 2023 (modification simplifiée n°1)

Mise à jour n°4 des annexes par arrêté du Président de l'EPT Plaine Commune du 19 décembre 2023

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**Fiche PLU n° 170**

**Dénomination :**  
**Mégisserie actuellement locaux désaffectés**

**Appellation (facultatif) :**  
**Combes**

**Adresse :**  
**Rue Charles Michel**  
**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) BL 25



Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de Construction	1875-1900
Destination Initiale	Salle des machines à vapeur de la mégisserie Combe (travail des peaux pour chaussures)
Destination actuelle	Local désaffecté intégré au foyer de travailleurs migrants
Maître d'œuvre	Henri Chameroy (architecte SC)
Maître d'ouvrage	Mégisserie Combe
Propriétaire actuel	Indéterminé
Présence d'outillage	Non



Façade Est et pignon Nord donnant sur la rue Charles Michel, 2010

**Analyse urbaine et paysagère**

Analyse urbaine et paysagère	
<b>Contexte urbain et paysager</b>	Anciennement intégré à un secteur entièrement voué à l'industrie chimique, ce bâtiment constitue le dernier vestige de la mégisserie Combe installée à Saint-Denis en 1847. Si les activités ont majoritairement cessé, le passé industriel est encore présent sur cet espace prédisposé, situé entre Seine et chemin de fer. Malgré des aménagements ponctuels de bureaux, locaux d'activités modernes et d'un rutilant foyer de travailleurs, ce secteur apparaît encore à l'écart d'une réelle urbanité. Les anciennes emprises industrielles ont laissé un parcellaire lâche et éclaté, sans affectation précise, forgeant un paysage hétéroclite, mais riche d'objets patrimoniaux (ensemble Coignet, Laboratoire Francolor) pouvant servir d'appui à une requalification d'envergure. Notons par ailleurs la présence d'espaces verts privés et d'alignement d'arbres dans la continuité des plantations des berges de Seine qui confèrent une touche végétale non négligeable sur ce secteur très minéralisé.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (Maison Coignet)
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	Le bâtiment initialement jouté d'autres constructions se trouve aujourd'hui isolé au milieu de la parcelle. Des cavités souterraines reliaient probablement ce bâtiment des machines à celui des chaudières (à vérifier)
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Les places de stationnement qui entourent le bâtiment créent un dégagement rendant parfaitement perceptible la salle des machines à vapeur depuis la rue Charles Michel comme depuis les quais de Seine.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Sur les deux axes précédents, murs bahuts supportant une grille métallique contemporaine noire.
<b>Modifications</b>	Démolition de nombreux bâtiment de la mégisserie



Plan cadastral DGI  
 CARTOGRAPHIE PROVISOIRE SANS ECHELLE

**Description et analyse architecturale**

<b>Plan actuel</b>	Plan rectangulaire
<b>Disposition / composition d'ensemble</b>	Le bâtiment central recevant initialement les machines à vapeur de 2000 CV est prolongé par un corps plus bas en sous pente disposé dans la longueur.
<b>Élévation / nombre de travées</b>	Bâtiment disposant d'un sous-sol et d'un niveau de RDC; 4 travées en façade est (celle à l'ouest communicant avec la chaufferie), et 3 travées au pignon sud (celui au nord étant obstrué)
<b>Equipements liés à l'activité</b>	Aucun
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire



Vue aérienne du quartier – CG 93 –  
 InterAtlas (licence n°1A-P090127)  
 CARTOGRAPHIE PROVISOIRE SANS ECHELLE

Façade(s)	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Halle à structure métallique composée de 5 fermes en treillis cintrées à double profilés rivetés reposant sur des poteaux La structure apparente en façade est recouverte d'une peinture rouge pour l'extérieur, et grise pour l'intérieur.
<b>Parement / remplissage</b>	Briques jaunes en façade (ouverte) et briques rouges sur la façade en communication avec l'ancienne chaufferie aujourd'hui disparue (ouest). Au niveau du pignon nord, ouvert sur les ateliers à étages (disparus), la ferme métallique comprend des parties pleines également en métal qui épouse le cintre de la charpente. A l'intérieur du bâtiment revêtement des murs en faïence type « Boulenger », plus hygiénique dans une salle de machines que la céramique traditionnelle.
<b>Modifications</b>	Enduit sur les murs extérieurs de l'atelier en sous-pente. Remplacement du remplissage de briques ou de verres placé sous la charpente du pignon Nord par des parapets de béton dans lesquels ont été percés les initiales de Diffusion Industrielle et Automobile par le Crédit
<b>Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	Les ouvertures se trouvent exclusivement sur la façade Est et le pignon Sud donnant initialement sur cour. Façade Est : une grande entrée avec arc de briques en anse de panier et sommier en pierre, puis 3 baies à arcs segmentaires composées d'ouvrants aux fines huisseries quadrillées en bois au niveau des tympans. Dans son prolongement, le pignon de l'atelier en sous-pente comprend une partie haute en métal ajourée formant succession d'ouvertures plein-cintre. Pignon sud : 3 baies avec arcs en anse de panier en briques et sommiers en pierre, composées d'ouvrants aux huisseries bois en partie haute



Vue du pignon Sud en 2005.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

<b>Occultation type et matériaux</b>	Aucune
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	La structure métallique très imposante comprend des éléments de ferronnerie supplémentaire principalement sur la façade Est. Il s'agit de rosettes métalliques disposées sur la poutre sablière et de doubles consoles à volutes.
<b>Modénature</b>	Ne disposant pas d'ornements particuliers seuls les éléments métalliques de décors et de structure constituent les bases d'une modénature
<b>Autres éléments de décor</b>	A l'extérieur : Des motifs géométriques en briques émaillées de couleur turquoise forment une frise décorative sur la partie haute de la façade Est. A l'intérieur : niveaux de soubassement en faïence vert d'eau agrémenté de motifs géométriques (losanges) en faïence grise. Des décors similaires dans les teintes vert-d'eau se retrouvent sur la partie haute pour former une frise. Tous ces éléments de décors sont caractéristiques des édifices de la mégisserie et se retrouvaient sur les façades des bâtiments donnant sur la rue Charles Michel (cf carte postale ancienne).
<b>Modifications</b>	Toutes les ouvertures ont été comblées par des murs en parpaings, empêchant de déterminer de manière précise les éléments conservés.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toiture à deux versants
<b>Charpente</b>	Métallique
<b>Percement</b>	Quatre souches de cheminée métallique ou extracteur d'air sont disposés aux quatre coins du bâtiment. Une souche de cheminée en briques de section carré est placée sur le versant est de la toiture.
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques et tôle
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Des éléments métalliques ou en tôle sont venus s'ajouter aux tuiles mécaniques de la couverture

**Critères de protection**

<b>Intérêt historique</b>	Plus importante mégisserie de la ville, la maison Combe est représentative d'une des plus anciennes industries de Saint-Denis, celle du travail du cuir. L'établissement installé en 1847 employa jusqu'à 1000 salariés au traitement des peaux de chevreaux pour les chaussures de luxe, activité dont il s'était fait une spécialité et pour laquelle il fut un des premiers en France à appliquer le tannage au chrome.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	/
<b>Intérêt architectural</b>	La salle de machines de la mégisserie présente un triple intérêt architectural : dans son dessin général exécuté avec soin, du point de vue constructif par la mise en œuvre de la structure métallique rivetée avec ses fermes cintrées, et enfin au niveau des éléments de décor notamment les aménagements intérieurs en faïence polychrome.

**Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE**

<b>Eléments ou caractéristiques à protéger</b>	En totalité, exception des modifications apportées en façade pour le comblement des baies et des accès.
<b>Recommandations générales</b>	Cf. fiche(s) 3.3. Le patrimoine industriel
<b>Recommandations spécifiques</b>	On veillera à maintenir les dispositions intérieures et particulièrement les faïences recouvrant les murs En cas d'extension ou d'intégration du bâtiment à un projet d'aménagement on privilégiera les constructions nouvelles sur la façade ouest conformément aux dispositions d'origine. Il conviendrait aussi de mener une réflexion sur les baies et notamment les allèges qui ont été comblées afin de proposer une intervention satisfaisante qui ne nuise pas à la lecture de l'ensemble.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**Nv.1**

CARTOGRAPHIE PROVISOIRE SANS ECHELLE



**Autres vues**



Fermes de la structures métalliques, détail du revêtement en faïences polychromes des murs de la chaufferie ; vue de la façade Est en 2005 © Département de la Seine-Saint-Denis

**Sources et bibliographie**

AMSD, Série O. Travaux publics. Voirie. Moyens de transport. Régime des eaux AUTORISATIONS ET PERMIS DE CONSTRUIRE, 20239, 20122  
AD93 : 1322W290

Carte postale ancienne, coll. part. : Sortie des ateliers vers 1910, les décors en façade du bâtiment en premier plan sont caractéristiques des constructions de la mégisserie et se rapprochent de ceux de la chaufferie.



**Fiche PLU n° 171**

Dénomination :  
**Usine de construction mécanique puis Magasin d'exposition de machines-outils actuellement Locaux de commerce et de stockage**

Appellation (facultatif) : **Aux forges de Vulcain actuellement Sauvel et Une pièce en plus**

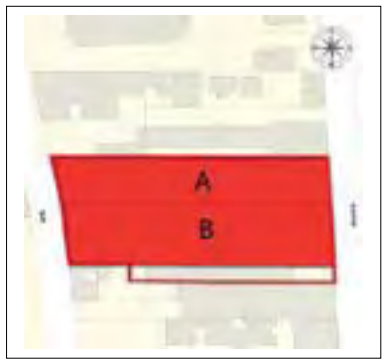
Adresse : **203, avenue du Président Wilson**

**93200 Saint-Denis**

Cadastre (2010) CQ / 29



Façade sur rue  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Dates de construction	1897 : <b>halle A</b> 1930 : <b>halle B</b> 1950 : façade enveloppe
Destination Initiale	Usine et magasin de machines-outils
Destination actuelle	Magasin de meubles ; Stockage pour particulier
Maître d'œuvre	Emile Chouanard (ingénieur-constructeur-1897) ; Baudon & Cie (constructeur-1930)
Maître d'ouvrage	Emile Chouanard (industriel)
Propriétaire actuel	Indéterminé
Présence d'outillage	Non

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	D'une superficie de 3900m² le site est intégré à un tissu mixte de logements, commerces et activités. Il jouxte un ensemble de logements collectifs contemporains de 7 étages au sud, de logements individuels anciens en bande au nord, et d'emprises ferroviaires à l'ouest, constituant un paysage composite caractéristique de la Plaine.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui avec co-visibilité (le dépôt de la Plaine)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Le site se compose d'une petite halle (A) datant de 1897 et d'une plus grande (B) parallèle des années 1930, dissimulées derrière une façade enveloppe mise en œuvre vers 1950. L'ensemble occupe la totalité de la parcelle.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	L'entrée client s'effectue par la façade alignée sur l'avenue Wilson, une seconde entrée marchandise se trouve en façade arrière sur la rue du Bailly. La silhouette plutôt horizontale du site contraste avec la verticalité des immeubles voisins.
Clôture : type et matériau	Aucune, les bâtiments sont placés en bordure de parcelle
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire

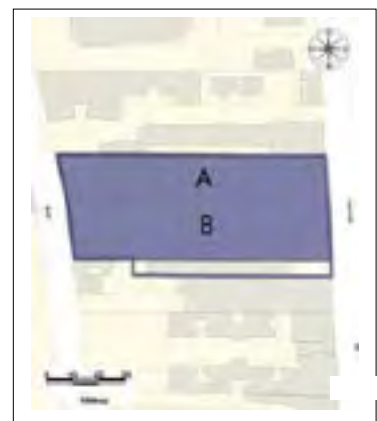
Description et analyse architecturale	
Plan actuel	Les halles occupant entièrement la parcelle, le plan en épouse la forme rectangulaire.
Disposition / composition	La composition est symétrique sur l'avenue Wilson, un corps central est jouté de deux ailes plus basses. Sur la rue du Bailly, pas de composition, les façades pignons des deux halles sont laissées sans habillages.
Élévation / nombre de travées	Si sur l'avenue, deux niveaux se distinguent de la façade au niveau du RDC et de l'attique, les halles présentent plusieurs niveaux aménagés à l'origine selon les besoins de la production et du stockage. Ce dispositif est davantage perceptible sur la rue du Bailly
Equipements liés à l'activité	Pont roulant métallique maintenu dans la halle A
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire.
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Halles à structures métalliques dont la qualité tant plastique que technique n'est pas perceptible depuis l'espace public ; façade-enveloppe maçonnée sur l'avenue Wilson
Parement / remplissage	Remplissage de briques ; parement de brique rouge type « mulot » en façade sur l'avenue Wilson. Sur la rue du Bailly : <b>halle A</b> présente un remplissage de briques recouvert d'un enduit ciment (le matériau d'origine est maintenu sur la façade latérale visible depuis la rue) ; <b>Halle B</b> : remplissage de briques, enduit ciment au RDC.
<b>Modifications</b>	Enduit peint et ciment sur les pignons de la rue du Bailly
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	Sur l'avenue Wilson, la façade est marquée par une entrée monumentale, marquée par une porte métallique, de part et d'autre de laquelle s'étirent des vitrines plus basses. En attique, huit ouvertures carrés, quadrillées de fines huisseries métalliques. Les deux ailes latérales possèdent chacune une grande entrée marchandise. Sur la rue du Bailly, la <b>halle A</b> est marquée par une grande entrée centrale joutée de deux bandeaux vitrés et d'une porte piétonne en métal. Sur la partie haute de la halle une succession de six baies à trois ouvrants en PVC forme un bandeau continu. La <b>halle B</b> comprend cinq soupiraux au niveau du soubassement, au RDC une entrée dimensionnée pour la réception de wagons, suivie de trois baies coulissantes en aluminium et une porte piétonne. Au niveau supérieur, dans l'axe de la grande entrée, une double baie aux huisseries métalliques d'origine, suivie de quatre fenêtre rectangulaires à deux ouvrants éclairant probablement initialement des locaux administratifs. Des autres ouvertures poursuivent cette rangée de percement, une identique aux précédentes et une plus petite. Au dessus de ce niveau sont percé un bandeau aux fines huisseries métalliques en partie centrale et quatre baies double coulissantes aux huisseries d'aluminium. Enfin, en partie haute, deux baies rectangulaires aux huisseries métalliques.
Occultation type et matériaux	Sur l'avenue Wilson, l'entrée sud est fermée par un rideau roulant métallique, la porte centrale par ?? et l'entrée nord par ??. Sur la rue de Bailly : la <b>halle A</b> , l'entrée centrale est fermée par un rideau roulant en matière plastique, matériau identique à ceux utilisés pour les volets escamotables des baies hautes. La <b>halle B</b> : l'entrée wagons est fermée par un rideau métallique roulant, les baies du RDC par des volets escamotables en matière plastique ; au 1 <sup>er</sup> étage, les fenêtres rectangulaires

	fermées par des volets escamotables en métal et au 2 <sup>e</sup> étage des stores en matière textile sont placés sur toutes les ouvertures.
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Avenue Wilson : Grande porte métallique sur l'entrée nord. Entrée centrale flanqué de deux plots ( ??). rideau roulant en métal pour l'entrée sud. Rue du Bailly : aucune
<b>Modénature</b>	Sur l'avenue Wilson : corniche saillante de ciment brut sur toute la longueur de la façade, une seconde plus monumentale au dessus de l'entrée. Toutes les ouvertures comprennent des encadrements saillants en ciment.
<b>Autres éléments de décor</b>	Trois pointes de diamant saillantes en ciment sur la partie sud de la façade
<b>Modifications</b>	Sur l'avenue Wilson : La porte métallique marquant l'entrée centrale a été récemment remplacée par une porte vitrée ; une fenêtre métallique de l'attique a été remplacée par du PVC. Il semble que l'entrée monumentale initialement vitrée ait été comblée par une partie en dure (parpaings ?). Sur la rue du Bailly : la <b>halle A</b> semble avoir été lourdement modifiée au niveau des percements. Comme la halle B ( <i>voir vue ci-dessous</i> ) qui présente également des comblements d'accès marchandises au RDC et leur substitution par des baies doubles.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à 2 pentes sur chacune des halles avec demi-croupe dissimulée derrière la façade enveloppe.
<b>Charpente</b>	Métallique
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques, et vitrage sur les pentes des toitures
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Une enseigne publicitaire formant redent a été installé au devant de la toiture sur l'avenue Wilson
<b>Modifications</b>	Enseigne publicitaire.

Critères de protection	
<b>Intérêt historique</b>	Emile Chouanard, fondateur de l'entreprise, compte parmi les grands fabricants et distributeurs français de machines-outils de la fin du XIX <sup>e</sup> au début du XX <sup>e</sup> siècle, possédant de nombreuses succursales à travers le pays. Il a en outre réalisé lui-même les constructions métalliques de ses ateliers.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	Faisant face aux anciens ateliers Schneider le bâtiment Vulcain est à l'instar de ce dernier un élément structurant sur l'avenue Wilson. Si Jeumont se caractérise par sa verticalité le traitement de façade des forges de Vulcain se singularise dans le paysage par une ligne horizontale. Les deux bâtiments se font écho, rivalisant de monumentalité pour constituer un ensemble paysager de première importance sur la Plaine.
<b>Intérêt architectural</b>	La monumentalité du site provient tant à la fois de la composition de la façade enveloppe, dans ses proportions et sa symétrie, que par les volumes importants des halles peu perceptibles depuis la rue mais pourtant indissociables.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
<b>Eléments ou caractéristiques à protéger</b>	En totalité à l'exception des modifications suivantes : huisseries PVC, comblement de l'entrée principale.
<b>Recommandations générales</b>	Cf. fiche(s) 3.3. Le patrimoine industriel 3.3.1. Les typo-morphologies urbaines • Les sites à l'échelle de la ville industrielle 3.3.2. Les typologies architecturales • les bâtiments liés à la fonction industrielle
<b>Recommandations spécifiques</b>	Dans le cadre de travaux, il conviendra de conserver la composition symétrique, presque parfaite, du bâtiment sur l'avenue du président Wilson. Lors d'un projet de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre.  Dans le cadre des aménagements ultérieurs, on veillera à retrouver les dispositions d'origines des baies et entrée sur l'avenue du Président Wilson dont les proportions notamment des parties vitrées sont révélatrices de la fonction commerciale du site.  Une réflexion est à mener sur la signalétique notamment la façade-vitrine sur l'avenue du Président Wilson. Le bâtiment mis en valeur pourrait lui-même être un appel dans lequel les enseignes publicitaires seraient intégrées harmonieusement sans nuire à l'architecture.  De manière générale, les enseignes ne doivent pas « couper » des lignes directrices du bâtiment (ligne de soubassement, encadrement, corniches etc...)  Autant que possible, il conviendrait de maintenir sur la rue du Bailly les traces de l'accès pour wagons de marchandises en préservant la porte voire les rails. D'une manière générale, il est recommandé de maintenir les équipements liés à l'activité dont le pont-roulant.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500<sup>e</sup>

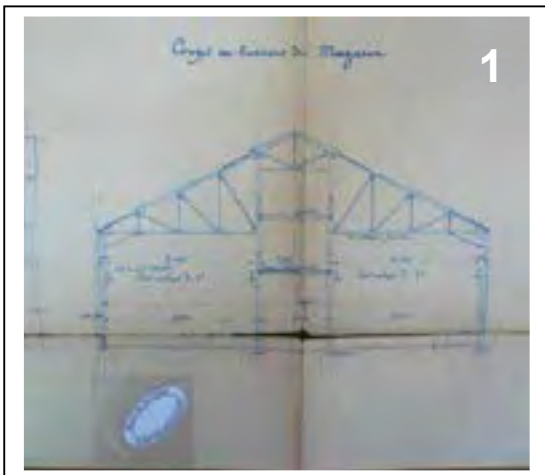
## Autres vues



- 1 - Composition symétrique de l'entrée et des vitrines de la façade sur l'avenue du Président Wilson  
 2 - Le site dans son environnement immédiat  
 3 - Détail des huisseries des baies et de l'encadrement monumental de la porte d'entrée sur l'avenue.  
 4 - Alignement de deux halles sur la rue du Bailly  
 5 - Pignon de la halle A sur la rue du Bailly  
 6 - Pignon de la halle B sur la rue du Bailly. Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC, 2010

**Sources et bibliographie**

AMSD, Série O. Travaux publics. Voirie. Moyens de transport. Régime des eaux AUTORISATIONS ET PERMIS DE CONSTRUIRE, 20238, 20240, 20241.



- 1- Coupe de la halle A, partie magasin, détail de la structure métallique signée Emile Coignard, AMSD 2 O 238
- 2- Coupe de la halle A, partie atelier, détail de la structure métallique signée Emile Coignard, AMSD 2 O 238
- 3- Coupe de la halle B, AMSD 2 O 241
- 4- Elévation du pignon de la halle B sur la rue du Bailly, AMSD 2 O 241
- 5- Papier à entête de l'entreprise, 1912, coll. Part.
- 6- Exemple de plaque « Aux Forges de vulcain » apposée sur les machines distribuées par l'entreprise, coll. Part.



**Fiche PLU n° 173**

Dénomination :  
**Usine de construction mécanique puis usine de matériel ferroviaire**

Appellation: **Elwell & Seyrig puis Jeumont-Schneider actuellement** Direction Interministérielle à la Ville

Adresse : **194, avenue du Président Wilson 93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) CQ 62, 60, 100



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Dates de construction	1888 : <b>Atelier B</b> 1924 : <b>Bureaux A1</b> 1930 : <b>Magasins A2</b> 1989 à 1991 : reconversion de l'ensemble
Destination initiale	Usine de construction mécanique, puis de matériel ferroviaire
Destination actuelle	Bureaux et petits ateliers d'activités, dit « les ateliers de Montjoie »
Maître d'œuvre	Henri Fivaz (architecte, 1921) ; Renée Gailhoustet (architecte reconversion)
Maître d'ouvrage	Elwell (industriel) ; Empain (industriel) ; SOEDAT (aménagement) pour le compte de la ville
Propriétaire actuel	Copropriétaires
Présence d'outillage	Non

**Analyse urbaine et paysagère**

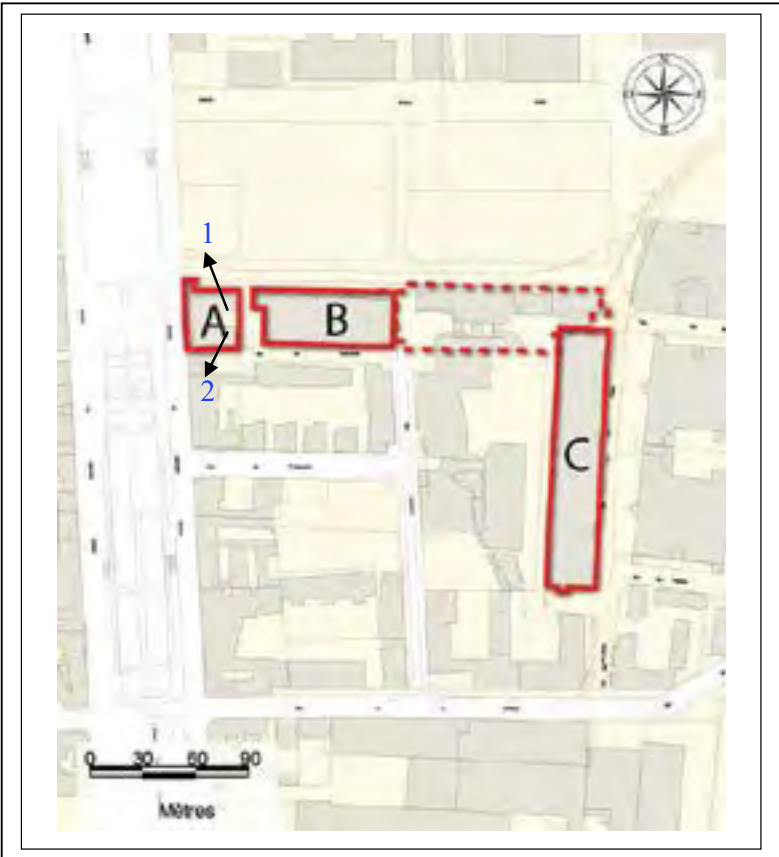


Façade sur rue  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

<b>Contexte urbain et paysager</b>	Le site d'origine se répartit sur 3 parcelles, d'une surface totale de 0,9 ha, formant un L entre la rue de la Croix Faron et l'avenue Wilson où se trouve l'entrée principale. Intégré à un tissu mixte constitué d'habitats collectifs anciens et contemporains, de commerces et d'activités, le site constitue la pierre angulaire du quartier requalifié de la Montjoie dont il marque le paysage de son architecture caractéristique.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (périmètre du dépôt de la Plaine)
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	Pour partie détruit lors de sa reconversion en 1989, le site se compose de trois entités qui initialement organisées selon les logiques du processus de fabrication sont aujourd'hui autonomes. <b>A</b> = bâtiment administratif et magasin formant façade sur l'avenue Wilson. A l'arrière se trouve le bâtiment <b>B</b> , ancien atelier de fabrication tronquée sur ses deux extrémités Est et Ouest Perpendiculairement, le bâtiment <b>C</b> , ancien atelier de montage
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Si les anciens bureaux et magasins par leur position sur l'avenue Wilson sont les plus identifiables, les deux autres entités sont également accessibles depuis l'ouverture du site sur la ville et le percement des rues des Blés, Croix-Faron et Jeumont.
<b>Clôture : type et matériau</b>	<input type="checkbox"/> Le mur d'enceinte a été supprimé pour intégrer le site à l'espace public.
<b>Modifications</b>	La reconversion du site dans le cadre de l'opération Montjoie a profondément modifié les bâtiments d'origine par des démolitions partielles et extensions. Cependant cette nouvelle physionomie constitue une identité aujourd'hui indissociable du site d'origine.



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/15000



**Plan cadastral DGI 1/7500 identifiant les différents bâtiments remarquables.**  
 A- bâtiment administratif (1) et magasin (2)  
 B- ancien atelier de fabrication  
 C- atelier de montage



Vue de la jonction de l'ensemble bureaux-magasins et de depuis l'avenue  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Façade nord.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Détail de la corniche en façade (ci-dessus) et de la façade donnant sur cour (ci-dessous).  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Description et analyse architecturales des bureaux et magasins (A) <span style="float: right;">Nv.1</span>	
<b>Parties constituantes</b>	Constituant initialement deux bâtiments disjoints, les bureaux (1) et magasins (2) (construits dans les années 1920-30) ont été reliés lors de la reconversion pour ne former aujourd'hui qu'une seule entité. Chacun des bâtiments présente une façade sur l'avenue Wilson et s'étend en partie arrière.
<b>Disposition / composition</b>	L'ensemble actuel forme une façade asymétrique, rendue homogène par des ornements identiques de part et d'autre ainsi que par l'extension moderne qui crée une continuité dans les lignes. Bien que structurellement différents en façade, les deux bâtiments principaux se répondent l'un l'autre sur cour par le recourt à des ornements similaires.
<b>Extensions / Modifications</b>	Comblement d'une cour entre les deux bâtiments lors de la reconversion.
<b>1- Bureaux</b>	
<b>Plan actuel</b>	En L
<b>Disposition / composition</b>	Bâtiment aligné sur rue dessert les niveaux de bureaux situés perpendiculairement à lui. Division de la façade en trois compartiments séparés par des bandeaux : RDC d'accueil, niveaux intermédiaires de services administratifs et dernier étage pour les dessinateurs.
<b>Élévation / nombre de travées</b>	SS + R + 3 / 6 travées irrégulières sur l'avenue, 5 travées régulières pour les bureaux en arrière.
<b>Equipements divers</b>	Aucun
<b>Extensions / Modifications</b>	Au nord, une aile basse, passage couvert donnant accès aux ateliers depuis une grande porte d'entrée placée en façade sur l'avenue a disparu. Des éléments de charpente métallique de ce préau est encore visible sur la façade latérale. Extension moderne lors de la reconversion pour relier le bâtiment de bureaux à l'ancien magasin
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Maçonnerie de briques en façade, pierre de meulière en pignon, plancher sur poutres métalliques et poteaux de fonte
<b>Parement / remplissage</b>	Briques rouges
<b>Modifications</b>	La suppression du passage couvert et l'aménagement d'un nouvel espace en RDC ont nécessité des reprises de maçonnerie sur la façade nord en recourant à des briques d'une teinte légèrement différente à celle d'origine.
<b>Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	En façade sur l'avenue, deux entrées piétonnes, une pour les « ateliers » en arc de plein cintre et une seconde, pour les bureaux, inscrite dans un encadrement saillant. Entre les deux une porte d'accès à un local technique. Les deux niveaux supérieurs présentent chacun 5 fenêtres en arc segmentaire, ainsi qu'une fenêtre haute, toutes à deux ouvrants en PVC. Dans l'axe de la rangée précédente, le dernier niveau présente 5 ouvertures carrées ainsi qu'une dernière plus fine. Sur le pignon, porte d'accès à locale technique en RDC et percement de petites ouvertures carrées à chaque niveau. En façade arrière : on retrouve l'entrée cintrée sous porche surmontée de deux niveaux composés de 2 baies simples et 1 baie double, puis un dernier niveau d'une baie double et une simple, percement au niveau du comble. Les deux façades latérales présentent des percements identiques : sur trois niveaux de grandes baies carrées, dans leur axe, cinq baies à arcs segmentaires marquent le dernier niveau. L'ensemble des huisseries est en PVC blanc. Enfin le pignon est, comprend au RDC une entrée de service, dans l'axe à chaque niveau porte d'accès incendie donnant sur un escalier extérieur.
<b>Ocultation type et matériaux</b>	Stores extérieurs en matière textile apposés au niveau des baies sur avenue.
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Escalier métallique de secours sur le pignon est. Sur l'avenue les deux entrées présentent des portes métalliques, et verres pour l'accès bureaux, aux motifs géométriques.
<b>Modénature</b>	Sur la façade principale, deux entrées présentent des encadrements de pierre taillée. Les ouvertures en arc segmentaires sont couronnées d'un appareillage de briques jaunes, les ouvertures carrées d'un linteau de ciment blanc aux motifs d'inspiration « art déco » que l'on retrouve également sur le bâtiment de magasin. Des bandeaux de ciment blanc aux motifs ??? séparent les trois niveaux d'accueil, de services administratifs et des bureaux des dessinateurs. Le bandeau intermédiaire recevait l'inscription « Forges et ateliers de constructions électriques de Jeumont ». Enfin une frise à cannelure ronde surmontée d'une corniche saillante ceinture l'ensemble du bâtiment. Latéralement les linteaux sont dissimulés par des bandes de ciments blancs aux motifs géométriques. Une imposante corniche cintrée épouse les arcs des baies supérieures créant une certaine monumentalité à l'ensemble. De manière générale la répétition des modénatures sur toutes les faces du bâtiments participe à sa cohérence d'ensemble.
<b>Autres éléments de décor</b>	En façade, des cartouches situés au-dessus des deux accès indiquent les entrées « ateliers » et « bureaux ». Carrés de briques jaunes au niveau des allèges des fenêtres intermédiaires.
<b>Modifications</b>	Toutes les fenêtres bois ont été remplacées par du PVC supprimant systématiquement leur cintrage en façade principale. Au RDC sur l'avenue une baie a été remplacée par une porte d'accès au local technique. Plusieurs ouvertures réalisées sur les façades latérales. Un escalier métallique a été adjoint sur le pignon arrière. La raison sociale de l'entreprise a disparu.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à une pente sur le bâtiment sur rue et mansardé pour son prolongement perpendiculaire.



Façade sur rue  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

<b>Charpente</b>	Métallique cintrée
<b>Percement</b>	Aucun
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Ardoises sur les brisis, zinc pour le terrasson
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Aucune de notable



Façade sur cour, vue de la machinerie du monte charge.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

2- Magasins	
<b>Plan actuel</b>	Rectangulaire
<b>Disposition / composition</b>	Bâtiment à la façade pignon alignée sur rue. Rythme marqué par la répétition régulière des travées.
<b>Élévation / nombre de travées</b>	SS + R + 5/ 2 travées visibles sur l'avenue contre 5 latéralement
<b>Equipements divers</b>	Machinerie du monte-charge en toiture
<b>Extensions / Modifications</b>	L'extension réalisée en 1989 a obstrué une partie des travées en façade sur cour mais la prolonge d'une travée sur sa façade avant.
Façade(s)	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Structure métallique, système poteaux-poutres rivetés laissé apparent en façade.
<b>Parement / remplissage</b>	Briques blanches
<b>Modifications</b>	L'extension de 1989 s'appuie sur la trame existante, reprenant les mêmes dimensions et prolongeant les poutres existantes. Le verre a ici remplacé la brique en remplissage des structures.
<b>Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	En façade sur l'avenue, une grande baie par travée sur chacun des niveaux. La façade sur cour reprend la composition du bâtiment de bureaux, des baies rectangulaires sur tous les niveaux, exception du dernier surmonté de baies hautes en arc segmentaires. Au RDC une double porte piétonne. Le pignon arrière et la façade sud, secondaires dans la composition du bâtiment, sont percés d'ouvertures plus petites et irrégulières. L'ensemble des huisseries est en PVC blanc. Il n'existe pas de porte en façade sur rue, l'accès s'effectuant latéralement depuis la cour.
<b>Occultation type et matériaux</b>	Stores extérieurs en matière textile apposés au niveau des baies sur la façade sud
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Aucune
<b>Modénature</b>	Comme pour les bureaux, les linteaux des baies présentent un décor de ciment blanc aux motifs géométriques, une frise identique couronne la façade sur rue, et une imposante corniche cintrée surplombe les baies hautes sur cour faisant résonance avec la modénature identique du bâtiment de bureaux.
<b>Autres éléments de décor</b>	Rosettes métalliques sur les poutres
<b>Modifications</b>	Fenêtres bois remplacés par PVC



Façade du pignon vitré (ci-dessus) et des façades (ci-dessous) des ateliers B  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

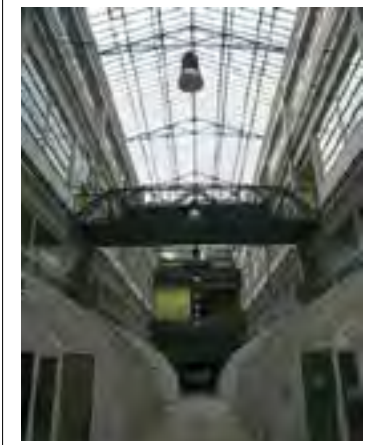
Toiture	
<b>Type de couverture</b>	Toit terrasse
<b>Charpente</b>	Métallique
<b>Percement</b>	Aucun
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Toiture échanché recouverte de graviers
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	La machinerie du monte-charge d'origine a pris place sur le toit terrasse, dans une petite surélévation visible depuis la cour. Ce dispositif a été repris pour la machinerie de l'actuel ascenseur faisant ainsi écho à l'installation initiale.
<b>Modifications</b>	Modifications apportées en toiture pour l'installation d'équipements techniques et l'aménagement d'une ligne de vie au pourtour de la toiture.



Description et analyse architecturales des ateliers de fabrication (B) <span style="float: right;">Nv.2</span>	
<b>Plan actuel</b>	Rectangulaire. Constructions les plus anciennes (1890-1900), elles se présentent sous forme d'une grande nef comprenant trois halles.
<b>Disposition / composition</b>	Elles se composent d'une grande halle de 73x11m, juxtée sur sa partie sud d'une travée de 73x6m et au nord de deux travées de 80x6m. Cette composition forme une façade asymétrique.
<b>Élévation / nombre de travées</b>	Les trois entités se distinguent sur la façade pignon. Sur la façade latérale nord, 11 travées sont recensées, 10 travées au sud. Le bâtiment s'élève sur deux niveaux.
<b>Equipements divers</b>	Aucun
<b>Extensions / Modifications</b>	Dans le cadre de l'opération Montjoie, les halles ont été amputées de plusieurs travées sur leur longueur pour le percement des rues Jeumont et du Parchemin. La reconversion en ateliers et logements a nécessité des aménagements extérieurs (galeries couvertes, création d'avancées pour développer davantage de surface) et intérieurs (mezzanine sur la halle centrale). De manière générale ont été maintenues l'implantation initiale et le gabarit.
Façade(s)	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Structure de maçonnerie de meulière et de briques
<b>Parement / remplissage</b>	Briques rouges
<b>Modifications</b>	Les façades ont été entièrement modifiées lors de la reconversion en lots d'ateliers ne préservant que la trame et le volume général du bâti. Au RDC des reprises sur les maçonneries de briques inspirées des teintes d'origines.



*ci-dessus* : détail des décors de l'atelier B  
*ci-dessous* : intérieur de l'atelier C  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCFSL, SPC



<b>Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	Des grandes baies parcourent toutes les façades du bâtiment. Les accès sont disposés à l'entrée de chaque lot d'ateliers. Les tympans des pignons ont été vitrés pour éclairer davantage les locaux.
<b>Occultation type et matériaux</b>	Nombreux, stores, rideaux métalliques, difficiles à décrire à l'unité
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Aucune
<b>Modénature</b>	Une corniche en briques à modillons denticulés est encore visible sur la façade nord. Les piles de maçonnerie de meulière sont scandées de petits bandeaux de briques rouges créant un rappel du matériau de remplissage. Pilastres sur le pignon de la halle nord.
<b>Autres éléments de décor</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Toute la halle a été remaniée au niveau de ses façades : percements, matériaux, rajouts de gros œuvre, ne conservant que quelques éléments de la structure d'origine.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	La grande halle présente un toit à deux pentes, les halles latérales des toits en sheds
<b>Charpente</b>	Métallique
<b>Percement</b>	Aucun
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques, et verres au niveau des pentes des toits et des sheds pour apporter la lumière naturelle au cœur des locaux.
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Stores intérieurs
<b>Modifications</b>	Installations techniques (climatisation) aménagées en toiture.

**Description et analyse architecturales de l'atelier C** Nv.3

D'une longueur de 147m pour une largeur de 28m, la halle de montage a été entièrement dénaturée par l'aménagement de bureaux et ateliers. Si sa façade actuelle ne présente pas d'intérêt patrimonial, la conservation de sa structure béton, de sa charpente métallique ainsi que son gabarit général est à signaler.

Critères de protection	
<b>Intérêt historique</b>	Etablissement important pour l'histoire industrielle et sociale de la ville tant par son niveau de technicité dans la production de matériel ferroviaire, que par son effectif s'élevant à 1200 personnes.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	Les bureaux et magasins sur l'avenue Wilson sont des éléments structurants sur lesquels s'appuie tout l'aménagement du quartier Montjoie. La reconversion de Renée Gailhoustet a renforcé l'aspect « vitrine » du bâtiment sur l'avenue, aujourd'hui indissociable du paysage de la Plaine.
<b>Intérêt architectural</b>	Les ateliers de fabrication bien que dénaturés présentent encore des éléments d'architecture intéressants, combinant les typologies de halle à deux pans et de sheds, ainsi que des matériaux : meulière grossière et briques, assez caractéristiques des constructions industrielles de la fin du XIXe siècle. Le bâtiment sur rue présente des qualités architecturales intrinsèques. Puisant dans le registre de l'architecture bourgeoise, typique de la production de l'architecte Henri Fivaz (baies cintrées, corniche, décors des linteaux, toit à la Mansart etc...), elle emprunte un langage plus fonctionnelle (poutres métalliques apparentes...) pour s'adapter aux usages. La liaison créée par Gailhoustet entre les deux bâtiments a parfaitement su valoriser ces deux aspects sans les singer.
<b>Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE</b>	
<b>Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE</b>	
<b>Recommandations : NIVEAU 3 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN PARTIE</b>	
<b>Éléments ou caractéristiques à protéger</b>	En totalité y compris la jonction entre les deux bâtiments sur l'avenue. Pour l'atelier de fabrication, façade nord et l'ensemble des toitures sheds et toit à deux pentes, ainsi que le volume générale.
<b>Recommandations générales</b>	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.7. Les toitures et couvertures 3. LES TYPOLOGIES 3.3. Le patrimoine industriel 3.3.2. Les typologies architecturales • les bâtiments liés à la fonction industrielle • les bâtiments de service et recherches (administration, laboratoires, services sociaux)
<b>Recommandations spécifiques</b>	Dans le cadre de projet d'aménagement sur les terrains contigus aux magasins, il est recommandé de limiter le gabarit des constructions futures afin de ne pas créer un écrasement des bâtiments Schneider. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sur laquelle les travaux seront envisagés sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie comme les portes métalliques de la façade principale sur l'avenue). Il conviendra aussi de préserver les cartouches au-dessus des portes d'entrée. Dans le cadre d'aménagements ultérieurs, on veillera à retrouver les dispositions d'origines des baies, au moins dans leur forme, notamment pour celles du bâtiment de bureaux inscrites dans des arcs segmentaires. Par ailleurs, les extensions sont interdites entre les « bureaux » et « magasins » à l'arrière. L'espace formant cour permet de lire les deux bâtiments comme deux entités distinctes en termes de volume et de fonction. Enfin, sur la toiture du bâtiment de magasin on veillera à maintenir l'édicule abritant la machinerie du monte charge qui participe à la silhouette du site depuis la cour.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1 Nv.2 Nv.3

1/7500°



**Autres vues**



1 et 2 - Entrées du bâtiment de bureaux depuis l'avenue Wilson, détail des décors et des ferronneries.  
 3 - Le dialogue des trois principaux bâtiments reste perceptible par l'absence de construction parasites sur les parties arrière.  
 4 - L'application d'un gabarit limité aux constructions neuves a permis de maintenir un bon rapport d'échelle avec les ateliers, voire de lui redonner un nouveau statut urbain davantage structurant. Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



**Sources et bibliographie**

AMSD, Série O. Travaux publics. Voirie. Moyens de transport. Régime des eaux AUTORISATIONS ET PERMIS DE CONSTRUIRE, 2 O 241

AD 93, fonds des établissements classés, 2304 W 70

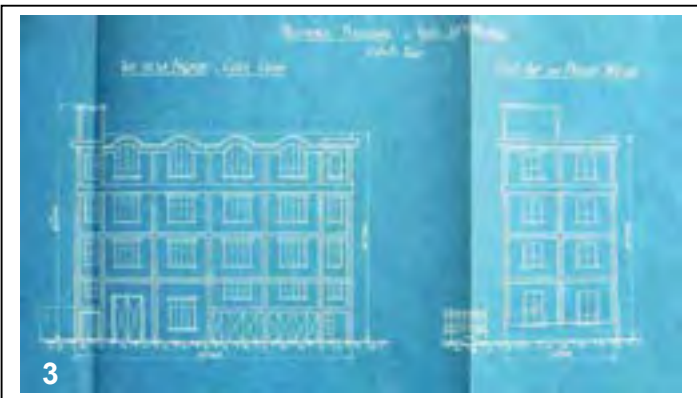
Fernand Bourmon, *Etat des communes de la Seine : Saint-Denis*, Paris, Montévrain, pp 260-261



Implantation des bâtiments sur le site en 1909 et 1957. Permanence du plan de masse mais mutation de l'architecture. AD 93 2304 W 70



- 1 - Façade du bâtiment de bureaux depuis l'avenue Wilson, 1921
- 2- Même façade depuis l'actuelle avenue de la Métallurgie. 1921
- 3 - Plan en coupe du bâtiment administratif, 1921
- 4 - Elévation du bâtiment de magasin, 1930 AMSD 2 O 241



**Fiche PLU n° 174**

Dénomination : **Laboratoire central**

Appellation : **Francolor**

Adresse : **15-17 boulevard de la Libération ; 24 rue Charles Michel  
93 200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) AG / 78



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Date de Construction	1949
Destination Initiale	Laboratoire de recherches industrielles
Destination actuelle	Entreprise de transport routier; salle de restauration; association culturelle "amour et vérité"
Maître d'œuvre	André Riegler (architecte)
Maître d'ouvrage	Francolor
Propriétaire actuel	Copropriété
Présence d'Outillage	Non

**Analyse urbaine et paysagère**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	Le laboratoire s'inscrit dans une zone mixte à dominante d'activité, et aux constructions hétérogènes.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (dans le périmètre de protection de la Maison Coignet)
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	Contigu d'un atelier de fabrication semi-industrielle auquel il est relié par un escalier, le laboratoire est situé au centre de la parcelle. Des légers retraits depuis le Bd de la Libération et la rue Charles Michels ont permis à l'origine l'aménagement d'espaces plantés.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Faisant face à la Seine, le laboratoire marque le paysage des quais depuis le pont de l'île Saint-Denis, et la rive opposée.
<b>Clôture : type et matériau</b>	<input type="checkbox"/> Un mûr d'enceinte en béton armé de faible hauteur ceinture l'ensemble de la parcelle laissant percevoir l'intégralité du bâtiment depuis la rue.
<b>Modifications</b>	Le mûr d'enceinte a été modifié sur la rue Charles Michels, l'espace entre les balustres a été comblé par des parpaings. Les parterres ont disparu.



Vue depuis les rives de Seine de l'île Saint-Denis, 2006  
Département de la Seine-Saint-Denis. DCPSL. SPC

**Description et analyse architecturale**

<b>Parties constituantes</b>	une seule composante, le laboratoire
<b>Disposition / Composition</b>	plan rectangulaire
<b>Élévation / nombre de travées</b>	R+4+niveau technique en retrait. Huit travées se déploient symétriquement de part et d'autre d'une travée centrale marquant l'entrée du bâtiment. Chaque niveau comprend 4 laboratoires, chacun subdivisé en quatre cellules de recherche s'inscrivant chacune dans une travée de l'édifice.
<b>Extensions / Modifications</b>	rien de significatif
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Ossature en béton armé
<b>Parement / remplissage</b>	Allèges hourdies de briques enduites dans les teintes blanc
<b>Modifications</b>	
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Avec ses larges bandeaux vitrés courant sur chaque niveau, le bâtiment bénéficie d'un éclairage optimum qu'un système de lisse en béton armé permet de réguler. L'installation de ces brises-soleil disposés en quadrillage sur chacune des travées confère à cet ensemble technique un traitement horizontal d'inspiration moderniste. Sur la rue Charles Michels cette horizontalité est rompue par la verticalité des cages d'escaliers faisant saillie au centre de la façade.
<b>Modénature</b>	les éléments de modénatures se résument à la corniche saillante marquant séparation entre les niveaux de laboratoire et le niveau technique en retrait.
<b>Autres éléments de décor et de composition</b>	Du niveau 3 au niveau 5, les extrémités des plateaux présentent des renforcements formant des niches qui allègent la composition de façade. L'entrée sur le Bd de la libération est emprise sur deux niveaux traités en arrondie dans leur partie médiane. Le pignon ouest présente une cage d'escalier saillante percée de pavées de verre.
<b>Modifications</b>	Aucune de notable
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit terrasse
<b>Charpente</b>	/
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Revêtement étanche type toile bitumée
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Extracteur d'air des laboratoires
<b>Modifications</b>	Aucune de notable



Plan cadastral DGI 1/5000



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Critères de protection	
Intérêt historique	Bien qu'issu d'un conglomérat industriel Franco-Allemand, le laboratoire Francolor porte témoignage d'une grande entreprise dionysienne, la SA des matières colorantes et produits chimiques de Saint-Denis, à la fois géant de l'industrie chimique et héritière d'un secteur d'activité ayant fait la réputation de la ville. En outre, par la modernité de sa conception ce bâtiment souligne l'impulsion donnée après guerre dans le domaine de la recherche pour dynamiser l'industrie chimique.
Intérêt urbain et paysager	Par sa silhouette singulière, et ses volumes imposants, le laboratoire est un signal urbain important sur les berges de la Seine.
Intérêt architectural	Avant tout ouvrage technique, traitant prioritairement la distribution des fluides et le niveau d'éclairage des cellules, le laboratoire a été traité avec beaucoup de soin. Le dessin horizontal de la façade, les quadrillages des ouvertures et les arrondies de l'entrée sont des références au style "paquebot" qui n'est pas dénué d'intérêt à proximité immédiate de la Seine.

**Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE**

Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.6. Les façades en béton 3. LES TYPOLOGIES 3.3. Le patrimoine industriel 3.3.2. Les typologies architecturales • les bâtiments de service et recherches (administration, laboratoires, services sociaux)
Recommandations spécifiques	Il est recommandé de conserver le caractère horizontal de l'édifice en préservant les lignes de brises-soleil, et de manière générale les jeux de quadrillage au droit des ouvertures pour maintenir la silhouette "paquebot". Les extensions et les surélévations sont interdites. Ainsi on veillera à préserver la situation de l'édifice en cœur de parcelle en évitant les constructions contiguës notamment sur le pignon ouest comportant l'escalier saillant et formant la proue du navire.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**Nv.1**

1/2500°



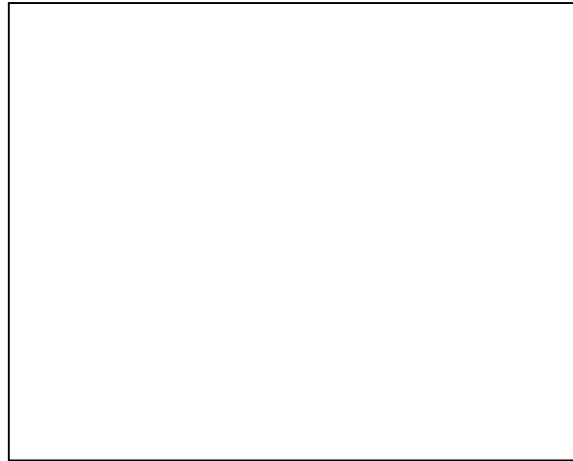
**Autres vues**



Vue de la façade principale depuis le Bd de la Libération, 2008.  
 Jacques MANGIN – UASD – Département Seine-Saint-Denis



La façade sur la rue Charles Michels, 2008.  
 Jacques MANGIN – UASD – Département Seine-Saint-Denis



Le pignon ouest du laboratoire formant proue de ce bâtiment "paquebot", 2006.  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

**Sources et bibliographie**

Littérature grise : Ipsofakto, Etude d'histoire des techniques, Patrimoine béton en Seine Saint-Denis, 2005, pp. 113-121  
 AD 93, fonds des établissements classés, 1322W280



**Fiche PLU n° 175**

Dénomination :  
**Usine de matières colorantes puis logements**

Appellation (facultatif) : **Cité Meissonnier**

Adresse : **Bd de la Libération**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) BM / 36 / 39 / 45 / 47



Façade de l'ensemble B1.  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000



Plan de situation source : INSEE

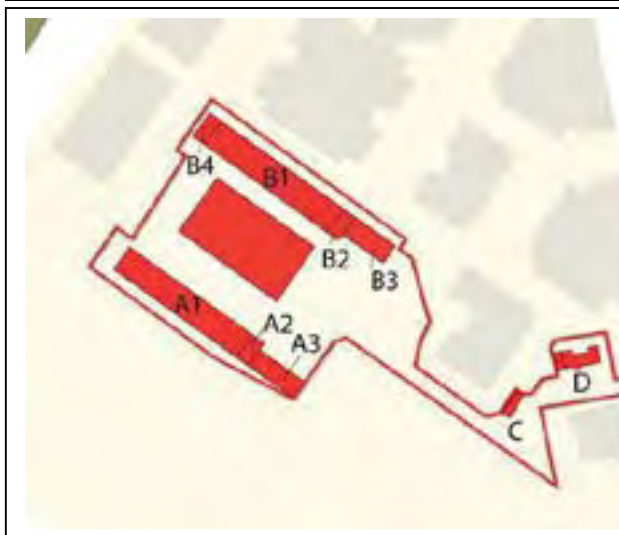
Caractéristiques historiques	
Epoque / Dates de construction	1854 : ateliers en bande (A et B) 1874-1900 : pavillon C 1901-1930 : pavillon D et reconversion des ateliers A et B en logements 2010 : rénovation de l'ensemble
Destination initiale	Usine de matières colorantes jusqu'en 1910
Destination actuelle	Logements collectifs en bande et logements individuels
Maître d'œuvre	Indéterminé pour les constructions anciennes ; Atelier Monchecourt & Cord (architectes) et Architecture développement (architectes pour la rénovation de 2010)
Maître d'ouvrage	Charles Meissonnier pour les premiers ateliers, Jeanne Meissonnier (sa fille) pour leur transformation en logements, et Histoire et Patrimoine, groupe Alain Crenn, pour la rénovation 2010
Propriétaire actuel	SCI Meissonnier
Présence d'outillage	Non

**Analyse urbaine et paysagère**

Contexte urbain et paysager	La parcelle est enclavée entre la Seine, l'autoroute A 86, le Bd de la Libération et une zone d'activités récente (Urbaparc) dont les constructions sont en mitoyenneté directe avec les bâtiments nord de Meissonnier. Au cœur de ce territoire à forte dominante industrielle, cette enclave a préservé un caractère pittoresque encore renforcé par un épais couvert végétal et arboré.
Intégration dans le périmètre de protection	Non
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Placé en retrait depuis la rue, le site d'origine comprenait une dizaine de bâtiments jusqu'en 1910, date de cession de l'activité et du développement sur place d'un projet social initié quelque temps avant par Jeanne Meissonnier. Dans ce cadre ont été aménagés sur le site une maison de retraite, un orphelinat, une ferme ainsi que des jardins et logements ouvriers. De ces constructions ont été préservées les deux séries de logements en bande (A et B), résultant vraisemblablement de la reconversion des ateliers d'origine. Répartis de part et d'autre d'une cour rectangulaire, ces bâtiments sont accessibles par un chemin menant au Bd de la Libération. Dévié lors de l'aménagement de la zone d'activités sud, ce passage est encore jalonné de deux autres pavillons (C et D) construits entre 1900 et 1920.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Le site n'est pas visible depuis l'espace public, placé en retrait sur le Bd de la Libération et dissimulé par les ateliers depuis les quais de Seine.
Clôture : type et matériau	Le site est fermé par une grille métallique montée sur un mur-bahut en béton. Des piliers en béton aux décors et chapiteaux de briques encadrent le portail d'entrée.
Modifications	Nombreuses au niveau de la parcelle, principalement suite aux démolitions de certains bâtiments (chaufferie, cheminée, équipements sociaux), au passage de l'autoroute A 86 et à la construction de la zone d'activités Urbaparc qui a notamment nécessité la déviation au nord du chemin d'accès aux logements. Des immeubles de logements ont été récemment construits en bordure du Bd de la Libération à l'emplacement d'un espace boisé. Sur la parcelle même, constructions de locaux à poutrelles, d'une grille métallique et d'un parking sous-terrain, ainsi qu'un important remblayage des terrains afin de mettre les entrées des bâtiments à niveau du sol.

Plan / Vue aérienne identifiant les différents bâtiments remarquables.

- A\_ensemble de logements
- B\_ensemble de logements
- C\_pavillon
- D\_pavillon double





Façade depuis l'entrée des logements B1 et B3

Département de la Seine-Saint-Denis. DCPSL. SPC

Description et analyse architecturales des logements A et B <span style="background-color: #4F7942; color: white; padding: 2px;">Nv.2</span>	
<b>Plan actuel</b>	Les deux ensembles de logements présentent un plan identique en I. Leurs caractéristiques générales sont identiques, formant à l'origine une symétrie de part et d'autre d'un terre-plein central végétalisé.
<b>Disposition / composition</b>	<p>Aile A : 1 corps central composé de 6 pavillons (A1 - 60 x 10 m), flanqué à l'est d'un corps plus étroit (A2 - 4 x 10). L'ensemble est encore prolongé à l'est par un bâtiment plus bas placé en arrière corps (A3 - 20 x 7m).</p> <p>Aile B : Disposition générale identique (B1, B2 et B3) à laquelle s'ajoute en partie ouest, dans le prolongement des 6 pignons des logements, un corps étroit de 6 m accolé à l'ensemble (B4).</p> <p>Les façades arrière s'ouvrent sur de petits jardinets individuels.</p>
<b>Equipement lié à l'activité</b>	La cave de l'ensemble A est un probable dépôt de marchandises datant de l'époque où le site était utilisé comme usine de matières colorantes.
<b>Élévation / nombre de travées</b>	<p>A1 : les 6 pavillons se constituent chacun de SS+R+1 / 3 travées A2 : SS+R+1 / 1 travée A3 : SS+R+C / 5 travées</p> <p>B1 : les 6 pavillons se constituent chacun de SS+R+1 / 3 travées B2 : R+1 / 1 travée B3 : SS+R+C / 5 travées B4 : R+1 / 1 travée</p>
<b>Extensions / Modifications</b>	Le bâtiment B3 est une reconstruction à l'identique du bâtiment d'origine réalisée sur le modèle du bâtiment A3.
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	<p>L'ensemble A repose sur des caves voûtées aux piles et ogives de pierres. Les façades présentent des mises en œuvre différentes, révélant les diverses mutations du site.</p> <p>A1 : façades arrière en maçonnerie de moellons, rehaussées de briques pleines au niveau de l'étage (datant probablement de la reconstruction des ateliers vers 1920). La façade avant est entièrement en maçonnerie de briques et quelques éléments de pierres.</p> <p>A2 et A3 : façades avant et arrière en maçonnerie de moellons.</p> <p>L'ensemble B repose sur des caves aux piliers maçonnés.</p> <p>B1 : façades arrière en maçonnerie de moellons surmontées en partie haute d'un agrégat de moellons et de plâtre notamment en comblement d'ouvertures anciennes. Façade avant en maçonnerie de briques identiques au bâtiment A1.</p> <p>B2 : identique à A2 B3 : indéterminé (matériaux modernes) B4 : maçonnerie de moellons.</p>
<b>Parement / remplissage</b>	<p>Les façades arrière des bâtiments A1 et B1, ainsi que l'ensemble des façades des bâtiments A2, B2 et B4 sont recouvertes d'un crépi tyrolien ocre. Pour ces derniers le crépi est appliqué au-dessus d'un haut soubassement de moellons jointoyés.</p> <p>Les façades des bâtiments A3 et B3 sont recouvertes d'un enduit de plâtre.</p>
<b>Modifications</b>	La principale modification à ce niveau est la reconstruction à l'identique du bâtiment B3.
<b>Ouvitures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	<p>A1 et B1 comprennent de manière semblable, en façades avant et arrière, pour chaque pignon, 3 portes aux fines huisseries bois au RDC puis, à l'étage, placées dans l'axe, 3 ouvertures aux fenêtres également en bois. Ces ouvertures hautes sont à arcs segmentaires en façade principale et dà linteaux en façade arrière.</p> <p>Le pignon ouest du bâtiment A1 est percé d'une porte d'accès aux caves.</p> <p>Les petits corps de bâtiments A2, B2 et B4, comprennent chacun, sur chacune de leurs façades, une entrée en RDC en arc segmentaire placée dans l'axe de la fenêtre haute de l'étage. Le pignon ouest du B4 est percée en partie haute d'une ouverture rectangulaire et au RDC d'un accès aux caves.</p> <p>Les symétriques A3 et B3, sont percées en façade avant de trois larges ouvertures en anse de panier, juxtées à droite d'une ouverture plus petite également en anse de panier, et d'une plus basse de forme similaire à gauche. Cette dernière ouverture, porte d'accès au bâtiment, est surmontée d'un oculus. Les façades arrière sont percées d'ouvertures en RDC.</p>
<b>Occultation type et matériaux</b>	Toutes les fenêtres sont occultées par des volets en bois ajourés en partie haute par un motif en cœur. Les teintes des peintures sont différentes d'une fenêtre à l'autre sur un même niveau mais sont identiques à celles appliquées aux autres boiseries de la travée (porte du RDC et placard bois dissimulant le linteau).
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Sur les bâtiments A1, A2, B1 et B2, double barre d'appui métallique placée dans l'embrasure des fenêtres de l'étage.
<b>Modénature</b>	<p>Les façades avant des bâtiments A1 et B1 se caractérisent par des décors similaires : deux bandeaux à double rangée de pierres s'étirent sur toute la façade. Ils sont uniquement interrompus par des jambes harpées, également en pierres, qui scandent tout le linéaire de la façade et signent la démarcation entre chacun des logements. Ces motifs harpés sont également présents aux extrémités du bâtiment par des chaînes d'angle puis repris pour souligner les pentes des toits.</p> <p>Les façades arrière ont des traitements dissociés. Epurés sur le bâtiment A1 et uniquement marqué par des encadrements de baies en enduit lissé, et plus recherché sur le B1, caractérisé par un bandeau et des encadrements de fenêtres en enduit lissé, et un bandeau de briques placé à hauteur médiane des fenêtres de l'étage.</p>

	<p>Les bâtiments A2, B2 et B4 ; le linteau de la porte d'entrée est traitée en enduit lissé avec en son centre une clef saillante.</p> <p>Pour les bâtiments A3 et B3, les décors principaux sont une corniche moulurée en plâtre, ainsi qu'un bandeau en partie haute des piliers de maçonnerie de la façade principale.</p>
<b>Autres éléments de décor</b>	<p>Caches-linteaux de couleur placés au-dessus de chacune des portes des façades principales ; luminaires au-dessus de chacune des ouvertures arrière de A1 et B1 (exception du logement le plus occidental de A1). Les luminaires se retrouvent sur les façades avant, sur chaque jambe et angle harpés. Notons également l'appareillage de briques particulièrement soigné des façades principales des bâtiments A1 et B1, qui alterne double rangée en panneresses et double rangée en boutisses.</p>
<b>Modifications</b>	<p>Au regard des documents graphiques les plus anciens, des modifications significatives ont été apportées aux bâtiments. Celles-ci remontent principalement aux années 1920, époque de la transformation des ateliers de l'usine de couleurs en logements. Au niveau des ouvertures, les façades arrière des A1 et B1 ont été remaniées, des baies en demi-cercle percées en partie haute ont été comblées, et d'autres à arcs segmentaires ont été rehaussées. Sur les modénatures, des bandeaux similaires à la façade arrière du B2 ont été supprimés sur le A1.</p> <p>Les modifications liées à la dernière rénovation ont consisté à remblayer les accès aux caves depuis les façades avant des bâtiments A1 et B1, puis combler de nombreuses ouvertures à l'arrière du bâtiment B3. Les enduits, menuiseries de fenêtres et de portes ont été changées à l'identique des modèles existants. Seule la diversité des teintes est un ajout contemporain.</p>
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	<p>A1 : ensemble de 6 toits à deux pentes.                  A2 : toit à 2 pentes perpendiculaire au A1.                  A3 : toit à la Mansart</p> <p>B1 : identique à A1                  B2 et B4 : identique à A2                  B3 : identique à A3</p>
<b>Charpente</b>	<p>Ensemble A : charpente bois</p> <p>B1 : charpente composée de fermes métalliques articulées, fixées à la structure par des consoles également en métal. Les fermes sont constituées d'arbalétriers et de tirants métalliques reliés aux consoles. Les pannes, saillantes en façade pour former un toit en léger débord, sont également en métal.                  B2, B3 et B4 : charpente en bois.</p>
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	<p>A1, A2, B1, B2, B4 : Tuiles mécaniques. Les tuiles de rives, abouts de rives et les frontons de toit présentent des décors de motifs floraux.                  A3 et B3 : ardoises sur le brisis, et zinc sur le terrasson.</p>
<b>Percement</b>	<p>Souches de cheminées en briques avec lanternes en terre cuite.</p>
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	<p>Les bâtiments A3 et B3 sont percés de 3 lucarnes à arcs segmentaires jointées de deux oeils-de-bœuf.</p>
<b>Modifications</b>	<p>A l'occasion de la transformation des ateliers de l'usine de colorants en logements, les toitures ont été modifiées. Les débords ont été raccourcis et le couverture probablement en zinc a été substitué par des tuiles mécaniques. A l'occasion de la rénovation, toutes les tuiles ont été changées, et les tuiles de rives, les frontons de toit ainsi que les abouts ont été rajoutés.</p>



Façade ouest, chemin d'accès à la cité  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

<b>Description et analyse architecturales du bâtiment C</b> <span style="background-color: #0056b3; color: white; padding: 2px;">Nv.1</span>	
<b>Plan actuel</b>	En T
<b>Disposition / composition</b>	Un court avant-corps est placé perpendiculairement au corps principal du bâtiment.
<b>Équipement lié à l'activité</b>	Aucun
<b>Élévation / nombre de travées</b>	SS + R + C / 2 travées en pignon / 3 travées en façade
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notable
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Maçonnerie de moellons et de briques. Pans de bois pour l'avant-corps
<b>Parement / remplissage</b>	Enduit ocre
<b>Modifications</b>	Le soubassement de l'avant corps, par lequel s'effectue l'accès à la cave, a été dégagé de son enduit pour faire apparaître la maçonnerie de briques. Sur le reste du bâtiment l'enduit a été entièrement refait.
<b>Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	<p>Façade Est : l'avant corps est percé en partie basse d'une porte pour l'accès à la cave. Elle est surmontée d'une baie rectangulaire aux huisseries de bois.</p> <p>Façade sud : soupirail en soubassement ; porte-fenêtre et fenêtre haute en bois au RDC ; petite baie en partie haute.</p> <p>Façade nord : deux baies hautes au RDC et une baie en demi-cercle en partie haute (identique à celles percées à l'origine sur les façades arrière des ateliers –cf. fig.20</p> <p>Toutes les ouvertures sont à arcs segmentaires et les huisseries en bois.</p>
<b>Occultation type et matériaux</b>	Volets en bois ajourés d'un motif en forme de cœur sur les trois fenêtres. Porte en bois pour l'accès à la cave
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Barres d'appui dans les embrasures des ouvertures de l'étage.
<b>Modénature</b>	Aucune
<b>Autres éléments de décor</b>	Luminaires sur les deux pignons.


<b>Modifications</b>	Les huisseries des fenêtres ont été refaites à l'identique. Les volets des portes-fenêtres ont été déposés Les barres d'appui sont des ajouts.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à 2 pentes, avant corps perpendiculaire également avec toit à deux pentes
<b>Charpente</b>	Bois
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques. Les tuiles de rives, abouts de rives et les frontons de toit présentent des décors de motifs floraux identiques à ceux de l'ensemble A et B.
<b>Percement</b>	Souche de cheminée
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Toute la couverture a été refaite à neuf.

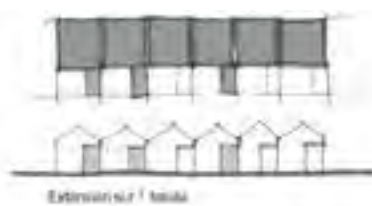
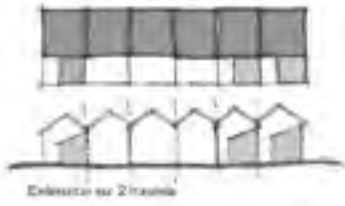


Façade arrière (sud) sur le chemin d'accès à la cité.

Département de la Seine-Saint-Denis. DCP SL SPC

<b>Description et analyse architecturales du bâtiment D</b> <span style="background-color: #4F7942; color: white; padding: 2px;">Nv.2</span>	
<b>Plan actuel</b>	En H
<b>Disposition / composition</b>	Pavillon double comprenant deux ailes de logements identiques séparées par un corps central plus bas.
<b>Équipement lié à l'activité</b>	Aucun
<b>Élévation / nombre de travées</b>	SS + R + 1 / 4 travées (2 par logements)
<b>Extensions / Modifications</b>	La façade principale d'origine (orientée sud) est aujourd'hui bouchée par une clôture en béton séparant le pavillon de la zone d'activités voisine. Le passage s'effectue aujourd'hui par l'arrière de l'édifice. Le logement ouest comprend de nombreuses extensions tant en façade principale que latérale qui empiètent sur le jardinet, et cassent l'effet de symétrie original.
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Maçonnerie de briques jaunes et rouges
<b>Parement / remplissage</b>	Brique
<b>Modifications</b>	Les extensions effectuées sur le logement ouest rendent impossibles toutes descriptions de détails des façades. La récente rénovation, du pavillon Est a permis de restituer les teintes originelles des briques.
<b>Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	Les deux logements disposent à l'origine d'ouvertures identiques participant à la géométrie de l'ensemble. Sur la façade Nord, chaque aile présente en RDC une porte-fenêtre et à l'étage une baie en plein-cintre. Le corps central est percé de deux autres portes-fenêtres plus basses que les précédentes. Sur la façade Sud, le logement Ouest récemment restauré comprend une porte d'accès au jardin ainsi qu'une baie haute en RDC ainsi qu'une petite ouverture à l'étage. Le logement Est a subi de nombreuses extensions pour former un porche couvert prolongé par un appenti comprenant une porte d'accès et une fenêtre. Sur le pignon ouest se devine par la présence d'un linteau l'existence d'une baie haute au RDC. Une petite ouverture carrée reste entièrement visible à l'étage.
<b>Occultation type et matériaux</b>	Indéterminé sur le logement ouest. Volets en bois ajourés d'un motif en forme de cœur pour les ouvertures de la façade Sud.
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Indéterminé
<b>Modénature</b>	Toutes les ouvertures sont couronnées d'arcs saillants en briques polychromes, cintrés avec clef saillante pour les baies de l'étage de la façade Sud, et en éventail pour toutes celles du RDC. Seuls les percements du corps central ne présentent pas de modénatures. Des bandeaux de briques rouges sont mis en œuvre de manière symétrique en partie haute des pignons des deux ailes, avec un léger retour en façade. La brique rouge est également utilisée pour former un léger crénelage pour souligner la pente des toits, rappelant la modénature des bâtiments A1 et B1 signifiant que le site forme un ensemble cohérent.
<b>Autres éléments de décor</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Les modifications lourdes concernent principalement le logement ouest suite aux extensions qui obstruent de nombreuses ouvertures. La restauration du logement Est a surtout consisté à modifier les huisseries des fenêtres et remplacer les volets bois.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à deux pentes
<b>Charpente</b>	Bois
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques. Fronton de toit, tuiles de rives et about de rives aux motifs floraux pour le logement est.
<b>Percement</b>	Souches de cheminée en briques
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Aucune
<b>Modifications</b>	La couverture du logement est a été entièrement remise à neuf avec ajout des éléments décoratifs en terre cuite.

<b>Critères de protection</b>	
<b>Intérêt historique</b>	<p>La fabrique d'extraits de bois de teinture et d'orseille de la famille Meissonnier figure comme une entreprise marquante pour l'histoire industrielle et sociale de Saint-Denis. Implantée primitivement rue de Paris vers 1830, elle participa au développement de l'industrie des matières colorantes sur la ville. Sa délocalisation sur la rue des Poissonniers se révèle assez anticipatrice des évolutions de cet espace qui, au cours du XIXe siècle, devient un lieu privilégié de la production chimique tinctoriale incarnée par la tentaculaire Société anonyme des matières colorantes et produits chimiques de Saint-Denis (aujourd'hui disparue). Au-delà de ses productions suffisamment novatrices pour être récompensées aux Expositions universelles de 1851 et 1855, la famille Meissonnier fonde également sa renommée sur ses nombreuses œuvres sociales. Le site de la rue des Poissonniers, qui cesse son activité prématurément après 35 années d'existence, est le théâtre d'un véritable projet social initié par les descendants de l'industriel. Placé sous la gestion de la congrégation des Salésiens, l'établissement accueillera un orphelinat, une maison de retraite, un hôpital militaire, une ferme, des jardins ouvriers, une chapelle ainsi que des logements aménagés à l'emplacement des anciens ateliers. En l'absence de sources il est impossible d'affirmer que les logements ont été installés à l'intérieur des ateliers. Cependant si cette hypothèse se confirme il s'agirait dès lors d'une forme particulièrement précoce de reconversion de sites industriels (début XXe siècle) à l'échelle nationale. Au cas contraire cet ensemble témoigne néanmoins d'une démarche philanthropique des Meissonnier, seule réalisation concrète d'un projet de cité-jardin établi en 1914.</p> <p>Par ailleurs, des cryptes remontant aux XIVe siècles auraient été préservées en sous-sol, transformées en caves par la suite (M. Gachelin, Rapport sur les cryptes découvertes, sous la Cité Meissonnier, 10 bd. De la Libération (anciennement 44 bd. Ornano) à Saint-Denis, tendant à leur classement comme Monuments Historiques, 1967)</p>
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	<p>Avec son allée jalonnée des deux bâtiments d'habitation, et la cité proprement dite, le site Meissonnier constitue un ensemble paysager singulier, à l'écart des tumultes de la ville, dans lequel règne une ambiance pittoresque que l'opération de rénovation a su préserver malgré une importante densification de l'emprise foncière. La construction de logements identiques en bande et leur disposition en vis à vis, se rapproche des modèles des coronas miniers. Cette forme urbaine que l'on retrouve à Saint-Denis, rues Sorin, du Dr Poirier, est ici directement associée à l'existence d'une entreprise.</p>
<b>Intérêt architectural</b>	<p>Au-delà de la production sérielle de ces constructions qui participe à créer un ensemble cohérent, la mise en œuvre et les décors s'avèrent de grande qualité. L'appareillage de briques des maisons en bande, leurs décors de pierres, les sobres motifs de briques du pavillon D ou le caractère quasi régionaliste du bâtiment C sont autant de signes d'une volonté de soigner ces édifices ordinaires. Les rappels dans les motifs que l'on retrouve d'un bâtiment à un autre, parfois sur des éléments disparus (exemple des ouvertures en demi-cercle des façades arrière des ateliers aujourd'hui comblées qui se retrouvent sur le pavillon C), démontrent que cet ensemble est conçu comme un tout cohérent.</p> <p>Singularité du bâtiment A, les caves voûtées dont l'origine est à approfondir, et le maintien en l'état à consolider.</p> <p>Singularité du bâtiment B, les charpentes métalliques articulées, caractéristiques de l'architecture industrielle (usines, gares) qui au-delà de leur qualité plastique et de leur intérêt technique confirmeraient la vocation industrielle initiale du bâti.</p>
<b>Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE</b>	
<b>Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE</b>	
<b>Recommandations générales</b>	<p>Cf. Fiches :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. GENERALITES             <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien</li> <li>1.2 La façade</li> <li>1.3 Les façades en brique</li> <li>1.4 Les façades en pierre</li> <li>1.5 Les façades enduites</li> <li>1.7 Les toitures et couvertures</li> <li>1.8 La restauration durable</li> </ol> </li> <li>3. LES TYPOLOGIES             <ol style="list-style-type: none"> <li>3.1. Le logement individuel                 <ol style="list-style-type: none"> <li>3.1.1. Les typologies architecturales                     <ul style="list-style-type: none"> <li>• la maison à pignon sur rue</li> </ul> </li> <li>3.1.2. Les ensembles de maisons et les maisons jumelées</li> </ol> </li> </ol> </li> </ol>
<b>Recommandations spécifiques</b>	<p>A l'échelle du site, l'opération récente a entraîné une densification importante de l'emprise foncière qu'il serait préjudiciable d'étendre pour la préservation de la qualité paysagère et urbaine du lieu. Ainsi, il est préconisé de proscrire toutes formes de construction ou d'occupation de l'espace central et de tout autre espace végétalisé, hormis pour des plantations ou des cheminements piétonniers.</p> <p>Au regard de la qualité générale des travaux de restauration opérés sur les bâtiments, nous limiterons les prescriptions au maintien en l'état des dispositions actuelles des éléments bâtis. Cependant au regard des évolutions observées sur l'habitat en bande à l'échelle de la ville, il semble important d'anticiper de futures mutations des logements en apportant des recommandations sur les extensions.</p> <p>Si toutes les surélévations sont à proscrire, les extensions doivent être permises sous réserve qu'elles n'altèrent pas le caractère sériel des constructions et qu'elles respectent les symétries. Pour les ensembles A et B, il est préconisé de déterminer une à deux travées d'extensions qui seraient appliquées à tout occupant des logements en faisant la demande. Pour le bâtiment D, le principe est identique, et on essaiera de conserver la symétrie de l'ensemble en prévoyant une extension soit en partie centrale, soit aux extrémités mais dans des dimensions et mises en œuvre de matériaux similaires (cf schéma).</p> <p>Enfin, compte tenu de la qualité architecturale du site et de son intérêt historique, il est préconisé d'établir sur place une signalétique spécifique qui rappelle toute l'importance du lieu.</p>
<p>CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :</p> <div style="display: flex; align-items: center; gap: 10px;"> <div style="background-color: #000080; color: white; padding: 5px; border: 1px solid black;">Nv.1</div> <div style="background-color: #006400; color: white; padding: 5px; border: 1px solid black;">Nv.2</div> </div> <p>1/2500°</p>	
	



Les extensions doivent préserver le principe de la série. Sur une ou deux travées, la première extension devra servir de gabarit pour chacune des extensions qui pourra être faite par la suite.

**Autres vues**



1- Façade avant de l'aile A, avant rénovation, vers 2004.  
 2- Façade avant de l'aile B après rénovation, décembre 2011  
 3- Façade avant du bâtiment A3, avant rénovation, vers 2004.  
 4- Façade avant du bâtiment A3 après rénovation, décembre 2011.  
 5- Vue des logements en bande disposé en vis-à-vis de part et d'autre d'un espace central, créant un effet miroir.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



6- Façade arrière de l'aile A, avant rénovation vers 2004.  
 7- Façade arrière de l'aile B, après rénovation, décembre 2011.  
 8- Façade avant de l'aile A, avant rénovation vers 2004.  
 9- Façade arrière de l'aile A, après rénovation, décembre 2011  
 10- Façade du logement C, avant rénovation vers 2009  
 11- Façade du logement C, après rénovation vers décembre 2011.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC





12- Façade principale du pavillon double dont la déviation du chemin d'accès à la cité a lourdement perturbé la lisibilité. Ici façade prise depuis la zone d'activités Urbaparc, décembre 2011.

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

13- Détail de l'appareillage de brique (double rangée de boutisses et double rangée de paneresses) et de la jambe harpée en pierres.

14- Vue des caves voûtées de l'aile A.

15 et 16 – Détail des éléments de charpentes métalliques de l'aile B.

UASD ©





**Sources et bibliographie**

AMSD, fonds M ou O ou X, cote 1O220

Lieu de conservation, Type de document Auteurs, Titre, ...

Lieu de conservation, Type de document Auteurs, Titre, ...



17



18

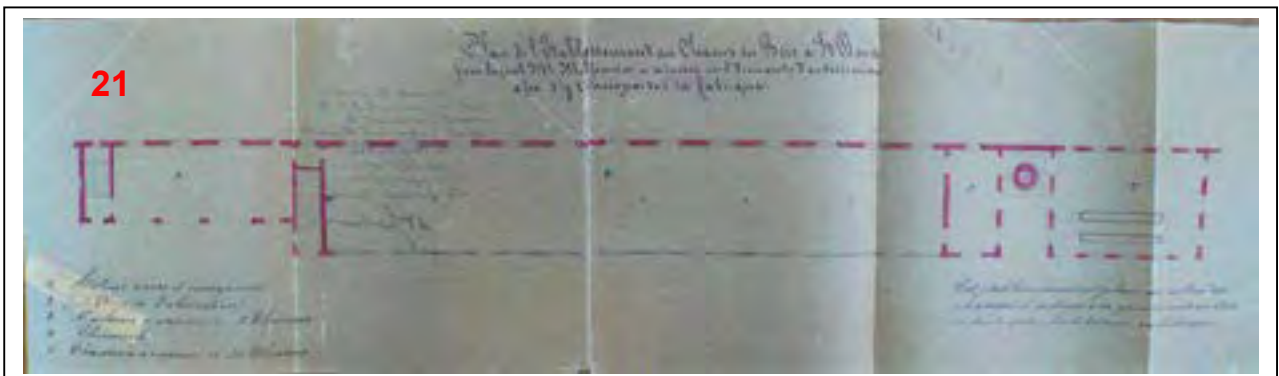


19

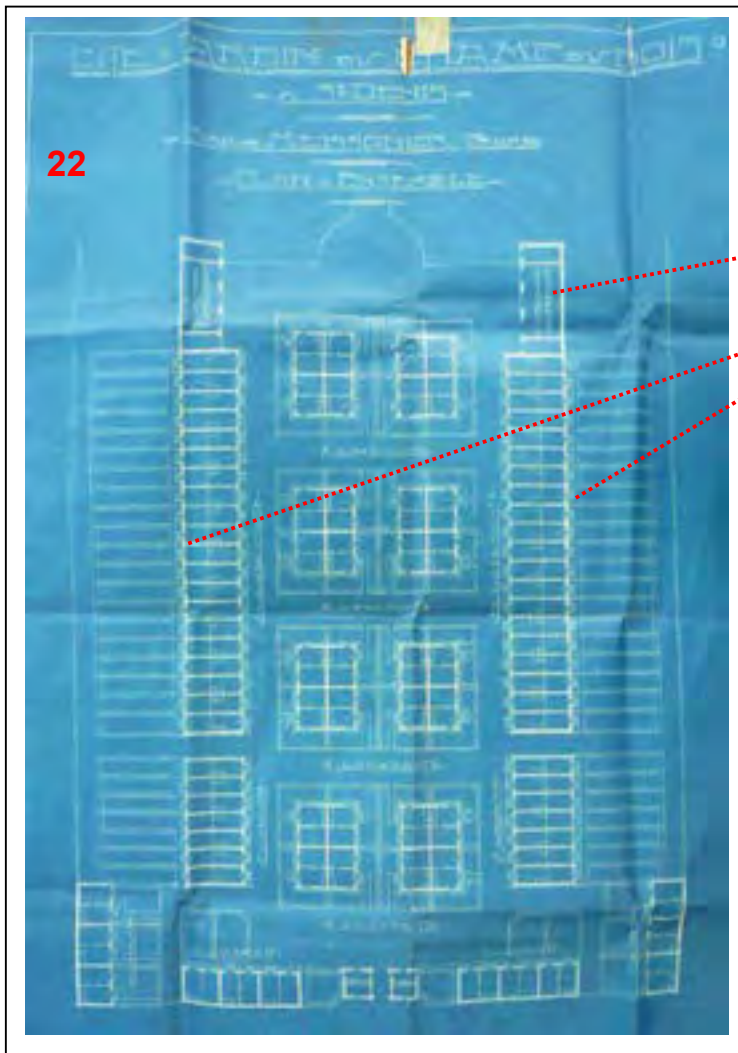


20

17- Hôpital des blessés militaires, vers 1920  
 18- Maison de retraite, vers 1910  
 19- Ferme Meissonnier pour les malades et occupants des équipements Meissonnier.  
 20- Vue des façades arrière de l'aile A vers 1900. en arrière plan la cheminée de la chaufferie dont l'implantation est localisée sur le plan suivant (fig.21). En détail, les ouvertures en demi-cercles aujourd'hui comblées mais dont les embrasures ont été retrouvées à l'occasion de la rénovation. Cet élément nous indique que l'aménagement des logements s'est appuyé sur les ateliers existants. Cette observation est encore confirmée à l'analyse du plan masse de 1854 (fig. 21) où se retrouvent tous les bâtiments de l'ensemble A pour des fonctions différentes :  
 A1 et A2 = ateliers ; A3 = ateliers divers et magasins.  
 Si des constructions ont aujourd'hui disparu, dont la chaufferie et la cheminée, on retrouve le découpage précis des 6 pignons des logements actuels ainsi que le bâtiment en léger retrait d'alignement.  
 © AMSD, CT1207



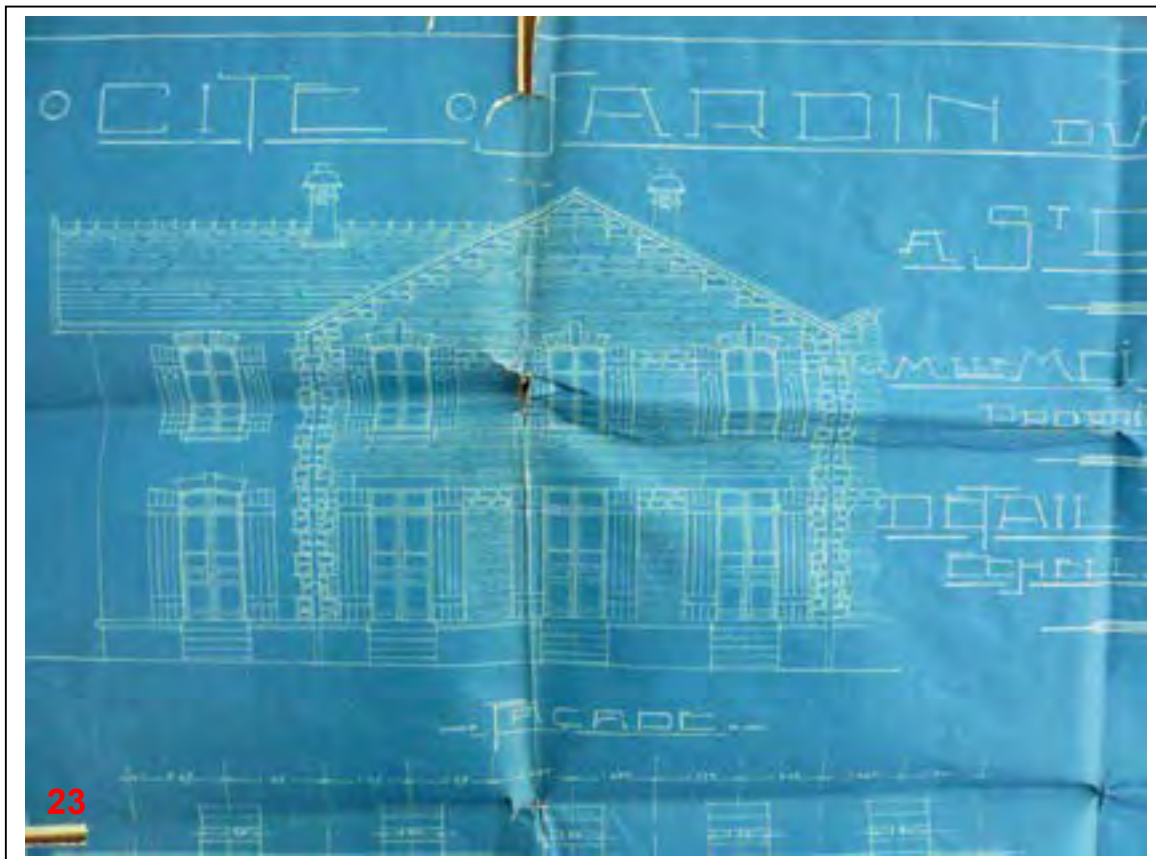
21



Actuel bâtiment A3.

Actuels bâtiments A1 et B1

22- Dans la continuité des œuvres sociales développées par la famille Meissonnier, les descendants ont projetés de bâtir une cité-jardin pour ouvriers en 1914. Stoppé par la guerre, ce projet comprenait la construction sur l'espace central de pavillons puis la réaffectation des ateliers en logements. Il semble que seule cette « reconversion » fut réalisée après-guerre.  
 23- Détail des façades projetés dans le cadre du projet de cité-jardin. Il s'agit bien des façades des logements de la cité récemment rénovées.  
 © AMSD, 20212



**Fiche PLU n° 176**

Dénomination :  
**Moulin à blé**

Appellation (facultatif) :  
**Moulin du Dos d'âne puis moulin Benoist puis moulins Réunis**

Adresse :  
**31-37, rue Albert Walter  
93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) V 55 / 56

Caractéristiques historiques	
Epoque / Dates de construction	XVIII <sup>e</sup> siècle : moulin A 1 <sup>er</sup> quart du XIX <sup>e</sup> siècle : moulin B et bâtiment C
Destination initiale	Moulins à blé
Destination actuelle	Immeubles de logements (B et C) ; immeuble désaffecté (A)
Maître d'œuvre	Indéterminé pour l'architecture Aitkins et Steel constructeurs des moulins, roues et machines à vapeur
Maître d'ouvrage	Gabriel Benoist (propriétaire du moulin à la fin du XVIII <sup>e</sup> siècle)
Propriétaire actuel	Copropriété
Présence d'outillage	Indéterminé



Plan de situation source : INSEE



Façade sur rue Albert Walter  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

**Analyse urbaine et paysagère**

**Contexte urbain et paysager**

Mentionné pour la première fois en 1605, le moulin du dos d'Asne est alors placé en dehors des remparts de la ville, le long d'un bras du Croult dont il tire sa force hydraulique. Son isolement se maintient jusqu'aux percements de l'actuel Bd Felix faure, et de la rue Bonnevide qui vont accélérer l'urbanisation de ce quartier au début du XX<sup>e</sup> siècle concomitamment à la disparition de l'activité de meunerie.

Aujourd'hui les vestiges du moulin sont intégrés à un secteur de moyenne densité urbaine, marqué principalement par des immeubles de logements et des équipements alignés sur le Bd, une résidence plus contemporaine au nord ainsi que des constructions basses liées à des activités plus à l'est. L'imbrication des bâtiments dans l'îlot est le résultat d'une sédimentation urbaine et architecturale. L'emprise d'origine a été découpée en deux parcelles distinctes, les bâtiments mutant dès lors indépendamment les uns des autres.

**Intégration dans le périmètre de protection**

Oui (notamment dans le périmètre de la Basilique)

**Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)**

*L'identification des bâtiments associés aux moulins, et la détermination de leurs fonctions d'origine ont été obtenues par un travail de cartographie historique recoupé avec des publications spécifiques sur les Moulins Réunis. S'il a été observé une continuité dans les implantations des bâtiments, aucune source ne peut confirmer la permanence des éléments bâtis. Une investigation approfondie et un diagnostic architectural du site serait nécessaire afin de valider les hypothèses émises ici. En outre, l'absence complète de représentation des élévations limite les descriptions des modifications opérées sur le bâti.*

Sur la parcelle V 55, seul le bâtiment placé en fond de parcelle est intégré au site du moulin d'origine (A). Figurant sur un plan de 1740 (cf fig 5), il s'agirait du premier moulin hydraulique, longé à l'ouest par le Croult. Dans son prolongement, situé sur la parcelle V 56 se trouve un deuxième édifice, probable second moulin hydraulique dont l'implantation figure sur le cadastre de 1804 (cf. fig 6) mais dont l'architecture diffère de beaucoup du précédent. Enfin, le troisième bâtiment (C), mentionné dans un document de 1830, correspondrait au logement du meunier au RDC duquel auraient été installés les équipements d'un moulin actionné par la vapeur et aujourd'hui disparu.

**Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public**

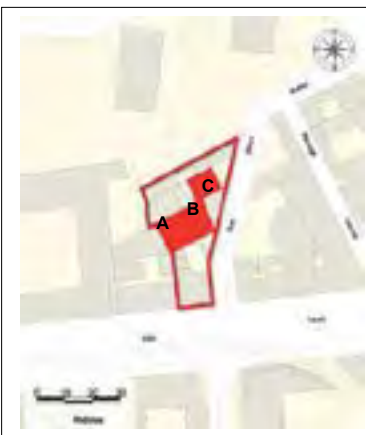
Longeant la rue Albert Walter où se trouvent leurs entrées principales, les bâtiments B et C sont visibles depuis l'espace public. Le bâtiment A, situé en cœur de parcelle, est partiellement visible depuis la rue Albert Walter. Malgré l'existence d'un mur de clôture en limite séparative, le recul est suffisant pour observer la façade principale.

**Clôture : type et matériau**

Mur de clôture séparant le bâtiment A de la rue Albert Walter, puis diverses constructions basses sur la même voie au devant des bâtiments B et C font office de limite parcellaire.

**Modifications**

Les mutations dans les fonctions du site se sont accompagnées de nombreuses modifications. L'emprise a été scindée en deux parcelles à la fin des années 1930 et le percement de la rue Albert Walter à la même époque a nécessité la destruction d'une partie, voire de la totalité, du moulin à vapeur, équipement le plus emblématique de l'établissement Benoist.



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

**Plan / Vue aérienne identifiant les différents bâtiments remarquables.**  
**A \_ Moulin hydraulique**  
**B \_ Moulin hydraulique**  
**C \_ Logement et local de la machine à vapeur.**



Façade sur rue  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales du moulin A <span style="background-color: #6b8e23; color: white; padding: 2px;">Nv.2</span>	
Plan actuel	Rectangulaire
Disposition / composition	/
Élévation / nombre de travées	R + 3 / 3 travées
Equipements liés à l'activité	Indéterminé
<b>Extensions / Modifications</b>	Il semble que la partie est du moulin ait été détruite puis remplacée par le bâtiment B. Un quatrième étage mentionné dans l'ouvrage sur le moulin Benoist semble correspondre aux anciens combles aménagés, 1 <sup>er</sup> niveau de la mouture dont le procédé par gravité débute toujours par le haut.
<b>Façade(s)</b>	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Enduit plâtre et ciment
<b>Modifications</b>	Nombreuses sur les matériaux de ravalement
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	RDC : indéterminé. Les trois niveaux supérieurs sont percés de baies hautes avec fenêtres aux menuiseries de bois percées dans l'axe les unes des autres. Petit percement en partie médiane. Façade arrière, percements identiques.
Occultation type et matériaux	Aucun
Métallerie et ferronnerie	Barres d'appui en fonte
Modénature	Appuis de fenêtres au dernier niveau qui font écho à un bandeau de briques qui ceinture tout le bâtiment. Corniche moulurée en plâtre.
Autres éléments de décor	Aucun
<b>Modifications</b>	Indéterminé
<b>Toiture</b>	
Type de couverture	Toit à croupe
Charpente	Indéterminé
Percement	Aucun
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Dispositif particulier (éclairage, ventilation)	Aucun
<b>Modifications</b>	Indéterminé



Façade sur rue Albert Walter  
© Street view Google

Description et analyse architecturales du moulin B <span style="background-color: #6b8e23; color: white; padding: 2px;">Nv.2</span>	
Plan actuel	Rectangulaire
Disposition / composition	/
Élévation / nombre de travées	SS + R + 4 / 2 travées puis 3 au niveau de la surélévation
Equipements liés à l'activité	Indéterminé
<b>Extensions / Modifications</b>	Aménagement d'une surélévation en toiture au début des années 1980.
<b>Façade(s)</b>	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Enduit de ciment
<b>Modifications</b>	Indéterminé
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	Façade principale : porte piétonne en bois à gauche ; porte de garage en bois à droite. Au 1 <sup>er</sup> étage, une baie double et une baie triple. Au 2 <sup>nd</sup> étage, deux baies doubles avec huisseries PVC. Au niveau de la surélévation, 3 arcs pleins cintres surmontés d'une autre baie en arc plein cintre, l'ensemble avec menuiseries en PVC. Façade latérale : 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> étages, percements aléatoires de baies, doubles et simples ouvertures. 3 <sup>rd</sup> étage, ouverture carrée aux menuiseries en PVC comme l'ensemble des huisseries.
Occultation type et matériaux	Façade latérale, volets en bois à persiennes sur les baies hautes.
Métallerie et ferronnerie	Grilles barreaudées au 1 <sup>er</sup> étage de la façade principale, et barres d'appui en fonte au 2 <sup>nd</sup> étage.
Modénature	Encadrements des ouvertures et bandeaux saillants entre les 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> étages puis le 2 <sup>nd</sup> et 3 <sup>rd</sup> étages.
Autres éléments de décor	Aucun
<b>Modifications</b>	Nombreuses mais impossibles à détailler avec précisions.
<b>Toiture</b>	
Type de couverture	Toit à 2 pentes
Charpente	Indéterminé
Percement	Chiens-assis en surélévation
Matériaux de couverture et	Tuiles mécaniques

<b>éléments de décor</b>	
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Souches de cheminée
<b>Modifications</b>	Aménagement d'un chien-assis en toiture.



Façade sur rue Albert Walter  
© Streetview Google

Description et analyse architecturales du bâtiment C <span style="background-color: #4F7942; color: white; padding: 2px;">Nv.2</span>	
<b>Plan actuel</b>	Carré
<b>Disposition / composition</b>	/
<b>Élévation / nombre de travées</b>	SS + R + 2 / 3 travées en RDC, 2 sur les étages
<b>Equipements liés à l'activité</b>	Indéterminé
<b>Extensions / Modifications</b>	Indéterminé
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Indéterminé
<b>Parement / remplissage</b>	Enduit ciment
<b>Modifications</b>	Indéterminé
<b>Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	Soupiraux en soubassement. Une porte d'entrée en bois à gauche, et deux baies à droite. Niveaux supérieurs percés chacun de deux baies doubles.
<b>Occultation type et matériaux</b>	Volets métalliques escamotables
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Garde-corps et balconnets en fonte aux motifs floraux de style art-nouveau.
<b>Modénature</b>	Corniche moulurée
<b>Autres éléments de décor</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Nombreuses mais impossibles à détailler avec précisions
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à 2 pentes
<b>Charpente</b>	Indéterminé
<b>Percement</b>	Lucarne sur la pente est
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Nombreuses souches de cheminée
<b>Modifications</b>	Indéterminé

Critères de protection	
<b>Intérêt historique</b>	<p>Bien que très lourdement modifié, le site des Moulins Réunis constitue le dernier vestige avéré de la meunerie dionysienne, activité très répandue sur le territoire le long du réseau hydrographique.</p> <p>En outre, la notoriété du moulin de M. Benoist dépasse les frontières de Saint-Denis. Le propriétaire a été un des pionniers à avoir appliqué pour la mouture des grains, la machine à cylindres multiples actionnée par la vapeur (1817) et utilisé les premiers appareils à sassage mécanique. Son établissement fut présenté dans différentes revues spécialisées, dont les Bulletins de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, ainsi que par M. Benoist lui-même dans sa traduction de l'ouvrage de référence de Evans, Oliver (1755-1819) <i>Le Guide du meunier et du constructeur de moulins</i>.</p>
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	/
<b>Intérêt architectural</b>	Le moulin constitue un des vestiges bâtis les plus anciens (début XVIII <sup>e</sup> siècle) de la période proto-industrielle dont les caractéristiques constructives devront être précisées à l'occasion d'un diagnostic architectural.
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
<b>Recommandations générales</b>	/
<b>Recommandations spécifiques</b>	<p>L'imbrication des trois bâtiments et les lourdes modifications liées aux mutations du site rendent difficiles l'établissement de recommandations architecturales. En effet, un diagnostic architectural et technique approfondi mériterait d'être mené pour établir la nature des matériaux mis en œuvre sous enduit, leur état et définir plus précisément les modifications architecturales qu'ont pu subir les bâtiments. Ainsi suite à un diagnostic approfondi des différents bâtiments du site, des recommandations pourraient être établies au regard des fonctions et caractéristiques architecturales des bâtiments.</p> <p>De manière générale, il est recommandé de piquer l'ensemble de l'enduit ciment qui altère la maçonnerie et de restituer un enduit adapté à l'architecture. Il est en effet impératif que l'enduit soit en parfaite compatibilité avec son support de manière à garantir une bonne mise en œuvre, préserver la pérennité du bâtiment et éviter les fissures. Par ailleurs, il est recommandé de restituer des bandeaux, corniches et appuis de baies quand ils ont disparu. Outre leur aspect esthétique, ces éléments ont l'intérêt de rejeter les eaux de pluie évitant leur ruissellement sur la façade, ce qui finit par l'altérer.</p>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.2

1/2500°



**Autres vues**



1- Vue oblique du moulin, façades principales, localisation des diverses constructions  
 2- Vue oblique du moulin, façade arrière.

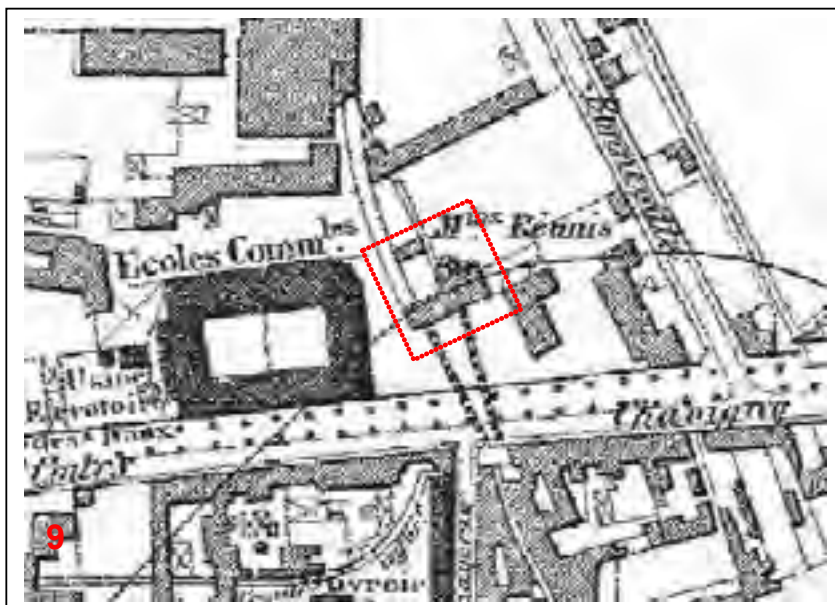
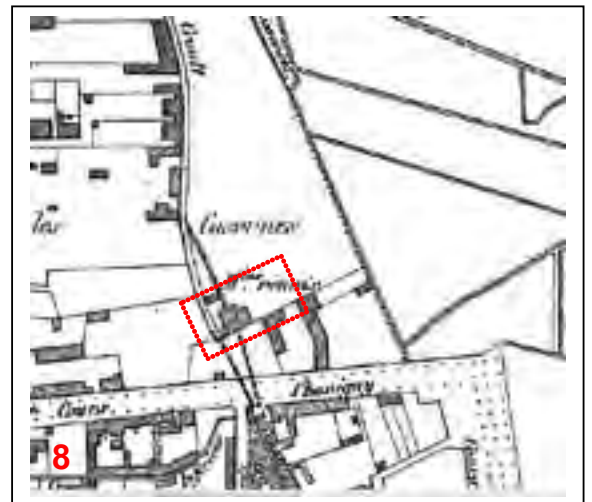
3- Vue oblique, façade latérale.  
 4- Façade principale sur la rue Albert Walter

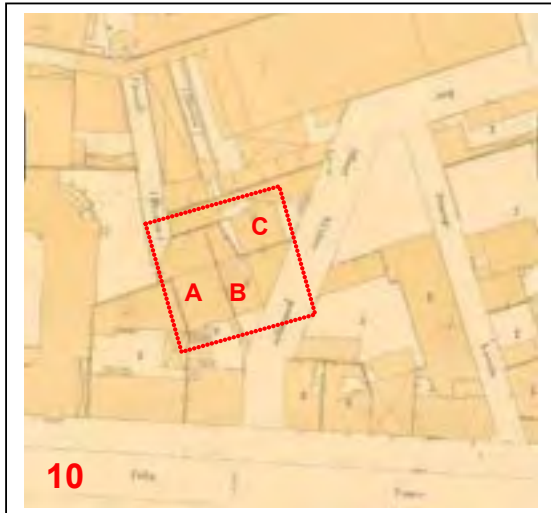
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

IA Obliques 2008 © InterAtlas 2009

**Sources et bibliographie**

AMSD, fonds des établissements classés, CT 596 ; série O 4 O 13 et 14 ; série GG : GG98.  
 Fernand Bournon, *Etat des communes de la Seine, Saint-Denis, Montévrain*, 1902, pp.293-295  
 Oliver Evans, *Guide du meunier et du constructeur de moulins*, 5e édition complétée, Paris, 1830  
 « Description des moulins à blés [...] de M. Benoist à Saint-Denis, près de Paris », *Bulletin de la SEIN*, n°274, avril 1827





- 5- Plan du moulin, implantation encore identifiable, 1730-1740, AMSD GG 98  
 6- Cadastre de 1804, section B, permanence de l'implantation, AMSD 10630/2  
 7- Cadastre de 1854, section B, permanence de l'implantation et nouvelle construction, AMSD 10640/4.  
 8- Atlas de la Seine, 1874  
 9- Atlas de la Seine, 1900  
 10- Cadastre de 1942, section V, évolution des implantations suite au percement de la rue Albert Walter, AMSD 10612/18, 1942  
 11- Vue aérienne, permanence des implantations, 2008 © InterAtlas



**Fiche PLU n° 177**

Dénomination :  
**Bâtiment administratif d'entreprise**

Appellation (facultatif) :  
**Alsthom Atlantique**

Adresse : **5, Quai de Seine 93200 Saint-Denis**

Cadastre (2014) : AF / 77



Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1977
Destination initiale	Bâtiment administratif d'entreprise
Destination actuelle	Bâtiment désaffecté
Maître d'œuvre	R. Burgade et Ph. Rondeau (architectes)
Maître d'ouvrage	Alsthom Atlantique
Propriétaire actuel	Indéterminé
Présence d'outillage	Non

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	Situé à la confluence du canal et de la Seine, le bâtiment se trouve au cœur d'un secteur marqué par les infrastructures fluviales et d'anciens sites industriels, actuellement en pleine requalification
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (périmètre de l'église Saint-Denis de l'Estrée)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Le bâtiment se trouve au centre d'une parcelle de forme triangulaire, bordé de plantations, de places de stationnement ainsi que des anciens ateliers Alsthom Atlantique. Il est implanté parallèlement au canal et en léger oblique par rapport au quai de Seine.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	En retrait depuis la RN14, par laquelle on accède, le bâtiment est perceptible depuis l'espace public d'autant plus qu'il constitue la seule construction à plusieurs niveaux sur le secteur. En outre le bâtiment présente deux façades, l'une donnant sur la Seine, l'autre sur le canal.
Clôture : type et matériau	Simple grille métallique
<b>Modifications</b>	Aucune de notable



Façade sur rue  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier - CG 93  
 © Aérodata 2013 HR 1/5000

Description et analyse architecturales	
Plan actuel	Plan en S
Disposition / composition	Le bâtiment administratif comprend deux corps identiques implantés en quinconce et reliés par un noyau technique regroupant sanitaires, vestiaires, escaliers et ascenseurs.
Élévation / nombre de travées	R + 6 / 13 travées identiques pour chaque corps de bâtiment sur une trame de 3.60 m.
Equipements liés à l'activité	Aucun
<b>Extensions / Modifications</b>	Sur la partie nord, en bordure du canal de Saint-Denis, a été opérée une extension du bâtiment par l'ajout d'un réfectoire en RDC.
<b>Façade(s)</b>	
Gros œuvre / système constructif	Structure en béton armé
Parement / remplissage	Une « façade épaisse » de 1,30m en béton armé s'élève depuis le RDC pour créer un léger porte-à-faux. Composée d'une répétition de cellules identiques, basés sur une trame de 3.60m sur 1.30m d'épaisseur, elle forme un quadrillage parfaitement homogène. Des brises soleil en béton armé, également d'1.30m de profondeur, sont placés sur chacun des modules à hauteur des 2/3 de la baie. Le dessin de lignes horizontales ainsi formé accentue encore l'unité de l'ensemble. Au RDC, réservé à l'accueil, des portes et parois vitrées ont été installés entre les poteaux de structure laissés apparents.
<b>Modifications</b>	Aucune de notable
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	Au niveau des façades chacune des cellules comprend une baie à trois battants. L'accès aux bâtiments s'effectue par deux entrées en RDC qui largement vitrées atténuent l'effet « masse » de la construction. Un auvent en béton armé aux lignes rectangulaires, inspirées de la géométrie des cellules de référence, protège l'accès à l'entrée principale. Les pignons aux extrémités du bâtiment sont équipés d'escaliers métalliques hélicoïdaux. Les pignons du noyau central sont percés de grandes baies verticales faisant pénétrer la lumière dans les couloirs de distribution des bureaux, ainsi que de bandeaux pour éclairer les couloirs de liaison entre les deux ailes du bâtiment.
Occultation type et matériaux	Aucun
Métallerie et ferronnerie	Huissierie en aluminium, barres d'appui tubulaire en métal
Modénature	Aucune
Autres éléments de décor	Aucun
<b>Modifications</b>	Aucune de notable
<b>Toiture</b>	
Type de couverture	Toiture terrasse.
Charpente	Béton
Percement	Aucun
Matériaux de couverture et éléments de décor	Protection étanche type ruberoïd

<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Des installations techniques de ventilation sont placée sur le toit.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire

**Critères de protection**

<b>Intérêt historique</b>	Après l'aménagement du projet Gare-Confluence, le bâtiment sera le dernier témoin de la présence d'Alstom Atlantique, successeur des Chantiers de la Loire, eux-mêmes successeurs du chantier naval Claparède présent sur site depuis 1862. Réalisant sur place la construction de chaudières et moteurs équipant les navires construits à Saint-Nazaire, le chantier occupait environ 400 personnes. Au-delà de l'importance des chantiers de la Loire dans l'histoire de la construction navale, la présence du chantier à Saint-Denis révèle le statut de la ville dans les réseaux industriels nationaux.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	Sa situation à la confluence du canal et de la Seine confère au bâtiment un statut d'entrée de ville sur les voies fluviales, avec une façade donnant sur la Seine et une seconde sur le canal.
<b>Intérêt architectural</b>	La façade composée d'une répétition de cellules identiques peut être considérée comme une référence à l'unité d'habitation conçue par Le Corbusier appliquée ici à un immeuble de bureaux.

**Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE**

<b>Recommandations générales</b>	<p>Cf. Fiches :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. GENERALITES             <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien</li> <li>1.2 La façade</li> <li>1.6. Les façades en béton</li> </ol> </li> <li>3. LES TYPOLOGIES             <ol style="list-style-type: none"> <li>3.3. Le patrimoine industriel                 <ol style="list-style-type: none"> <li>3.3.2. Les typologies architecturales                     <ul style="list-style-type: none"> <li>• les bâtiments de service et recherches (administration, laboratoires, services sociaux)</li> </ul> </li> </ol> </li> </ol> </li> </ol>
<b>Recommandations spécifiques</b>	<p>Le bâtiment sera conservé dans ses dispositions actuelles. Les interventions en façade seront réduites car elles devront systématiquement prendre en compte le module de la cellule qui se répète. Aussi, afin de préserver le caractère moderne du bâtiment, il est recommandé de préserver l'aspect béton brut de la construction, de conserver le léger retrait du RDC ainsi que sa transparence qui offre un aspect « pilotis », de maintenir le toit-terrasse et d'éviter toute installation de stores au niveau des baies. On s'attachera aussi à maintenir l'auvent d'entrée, les baies verticales et en bandeau ainsi que les deux escaliers extérieurs qui participent à l'équilibre de la composition.</p> <p>Enfin, on veillera à conserver de retrait du bâtiment depuis la RN 14 en évitant de construire en entrée de parcelle.</p>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**NIV 2**

1/2500°



**Autres vues**



Ci-contre : façade principale.

Ci-après : vues en détail de l'entrée.

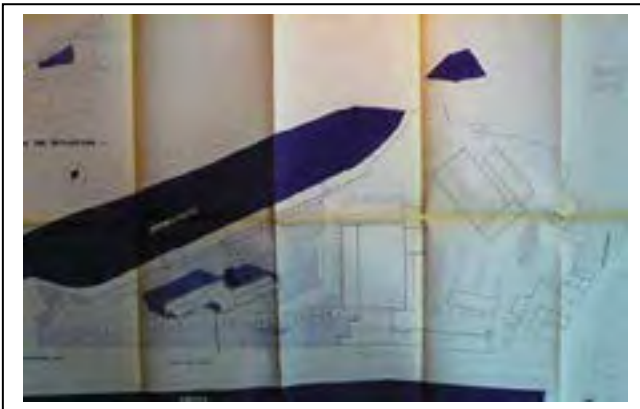
Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis



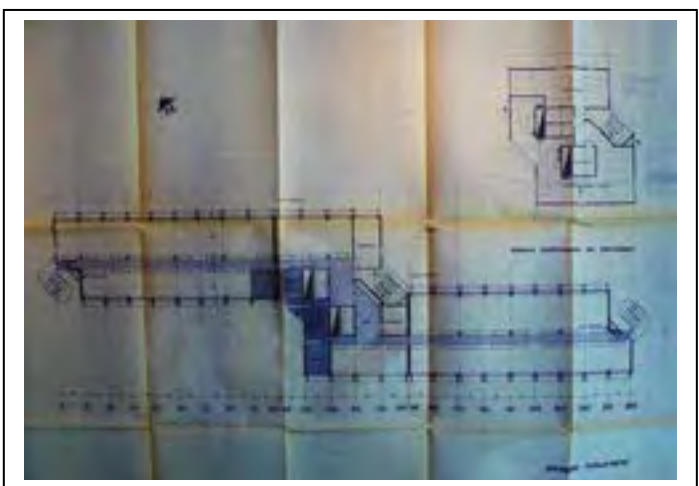
**Sources et bibliographie**

AD93, fonds établissements classés, 1612W169

Lieu de conservation, Type de document Auteurs, Titre, ...



*ci-dessus* : Plan de situation, 1976 ; *ci-contre* : plan de l'installation, 1976  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



**Fiche ensemble PLU n°180**

Dénomination (ENSEMBLE DE) : **immeuble de logement et atelier de serrurerie**

Appellation (facultatif) : **Bouquet**

Adresse : **11, rue Riant**  
**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2014) BI / 16



Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'Ensemble	Premier quart du XX <sup>e</sup> siècle (vers 1900)
Destination initiale	Immeuble de logements et atelier de serrurerie
Destination actuelle	Immeuble de logements et activités artisanales
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	M. Bouquet (artisan)
Propriétaire actuel	Indéterminé
Présence d'outillage	Indéterminé



**Analyse urbaine et paysagère**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	A proximité de la Porte de Paris, le site est intégré à un paysage urbain caractéristique de cette entrée de ville, composée de constructions assez composites au sein d'un tissu mixte où s'enchevêtrent immeubles sur rue et ateliers en fond de parcelle. De part et d'autre du site sont implantées deux anciennes activités aujourd'hui réutilisées en lieu de stockage et garage automobile.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (notamment l'ancien Carmel et sa chapelle, ainsi que la maison des masques)
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)</b>	Les deux constructions occupent la totalité de la parcelle. L'atelier de serrurerie (A) est implanté derrière l'immeuble de logements (B) aligné sur rue. L'accès s'effectue par un passage sous porte cochère. Si les deux bâtiments sont dissociés ils sont à leur origine directement liés, le RDC de l'immeuble étant affecté au logement de l'entrepreneur et à ses dépendances.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Dissimulé par l'immeuble de logements, l'atelier reste visible depuis la rue à l'endroit où la voie forme un coude. Ici, le retrait des constructions depuis la rue crée une percée visuelle permettant d'apercevoir la partie haute de l'atelier et de ses dispositifs de ventilation et d'éclairage. En outre, l'imposante porte cochère de l'immeuble laisse percevoir la présence d'une activité en fond de cour.
<b>Clôture : type et matériau</b>	S'il n'existe pas de clôture sur la rue, un mur en caillasse grossière, continuité du pignon de l'immeuble sur l'atelier, sépare le site de la parcelle voisine.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire



**Description et analyse architecturales**

<b>Plans actuels</b>	Le plan de l'immeuble est rectangulaire, celui de l'atelier épouse la forme de la parcelle en biseau.
<b>Disposition / composition</b>	Composition régulière marquée par la succession des travées sur la façade de l'immeuble ; composition indéterminée pour l'atelier
<b>Élévation / nombre de travées (données extrêmes)</b>	Immeuble : 5 travées et 5 niveaux Atelier : plain pied et deux travées en longueur pour 4 en largeur
<b>Equipements liés à l'activité</b>	Indéterminé
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Façade(s)</b>	
<b>Rythme</b>	Rythme régulier
<b>Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre</b>	Immeuble de logements en maçonnerie de briques, murs pignons en caillasses maçonnées. Atelier à structures de bois (à vérifier) hourdies de briques (à vérifier)
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	<b>Logements</b> : RDC possède une porte cochère métallique, une porte piétonne en bois avec baie d'imposte, ainsi que trois fenêtres à deux battants. Les cinq niveaux présentent chacun 5 fenêtres double battants. Le modèle d'origine de fenêtre est en bois, avec petit bois au 1/4 et 3/4 de la hauteur de chaque ouvrant. <b>Atelier</b> : une porte d'accès à l'embouchure du passage sous porche de l'immeuble.
<b>Occultation type et matériau</b>	Volets métalliques sur les fenêtres de l'immeuble
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Garde corps en fonte d'inspiration Régence.
<b>Modénature</b>	La qualité esthétique de l'immeuble de logements repose principalement sur ses jeux de briques polychromes jaunes et rouges jouant de l'alternance de bandeaux en RDC, puis de motifs géométriques sur les parties supérieures ou encore marquant l'encadrement des baies. Bandeau saillant en brique entre le 1 <sup>er</sup> et le 2 <sup>e</sup> étage. Encadrement de porte traité en jambage en harpe alternant ciment pierre et briques brunes vernissées. L'encadrement mouluré présente une forme d'arc surbaissé et de volutes.
<b>Autres éléments de décor</b>	Têtes de tirants métalliques aux motifs floraux entre les 3 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> étages.
<b>Modifications</b>	Volet roulant sur la fenêtre de droite du dernier niveau de l'immeuble de logements. Nombreux remplacements de fenêtres en bois par PVC.



Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes pour l'immeuble de logements, et en sheds pour l'atelier.
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques pour les deux constructions.
Percements	Les sheds de l'atelier présentent sur la travée nord un lanternon en bois recouvert de tuiles mécaniques servant probablement à l'évacuation des fumées de la forge placée en dessous.
Modifications	La partie vitrée des sheds a été remplacée par des plaques de polycarbonate transparentes.

**Critères de protection**

Intérêt historique	/
Intérêt urbain et paysager	D'abord interpellé par l'immeuble de logements à l'endroit où la rue forme un coude, par sa hauteur et la richesse de ses décors, le regard descend rapidement au niveau de l'atelier placé à l'arrière mais pourtant perceptible depuis l'espace public. Marqueur du paysage à ce niveau de la rue Riant, l'ensemble est un exemple très bien conservé de la typo-morphologie urbaine des ateliers construits à l'arrière d'immeuble.
Intérêt architectural	La richesse des décors de la façade de l'immeuble de logements est un des éléments les plus notoires de cet ensemble architectural en-dehors de la représentativité de la typo-morphologie urbaine des ateliers construits à l'arrière d'immeuble

**Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE**

Recommandations générales	<p>Cf. Fiches :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. GENERALITES             <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien</li> <li>1.2 La façade</li> <li>1.3 Les façades en brique</li> <li>1.7 Les toitures et couvertures</li> </ol> </li> <li>3. LES TYPOLOGIES             <ol style="list-style-type: none"> <li>3.2. Le logement collectif                 <ol style="list-style-type: none"> <li>3.2.1. Les typologies architecturales: de l'immeuble de rapport aux grands ensembles                     <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'immeuble de 1900 à 1945</li> </ul> </li> <li>3.2.2. Les cours d'immeubles et leurs façades</li> <li>3.2.3. Les murs pignons</li> <li>3.2.4. Les pieds d'immeuble</li> </ol> </li> <li>3.3. Le patrimoine industriel                 <ol style="list-style-type: none"> <li>3.3.1. Les typo-morphologies urbaines                     <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les micro-sites intégrés au tissu urbain - derrière immeuble</li> </ul> </li> <li>3.3.2. Les typologies architecturales                     <ul style="list-style-type: none"> <li>• les bâtiments liés à la fonction industrielle - la halle plain-pied</li> </ul> </li> </ol> </li> </ol> </li> </ol>
Recommandations spécifiques	<p>Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Les extensions ou surélévations sont interdites. On s'attachera aussi à conserver le pied d'immeuble et à maintenir les proportions des baies à RDC. On veillera ainsi à préserver les éléments qui témoignent depuis l'extérieur de la présence d'une activité en fond de cour : porte cochère et percée visuelle donnant sur l'atelier depuis la rue.</p> <p>Concernant la halle, il conviendra de maintenir les sheds ainsi que le lanternon, dispositif de ventilation de l'atelier de forge, installation caractéristique des constructions industrielles, ici très bien conservée.</p> <p>On s'attachera aussi à conserver la lisibilité du mur en briques qui participe à la qualité du paysage. L'isolation par l'extérieur, même sur les murs pignons, est donc interdite.</p>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**Nv.2**

1/2500<sup>e</sup>



**Autres vues**

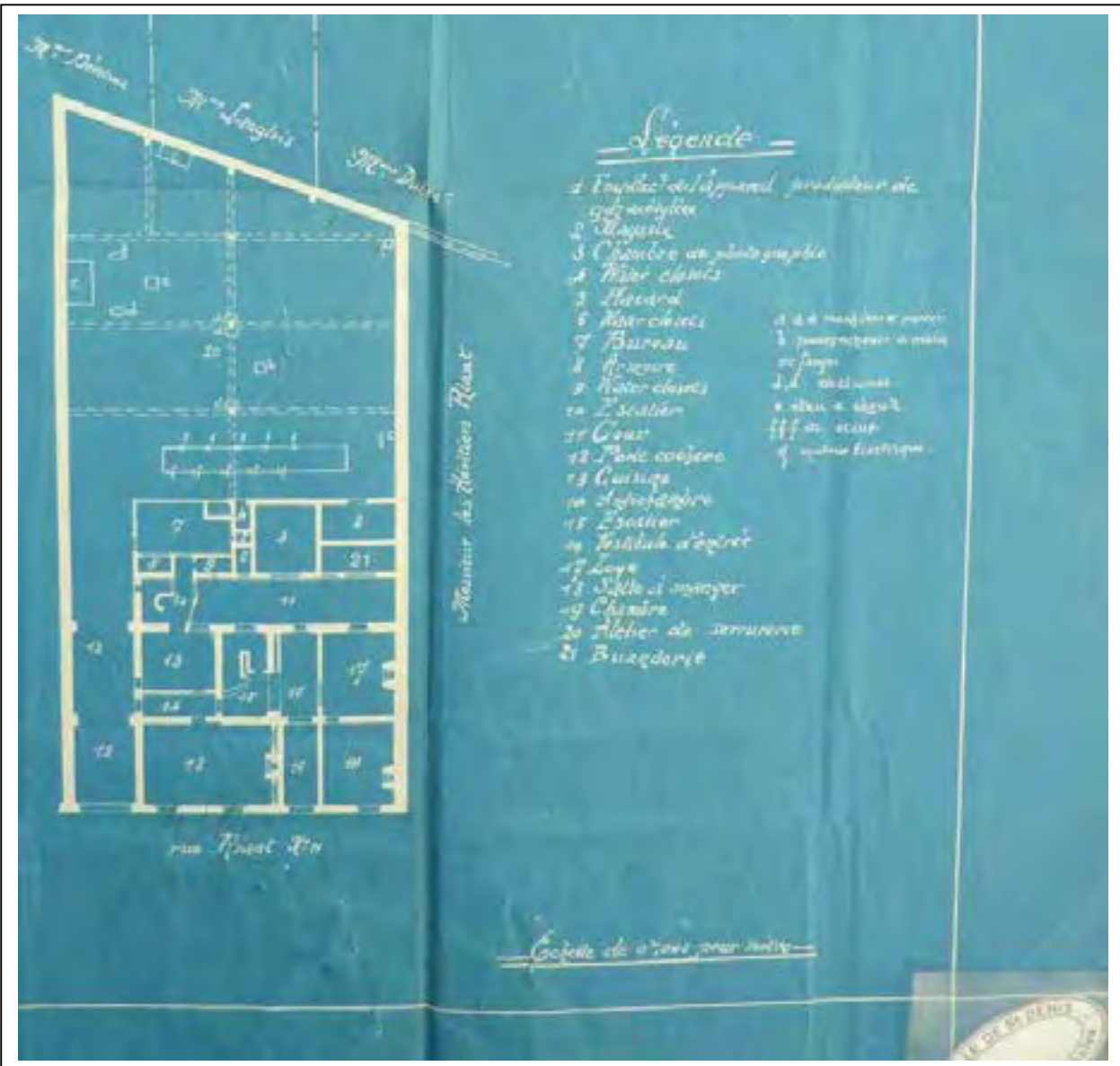


Façade principale de l'immeuble depuis la rue Riant (à gauche)  
 Vue du lanternon (à droite)  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



**Sources et bibliographie**

AMSD, fonds des établissements classés, CT1141



Plan de masse des installations, 1912, AMSD CT1141

**Fiche ensemble PLU n°181**

Dénomination (ENSEMBLE DE) : **Immeuble de logement, atelier de plomberie et maison de maître**

Appellation : **Au bon coin**  
 Adresse : **12-14, rue Denfert-Rochereau**  
**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) AJ / 5 / 96



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'Ensemble	1 <sup>er</sup> quart du XXe siècle (vers 1910)
Destination initiale	Immeuble de logements et commerces, atelier de plomberie, maison de maître
Destination actuelle	Immeuble de logements, logement individuel privé
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	M. Marchand (pavillon)
Propriétaire actuel	Indéterminé

**Analyse urbaine et paysagère**



Façade sur rue du bâtiment A  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SFC

<b>Contexte urbain et paysager</b>	Au croisement de la rue Denfert-Rochereau et des berges du canal, cet ensemble se trouve dans un environnement paysager homogène issu de l'urbanisation continue de ce quartier entre 1880 et 1910. Caractérisé par sa mixité fonctionnelle et constructive, alliant pavillon bourgeois, maison de maître, petites activités et immeubles de logements, ce tissu urbain a conservé sa cohérence formelle tandis que des aménagements récents l'ont fait muter plus en amont, au croisement avec le Bd Marcel Sembat.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (ancien couvent des Ursulines).
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)</b>	Formant l'angle de l'îlot limité par la berge du canal, la rue Denfert Rochereau et le Bd Marcel Sembat, cet ensemble est constitué d'une parcelle triangulaire entièrement bâti, occupé par l'ancien café <i>Au bon coin</i> (A), puis par une seconde parcelle plus importante qui comprend un pavillon (B), un atelier (C) et une remise (D).
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Tous les objets constitutifs de l'ensemble sont visibles depuis l'espace public, de la rue Denfert-Rochereau comme des berges du canal.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Depuis les berges l'ensemble est en bordure de parcelle et ne présente pas de clôture. Il en est de même sur la rue Denfert-Rochereau hormis l'aménagement de deux portails métalliques s'ouvrant sur la cour des ateliers et du pavillon.
<b>Modifications</b>	Le pavillon et les ateliers à l'origine associés au même site (parcelle AJ 5) se trouvent aujourd'hui séparés par un mur de clôture en ciment coupant la cour en deux. Un espace interstitiel non bâti séparant la parcelle de l'immeuble de celle des ateliers a été comblé



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93 –InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000  
**A** \_Café « Au bon coin »      **B** \_Maison de maître  
**C** \_Ateliers      **D** – Atelier ou dépôt



Vue de l'immeuble au croisement des rues.  
© Jacques MANGIN – UASD - Département de la Seine-Saint-Denis.

Description et analyse architecturales du café A <sup>N°12</sup>	
<b>Plans actuels</b>	Trapézoïdal à triangulaire
<b>Élévation / nombre de travées (données extrêmes)</b>	SS + R + 2 / 3 travées sur rue, 1 travée à l'angle
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
<b>Rythme</b>	Rythme régulier des travées
<b>Gros œuvre et parement / Mise en œuvre</b>	Maçonnerie de briques recouverte d'une peinture blanche
<b>Modifications</b>	Ravalement de la façade
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	<b>Sur le pan coupé</b> : Placées dans l'axe de la travée, une porte piétonne métallique puis une baie haute sur chaque niveau supérieur. <b>Façade sur rue</b> : trois baies hautes sur chacun des trois niveaux. <b>Façade sur berge</b> : un percement en partie haute du RDC <b>Façade arrière</b> : Aux 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>es</sup> étages, baie haute et petites ouvertures Toutes les huisseries sont en PVC
<b>Occultation type et matériau</b>	Seule la façade sur rue présente des volets métalliques escamotables, occultations intérieures pour les autres ouvertures.
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Garde-corps tubulaires sur toutes les baies.
<b>Modénature</b>	Niveau de soubassement marqué sur rue par un enduit reprenant la maçonnerie de pierres de meulière. Appareillages de briques saillantes formant bandeaux à la hauteur des linteaux des baies, sur le pan coupé et la façade sur rue. Encadrement des baies en briques légèrement saillantes. Le travail sur l'encadrement de baies se prolonge au dernier niveau jusqu'à rejoindre la frise de briques à modillons. Toujours au dernier niveau, les appuis saillants des baies comprennent des consoles en briques.
<b>Autres éléments de décor</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Les modifications sont nombreuses et ont lourdement dénaturé le bâtiment. Tout le RDC a été remanié, la devanture du café <i>Au bon coin</i> , immortalisé par Doisneau, a disparu. La porte double surmontée d'une baie d'imposte aux fines huisseries a été remplacée par une porte métallique noire en réduisant l'ouverture d'origine. Sur rue, une seconde porte ainsi que la large baie vitrée ont été comblées. Quant au percement sur quai, il n'existait pas initialement, le mur donnant sur les berges étant complètement aveugle. Les jeux de bichromie de briques des façades, qui marquaient les différents niveaux ou soulignaient les éléments de modénature (linteaux, bandeaux, frise etc.), ont disparu derrière un revêtement de peinture blanche. Des garde-corps en fonte aux motifs floraux ont été déposés et remplacés par des modèles tubulaires.
Toiture	
<b>Type de couverture</b>	Toit à croupe
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques
<b>Percements</b>	Souches de cheminée côté canal et côté façade arrière.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire

Critères de protection	
<b>Intérêt historique</b>	Immortalisé par Robert Doisneau dans sa série sur la banlieue de Paris, ce « petit coin » de Saint-Denis est pour le photographe caractéristique de ces milliers de bistros que l'on trouve au coin des rues.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	Formant l'angle de l'îlot entre le canal et la rue Denfert-Rochereau, cet ensemble est un repère paysager depuis les berges. L'occupation totale de l'espace par des architectures contraintes par la forme trapézoïdale de la parcelle sculpte un paysage singulier où cohabitent un ancien atelier en bois, un pavillon de meulière et un petit immeuble de briques, soit une mixité urbaine et architecturale significative de la banlieue de Paris.  Sur la berge du canal, l'ensemble forme un front continu où se lisent encore les traces de cette mixité des fonctions aux abords de la voie d'eau. Une ouverture percée dans le mur des ateliers, et aujourd'hui comblée, rappelle l'existence des liens fonctionnels entre le site d'activité et les berges du canal. Malgré la disparition de ce lien physique, la série de sheds porte encore témoignage de l'existence d'un lieu d'activité. Il s'agit par ailleurs d'un des rares exemples d'ateliers à sheds en ville, visible depuis l'espace public.  Malgré le recours à différents matériaux de construction (briques pleines et creuses, bois, meulière, enduit etc..) une mise en cohérence de l'ensemble est donnée depuis les berges par un soubassement continu en meulière. Cette pierre fait écho aux façades du pavillon ainsi qu'aux divers aménagements anciens et récents des berges du canal.

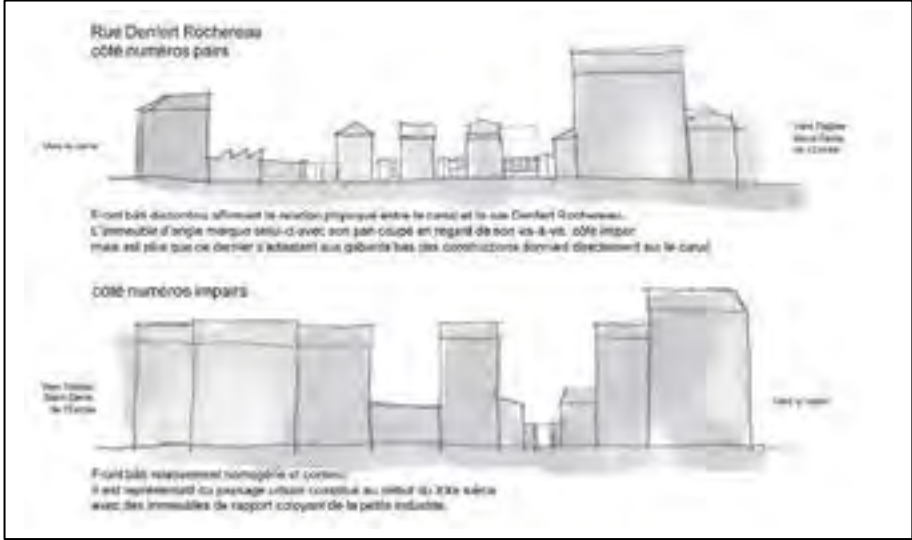


Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
<b>Recommandations générales</b>	<p>Cf. Fiches :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. GENERALITES                             <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien</li> <li>1.2 La façade</li> <li>1.3. Les façades en brique</li> <li>1.4. Les façades en pierre</li> <li>1.7. Les toitures et couvertures</li> </ol> </li> <li>3. LES TYPOLOGIES                             <ol style="list-style-type: none"> <li>3.3. Le patrimoine industriel                                     <ol style="list-style-type: none"> <li>3.3.1. Les typo-morphologies urbaines   <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les micro-sites intégrés au tissu urbain</li> </ul> </li> <li>3.3.2. Les typologies architecturales   <ul style="list-style-type: none"> <li>• les bâtiments liés à la fonction industrielle</li> <li>• le logement</li> </ul> </li> </ol> </li> </ol> </li> </ol>
<b>Recommandations spécifiques</b>	<p>L'immeuble à l'angle de la rue Denfert-Rochereau, humble dans sa taille et dans sa forme, ferme parfaitement l'angle de la rue et est une bonne articulation sur le canal qui est doté en frange, sur les fonds des parcelles traversantes donnant sur la rue Denfert-Rochereau, de bâtiments relativement bas. Par ailleurs, sur la rue Denfert-Rochereau, les proportions de cet immeuble évitent l'enclavement et l'écrasement des pavillons qui forment un front bâti discontinu caractéristique de la rue côté numéros pairs (voir schéma ci-après). Ce bâtiment a été largement dénaturé. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades devra être étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor et de modénatures. L'immeuble était à l'origine à briques vues ; aussi il conviendra de restituer cette disposition d'origine en retirant la peinture blanche qui a été badigeonnée.</p> <p>Concernant le rez-de-chaussée, dans les années 40, celui-ci était affecté à une activité commerciale et ses façades aujourd'hui en portent encore les stigmates. Ainsi la rénovation de l'immeuble nécessite de définir l'affectation qui sera donné au pied d'immeuble. Avec sa position en proue sur le canal et des façades ouvertes vers le square de Geyter, le bâtiment pourrait retrouver une fonction commerciale. Dans ce cas, les ouvertures d'origine pourront être ré-ouvertures et une devanture bois en applique pourra venir habiller la façade en rez-de-chaussée. Il est recommandé alors de s'inspirer de la photographie de Robert Doisneau en termes de proportions. Si le rez-de-chaussée reste affecté à des logements, il conviendra d'enduire celui-ci pour masquer les reprises au droit des ouvertures. La partie enduite devra alors se terminer sous le bandeau entre rez-de-chaussée et premier étage. Il conviendra alors dans le traitement et la finition du rez-de-chaussée de se référer à des pieds d'immeubles de la même époque (par exemple immeubles donnant sur le square de Geyter).</p>
<b>Autres</b>	

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.2

1/2500°



**Autres vues**



1- Façade sur rue de l'immeuble (modifications du RDC)  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

5- Vue oblique de l'ensemble  
 IA Oblique 2008 © InterAtlas 2009



**Sources et bibliographie**

AMSD, fonds O. 2 O 77

Cendrars Blaise, *La banlieue de Paris*, Doisneau, Denoël, Dijon, 1995

Lieu de conservation, Type de document Auteurs, Titre, ...



6- Carte postale ancienne, vers 1910, vue des quais, de la rue Denfert-Rochereau et de l'immeuble formant l'angle. © Coll.part.

7- *Au bon coin*, 1945, photo de Robert Doisneau©

**Fiche PLU n° 182**

Dénomination :  
**Chaudronnerie  
 actuellement logement de  
 particulier**  
 Appellation (facultatif) :  
**Bricout**  
 Adresse :  
**8-12, rue Roussel  
 93200 SAINT-DENIS**  
 Cadastre (2014) Y / 35, 36, 37



Caractéristiques historiques	
Epoque / Dates de construction	1914
Destination initiale	Chaudronnerie de cuivre et de fer
Destination actuelle	Logement privé
Maître d'œuvre	Henry Demougeot (architecte)
Maître d'ouvrage	Bricout
Propriétaire actuel	Indéterminé
Présence d'outillage	Non



Façade sur rue  
 Département de la Seine-Saint-Denis, photo Jacques Mangin

**Analyse urbaine et paysagère**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	Le site occupe une emprise étroite le long de la rue Roussel, comprise entre un ensemble de la Société des habitations économiques de Saint-Denis et le lycée professionnel. Le tissu mixte de ce secteur caractérisé par de petites activités et des immeubles collectifs a forgé un paysage composite qui semble n'avoir que peu évolué depuis 1920.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (périmètre notamment de l'église Saint-Denis de l'Estrée).
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	Le site d'origine correspond au regroupement de trois parcelles actuellement distinctes. La première (Y 37) comprend le pavillon du directeur (A) ainsi qu'un atelier (B) séparé d'un second similaire (C) par une cour depuis occupée par un pavillon (parcelle Y 36). Les trois bâtiments sont étudiés dans leur ensemble parce qu'ils constituent encore un alignement cohérent sur rue et possèdent également une histoire commune.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Le pavillon présente une façade alignée sur rue, les deux ateliers s'ouvrent directement sur la voirie.
<b>Clôture : type et matériau</b>	* Portail métallique donnant accès à la cour du pavillon
<b>Modifications</b>	En dehors de la maison construite à l'emplacement d'une ancienne cour, des extensions ont été réalisées en fond de parcelle dans le prolongement du pavillon du directeur et sur l'atelier C.



Plan cadastral DGI 1/2500



**Vue aérienne identifiant les différents bâtiments remarquables** Vue aérienne du quartier – CG 93  
 © Aérodata 2013 HR 1/5000  
**A \_ Pavillon du directeur**  
**B \_ Atelier**  
**C \_ Atelier**



Façade sur rue  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Pignon du pavillon.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Façade sur rue de l'atelier B  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales du pavillon (A) <small>Nv.1</small>	
<b>Plan actuel</b>	En L
<b>Disposition / composition</b>	Le pavillon comprend un corps principal carré et une aile plus basse et en léger retrait, par laquelle on accède au bâtiment.
<b>Élévation / nombre de travées</b>	SS + R + 1 + C / 2 travées
<b>Equipements liés à l'activité</b>	Indéterminé
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notable
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Murs maçonnés
<b>Parement / remplissage</b>	Crépi tyrolien Enduit ciment sur soubassement
<b>Modifications</b>	Aucune de notable
<b>Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	La façade sur rue comprend deux soupiroux au niveau du soubassement ; au RDC une fenêtre à double battant et une seconde à triple battant pour éclairer la salle à manger, à l'étage deux fenêtres identiques à deux battants dans l'axe de celles du RDC. Le pignon sur cour, comprend dans un même alignement vertical un soupirail, deux fenêtres à deux battants et une troisième fenêtre en plein cintre au niveau du comble. La façade arrière comprend au RDC la porte d'entrée et une petite ouverture, et au 1 <sup>er</sup> étage une fenêtre double battant ainsi qu'une seconde petite ouverture pour éclairer une pièce d'eau. La partie de l'édifice en retrait ne comprend que trois percements, une petite ouverture verticale qui éclaire la buanderie ainsi qu'une porte d'accès à cette pièce, surmontée au niveau supérieur par une fenêtre à deux battants. Toutes les fenêtres sont en bois, et présentent des petits bois à la hauteur des ¼ des battants.
<b>Occultation type et matériaux</b>	Volets métalliques escamotables
<b>Méletterie et ferronnerie</b>	Garde corps en fonte aux motifs floraux à chaque ouverture. Linteaux métalliques au dessus des baies de fenêtre
<b>Modénature</b>	Trois grands ensembles de modénatures et de décors qui soulignent chacun un niveau d'élévation du bâtiment. Entre la partie haute du soubassement et les appuis de fenêtres du RDC, un décor en briques formant tables ceinture tout le pavillon. Entre la ligne des linteaux des baies de fenêtre du RDC et les appuis du 1 <sup>er</sup> étage s'étirent deux bandeaux en briques rouges dans l'interstice desquels s'inscrivent les arcs des baies. Constitués de briques rouges et de briques vertes vernissées, ces arcs sont en alternance en mitre ou segmentaire. Dans le même esprit, entre le linteau de la baie du pignon sur cour et l'appui de la fenêtre du comble se dessinent deux bandeaux de briques qui parcourent toute la façade. Dans l'interstice, des jeux de briques rouges et jaunes couronnent les baies. La même bichromie est reprise sur le dernier niveau de modénature formant frise.
<b>Autres éléments de décor</b>	Chaque baie est couronnée par un bandeau de briques vernissées. Des briques identiques posées verticalement ornent la façade à chaque extrémité des linteaux et au niveau des pannes de la charpente. Notons enfin que tous les dessins des modénatures ainsi que l'encadrement des baies sont soulignés par un enduit lissé de teinte grise identique à celui du soubassement.
<b>Modifications</b>	Les soupiroux ont été remplacés par des simples plaques de métal perforées. La baie située au RDC du pignon sur cour a été en partie comblée, la fenêtre en bois changée par une menuiserie PVC.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à 2 versants dont un long couvrant également l'aile de l'habitation.
<b>Charpente</b>	Bois
<b>Percement</b>	Souche de cheminées
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques. Une tuile de rive décorative au faîtage.
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Aucune de notable
Description et analyse architecturales des ateliers B et C <small>Nv.2</small>	
<b>Plan actuel</b>	Rectangulaire
<b>Disposition / composition</b>	Deux halles parallèles de 8.50 m x 15 m, à la composition similaire, et séparées initialement par une cour
<b>Élévation / nombre de travées</b>	Halle de plain-pied
<b>Equipement divers</b>	Indéterminés
<b>Extensions / Modifications</b>	L'atelier C a été tronqué d'une travée en partie arrière.
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Structure en bois laissée apparente en façades



Façade sur rue de l'atelier C  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

<b>Parement / remplissage</b>	Remplissage de briques creuses. Enduit de plâtre et de ciment.
<b>Modifications</b>	Les divers enduits utilisés en revêtement ne permettent pas d'identifier de manière précise les dispositions d'origines.
<b>Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	<b>Atelier B</b> : Pignon sur rue percé d'une grande porte charretière en bois et d'une baie aux fines huisseries métalliques placées dans un encadrement de bois. La façade sur cour est percée d'une baie similaire. <b>Atelier C</b> : Une baie identique aux autres est percée au centre de la façade. Une petite ouverture rectangulaire aux huisseries en PVC a été percée au dessus.
<b>Occultation type et matériaux</b>	Aucune de visible depuis l'espace public
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Aucune de visible depuis l'espace public
<b>Modénature</b>	Les deux halles sont exemptes de modénature ; hormis sur la halle C qui présente deux pilastres de briques rouges en façade faisant écho au traitement de l'angle.
<b>Autres éléments de décor</b>	/
<b>Modifications</b>	Sur la halle C, l'ouverture en PVC a été réalisée a posteriori, déséquilibrant le dessin d'origine de la façade en terme de composition et de matériaux. Sur cette même façade ont été greffées des installations techniques.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à 2 pentes
<b>Charpente</b>	Bois, apparentes en façades
<b>Percement</b>	Aucun
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques. Le versant nord de la halle C est vitré pour offrir un éclairage supplémentaire à l'intérieur de l'édifice.
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Eclairage zénithal de la halle C

<b>Critères de protection</b>	
<b>Intérêt historique</b>	L'association de la maison du directeur et des deux halles constitue un bon exemple de microsite industriel intégré au tissu urbain dense, témoignant de l'existence d'une forme d'activité artisanale à Saint-Denis en plus de l'industrie lourde.  Ce site s'inscrit dans l'ensemble des réalisations de l'architecte dionysien Henri Demougeot
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	Malgré le comblement de l'ancienne cour par l'édification d'une maison, l'alignement sur rue des trois entités du site d'origine a été préservé et est encore aisément appréhendable. Leurs caractéristiques architecturales participent à maintenir sur cette rue un paysage urbain du début du XX <sup>e</sup> siècle.
<b>Intérêt architectural</b>	Le traitement des façades du pavillon, par la richesse et la variété de ses décors, dans une composition soignée, est particulièrement remarquable. Il est, en outre, à rapprocher des autres réalisations de l'architecte dont les ornements marquent une étape transitoire entre un style plutôt classique des pavillons de banlieue à un second davantage inspiré de « l'art déco » et marqué par des formes plus géométriques.
<b>Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE</b>	
<b>Eléments ou caractéristiques à protéger</b>	En totalité à l'exception de tous les comblements opérés sur les ouvertures des trois bâtiments.
<b>Recommandations générales</b>	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.3 Les façades en brique 1.5 Les façades enduites 1.7 Les toitures et couvertures 3. LES TYPOLOGIES 3.3. Le patrimoine industriel 3.3.1. Les typo-morphologies urbaines • Les micro-sites intégrés au tissu urbain 3.3.2. Les typologies architecturales • les bâtiments liés à la fonction industrielle - la halle plain-pied • le logement
<b>Recommandations spécifiques</b>	L'alignement sur rue des trois entités devra être conservé sans être perturbé par de nouvelles constructions intégrées au site et en alignement sur la voie. Ainsi il est recommandé de ne pas densifier la parcelle Y 36 occupée actuellement par un petit pavillon en retrait afin de maintenir la cohérence paysagère et la lisibilité de l'ensemble. Par ailleurs, on veillera à préserver les volumes des trois bâtiments en proscrivant toute surélévation et extension du pavillon, pour maintenir à la fois l'aile en retrait et le rapport à la cour qui valorise la composition et les décors du pignon de ce dernier. Concernant le pavillon, dans le cadre de travaux de ravalement, les façades visibles de la rue seront étudiées et traitées pour ne pas perturber et dénaturer la cohérence architecturale de l'ensemble. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) encore en place. La maison sera ainsi conservée et restaurée dans ses dispositions d'origine.  Les deux ateliers plusieurs fois remaniés au niveau de leur façade mériteraient de retrouver leurs dispositions d'origine ou supposées afin de préserver la cohérence de l'ensemble. Les dispositions d'origine des façades des ateliers n'étant pas connus précisément, il est recommandé de supprimer la baie au niveau de la charpente qui nuit à la perception architecturale de l'ensemble et de conserver la lisibilité des éléments de structure des ateliers. Pour ces derniers, on pourra les harmoniser avec le reste de l'ensemble (pavillon) en utilisant une teinte proche de celle des éléments de ferronnerie de la façade du pavillon pour marquer qu'il s'agit d'un site cohérent.

Autres vues



Plan de la façade du pavillon Bricout, 1914  
AM Saint-Denis, 2 O 261



Publicité pour l'agence d'Henri Demougéot  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

1/2500<sup>e</sup>



### Sources et bibliographie

AMSD, fonds des permis de construire, 2 O 261




**Fiche PLU n°183**

Dénomination :  
**Séchoirs de bateaux-lavoirs**

Appellation (facultatif) :  
**Lavoirs Bonnet**

Adresse : **1, quai du Square**  
**CP VILLE : 93200**

Cadastre (2010) BK / 101

 <p>Plan de situation source : INSEE</p>	Caractéristiques historiques	
	Epoque / Date de construction	1888 – vers 1910
	Destination initiale	Séchoirs de linge du bateau-lavoir Bonnet & Cie
	Destination actuelle	Locaux associatifs
	Maître d'œuvre	Inconnu
	Maître d'ouvrage	Bonnet & Cie
Propriétaire actuel	indéterminé	
<b>Présence d'outillage</b>		Non



Façade sur le canal  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Analyse urbaine et paysagère	
<b>Contexte urbain et paysager</b>	Implanté directement sur les berges du canal, le site se trouve sur un espace paysager de transition marqué de part et d'autre de la voie d'eau, par un tissu urbain composé d'immeubles de logements disposés autour du square de Geyter, et d'anciennes emprises industrielles en mutation (Christofle, Tréfinétaux, immeubles récent de bureaux).
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (en co-visibilité avec l'usine Christofle)
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	Le bateau-lavoir proprement dit, qui occupait toute la longueur de l'échancrure aménagée spécifiquement sur le quai, a disparu. Seul subsiste un ensemble de trois édifices formant alignement sur le quai et composé de deux bâtiments aux volumes similaires (A et B) destinés au séchage et séparés l'un de l'autres par une construction basse à usage probable de logement (C). Un léger dénivelé crée une différence de niveaux entre les berges du canal plus basses et la rue Denfert- Rochereau plus haute.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Visibles et accessibles depuis l'espace public, les bâtiments forment un ensemble cohérent tant sur les quais que sur la rue. Le site est un repère important, particulièrement depuis l'autre rive du canal où son volume est perceptible dans son intégralité.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Aucune clôture
<b>Modifications</b>	Le site d'origine, visible sur les cartes postales anciennes (cf fig.6, 7, 8), a subi de nombreuses mutations modifiant son plan d'origine. Deux bâtiments contigus au séchoir ont été détruits.

Description et analyse architecturales des séchoirs (A) <span style="background-color: #808000; color: white; padding: 2px;">Nv.2</span>	
<b>Plan actuel</b>	Rectangulaire
<b>Disposition / composition</b>	Construction strictement fonctionnelle dédiée au séchage du linge lavé au bateau lavoir, elle ne comprend pas de composition particulière
<b>Élévation / nombre de travées</b>	R + 2 / 6 travées
<b>Extensions / Modifications</b>	La modification principale a été la destruction des bâtiments situés à son extrémité ouest.
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Piliers en maçonnerie de moellons, puis structures de bois pour les niveaux supérieurs.
<b>Parement / remplissage</b>	Briques pleines enduites ; claires-voies en bois sur les niveaux supérieurs permettant la circulation de l'air à l'intérieur du bâtiment et facilitent le séchage du linge.
<b>Modifications</b>	Les briques de remplissage étaient laissées à nu. En outre, les claires-voies qui recouvraient entièrement les façades et pignon ont été supprimées à certains endroits pour le percement de fenêtres.
<b>Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	<b>Côté quai :</b> RDC, une baie en pavés de verre par travée ; premier et second étages, une baie simple en bois par travée avec allège en verre. <b>Côté rue :</b> aucun percement en façade hormis porte d'accès aux locaux associatifs. Les fenêtres sont dissimulées derrière les claires-voies de bois. <b>Façade latérale nord :</b> une large ouverture en RDC à l'emplacement initial de la jonction avec un bâtiment annexe (le passage correspond à un aménagement récent, ateliers nautique ?)
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	RAS
<b>Modénature</b>	RAS
<b>Autres éléments de décor</b>	RAS
<b>Modifications</b>	En RDC, les baies étaient à l'origine en menuiserie métallique et verre cathédrale. La quatrième travée était percée d'une grande porte inscrite dans un cadre de pierre permettant l'accès au séchoir depuis le bateau-lavoir. Niveaux supérieurs : si la façade sur rue a préservé son aspect d'origine, les claires-voies ayant été maintenus, celle sur quai a été remaniée par le percement des baies. Des travées de claires-voies ont été supprimées sous l'entrait de la charpente laissée apparente en façade.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à deux versants
<b>Charpente</b>	Bois
<b>Matériaux de couverture et</b>	Tuiles mécaniques

<b>éléments de décor</b>	
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Les deux conduits de cheminée métalliques d'un appareil à vapeur ou d'un calorifère ont disparu de la toiture.

<b>Description et analyse architecturales du bâtiment B</b> <span style="background-color: #4F7942; color: white; padding: 2px;">Nv.2</span>	
<b>Plan actuel</b>	Rectangulaire
<b>Disposition / composition</b>	Construction strictement fonctionnelle, elle ne comprend pas de composition particulière
<b>Élévation / nombre de travées</b>	R + 2 / 5 travées
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Structure en bois
<b>Parement / remplissage</b>	Briques enduites de ciment
<b>Modifications</b>	Le remplissage de briques était à l'origine apparent
<b>Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	Côté quai : RDC, quatre baies carrées et percement d'une porte aujourd'hui comblée; premier étage, deux ouvertures carrées dans l'axe des percements du RDC puis ouvertures de dimensions aléatoires sur les autres travées ; second étage, percements réguliers, dans l'axe de celles du RDC de baies hautes. Côté rue : aucun percement en RDC, hormis une porte piétonne centrale ; au premier étage une baie carrée par travée ; second étage, aucun percement. Façade latérale sud, deux petites baies rectangulaires.
<b>Méletterie et ferronnerie</b>	RAS
<b>Modénature</b>	RAS
<b>Autres éléments de décor</b>	RAS
<b>Modifications</b>	Les percements du RDC sur le quai semblent avoir conservé leurs proportions d'origine au contraire des baies constitués d'huissieries métalliques. Les modifications lourdes sont relevées sur les niveaux supérieurs qui se présentaient, à l'identique du bâtiment A, recouvert de claires-voies de bois (cf doc.7). Suite à des mutations de l'activité dans les années 1920, le bâtiment a subi des modifications : un bandeau filant vitré le long de la façade, doté des menuiseries métalliques, marquait le 1 <sup>er</sup> étage. Quant au 2 <sup>e</sup> , il ne présentait à l'origine aucun percement. (cf doc 8.) En l'absence de représentation ancienne, nous ignorons la disposition des autres façades du bâtiment. Cependant nous pouvons affirmer que les baies de la façade latérale ainsi que la porte piétonne ont été percées récemment.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à deux versants
<b>Charpente</b>	Bois
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Indéterminé

<b>Description et analyse architecturales du bâtiment C</b> <span style="background-color: #4F7942; color: white; padding: 2px;">Nv.2</span>	
<b>Plan actuel</b>	Carré
<b>Disposition / composition</b>	/
<b>Élévation / nombre de travées</b>	R + 1 / 2 travées
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Maçonnerie de briques
<b>Parement / remplissage</b>	Briques rouges peintes au RDC
<b>Modifications</b>	Revêtement du RDC est récent. Un édicule indéterminé poursuivant le bâtiment sur sa façade latérale sud a été remanié ne laissant de sa présence ancienne que les murs extérieurs.

<b>Ouvrages et éclairage (portes, fenêtres)</b>	<b>Façade sur quai</b> : Au RDC, deux percements comblés de parpaings en partie basse et de pavés de verre en partie haute. Façade aveugle donnant sur le square.
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	RAS
<b>Modénature</b>	RAS
<b>Autres éléments de décor</b>	RAS
<b>Modifications</b>	Les percements du RDC sur le quai ont été modifiés, comblés notamment de parpaings.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à deux versants
<b>Charpente</b>	Bois
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Indéterminé

<b>Critères de protection</b>	
<b>Intérêt historique</b>	A l'instar de nombreux lavoirs publics, le lavoir Jean & Cie a été un haut lieu de sociabilité. Véritable institution pour les habitants du quartier son dernier propriétaire « Bébert dit l'Amiral » était une figure de la vie dionysienne. Construit en 1889, cette entreprise de service destinée à la population locale témoigne de l'essor urbain du quartier De Geyter dont il accompagne le développement.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	L'implantation du bateau lavoir sur le quai a généré des aménagements et des architectures qui contribuent aujourd'hui à la qualité paysagère des berges et participent à la compréhension de sa morphologie actuelle. L'échancrure formée sur les quais, rendue nécessaire pour ne pas gêner la navigation, témoigne ainsi de l'emplacement initial de l'établissement. Les deux bâtiments sont quant à eux de véritables repères urbains, qui frappent l'œil du passant notamment par le caractère pittoresque, voire anachronique, du séchoir recouvert de claires-voies en bois au milieu d'un territoire en mutation.
<b>Intérêt architectural</b>	Constructions modestes par leurs matériaux et leur mise en œuvre, les deux bâtiments constituent un ensemble d'intérêt de par leur homogénéité, leur gabarit à l'échelle du canal, leur alignement sur le quai et le maintien d'une partie de leurs dispositifs d'origine de ventilation qui témoigne de leur fonction initiale. Avec la maison des arbalétriers, ce séchoir compte parmi les derniers de la ville qui en comptait alors pléthore par la présence des fabriques d'impression sur étoffes, de tanneries et d'ateliers de blanchiment.
<b>Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE</b>	
<b>Éléments ou caractéristiques à protéger</b>	A protéger en totalité à l'exception des aménagements les plus récents : ravalement des murs de soubassement sur le quai, aménagement de portes métalliques etc...
<b>Recommandations générales</b>	/
<b>Recommandations spécifiques</b>	<p>Avant toutes interventions sur les séchoirs des bateaux-lavoirs, il est important de définir un programme de reconversion adapté au lieu qui permette de conserver les systèmes de claire-voie caractéristiques de cette typologie de bâtiment.</p> <p>De manière générale, dans le cadre de travaux de rénovation - réhabilitation, il conviendra d'étudier et de traiter l'ensemble des façades et notamment de définir précisément les percements qui peuvent être d'origine et ceux qui ont été faits ultérieurement ainsi que de lister et situer les nombreuses modifications qu'a subi le bâtiment. Ce diagnostic architectural et technique permettra d'orienter le projet de restauration et d'accompagner la mutation du lieu en connaissant parfaitement l'architecture originelle du lieu.</p> <p>Concernant le bâtiment A, afin de préserver la lisibilité de la fonction d'origine de celui-ci, le système de claires-voies en bois devra être conservé et valorisé. Ainsi, il est recommandé de ne pas percer directement des ouvertures dans la façade de claire-voie mais de préférer des aménagements en arrière de la façade équipés de persiennes articulées qui permettront de régler le niveau de luminosité à l'intérieur des locaux. Quant aux claires-voies, il est préconisé d'utiliser pour tout travaux de remplacement ou aménagements spécifiques de recourir à des essences de bois identiques dont celle d'origine devra être identifiée. Au RDC, il est préconisé d'harmoniser les percements sur les murs gouttereaux et d'homogénéiser leur implantation (même hauteur d'allège et sur axe des travées). Des ouvertures de plain-pied peuvent être envisagées sur certaines (ou toutes les) travées à l'image de celles qui existaient autrefois (voir cartes postales anciennes / doc. 7 et 8). Si de telles dispositions étaient retenues, il pourrait être intéressant de faire des sondages pour voir si il ne reste pas des traces de ces anciennes ouvertures qui pourraient alors peut-être être ré-ouvertes. Cependant, de manière générale, il est préconisé pour les deux séchoirs de faire des sondages en façades afin de déterminer l'état des briques sous enduit et de proposer leur restauration pour restitution à nu si leur état le permet. Le cas échéant, si les façades sont enduites, on veillera à laisser les structures des bâtiments apparentes. Un travail de reprise des structures en bois devra alors être réalisé afin d'assurer la pérennité des constructions.</p> <p>Pour le bâtiment B, les claires-voies n'existant plus, le bâtiment ayant subi de lourdes modifications liées à l'évolution de l'activité, deux parties pris sont envisageables dans le cadre d'une rénovation du bâtiment. Le premier consiste à restituer le système de claires-voies sur les niveaux supérieurs ce qui résoudrait de manière efficace l'homogénéisation indispensables des ouvertures, et offrirait une protection supplémentaire des façades. La seconde option se résumerait à la simple harmonisation des ouvertures, et principalement celles du 1<sup>er</sup> étage. Sans nécessairement retrouver le bandeau vitré tel qu'il figure sur le doc. 8, il est recommandé de mettre en cohérence ce niveau avec celui du dessus percé de baies hautes.</p> <p>Concernant les deux séchoirs, on veillera à préserver continues, les lignes directrices majeures qui rythment les bâtiments qu'elles soient horizontales (ligne formant soubassement maçonnée et marquant le RDC, puis les sablières et entrails) ou verticales (poteaux, potelets et aisseliers) et à ne pas les interrompre visuellement.</p> <p>Sur le bâtiment C, lourdement dénaturé, la recherche d'une nouvelle vocation à cette construction est prioritaire. A cette occasion, on cherchera à retrouver des dispositions satisfaisantes en termes de proportions générales. Il est recommandé de supprimer les comblements des baies afin de retrouver des baies plus hautes que larges à rez-de-chaussée et de remplacer les menuiseries par des modèles adaptés (fenêtres à 2 vantaux). De manière générale, les revêtements de façade sur le quai, résultant probablement d'une volonté d'effacer les graffitis, participent à la dévalorisation de l'édifice depuis les quais. Ce petit bâtiment devra donc être traité en relation avec le mur de clôture qui ferme l'alignement jusqu'au second séchoir. Il conviendrait à cet effet, de restituer une ligne soubassement continu qui assoierait l'ensemble et un traitement en élévation du rez-de-chaussée qui ne</p>

nuise pas à la perception générale de l'ensemble (briques si existantes ? ou enduit).  
 Sur l'ensemble des bâtiments, les extensions et les surélévations comme l'aménagement de lucarnes au niveau des combles sont interdites.  
 Les liens physiques et historiques entre le séchoir et le quai devront être maintenus en conservant l'échancrure dessinée sur les berges, emplacement d'origine du bateau-lavoir pouvant recevoir une nouvelle embarcation fixe.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**Nv.2**

1/2500°



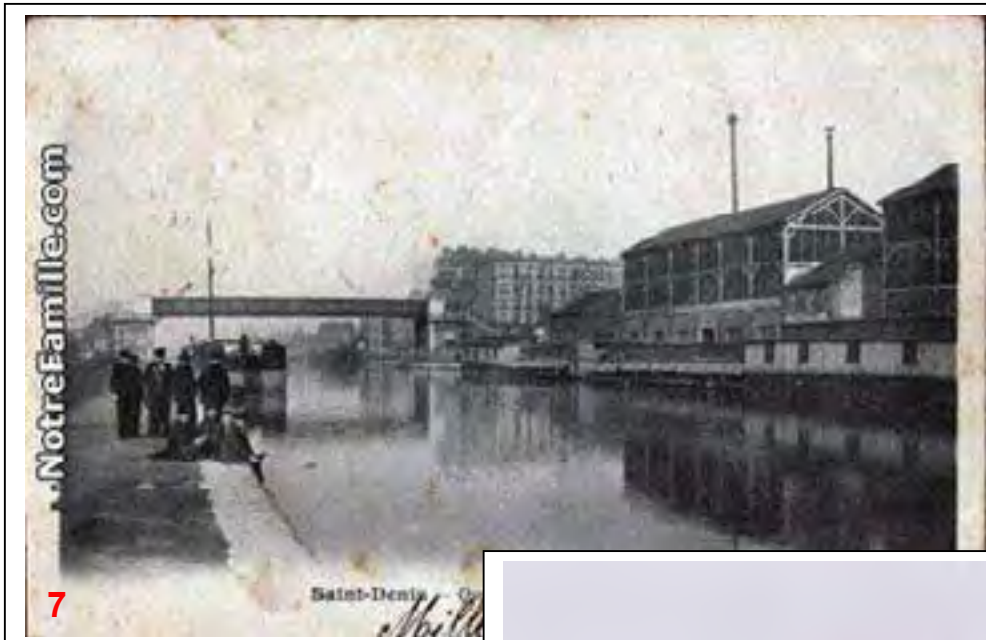
**Autres vues**



1- Vue d'ensemble des séchoirs  
 2 à 4 – Bâtiment A, façade sud, détail des claires-voies et rapport du bâtiment A avec le bâtiment C. . © Jacques MANGIN – UASD – Département Seine-Saint-Denis  
 5- Vue oblique du site, façade sur ville. IA Obliques 2008 © InterAtlas 2008

**Sources et bibliographie**

Archives de Paris, fonds du Service des canaux VO3 513, 519 et 532  
 Lieu de conservation, Type de document Auteurs, Titre, ...



6- Vue des berges du canal avant l'aménagement du bateau-lavoir et des séchoirs, vers 1885.  
 7 - Vue ancienne des installations. Bateau—lavoir au premier plan, séchoirs et autres équipements en second plan, vers 1900. On observe la présence des claires-voies sur le bâtiment B  
 8- Vue ancienne (vers 1920), le bâtiment B a subi des mutations. Les claires-voies ont disparu.  
 © coll. Part. Delcampe © coll. Part. Notrefamille.com



**Fiche PLU n° 184**

Dénomination :  
**Lavoir public actuellement parking d'un restaurant et logements individuels**

Appellation :  
**Lavoir de M. Paté actuellement restaurant Roi du couscous**

Adresse : **65, rue du Landy 93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) CK / 21



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Dates de construction	1903
Destination initiale	Lavoir public et logements individuels
Destination actuelle	Parking de restaurant et logements individuels
Maître d'œuvre	G. Cotteraux (architecte)
Maître d'ouvrage	M. Paté
Propriétaire actuel	Restaurateur
Présence d'outillage	Non

**Analyse urbaine et paysagère**

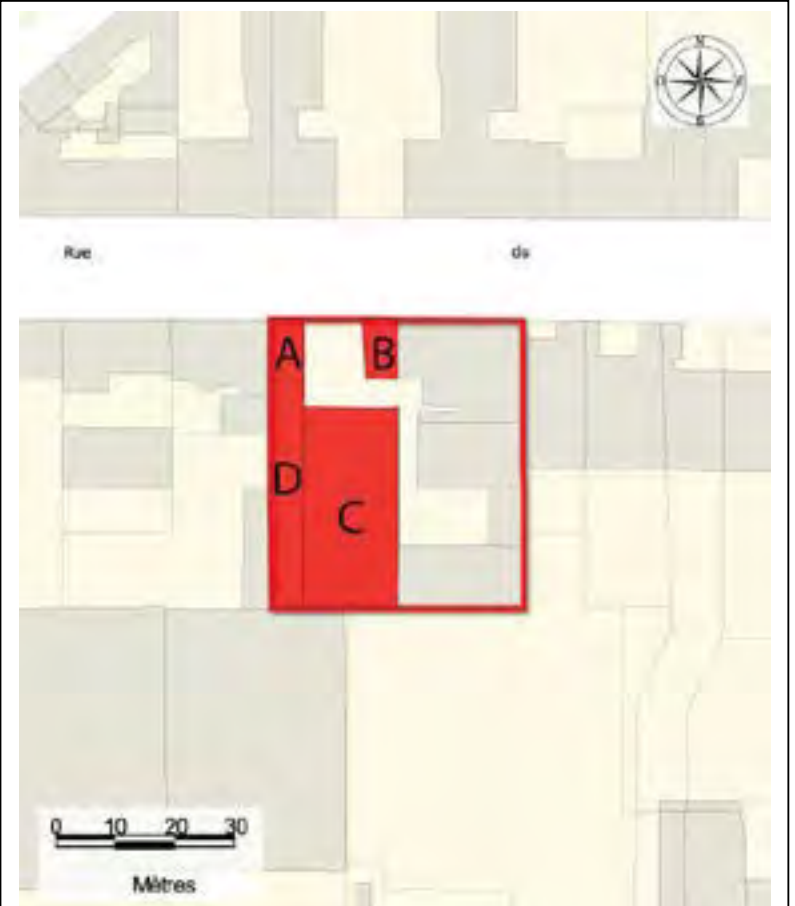
<b>Contexte urbain et paysager</b>	A proximité du carrefour du Pont de Soisson, l'ancien lavoir est une des dernières emprises constitutives du paysage originel de ce tronçon de la rue du Landy. Au cœur d'un tissu mixte en pleine mutation, composé d'immeubles du début du XXe siècle, d'ensembles récents et d'équipements contemporains caractérisés par des gabarits relativement hauts, le lavoir, de dimension plus modeste, crée une rupture dans l'épannelage de la rue.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (dépôt de la Plaine)
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	La parcelle concernée par la fiche comprend, en plus du lavoir, d'autres installations qui, appartenant également au tenancier de l'établissement, n'ont pas de rapport avec l'activité. Ainsi seules les constructions directement liées au lavoir sont étudiées. Le site s'organise autour d'une cour pavée donnant directement sur la rue du Landy. De part et d'autre de l'entrée sont implantés deux pavillons (A) et (B), le lavoir (C) se trouvant en fond de cour. Sur le flanc Ouest de la parcelle a été construit un logement en bande à l'emplacement d'un ancien hangar (D).
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Si les deux pavillons donnant sur rue sont parfaitement visibles, le lavoir n'est perceptible qu'au travers de la grille d'entrée ajourée. Entièrement recouvert de vigne vierge, il reste en outre assez peu identifiable.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Sur la rue du Landy, un portail métallique ajouré, encadré par deux piles de section carrée avec chapiteaux moulurés. A leur base se trouvent deux chasse-roues en fonte. Un mur bahut en pierres maçonnés soutient une grille métallique entièrement recouverte de végétation.
<b>Modifications</b>	Le hangar placé sur le flanc Ouest a subi des transformations pour permettre l'installation de logements voire a été détruit et remplacé par une construction neuve.



Façade sur rue  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000



**Plan identifiant les différents bâtiments remarquables. Plan cadastral DGI 1/2500**

A \_ Pavillon d'habitation  
 B \_ Pavillon d'habitation  
 C \_ Lavoir  
 D \_ Logement



Façades sur rue des pavillons A (ci-dessus) et B (ci-dessous)  
© Jacques MANGIN-UASD-Département de la Seine-Saint-Denis



Façade sur cour du lavoir  
© Jacques MANGIN-UASD-Département de la Seine-Saint-Denis



Description et analyse architecturales des pavillons d'habitation (A et B) <span style="background-color: #4F7942; color: white; padding: 2px;">Nv.2</span>	
Plan actuel	Rectangulaire
Disposition / composition	Les deux pavillons ont été conçus selon un plan quasiment identique créant un effet miroir en entrée de site.
Elévation / nombre de travées	R + 1 + C / 4 travées
Equipements liés à l'activité	Aucun
<i>Extensions / Modifications</i>	Aucune de notable
<b>Façade(s)</b>	
Gros œuvre / système constructif	Murs maçonnés
Parement / remplissage	<b>Pavillon A</b> : enduit plâtre <b>Pavillon B</b> : enduit ciment sur rue et parement de faïence marron en RDC sur cour
<i>Modifications</i>	Enduit ciment et faïence en façade sont des modifications apportées pour marquer l'entrée du restaurant depuis la cour qui sert alors de parking.
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	<b>Pavillons A et B</b> : pignons sur rue percés d'une baie simple sur chaque niveau. Façade sur cour : 3 baies similaire et une porte piétonne en RDC puis 4 baies identiques à l'étage.
Occultation type et matériaux	Les baies des façades sur rue des deux pavillons sont dotées de volets à battants en bois. Si les volets bois se retrouvent sur les ouvertures du pavillon A, le pavillon B se caractérise par des volets roulants en matière plastique. La baie supérieure placée dans l'axe de l'entrée du pavillon A a été comblée.
Métallerie et ferronnerie	<b>Pavillon A</b> : indéterminé car les volets sont régulièrement fermés <b>Pavillon B</b> : Garde-corps aux motifs floraux sur les baies de l'étage, grille barreaudée métallique en RDC
Modénature	Malgré leur plan similaire, les deux pavillons présentent des modénatures très différentes. Le pavillon B en est quasiment dépourvu hormis une corniche moulurée, alors que le pavillon A comprend un bandeau saillant séparant le RDC de l'étage ; encadrement mouluré des baies et une corniche moulurée.
Autres éléments de décor	Aucun
<i>Modifications</i>	En l'absence des plans originaux des élévations, il est impossible de déterminer les modifications apportées aux bâtiments particulièrement sur les modénatures. Visiblement des transformations ont été effectuées sur le pavillon B, au niveau des occultations et du ravalement de la façade responsable d'une altération des modénatures présumées.
<b>Toiture</b>	
Type de couverture	Toit à croupe
Charpente	Bois
Percement	Souches de cheminées
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Dispositif particulier (éclairage, ventilation)	Aucun
<i>Modifications</i>	Aucune de notable

Description et analyse architecturales du lavoir C <span style="background-color: #4F7942; color: white; padding: 2px;">Nv.2</span>	
Plan actuel	Rectangulaire
Disposition / composition	Composition symétrique reposant sur un corps central jouté de deux ailes latérales plus basses.
Elévation / nombre de travées	R + 1 / 3 travées. Le RDC était occupait par les équipements de lavage (grand cuvier, laveuses, essoreuses) au plus près de l'entrée de la halle et par les 98 places des battoirs, plus en retrait. A l'étage, placé en léger retrait de la façade, se répartissaient de part et d'autres d'un couloir, les cases du séchoir à air libre.
Equipements liés à l'activité	Seules subsistent des traces des installations notamment les sillons circulaires creusés dans le sol par la rotation des essoreuses ( <i>voir vue ci-dessous</i> )
<i>Extensions / Modifications</i>	Une extension de la halle a été réalisée en fond de parcelle. La cheminée de la chaufferie a été détruite.
<b>Façade(s)</b>	
Gros œuvre / système constructif	Murs maçonnés en moellons et briques, et ossature en bois intérieur pour porter le niveau des séchoirs.
Parement / remplissage	Briques et moellons recouverts d'un enduit de façade indéterminé puisque dissimulé derrière la végétation. Bardage métallique au niveau du séchoir.
<i>Modifications</i>	Un poteau de la structure en bois a été supprimé pour ouvrir un passage d'accès automobile à une seconde cour placée sur les terrains adjacents. A l'instar de tous les séchoirs, celui du lavoir était à l'origine recouvert sur ses faces de claires-voies permettant la circulation de l'air entre les linges.
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	Le pignon sur cour présente une ouverture centrale dimensionnée pour l'accès automobile. A l'intérieur de la halle, un accès automobile a été percé sur le flanc Est. Les percements visibles depuis l'intérieur sont de deux types, ceux d'origines comblés (deux baies sur le pignon sur cour) et ceux ouverts a posteriori (une baie rectangulaire à gauche de l'entrée et, à

	l'opposé, deux autres fermées par des pavées de verres). Un bandeau vitré court entre les toitures des ailes latérales et le niveau de plancher du séchoir.
<b>Occultation type et matériaux</b>	Les comblements des baies sont en parpaings de béton.
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Aucune
<b>Modénature</b>	Pas de modénature recensée. Cependant le propriétaire actuel assure que le fronton en arc installé au dessus de l'entrée du pignon est encore en place derrière la végétation.
<b>Autres éléments de décor</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	L'entrée actuelle de la halle a nécessité l'élargissement de l'accès d'origine et la disparition d'une baie de façade. De manière générale les ouvertures initiales ont été comblées.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à deux pentes
<b>Charpente</b>	Bois reposant sur des corbeaux insérés dans la maçonnerie
<b>Percement</b>	Une souche de cheminée en fond de halle
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques sur la toiture du séchoir et patchwork de tôle et plaques de polycarbonate sur le reste du lavoir
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	La toiture d'origine était entièrement couverte de tuiles mécaniques



Façade sur cour du bâtiment D (en arrière plan) © Jacques MANGIN-UASD-Département de la Seine-Saint-Denis

Description et analyse architecturales du bâtiment D <span style="background-color: #f4a460; padding: 2px;">Nv.3</span>	
<b>Plan actuel</b>	Rectangulaire
<b>Disposition / composition</b>	Dans le prolongement du pavillon A, à l'emplacement d'un ancien hangar.
<b>Élévation / nombre de travées</b>	R + 1 / travées indéterminées
<b>Equipements liés à l'activité</b>	Aucun
<b>Extensions / Modifications</b>	Indéterminé
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Murs maçonnés
<b>Parement / remplissage</b>	Enduit
<b>Modifications</b>	Indéterminées
<b>Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	Les seuls éléments visibles depuis la cour sont deux baies en RDC et trois baies à l'étage dont deux fermés par des pavés de verre.
<b>Occultation type et matériaux</b>	Volets à battants en bois à l'étage.
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Grille barreaudée au RDC
<b>Modénature</b>	Aucun
<b>Autres éléments de décor</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	indéterminé
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à une pente
<b>Charpente</b>	Bois
<b>Percement</b>	Souches de cheminée
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	indéterminé

### Critères de protection

<b>Intérêt historique</b>	Parmi les nombreux lavoirs publics que comprenait la ville, rares sont ceux qui, comme le lavoir Paté, ont maintenu leur activité près de 80 ans. Cette permanence a permis de conserver une certaine intégrité physique du site qui comprend, comme à son origine, les deux pavillons d'entrée, sa cour pavée ainsi que le cœur du dispositif la halle du lavoir. Sa réaffectation en parking a généré des modifications structurelles assez lourdes, comme les accès automobiles, mais a préservé des traces au sol de l'activité. Ainsi en se référant au plan d'installation, il est possible d'identifier l'implantation des principaux équipements de lavage et de retracer les différentes étapes du blanchissage des linges.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	L'organisation du site autour d'une cour de distribution constitue une typomorphologie caractéristique de certaines petites activités, ici majoritairement demeurée dans ses dispositions d'origine.
<b>Intérêt architectural</b>	L'intérêt architectural du site est dans sa configuration actuelle assez limité, et repose principalement sur la halle du lavoir. Très dénaturée, elle constitue néanmoins un témoignage précieux d'une architecture d'artisanat, celle du blanchissage, regroupant dans un même volume les étapes de lavage au RDC et celle du séchage à air libre à l'étage. Cette architecture caractéristique, très rationnelle dans sa conception, est une architecture parlante, qui, lorsqu'elle a conservé ces dispositions d'origines, est révélatrice de sa fonction.



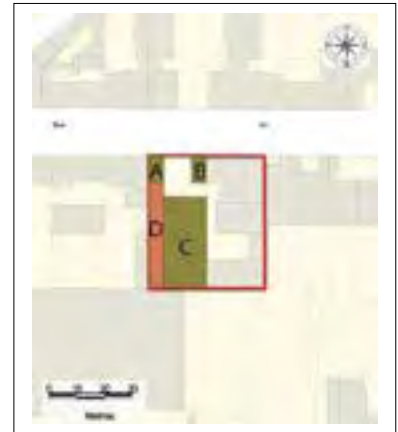
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations : NIVEAU 3 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN PARTIE	
<b>Éléments ou caractéristiques à protéger</b>	En totalité à l'exception des modifications apportées en façade des pavillons, des revêtements du séchoir.
<b>Recommandations générales</b>	<p>Cf. fiche(s)</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. GENERALITES                             <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien</li> <li>1.2 La façade</li> <li>1.3 Les façades en brique</li> <li>1.5 Les façades enduites</li> <li>1.7 Les toitures et couvertures</li> <li>1.8 La restauration durable</li> </ol> </li> <li>2. LES QUARTIERS                             <ol style="list-style-type: none"> <li>2.1 Le centre ancien</li> <li>2.2 Les lotissements du nord-est</li> </ol> </li> <li>3. LES TYPOLOGIES                             <ol style="list-style-type: none"> <li>3.3 Le patrimoine industriel                                     <ol style="list-style-type: none"> <li>3.3.1. Les typo-morphologies urbaines   <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les micro-sites intégrés au tissu urbain</li> </ul> </li> <li>3.3.2. Les typologies architecturales   <ul style="list-style-type: none"> <li>• les bâtiments liés à la fonction industrielle</li> </ul> </li> </ol> </li> </ol> </li> </ol>
<b>Recommandations spécifiques</b>	<p>Dans le cadre d'un projet de réaménagement du secteur, on veillera à maintenir la composition actuelle du site : les deux pavillons marquant l'entrée, la cour pavée et le lavoir en fond de cour. Le portail d'entrée, marqué par deux piles massives, est également à maintenir dans ses dispositions actuelles.</p> <p>Si en l'absence de sources il s'avère difficile de déterminer l'état d'origine des pavillons, il est recommandé dans le cadre des travaux de rénovation d'homogénéiser les façades tant au niveau des teintes que des éléments de modénatures. Dans le cadre de travaux de ravalement, chaque pavillon devra être traité dans son ensemble, c'est-à-dire que toutes les façades visibles de la rue devront être étudiées et restaurées. Dans tous les cas, il conviendra de conserver les dispositions d'origine encore en place. Le pavillon à gauche du portail d'entrée est largement plus dénaturé que celui à droite qui a conservé ses encadrements de baies, sa ligne de soubassement et son bandeau intermédiaire ainsi que sa corniche haute. Ces éléments pourront servir de référence pour le pavillon situé à droite de l'entrée. Il est donc recommandé de restituer sur ce deuxième pavillon ces éléments aujourd'hui disparus. De la même façon, il conviendra de déposer le parement de faïence à RDC et de piocher l'enduit ciment pour retrouver une finition de parement satisfaisante (enduit plâtre). Dans tous les cas, les extensions ou surélévations sont interdites car elles nuiraient à la perception d'ensemble, et notamment casserait la symétrie entre les deux pavillons qui forment l'entrée de site.</p> <p>Concernant le lavoir proprement dit, afin de retrouver ses caractéristiques générales ainsi que sa lisibilité fonctionnelle, il est préconisé de modifier les matériaux de couvrement des flancs du séchoir et d'homogénéiser l'ensemble de la toiture par la pose de tuiles mécaniques. Par ailleurs, il conviendrait d'améliorer la perception du séchoir. Dans ce cadre, il est recommandé de retrouver un dispositif rappelant les claires-voies (par exemple bardages bois à lames horizontales disjointes), qui pourra être doublé sur l'intérieur par une seconde peau non visibles depuis l'espace public.</p> <p>La façade-pignon de la halle a largement été altérée et est difficilement appréhendable aujourd'hui du fait notamment de la végétation. Aussi, on veillera à mieux harmoniser le dessin du pignon sur cour en trouvant un juste équilibre entre végétation et architecture (en maintenant à la fois la végétation existante et en valorisant d'autre part les formes du fronton d'origine placé sous ce couvert végétal). Il conviendrait par ailleurs de restituer les baies murées qui aujourd'hui laissent apparaître des parpaings à nu esthétiquement non satisfaisants. La réouverture des baies permettraient, par ailleurs, de redonner à la façade un équilibre composé par rapport à l'axe de symétrie et au fronton. Le cas échéant, si les baies n'étaient pas ré-ouvertes, il conviendrait de retrouver une finition satisfaisante en parement (enduit) sur l'ensemble de la façade qui permettrait de lui donner une cohérence visuelle.</p> <p>Enfin, il est fortement recommandé de porter un regard attentif aux vestiges de l'activité passée, dérisoires traces au sol qui pourraient disparaître, recouvertes par une simple chape de béton. Si cette recommandation relève davantage de l'archéologie, elle constitue une plus-value historique pour le site et ses occupants.</p>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.2

Nv.3

1/2500<sup>e</sup>



Autres vues



Vue aérienne du lavoir public  
IA Oblique 2008 © InterAtlas 2009



1



2

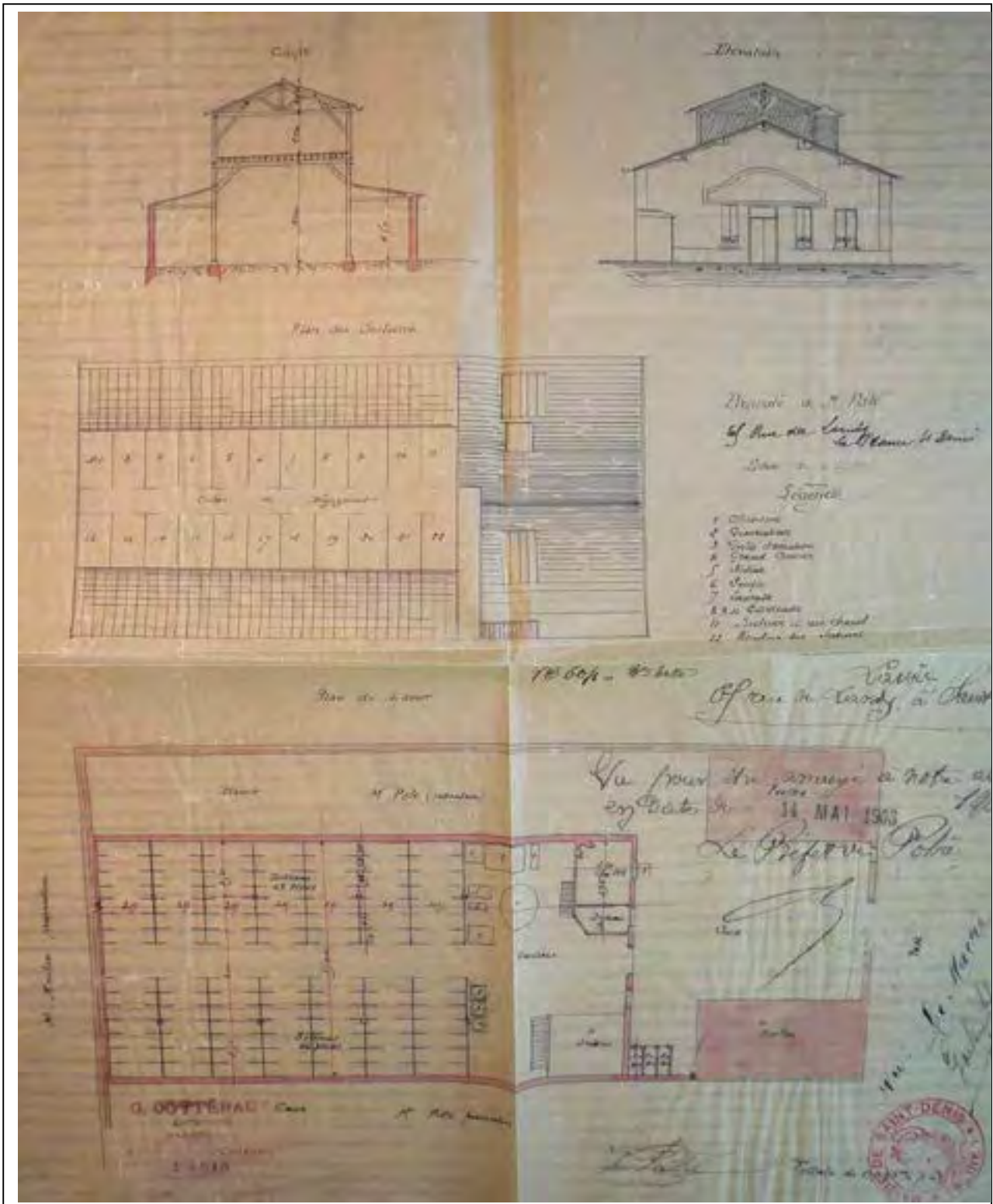


3

1- Vue intérieur du lavoir, détail d'une ferme de la charpente.  
 2- Traces aux sols desessoreuses rotatives  
 3- Vue générale de la structure bois du lavoir.  
 © Jacques MANGIN - UASD - Département de la Seine-Saint-Denis

Sources et bibliographie

AD 93, fonds des établissements classés dangereux et insalubres, 2304 W 62 voir ci-dessous



Plan en coupe et élévation du lavoir Paté. Positionnement des installations et des équipements du lavoir.

AD 93 2304 W 62

**Fiche PLU n° 185**

Dénomination :  
**Entrepôt de fruits**

Appellation (facultatif) :  
**Etablissement Le Blanc Roquet**

Adresse : **12, rue des Victimes du Franquisme 93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) AN / 237



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Dates de construction	1930 : 1 <sup>er</sup> entrepôt De 1950 à 1970 : extensions successives
Destination initiale	Entrepôt de fruits
Destination actuelle	Logement individuel privé et garage de réparations automobiles
Maître d'œuvre	Henry Demougeot (architecte de la première tranche)
Maître d'ouvrage	M. Le Blanc
Propriétaire actuel	Indéterminé
Présence d'outillage	Aucun



Façade sur rue  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	Dans un quartier enclavé entre l'autoroute A1 et les terrains de l'hôpital Casanova, la parcelle de l'entrepôt, d'une superficie de 1500 m <sup>2</sup> , compte parmi les plus étendues du secteur avec celle de la cité Joliot Curie. Au cœur de ce tissu urbain principalement marqué par des lotissements pavillonnaires et des petits collectifs de l'entre-deux-guerres, l'emprise de l'entrepôt est la seule à n'être pas vouée au logement.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (Maison de la légion d'honneur et son parc)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Aménagée en phases successives de 1930 à la fin des années 1960, la parcelle est couverte de plusieurs bâtiments dont le plus significatif reste l'entrepôt primitif. Placé en retrait de la rue, devancé par une cour, le bâtiment qui regroupe les réserves et garages ainsi que le logement de M. Le Blanc a subi de nombreuses extensions. Sur sa partie arrière, une halle a été édifiée, puis sur sa frange Nord-Est trois autres halles ont été montées, toutes dans des mises en œuvre moins soignées.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Malgré la construction d'édicules parasites et une cour très encombrée, la façade principale reste visible depuis la rue des Victimes du Franquisme. La façade ouest, également dénaturée par des extensions, est visible sur le sentier Joseph Baum.
Clôture : type et matériau	<input type="checkbox"/> Sur la rue des Victimes du Franquisme, portail métallique aux motifs géométriques. Sur le sentier Joseph Baum, un mur bahut surmonté de grillages se poursuit le long de l'allée. Sur la rue des Hirondelles s'étend une clôture en ciment armé aux motifs géométriques.
Modifications	Le site d'origine a subi de très nombreuses extensions qui nuisent lourdement à sa cohérence ainsi qu'à sa lisibilité.

Description et analyse architecturales	
Plan actuel	Plan carré d'un ensemble composé d'un bâtiment principal élevé sur deux niveaux et regroupant garage et pièces à vivre, prolongé en partie arrière par une halle de stockage, puis de réserves en RDC sur sa frange Est ainsi que de locaux de services sur deux niveaux, sur sa frange Ouest.
Disposition / composition	Façade et pignon du bâtiment principal de compositions symétriques
Élévation / nombre de travées	Bâtiment principal : R + 1 / 3 travées
Equipements liés à l'activité	Indéterminé
Extensions / Modifications	Les réserves Est ont été surélevées d'un niveau, les réserves Ouest étendues jusqu'en limite du sentier Joseph Baum. Ces extensions ont cassé la composition symétrique d'origine.
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Murs maçonnés
Parement / remplissage	Briques blanches
Modifications	Le ravalement sur la façade du bâtiment principal a recouvert la teinte d'origine des briques (blanc). Les extensions et surélévations des franges Est et Ouest ont perturbé le plan d'origine. Le pignon Ouest, qui présentait un léger recul sur le sentier Joseph Baum, a particulièrement souffert de l'aménagement de surfaces supplémentaires réalisées dans des matériaux hétérogènes et sans aucune finition.
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	En façade principale : au RDC une grande entrée joutée de deux baies comblées dans lesquelles ont été percées de plus petites ouvertures. A l'étage, dans l'axe de l'entrée, une porte-fenêtre aux huisseries d'origine en bois et composée d'un panneau menuisé en partie basse et de petits bois en partie haute. Sur la travée Ouest, une baie double aux caractéristiques identiques, puis sur la travée Est, une baie double en PVC. Les trois ouvertures sont placées en léger surplomb. Le pignon Ouest : l'extension à RDC présente deux ouvertures comblées puis à nouveau percées pour des baies plus petites. Au-dessus, en retrait, le pignon du bâtiment principal est percé d'une baie plein cintre en son centre joutée d'une baie double et d'une baie triple aux caractéristiques identiques aux précédentes fenêtres en bois. Un oculus est percé au-dessus de la baie cintrée. Au regard des plans d'origine, le pignon Est comprenait des ouvertures similaires aujourd'hui inaccessibles.
Occultation type et matériaux	Volets métalliques escamotables sur les fenêtres de la façade principale

<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Sur la façade principale, deux garde-corps aux motifs floraux, semblent-ils, d'origine, ainsi qu'une simple grille, sont apposés au devant des ouvertures.
<b>Modénature</b>	Sur la façade principale, la travée centrale est couronnée d'un fronton aux formes géométriques dont les décors en ciment d'inspiration art-déco (fleurs et lianes) se prolongent pour former encadrement de la baie. Un cartouche aux angles biseautés, placé au centre du fronton, reçoit différentes inscriptions dont celle encore perceptible de « Bananes des Antilles Le Blanc ». Les décors art-déco se retrouvent de part et d'autre, de chaque côté des ouvertures. Sur la travée Est, un cartouche placé au-dessus de la baie comprend des inscriptions aujourd'hui illisibles. Les autres faces du bâtiment ne sont pas accessibles.
<b>Autres éléments de décor</b>	En façade principale, dessin de joints tirés à la pointe sur les parties en ciment
<b>Modifications</b>	En façade principale, les deux ouvertures latérales du RDC ont été comblées. Tout un décor de ciment marquant le dessin d'un soubassement, de jambes harpées et d'encadrement des baies a disparu (cf fig. ci-après). La travée Est du bâtiment est aujourd'hui partiellement masquée par une construction latérale, les huisseries en bois remplacées par modèle en PVC. Sur le pignon Ouest, un travail similaire de décors en ciment a totalement disparu derrière un ravalement de ciment brut. Le RDC d'origine qui comprenait une entrée piétonne inscrite dans un encadrement de ciment, et une succession de baies simples (cf fig. ci-après), a disparu derrière l'extension en appentis.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à deux pentes pour le bâtiment principal, les deux ailes et la halle.
<b>Charpente</b>	Bois pour le bâtiment principal et les deux latéraux, indéterminé pour la halle.
<b>Percement</b>	Souches métalliques de cheminée
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Zinc sur le versant donnant sur rue, puis tôle de fibrociment pour le reste. La halle présente une partie vitrée.
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Eclairage zénithal de la halle.
<b>Modifications</b>	Selon les plans il semble que l'ensemble de la toiture fut en fibrociment ondulé à son origine.

<b>Critères de protection</b>	
<b>Intérêt historique</b>	Cette réalisation s'inscrit dans les œuvres de l'architecte dionysien Henri Demougeot, se caractérisant dans les années 1920-1930 par des motifs et décors très inspirés du style art-déco. Elle confirme ainsi l'intérêt du travail de ce maître d'œuvre local.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	La façade de l'entrepôt si singulière dans le paysage du quartier marque l'entrée de la rue.
<b>Intérêt architectural</b>	Le dessin de la façade et son traitement par l'usage de décors inspirés du style art-déco.
<b>Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE</b>	
<b>Éléments ou caractéristiques à protéger</b>	Sur la parcelle seul le bâtiment d'origine, comprenant l'entrepôt et la halle, est à préserver. Les extensions ultérieures, si elles participent à l'histoire de l'évolution de l'activité, nuisent à la cohérence de l'ensemble. Dans le cadre du réaménagement du site, la travée Est pourrait également être supprimée. Existante dès l'origine, ses extensions et surélévations ont progressivement déséquilibré le plan de l'ensemble et nuisent au dessin du pignon.
<b>Recommandations générales</b>	Cf. fiches 3.3. Le patrimoine industriel 3.3.1. Les typo-morphologies urbaines • Les micro-sites intégrés au tissu urbain - ouverts sur l'espace public 3.3.2. Les typologies architecturales • les bâtiments liés à la fonction industrielle - la halle plain-pied - le bâtiment à étage
<b>Recommandations spécifiques</b>	Afin de retrouver la composition d'origine du bâtiment principal, il est recommandé de détruire tous les édicules parasites qui sont venus progressivement se greffer au devant de la façade ainsi qu'au droit des deux pignons. On veillera particulièrement à conserver le parti architectural symétrique de la façade principale. Puis, dans un second temps, on veillera à retrouver les proportions d'origine des baies, de restituer les huisseries des fenêtres, d'uniformiser les garde-corps, de redessiner les modénatures sur la base des plans d'origine, de supprimer tout enduit dissimulant les matériaux d'origine. Les propositions architecturales devront être établies précisément pour indiquer la mise en œuvre de ces décors et modénatures en façade et sur les pignons, ainsi que le mode de fermeture des baies à RDC. Une attention particulière sera portée enfin à la clôture, composée d'un mur bahut surmonté d'une grille, qui devra être homogène sur l'ensemble du site. Dans le but de conserver la lisibilité de la façade depuis la rue, toute construction sur cour est à proscrire. Les choix de densification devraient principalement cibler les franges Sud et Est de la parcelle.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**Nv.2**

1/2500°



**Autres vues**



- 1- Vue de la façade et du pignon du bâtiment principal
- 2- Détail de la travée centrale, du fronton et des décors de ciment.
- 3- Vue des inscriptions figurant sur la travée Est
- 4- Localisation du bâtiment d'origine au cœur de l'actuelle emprise.

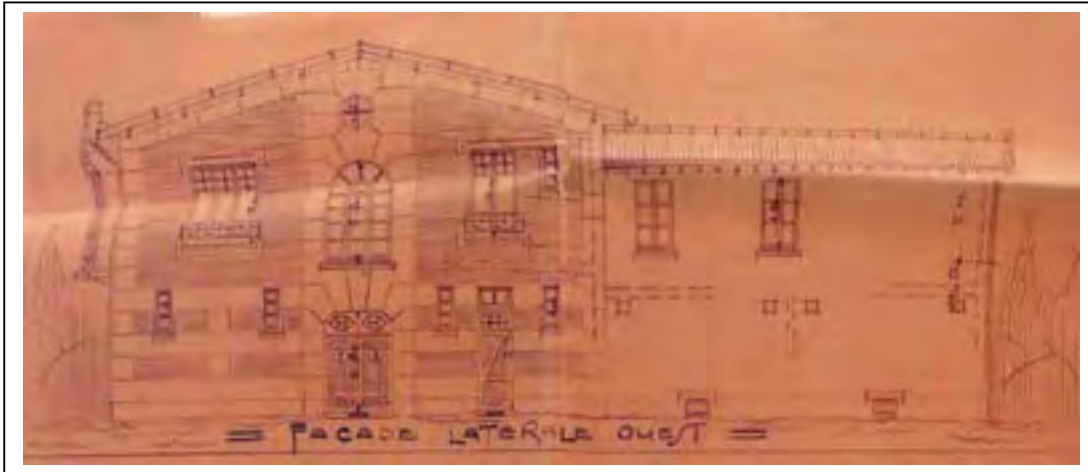
IA Obliques 2008 © InterAtlas 2009

**Sources et bibliographie**

AMSD, Série O. Travaux publics. Voirie. Moyens de transport. Régime des eaux AUTORISATIONS ET PERMIS DE CONSTRUIRE, 2 O 109 voir ci-dessous



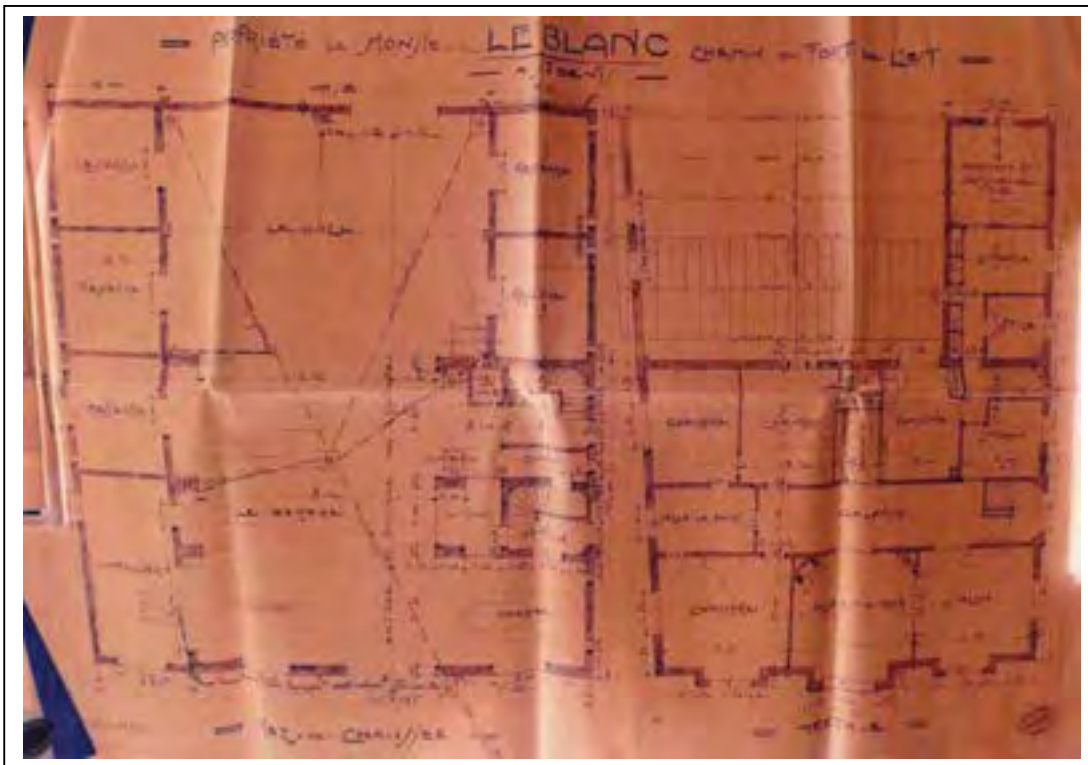
Façade principale, détail des modénatures et des huisseries, vers 1930. AMSD 2 O 109



Façade latérale Ouest, détail des décors, des huisseries et des ferronneries, vers 1930.  
AMSD 2 O 109



Façade latérale Est, vers 1930.  
AMSD 2 O 109



Plan de masse des installations, vers 1930.  
AMSD 2 O 109

**Fiche PLU n° 186**

Dénomination :  
**Usine de transformation des métaux actuellement locaux d'activités et de commerces**

Appellation (facultatif) :  
**Tréfinmétaux actuellement « La manufacture »**

Adresse : **72, rue Ambroise Croizat**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) BK / 78 et 79



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Dates de construction	Dernier quart du XIX <sup>e</sup> siècle
Destination initiale	Atelier de fonderie et de laminage
Destination actuelle	Locaux d'activités et de commerces
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Laveissière ; Sirius pour la reconversion de 2009
Propriétaire actuel	Sirius
Présence d'outillage	Non

**Analyse urbaine et paysagère**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	Le site se trouve entre le canal de Saint-Denis et la ligne de chemin de fer Paris-Soisson, dans un secteur initialement entièrement voué aux logiques industrielles. La requalification en cours des anciennes emprises industrielles a introduit des opérations récentes de bureaux à ses abords immédiats. De l'autre côté du canal, mais parfaitement perceptible, s'étend le quartier de Geyter aménagé à la fin du XIXe siècle autour du square éponyme.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (usine Christofle)
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	Le bâtiment constitue le dernier vestige de l'ancienne Compagnie Française des Métaux qui s'étendait initialement sur une grande parcelle triangulaire au linéaire sur rue de 390 mètres. Cette grande halle qui regroupait les ateliers de fonderie, de laminage et de tréfilage s'est progressivement étendue sur toute la profondeur de la parcelle, de la voie ferrée au canal, pour atteindre 9000 m². Initialement joutée d'autres ateliers, et de manière contigüe sur sa partie sud, la halle aujourd'hui reconvertie se trouve quelque peu isolée sur la parcelle.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Le pignon monumental, probablement élevé vers 1880 dans le cadre de l'extension du site suite au regroupement des activités de Laveissière et de la fonderie de Hamon, figure comme l'élément emblématique du lieu. Son alignement sur la rue Ambroise Croizat offre au site un rapport direct avec l'espace public, ses dimensions (60 m de long pour une hauteur de 15 m sous faitage) permettent d'identifier le bâtiment depuis l'autre rive du canal.
<b>Clôture : type et matériau</b>	<input type="checkbox"/> Au nord de la halle mur bahut surmontée grille métallique récente. Au nord de la halle, deux poteaux en pierres marquent l'entrée sur une cour aujourd'hui disparu. Dans leur prolongement un haut mur suivi d'un muret en pierres, vestige probable de la clôture d'origine.
<b>Modifications</b>	De nombreux ateliers contigus de la halle ont été détruits tandis que de nouveaux locaux ont été construits dans le cadre de la récente reconversion du site. Notamment quatre extensions à usages de bureaux et locaux sociaux ont été aménagées sur ses façades nord et sud. Les six cheminées édifiées à l'origine sur la frange sud de la halle ont été détruites depuis plusieurs dizaines d'années.



Façade sur rue  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI CARTOGRAPHIE PROVISOIRE SANS ECHELLE



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) CARTOGRAPHIE PROVISOIRE SANS ECHELLE

**Description et analyse architecturales**

<b>Plan actuel</b>	Trapézoïdal, la partie Est de la halle (probable extension) épousant la forme biseautée de la parcelle
<b>Disposition / composition</b>	La halle est d'un seul tenant, décomposés en plusieurs lots d'activités et de bureaux dans le cadre de la récente reconversion. Pignon à composition symétrique.
<b>Élévation / nombre de travées</b>	Halle de plain-pied / 7 travées au niveau du pignon et 23 travées dans la longueur. Du point de vue structurel la halle comprend une travée centrale de 30 m de portée joutée des deux travées plus basses de 15 m chacune.
<b>Equipements liés à l'activité</b>	Aucun
<b>Extensions / Modifications</b>	Les extensions précédemment citées L'aménagement d'une mezzanine sur la première partie de la halle
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Façades porteuses intégrant la structure métallique laissée apparente. La grande partie de l'ossature est composée de poteaux en fonte et dans une moindre mesure, sur les parties extérieures, de poteaux en acier laminé constitué d'éléments assemblés par rivetage (consolidation de la structure existante ou extension). Les poteaux de fonte se distinguent notamment dans leur forme d'origine par la présence de dispositif d'accrochage permettant probablement à l'origine l'installation de pont-roulant ou de poulies distribuant la force motrice aux machines.
<b>Parement / remplissage</b>	Hourdi de briques rouges sur un soubassement en pierre pour le pignon donnant sur le canal. Les façades latérales ont été traitées en bac acier.
<b>Occultation type et matériaux</b>	Aucune
<b>Modifications</b>	Sans avoir de confirmation par sources, les façades en bac acier ce sont substituées au remplissage de briques d'origine. Nombreuses reprises de briques sur le pignon monumental, mais dans l'ensemble bien intégrées.
<b>Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	Sur le pignon canal, en partie basse 5 baies identiques inscrites dans un arc segmentaire. Les huisseries sont en aluminium. En partie haute, 5 baies en





Ossature mise à nu pendant le chantier.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

	arc segmentaire dimensionnées suivant la pente du toit. Au centre de cette composition la baie est divisée en deux par un meneau. Les autres façades sont caractérisées par une alternance de grandes ouvertures de 4m x 4.5m et de parties en bac acier. Notons que le lot placé au plus près de la route et comprenant principalement des bureaux, présente des façades entièrement vitrées.
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Les façades vitrées des lots précédents comprennent des ferronneries (poutres treillis, marquises etc..) « inspirées » de structures métalliques du XIXe siècle.
<b>Modénature</b>	Les seuls éléments de modénature se trouvent sur le pignon donnant sur le canal. Très épurés, leur logique est davantage structurelle que formelle mais donne par leur dimension un réel rythme à la façade. Le soubassement est affirmé par une ligne de briques saillantes reprise pour l'encadrement des baies ainsi que pour les pilastres dans lesquels s'inscrit la structure métallique.
<b>Autres éléments de décor</b>	Aucune de notoire
<b>Modifications</b>	Sans avoir de confirmation par sources, des ouvertures ont été probablement comblées. Les ferronneries présentes sur les grandes façades vitrées sont des ajouts contemporains.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à 2 versants
<b>Charpente</b>	La charpente métallique constitue un élément remarquable du bâtiment de par ses dimensions nécessitant une mise en œuvre spécifique (assemblage d'éléments en fer laminé par rivetage tant au niveau des arbalétriers, des tirants que des entrails).
<b>Percement</b>	Aucun
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Toiture en bac acier
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Chien-assis linéaire sur chacun des versants de la toiture pour assurer le désenfumage des locaux.
<b>Modifications</b>	L'ancienne couverture en fibro-ciment a été remplacée par une seconde en bac acier. Un lanterneau longeant toute la halle a été descendu et remplacé par des chiens-assis linéaires.

**Critères de protection**

<b>Intérêt historique</b>	L'entreprise Laveissière qui s'installe sur place à l'origine est considérée parmi les plus grandes sociétés de transformation de métaux du pays. Fabricant des tubes, des plaques de laiton et de cuivre, son administrateur est proche des milieux industriels de par sa clientèle qu'il alimente en produits bruts ou de par son réseau personnel. Parmi ses relations on compte la famille Bouilhet-Christofle a qui il fournit le cuivre pour la production de maillechort des couverts et le laiton des pièces de formes, dans des proportions suffisamment importantes pour inciter l'orfèvre à installer à Saint-Denis, à proximité du fondeur, son usine de couverts. Ainsi avec l'usine Christofle, le site Tréfinmétaux constitue un ensemble historique cohérent significatif du développement industriel du secteur.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	Le pignon monumental (60 mètres) donnant sur rue est une composante paysagère structurante aux abords du canal. Par son alignement direct sur la rue, en suivant la forme biseautée de la parcelle, le site se trouve en contact direct avec l'espace urbain. En outre, par sa localisation sur un axe de circulation important, et sa visibilité depuis l'autre berge du canal au niveau du square de Geyter, il constitue un point de repère urbain de premier ordre.
<b>Intérêt architectural</b>	Construit en 1867, le bâtiment compte parmi les constructions industrielles les plus anciennes de Saint-Denis. Son architecture comprend en ce sens des dispositions caractéristiques des manufactures de cette période (poteaux en fonte, maçonnerie de briques rouges, arcs segmentaires) associées à d'autres plus singulières, répondant aux besoins spécifiques de l'activité ou témoignant de surélévations réalisées a posteriori (fermes triangulées en acier riveté ; poteaux de section en I).  Le pignon sur rue qui associe briques rouges, structures métalliques rivetées et grandes baies vitrées, affirme de manière forte le caractère industriel de cette halle marquée par une réelle rationalité constructive. Malgré son dessin épuré, sa volumétrie générale, ses dimensions et proportions hors normes, confèrent à cet atelier une réelle monumentalité.

**Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE**

<b>Eléments ou caractéristiques à protéger</b>	L'ensemble de la structure et de la charpente, les maçonneries d'origine particulièrement le pignon sur la rue Ambroise Croizat.
<b>Recommandations générales</b>	Cf. fiche(s) 3.3. Le patrimoine industriel
<b>Recommandations spécifiques</b>	Pour maintenir la visibilité des volumes monumentaux de la halle depuis l'espace public on veillera à maintenir des espaces inconstructibles aux abords immédiats du bâtiment, reprenant ainsi les principes d'aménagements mis en œuvre lors de la récente reconversion.  La structure métallique doit être laissée apparente en façade, l'ossature maintenue dans son état d'origine. On veillera ainsi à ne pas coffrer l'ossature et conserver les dispositifs d'accrochage dont la fonction initiale non encore clairement définie relève assurément des modes opératoires de production.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**Nv.2**

1/2500°



**Autres vues**



Façade sud après reconversion (à droite)  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC  
Intérieur de la halle après reconversion (à gauche)  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Bureaux sur le canal  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Intérieur de la halle en cours de chantier, probable façade d'origine avant extension des années 1880  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Structure extérieure mise à nu pour le chantier  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

**Sources et bibliographie**

AMSD, Série O. Travaux publics. Voirie. Moyens de transport. Régime des eaux AUTORISATIONS ET PERMIS DE CONSTRUIRE, 2 O 8

AD 93, fonds des établissements classés, SC 8673, 1322 W 94

Fernand Boumon, *Etat des communes du département de la Seine : Saint-Denis, Montévrain, Paris, 1902*, p.256

Jean Lambert-Dansette, *Histoire de l'entreprise et des chefs d'entreprise en France*, Tome V, L'Harmattan, 2009.

Sortie des ateliers, Carte postale ancienne  
Localisation de la halle, plan de 1959, AD 93 SC 8673



Plan d'ensemble de l'usine Tréfinmétaux en 1957 et localisation de la halle. AD 93 SC8673



**Fiche PLU n° 187**

Dénomination :  
**Savonnerie actuellement locaux d'activités**

Appellation (facultatif) :  
**Savonneries Réunies de Boulogne et Saint-Denis actuellement locaux de l'entreprise Vente privée.com**

Adresse : **36-40, rue du Landy 93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) CF 66 / 67

Caractéristiques historiques	
Epoque / Dates de construction	1896 : première trace d'un atelier (A ?) Vers 1910 : bureaux et dépôt (D) 1934 : bureaux, magasin, logements (C) 1949 : atelier B
Destination initiale	Savonnerie
Destination actuelle	Bâtiment administratif et studios de photo de Vente privée.com
Maître d'œuvre	Albert Cotton (architecte, 1934) AEV Architectures (architectes de la reconversion en cours)
Maître d'ouvrage	Savonneries Réunies de Boulogne et Saint-Denis
Propriétaire actuel	Vente privée.com
Présence d'outillage	Non

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	Au cœur d'un secteur en pleine mutation, l'ancienne savonnerie figure comme un site tampon entre l'ancien quartier Cristino Garcia et le nouveau quartier du Landy duquel il est séparé par la récente avenue du Stade de France. Le premier se caractérise par un tissu dense associant industrie et logements dans des échelles plutôt réduites, le second marque par sa modernité sur les exemples du commissariat de La Plaine, du CNAM et d'opérations d'immeubles de bureaux.
Intégration dans le périmètre de protection	Non
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Le site actuel s'étend sur deux parcelles qui initialement disjointes ont été regroupées vers 1930 pour permettre l'extension des Savonneries Réunies et l'aménagement de nouveaux ateliers. Autour d'une cour centrale ouverte sur la rue se répartissent un atelier de fabrication (A) prolongé sur sa partie arrière par un second atelier (B). Marquant l'entrée du site, deux bâtiments bordent la cour sur toute sa longueur, le premier servant de bureaux, magasin et logement de gardien (C), le second de dépôts et bureaux (D). Aujourd'hui le site forme un tout cohérent et fonctionnel devant être observé dans son ensemble.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	La vaste cour et le percement de l'avenue du Stade de France offrent une perception de l'ensemble des bâtiments du site depuis l'espace public y compris ceux étant initialement placés en cœur de parcelle.
Clôture : type et matériau	Grille posée sur un mur-bahut en béton.
<b>Modifications</b>	La reconversion du site en cours n'a pas altéré la lecture du plan d'origine.



Vue du site  
IA Obliques 2008 © InterAtlas 2009



Plan cadastral DGI 1/2500



**Plan identifiant les différents bâtiments remarquables. InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000**  
**A \_ Atelier de fabrication**  
**B \_ Second atelier ou entrepôt**  
**C \_ Bureaux, magasins et logement de gardien**  
**D \_ Bureaux et dépôt**



Façade sur la rue du Landy  
© Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

Description et analyse architecturales de l'atelier de fabrication des savons A <span style="background-color: #4F7942; color: white; padding: 2px;">Nv.2</span>	
Plan actuel	Rectangulaire
Disposition / composition	Bâtiment de composition homogène, rythmé par la répétition des ouvertures identiques.
Élévation / nombre de travées	SS + R + 1 / 9 travées
Equipements liés à l'activité	Aucun
<b>Extensions / Modifications</b>	Le bâtiment actuel correspond à la probable extension par l'est de l'atelier d'origine (parcelle CF 67). Dans un volume et une mise en œuvre similaire, quatre travées lui auraient ainsi été rajoutées.
<b>Façade(s)</b>	
Gros œuvre / système constructif	Murs maçonnés en briques. Pignon ouest (atelier d'origine) en maçonnerie de pierre, pignon est (extension) en maçonnerie de briques rouges
Parement / remplissage	Enduit ciment sur briques.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire (à vérifier sur place)
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	A l'étage, neuf baies identiques aux huisseries en aluminium Au RDC, sept ouvertures également en aluminium alignées avec les sept principales baies de l'étage. Une baie haute dans l'axe, deux baies doubles de part et d'autre, et une porte piétonne surmontée d'une baie sur les deux travées latérales extérieures (2 doubles portes sont d'anciennes baies hautes).
Occultation type et matériaux	Aucune
Métallerie et ferronnerie	Garde corps tubulaire au 1 <sup>er</sup> étage ; auvent à structure métallique sur toute la longueur du RDC protégeant initialement les quais de déchargement
Modénature	Bandeaux en ciment au dessus des ouvertures du RDC et des baies de l'étage. Des cadres en ciment de même section se retrouvent sur chaque trumeau de l'étage.
Autres éléments de décor	Aucun
<b>Modifications</b>	Les huisseries ont été remplacées lors de la reconversion en studios de photographies mais sans porter atteinte à la lecture de l'édifice. Les ouvertures du RDC ont toutes été aménagées dans l'esprit d'un hall d'accueil et non plus dans celui d'un hall de transit des produits.
<b>Toiture</b>	
Type de couverture	Toit à 2 pentes.
Charpente	Bois
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Dispositif particulier (éclairage, ventilation)	Gaine de monte-charge reliant l'atelier au bâtiment situé à l'arrière (B).
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire



Façade sur l'avenue du Stade de France  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales de l'atelier B <span style="background-color: #4F7942; color: white; padding: 2px;">Nv.2</span>	
Plan actuel	Carré
Disposition / composition	Construit vers 1949 dans le prolongement de l'atelier de fabrication des savons, sa composition est très rationnelle, adaptée à sa fonction.
Élévation / nombre de travées	R + 2 / 6 travées
Equipements liés à l'activité	Indéterminé
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Façade(s)</b>	
Gros œuvre / système constructif	Structure métallique laissée apparente en façade
Parement / remplissage	Briques pleines rouges. Bardage métallique en partie basse de la façade ouest.
<b>Modifications</b>	Le bardage apposé sur le premier niveau de la façade ouest du bâtiment
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	L'accès au bâtiment s'effectue par l'atelier A. Sur les façades est et ouest, des bandeaux formés de trois rangées de pavés de verre sont posés en partie haute de chaque niveau. Façade nord, des baies doubles aux huisseries métalliques sont percées en partie haute des 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>d</sup> étages, à la jonction de chaque travée. Des portes de secours donnant sur un escalier extérieurs ont été percées sur la façade nord.
Occultation type et matériaux	Aucune
Métallerie et ferronnerie	Aucune
Modénature	Aucune
Autres éléments de décor	Les nom et logo de l'entreprise sont inscrits sous forme de lettrages sur la façade ouest, respectant totalement la lecture de la structure et de l'architecture du site voire le valorisant en lui apportant une touche contemporaine.
<b>Modifications</b>	Les noms et logos de l'entreprise en façade ouest. Des baies fixes aux huisseries d'aluminium se sont substituées à des modèles sur châssis articulés et aux huisseries quadrillées en acier.
<b>Toiture</b>	
Type de couverture	Série de trois sheds

<b>Charpente</b>	Métallique
<b>Percement</b>	Aucun
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Bacs aciers sur la pente sud du shed et polycarbonate translucide sur la pente nord.
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Monte-charge relie ce bâtiment à l'atelier A.
<b>Modifications</b>	Les verres des sheds ont été remplacés par des éléments en polycarbonate.



Façade sur la rue du Landy  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

<b>Description et analyse architecturales du bâtiment de bureaux, magasins et logement (C) <span style="background-color: #808000; color: white; padding: 2px;">Nv.2</span></b>	
<b>Plan actuel</b>	Rectangulaire
<b>Disposition / composition</b>	Composition asymétrique révélant les diverses fonctions du bâtiment
<b>Élévation / nombre de travées</b>	SS + R + 1 / 6 travées
<b>Equipements liés à l'activité</b>	Aucun
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Mûrs maçonnés en briques
<b>Parement / remplissage</b>	Brique recouvert d'un enduit lisse
<b>Modifications</b>	Les ravalements successifs ont fait disparaître le revêtement d'origine en crépi tyrolien initialement dissocié du soubassement pour une ligne placée au niveau des appuis de fenêtre (environ 1 mètre).
<b>Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	RDC : une porte piétonne et une fenêtre donnent sur les anciens locaux du concierge placés au plus près de l'entrée du site. Suivent une double baie éclairant les anciens dépôts de marchandises destinées à Paris, puis une porte et deux baies donnant sur la caisse et le dépôt Province. A l'étage : trois grandes fenêtres éclairent les anciens bureaux de la direction, la comptabilité et le secrétariat, de plus petites donnent sur la réception et les sanitaires. Sur le pignon une fenêtre apporte de la lumière supplémentaire à l'ancienne direction.
<b>Occultation type et matériaux</b>	Aucune
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Grille face aux ouvertures du RDC
<b>Modénature</b>	Aucune
<b>Autres éléments de décor</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Les huisseries quadrillées en bois de chacune des baies ont été remplacées par des modèles en aluminium en cohérence avec les autres baies du site. Le ravalement a effacé le dessin des linteaux. Un garde corps sur la première ouverture du RDC a été retiré.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à un pan
<b>Charpente</b>	Bois
<b>Percement</b>	Souche de cheminée
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire



Façade sur rue  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

<b>Description et analyse architecturales des bureaux et dépôt (D) <span style="background-color: #808000; color: white; padding: 2px;">Nv.2</span></b>	
<b>Plan actuel</b>	Rectangulaire
<b>Disposition / composition</b>	Composition asymétrique. Les bureaux placés au plus près de l'entrée dissimulent le dépôt à la façade plus en retrait depuis la cour.
<b>Élévation / nombre de travées</b>	R + 1 / 5 travées (3 pour les bureaux et 2 pour le dépôt)
<b>Equipements liés à l'activité</b>	Aucun
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Murs maçonnés en briques
<b>Parement / remplissage</b>	Brique recouverte d'un enduit lisse
<b>Modifications</b>	Le ravalement des façades en enduit lisse a rendu homogène les divers bâtiments du site, appartenant initialement à deux entreprises distinctes, mais a effacé toutes les dispositions d'origine.

<b>Ouvrures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	RDC des bureaux : une porte piétonne est joutée de deux fenêtres toutes inscrites dans des ouvertures en arc surbaissé. A l'étage 3 fenêtres en façade et une supplémentaire sur le pignon, toutes inscrites dans des arcs surbaissés. RDC du dépôt : une porte et une fenêtre ; à l'étage, deux fenêtres, l'ensemble inscrit dans des arcs surbaissés.
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Grille face aux ouvertures du RDC
<b>Occultation type et matériaux</b>	Aucune
<b>Modénature</b>	Aucune
<b>Autres éléments de décor</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Les huisseries bois ont été remplacées par des modèles en aluminium, en cohérence avec le reste du site. Des garde-corps aux motifs floraux ont été descendus et remplacés par des modèles tubulaires.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à un pan pour le bureau, et à un pan avec deux toitures en bâtière formant pignon et correspondant aux deux travées du dépôt.
<b>Charpente</b>	Bois
<b>Percement</b>	
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Souche de cheminée
<b>Modifications</b>	Aucune de notable

<b>Critères de protection</b>	
<b>Intérêt historique</b>	Le site des Savonneries Réunies est le dernier à porter témoignage de l'industrie de la savonnerie alors fortement représentée à Saint-Denis au début du XX <sup>e</sup> siècle, et notamment par la présence des établissements Violet, Savonnerie des deux mondes, la Stéarinerie française, La Sultane, Brunet, Konrad etc...
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	Si la rue du Landy comprend encore de nombreux petits sites industriels dont les bâtiments s'organisent autour d'une cour, l'ancien site des Savonneries Réunies constitue probablement celui qui a le mieux préservé ses dispositions morphologiques d'origine. La cour n'a ainsi pas été bâtie, laissant lisible depuis la rue l'ensemble des bâtiments voire d'identifier leurs fonctions. En outre, depuis le percement de l'avenue du Stade de France qui longe le site sur sa frange ouest, l'atelier à sheds placé initialement en fond de parcelle, est devenue un point de repère urbain important mis en valeur à la fois par l'aménagement d'un petit espace vert et par l'utilisation de sa façade comme support de marque.
<b>Intérêt architectural</b>	Les bâtiments sur cour ont souffert des diverses campagnes de ravalement même s'ils retrouvent depuis la récente reconversion une certaine homogénéité. Le bâtiment à étages porte quant à lui une dimension rationnelle propre aux sites industriels qui par ses structures métalliques apparentes et la teinte de ses briques rouges lui confère une certaine « force brutaliste ».
<b>Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE</b>	
<b>Eléments ou caractéristiques à protéger</b>	En totalité
<b>Recommandations générales</b>	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1. Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.5. Les façades enduites 1.7. Les toitures et couvertures 3. LES TYPOLOGIES 3.3. Le patrimoine industriel 3.3.1. Les typo-morphologies urbaines • Les sites à l'échelle de la ville industrielle - intégrés au tissu urbain et ouverts sur l'espace public avec distribution depuis une cour 3.3.2. Les typologies architecturales • les bâtiments liés à la fonction industrielle • le logement
<b>Recommandations spécifiques</b>	<p>Pour préserver l'intérêt urbain du site on veillera à la fois à ne pas obstruer sa visibilité depuis la rue par des clôtures trop opaques ou trop hautes, ainsi qu'à ne pas bâtir sur la cour. Pour la même raison, il conviendrait également de maintenir l'espace vert placé en lisière ouest du site, sur l'avenue du Stade de France (parcelle CF 101), inconstructible.</p> <p>De manière générale, il conviendra de continuer à conserver une homogénéité des bâtiments sur cour lors de travaux d'entretien futurs, tout en préservant les dispositions d'origine encore en place. Ainsi, dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades sur cour devront être étudiées et traitées pour donner une cohérence générale à l'ensemble. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre d'origine encore en place. Les surélévations sont interdites.</p> <p>Le caractère « brutaliste » du bâtiment à étage doit être préservé. On proscriera toute forme de bardage des façades extérieures et on conservera la lisibilité de la structure métallique et du remplissage en briques.</p> <p>L'éclairage fourni par les sheds, maintenu actuellement dans les fonctions actuelles du site, doit être conservé. Tout comblement des parties vitrées est ainsi à éviter.</p>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.2

1/2500°



**Sources et bibliographie**

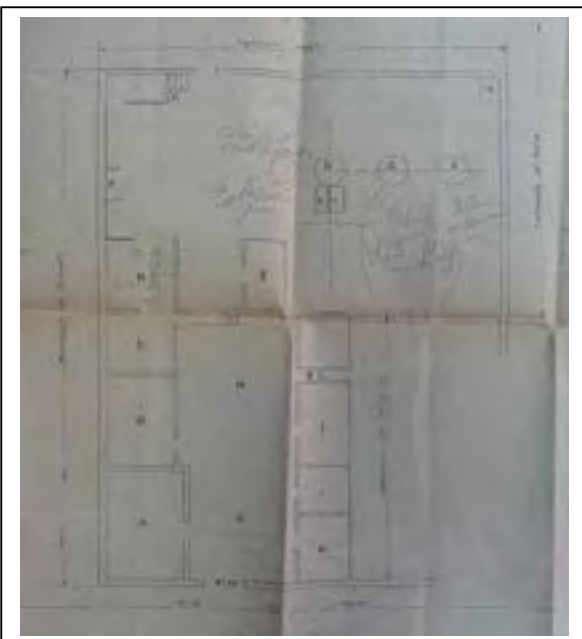
AMSD, fonds des établissements classés, CT 1135 et 1138 ; Série O. Travaux publics. Voirie. Moyens de transport. Régime des eaux AUTORISATIONS ET PERMIS DE CONSTRUIRE O, 2 O 165  
 AD 93, fonds des établissements classés, 1328 W 66



Façade du bâtiment de bureaux, logement et magasin, 1934.  
 AMSD1328 W 66



Façade nord du bâtiment B, vers 1985.  
 © coll.part. Raymond Lemoing



Le site actuel correspond au regroupement de la savonnerie Excelsior (ci-dessus à gauche) et des Savonneries Réunies (ci-dessus à droite) AM Saint-Denis 2 O 165 et 1328 W 66



Publicité des Savonneries Réunies, 1936 © Fonds privé



Les savonneries Réunies en 1980 Fonds privé



Savonnerie « Excelsior » en 1921 Fonds IGN



**Fiche PLU n° 188**

Dénomination : **Ateliers de récupération de vieux métaux, actuellement ateliers d'artistes ; locaux commerciaux ; locaux d'activités ; garage automobile**

Appellation (facultatif) : **Ribier**

Adresse : **65, rue Paul Eluard 93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) AF / 57



Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1909 : pavillon de bureaux et d'habitation (A) 1910 : première partie des bureaux C Vers 1920 : première partie du dépôt D, réaménagement des écuries et logements (B), seconde partie des bureaux C, halle E 1935 : atelier du casse-fonte (F) et une partie de la halle G 1951 : 1965 : extension du dépôt D
Destination initiale	Récupération de vieux métaux
Destination actuelle	Ateliers de l'artiste-ébéniste Nicolas Cesbron ; locaux de commerce et d'activités ; garage
Maître d'œuvre	Jack Moulin (architecte, intervention 1951) ; D. Michelin (architecte, intervention 1965)
Maître d'ouvrage	Charles Parrot puis Ribier frères
Propriétaire actuel	Mme Ribier
Présence d'outillage	Oui (ponts-roulants, structure métallique du casse-fonte)



Vue sur la cour principale  
Département de la Seine-Saint-Denis ©



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	Longé par le Croult, à la confluence du canal de Saint-Denis et de la ligne Paris-Soisson, le site est quelque peu isolé, séparé des quartiers Gare et Delaunay-Belleville par ces infrastructures. Placé en contrebas du talus de la voie ferrée, aucun raccordement au réseau ne semble préexister. Le seul accès à cet espace strictement fonctionnel s'effectue par la rue Paul Eluard. Notons également que les abords immédiats sont largement minéralisés, présence d'arbres et d'herbes sauvages en bordure d'eau et sur le talus SNCF.
Intégration dans le périmètre de protection	OUI (Eglise Saint-Denis de l'Estrée)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Initialement organisé autour d'une cour centrale, le site a été, au cours de son histoire, scindé en deux entités (1 et 2) possédant chacune leur autonomie. L'établissement d'origine (1), au plus près de la voie ferrée, apparaît comme le plus intéressant, les différents bâtiments qui le composent témoignant au travers de divers typologies architecturales des évolutions de l'activité. Autour d'une cour utilisée pour l'acheminement des métaux se répartissent une maison d'habitation (A), un bâtiment de logements et d'écuries (B), un bâtiment administratif (C), ainsi que des dépôts et ateliers de tri et de casse des pièces de fonte (D, E, F, G).
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Le site est isolé de l'espace public. Seules les constructions de l'ensemble 2 sont visibles depuis la rue Paul Eluard, le reste de l'établissement étant placé derrière les piliers du pont ferroviaire. Notons que la structure métallique du casse fonte, d'une hauteur de 22 mètres, est perceptible depuis différents points aux alentours du site.
Clôture : type et matériau	Grillage sur la rue Paul Eluard interrompu par un portail métallique coulissant sur rails et actionné par une manivelle.
Modifications	La disposition des ateliers a été modifiée au gré des besoins de l'activité. Certains ont subi des transformations suite à un incendie sur site.



**Plan de localisation des bâtiments remarquables.**  
Plan cadastral DGI 1/2500

- A- Pavillon de bureaux et habitation
- B- Anciens logements et écuries
- C- Bureaux et remise
- D- Dépôt de matériaux
- E- Halle de stockage
- F- Atelier de casse-fonte
- G- Magasin à métaux et atelier des fours à dessouder



Façade principale du pavillon d'habitation  
Département de la Seine-Saint-Denis ©

Description et analyse architecturales du pavillon d'habitation (A) <span style="float: right;">Nv.1</span>	
<b>Plan actuel</b>	De plan carré ce pavillon construit en 1909 servait de logement au responsable du site puis a progressivement été aménagé pour recevoir quelques bureaux administratifs.
<b>Disposition / composition d'ensemble</b>	Disposé à l'angle de la parcelle dont il marque anciennement l'entrée, le pavillon présente trois façades différentes, chacune répondant à un usage précis. La quatrième façade est aveugle, donnant sur le flanc de parcelle et la rue Paul Eluard.
<b>Élévation / nombre de travées</b>	Sous-sol + RDC + 1 niveau + comble ; 3 travées sur chaque façade.
<b>Extensions / Modifications</b>	Les combles semblent avoir été aménagés sur le versant nord pour recevoir une lucarne rampante. Une lucarne plus petite a été aménagée sur l'autre versant. La façade sud, donnant sur cour, a été modifiée suite à la construction d'un logement jouxtant directement le pavillon.
<b>Équipements liés à l'activité</b>	Aucun
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Murs maçonnés en meulière et briques
<b>Parement / remplissage</b>	Le soubassement est enduit de ciment, le reste du corps de bâtiment en meulière et briques rouges. La partie comble donnant sur cour est entièrement en briques rouges.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	<b>La façade nord</b> , en entrée de site, comprend 2 soupiraux en soubassement, 2 grandes fenêtres à 4 ouvrants au RDC, 3 fenêtres à deux ouvrants au 1 <sup>er</sup> étage et 1 baie au niveau de l'éclairage des combles. Des petits bois sont placés au ¼ et ¾ de chaque ouvrant. Cette régularité dans les percements répond probablement aux usages des pièces d'habitation donnant sur cette façade. <b>La façade ouest</b> , sur le passage, comprend 1 soupirail en soubassement. Le RDC est marqué par une porte piétonne centrale en bois joutée de 2 grandes baies aux huisseries métalliques. L'étage présente une petite ouverture centrale probablement jour d'escalier, ainsi qu'une fenêtre à deux battants à droite. Au niveau du comble, une fenêtre à deux battants a été percée par la suite. <b>La façade sud</b> , de service, présente des ouvertures dimensionnées pour permettre un accès facilité avec la cour. Une double porte est placée au centre avec, à sa gauche, une grande baie aux huisseries métalliques pour contrôler les activités dans la cour, et notamment la pesée des chargements. A l'étage, une fenêtre à deux battants occupe le côté gauche, le côté droit ayant disparu suite à l'extension. Le comble comprend une lucarne avec baie double battant.
<b>Occultation type et matériau</b>	Des volets métalliques escamotables sont apposés face chaque fenêtre
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Chacune des ouvertures comprend un linteau métallique avec des rosiers en cache fixation. Des grilles ont été fixées récemment face à chacune des fenêtres. Des garde-corps d'origine en bois, aux motifs cruciformes, sont apposés au niveau des fenêtres de l'étage. Leur présence renforce le caractère cosu de cette maison.
<b>Modénature</b>	Au-delà du travail sur le dessin des joints de meulière, la modénature repose principalement sur les jeux de briques venant souligner certaines parties du bâtiment. Au dessus du soubassement, un large bandeau de briques rouges ceinture tout le pavillon. Aux angles : chaînage d'angle alternant briques et meulière Toutes les ouvertures du RDC sont couvertes d'un arc surbaissé en briques dentelées avec une clef saillante en meulière. Les appuis de fenêtre de l'étage présentent des parties saillantes en briques formant consoles. Au 1 <sup>er</sup> étage un bandeau de brique ceinture le pavillon à la hauteur des linteaux. Séparant le 1 <sup>er</sup> étage des combles, un entablement composé d'une frise de briques rouges et blanches et d'une corniche à ressauts composée de denticules en ciment et de deux bandeaux de brique rouge.
<b>Autres éléments de décor</b>	Sur la façade nord est incrusté un cadre de ciment moulé devant recevoir initialement une plaque émaillée. La façade donnant sur le passage comprend en saillie le conduit de cheminée, construit en alternance de briques rouges et blanches disposées horizontalement jusqu'à la souche sur la toiture. Ce même décor se retrouve sur une seconde souche de cheminée visible depuis la cour.
<b>Modifications</b>	Le baraudage des fenêtres Le comblement d'un soupirail sur la façade d'entrée par installation d'une ventouse de chaudière. Le jointement des pierres en façade.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à deux versants
<b>Charpente</b>	Bois
<b>Percement</b>	Aménagement d'un long chien-assis sur la pente nord et d'un second plus étroit sur la pente sud.



Vue des logements depuis la cour  
Département de la Seine-Saint-Denis ©

<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques sur toiture et zinc sur lucarnes
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Souches de cheminées en brique
<b>Modifications</b>	Les chiens-assis ont altéré le volume initial du pavillon.
<b>Description et analyse architecturales des écuries et logements pour gardien et mécanicien (B) <span style="background-color: #f4a460; padding: 2px;">Nv.3</span></b>	
<b>Plan actuel</b>	Plan rectangulaire
<b>Disposition / composition d'ensemble</b>	Placé dans le prolongement du pavillon d'habitation ce bâtiment s'ouvre entièrement sur cour. Plan symétrique dont l'axe est formé par un escalier donnant accès au niveau des deux logements (pour le mécanicien et le gardien) depuis un RDC où se trouvent les anciennes écuries transformées par la suite en garages et ateliers de réparation. Ces box se trouvent en avancée sur la cour, leur toiture-terrasse servant d'espace de distribution des logements.
<b>Élévation / nombre de travées</b>	R+1 / 11 travées.
<b>Extensions / Modifications</b>	Les modifications sont nombreuses, principalement au niveau des garages visiblement aménagés a posteriori.
<b>Équipement lié à l'activité</b>	Aucun
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Le corps principal du bâtiment est en maçonnerie de briques rouges. Les garages et l'atelier de réparation à structures de béton armé hourdi de briques.
<b>Parement / remplissage</b>	Briques rouges
<b>Modifications</b>	Les garages et ateliers ont été recouverts d'une peinture blanche. Présence d'un store de terrasse sur la partie gauche
<b>Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	Les garages, à gauche, présentent trois portes métalliques ainsi qu'une porte piétonne plus basse en métal et verre. L'atelier de réparation, à droite, se compose de deux portes métalliques dont une coulissante. Les angles de la construction sont marqués par de larges baies vitrées posées au dessus des murs d'allèges en briques. Au niveau des logements, trois portes dépareillées en bois, puis des fenêtres de dimensions variées.
<b>Occultation type et matériau</b>	Volets métalliques à droite et volets en bois à gauche de l'escalier.
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Linteaux métallique au dessus de chaque ouverture. Grilles métalliques devant les fenêtres. Garde-corps tubulaire entoure le toit terrasse de droite, tandis que celui de gauche est ceinturé d'un grillage.
<b>Modénature</b>	Un bandeau saillant de briques rouges longe toute la façade à un mètre de hauteur.
<b>Autres éléments de décor</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Nombreuses modifications au niveau des ouvertures et notamment une baie comblée par des briques rouges ne laissant visible de cet ancien percement que le linteau. Le garde-corps du toit terrasse de gauche a été remplacé par du grillage
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à un versant
<b>Charpente</b>	Bois
<b>Percement</b>	Souche de cheminée
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Petites souches de cheminées aléatoires
<b>Modifications</b>	Il existe deux types de tuiles, celles de droite ont été refaites plus récemment.



Façade des bureaux depuis la cour  
Département de la Seine-Saint-Denis ©

<b>Description et analyse architecturales des bureaux(C) <span style="background-color: #76923c; color: white; padding: 2px;">Nv.2</span></b>	
<b>Plan actuel</b>	Trapézoïdal
<b>Disposition / composition d'ensemble</b>	Situé à l'entrée du site face au pavillon d'habitation, ce bâtiment d'administration a été construit en deux phases, ce que traduit aujourd'hui sa composition hétérogène. La première datant de 1910 concerne la partie donnant sur le passage de la cour principale, la deuxième, des années 1920, correspond à une extension sud s'ouvrant sur une seconde cour ouverte à cette époque. Ces aménagements répondent à une mutation des fonctions du bâtiment, de bureaux et remise à son origine, il a progressivement servi de logement pour le contremaître.
<b>Élévation / nombre de travées</b>	Sous-sol + RDC + 1 niveau en léger encorbellement sur la façade nord. La façade nord comprend 6 travées, 5 pour la façade sud, tandis que le pignon ouest est aveugle.
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notable

<b>Equipement lié à l'activité</b>	Aucun
<b>Façade</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Murs maçonnés en briques. Poteaux et poutres métalliques en I semblent porter ou renforcer le niveau supérieur en encorbellement.
<b>Parement / remplissage</b>	Façade enduite
<b>Modifications</b>	L'enduit qui recouvre l'ensemble du bâtiment, et homogénéise les deux parties sud et nord recouvre visiblement la façade d'origine en briques.
<b>Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	La façade nord, donnant sur le passage d'accès à la cour principale, comprend en RDC deux portes piétonnes surmontées d'une imposte vitrée, et une double porte espacées par de larges baies vitrées aux huisseries métalliques inscrites dans un encadrement de bois. A l'étage, 5 fenêtres à double battants ainsi qu'une fenêtre simple plus petite. La façade sud, donnant sur une autre cour aujourd'hui entièrement distincte du reste du site, présente 4 fenêtres à double battants au RDC et au 1 <sup>er</sup> niveau. Une porte centrale donne accès à la cour. Le pignon ouest, ouvrant sur un espace de partage des cours, présente au RDC une large baie vitrée aux fines huisseries métalliques.
<b>Occultation type et matériau</b>	Des volets métalliques escamotables au niveau supérieur.
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Chacune des ouvertures comprend un linteau métallique. Sur la façade nord, des garde-corps en fonte aux motifs floraux ornent les fenêtres de l'étage. Assez caractéristiques des années 1910, elles s'opposent aux barres d'appuis tubulaires de la façade sud construite a posteriori. Deux types de garde-corps pour deux périodes de construction.
<b>Modénature</b>	Le niveau d'encorbellement de la façade nord est portée par une suite de bouts de solives en bois visibles depuis l'extérieur. Une corniche moulurée parcourt la façade nord, puis suit les rampants du pignon ouest. Le pignon ouest présente une table architecturale dont la fonction d'origine est inconnue mais qui forme avec le dessin du fronton une certaine monumentalité à ce bâtiment qui en est dépourvue.
<b>Autres éléments de décor</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	La porte double à RDC sur la façade nord a reçu un volet métallique roulant dénaturant le rythme en façade. Une baie sur pignon à RDC a été comblée.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à deux versants
<b>Charpente</b>	Bois
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques et zinc
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Présence de diverses souches de cheminées en ciment.
<b>Modifications</b>	Le couverture en zinc s'est probablement substitué à la tuile mécanique



Pignon sur cour de la grande halle.  
Département de la Seine-Saint-Denis ©



Intérieur de la halle, vue des fermes métalliques  
Département de la Seine-Saint-Denis

<b>Description et analyse architecturale du dépôt de matériaux (D) <span style="background-color: #92d050; padding: 2px;">Nv.2</span></b>	
<b>Plan actuel</b>	Plan rectangulaire (halle de 100 x 20 m)
<b>Disposition / composition d'ensemble</b>	La halle est constituée de deux nefs construites l'une après l'autre mais suivant un volume identique. La plus ancienne, au nord, d'une longueur de 56 m, a été construite dans les années 1920 à l'emplacement d'une ancienne cour. La plus récente, au sud, d'une longueur de 44 m, a été édifiée en 1965 en remplacement du premier hangar incendié en 1962.
<b>Élévation / nombre de travées</b>	Halle de plain pied (vérifier le nombre de travées sur site)
<b>Extensions / Modifications</b>	Une construction basse en matériaux légers a été édifiée sur la façade ouest, et sert aujourd'hui de locaux de la société TAD.
<b>Equipement lié à l'activité</b>	A l'intérieur de la halle une imposante structure métallique constituée de croix de Saint-André à poutres en treillis supporte un pont roulant parcourant toute la longueur du bâtiment.
<b>Façade</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	La halle ancienne est à structure bois, la seconde à structure métallique.
<b>Parement / remplissage</b>	Briques pleines de couleur rouge pour la halle ancienne, et briques creuses pour la seconde
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	L'accès principal à la halle s'effectue par une grande porte métallique coulissante donnant sur la cour. Une seconde porte fermée par un rideau métallique a été percée sur la façade ouest. Le pignon sur cour présente un tympan en polycarbonate transparent qui apporte un éclairage naturel dans la halle. La façade ouest est équipée de matériaux identiques sur les parties hautes.
<b>Occultation type et matériau</b>	Aucune
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Aucune
<b>Modénature</b>	Aucune

<b>Autres éléments de décor</b>	L'entrée du pignon sur cour est surmontée d'une statue en bois de Saint-Eloi placée dans un coffre de plexiglass, propriété de Mme Ribier restaurée par Nicolas Cesbron.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à deux versants
<b>Charpente</b>	Comme le reste de sa structure, la charpente du bâtiment de 1965 est en métal. A l'inverse le bâtiment des années 1920 présente une mise en œuvre particulièrement originale puisqu'une charpente métallique a été fixée sur les poteaux de la structure de bois. Les fermes très légères se composent de bracons vissés aux poteaux, d'arbalétriers en fer laminé et de tirants et contrefiches en fer forgé rond, l'ensemble étant articulé. Bien que mise en œuvre dans les années 1920, cette charpente apparaît plus ancienne (1870-90), nous interrogeant sur sa provenance d'origine (récupération d'éléments d'une autre halle ?).
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Plaques de polycarbonate transparentes pour l'éclairage zénithal en alternance avec des plaques ondulées opaques
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Des tuiles mécaniques couvrant initialement le toit ont été retirées et remplacées par des plaques de polycarbonate.



Pignon de la halle de stockage  
Département de la Seine-Saint-Denis



Charpente en bois de la halle.  
Département de la Seine-Saint-Denis

<b>Description et analyse architecturale d'un hall de stockage (E) <span style="background-color: #4F7942; color: white; padding: 2px;">Nv.2</span></b>	
<b>Plan actuel</b>	Plan rectangulaire (halle de 56 x 18 m)
<b>Disposition / composition d'ensemble</b>	La halle est constituée de deux nefs. Une première orientée est-ouest correspond à un vestige des premières halles construites à l'origine du site. D'une longueur de 13 m pour une largeur de 16 m, son pignon nord qui suit la forme de la parcelle est tronqué. Placée perpendiculairement la seconde nef date des années 1920. plus haute, elle est également plus longue, mesurant 41 m de long pour 18 m de large.
<b>Elévation / nombre de travées</b>	Halle de plain pied. Trois travées pour la première nef, et 9 pour la seconde.
<b>Extensions / Modifications</b>	Une construction à usage de logement a été aménagée sur la façade ouest de la grande halle.
<b>Equipement lié à l'activité</b>	A l'intérieur de la halle une imposante structure métallique consolidée par des tirants supporte un pont roulant parcourant toute la longueur du bâtiment
<b>Façade</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Les deux nefs sont à structures de bois.
<b>Parement / remplissage</b>	Briques pleines rouges
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	L'accès principal est placé sur le pignon ouest de la grande halle. Une seconde entrée tout aussi imposante est située à l'extrémité de la façade ouest. L'apport principal de lumière provient du toit. On note cependant un percement sur le pignon sud de la grande halle.
<b>Occultation type et matériau</b>	Aucune
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Aucune
<b>Modénature</b>	Le pignon nord de la grande halle constitué de briques rouges maçonnées, comprend deux pilastres à ses extrémités, un bandeau de briques denticulés au dessus de l'entrée et une frise saillante marquant le niveau d'entrait de la charpente.
<b>Autres éléments de décor</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Un rideau métallique s'est substitué à une porte coulissante au niveau de l'accès à la grande halle.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à deux versants
<b>Charpente</b>	La petite nef comprend une charpente en bois avec des tirants en fer forgé. La grande nef comprend sur deux travées une charpente en bois dont la hauteur et la portée ont nécessité la mise en œuvre de pièces de longueur importante consolidé par un système de contrefiches et de poutres moisées. Succèdent à ses fermes en bois d'autres métalliques fixées sur la structure de bois sur le modèle de la charpente du dépôt D.
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Plaques de polycarbonate transparentes pour l'éclairage zénithal en alternance avec des plaques ondulées opaques.
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Des tuiles mécaniques couvrant initialement le toit ont été retirées et remplacées par des plaques de polycarbonate.



Vue de la structure métallique du casse-fonte.  
Ménagement de la Seine-Saint-Denis



Structure en béton armé et éclairage de l'atelier du casse-fonte.  
Département de la Seine-Saint-Denis

Description et analyse architecturale de l'atelier de casse fonte (F) <span style="float: right;">Nv.2</span>	
Plan actuel	Plan triangulaire
Disposition / composition d'ensemble	Construit vers 1935 l'atelier comprend un bâtiment principal abritant le casse-fonte et un édicule plus bas qui lui est contiguë. L'ensemble constitue un volume éclaté strictement fonctionnel traduisant l'adaptation de l'architecture au besoin de l'activité et aux contraintes de la parcelle qui forme une pointe à cet endroit.
Elévation / nombre de travées	Halle de plain pied à quatre travées
<i>Extensions / Modifications</i>	Aucune de notoire
Équipement lié à l'activité	Pont roulant avec son treuil de levage reposant sur des poutres de béton Casse-fonte en structure métallique
Façade	
Gros œuvre / système constructif	L'ensemble de la construction est basé sur une structure poteaux-poutres en béton armé sur laquelle viennent reposer des chevrons de béton disposés de telle sorte qu'ils suivent la forme triangulaire de la parcelle. A l'intérieur de l'atelier sont aménagés des grands pans inclinés de béton armé, servant d'écran de protection contre les éclats de métal à la sortie du casse fonte. La structure porte également un pont roulant métallique qui permettait d'acheminer les pièces jusqu'au casse fonte. La casse fonte en lui-même, est une structure métallique en treillis de 22m de hauteur, équipé d'un treuil qui élève jusqu'au sommet les pièces à briser ou une boule de cassage en fonte.
Parement / remplissage	A l'extérieur, béton armé brut et briques pleines rouges pour le mur placé à la pointe « coupée » de la parcelle. A l'intérieur l'atelier est garni de pièces de bois tendres disposées entre chaque poteaux et chevrons, et servant à recevoir les éclats des pièces brisées afin qu'ils ne détériorent pas les éléments de structure.
<i>Modifications</i>	Le bardage de bois qui entourait le casse fonte a été retiré laissant les structures de l'équipement à nu. Une partie du garnissage de bois a été retiré afin d'augmenter le niveau de luminosité naturelle.
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	L'accès à l'atelier du casse fonte s'effectue par les halles précédentes (D et E). Une petite porte métallique sur le pignon ouest donne sur l'extérieur où se trouve le ru du Croult. L'éclairage est principalement apporté par les toitures. Quelques fenêtres assurent néanmoins un minimum d'éclairage au sein du petit édicule contigu.
Occultation type et matériau	Aucune
Métallerie et ferronnerie	Aucune
Modénature	Aucune
Autres éléments de décor	Aucun
<i>Modifications</i>	Des fenêtres dont on ignore l'état d'origine ont été remplacées par des châssis bois vitrés.
Toiture	
Type de couverture	Toiture en sheds
Charpente	Béton armé
Matériaux de couverture et éléments de décor	Plaques de polycarbonate transparentes pour l'éclairage zénithal en alternance avec des plaques ondulées opaques.
Dispositif particulier (éclairage, ventilation)	Aucun
<i>Modifications</i>	Les éclairages zénithaux assez peu développés à l'origine car véritables dangers dans un atelier de casse fonte, ce sont multipliés pour apporter un éclairage naturel au sein des ateliers de Nicolas Cesbron.

Description et analyse architecturale du magasin à métaux et de l'atelier des fours à dessouder (G)	
Plan actuel	Plan trapézoïdal
Disposition / composition d'ensemble	Construit vers 1935, l'ensemble formé par ces ateliers comprend trois bâtiments de qualité et de conception différente. Le premier donnant sur cour servant de magasin et de vestiaire à l'étage ne présente pas de grand intérêt. Les deux autres, atelier de four à dessouder, au sud, et magasin à métaux au nord, présentent des principes constructifs identiques malgré leurs gabarits différents. Ils seront étudiés comme un même ensemble.
Elévation / nombre de travées	Halle de 7 travées, trois travées en R+1 au nord et quatre travées de plain pied au sud.
<i>Extensions / Modifications</i>	Aucune de notoire
Équipement lié à l'activité	Le sol est entièrement couvert d'un plancher métallique
Façade	
Gros œuvre / système constructif	Structures métalliques boulonnées et soudées
Parement / remplissage	Briques



Vue générale des magasins.  
IA Obliques 2008 © InterAtlas 2009

<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	L'accès aux ateliers s'effectue par des grandes portes métalliques coulissantes placées sur la façade est.
<b>Occultation type et matériau</b>	Aucune
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Aucune
<b>Modénature</b>	Aucune
<b>Autres éléments de décor</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Les façades ont été recouvertes de peinture et d'enduit
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toiture en sheds
<b>Charpente</b>	Métallique, boulonnée et soudée
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques et plaques de polycarbonate translucide sur le versant nord du shed. Les deux premières travées de l'atelier sud sont couvertes en partie de plaque polycarbonate opaque.
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Aucun de notoire
<b>Modifications</b>	Les verres des sheds ont été remplacées par du polycarbonate.

<b>Critères de protection</b>	
<b>Intérêt historique</b>	Initiée par Charles Parrot en 1908 puis reprise par la famille Ribier en 1935, l'activité de récupération de métaux et de cassage de fonte s'est perpétuée sur le site jusqu'en 1972. Depuis les bâtiments n'ont subi que de très faibles transformations, laissant apparaître l'établissement tel qu'il pouvait être après-guerre. Le casse fonte en lui-même est un équipement technique de grand intérêt puisqu'il constitue probablement le dernier exemple encore en place sur la région parisienne.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	Du point de vue de sa composition, le site a conservé la disposition de ses bâtiments, organisés autour de la cour suivant le traitement des métaux récupérés. En outre, le site regroupe les diverses typologies de bâtiments d'un site industriel, du pavillon du directeur, aux logements ouvriers, du magasin à l'atelier en passant par le bâtiment administratif et les écuries. Enfin, la tour du casse fonte par ses 22 m de hauteur constitue un repère urbain visible depuis certains points aux alentours du site.
<b>Intérêt architectural</b>	Hormis le pavillon d'habitation et les bureaux dont les qualités architecturales sont intrinsèques de par leurs modénatures et décors de façade, l'intérêt des autres repose sur leur volume général et leurs principes constructifs. Les quatre ateliers principaux sont chacun représentatif d'une typologie architecturale, de la halle à charpente bois, à celle à charpente métallique en passant par la structure en béton et les couvertures en sheds. En outre, les deux grandes halles à structures bois et fermes métalliques constituent des exemples relativement rares de mise en œuvre des deux matériaux dans une telle complémentarité. Ce dispositif si singulier amène d'ailleurs à nous interroger sur l'origine de ces charpentes, envisageant la piste d'une réutilisation dont le lieu de la première application reste à déterminer. Enfin, l'atelier du casse fonte représente en lui-même un bâtiment unique, entièrement réalisé pour répondre aux contraintes de l'activité (absorber les vibrations, recevoir les éclats etc...) et resté quasiment dans ses dispositions intérieures d'origine. Nicolas Cesbron qui utilise actuellement ce lieu pour ses créations a conservé l'esprit du lieu, en y ajoutant même une note artistique voire onirique digne de l'atmosphère des films de Jean-Pierre Jeunet.
<b>Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE</b>	
<b>Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE</b>	
<b>Recommandations : NIVEAU 3 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN PARTIE</b>	
<b>Recommandations générales</b>	
<b>Recommandations spécifiques</b>	<p>Le site, comme nous l'avons vu est un ensemble cohérent dans ses fonctions, chaque bâtiment, articulé autour de la cour, répondant à un besoin spécifique. Il conviendra donc de préserver l'espace libre de distribution et de proposer un programme adopté à chaque typo-morphologie architecturale ne nuisant pas à la lecture des bâtiments. En l'occurrence la disposition des ateliers autour de la cour doit être maintenue en évitant de construire au cœur même de la parcelle.</p> <p>Hormis le pavillon d'habitation et les bureaux, pour lesquels on veillera à maintenir les dispositions d'origine dans leur ensemble, les autres bâtiments doivent davantage être conservés dans leur gabarit en maintenant spécifiquement leurs principes constructifs très singuliers (structure, charpente). Pour les ateliers, seul l'atelier du casse-fonte doit être conservé dans ses dispositions car il garde dans son traitement et son agencement la mémoire de l'activité. On veillera ainsi à préserver à l'intérieur à la fois le garnissage en bois et le pont-roulant.</p> <p>De manière générale, concernant les halles, des ouvertures pourront être aménagées dans les maçonneries si celles-ci sont dessinées en fonction du rythme du bâtiment et notamment de sa structure. Les lignes de force de la structure et de la charpente ne devront en aucun cas être affectées par une intervention en contradiction avec celles-ci.</p> <p>Afin de préserver l'impact paysager de ces halles et plus particulièrement celui du casse fonte, les constructions alentours ne devront pas dépasser le faîtage de la grande halle (3 à 4 niveaux) et des perspectives devront être aménagées en direction de la tour de casse.</p> <p>D'une manière générale on maintiendra les ponts roulants des ateliers pour ce qu'ils participent à la compréhension de l'organisation du process, et pour leur construction qui offre de beaux spécimens de structures métalliques à treillis. La statue de Saint-Eloi qui contribue à l'actuelle « identité artistique » du lieu doit être maintenue à son emplacement ou autrement mis en valeur.</p>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

Nv.2

Nv.3

1/2500<sup>e</sup>



**Autres vues**



- 1- Façade du pavillon sur la cour.
- 2- Façade des logements et garages.
- 3- Vue du pignon « monumentale » du bâtiment de bureaux.
- 4- Statue de Saint-Eloi sur le dépôt D
- 5- Détail du bracon de la ferme métallique de la halle D.
- 6- Charpente métallique couvrant une partie de la halle E.
- 7- Structure et garnissage en bois de l'atelier du casse-fonte.

Département de la Seine-Saint-Denis

**Sources et bibliographie**

AD93, fonds des établissements classés, 1322W268



**Fiche PLU n° 189**

Dénomination :  
**Usine de construction automobile puis papèterie actuellement locaux d'activités et de logements**  
 Appellation (facultatif) : **Majola puis Maildor**  
 Adresse : **4, rue Paul Nay et 34, rue Brise Echalias**  
**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) AB / 131 / 142 / 143



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Dates de construction	1 <sup>er</sup> quart XX <sup>e</sup> siècle
Destination initiale	Usine de construction automobile
Destination actuelle	Logements et locaux d'activités
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Jean Majola (industriel)
Propriétaire actuel	Indéterminé
Présence d'outillage	Indéterminé



Façade sur la rue Brise Echalias  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500

**Analyse urbaine et paysagère**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	L'emprise des anciens ateliers Majola occupe trois parcelles formant un L entre les rues Paul Nay et Brise Echalias. Le site est compris dans un secteur urbain relativement dense, issu de l'urbanisation du début du XX <sup>e</sup> siècle, et principalement marqué par des immeubles de logements collectifs de R+3 à R+4.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (Eglise Saint-Denis de l'Estrée)
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	Les surfaces bâties occupent la totalité de l'emprise pour former un ensemble unique dont les différents éléments doivent être appréhendés comme partie d'un tout cohérent. Sur la rue Paul Nay, un bâtiment à usage de bureaux (A) a été construit dans l'alignement d'une halle d'atelier construite ultérieurement (B1). L'atelier se prolonge dans la profondeur de la parcelle par une succession de deux autres halles (B2 et B3) jusqu'à la rue Brise Echalias où se trouve la façade principale de cet ensemble.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Les façades des ateliers sont alignées sur rue et donc visibles depuis l'espace public hormis la halle B2 placée en cœur de parcelle.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Néant, les bâtiments sont placés en limite de parcelle.
<b>Modifications</b>	Le bâtiment de bureaux comprenait à son origine une extension en partie arrière occupée par des bureaux, aujourd'hui disparue.



**Vue aérienne identifiant les différents bâtiments remarquables.** InterAtlas (licence n°1A-P090127) 1/5000

**A \_ Bureaux**  
**B (1,2 et 3) \_ halles d'atelier**



Façade sur rue Paul Nay  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales du bâtiment A <span style="background-color: #4F7942; color: white; padding: 2px;">Nv.2</span>	
Plan actuel	Rectangulaire
Disposition / composition	/
Élévation / nombre de travées	R + 1 / 6 travées
Equipements liés à l'activité	Indéterminé
<b>Extensions / Modifications</b>	La partie arrière des bureaux, prolongée par des surfaces d'ateliers, a été modifiée, une partie ayant été détruite et une seconde probablement surélevée pour l'aménagement de logements.
<b>Façade(s)</b>	
Gros œuvre / système constructif	Façade porteuse en maçonnerie de briques
Parement / remplissage	Briques silico-calcaires blanches
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	Façade sur rue : portail métallique donnant accès au site, jouté, à gauche d'une baie haute et d'une petite ouverture, et, à droite, de deux baies hautes et d'une petite ouverture. A l'étage, dans l'axe des baies hautes et du portail, quatre ouvertures rectangulaires. Toutes les menuiseries sont en PVC.
Occultation type et matériaux	Aucune
Méallerie et ferronnerie	Grilles barreaudées, portail et linteaux métalliques
Modénature	Bandeaux briques rouges à hauteur des linteaux ; appuis de baies saillants en briques rouges ; couronnement des linteaux du portail et des baies supérieures de bandeaux de briques rouges ; dessin de briques rouges formant cartouche sur tout le linéaire de la façade en partie médiane.
Autres éléments de décor	Aucun
<b>Modifications</b>	Du dessin de façade d'origine, hormis une baie en RDC qui ne figure pas, les modifications concernent principalement les menuiseries initialement à deux battants de bois au RDC, et avec de fines huisseries verticales à l'étage. Modification supplémentaire sur les gardes-corps en fonte aujourd'hui disparus.
<b>Toiture</b>	
Type de couverture	Toit à 1 pente
Charpente	Bois
Percement	1 vasistas
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Dispositif particulier (éclairage, ventilation)	Aucun
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire



Façade sur rue Paul Nay  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales des ateliers B <span style="background-color: #4F7942; color: white; padding: 2px;">Nv.2</span> <span style="background-color: #4F7942; color: white; padding: 2px;">Nv.1</span>	
Plan actuel	Rectangulaire
Disposition / composition	Trois halles de conception différente se succèdent de la rue Paul Nay à la rue Brise Echals. Purement rationnelle pour les bâtiments B et C, la conception s'avère davantage soignée pour l'atelier B3 présentant une façade ordonnancée à composition symétrique sur la rue Brise Echals.
Élévation / nombre de travées	B1 : RDC / 4 travées B2 : RDC / 3 travées B3 : R+2 pour la partie sur rue et RDC pour la halle à l'arrière / 3 travées en façade sur rue
Equipements liés à l'activité	Indéterminé
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Façade(s)</b>	
Gros œuvre / système constructif	B1 : structure bois B2 : structure bois B3 : soubassement de meulière, indéterminé pour le reste
Parement / remplissage	B1 : briques pleines B2 : indéterminé B3 : briques creuses en façades latérales et enduit ciment bleu et blanc en façade principale
<b>Modifications</b>	Modifications de l'atelier B3 dont la façade de briques a été recouverte d'un enduit.
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	B1 : sur la rue Paul Nay, une porte piétonne métallique et 2 baies carrées aux fines huisseries métalliques B2 : pas d'ouvertures visibles, l'éclairage s'effectuant de manière zénithale B3 : RDC, porte métallique centrale joutée de deux baies en arc segmentaire de part et d'autre. Aux étages, dans l'axe du portail et des deux premières ouvertures du RDC, baies carrées tripartites séparées par des meneaux. Dans l'axe des dernières ouvertures du RDC, deux hautes ouvertures verticales. Seules les baies du premier niveau auraient conservées leurs huisseries métalliques d'origine.



Façade sur rue Brise Echalas  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

<b>Occultation type et matériaux</b>	Occultation intérieure en matière textile.
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Grilles barreaudées sur les ouvertures du RDC.
<b>Modénature</b>	Les seuls éléments de modénatures se trouvent sur la halle B3 et soulignent l'ordre colossal de la façade. Au dessus d'un soubassement, dont la démarcation avec les niveaux d'élévation est soulignée par un bandeau mouluré de ciment, s'étirent des pilastres entre chacune des travées. Ces pilastres sont couronnés de jeux de briques formant des chapiteaux qui soutiennent un entablement. Celui-ci est constitué d'une architrave ponctuée aux extrémités de tables architecturales aux dessins de briques, d'une frise ainsi que d'une corniche de briques rouges. Les pleins-de-travées sont marqués de tables architecturales saillantes en ciment. Les allèges des deux ouvertures latérales se singularisent par des jeux de briques saillantes. Enfin, les baies sont soulignées par des appuis moulurés ainsi que par des bandeaux de briques pour celles du 1 <sup>er</sup> étage.
<b>Autres éléments de décor</b>	Aucune
<b>Modifications</b>	Indéterminé
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	B1 : toiture à deux pentes B2 : toiture en sheds B3 : toiture terrasse pour la partie donnant directement sur la rue et à deux pentes pour la halle proprement dite
<b>Charpente</b>	B1 et B2 en bois. B3 : indéterminé
<b>Percement</b>	/
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	B1 : tuiles mécaniques B2 : tôles en fibrociment B3 : zinc sur la halle et graviers sur le toit-terrasse.
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	B1 : lanterneau B2 : sheds vitrés et extracteur d'air B3 : lanterneau sur la halle
<b>Modifications</b>	Indéterminé

Critères de protection	
<b>Intérêt historique</b>	Le constructeur et pilote Jean Majola qui occupa les lieux de 1907 à 1925 réalisa des automobiles victorieuses de nombreux prix dont les Tours de France de 1913 et 1925. L'établissement, qui n'eut qu'une durée de vie courte car rapidement repris par une papeterie, s'inscrit dans une histoire de la construction automobile dionysienne encore méconnue aux côtés des sociétés Amilcar, Hotchkiss, Delaunay-Belleville ou Floirat.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	Alignés sur les rues Paul Nay et Brise Echalas, les ateliers s'intègrent aux paysages urbains du secteur. La façade ordonnancée de l'atelier B3 constitue en outre un point de repère urbain important qui capte l'attention notamment depuis la rue Ambroise Croizat.
<b>Intérêt architectural</b>	Outre le fait que les bâtiments soient tous représentatifs d'une typologie d'architecture industrielle (lanterneau, sheds, bureaux à toit-terrasse), ceux alignés sur rue présentent des qualités particulières. Le bâtiment de bureaux A, assez modeste dans sa mise œuvre, présente une très bonne intégration à son environnement. Les jeux de bichromie de briques se marient avec le bâtiment de logements voisin. Le bâtiment B3, constitué individuellement une belle réalisation architecturale à l'échelle urbaine. L'ordonnancement de la façade, le travail sur les matériaux, constitue une vitrine du site visant à valoriser l'entreprise. Néanmoins, il est important de rappeler que le site doit être perçu comme un tout cohérent, répondant initialement à une logique de production, et non comme une simple somme d'éléments.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
<b>Recommandations générales</b>	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.5. Les façades enduites 1.7. Les toitures et couvertures 3. LES TYPOLOGIES 3.3. Le patrimoine industriel 3.3.1. Les typo-morphologies urbaines * Les micro-sites intégrés au tissu urbain 3.3.2. Les typologies architecturales * les bâtiments liés à la fonction industrielle - la halle plain-pied - le bâtiment à étage * le logement
<b>Recommandations spécifiques</b>	Pour chaque bâtiment, lors d'une opération de ravalement ou de travaux, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Chaque bâtiment ayant son identité propre, il est recommandé de préserver les spécificités intrinsèques de chacun des bâtiments et de ne pas chercher à unifier l'ensemble dans un souci d'homogénéité (par le biais de jeux d'enduit ou de bardages). Ainsi sur la rue Paul Nay, dans le cadre d'une rénovation des bâtiments, il est recommandé de conserver la lisibilité des structures, des décors et des éléments de modénature en façade en proscrivant toute forme de revêtement unique. Les appareillages de briques devront être maintenus dans leurs dispositions actuelles. Sur la rue Brise Echalas, le soubassement en meulière de la façade écran de la halle B3 devra être préservé à pierre vue. Dans l'élévation, il est préconisé de faire des sondages en façade afin de déterminer l'état des briques sous enduit et de proposer leur restauration, pour restitution à nu, si leur état le permet. Ainsi, dans le cadre d'une future rénovation du bâtiment, il est recommandé de retrouver ces dispositions en supprimant les enduits.  Une attention particulière devra être portée aux baies et notamment aux menuiseries et aux barreaux de fenêtre qui

mériteraient d'être mieux harmonisé. Ainsi les grilles apposées pour des raisons sécuritaires devraient être remplacées par des modèles d'un seul tenant et non en deux parties comme elles se présentent actuellement. Elles devront être installées à l'intérieur de l'abrasement des baies et non en surépaisseur pour éviter de gêner la perception des proportions.

Les surélévations sur l'ensemble de ces bâtiments sont interdites. On veillera ainsi à préserver et restaurer les couvertures des halles qui sont des éléments caractéristiques de l'architecture industrielle que ce soit les lanterneaux ou les sheds.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1 Nv.2

1/2500°



**Autres vues**

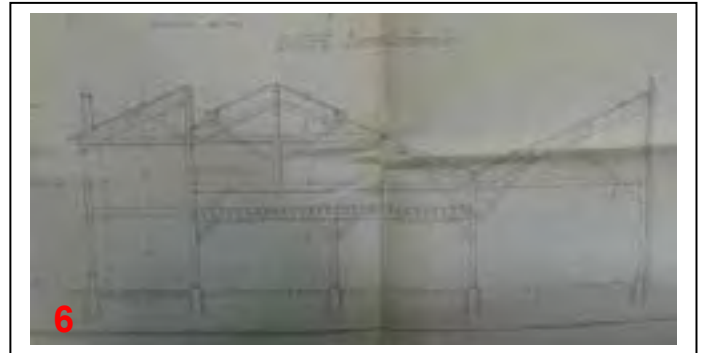


1- Détail de la façade de la halle B3 sur la rue Brise Echals.  
 2- Détail de la façade du bâtiment A sur la rue Paul Nay. Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC  
 3 et 4 – Vues obliques du site, et localisation des bâtiments. IA Obliques 2008 © InterAtlas 2009.



**Sources et bibliographie**

AMSD, fonds O des permis de construire, 2 O 260



5 et 6 – Plan en élévation et coupe du bâtiment A. AMSD 2 O 260.  
7 à 10 – Publicités et exemples de modèles de la firme Majola. © coll.part.

**Fiche ensemble PLU n°190**

Dénomination (ENSEMBLE DE° :  
**Logements de directeur  
d'établissement industriel**

Appellation (facultatif) : **Serrurerie  
Cochu actuellement  
logement individuel**

Adresse : **15 et 23 bis rue  
Pinel  
93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) BH0103 / 0115



Plan de situation source : INSEE

**Caractéristiques historiques**

Epoque / Date de construction de l'ensemble	1 <sup>er</sup> quart XXe siècle (vers 1910)
Destination initiale	Logements de directeurs attenants au site industriel
Destination actuelle	Logements individuel privé
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Louis Cochu (industriel)
Propriétaire actuel	Indéterminé

**Analyse urbaine et paysagère**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	En bordure de la rue Pinel, et en mitoyenneté avec le parc de la légion d'honneur, les deux pavillons encadraient les deux extrémités de l'ancienne fabrique de serres Cochu avant que celle-ci ne soit remplacée dans les années 1970 par un immeuble de logements collectifs. Leur environnement immédiat est marqué par une dominante de logements individuels et collectifs datant des années 1870-1900.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (notamment dans le périmètre de la basilique et de son abbaye)
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)</b>	Les deux pavillons sont alignés sur la rue Pinel. Le n°15 qui jouxtait directement l'établissement possédait toujours un jardin en partie arrière dans lequel étaient à l'origine exposées les réalisations de serres ou de kiosque de l'entreprise. Le second pavillon, présente également un jardin arboré sur sa partie arrière.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Depuis la rue ne sont perceptibles que les façades principales des deux pavillons.
<b>Clôture : type et matériau</b>	l'ancienne clôture de l'établissement se perçoit encore au travers du mur en de soubassement en meulière qui partant des pavillons s'étirent sur quelques dizaines de mètres. Une grille initialement placée au-dessus de ce mur-bahut a été remplacée du côté du n°15 par un mur de brique maçonné.
<b>Modifications</b>	N°15 : l'entrée donnant à l'origine directement sur la cour de l'usine a été intégrée à une extension du pavillon qui s'appuie notamment sur l'ancien mur de soubassement.



Façade sur rue  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSP, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93 –  
InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

**Description et analyse architecturales**

<b>Plans actuels</b>	Conçus sur un plan quasiment identique les deux pavillons sont de forme carrée
<b>Élévation / nombre de travées (données extrêmes)</b>	N°15 : SS + R + 2 + C / 2 travées. N°23bis : SS + R + 2 + C / 3 travées.
<b>Extensions / Modifications</b>	Au n°15, extension sur cour du pavillon créant une entrée depuis la rue n'existant pas à l'origine (cf plus haut)
<b>Façades éléments dominants</b>	
<b>Rythme</b>	Rythme régulier des travées
<b>Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre</b>	Les deux pavillons sont construits en meulière maçonnée y compris le soubassement (sur une hauteur d'environ 1.70 m pour le n°15). Au n°23 bis les pignons sont en pierre de taille.
<b>Modifications</b>	Aucune de notable
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	N°15 : En façade sur rue deux soupiraux au niveau du soubassement pour éclairer le sous-sol ; au RDC et 1 <sup>er</sup> étage deux grandes fenêtres en arc surbaissé, menuiseries en bois avec présence de petits bois aux 1/4 et 3/4 de la hauteur de la baie ; deux lucarnes au niveau des combles. Sur le pignon, sont encore visibles deux fenêtres du 1 <sup>er</sup> étage ainsi qu'une troisième au niveau des combles. N°23bis : En façade sur rue deux soupiraux au niveau du soubassement pour éclairer le sous-sol ; Au RDC une double porte en bois avec imposte ainsi que deux fenêtres en arc surbaissé ; au 1 <sup>er</sup> étage 3 fenêtres en bois avec quadrillage de petit-bois identiques aux précédentes ; sous comble, trois lucarnes en bois avec quadrillage de petit-bois.
<b>Occultation type et matériau</b>	Au n°15 : les fenêtres sont occultées par des volets métalliques pliants alors qu'ils sont en bois au n°23.
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Sur les deux maisons les garde-corps en fonte sont de même inspiration Régence – Louis XVI, très diffusée à la fin du XIXe siècle. Droits sur les RDC, ils sont galbés sur l'étage.
<b>Modénature</b>	Toutes les ouvertures (portes et fenêtres) présentent un encadrement en pierre de taille formant harpage. Une clef saillante apparaît sur chaque plate-bande. Plein de travée en pierre de taille assure une continuité de matériaux entre les ouvertures des RDC et 1 <sup>er</sup> étage tout en rythmant la façade par son alternance avec la meulière. Bandeau larmier en pierre marquant la séparation entre soubassement et niveaux supérieurs. Corniche moulurée en pierre soutenue par des modillons
<b>Autres éléments de décor</b>	Aucun

<b>Modifications</b>	<b>N°15</b> , au niveau du pignon les ouvertures en RDC ont été modifiées suite à l'extension du pavillon sur la cour. La fenêtre gauche du premier étage a été comblée, et enfin l'étage sous comble semble avoir été enduit alors qu'il a été conservé au <b>n°23 bis</b> . Les garde-corps galbés du <b>n°23 bis</b> ont perdu certains éléments de leur ferronnerie spécialement les feuillages situés sur la partie basse. Seul celui de gauche reste complet.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à la Mansart pour les deux pavillons
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Ardoises sur le brisis et zinc sur le terrasson.
<b>Percements</b>	Souches de cheminées
<b>Modifications</b>	Aucune de notable

### Critères de protection

<b>Intérêt historique</b>	S'il ne reste que ces deux pavillons de l'ancien établissement, le nom de « Cochu » reste une référence dans le domaine de la construction de serres en fer et en bois, maison fondée en 1854 et de nombreuses fois récompensées lors d'exposition universelles ou internationales d'horticulture.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	/
<b>Intérêt architectural</b>	Ces pavillons constituent les seuls exemples sur la ville de pavillons en meulière empruntant toutes les caractéristiques de la villa urbaine bourgeoise de la fin du XIXe siècle avec un toit à la Mansart couvert d'ardoises et des encadrements de baies en pierre de taille. La qualité des garde-corps renforce encore davantage le caractère bourgeois de l'édifice.

### Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE

<b>Recommandations générales</b>	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.4. Les façades en pierre 1.7. Les toitures et couvertures 3. LES TYPOLOGIES 3.3. Le patrimoine industriel 3.3.2. Les typologies architecturales • le logement
<b>Recommandations spécifiques</b>	De manière générale sur ces deux pavillons, dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) encore en place. Les pavillons seront donc conservés dans leurs dispositions d'origine ou supposées. Si on ne peut pas restaurer les garde-corps, certaines parties ayant été détériorées ou ayant disparu, on veillera cependant à ne pas les supprimer car ils participent à la cohérence architecturale générale des constructions. Concernant les menuiseries des baies, on veillera à préserver les proportions entre clairs de vitrage et menuiserie ainsi que le profil de ces dernières.  Au <b>n°15</b> , on veillera à ne pas surélever d'un niveau l'extension en brique du pavillon. Au <b>n°23 bis</b> , de la même manière, on veillera à ne pas construire de bâtiment à plus de deux niveaux.  Enfin, il est recommandé de conserver les murs de soubassement des bâtiments mitoyens, anciens murs de clôture, qui favorisent la relation avec les pavillons.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500<sup>e</sup>



**Autres vues**



Détails des décors de façade des pavillons A (à droite) et B (à gauche)  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC. © Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis



**Sources et bibliographie**

AD93, fonds des établissements classés, SC7882

Lieu de conservation, Type de document Auteurs, Titre, ...



Papier à entête de l'entreprise, vue du site vers 1890, AMSD 20156



Papier à entête de l'entreprise, vue du site vers 1910, AMSD 20156



**Fiche PLU n° 192**

Dénomination :  
**Atelier de petite mécanique actuellement garage de réparation automobile**

Appellation (facultatif) : **TUMCI actuellement Cars park services**

Adresse : **250-252, rue du Landy**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2014) BS / 94



Façade sur la rue du Landy  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93  
 © Aérodata 2013 HR 1/5000

 Plan de situation source : INSEE	Caractéristiques historiques	
	Epoque / Date de construction	1913 : pavillon A et atelier en fond de parcelle D 1938 : vestiaires B, hangar C
	Destination initiale	Atelier de mécanique
	Destination actuelle	Garage de réparation automobile et logement individuel privé
	Maître d'œuvre	Tisserand (constructeur) ; Barbez (constructeur)
	Maître d'ouvrage	M. Dupuis
Propriétaire actuel	Indéterminé	

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	Le site se trouve enserré dans un magma urbain composé d'anciennes emprises industrielles réutilisées pour des activités de commerce, des immeubles collectifs des années 1910 et quelques pavillons. Face à lui s'étend le cimetière parisien de Saint-Ouen.
Intégration dans le périmètre de protection	Non
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	La parcelle forme un L. Les différents bâtiments de l'ancienne entreprise de mécanique s'organisent autour d'une cour. En entrée de site se trouve le pavillon du directeur (A), seule construction remarquable, derrière lui sont placés les vestiaires et bureaux (B), de l'autre côté de la cour un hangar de stockage (C), et en fond de parcelle une grande halle métallique à usage d'atelier de fabrication (D)
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Le pavillon est aligné sur la rue du Landy mais n'est accessible que par la cour.
Clôture : type et matériau	Un mur en béton et un portail métallique ferment le site. Dans le prolongement une petite porte piétonne a été aménagée pour permettre l'accès au pavillon sans passer par la cour.
<b>Modifications</b>	Un mur a été élevé sur cour pour marquer une séparation entre le garage et le pavillon. Cette construction prenant place devant les fenêtres du pignon sur cour atténue sensiblement la luminosité à l'intérieur du pavillon.

Description et analyse architecturales de la maison du directeur	
Plan actuel	Carré
Disposition / Composition	Rythme régulier des travées en façade
Élévation / nombre de travées	SS + R + 1 / 2 travées
Equipements liés à l'activité	Aucun
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Murs maçonnés en meulière
Parement / remplissage	Matériau visible : meulière avec des joints tirés à la pointe
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Sur rue, la façade comprend deux soupiraux au niveau du soubassement, puis sur chaque niveau supérieur deux fenêtres à double battant inscrites dans un encadrement en arc surbaissé. Les fenêtres comprennent des petits bois à hauteur du premier et troisième quart de chaque ouvrant. Le pignon sur cour présente les mêmes dispositions auxquelles s'ajoute le percement d'un oculus placé sous le faitage. Elles sont également reprises pour la façade arrière à laquelle s'adjoint la porte d'entrée du pavillon.
Occultation type et matériau	Volets métalliques sur chacune des fenêtres
Métallerie et ferronnerie	Barreaux métalliques installés au devant des fenêtres du RDC sur rue, ainsi que sur la baie droite du RDC sur cour. Garde-corps en fonte aux motifs floraux sur chacune des fenêtres.
Modénature	Le dessin des joints entre chaque pierre de meulière est travaillé rendant la façade particulièrement soignée et homogène. Sur la façade sur rue, un cordon en ciment moulé marque la séparation entre le soubassement et les niveaux supérieurs de l'édifice. En partie haute un bandeau en briques vernissées turquoise ceinture tout le pavillon. Des briques de teintes identiques sont utilisées en association avec d'autres briques vernissées blanches pour former un arc au dessus de chacune des baies. Des appuis saillants en ciment soulignent les parties basses des baies de fenêtres.
Autres éléments de décor	Des briques rouges sont utilisées pour orner les ouvertures secondaires, soupiraux sur rue et oculus du pignon en alternance ici avec du ciment teinté en blanc.
<b>Modifications</b>	Les barreaux des fenêtres en RDC sur rue se sont substitués aux garde-corps d'origine. Les volets métalliques présentent des teintes blanches sur rue et turquoise sur cour.

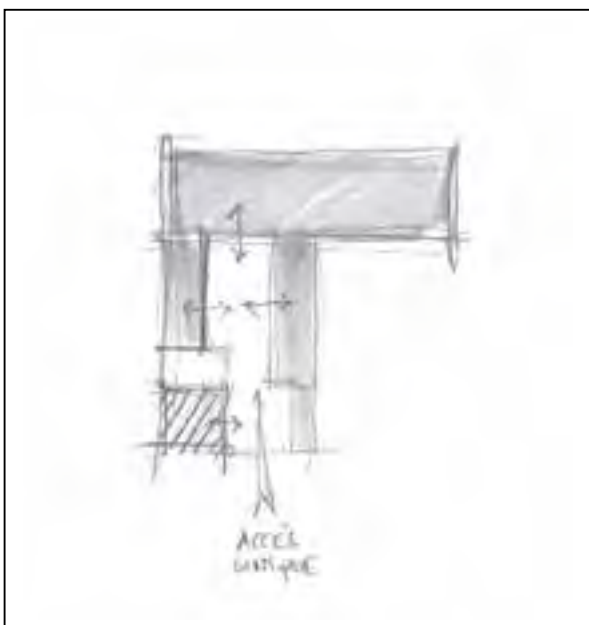
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 versants
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Percements	Deux souches de cheminées présentes en toiture
Modifications	Aucune de notoire

Critères de protection	
Intérêt historique	/
Intérêt urbain et paysager	Sur un espace assez décomposé, marqué par des parcelles en « dents creuses » et des constructions très remaniées, ce pavillon de directeur constitue avec d'autres sur le rue du Landy des points d'alignement sur lesquels peuvent prendre appui des projets de requalification urbaine.
Intérêt architectural	Les soins apportés au dessin de la façade par le travail sur le jointement de la meulière, ses ornements et modénatures inscrivent ce pavillon dans la typologie des habitations semi-bourgeoises de qualité. Son entrée latérale souligne son rapport à l'espace voisin de la cour et rappelle son usage initial d'habitation de direction.
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations : NIVEAU 3 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN PARTIE	
Eléments ou caractéristiques à protéger	En totalité, y compris la cour, à l'exception des modifications suivantes : murs séparant la cour du pavillon ; des barreaux du RDC sur rue et de l'entrée piétonne donnant accès au pavillon sans passer par la cour
Recommandations générales	Cf. fiche(s) 3.3. Le patrimoine industriel
Recommandations spécifiques	Afin de laisser lisible la vocation d'origine de cette habitation de direction et ne pas la confondre avec un pavillon plus classique, on veillera à préserver l'ouverture sur cour et à maintenir un périmètre non bâti autour de l'édifice. Ainsi dans le cadre d'un projet d'aménagement global, il conviendrait de distribuer les bâtiments depuis l'espace central de la cour et donc de démolir le mur de clôture qui aujourd'hui donne un accès privatif à la maison mais nie la cohérence d'ensemble du site. Le cas échéant, il conviendra également de préserver l'implantation de nouveaux bâtiments sur les limites de parcelles afin de conserver ce rapport vide-plein. Ces nouvelles constructions pourront alors être plus hauts qu'actuellement dans la limite des gabarits des immeubles voisins (R+4).  Il est recommandé de restituer sur rue une clôture qui accompagne l'architecture des bâtiments, pouvant être composé d'un mur-bahut surmonté d'une grille doublée d'une haie si nécessaire.
Autres	Voir fiches PLU n°128 et n°34

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**Nv.2** **Nv.3**

1/2500°



Dans le cas d'un projet d'aménagement de la parcelle, on recommandera de maintenir le principe de distributions des bâtiments depuis la cour. Ainsi à veillera à ce que les nouvelles constructions occupent les flans de la parcelle comme sur le croquis ci-contre.

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC, Christel Margottin

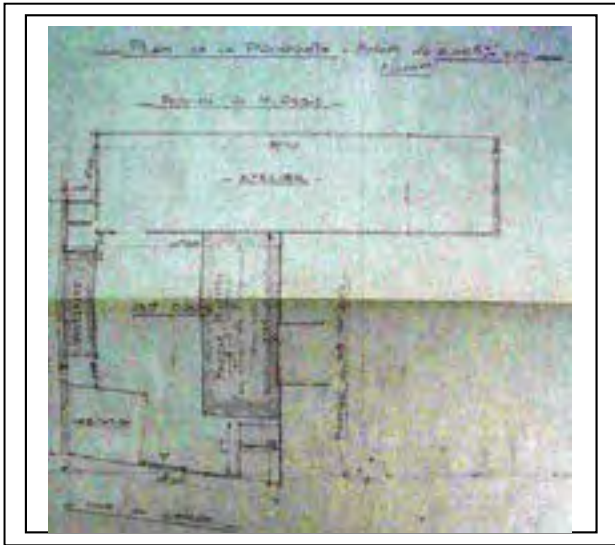
**Autres vues**



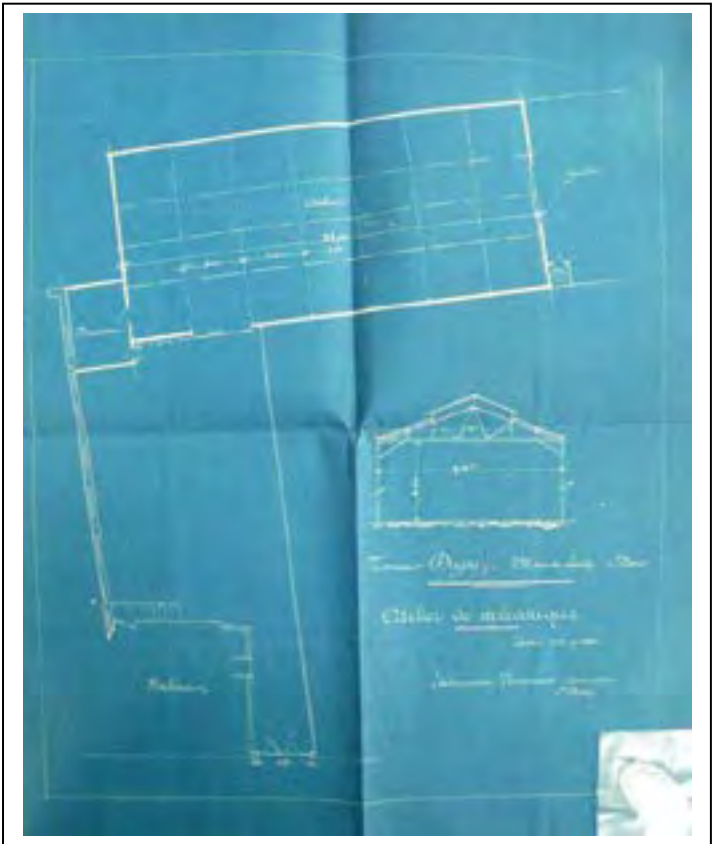
Vue d'ensemble du site.  
IA - Oblique 2009 © InterAtlas 2009

**Sources et bibliographie**

AMSD, Série O. Travaux publics. Voirie. Moyens de transport. Régime des eaux AUTORISATIONS ET PERMIS DE CONSTRUIRE, 2 O 164 et 2 O 166



Plan d'ensemble du site, vers 1938.  
AM Saint-Denis, 2 O 164



Plan d'ensemble du site en 1913  
AM Saint-Denis, 2 O 166


**Fiche PLU n° 193**

Dénomination :  
**Abattoirs municipaux  
 actuellement école maternelle**

Appellation :  
**Ecole maternelle Brise  
 Echalas**

Adresse : **24 rue Brise Echalas  
 93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) AB / 57

 <p>Plan de situation source : INSEE</p>		Caractéristiques historiques	
		Epoque / Dates de construction	Entre 1844 et 1864 1995 : reconversion en école maternelle
		Destination initiale	Abattoirs municipaux
		Destination actuelle	Ecole maternelle
		Maître d'œuvre	Lequeux (architecte 1 <sup>er</sup> tranche) ; Moreau (architecte 2 <sup>ème</sup> tranche) GPA architectes (reconversion)
		Maître d'ouvrage	Ville de Saint-Denis
		Propriétaire actuel	Ville de Saint-Denis
		Présence d'outillage	Non



Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	Le site se trouve à la frange ouest d'un quartier urbanisé dans la seconde moitié du XIX <sup>e</sup> siècle à la suite de la construction de la gare. Placé entre le canal en partie ouest et le passage Saint-Clément à l'est, l'abattoir est au cœur d'un tissu relativement dense composé d'immeubles de logements anciens et récents à R+5, de logements individuels et d'anciens ateliers reconvertis.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (Eglise Saint-Denis de l'Estrée)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Le site actuel s'ouvre sur un vaste jardin de récréation ouvert au public. Une allée centrale conduit à l'entrée de l'école où les salles de classes se répartissent de part et d'autre d'un vaste préau, vestige reconverti des abattoirs d'origine. Derrière se déploie une seconde cour de récréation.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Bien que la halle d'origine soit située en plein cœur de la parcelle l'aménagement du jardin en entrée de site lui permet d'être entièrement visible depuis la rue Brise Echalas.
Clôture : type et matériau	Grille métallique sur la rue Brise Echalas percée en son centre d'un portail en référence à l'entrée d'origine des abattoirs.
<b>Modifications</b>	Les abattoirs comprenaient différentes constructions réparties à l'entrée de l'établissement et sur les flancs de la parcelle (bureaux, logements, buvette, écuries, vestiaires etc..) aujourd'hui disparues. La halle même était encadrée de 6 échaudoirs ouverts sur ses deux façades latérales. L'ensemble a été remanié lors de la reconversion, de nouvelles constructions se greffant à la halle.



Description et analyse architecturales <span style="background-color: #4F7942; color: white; padding: 2px;">Nv.2</span>	
Plan actuel	Rectangulaire
Disposition / composition	Comme à son origine, la halle est au centre de la composition du site, les classes se répartissant, comme les échaudoirs d'alors de part et d'autre.
Élévation / nombre de travées	R + ½ niveau / 6 travées
Équipements liés à l'activité	Non
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notable
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Piliers en pierres de taille avec corbeaux supportant la charpente. Arcs de décharge en pierres. Piles de briques pour le dernier ½ niveau
Parement / remplissage	Remplissage en moellons et caillasses enduits sur les façades extérieures. Les deux pignons de la halle sont entièrement vitrés Les ½ niveaux sont bardés de brise-soleils en bois en référence aux claires-voies d'origine.
<b>Modifications</b>	En dehors du vitrage des deux pignons à l'origine laissés entièrement ouverts, les revêtements des façades ont été repris lors de la reconversion et quelques pierres semblent avoir été remplacées. En outre, des renforts verticaux ont été mis en œuvre à l'extérieur, dans la trame des fermes, pour reprendre les efforts horizontaux perturbés suite à la démolition des échaudoirs latéraux.
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	L'éclairage de la halle est assuré par les deux pignons vitrés percés à leurs deux extrémités de portes en aluminium laquées blanc. Les façades latérales ont conservé leurs six hautes ouvertures en plein-cintre qui ouvraient initialement sur les échaudoirs.
Occultation type et matériaux	Les pignons vitrés sont occultés par des stores intérieurs.
Métallerie et ferronnerie	Aucune
Modénature	Aucune
Autres éléments de décor	Pas de modénature mais un soin apporté dans la mise en œuvre des matériaux (arcs plein-cintre, piles de briques rouges formant contraste avec les maçonneries blanches)



<b>Modifications</b>	La reconversion a conduit à l'aménagement des ouvertures latérales pour permettre la communication entre le préau et les salles adjacentes.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à 2 pentes
<b>Charpente</b>	Constituée de 7 fermes en bois lamellé, moisé et boulonné en forme d'anse de panier, et sous-tendus de tirants métalliques.
<b>Percement</b>	Aucun
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles plates
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire

<b>Critères de protection</b>	
<b>Intérêt historique</b>	L'abattoir de Saint-Denis est le premier équipement public construit dans le quartier gare. Il constitue une des plus anciennes constructions du secteur, datant de 1844 -1864.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	Les anciens abattoirs entièrement dégagés sur leur façade ouest sont parfaitement visibles depuis la rue Brise Echalas et le pont de la rue Ambroise Croizat. En ce sens, ils constituent un repère urbain sur cette frange du territoire. L'ouverture au public du jardin d'enfants placé à l'entrée lui permet également d'être un lieu de sociabilité.
<b>Intérêt architectural</b>	Elément central de la composition, la halle constitue l'objet architectural le plus remarquable du site. Son intérêt repose principalement sur le système constructif de la charpente en bois. Basé sur un système de bois lamellé, collé, boulonné, il est une adaptation d'un modèle mis en œuvre par le colonel Emy en 1822 et dont on connaît seulement une douzaine d'exemples en France. Ce principe novateur est l'aboutissement de recherches conduites au XIX <sup>e</sup> siècle en vue d'augmenter la portée des charpentes en bois.
<b>Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE</b>	
<b>Recommandations générales</b>	cf fiche X (par thématique typologies, matériau, )
<b>Recommandations spécifiques</b>	La reconversion du site étant relativement récente, les prescriptions restent sommaires compte-tenu de l'intégration plutôt réussite des caractéristiques patrimoniales de la halle au projet. Néanmoins, il conviendra de maintenir en espace non-bâti toute l'emprise placée au devant de la halle afin de garder sa visibilité depuis l'espace public. Dans le cadre d'un ré-aménagement futur de la halle, une attention particulière devra être portée sur les matériaux de comblement des pignons du préau. Les contraintes d'ensoleillement ayant conduit à l'installation de grands stores, les percées visuelles à l'intérieur de la halle sont aujourd'hui obstruées, et la perception de son volume intérieur, comme la lisibilité de la charpente, sont altérées depuis l'extérieur. On préférera alors des verres spéciaux ou la pose de film anti-chaueur et anti-UV sur les verres existants, qui laissent entrer la lumière sans créer de phénomènes de surchauffe.
<b>Autres</b>	

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**Nv.2**

1/2500<sup>e</sup>



**Autres vues**



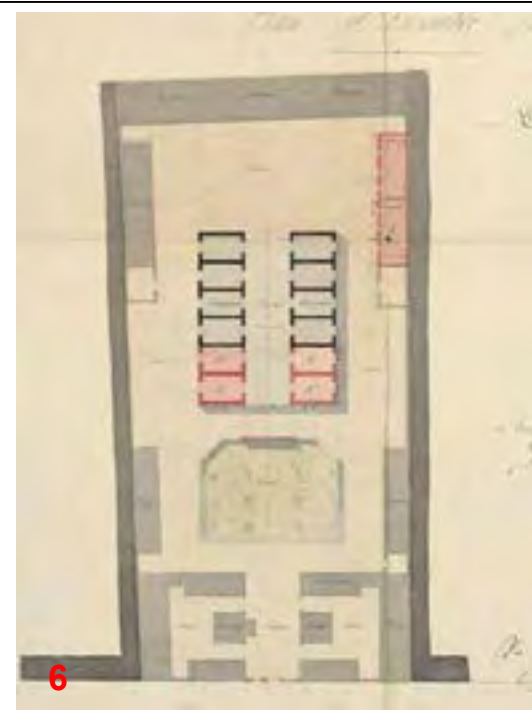


1- Détail actuel de la charpente  
 2- Vue générale du pignon vitrée de la halle  
 Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis  
 3 et 4- Vue d'ensemble du site, côté sud et côté ouest.  
 IA Obliques 2008 © InterAtlas 2009

**Sources et bibliographie**

AMSD, fonds des établissements classés, CT 769

Association ouvrière des compagnons du devoir du tour de France, *Encyclopédie des métiers*, « la charpente et la construction en bois », Paris, 1978, pp.528-540



5- Plan en élévation de la halle centrale des abattoirs.  
 6- Plan d'implantation des abattoirs, au centre la halle et les échaudoirs latéraux  
 AMSD 16 F1 130-1 et 3  
 7- Vue de la façade latérale de la halle avant reconversion. Apparaissent en négatif les toitures des échaudoirs.  
 8- Intérieur de la halle avant sa reconversion  
 © coll. O. Meyer

**Fiche PLU n° 194**

Dénomination :  
**Imprimerie actuellement  
studio de danse**

Appellation (facultatif) :  
**Studios de la compagnie  
Karine Saporta**

Adresse : **14, rue Dezobry  
93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) AB / 89



Façade sur rue  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93 –  
InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000



Plan de situation source : INSEE

**Caractéristiques historiques**

Epoque / Date de Construction	Vers 1890-1900
Destination Initiale	Imprimerie
Destination actuelle	Studios de danse de la compagnie Karine Saporta
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Imprimerie générale
Propriétaire actuel	Compagnie Karine Saporta
Présence d'outillage	Non

**Analyse urbaine et paysagère**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	Entre la gare et l'Eglise Notre-Dame de l'Estrée, l'ancienne imprimerie s'inscrit dans un quartier constitué dans les années 1870. Dans la rue Dezobry caractérisée par des alignements d'immeubles de rapports de grande qualité architecturale, le petit atelier constitue une rupture d'épannelage tout en reprenant dans sa composition des éléments communs à l'ensemble des édifices (jeux et polychromie de briques). Deux immeubles de logements de 5 et 6 niveaux encadrent la parcelle de l'atelier.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (Périmètre notamment de l'église Saint-Denis de l'Estrée)
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	L'atelier est constitué d'une seule halle qui occupe toute la longueur de la parcelle en lanière
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	L'atelier présente pignon sur rue par lequel s'effectue l'accès aux locaux.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Pas de clôture, le bâtiment est implanté en bordure de parcelle
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire

**Description et analyse architecturale**

<b>Plan actuel</b>	Plan rectangulaire
<b>Disposition / composition</b>	Composition symétrique de la façade-pignon donnant sur rue.
<b>Élévation / nombre de travées</b>	La halle de l'atelier comprend deux niveaux plus combles pour cinq travées
<b>Equipements liés à l'activité</b>	Aucun
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Maçonnerie de briques, et charpente de la halle en métal
<b>Parement / remplissage</b>	Briques rouges agrémentées de briques jaune pour les éléments de modénature
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	Au RDC, l'entrée s'effectue par une double porte charretière en bois placé au centre de la façade. De part et d'autre sont percées en hauteur de petites baies rectangulaires barreaudées qui éclairent probablement d'anciens espaces de stockage. L'ensemble de ces percements comprend des linteaux métalliques et des appuis saillants au niveau des baies. Au 1 <sup>er</sup> étage, cinq fenêtres hautes identiques à double ouvrants, chacune surmontée d'un linteau métallique et placée dans un encadrement de briques. Au niveau des combles, une fenêtre haute à double ouvrant de bois, placée comme la précédente dans un encadrement de briques et surmontée d'un linteau métallique.
<b>Occultation type et matériaux</b>	Aucune
<b>Méletterie et ferronnerie</b>	Des rosettes métalliques dissimulent les points de fixation des linteaux. Barre d'appui en fonte et bois au niveau de la fenêtre du comble.
<b>Modénature</b>	Le bâtiment présente une modénature sommaire marquée principalement par des bandeaux séparant les différents niveaux de l'élévation. Un double bandeau de briques jaunes entre le RDC et le premier étage dans l'espace duquel était inscrite la raison sociale de l'entreprise « imprimerie générale ». Entre le 1 <sup>er</sup> étage et le comble se trouve un second bandeau de briques jaunes qui fait écho aux bandeaux placés au niveau des trumeaux en partie haute.
<b>Autres éléments de décor</b>	Les éléments de modénature principalement constitué de briques jaunes forment sur la façade de briques rouges un jeu de bichromie très marqué.
<b>Modifications</b>	La raison sociale de l'entreprise a disparu alors qu'elle singularisait bien le lieu dans le paysage urbain. Toutes les menuiseries bois des fenêtres du second niveau ont été déposées.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à deux versants
<b>Charpente</b>	Métallique
<b>Percement</b>	Aucun

<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques et verres cathédrale apposés au niveau du faîtage pour éclairer l'intérieur de la halle
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Eclairage zénithal
<b>Modifications</b>	Aucune de notable

<b>Critères de protection</b>	
<b>Intérêt historique</b>	Cette ancienne imprimerie constitue le dernier vestige tangible d'une activité sur la rue Dezobry.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	Tout en étant parfaitement aligné sur les autres bâtiments, l'atelier crée une rupture dans l'épannelage de la rue Dezobry par sa faible hauteur. Elle se singularise ainsi dans le paysage de la rue et constitue un repère urbain intéressant.
<b>Intérêt architectural</b>	Simple dans sa compositions et modeste dans sa modénature, l'atelier présente néanmoins une mise en œuvre soignée de la brique marquée notamment par le contraste entre le rouge et le jaune. De manière générale le site a préservé ses dispositions d'origine, fait suffisamment rare dans l'architecture artisanale pour être souligné.
<b>Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE</b>	
<b>Éléments ou caractéristiques à protéger</b>	La façade sur rue, dans sa composition d'ensemble et ses modénatures d'origine. Le volume général de la halle occupant toute la surface de la parcelle.
<b>Recommandations générales</b>	Cf. Fiches : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. GENERALITES                             <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien</li> <li>1.2 La façade</li> <li>1.3 Les façades en brique</li> </ol> </li> <li>2. LES QUARTIERS                             <ol style="list-style-type: none"> <li>2.1. Le centre ancien</li> </ol> </li> <li>3. LES TYPOLOGIES                             <ol style="list-style-type: none"> <li>3.1. Le patrimoine industriel</li> <li>3.2. Les typologies architecturales                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>• les bâtiments liés à la fonction industrielle</li> </ul> </li> </ol> </li> </ol>
<b>Recommandations spécifiques</b>	<p>Dans le cadre des travaux, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de modénature et aux éléments de second-œuvre encore en place (appuis de baie). Les surélévations sont interdites pour, d'une part, maintenir la singularité de la rupture d'échelle dans le front bâti continu et homogène de la rue et, d'autre part, conserver le lanterneau élément caractéristique de l'architecture des halles.</p> <p>Dans le cadre de la prochaine vocation de la halle en studios de danse de la compagnie Karine Saporta, le bandeau dans lequel s'inscrivait « imprimerie générale » pourrait être réutilisé pour une nouvelle signalétique. Cette réutilisation permettrait d'éviter un simple comblement de l'interstice et la création de nouvelles enseignes venant perturber la lecture de la façade.</p> <p>Dans le cadre du projet de façade, il conviendra aussi de préserver les proportions des baies aux étages supérieurs. Si les menuiseries correspondant à ces baies ont été conservées, il est recommandé de les restaurer. Elles pourront être doublées par une double fenêtre intérieure permettant ainsi d'être plus performant énergétiquement. Si le cas échéant elles n'existent plus, de nouvelles menuiseries devront être créées ; elles seront à double ouvrants et petit bois. A rez-de-chaussée, de nouvelles baies pourront être ouvertes aux proportions plus adaptées aux futurs aménagements. Celles-ci devront reprendre le rythme des travées de la façade et se situer sous le niveau des linteaux existants. On veillera aussi à préserver la lisibilité de la ligne de soubassement.</p>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**Nv.2**

1/2500<sup>e</sup>



<b>Sources et bibliographie</b>
AMSD, fonds des permis de construire, 2 O 80

Elévation de la façade de l'imprimerie, vers 1900  
AMSD, 2 O 80





**Fiche PLU n° 195**

Dénomination :  
**Garage automobile**

Appellation :  
**Saint-Denis pneu**

Adresse : **20-20 bis rue Gabriel Péri 93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2014) BI / 63



Caractéristiques historiques	
Epoque / Dates de construction	Premier quart du XX <sup>e</sup> siècle.
Destination initiale	Indéterminé
Destination actuelle	Locaux désaffectés
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé
Présence d'outillage	Indéterminé



Façade sur rue  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93  
© Aérodata 2013 HR 1/5000

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	Le bâtiment est attenant à l'emprise de l'ancien couvent des Carmélites sur une parcelle qui lui appartenait initialement. Aligné sur la rue Gabriel Péri, le garage dissimule ainsi le cloître et ses jardins des regards extérieurs. De part et d'autre, la construction s'adosse sur un bâtiment du couvent ainsi que sur un immeuble de logement en R+2+C. Face à cet îlot très structuré du couvent, le paysage est marqué par des immeubles de rapport édifiés dans la seconde moitié du XIX <sup>e</sup> siècle et derrière lesquels peuvent se trouver des vestiges d'activités artisanales. Les gabarits sur cette séquence de la rue sont dans l'ensemble homogènes, de R + 2 + C à R + 4.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui en co-visibilité avec l'ancien couvent des Carmélites.
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Le bâtiment n'occupe que l'extrémité de la parcelle réduisant sa profondeur à environ 6,5 mètres pour une longueur de 30 mètres. La façade arrière du bâtiment, totalement aveugle comme l'obligeait le règlement de cession des terrains, donne sur une partie des jardins.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Aligné sur rue le bâtiment est parfaitement perceptible depuis l'espace public.
Clôture : type et matériau	<input type="checkbox"/> Néant, le bâtiment est en limite de parcelle.
Modifications	Aucune de notoire

Description et analyse architecturales	
Plan actuel	Rectangulaire
Disposition / composition	Composition monumentale marquée par une symétrie de la façade : deux ailes identiques encadrent le corps central du bâtiment plus bas. Rythme régulier des travées.
Élévation / nombre de travées	R + 2 / 7 travées
Equipements liés à l'activité	Indéterminé
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Maçonnerie de briques
Parement / remplissage	Briques peintes en blanc sur le corps central du bâtiment, et recouvertes d'un enduit de ciment sur les deux ailes latérales ; les décors de briques sont ici peints en rouge.
Modifications	La maçonnerie de briques rouges était laissée apparente sur la façade d'origine du corps central. Modification probable du revêtement d'origine sur les deux ailes latérales.
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	<b>Corps central</b> : RDC percé sur chaque travée, d'entrées pour l'accès aux véhicules ainsi que d'une baie vitrée sur la travée de gauche. Au premier étage, chaque travée occupée par deux baies carrées, séparées d'un trumeau en briques. Quatre baies présentent des fines huisseries métalliques, les deux dernières des fenêtres aux huisseries de PVC. Au second étage, deux travées percées de deux baies avec huisseries PVC, les trois travées suivantes d'une baie simple placée au centre de la travée. <b>Ailes latérales</b> : percements similaires de part et d'autre, placés dans l'axe de la travée, une entrée surmontée d'une baie à arc segmentaire par niveau (huisseries en PVC). L'entrée de gauche est une porte piétonne en bois inscrite dans un arc segmentaire, tandis que celle de droite est une porte charretière surmontée d'un linteau droit, et fermée par un portail en bois.
Occultation type et matériaux	Volets métalliques escamotables sur les baies du 2 <sup>e</sup> étage, niveau probable d'habitation.
Métallerie et ferronnerie	Barres d'appui de sections carrées au niveau des ouvertures du 2 <sup>e</sup> étage, confirmant l'hypothèse d'un niveau d'habitation. Cléfs de tirants dans l'axe des piliers de maçonnerie de briques.

	Rosettes métalliques placées sur les linteaux situés au-dessus des baies. Au niveau des deux ailes, barres d'appui de section carrée sur les baies des deux niveaux.
<b>Modénature</b>	Sur le corps central, les piliers en maçonnerie de briques sont saillants créant ainsi un rythme régulier en façade encore accentué par la présence des clefs de tirants légèrement saillantes. Cette austérité rationnelle du corps central est contrebalancée par le travail apporté sur les deux ailes latérales. De manière identique on retrouve sur chacune d'elle, des encadrements de baies en briques sur les deux niveaux supérieurs, des bandeaux également en briques ainsi que des pilastres en enduit de ciment qui soutiennent chacun un front triangulaire surbaissé. Enfin la porte gauche du RDC bénéficie d'un encadrement harpé de briques.
<b>Autres éléments de décor</b>	Jeu de bichromie de briques peintes sur les deux ailes latérales.
<b>Modifications</b>	Perçement probable des entrées du RDC. Modifications des menuiseries des fenêtres, le modèle d'origine aux huisseries métalliques a été remplacé par ceux en PVC notamment au premier étage.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à 1 pente
<b>Charpente</b>	Indéterminé
<b>Perçement</b>	Souches de cheminées
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Zinc
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Skydôme en partie gauche de la toiture
<b>Modifications</b>	Skydôme est un ajout

<b>Critères de protection</b>	
<b>Intérêt historique</b>	/
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	Le bâtiment s'inscrit pleinement dans l'alignement et les gabarits de cette frange de la rue Gabriel Péri. Il emprunte notamment un vocabulaire architectural néo-classique dans le travail des frontons qui fait écho à ceux des baies de l'immeuble lui faisant face et, de manière plus significative, à celui plus imposant de la chapelle des Carmélites.
<b>Intérêt architectural</b>	Les soins apportés au traitement de façade offrent une certaine monumentalité à ce présumé garage de conception rationaliste. Il allie ainsi de manière intéressante un corps central de bâtiment en briques apparentes et huisseries métalliques, caractéristiques des architectures industrielles, à deux ailes davantage travaillées particulièrement avec ses deux frontons triangulaires.
<b>Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE</b>	
<b>Recommandations générales</b>	Cf. Fiches : 1. GÉNÉRALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.3 Les façades en brique 1.7 Les toitures et couvertures 2. LES QUARTIERS 2.1. Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES 3.3. Le patrimoine industriel 3.3.2. Les typologies architecturales <ul style="list-style-type: none"> <li>les bâtiments liés à la fonction industrielle</li> <li>le bâtiment à étages</li> </ul>
<b>Recommandations spécifiques</b>	Dans le cadre de travaux de restauration du bâtiment, ou d'un changement d'affectation, on veillera à intégrer le nouvel aménagement dans le respect, d'une part, des formes architecturales voisines et, d'autre part, des dispositions spécifiques du bâtiment. Ainsi il est recommandé de conserver le gabarit du bâtiment afin de préserver l'inscription dans le gabarit des bâtiments contigus en proscrivant toutes formes d'extension et de surélévation. On veillera aussi à préserver le principe symétrique du dessin de la façade lors d'aménagements ultérieurs.  Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre, notamment les menuiseries d'origine. Le bâtiment sera conservé ainsi au plus proche de ses dispositions d'origine ou supposées. En l'absence de documents de références sur les dispositions d'origine du bâtiment, il est préconisé de faire préalablement un sondage en façade lors de travaux de ravalement afin de déterminer de manière précise, les teintes et la qualité des briques ainsi que leurs états afin de définir un protocole d'intervention et un projet de mise en valeur de la façade par la restitution des briques vues.  Concernant les menuiseries des baies, il est recommandé d'homogénéiser l'ensemble en privilégiant des menuiseries fines qui participent à la cohérence architecturale du bâtiment. Ainsi il est recommandé de restituer les proportions des menuiseries des baies d'origine (conserver rapport clairs de vitrage et menuiserie) ainsi que, si possible, le profil et l'épaisseur de celles-ci. Concernant les garde-corps, il conviendrait de remplacer les garde-corps tubulaires par des garde-corps positionnés dans l'embrasement des baies afin d'être visuellement moins intrusif.  Enfin, une attention particulière devra être apportée au traitement du RDC. Selon les programmes futurs, il pourra être envisagé de travailler sur un dessin plus urbain du seuil du bâtiment. Dans ce cas, le nouveau dessin du rez-de-chaussée devra se faire en harmonie et au regard du reste de la façade. Un soubassement continu pourra être créé conformément à la hauteur du soubassement existant au niveau des piles. Des devantures en tableau ou des menuiseries au dessin en harmonie avec celles des étages supérieures pourront prendre place dans les nouvelles baies ainsi ménagées (voir pour exemple le rez-de-chaussée de L'Avenir social, 17 rue des Ursulines – Fiche PLU n°158). Les devantures en applique sur ce bâtiment sont interdites car

elles occulteraient les piles en maçonnerie de brique qui scandent verticalement la façade. En effet, la lecture de ces piles verticales devra être préservée car elles contrebalancent le jeu horizontal des baies continues. Ces aménagements devront de manière générale respecter le rythme et la composition de la façade en privilégiant, le cas échéant, la création d'une entrée centrale qui renforcera le caractère symétrique de la construction.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**NIV 2**

1/2500<sup>e</sup>



**Autres vues**



Vues de détail et d'ensemble du bâtiment, ainsi que son inscription dans l'îlot de l'ancien couvent.  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL SPC. © Jacques MANGIN - UASD - Département de la Seine-Saint-Denis. IA Obliques 2008 © InterAtlas 2009

**Sources et bibliographie**

*Saint-Denis, bâtiment de qualité architecturale*, Tome I, fiche n° 146.

Lieu de conservation, Type de document Auteurs, Titre, ...

Lieu de conservation, Type de document Auteurs, Titre, ...



Localisation du bâtiment dans l'alignement de la rue de Paris, vers 1910.  
© Coll. Part.

**Fiche ensemble PLU n°196**

Dénomination :  
**Usine de produits pharmaceutiques puis d'appareils radiophoniques actuellement locaux d'activités pour PME**

Appellation (facultatif) : **Chabonat puis Pygmy radio**

Adresse : **25 rue du Landy**  
**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) CJ / 5



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Dates de construction	1er quart XXe siècle
Destination initiale	Usine de produits pharmaceutiques et logement collectif
Destination actuelle	Locaux d'activités pour PME (dont les ateliers d'objets d'arts Prométhée) et immeuble de logements collectifs occupé en RDC par un restaurant
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Chabonat (industriel, pour les ateliers)
Propriétaire actuel	Indéterminé
Présence d'outillage	Indéterminé

**Analyse urbaine et paysagère**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	L'emprise est située rue du Landy, à l'interface du secteur ayant terminé sa mue à l'Ouest et des terrains en cours de mutation à l'Est. Son environnement se caractérise par un tissu mixte et hétérogène composé d'anciennes emprises industrielles réaffectées, d'immeubles de logement du début du XX <sup>e</sup> siècle, d'habitat individuel ancien puis d'immeubles de bureaux et de logements récents. A proximité immédiate, le site jouxte une large emprise industrielle (ancien établissement Popineau), face à lui un tissu dense de petits ateliers et de maisons, fruit de l'auto-construction, pour former un paysage relativement bas.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Non
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	En façade sur rue de cette parcelle en lanière se présente un immeuble de logements (A) indépendant de l'établissement industriel. Derrière lui s'étirent le long d'une cour plusieurs ateliers à étages. Au fond des terrains un premier atelier (B) à usage de production et d'entrepôt est relié avec un second atelier de fabrication (C) construit sur le flanc Ouest de la parcelle. Dans son prolongement, une ancienne salle des machines devenue atelier (D), suivi d'un bâtiment de magasins, bureaux et laboratoires (E) construit ultérieurement avec un autre bâtiment de bureaux aménagé en retour (F).
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Si l'immeuble de logement aligné sur la rue du Landy est parfaitement visible depuis l'espace public, les façades des divers ateliers, magasins et bureaux ne sont perceptibles qu'en pénétrant au cœur de la parcelle. La façade arrière de ceux-ci, percée de quelques ouvertures, reste visible depuis la rue de la procession, constituant une masse bâtie conséquente au pied de laquelle s'étire un terrain en friche.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Néant, le bâtiment est en limite séparative de parcelle ; cependant un portail métallique sépare l'espace du bâtiment de logement de la cour des ateliers.
<b>Modifications</b>	Une cheminée ainsi que des ateliers de forges et menuiseries édifiés par l'établissement Chabonat sur le flanc Est de la parcelle ont été détruits. Une passerelle parcourant tout le linéaire de façade des ateliers C, D et E a été démontée. Quelques poteaux de la structure métallique ont été préservés, témoignant de son existence ancienne.



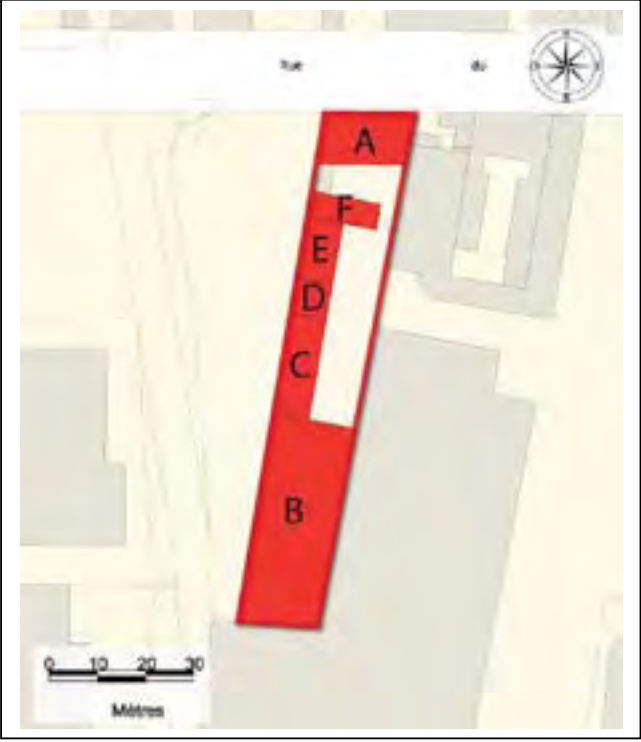
Vue oblique du site et de son environnement immédiat  
 IA Obliques 2008 © InterAtlas 2009



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

**Plan cadastral au 1/ 2500, identifiant les différents bâtiments remarquables.**

A \_ immeuble de logements  
 B \_ atelier de fabrication et entrepôts  
 C \_ atelier de fabrication  
 D \_ atelier de fabrication  
 E \_ entrepôt, bureaux et laboratoire  
 F \_ bureaux





Façade sur rue  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales de l'immeuble de logements (A)	
<b>Nv.3</b>	
Plan actuel	Rectangulaire
Disposition / composition	Composition irrégulière des travées. Une travée seule en élévation suivie de double travée
Elévation / nombre de travées	R + 3 / 7 travées
Equipements liés à l'activité	Aucun
<i>Extensions / Modifications</i>	Aucune de notoire
<b>Façade(s)</b>	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Enduit
<i>Modifications</i>	Indéterminé
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	Le RDC est marqué par un passage cocher donnant accès aux ateliers situés en cœur de parcelle, et des baies vitrées du restaurant occupant tout le linéaire. Aux étages, 7 baies hautes par niveau. Chacune se compose d'une fenêtre à double battant et petits bois en parties haute et basse. En façade sur cour, 7 baies par niveau également. L'accès au bâtiment s'effectue par une porte située au niveau du passage sous porche.
Occultation type et matériaux	Volets métalliques escamotables sur l'ensemble des baies de la façade sur rue.
Métallerie et ferronnerie	Triple barres d'appuis tubulaires au niveau des baies de la façade sur rue.
Modénature	L'entrée sous porche est marquée par deux consoles moulurées. Bandeau mouluré sépare le RDC des niveaux supérieurs. Une corniche à trois fascas d'inspiration art-déco, marque le rythme des baies en façade. Enfin, travail de dissociation des travées percées traitées en enduit blanc, et des larges trumeaux traités en enduit beige.
Autres éléments de décor	Aucun
<i>Modifications</i>	Nombreuses mais indéterminées. Des modénatures ont certainement disparus, l'enduit n'est pas d'origine.
<b>Toiture</b>	
Type de couverture	Toit à 2 pentes
Charpente	Bois
Percement	Un percement d'accès toiture sur chaque pente
Matériaux de couverture et éléments de décor	Zinc
Dispositif particulier (éclairage, ventilation)	Aucun
<i>Modifications</i>	Aucune de notoire



Façade sur cour des ateliers B  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales de l'atelier B	
<b>Nv.2</b>	
Plan actuel	Rectangulaire
Disposition / composition	L'atelier se compose d'une succession de quatre halles identiques, disposées dans la largeur de la parcelle.
Elévation / nombre de travées	R + 1 / travées indéterminées
Equipements liés à l'activité	Monte-charges
<i>Extensions / Modifications</i>	Aucune de notoire
<b>Façade(s)</b>	
Gros œuvre / système constructif	Structure métallique rivetée
Parement / remplissage	Remplissage de briques recouvertes d'un enduit de ciment
<i>Modifications</i>	Probables modifications du revêtement de façade.
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	Une grande porte métallique ouvre l'atelier sur la cour. Au-dessus, un large bandeau aux fines huisseries métalliques éclaire l'étage. Sur la façade Nord, donnant sur la rue de la Processions, le RDC est percé de 8 soupiraux en partie basse, de 8 baies carrées en RDC et de 8 autres baies carrées percées de manière aléatoire à l'étage. Ces ouvertures présentent des huisseries ou des remplissages très hétérogènes (parpaings, grilles, pavés de verres, menuiseries) dont le modèle d'origine doit s'approcher des menuiseries métalliques de l'étage qui correspondent à celles présentent au niveau des ouvertures sur cour.
Occultation type et matériaux	Une baie en RDC a été comblée par des parpaings, une seconde par une planche de bois et une troisième par une tôle métallique.
Métallerie et ferronnerie	Aucune
Modénature	Aucune
Autres éléments de décor	Aucun
<i>Modifications</i>	Les ouvertures en façade latérale (rue de la Procession) ont été percées a posteriori. Leur emplacement n'est pas figuré sur le plan d'origine ni sur

	ceux des années 1960 (cf fig. 4 – 5 ; et 7 – 8)
<b>Toiture</b>	
Type de couverture	Toit à 2 pentes sur chaque halle formant entre elles des chéneaux encaissés.
Charpente	Fermes métalliques
Percement	Aucun
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Dispositif particulier (éclairage, ventilation)	Aucun
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire



Façade sur cour des ateliers C et D depuis la cour.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales de l'atelier C <span style="background-color: #4F7942; color: white; padding: 2px;">Nv.2</span>	
Plan actuel	Rectangulaire
Disposition / composition	En communication avec l'atelier B, ce bâtiment s'intègre au linéaire de façade formé par la succession des ateliers C, D, et E.
Élévation / nombre de travées	R + 3 / 7 travées
Equipements liés à l'activité	Indéterminé
<b>Extensions / Modifications</b>	Surélévation d'un niveau.
<b>Façade(s)</b>	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé. La surélévation est composée d'une structure en bois.
Parement / remplissage	Briques recouvertes de peinture blanche afin d'homogénéiser par une teinte unique les différents matériaux présents sur le linéaire de façade
<b>Modifications</b>	Revêtement de façade
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	RDC : deux hautes portes métalliques donnant accès aux ateliers et une baie haute aux huisseries métalliques. Les niveaux supérieurs sont percés de baies carrées, formant bandeaux, placées sur des allèges de briques. Les deux derniers niveaux ont été récemment incendiés. La façade arrière, donnant sur la rue de la Procession, comprend au 1 <sup>er</sup> étage, deux baies carrées ; au 2 <sup>e</sup> étage, 6 baies carrées de plus petites dimensions, puis au 3 <sup>e</sup> étage 5 baies identiques.
Occultation type et matériaux	Façade sur cour : comblement d'une entrée en RDC. Façade sur rue : grilles sur les deux baies du 1 <sup>er</sup> étage.
Métallerie et ferronnerie	Aucune
Modénature	Aucune
Autres éléments de décor	Aucune
<b>Modifications</b>	Comblement des ouvertures
<b>Toiture</b>	
Type de couverture	Toit à 1 pente.
Charpente	Bois
Percement	Vasistas
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Dispositif particulier (éclairage, ventilation)	Aucun
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire

Description et analyse architecturales de l'atelier D <span style="background-color: #4F7942; color: white; padding: 2px;">Nv.2</span>	
Plan actuel	Rectangulaire
Disposition / composition	Seconde partie du linéaire de façade formée par les ateliers C, D et E.
Élévation / nombre de travées	R + 4 / 3 travées
Equipements liés à l'activité	Monte-charge
<b>Extensions / Modifications</b>	Surélévation d'un niveau
<b>Façade(s)</b>	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé. La surélévation est composée d'une structure métallique.
Parement / remplissage	Briques recouvertes de peinture blanche afin d'homogénéiser par une teinte unique les différents matériaux présents sur le linéaire de façade
<b>Modifications</b>	Revêtement de façade
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	RDC : porte d'accès métallique, baies hautes aux huisseries métalliques sur le modèle de celles des ateliers C et E, marquant une homogénéité des façades. Les niveaux supérieurs sont percés de baies carrées, formant bandeaux, placées sur des allèges de briques. Les trois derniers niveaux ont été récemment incendiés.

	En façade arrière, les niveaux d'étages sont percés chacun de trois baies carrées, et d'une baie plus haute éclairant la cage d'escalier.
<b>Occultation type et matériaux</b>	Aucune
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Aucune
<b>Modénature</b>	Aucune
<b>Autres éléments de décor</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Sur les menuiseries des baies.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit terrasse
<b>Charpente</b>	Indéterminé
<b>Percement</b>	Aucun
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Graviers sur revêtement goudronné
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Machinerie du monte-charge
<b>Modifications</b>	Un aménagement spécifique a été opéré sur la toiture pour les besoins de la surélévation.



Façade sur cour des bâtiments E et F  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales de l'atelier E <span style="background-color: #4F7942; color: white; padding: 2px;">Nv.2</span>	
<b>Plan actuel</b>	Rectangulaire
<b>Disposition / composition</b>	Troisième et dernière partie du linéaire de façade formé par les ateliers C, D et E. La composition du bâtiment est régulière, rythmée par des travées régulières.
<b>Elévation / nombre de travées</b>	R + 4 / 9 travées
<b>Equipements liés à l'activité</b>	Indéterminé
<b>Extensions / Modifications</b>	Surélévation d'un niveau
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Indéterminé. La surélévation est composée d'une structure métallique.
<b>Parement / remplissage</b>	Briques recouvertes de peinture blanche afin d'homogénéiser par une teinte unique les différents matériaux présents sur le linéaire de façade
<b>Modifications</b>	Revêtement de façade
<b>Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	Au RDC, deux portes d'entrée métalliques et 7 baies hautes aux menuiseries métalliques sur allèges de briques. Ces huisseries reprennent le modèle présent sur les ateliers précédents. Les niveaux supérieurs sont percés de baies carrées formant bandeaux. Sur le dernier étage de surélévation, les huisseries sont en aluminium. Sur la façade arrière, en partie haute du RDC une baie rectangulaire isolée, puis sur les niveaux supérieurs, chaque étage est percé de 5 baies aux dimensions différentes : fenêtres hautes à double battant au 1 <sup>er</sup> , pavés de verre au 2 <sup>e</sup> , fenêtre basses à deux battants aux 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> . Pignon Est : une baie basse percée au dernier étage.
<b>Occultation type et matériaux</b>	Aucune
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Barraudages sur les ouvertures des deux premiers niveaux.
<b>Modénature</b>	Aucune
<b>Autres éléments de décor</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Sur les matériaux des baies
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à 1 pente
<b>Charpente</b>	Indéterminé
<b>Percement</b>	Aucun
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Bacs aciers
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Probable sur les matériaux de couverture

Description et analyse architecturales du bâtiment de bureaux (F) <span style="background-color: #4F7942; color: white; padding: 2px;">Nv.2</span>	
<b>Plan actuel</b>	Rectangulaire
<b>Disposition / composition</b>	Placé en retour de l'alignement des ateliers à étages (C, D et E), en communication avec le bâtiment E, le bâtiment de bureaux présente une double exposition, vers la cour de l'immeuble (sa façade principale) et vers la cour des ateliers (sa façade arrière).
<b>Elévation / nombre de travées</b>	R + 2 + C / 5 travées identiques sur cour de l'immeuble, et 2 grandes travées sur cour des ateliers
<b>Equipements liés à l'activité</b>	Indéterminé



<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Indéterminé
<b>Parement / remplissage</b>	Briques, recouvertes de peinture blanche afin d'homogénéiser par une teinte unique les différents bâtiments du site.
<b>Modifications</b>	Revêtement de façade
<b>Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	Au niveau de la cour sur immeuble : A COMPLETER Au niveau de la cour sur ateliers : porte d'accès à local technique en RDC, les niveaux supérieurs sont percés de grandes baies formant bandeaux. Pignon Ouest : deux ouvertures en pavées de verre éclairent les 1 <sup>e</sup> et 2 <sup>e</sup> étages.
<b>Occultation type et matériaux</b>	Sur cours d'immeuble : A COMPLETER Sur cours d'atelier : Aucune
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Sur cours d'immeuble : barres d'appuis aux motifs floraux
<b>Modénature</b>	Bandeaux séparant les différents niveaux, encadrements de baie moulurés en ciment, corniche moulurée.
<b>Autres éléments de décor</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Comblements de 3 travées de baies donnant sur cour de l'immeuble. Aménagement d'un conduit d'aération en façade sur cour d'immeuble.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à 1 pente
<b>Charpente</b>	Bois
<b>Percement</b>	Aucun
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire

<b>Critères de protection</b>	
<b>Intérêt historique</b>	Les établissements Chabonat, production pharmaceutique, et Pygmy, fabrication de transistors, qui se sont succédés sur le site, n'ont pas marqué l'histoire industrielle de Saint-Denis mais restent très représentatives de ces entreprises de moyenne importance constitutives du paysage économique local.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	/
<b>Intérêt architectural</b>	<p>Ce site est un des rares sur la ville à présenter des ateliers à étages aménagés sur cour. Si ce principe de construction correspond davantage à des besoins d'optimisation de la parcelle qu'à des logiques de production, il reste l'apanage d'un type d'activités relativement légères. Ce mode d'occupation de l'espace s'apparente à celui des cours industriels parisiennes, typomorphologie totalement absente à Saint-Denis, le territoire étant davantage marqué par des sites plus vastes ou visibles depuis l'espace public.</p> <p>La succession des activités sur place a généré une sédimentation architecturale, marquée d'extensions et de surélévations disparates, formant une silhouette atypique. Dans cette « confusion » émerge des lignes de force qui affirment un caractère résolument industriel. Les éléments de structures laissés apparents, les proportions des baies pour un éclairage optimum jusqu'au cœur des plateaux, puis les hautes baies aux huisseries métalliques du RDC, sont autant d'éléments caractéristiques du rationalisme constructif de l'architecture industrielle. La volonté d'uniformiser les bâtiments par un ravalement unique des façades, et le recours à des menuiseries identiques participent à homogénéiser la silhouette des ateliers tout en conservant la singularité des jeux de matériaux (briques, ciment, bois, métal etc...).</p>
<b>Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE</b>	
<b>Recommandations : NIVEAU 3 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN PARTIE</b>	
<b>Éléments ou caractéristiques à protéger</b>	En totalité à l'exception des modifications apportées sur les comblements des baies et les menuiseries.
<b>Recommandations générales</b>	<p>Cf. Fiches :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. GENERALITES <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien</li> <li>1.2 La façade</li> <li>1.3 Les façades en brique</li> <li>1.5 Les façades enduites</li> <li>1.7 Les toitures et couvertures</li> </ol> </li> <li>3. LES TYPOLOGIES <ol style="list-style-type: none"> <li>3.3.1. Les typo-morphologies urbaines <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les micro-sites intégrés au tissu urbain : derrière immeuble</li> </ul> </li> <li>3.3.2. Les typologies architecturales <ul style="list-style-type: none"> <li>- les bâtiments liés à la fonction industrielle : la halle plain-pied et le bâtiment à étage</li> </ul> </li> </ol> </li> </ol>
<b>Recommandations spécifiques</b>	<p>Dans le cadre d'un projet d'aménagement de la parcelle, on veillera à préserver sur la rue du Landy un passage sous porche ouvert, et on proscriera toute construction sur la cour des ateliers.</p> <p>Concernant les ateliers en étages sur cour, dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades devra être étudié et traité pour donner une cohérence générale à l'ensemble. Une attention particulière sera portée aux matériaux d'origine mis en œuvre. Si un traitement de finition unique sur l'ensemble des façades peut participer à la cohérence du site, il serait cependant intéressant d'étudier la possibilité de permettre la lisibilité des phases successives de constructions liées aux mutations des activités. Cette approche nécessite une réflexion sur l'ensemble de l'enveloppe. Un projet architectural sur les façades pourra permettre la mise en valeur des strates successives de construction opérées sur les bâtiments. Ceux-ci pourront être dissociés par des couleurs distinctes. Une recherche chromatique sera alors nécessaire. Dans tous les cas, le maintien des huisseries métalliques sur cour du RDC, celles des baies comme celles des portes, est recommandé. Les</p>

menuiseries constitueront alors un élément structurant et cohérent pour l'ensemble.

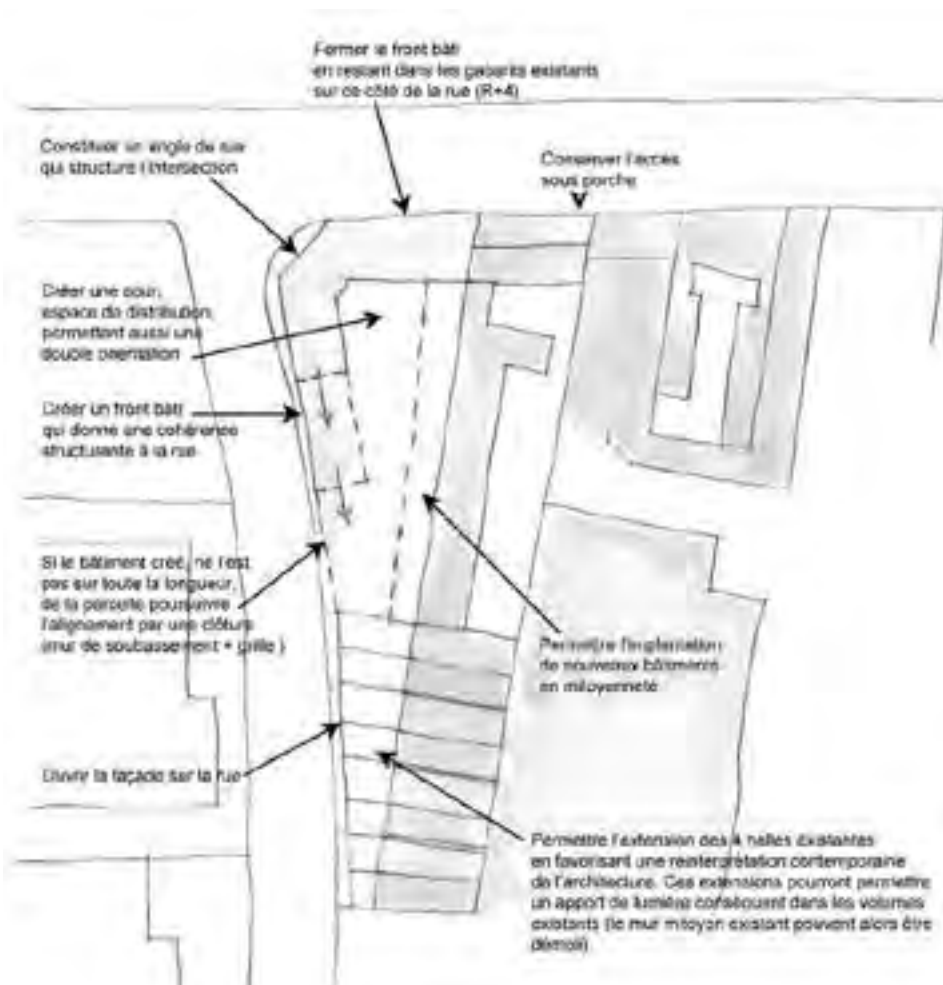
Concernant l'atelier dans les halles en fond de parcelle, on veillera principalement à retrouver la lisibilité des caractéristiques architecturales de la construction : il s'agira principalement de conserver les volumes existants et d'affirmer la dissociation des éléments de structures de ceux de remplissage en veillant à trouver des teintes appropriées en harmonie avec celles des ateliers à étages.

Enfin, si le terrain mitoyen formé par les parcelles CJ 169, 170 et 171 devait être aménagé une réflexion globale doit être engagé au regard des bâtiments existants au 25 rue du Landy (voir schéma ci-après).

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**Nv.2** **Nv.3**

1/2500°



Orientations d'aménagement du site  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

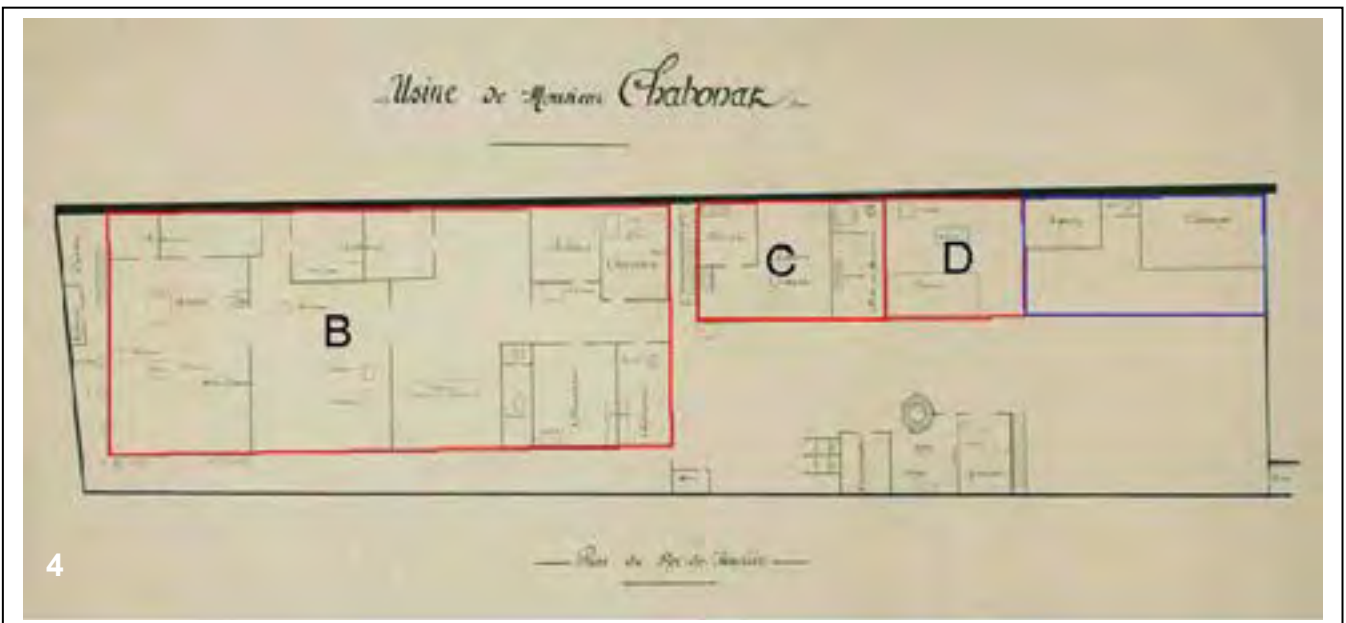
**Autres vues**

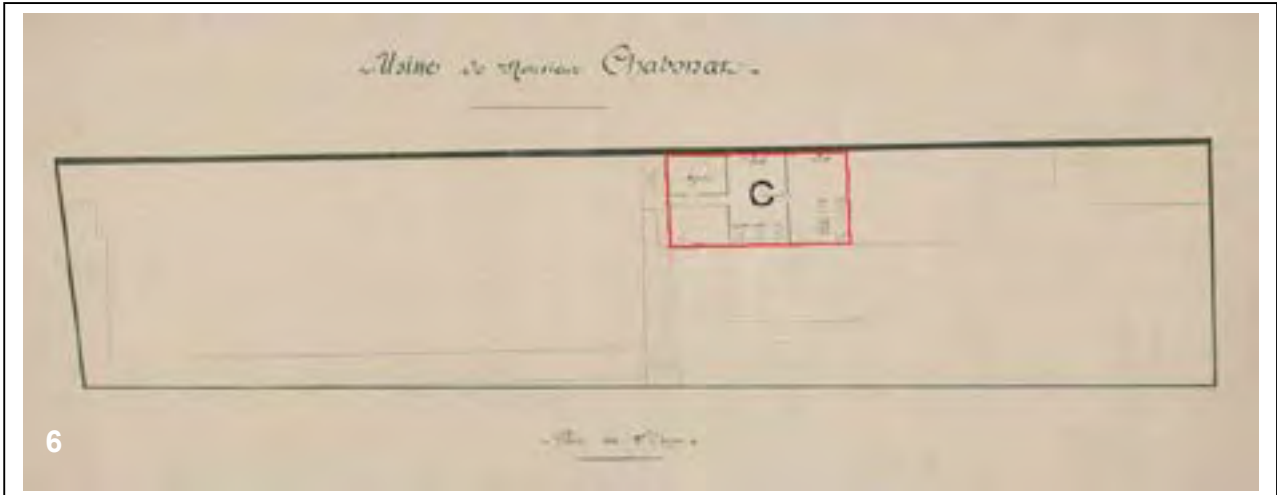
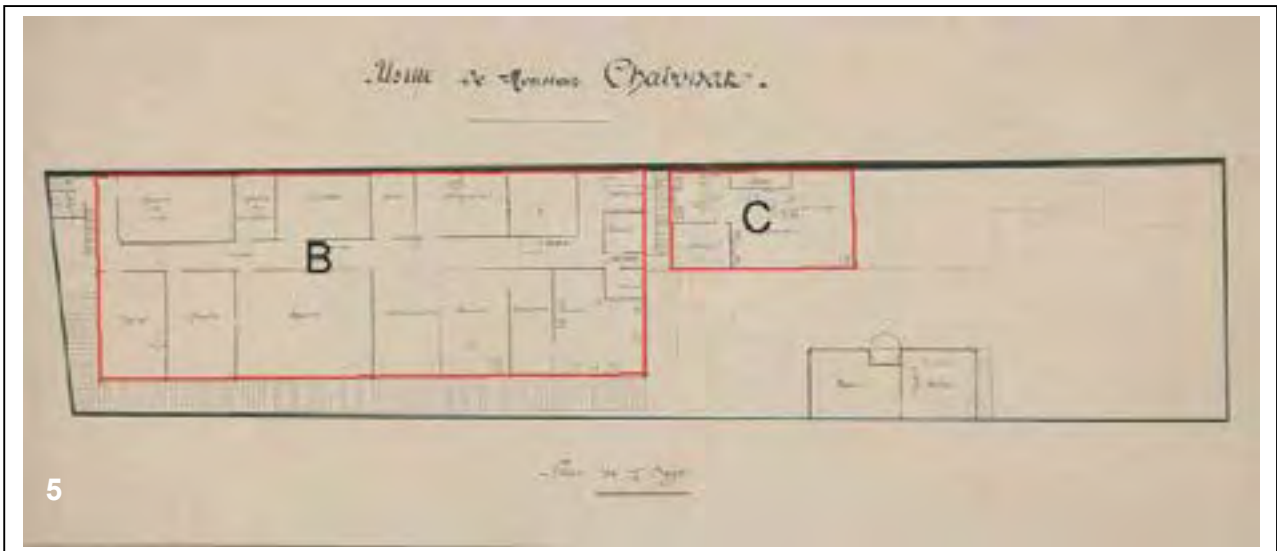


1 - Vue des ateliers sur la cours  
 2 - Vue de l'alignement des façades arrières depuis la rue du Landy  
 3 - Vue de la façade arrière des ateliers B depuis la rue de la Procession.  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

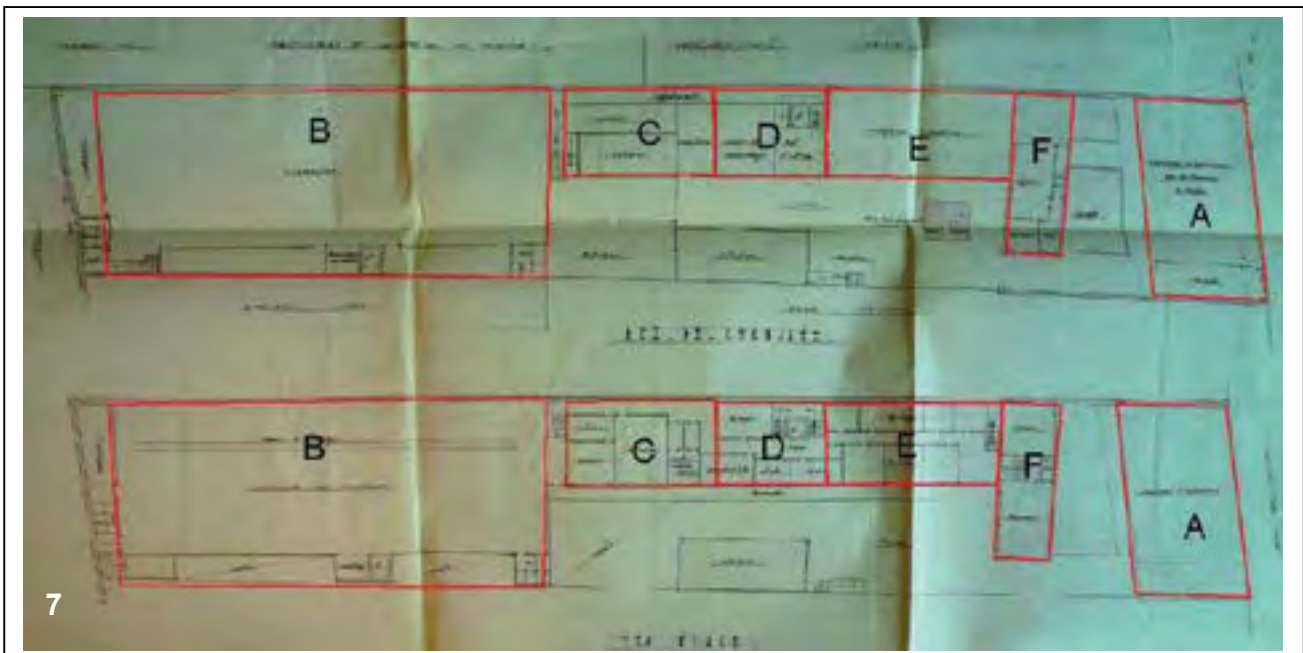
**Sources et bibliographie**

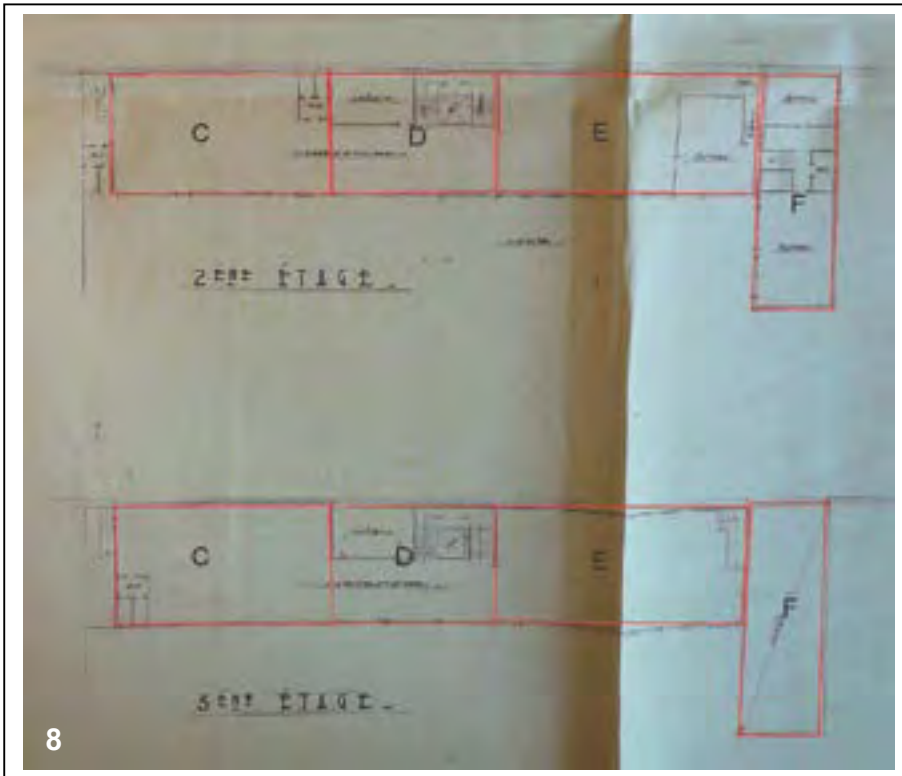
AMSD, fonds des documents figurés, AMSD 16Fi016\_001, 002 et 003  
 AD 93, fonds des établissements classés, 1322 W 115,





4 Plan de répartition des ateliers de production pharmaceutiques de M. Chabonat, niveau RDC, vers 1920, AMSD 16Fi016\_001  
 5 Plan de répartition des ateliers de production pharmaceutiques de M. Chabonat, 1<sup>er</sup> étage, vers 1920, AMSD 16Fi016\_002  
 6 Plan de répartition des ateliers de production pharmaceutiques de M. Chabonat, 2<sup>e</sup> étage, vers 1920, AMSD 16Fi016\_003  
 Cette série de plans permet d'observer avec plus de précisions la fonction des espaces d'origine, ainsi que les permanences et mutations des ateliers en comparaison aux plans ci-dessous et celui en première page.  
 7 Plans des établissements Pvamv. RDC et 1<sup>er</sup> étage. 1961. AD93 1322W115





8 - Plans des établissements Pygmy, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages, 1961, AD93 1322W115  
 9 - Publicité Pygmy radio, années 1960, coll.part. ©



**Fiche PLU n° 197**

Dénomination :  
**Entrepôts et magasins de produits pharmaceutiques**

Appellation (facultatif) :  
**Pharmacie Canonne**

Adresse : **28, boulevard Jules Guesde et 15, rue Catulienne 93200 Saint-Denis**

Cadastre (2010) : CK / 29



Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1930
Destination initiale	Entrepôt et magasin de produits pharmaceutiques
Destination actuelle	Locaux municipaux (police municipale, conservatoire de musique) et associatifs (profession banlieue)
Maître d'œuvre	Henry Hommet (architecte)
Maître d'ouvrage	Henri Canonne (pharmacien)
Propriétaire actuel	Ville de Saint-Denis
Présence d'outillage	Non

**Analyse urbaine et paysagère**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	Le site est intégré à un tissu urbain mixte à dominante d'immeubles de logements datant de la fin du XIX <sup>e</sup> -début XX <sup>e</sup> siècles.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (notamment de l'église Saint-Denis de l'Estrée et le Couvent des Ursulines)
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	Le site comprend deux corps identiques de bâtiments. Placés dos à dos, ils occupent la totalité d'une parcelle traversante de 1100 m <sup>2</sup> donnant sur le boulevard Jules Guesde et la rue Catulienne.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Les deux façades alignées sur rue offrent une très bonne perception du site depuis l'espace public. Cependant il apparaît que la hiérarchie des façades est inversée, l'entrée « noble » et commerciale se trouve sur la rue Catulienne, voie étroite secondaire, tandis que l'entrée de service se situe sur le boulevard Jules Guesde axe structurant de la ville offrant potentiellement une belle vitrine à l'entreprise.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Aucune, les bâtiments sont implantés en bordure de parcelle.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire



**Description et analyse architecturales**

<b>Plan actuel</b>	Plan parallélépipédique percé de deux puits de lumière servant à l'origine de cour et de hall d'expédition, et permettant également d'apporter un éclairage naturel au centre des plateaux.
<b>Disposition / composition</b>	La composition du site se démarque par ses lignes épurées, la lisibilité de la structure et l'importance de ses surfaces vitrées révélatrices de la fonction de cet « immeuble industriel ».
<b>Élévation / nombre de travées</b>	SS + RDC + 5 étages / 4 travées en façade pour 16 travées sur la longueur
<b>Equipements liés à l'activité</b>	Aucun
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune modification notoire.
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Ossature en béton armé laissée apparente en façade enserrée entre deux pignons en maçonnerie de pierres.
<b>Parement / remplissage</b>	Remplissage de briques silico-calcaires jaunes en allège des baies.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	Sur la façade du Bd Jules Guesde : le RDC présente une large entrée sur cour, ainsi qu'une porte d'accès à l'ancienne loge de concierge elle-même éclairée par une fenêtre joutée de deux petites ouvertures. Les niveaux supérieurs sont éclairés par des bandeaux vitrés, exception faite du second qui lui est percé de 5 fenêtres à double battant (modification du plan d'origine ?) Sur la rue Catulienne : la composition de la façade est marquée par un jour d'escalier en léger surplomb qui s'étire sur toute la hauteur du bâtiment. Cette ligne verticale s'oppose à l'horizontalité des bandeaux vitrés parcourant les niveaux 1 à 4 pour constituer un ensemble équilibré. Le dernier niveau est un étage sous comble qui, percé de deux longues lucarnes, renforce le caractère « noble » de cette façade. Le RDC possède une entrée basse, accès au monte charge, surmontée d'une baie. Un local technique percé d'une porte, d'une armoire électrique, de deux fenêtres et une grille de ventilation. Enfin deux portes d'entrée permettent l'accès aux locaux et escaliers. Pignon sur la rue de Catulienne est percé de doubles baies
<b>Méletterie et ferronnerie</b>	A l'origine bandeaux vitrés aux fines huisseries métalliques ; gardes corps en fonte moulée aux motifs géométriques d'inspiration « art déco » (modification au plan d'origines ?).
<b>Modénature</b>	Façade sur l'avenue Jules Guesde : auvent en béton protégeant l'accès à la porte de service. Corniche. Façade sur la rue de Catulienne : en partie basse une petite console moulurée purement décoratif soutien la partie saillante du jour d'escalier. Auvent en béton armé protège l'entrée principale.
<b>Autres éléments de décor</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Sur le Bd Jules Guesde : les fenêtres du second niveau n'apparaissent pas sur le plan d'origine qui laisse percevoir des fenêtres en bandeau identiques aux autres. Présence de grilles devant les baies du RDC ; stores sur toutes les ouvertures. Un garde-corps de fenêtre a été remplacé par une paroi en plexiglas.



	Sur la rue Catulienne : une porte a été percée sur la partie basse du jour d'escalier faisant disparaître le second corbeau décoratif. Le percement de la porte du RDC semble avoir été rabaissé, et le local technique a pris la place d'une ancienne baie. Présence de grille devant les baies du RDC ; stores sur toutes les ouvertures.
<b>Toiture</b>	
Type de couverture	Toit terrasse.
Charpente	/
Matériaux de couverture et éléments de décor	Revêtement en béton ; des balustres de tubes métalliques s'ancrant dans le prolongement de la structure du bâtiment évite de chuter du toit terrasse.
Dispositif particulier (éclairage, ventilation)	Aucun
Modifications	Aucune de notoire

Critères de protection	
Intérêt historique	Ce magasin-entrepôt fait partie du réseau de bâtiments installé par le pharmacien Henri Canonne, créateur de la pastille Valda, à travers la France. Pour sa construction le fortuné entrepreneur fait appel à Henry Hommet, architecte mondain davantage connu pour ses réalisations de villas somptueuses que pour l'industrie.
Intérêt urbain et paysager	Si la façade alignée sur le boulevard Jules Guesde est à l'échelle des autres bâtiments de l'avenue, celle donnant sur la rue Catulienne marque davantage le paysage de cet axe caractérisé par des constructions plus basses.
Intérêt architectural	Le bâtiment s'avère être un des rares, si ce n'est le seul, exemple sur la ville « d'immeuble industriel » parfaitement intégré à son environnement urbain. Très fonctionnel dans sa conception, il reste très soigné notamment sur la façade monumentale donnant sur la rue Catulienne.
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Eléments ou caractéristiques à protéger	En totalité y compris les huisseries en aluminium ainsi que les appuis de baies sur la façade du boulevard Jules Guesde.
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.6. Les façades en béton 3. LES TYPOLOGIES 3.3. Le patrimoine industriel 3.3.2. Les typologies architecturales • les bâtiments liés à la fonction industrielle - le bâtiment à étage
Recommandations spécifiques	Le bâtiment sera conservé dans ses dispositions actuelles à l'exception des modifications ultérieures. Il est recommandé de préserver l'état brut des pignons en maçonnerie de pierre qui crée un contraste intéressant avec l'ossature béton apparente en façade. De manière générale, on veillera à préserver la lisibilité des différents matériaux et à maintenir la surface des baies vitrées tout en conservant les proportions entre les vides et les pleins.  On s'attachera à éviter de retourner la hiérarchie des façades en créant une façade urbaine sur le boulevard et convertir celle de la rue Catulienne en une entrée secondaire. Par ailleurs, tout comblement des cours est interdit car au-delà de modifier le plan d'origine limiterait l'éclairage naturel au cœur des espaces.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**Nv.2**

1/2500<sup>e</sup>



**Autres vues**



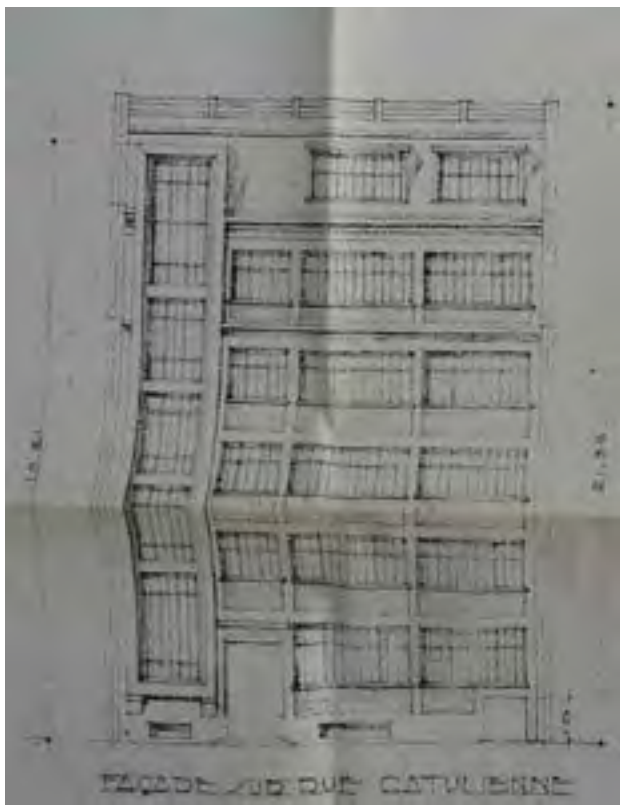
Ci-contre : Vue du bâtiment et de son intégration urbaine sur le BD Jules Guesde.

Ci-après : Vues de la façade principale du bâtiment sur la rue Catulienne,  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

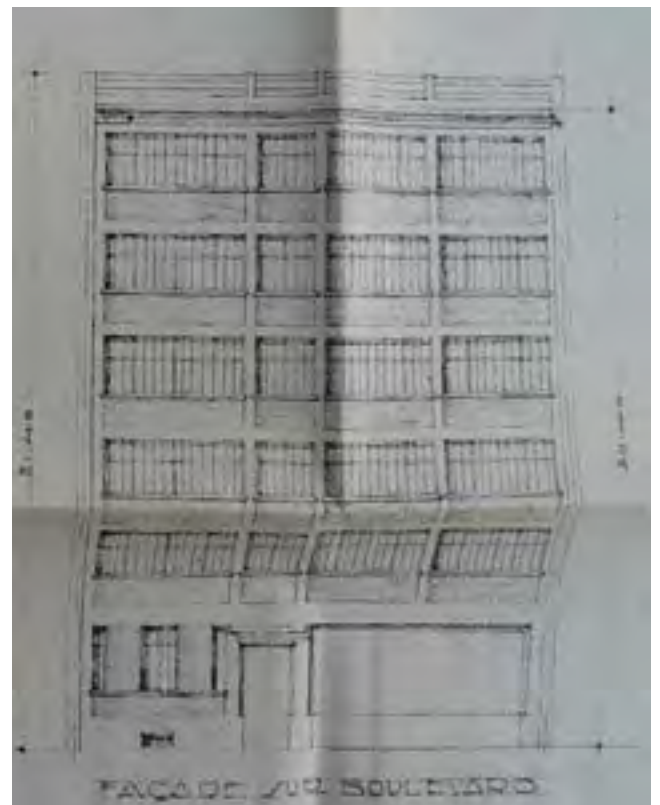


### Sources et bibliographie

AMSD, fonds O, 20156



Façade sur la rue Catulienne, 1930, AM 20156



Façade sur le Bd Jules Guesde, 1930, AM 20156



**Fiche PLU n° 198**

Dénomination :  
**Distillerie actuellement  
 immeuble de logements**

Appellation : **Distillerie Remeuf**

Adresse : **113, rue Gabriel  
 Péri ; 16, rue Fontaine  
 93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) Z / 116 / 117



Caractéristiques historiques	
Epoque / Dates de construction	1 <sup>er</sup> moitié du XIX <sup>e</sup> siècle : bâtiment A 2 <sup>e</sup> moitié du XIX <sup>e</sup> siècle : bâtiments B, C, D, E, F, G, H 1 <sup>er</sup> moitié du XX <sup>e</sup> siècle : rénovation du bâtiment A
Destination initiale	Immeubles de logements et bâtiments liés à la distillerie
Destination actuelle	Immeubles de logements, dépôt et locaux commerciaux
Maître d'œuvre	Attribué à Henri Demougeot (architecte de la rénovation du bâtiment A)
Maître d'ouvrage	Alfred Remeuf (gérant de la distillerie)
Propriétaire actuel	Indéterminé
Présence d'outillage	Non



Façade sur la rue Gabriel Péri  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

**Analyse urbaine et paysagère**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	L'établissement est implanté sur deux parcelles qui s'étirent de la rue Gabriel Péri à la rue Fontaine. Placé au cœur du centre historique, face au marché, le paysage environnant se caractérise par une sédimentation de constructions des XVIII <sup>e</sup> et XIX <sup>e</sup> siècles ayant été pour la plus part lourdement remaniées. Une des caractéristiques du secteur est une forte occupation du cœur d'îlot par des constructions secondaires (ateliers, dépôts etc.), vestiges des activités anciennes en centre-ville. La distillerie Remeuf sans être un cas isolé est le plus représentatif sur le secteur.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (notamment dans le périmètre de la Basilique)
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	L'identification et la disposition des bâtiments de la distillerie ont pu être établies à partir d'un papier à en-tête de l'entreprise datant de 1886, unique représentation ancienne du site trouvée dans les archives. En outre, hormis le bâtiment sur rue à usage de logements (A) et les constructions B à F organisées autour d'une cour pavée, et dont les fonctions ne sont pas clairement définies, les autres n'ont pu être observées dans le détail. Sur la représentation de 1886, on remarque cependant qu'au moins un atelier (G) ainsi qu'un bâtiment probable de bureaux (H), placés en fond de parcelle et accessibles depuis la rue Fontaine, dépendaient de la distillerie.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Seul le bâtiment sur rue (A) est visible depuis l'espace public, les autres constructions étant installées en cœur de parcelle.
<b>Clôture : type et matériau</b>	<input type="checkbox"/> Néant, le bâtiment sur rue est en limite de parcelle.
<b>Modifications</b>	Nombreuses modifications sur l'organisation de la parcelle particulièrement sur les terrains de la rue Fontaine par l'adjonction de nouvelles constructions. Une clôture équipée d'un portail central séparait initialement la cour du reste de l'établissement à la hauteur des bâtiments B et C. Des charnières encore visibles sur site attestent de cette ancienne installation.



Plan cadastral DGI 1/2500



**Vue aérienne identifiant les différents bâtiments du site**  
InterAtlas (licence n°1A-P090127) 1/5000

- A** \_ Bâtiment de logements
- B** \_ Edicule technique
- C** \_ Non identifié
- D** \_ Ateliers de distillation
- E** \_ Ateliers d'embarillage et de stockage
- F** \_ Aire de stockage
- G** - Non identifié
- H**- Bâtiment de stockage, d'embarillage ou de services



Façade sur rue  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales du bâtiment A <span style="float: right;">Nv.1</span>	
Plan actuel	Rectangulaire
Disposition / composition	Placé sur la rue Gabriel Péri, le bâtiment marque l'entrée du site accessible par une porte cochère centrale. Le bâtiment présente une composition symétrique inchangée malgré ses aménagements successifs.
Elévation / nombre de travées	SS + R + 3 / 5 travées
Equipements liés à l'activité	Non
<i>Extensions / Modifications</i>	Aucune de notoire
<b>Façade(s)</b>	
Gros œuvre / système constructif	Murs maçonnés
Parement / remplissage	Enduit de ciment et mignonette lavée
<i>Modifications</i>	Sur la base de la représentation du site en 1886, la façade du bâtiment a été modifiée, une recherche stylistique d'inspiration « art-déco » a remplacé un dessin beaucoup plus épuré.
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	<b>Façade sur rue</b> : Double porte centrale en bois (peinte en bleu) joutée de devantures commerciales dont celle de droite occupe également une partie des ouvertures du premier niveau. Les 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>es</sup> étages sont percés de baies hautes avec fenêtres à double battant en PVC avec petits bois (pour le 1 <sup>er</sup> ). Le dernier étage présente des baies plus petites situées dans l'axe des précédentes, avec menuiseries en PVC et petits bois. <b>Façade arrière</b> : percements identiques
Occultation type et matériaux	<b>Sur rue</b> : volets métalliques escamotables peints en bleu <b>Sur cour</b> : volets roulants
Méletterie et ferronnerie	<b>Sur rue</b> : garde-corps d'inspiration « paquebot » formés de tubes et d'une partie centrale en fer plat.
Modénature	Tous les éléments de modénature sont traités en enduit blanc avec quelques pointes de bleu, faisant ressortir les décors de la façade recouverte d'un enduit de mignonette. Cependant, dans le détail, on observe que la mignonette est incrustée de quelques cailloux bleus faisant à la fois écho à l'ornementation générale, ainsi qu'aux portes et volets également peints en bleu. Au RDC, traitement des deux piliers et du linteau de la porte d'entrée en enduit blanc avec décors de médaillon, de formes géométriques et de cannelures. Deux pilastres cannelés s'étirent sur toute l'élévation à partir de la porte cochère accentuant la symétrie de la composition. Ces deux pilastres se retrouvent aux deux extrémités du bâtiment, et se terminent comme les précédents par un chapiteau orné d'une corolle de fleur au pistil bleu. Le 1 <sup>er</sup> niveau, bordé de deux bandeaux saillants, bénéficie d'un traitement particulier. Un large bandeau plat parcourt tout l'étage en partie médiane, rejoignant les encadrements des baies également traités en enduit blanc dans des formes géométriques aux angles prononcés. Les baies sont surmontées de frontons triangulaires avec jeu de cannelures et incrustation de petits carrés de faïence bleu. Aux niveaux supérieurs les baies présentent des encadrements similaires mais simplifiés, participant à la cohérence de l'ensemble. Un bandeau plat traité en larges plages de pointillées sépare le 2 <sup>e</sup> du 3 <sup>e</sup> niveau. Enfin, une frise surmontée d'une corniche, reprenant les éléments de décors précédents (cannelures, formes géométriques, incrustations de petites pièces bleues) terminent la façade.
Autres éléments de décor	Les médaillons des piliers de la porte d'entrée comprennent en leur centre la lettre « R » de Remeuf. Des décors similaires à ceux de la façade se retrouvent sur les murs du passage sous porche. Le sol, quant à lui, est traité en opus-incertum de grès-cérame, bleu, blanc et brun, les trois teintes dominantes de la façade.
<i>Modifications</i>	Le RDC commerciale et notamment l'enseigne qui couvre une partie du premier étage, sont des modifications qui altèrent lourdement la composition de la façade.
<b>Toiture</b>	
Type de couverture	2 pentes
Charpente	Bois
Percement	Souches de cheminées
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Dispositif particulier (éclairage, ventilation)	Aucun
<i>Modifications</i>	Aucune de notoire

### Description et analyse architecturales du bâtiment B.

Hormis le fait qu'il participe à la composition générale de la distillerie, ce bâtiment ne présente pas d'intérêt patrimonial. Il s'agit d'un simple édicule à usage actuel de local technique.

**Description et analyse architecturales du bâtiment C**

Si l'implantation actuelle du bâtiment C reprend celle de la construction d'origine, les trop nombreuses modifications l'ont trop lourdement dénaturé pour qu'il présente un intérêt patrimonial aujourd'hui.



Façade sur cour depuis le passage. Au fond le bâtiment E

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

**Description et analyse architecturales du bâtiment D (probable atelier de distillation)** Nv.3

Plan actuel	Rectangulaire
Disposition / composition	/
Élévation / nombre de travées	R + 1 / 3 travées
Equipements liés à l'activité	Indéterminé
<b>Extensions / Modifications</b>	L'atelier de distillation qui regroupait les alambics occupait initialement tout le flanc sud de la parcelle dont le bâtiment D est le dernier vestige. Régulièrement l'architecture des salles des alambics du milieu du XIX <sup>e</sup> siècle sont de longs bâtiments dans lesquels les équipements sont disposés en ligne.
<b>Façade(s)</b>	
Gros œuvre / système constructif	Structure bois
Parement / remplissage	Remplissage indéterminé, enduit ciment
<b>Modifications</b>	Indéterminé
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	RDC : porte coulissante métallique, puis deux portes piétonnes par travée Étage : quatre baies aux menuiseries de bois
Occultation type et matériaux	Aucune
Métallerie et ferronnerie	Aucune
Modénature	Aucune
Autres éléments de décor	Aucun
<b>Modifications</b>	Percements des RDC et probablement les baies de l'étage sont des aménagements réalisés lors de la transformation de l'atelier en logements.
<b>Toiture</b>	
Type de couverture	Toit en appentis
Charpente	Bois
Percement	Petites souches de cheminée
Matériaux de couverture et éléments de décor	Zinc
Dispositif particulier (éclairage, ventilation)	Aucun
<b>Modifications</b>	Indéterminé



Façade sur cour du bâtiment E et de l'aire couverte de stockage F

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

**Description et analyse architecturales du bâtiment E** Nv.3

Plan actuel	Rectangulaire
Disposition / composition	Marquant la limite séparative entre les deux parcelles de la distillerie, le bâtiment E est placé perpendiculairement aux ateliers de distillation. Sa vocation d'origine reste indéterminée mais pourrait être celle d'un atelier d'emballage des alcools et de stockage.
Élévation / nombre de travées	R + 1 / 5 travées
Equipements liés à l'activité	Oui (vestiges d'une voie ferrée interne à petit écartement, reliant ce bâtiment à la cour centrale. Supposition forte de trouver des éléments de la salle des chaudières de la machine à vapeur dont l'emplacement d'origine de la cheminée figure sur le papier à en-tête.
<b>Extensions / Modifications</b>	Le volume général a été préservé.
<b>Façade(s)</b>	
Gros œuvre / système constructif	Piliers en maçonnerie de briques
Parement / remplissage	Briques et enduit ciment sur l'étage
<b>Modifications</b>	Le bâtiment a été très dénaturé. Au regard du document d'archive on observe que tout le RDC a été vidé de son remplissage de briques, voire que des piliers de briques ont disparu. Les arcs de décharge ont été en partie remplacés par une poutre métallique. L'étage a, quant à lui, été recouvert d'une enduit de ciment.

<b>Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	RDC entièrement ouvert sur la cour. Etage percé de 5 baies carrées, permanence des ouvertures d'origine.
<b>Occultation type et matériaux</b>	Volets métalliques escamotables à l'étage.
<b>Méletterie et ferronnerie</b>	Aucune
<b>Modénature</b>	Aucune
<b>Autres éléments de décor</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Les baies à arc segmentaire du RDC ont disparu. Toutes les occultations sont des ajouts contemporains.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à 2 pentes
<b>Charpente</b>	Indéterminé
<b>Percement</b>	Aucun
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Aucune de notable

### Description et analyse architecturales F

Le bâtiment F correspond à une simple cour couverte utilisée pour du stockage de matériaux. L'intérêt de cette couverture repose sur le principe constructif de la charpente métallique très légère. Des tirants et l'entrait en fers forgés fixés à différentes prises des arbalétriers se rejoignent à une pièce centrale.

### Description et analyse architecturales du bâtiment G

Hormis le fait qu'il participe à la composition générale de la distillerie, ce bâtiment ne présente pas d'intérêt patrimonial. Il s'agit d'un simple édicule en bois dont la vocation actuelle reste indéterminée.



Vue oblique.  
IA Obliques 2008 © InterAtlas 2009

### Description et analyse architecturales du bâtiment H Nv.3

<b>Plan actuel</b>	Rectangulaire
<b>Disposition / composition</b>	/
<b>Élévation / nombre de travées</b>	SS + R + 1 + C / 6 travées
<b>Equipements liés à l'activité</b>	Indéterminé
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notable
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Indéterminé
<b>Parement / remplissage</b>	Des parties visibles, nous observons un traitement des façades en enduit de ciment.
<b>Modifications</b>	Indéterminé
<b>Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	Les RDC ainsi que le 1 <sup>er</sup> étage ne sont pas visibles. Percements au niveau des combles.
<b>Occultation type et matériaux</b>	Indéterminé
<b>Méletterie et ferronnerie</b>	Indéterminé
<b>Modénature</b>	Indéterminé
<b>Autres éléments de décor</b>	Indéterminé
<b>Modifications</b>	Indéterminé
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à la Mansart
<b>Charpente</b>	Indéterminé
<b>Percement</b>	Les combles sont percés sur chaque façade de 6 lucarnes à frontons triangulaires
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Zinc
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Une souche de cheminée
<b>Modifications</b>	Indéterminé

Critères de protection	
Intérêt historique	Vestige d'une ancienne distillerie implantée en centre-ville dans le dernier quart du XIX <sup>e</sup> siècle et ayant préservé les logiques d'origine d'implantation des bâtiments. Les distilleries de liqueurs et autres spiritueux étaient nombreuses sur la ville, notamment dans le centre et se regroupaient principalement à proximité de l'actuel marché. Moins connu que Gustave Picou, le distillateur Alfred Remeuf a marqué de son empreinte dans le paysage en maintenant son initial « R » sur les piliers de son entrée.
Intérêt urbain et paysager	La disposition des bâtiments autour d'une cour placée en cœur de parcelle est caractéristique d'un mode d'intégration des activités en milieu urbain. La sédimentation des constructions, résultats probables de réaffectations successives, est elle-même significative des types d'occupations des activités dans des constructions existantes.  Le bâtiment A, aligné sur la rue Gabriel Péri, par sa façade aux décors ostentatoires, est un repère urbain important.
Intérêt architectural	L'élément architectural le plus intéressant reste le bâtiment A sur la rue Gabriel Péri par le soin apporté aux décors de façade. Inspiré du style « art-déco », ce bâtiment s'inscrit dans les réalisations de l'architecte dyonisien Henri Demougeot, maître d'œuvre présumé de l'opération de rénovation dans les années 1920. Le travail effectué sur les formes géométriques, les angles très prononcés, les cannelures et les jeux de couleurs, se retrouvent sur d'autres de ses réalisations dont la maison de M. Bricout (fiche n°182).
<b>Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE</b>	
<b>Recommandations : NIVEAU 3 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN PARTIE</b>	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.3 Les façades en brique 1.5 Les façades enduites 1.7 Les toitures et couvertures 2. LES QUARTIERS 2.1 Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES 3.3 Le patrimoine industriel 3.3.1. Les typo-morphologies urbaines <ul style="list-style-type: none"> <li>Les micro-sites intégrés au tissu urbain - derrière immeuble</li> </ul>
Recommandations spécifiques	A l'instar d'autres établissements dont les bâtiments n'ont conservé de leur physionomie d'origine que leur emprise, les recommandations reposent principalement ici sur le maintien des implantations qui assure une permanence dans la lisibilité de l'organisation de l'activité autour d'une cour pavée. Ainsi, dans le cadre d'un réaménagement des terrains, il est préalablement recommandé d'effectuer quelques recherches et diagnostics afin d'identifier, d'une part, d'éventuelles traces complémentaires d'équipements liés à l'activité (chaudière, four, alambics, rails, socle de cheminée etc..) et, d'autre part, d'évaluer l'état sanitaire des bâtiments E et H. Dans la mesure où des installations seraient localisées, il est préconisé de les maintenir en les intégrant au projet d'aménagement ce qui apportera une plus-value patrimoniale indéniable au programme. Si le diagnostic architectural et technique montre que les bâtiments E et/ou H sont dans un état sanitaire satisfaisant, il est recommandé de les réhabiliter en respectant au mieux les dispositions d'origine. Pour le bâtiment E, il s'agit de piquer les enduits des façades afin de retrouver les briques de parement, puis de recréer un RDC à partir des travées existantes. Sur le principe du dessin d'origine, un soubassement de briques surmonté de grandes baies vitrées à arcs segmentaires seraient à mettre en œuvre. Ce bâtiment pourrait être étendu en partie arrière par une réalisation contemporaine dans le respect des gabarits en R+3.  Pour le bâtiment aligné sur la rue Gabriel Péri, dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade visible depuis l'espace public sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) encore en place. L'immeuble sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées à l'exception des devantures. Concernant le pied d'immeuble, on veillera à limiter l'emprise des enseignes commerciales sur la façade car aujourd'hui elle déséquilibre la composition et de manière générale déqualifie totalement l'édifice. Des mesures devraient être prises dès maintenant afin d'abaisser la hauteur des enseignes pour libérer les ouvertures du 1 <sup>er</sup> étage ainsi que de restituer l'enduit de mignonnettes recouvert ici d'une peinture rouge.  Dans le cadre de nouveaux projets de devanture, une attention particulière sera portée au pied d'immeuble. Les devantures de boutique ne doivent pas masquer l'encadrement de la porte d'entrée. Elles doivent se situer sous le bandeau mouluré entre RDC et premier étage encore en place. Il conviendrait donc de restituer ce bandeau sur tout le linéaire de la façade selon le profil du bandeau encore existant. Par rapport à la composition de la façade il serait souhaitable d'avoir des devantures symétriques de part et d'autre de la travée centrale, avec une même hauteur et une même composition dans le rapport des pleins et des vides. Ainsi, les devantures devront être dessinées en harmonie et dans le respect de la façade existante.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

Nv.3

1/2500<sup>e</sup>



## Autres vues



- 1- Vue oblique de l'établissement et identification des bâtiments d'intérêt patrimonial. IA Obliques 2008 © InterAtlas 2009  
 2- Vue de la façade sur rue du bâtiment A. Détail des décors et de l'invasion des enseignes commerciales voisines s'accompagnant d'un ravalement de l'enduit en rouge.  
 3- Vestige d'une voie interne raccordant les ateliers entre eux.  
 4- Détail des décors au niveau du passage.  
 5- Détail des fermes du bâtiment F  
 6- Détail de l'opus-incertum

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



**Sources et bibliographie**

AMSD, fonds des établissements classés, CT 914



Papier à en-tête de la distillerie Remeuf, 1886. AMSD CT 914

**Fiche PLU n° 200**

Dénomination :  
**Maison puis ( ?) office  
 notariale actuellement  
 immeuble de bureaux,  
 logements et crèche  
 d'entreprise**

Appellation (facultatif) : **étude  
 Maillard**

Adresse : **10-10 bis rue des  
 Ursulines**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) AI / 89

Caractéristiques historiques	
Epoque / Dates de construction	Entre 1830 et 1850
Destination initiale	Logement individuel privé puis (?) office notariale
Destination actuelle	Bureaux, logements et crèche
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	SCI Maillard (en 2008)

**Analyse urbaine et paysagère**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	Cette vaste parcelle est implantée au croisement nord-ouest des rues des Ursulines et Emile Connoy en bordure de l'îlot dit « Condroyer » qui renferme notamment le couvent des Ursulines. Ce secteur de la rue des Ursulines, au contraire du reste du centre-ville, est caractérisé par une moindre densité du bâti.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui avec co-visibilité (couvent des Ursulines)
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	Le bâtiment remarquable est implanté à l'alignement de la rue des Ursulines, il se poursuit par deux ailes basses d'un seul niveau également à l'alignement puis, à l'ouest, par le mur de clôture qui occupe l'angle coupé de la parcelle. A l'arrière du bâtiment sur rue, un vaste jardin flanqué de deux bâtiments bas non identifiés dont une aile basse qui longe la rue Emile Connoy.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	L'immeuble est parfaitement visible depuis l'espace public.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Un mur de clôture récent clôt la parcelle à l'angle des rues. Sur le pan coupé, un portail contemporain est installé couronné d'un fronton triangulaire récent
<b>Modifications</b>	Densification progressive du bâti secondaire sur la parcelle. percement dans le mur de clôture.



Façade sur rue  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier - CG 93 - InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

**Description et analyse architecturales**

<b>Plan actuel</b>	Le bâtiment principal de plan rectangulaire a été prolongé à l'alignement de la voie de deux ailes basses : l'une à l'est récente et l'autre à l'ouest plus ancienne se poursuit par le mur de clôture le long de l'angle coupé du croisement entre les rues Emile Connoy et des Ursulines
<b>Parties constituantes</b>	Bureaux, logements et crèche privée
<b>Extensions / Modifications</b>	Le bâtiment principal a été prolongé récemment (depuis 2008) d'une petite aile à l'ouest.
<b>Élévation / nombre de travées</b>	SS + R + 2 + C / 5 travées pour le bâtiment principal
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Façade principale sur rue</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Indéterminé
<b>Parement / remplissage</b>	Enduit à la chaux
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Au RDC : une porte d'entrée latérale gauche à deux vantaux, dont la menuiserie ancienne est ajourée munie de grilles décoratives, surmontée d'un couronnement saillant, puis, trois baies rectangulaires. La porte d'entrée est flanquée à gauche d'une petite baie rectangulaire. Sur chacun des deux niveaux supérieurs, cinq baies rectangulaires symétriques : trois centrales « rapprochées » et deux latérales.
<b>Occultation type et matériau</b>	Persiennes sur la plupart des baies (sauf trois au rez-de-chaussée munies de barreaux métalliques)
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Les baies portent des garde-corps homogènes anciens.
<b>Modénature</b>	Un bandeau plat saillant au-dessus du soubassement, un bandeau saillant à larmier à RDC, un bandeau plat saillant à R+1 et une corniche plate saillante. La porte est encadrée de pilastres saillants supportant un couronnement saillant à consoles et larmier.
<b>Autres éléments de décor</b>	Les angles de la façade sont ornés de chaînes.
<b>Modifications</b>	Des éléments de décor devaient orner la façade sur le mur gouttereau, notamment dans l'axe de la porte d'entrée.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à croupes à chevrons apparents
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques
<b>Percements</b>	Des lucarnes chevalet ont été installées au centre des pentes de toit.



<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
----------------------	-------------------

**Critères de protection**

<b>Intérêt historique</b>	En 1832, la parcelle encore non bâtie contient un jardin propriété d'un certain Théodore Jules Male, chef d'institution. En 1837, un plan de l'ancien couvent des Ursulines (AMSD CT 1209) renseigne que la parcelle est divisée en deux lots occupée au sud (et sans doute bâtie) par un dénommé « Bouxin » et la partie nord est mentionnée comme « jardin » appartenant à un certain « Dénion » ou « Démion ». La maison étant identifiable sur la cartographie à partir de 1854, on peut dater sa construction sous la Monarchie de Juillet.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	D'un point de vue urbain cette parcelle présente l'intérêt d'être très peu densément bâtie et d'offrir une respiration dans le secteur du centre-ville fortement contraint.
<b>Intérêt architectural</b>	Architecture dont la sobriété classique fait écho à celle plus noble du couvent des Ursulines et qui accompagne donc bien visuellement cet édifice classé.

**Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE**

<b>Recommandations générales</b>	Cf. fiche(s) 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.5 Les façades enduites 1.8 La restauration durable 2. LES QUARTIERS 2.1 Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES 3.1 Le logement individuel 3.1.1. Les typologies architecturales • la maison à mur gouttereau sur rue
<b>Recommandations spécifiques</b>	L'immeuble vient de faire l'objet d'une campagne de travaux de restauration qui a permis de revaloriser la façade. De la même façon, dans le cadre de futurs travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles de la rue sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) encore en place.
<b>Autres</b>	Voir fiches PLU n°75, 8 rue des Ursulines Voir fiche PLU n°115, 11 rue des Ursulines

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500°



**Autres vues**



**Sources et bibliographie**

AD 93, matrice de rôle pour la contribution foncière classée par ordre alphabétique des propriétaires folios 3 bis à 711, ou « matrices napoléoniennes », Saint-Denis Ville et Plaine, vers 1810, cote 664.  
 Les renseignements concernant la parcelle de la maison sont mis à jour jusqu'en 1832.

**Fiche PLU n° 201**

Dénomination :  
**Maison de maître**

Appellation :  
**Poliet**

Adresse : **2, rue Denfert-Rochereau**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) AH / 89



Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1 <sup>er</sup> quart XXe siècle
Destination initiale	Logement individuel privé
Destination actuelle	Bâtiment de bureaux d'entreprise (Agence Alvéron)
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé

**Analyse urbaine et paysagère**



Façade sur rue  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500

<b>Contexte urbain et paysager</b>	Placé entre le canal et le Bd Marcel Sembat, le pavillon a récemment été restauré dans le cadre d'une opération d'aménagement visant à construire des immeubles de logements collectifs en R+ ? sur les anciens terrains Point P. Compris dans l'emprise du fournisseur de matériaux de construction sur un plan de 1946, le pavillon a cependant été édifié 50 ans auparavant, posant quelques interrogations sur sa vocation d'origine (pavillon bourgeois isolé ? associé à une activité ?).
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (ancien couvent des Ursulines)
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	Le pavillon est aligné sur la rue Denfert-Rochereau et s'ouvre sur une cour en partie occupée par les nouveaux immeubles de logements.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Le pavillon, aligné sur rue, est parfaitement visible depuis l'espace public.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Mur-bahut surmonté d'une grille
<b>Modifications</b>	Des magasins et entrepôts de l'établissement Poliet et Chausson, puis Point P, qui occupaient les lieux à partir de 1946 ont été détruits. Le pavillon intégré à cette emprise en est aujourd'hui dissocié par une grille qui marque la séparation d'avec l'ensemble de logements.

**Description et analyse architecturales**



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

<b>Plan actuel</b>	Carré
<b>Composition</b>	Composition symétrique de la façade principale à partir d'une travée centrale constituée d'un escalier d'accès, et de deux baies richement ornementées.
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Élévation / nombre de travées</b>	SS + R + 1 + C / 2 travées sur rue et 3 travées sur cour
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Soubassement de meulière jointoyée Maçonnerie de briques
<b>Parement / remplissage</b>	Briques et enduit de plâtre (ou ciment pierre) pour les éléments de modénature
<b>Modifications</b>	Dans le cadre de la restauration du pavillon, les façades de briques rouges ont été ravalées à l'aide d'une peinture rouge vif qui contraste avec les éléments de modénatures et ornements quant à eux traités dans une teinte blanc de blanc. A l'origine les façades et décors étaient plus finement traités par une association de briques brutes et d'un enduit aux teintes de pierre qui s'inspirait du style néo-Louis XIII.
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Soubassement percé de soupiraux d'aération et d'éclairage du sous-sol. <b>RDC</b> : deux baies hautes sur rue, deux baies hautes de part et d'autre d'une porte d'entrée sur cour ; indéterminé en façade arrière exception d'une entrée présumée par la présence d'une marquise. <b>1<sup>er</sup> étage</b> : dispositions identiques, sur la façade sur cour une baie a été percée dans l'axe de la porte d'entrée ; en façade arrière, trois baies hautes. L'ensemble des huisseries sont en aluminium anodisé noir.
<b>Occultation type et matériau</b>	Volets métalliques escamotables au niveau des baies donnant sur rue ainsi que sur la troisième travée de la façade sur cour. Indéterminé pour la façade arrière.
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Garde corps en fonte aux motifs floraux d'inspiration Second Empire. Marquise sur la façade arrière
<b>Modénature</b>	Bandeaux saillants ceinturant le pavillon, entre lesquels s'inscrivent les baies et leurs éléments de modénature. Chaque baie comprend un

	encadrement saillant couronné d'une petite corniche. Au RDC, elles comprennent de plus une table de briques inscrite entre deux pointes de diamants, ornements se retrouvant, toujours au RDC, au niveau des chapiteaux de pilastres qui marquent les angles du pavillon. Traités en refends au RDC, ces pilastres sont en enduit lissé au niveau de l'étage. Une corniche moulurée vient terminer le dessin de cette façade, rappelant les autres éléments moulurés de ce bâtiment. La travée centrale de la façade sur cour a bénéficié d'un soin particulier. Au RDC l'entrée est encadrée par deux pilastres lisses avec chapiteaux à corniches ainsi qu'un décor floral mouluré placé au-dessus de la porte. A l'étage, l'encadrement de baie présente en partie haute deux consoles à volutes supportant un fronton aux motifs floraux. Une clef saillante aux décors similaires marque l'espace entre les deux consoles.
<b>Autres éléments de décor</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	La restauration du bâtiment a maintenu l'ensemble de la modénature bien que les teintes vives du ravalement les apparentent à une forme de pastiche. En outre toutes les huisseries bois ont été remplacées par des modèles en aluminium.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à la Mansart
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Ardoises sur le brisis et zinc sur le terrasson.
<b>Percements</b>	Sur rue : deux lucarnes Sur cour : trois lucarnes
<b>Modifications</b>	En toiture : deux souches de cheminée en briques placées dans l'axe de symétrie de la façade sur cour ont été déposées. Le dessin galbé des pieds de lucarnes a été substitué par une forme plus rectiligne.

Critères de protection	
Intérêt historique	/
Intérêt urbain et paysager	Qu'il s'avère être associé à une activité ou être une simple demeure bourgeoise, ce pavillon s'intègre à l'ensemble urbain homogène de la rue Denfert-Rochereau concentrant de nombreuses bâtisses du même style. L'alignement ainsi créé forme une unité architecturale et urbaine peu représentée sur la ville.
Intérêt architectural	A l'instar des autres pavillons de style bourgeois, ce dernier comprend une ornementation particulièrement soignée et quasiment maintenue dans ses dispositions d'origine.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
<b>Recommandations générales</b>	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.7. Les toitures et couvertures 3. LES TYPOLOGIES 3.1. Le logement individuel 3.1.1. Les typologies architecturales • la maison dite « perpendiculaire à la rue » 3.1.2. Les clôtures
<b>Recommandations spécifiques</b>	Le pavillon vient de faire l'objet d'une opération de restauration. Cependant, dans le cadre de futurs travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public sera à nouveau étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) encore en place. Le bâtiment sera ainsi conservé dans ses dispositions actuelles à l'exception peut-être du parement. En effet, dans le cadre d'une campagne de restauration ultérieure, on veillera à choisir des teintes plus nuancées pour le ravalement des façades et des éléments de modénature et, si possible, on cherchera à retrouver les briques nues car celles-ci moins monotones qu'une peinture uniforme, font vibrer les façades.  Si la suppression des deux souches de cheminées est définitive, altérant de manière irréversible le dessin de la façade principale (participant à la composition de la maison en favorisant l'élanement vertical), il est encore possible de remplacer la lanterne disgracieuse placée au dessus de la porte d'entrée.  Les surélévations sont interdites. Les extensions ne sont pas recommandées à l'exception de modifications relatives à des aménagements favorisant les conditions règlementaires (par exemple, accessibilité handicapés). Cependant celles-ci devront toujours être faites dans le respect des caractéristiques du bâtiment et de préférence à l'arrière du bâtiment pour ne pas altérer la perception du bâtiment depuis la rue.
<b>Autres</b>	/

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**Nv.1**

1/2500<sup>e</sup>



**Autres vues**



1-2 - Vue de la façade principale du pavillon avant restauration et après restauration. © Google earth © Jacques MANGIN – UASD - Département de la Seine-Saint-Denis  
 3- Vue de la façade sur rue. © Jacques MANGIN – UASD - Département de la Seine-Saint-Denis

**Sources et bibliographie**

AMSD, fonds O, 2 O 77

**Fiche ensemble PLU n°202**

**Dénomination (ENSEMBLE DE) :**  
**Centre d'hébergement**

**Appellation (facultatif) :** **Siège social de l'entreprise Ternois et Guinon, actuellement Auberge municipale**

**Adresse :** **2, avenue du Colonel Fabien**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) C / 3



Façade sur rue  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°1A-P090127) 1/5000



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1er quart du XX <sup>e</sup> siècle
Destination initiale	Siège social (et logements ?) de l'entreprise Ternois et Guinon
Destination actuelle	Centre d'hébergement
Maître d'œuvre	Jules Moulin (architecte), plaque apposée sur la façade sud
Maître d'ouvrage	Entreprise Ternois et Guinon
Propriétaire actuel	Ville de Saint-Denis

**Analyse urbaine et paysagère**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	Très grande parcelle formant un coude et qui donne sur deux routes nationales, la N1 (avenue Roger Sémat) et la N14a (avenue du Colonel Fabien). Elle est implantée entre un garage situé à l'angle des deux avenues d'une part et les terrains de sports d'autre part. Le contexte environnant est marqué par la présence de nombreux immeubles collectifs (voir fiche Plu n°85, 86) également identifiés comme remarquables et un vaste espace dédié aux sports (voir fiche Plu n°256) Elle fait face (avenue R. Sémat) à un très grand parking couvert.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Non L'ensemble du site est un espace boisé classé.
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	La parcelle est composée d'un ensemble de 4 bâtiments remarquables implantés dans un vaste jardin arboré : le bâtiment principal (ancien siège social Ternois), qui est perpendiculaire à l'avenue Roger Sémat, et trois petits pavillons : l'un, au nord-est, le long de l'avenue Roger Sémat et les deux autres au sud-est perpendiculairement à l'avenue du Colonel Fabien et mitoyens du garage voisin.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Elément majeur dans le paysage urbain, le bâtiment principal en retrait et le petit pavillon aligné sur l'avenue Roger Sémat sont parfaitement visibles depuis la rue contrairement aux deux autres petits pavillons avenue du Colonel Fabien qui sont situés derrière un mur de clôture plein.
<b>Clôture : type et matériau</b>	<input type="checkbox"/> La parcelle est close par deux types de clôture : - avenue Roger Sémat : la plus grande partie de la clôture est constituée d'un soubassement surmonté d'une grille à l'exception de la partie nord où celle-ci est constituée d'un mur de clôture en brique (couvert de tuiles mécaniques), du mur d'un des pavillons (avec deux fenêtres) et d'une porte piétonne en bois ouvragée. - avenue du Colonel Fabien : mur plein en brique couvert de tuiles mécaniques et ponctué de piles et du mur d'un des pavillons (avec deux fenêtres). Clôture scandée par 3 accès : une porte piétonne en bois ouvragée (la même que celle sur l'avenue Roger Sémat) et 2 portails.
<b>Modifications</b>	Un petit abri à RDC a été construit au sud-ouest de la parcelle. Portail situé face à la travée du milieu de la façade Est du bâtiment principal a été clos mais on perçoit toujours les deux piles grillagées. Avenue du Colonel Fabien, il est également probable que le grand portail au sud-ouest ait été réalisé postérieurement. Au sein du jardin, une rampe d'accès handicapé a été réalisée pour accéder au bâtiment principal.

**Description et analyse architecturales du bâtiment principal**

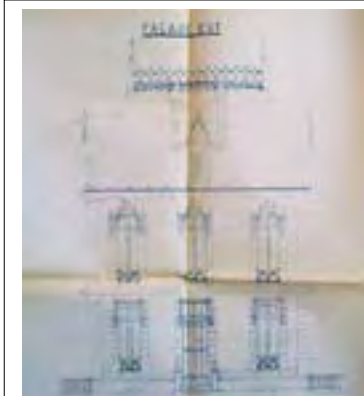
<b>Plan actuel</b>	Rectangulaire
<b>Parties constituantes</b>	Bâtiment constitué d'un avant-corps formant pavillon situé face à l'avenue Roger Sémat, d'une aile arrière à laquelle vient se greffer un corps de bâtiment plus bas terminé par une tourelle 2 balustrades ajourées à RDC longent le corps central des façades sud et nord.
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Élévation / nombre de travées</b>	<b>Avant-corps</b> : SS + R + C / 3 travées <b>Aile arrière</b> : SS + R + 1 + C / 3 travées <b>Tourelle</b> : SS + R + 1 + C / 2 travées
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Façade sud</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Indéterminé
<b>Parement / remplissage</b>	<b>Avant-corps</b> : brique <b>Aile arrière</b> : brique et pierre <b>Tourelle</b> : indéterminé
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire



Façade sur sud et ouest  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Façade sud, avant-corps formant pavillon  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

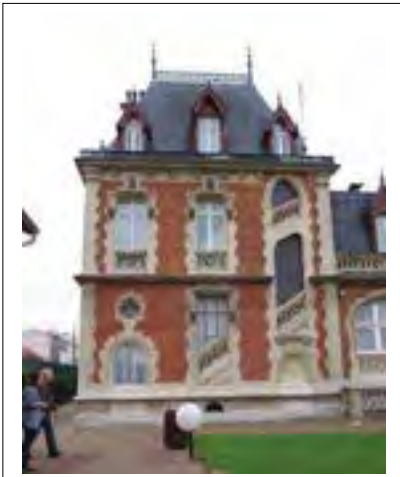


Façade est avant modification de la porte d'entrée. Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Façade nord  
Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

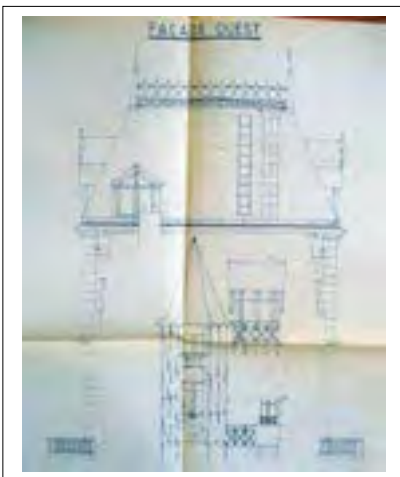
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	<b>Avant-corps :</b> RDC : 2 baies (huisseries bois) avec linteau droit ; porte d'entrée en bois (travée centrale). Façade symétrique R + 1 : 3 baies en forme d'arc déprimé <b>Aile arrière:</b> 4 baies en arc en plein cintre (huisseries bois) et 1 baie en arc en tiers-point (huisseries bois).
<b>Occultation type et matériau</b>	/
<b>Méallerie et ferronnerie</b>	/
<b>Modénature</b>	<b>Avant-corps :</b> corniche moulurée reposant sur des consoles, bandeau mouluré, chaînage d'angle en pierre et encadrement de baies et de porte en pierre. RDC : porte et baies soulignées, sur le linteau et haut des piédroits, par un bandeau mouluré saillant posé sur des consoles décorées de feuilles et fruits d'arbres variés (marronniers, raisins...) R + 1 : baies soulignées, sur le linteau et haut des piédroits, par un arc saillant déprimé posé sur des consoles décorées de feuilles et fruits d'arbres variés (marronniers, raisins...) et surmonté d'un décor végétal. <b>Aile arrière:</b> corniche moulurée, encadrement de baies en pierre.
<b>Autres éléments de décor</b>	<b>Avant-corps :</b> RDC et R + 1 : garde-corps en pierre avec appui et 2 motifs trilobés <b>Aile arrière:</b> RDC : garde-corps en pierre avec appui et 2 motifs trilobés
<b>Modifications</b>	<b>Avant-corps :</b> la fenêtre à RDC de la travée centrale a été remplacée par une porte d'entrée. Cette dernière se trouvait initialement sur la façade est (RDC / travée centrale).
<b>Toitures</b>	
<b>Type de couverture</b>	<b>Avant-corps :</b> toit à pavillons avec terrasse faitière <b>Aile arrière:</b> toit à la Mansart
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Ardoises, épis de faîtage, crêtes
<b>Percements</b>	<b>Avant-corps :</b> 3 lucarnes structure bois surmontées d'un épi de faîtage : celle de la travée centrale avec arc trilobé, les deux autres, arc en tiers-point <b>Aile arrière:</b> 4 lucarnes structure bois avec arc trilobé plein surmontées d'un épi de faîtage
<b>Modifications</b>	/
<b>Façade est (avenue Roger Sémat)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Indéterminé
<b>Parement / remplissage</b>	Brique
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	RDC : 3 baies (huisseries bois) avec linteau droit R + 1 : 3 baies (huisseries bois) en anse de panier
<b>Occultation type et matériau</b>	/
<b>Méallerie et ferronnerie</b>	/
<b>Modénature</b>	Corniche moulurée reposant sur des consoles, bandeau mouluré, chaînage d'angle en pierre et encadrement de baies en pierre RDC : baies soulignées, sur le linteau et haut des piédroits, par un bandeau mouluré saillant posé sur des consoles décorées de feuilles et fruits d'arbres variés (marronniers, raisins...) R + 1 : baies soulignées, sur le linteau et haut des piédroits, par un bandeau mouluré saillant en anse de panier posé sur des consoles décorées de feuilles et fruits d'arbres variés (marronniers, raisins...) et surmonté d'un décor végétal.
<b>Autres éléments de décor</b>	RDC et R + 1 : garde-corps en pierre avec appui et 2 motifs trilobés
<b>Modifications</b>	La fenêtre située au RDC / travée centrale correspondait initialement à la porte d'entrée de cette auberge à laquelle on accédait avec quelques marches. Ces escaliers ont été supprimés et un nouveau garde-corps a été réalisé sur le modèle de ceux existants.
<b>Toitures</b>	
<b>Type de couverture</b>	<b>Avant-corps :</b> toit à pavillons avec terrasse faitière
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Ardoises, épis de faîtage, crêtes
<b>Percements</b>	<b>Avant-corps :</b> 1 lucarne structure bois avec arc trilobé évidé (travée centrale) et surmontée d'un épi de faîtage, 2 cheminées brique et pierre. 1 autre cheminée et 1 lucarne existent sur la partie ouest de ce toit à pavillons.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Façade nord</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Indéterminé
<b>Parement / remplissage</b>	Brique
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire



Façade nord, avant-corps  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Ci-dessus et dessous : façade ouest après  
(Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC)  
et avant travaux  
(Archives de l'Auberge municipale, Ville de Saint-Denis)



<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	<b>Avant-corps :</b> RDC : 1 baie avec arc en plein cintre surmontée d'un oculus quadrilobé, 1 baie avec linteau droit et pour partie dissimulée par une balustrade implantée de biais. Haut d'une porte en pierre murée ; Entresol : baie avec linteau en biais, R + 1 : 2 baies en forme d'arc déprimé, 1 baie en arc tiers-point outrepassé <b>Aile arrière :</b> 3 baies en anse de panier (huisseries bois)
<b>Occultation type et matériau</b>	/
<b>Méletterie et ferronnerie</b>	/
<b>Modénature</b>	Corniche moulurée reposant sur des consoles, bandeau mouluré, chaînage d'angle en pierre et encadrement de baies en pierre RDC : 1 baie soulignée, sur le linteau et haut des piédroits, par un bandeau mouluré saillant posé sur des consoles décorées de feuilles et fruits d'arbres variés (marronniers, raisins...). R + 1 : 2 baies soulignées, sur le linteau et haut des piédroits, par un bandeau mouluré saillant en anse de panier posé sur des consoles décorées de feuilles et fruits d'arbres variés (marronniers, raisins...) et surmonté d'un décor végétal.
<b>Autres éléments de décor</b>	RDC et R + 1 : garde-corps en pierre avec appui et 2 motifs trilobés Appui saillant supporté par deux petites consoles situé au dessus de la porte murée en pierre (RDC / 3 <sup>e</sup> travée)
<b>Modifications</b>	La porte en bois donnant accès à la cave située sur la 3 <sup>e</sup> travée de l'avant-corps a été supprimée. Elle a été remplacée par un nouveau soubassement dans sa partie basse et murée dans sa partie haute. Soupirail situé sur la 1 <sup>ère</sup> travée a été supprimé.
<b>Toitures</b>	
<b>Type de couverture</b>	<b>Avant-corps :</b> toit à pavillons avec terrasse faîtière <b>Aile arrière :</b> toit à la Mansart
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Ardoises, épis de faîtage, crêtes
<b>Percements</b>	<b>Avant-corps :</b> 3 lucarnes structure bois surmontées d'un épi de faîtage : celle de la travée centrale avec arc trilobé, les deux autres, arc en tiers-point <b>Aile arrière :</b> 4 lucarnes structure bois avec arc trilobé plein surmontées d'un épi de faîtage
<b>Façade ouest</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Indéterminé
<b>Parement / remplissage</b>	Enduit, pan de bois
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	1 porte en bois et 4 baies
<b>Occultation type et matériau</b>	/
<b>Méletterie et ferronnerie</b>	/
<b>Modénature</b>	/
<b>Autres éléments de décor</b>	Balustrade en bois et garde corps en bois
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Toitures</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à tourelles, 2 auvents
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Ardoises
<b>Percements</b>	Châssis de toit
<b>Modifications</b>	Châssis de toit a été ajouté. Lors de la rénovation du bâtiment dans les années 1980, la cheminée a peut-être été élargie.



Description et analyse architecturales des 3 petits pavillons	
<b>Plans actuels</b>	Rectangulaire
<b>Élévation / nombre de travées (données extrêmes)</b>	de R à R + C / 1 à 4 travées
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
<b>Rythme</b>	Rythme régulier
<b>Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre</b>	Gros œuvre : indéterminé Matériaux visibles : brique
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Fenêtres Porte bois et vitrée
<b>Occultation type et matériau</b>	Volets métalliques pliants
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Garde-corps, marquises, linteaux
<b>Modénature</b>	Corniche en brique, corniche moulurée et à modillons, baies soulignées, sur le linteau par un bandeau mouluré saillant
<b>Autres éléments de décor</b>	Briques polychromes, balustrade et garde-corps en bois
<b>Modifications</b>	2 des fenêtres du pavillon mitoyen à l'avenue du Colonel Fabien ont été diminuées dans leur hauteur et leur garde-corps supprimés.
Toiture	
<b>Type de couverture</b>	Toit à 2 pentes, toit à la Mansart, terrasse
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques, ardoises, zinc. Cheminée
<b>Percements</b>	Lucarnes pendantes, à chevalets en bois avec lambrequins et volets métalliques pliants
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire

**Ci-contre de haut en bas :**  
 Pavillon nord-est (rue Roger Sémat)  
 Pavillon sud-est  
 Pavillon d'entrée, avenue du Colonel Fabien  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

**Critères de protection**

<b>Intérêt historique</b>	Cet ensemble de bâtiments fut le siège social (et habitation ?) des anciennes maisons Ternois et Guinon, société de vidanges et d'engrais qui possédait une usine de traitement de matières de vidange au nord du vélodrome depuis la première moitié du XIX <sup>e</sup> siècle. Cette société fut acquise vers la fin des années 1940 par la SABP (Société d'Assainissement de la Banlieue Parisienne) qui conserva cet ensemble de bâtiments remarquables avant de les revendre à la ville au début des années 1980. Celle-ci en fit un centre d'hébergement en remplacement de celui qui était situé 15 rue Catulienne. Dans les années 1930, les anciennes maisons Ternois et Guinon firent également construire un entrepôt en face de leur siège social au 151 rue de Paris (actuelle rue Gabriel Péri) qui a aujourd'hui disparu.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	Incontournable depuis la route Nationale 1 (ancienne route de Pierrefitte), cet ensemble de bâtiments et leur jardin est un élément structurant de ce carrefour. De par sa typologie et sa destination, il est un élément de jonction entre la partie urbanisée de la rue Gabriel Péri et les vastes espaces que forment les terrains de sports qui lui succèdent. Il participe à l'hétérogénéité de ce secteur dont l'urbanisation s'est déroulée sur plusieurs périodes. Le linéaire important et la qualité des clôtures marquent durablement le paysage urbain.
<b>Intérêt architectural</b>	La qualité et la variété des matériaux (brique, pierre de taille, bois) mis en œuvre tant pour le bâtiment principal que pour les pavillons, la diversité des typologies et des couvertures (toit en pavillons, à la Mansart, 2 pentes) constituent, sur un même site, un ensemble exceptionnel. De style néo-gothique (épi de faitage sous forme de flèche, balustrades et garde-corps trilobés, piédroits et bandeaux saillants, lucarnes très ornées), le bâtiment principal présente une composition intéressante avec une hiérarchisation des architectures : le pavillon classique en avant-corps, puis l'aile plus basse et enfin une architecture domestique formée par la tourelle. La composition générale de ce bâtiment, la présence de différentes formes de baies et le jeu des matériaux (brique et pierre) donnent enfin un caractère très noble à cet édifice. Rénové au début des années 1980 par les services techniques de la ville, cet ensemble a conservé sa cohérence architecturale et urbaine.

**Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE**

<b>Recommandations générales</b>	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.4. Les façades en pierre 1.5. Les façades enduites 1.7. Les toitures et couvertures
<b>Recommandations spécifiques</b>	Dans le cadre de travaux de ravalement, les façades sujettes aux travaux seront étudiées et traitées dans leur ensemble. On veillera à conserver la lisibilité des matériaux sur l'ensemble des bâtiments. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre d'origine encore en place (menuiserie et ferronnerie). Les surélévations ainsi que les extensions sur l'ensemble des bâtiments sont interdites. Les clôtures (mur plein et grille sur mur bahut) seront conservées et restaurées dans leurs dispositions d'origine. On veillera à restaurer avec soin les portes du mur de clôture en conservant la différence de traitement.
<b>Autres</b>	/



CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500°



Autres vues



Bâtiment principal, avant-corps (façade est) : détail d'une baie  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Façade sud et ouest du bâtiment principal  
Jacques MANGIN - UASD - Département de la Seine-Saint-Denis



L'entrée au 2 avenue du Colonel Fabien  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Le jardin depuis les combles du bâtiment principal  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Les deux pavillons  
Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis



Depuis l'avenue Roger Sémat  
Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis



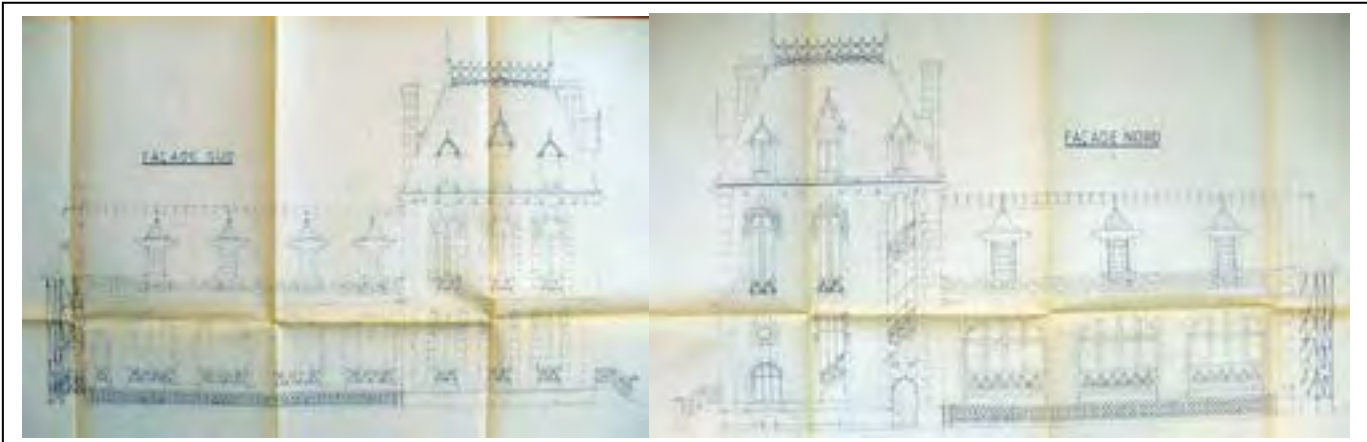
La façade nord du bâtiment principal (à droite) et d'un des trois pavillons (à gauche)  
Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

**Sources et bibliographie**

- AMSD, cote 16 AC44
- AMSD, fond isolé. Don de M. Ternois-Cochard, cote 1S68
- AMSD, cote 213 W 2
- AMSD, cote 1 O 125
- Archives de l'Auberge Municipale de Saint-Denis



Vue aérienne vers 1920.  
IGN



Dessins des façades sud et nord du bâtiment principal, juillet 1981

Archives de l'Auberge municipale, Ville de Saint-Denis



Dessins de portes réalisés par J. Moulin.  
AMSD, Don de M. Ternois-Cochard, côte 1568.



Portes (de gauche à droite) : 5 rue Roger Sémat, 2 avenue du Colonel Fabien, 147 avenue Gabriel Péri  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

**Fiche PLU n° 203**

**Dénomination :**  
**Usine de machines-outils**

**Appellation (facultatif) :**  
**Cazeneuve**

**Adresse : 247, avenue du Président Wilson**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) CE / 89



Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1934
Destination initiale	Ateliers de fabrication de tours et machines-outils
Destination actuelle	Locaux désaffectés
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Cazeneuve
Propriétaire actuel	Indéterminé
Présence d'outillage	Non



Façade sur l'avenue du Président Wilson  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Analyse urbaine et paysagère	
<b>Contexte urbain et paysager</b>	Intégré à un tissu urbain mixte, caractéristique de la Plaine, le site est enserré entre un immeuble de logements R+4 et les locaux reconvertis de Vente Privée (ancienne usine Lambert). D'un gabarit plus réduit, il participe néanmoins, par son alignement avec les bâtiments voisins, à la constitution d'un front urbain continu.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (dépôt SNCF de la Plaine)
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	Le site est constitué d'une halle à deux travées qui s'étire sur la quasi-totalité de la parcelle. Initialement cet atelier de montage des machines était relié aux ateliers Cazeneuve placés de l'autre côté de la rue des fruitiers et aujourd'hui détruits.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Aligné sur l'avenue du Président Wilson, le site est une composante du paysage de la Plaine. L'inscription encore visible sur la façade «Machines-Outils » et celle de « Cazeneuve », en négatif, permettent de bien identifier le lieu, son origine et sa fonction, et l'inscrive d'autant plus dans l'espace public.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Mur de clôture sur la rue des Fruitiers.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire



Plan cadastral DGI 1/5000

**Description et analyse architecturales**

<b>Plan actuel</b>	Plan rectangulaire
<b>Disposition / composition d'ensemble</b>	Derrière une façade enveloppe s'étire une halle composée de deux travées. En façade, composition symétrique constituée des deux grandes ouvertures percées de part et d'autre d'une porte piétonne.
<b>Élévation / nombre de travées</b>	Deux travées de 7.50m de largeur pour une hauteur sous tirants de 6.90 et une longueur de 115 m.
<b>Equipements liés à l'activité</b>	Indéterminé
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Maçonnerie de briques pleines pour la façade, structure métallique pour la halle
<b>Parement / remplissage</b>	Briques blanches et jaunes
<b>Modifications</b>	Les principales modifications apportées en façade sont relatives au comblement des ouvertures.
<b>Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	Deux grandes ouvertures en façade probablement dimensionnées pour recevoir des wagons ou des hauts chargements déplacés par un pont-roulant intérieur. En partie centrale se trouve une porte piétonne.
<b>Occultation type et matériaux</b>	Rideau roulant métallique au niveau de l'accès marchandises et de la porte d'entrée et de la porte piétonne.
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Huisserie de baie en aluminium sur l'ouverture de droite.
<b>Modénature</b>	Encadrement saillant de toutes les ouvertures en façade.
<b>Autres éléments de décor</b>	Une bichromie de brique permet de dissocier trois niveaux distincts en façade. Un premier de briques blanches marque le niveau d'entrée et s'élève à la hauteur des grandes ouvertures ; un second de briques jaunes met en avant la raison sociale de l'entreprise inscrite à l'origine en lettres métalliques et souligné par un cartouche encore en place « machines-outils » ; un troisième de briques blanches, beaucoup plus restreint, souligne un niveau d'entablement.
<b>Modifications</b>	Les modifications résident principalement dans le comblement d'une entrée, remplacée par une baie vitrée placée au-dessus d'un niveau de soupirax. Les lettres métalliques formant le nom de Cazeneuve ont été descendues ne laissant lisible la raison sociale uniquement en négatif.
<b>Toiture</b>	



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/10000

Type de couverture	Toiture en sheds
Charpente	Métallique
Percement	Aucun
Matériaux de couverture et éléments de décor	Bacs aciers verts, et polycarbonate translucide
Dispositif particulier (éclairage, ventilation)	Installation de châssis vitrés sur la toiture.
<b>Modifications</b>	La couverture en tuiles mécaniques ainsi que le vitrage d'origine des sheds ont été remplacés par les matériaux décrits plus haut.

Critères de protection	
Intérêt historique	Premier fabricant français de tours, Cazeneuve figure parmi les entreprises de grande notoriété installée sur la Plaine. Elle participe de ce fait au rayonnement industriel de ce territoire et à sa reconnaissance en tant que lieu d'innovations. Avec un effectif de 550 personnes en 1960, Cazeneuve compte parmi les employeurs importants de la commune dont l'arrêt de la production en 1976 a soulevé un important mouvement social.
Intérêt urbain et paysager	Clairement identifiable sur l'avenue du Président Wilson, dans l'alignement des constructions qui l'entourent, le site constitue un élément essentiel d'une séquence urbaine de la Plaine.
Intérêt architectural	D'un style épuré mais homogène, valorisé par un jeu de bichromie de briques. Le volume général du site, son gabarit, sa hauteur, s'avèrent également intéressants.
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Eléments ou caractéristiques à protéger	En totalité, à l'exception des modifications apportées en façade pour le comblement d'une des deux entrées.
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.7. Les toitures et couvertures 3. LES TYPOLOGIES 3.3. Le patrimoine industriel 3.3.1. Les typo-morphologies urbaines • Les sites à l'échelle de la ville industrielle : - intégrés au tissu urbain et alignés sur rue avec façade-vitrine 3.3.2. Les typologies architecturales • les bâtiments liés à la fonction industrielle - la halle plain-pied
Recommandations spécifiques	Dns le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade devra être étudiée et traitée pour donner une cohérence générale à l'ensemble. Une attention particulière sera portée aux éléments de modénatures, notamment aux encadrements saillants des baies qui doivent être conservées selon leurs proportions, et aux éléments de second-œuvre d'origine encore en place. Il conviendra aussi de maintenir le cartouche « machines-outils » témoignant de l'activité ancienne de l'établissement à défaut de ne pouvoir restituer les lettres de la raison sociale CAZENEUVE.  Il est recommandé par ailleurs de conserver le principe de symétrie de la façade. Il conviendra à cet effet de restituer l'entrée d'origine aujourd'hui comblée, ou de trouver un aménagement satisfaisant qui permette de préserver l'encadrement d'origine.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**Nv.2**

1/2500<sup>e</sup>



**Autres vues**



Façade des ateliers sur l'avenue du Président Wilson, 2010.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SFC

**Sources et bibliographie**

AMSD, 2O239, 2O122 ; AD93 : 1322W290

Localisation du bâtiment Cazeneuve encore en place rapportée à l'emprise globale du site de part et d'autre de la rue des Fruitières, en 1962.

AD93 1322W290



**Fiche ensemble PLU n°204**  
 Dénomination : **Menuiserie-ébénisterie**  
 Appellation : **Etablissements A. Roche**  
 Adresse : **15 et 21, rue de la Montjoie**  
**93200 SAINT-DENIS**  
 Cadastre (2010) CR : 11-15



Caractéristiques historiques	
Epoque / Dates de construction	1 <sup>er</sup> quart du XIX <sup>e</sup> siècle
Destination initiale	Bâtiment d'administration et usine de bois d'industrie, charpente et parquet
Destination actuelle	Locaux administratifs d'entreprise et usine de fabrication de parapluies
Maître d'œuvre	Paul Colas (architecte des transformations en 1942)
Maître d'ouvrage	Alphonse Roche (industriel)
Propriétaire actuel	Indéterminé
Présence d'ouillage	Indéterminé

**Analyse urbaine et paysagère**



**Contexte urbain et paysager**  
 Le site d'origine s'étendait sur deux parcelles séparées l'une de l'autre par les établissements Marché et les ateliers de Paris-Oubroux. Le secteur sur lequel est implantée l'entreprise fut entièrement voué à l'industrie et structuré par les embranchements ferroviaires du CFI. Aujourd'hui encore, malgré les mutations importantes de la Plaine, les terrains de cette frange Est de la Montjoie comprennent d'anciennes emprises industrielles non réaffectées.



**Intégration dans le périmètre de protection**  
 Non

**Organisation de la parcelle / implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)**  
 Bien que construits sur deux parcelles distinctes les bâtiments forment un ensemble cohérent rattaché à l'histoire des établissements A. Roche. Sur la parcelle CR 11, n'a été maintenu de l'activité d'origine que le bâtiment administratif (A) placé à l'angle des rues de la Montjoie et de la Procession. La parcelle CR 15 a, quant à elle, préservé la totalité des éléments bâtis de l'entreprise. Un atelier anciennement dédié à la fabrication de charpentes est placé en entrée de site (B), faisant face à un second aux fonctions indéterminées (C). Entre les deux ateliers, passe une voie de chemin fer, raccordement du CFI auquel était embranchée l'entreprise. Traversant l'atelier placé en fond de parcelle (D) la voie se poursuit encore jusqu'à l'entrée de l'établissement. N'ayant pu pénétrer dans l'enceinte de l'établissement, et en l'absence d'archives sur l'ensemble du site, les informations figurant dans cette fiche restent sommaires.

**Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public**  
 Le bâtiment A forment l'angle de deux voies est parfaitement visible depuis l'espace public. Les ateliers situés sur l'autre parcelle sont partiellement perceptibles, ceux ayant pignons sur rue (C et D) le sont davantage que celui placé en fond de parcelle.

**Clôture : type et matériaux**  
 Mur de clôture en béton sur la première emprise, le bâtiment est par ailleurs en angle de rue. Sur la seconde, un haut mur de clôture, percé en son centre d'un portail et d'une porte piétonne, clos le site sur la rue de la Montjoie. Rythmé par des poteaux à chapiteaux rectangulaires, ce mur présente des tables architecturales traitées en crépis tyrolien, modénature reprenant celle de l'atelier (C). La partie arrière du site, dominant sur le niveau du CFI aujourd'hui désaffecté, est fermée par une grille. Les ateliers de la parcelle CR 11 ont été détruits.



Vue aérienne du quartier - CG 93 - InterAtlas (planos n°A-P000127) 1/10000

Plan cadastral DGI 1/5000, identifiant les différents bâtiments remarquables.  
 A \_ bâtiment d'habitation et d'administration  
 B \_ atelier de charpente  
 C \_ atelier  
 D \_ atelier







Vue du bâtiment à l'angle des rues de la Montjoie et de la procession.  
© Jean-Louis MIGNON - URB - Département de la Seine-Saint-Denis

## Description et analyse architecturales du bâtiment d'administration et d'habitations A

Plan actuel	Rectangulaire à pan coupé sur rue
Disposition / composition	Depuis le pan coupé marquant anciennement l'entrée principale du bâtiment se déploient deux façades, pratiquement identiques, marquées par le rythme régulier des ouvertures.
Elevation / nombre de travées	SS + R + 2 + C / 2 travées sur le pan coupé formant entrée / 3 travées sur la rue de la Montjoie / 5 travées sur les deux façades Est et Ouest
Équipements liés à l'activité	Aucun
Extensions / Modifications	Toute la partie arrière du bâtiment occupée par des ateliers de menuiserie et d'emballage a été détruite.
<b>Façade(s)</b>	
Gros œuvre / système constructif	Murs maçonnés
Paravent / remplissage	Enduit lissé
Modifications	L'enduit lissé a été réalisé lors d'une récente campagne de restauration et ne correspond pas aux dispositions d'origine.
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	<b>Pan coupé</b> : entrée monumentale sur 1,5 niveaux, dans son axe, aux niveaux supérieurs, une baie en arc segmentaire avec fenêtre à deux battants. Sur la travée Ouest, petites baies simples. <b>Façade rue de la Montjoie</b> : au RDC une baie identique aux précédentes suivie de deux petites. Sur chaque niveau supérieur, 3 baies aux fenêtres à deux battants. Toutes les baies s'inscrivent dans des arcs segmentaires. Au niveau du comble, paroiement d'une lucarne à fronton arrondi dans l'axe de la travée centrale. <b>Façade rue de la Procession</b> : soupiraux au niveau du soubassement. Chaque ouverture est placée dans l'axe de travée. Une première travée en léger renfoncement, est percée de petites baies. Suivent quatre travées percées chacune de trois baies en arc segmentaire. Au niveau des combles, deux lucarnes encadrent une lucarne triplée. <b>Façade arrière</b> : une entrée centrée en RDC donnant accès au sous-sol. Dans son axe, deux baies en arc segmentaires. Les autres travées réparties de part et d'autre de cette porte présentent des baies similaires. Dans leurs axes, au niveau du comble, sont percées des lucarnes.
Occlusion type et matériaux	Grilles sur les ouvertures du RDC donnant sur rue à l'exception de trois baies protégées par des plaques de plexiglass. Les ouvertures en combles possèdent des stores roulants en matière textile.
Mécanisme et ferronnerie	Barres d'appui au niveau des lucarnes de toit.
Modénature	Soubassement dissocié en façade par l'application d'une teinte grise. Chaînes d'angle harpées à la jonction de chacune des façades. Encadrements de baies différenciés pour chaque niveau. RDC, baie surmontée d'un arc de briques avec cili saillant en ciment, encadrement saillant en ciment. 1 <sup>er</sup> étage, baie surmontée d'un arc de briques et encadrement saillant de ciment. 2 <sup>e</sup> étage, linteau en arc de briques, encadrement saillant de ciment à couronnement droit. Encadrement de l'entrée sur pan coupé par deux pilastres et un surmont de béton.
Autres éléments de décor	Aucun.
Modifications	L'entrée principale au niveau du pan coupé a été comblée. Toutes les menuiseries de fenêtres ont été modifiées à l'exception de la lucarne de toit en retour de pan coupé présentant une fenêtre en bois à croisillon. Les garde-corps en plexiglass apposés sur la façade Ouest correspondent à des aménagements contemporains. Il en est probablement de même pour les grilles des baies en RDC.
<b>Toiture</b>	
Type de couverture	Toit à la Mansart, placé en léger retrait de la façade Ouest et qui tend à déséquilibrer l'ensemble de la composition.
Charpente	Indéterminée
Percement	Souche de cheminée en partie Nord
Matériaux de couverture et éléments de décor	Ardoises sur le bris et zinc sur la terrasse.
Dispositif particulier (éclairage, ventilation)	Lucarnes (c/ ci-dessus) et œils-de-bœuf sur comble Ouest
Modifications	Aucune de notoire

Recommandations : NIVEAU 2 - BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Eléments ou caractéristiques à protéger	Sur le bâtiment d'administration et d'habitation : en totalité à l'exception de combiement de l'accès principal ouvert à l'angle ; et des menuiseries.
Recommandations générales	<p>D. Pluies</p> <p>1. GENERALITES</p> <p>1.1. Méthodologie générale des travaux de restauration et d'entretien</p> <p>1.2. La typologie</p> <p>1.3. Les façades initiales</p> <p>1.4. Les toitures et couvertures</p> <p>2. LES TYPOLOGIES</p> <p>2.1. La périmètre industriel</p> <p>2.1.1. Les typologies initiales</p> <p style="padding-left: 20px;">intégrée au bâti et/ou ajoutée et/ou ajoutée sur l'espace public avec extension destinée ouverte</p> <p>2.1.2. Les typologies architecturales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les bâtiments liés à la fonction industrielle</li> <li>• les bâtiments de services et résidences (administratives, laboratoires, services sociaux)</li> <li>• le logement</li> </ul>
Recommandations spécifiques	<p>Concernant le bâtiment d'administration, il serait intéressant de restaurer lors d'une prochaine campagne de restauration l'entrée à l'angle des rues de la Montjoie et de la procession, sur le plan coupé. En maintenant sa dimension et sa modénature (pilastre et auvent). Aménagement consistant à éviter l'ouverture, monter une nouvelle entrée, le cas échéant avec imposte. Le dessin de la porte devra faire l'objet d'un projet architectural particulièrement dessiné qui pourra s'inspirer de modèles de menuiserie datant du début du XX<sup>e</sup> siècle ou au contraire, s'inscrire dans le présent. Dans tous les cas, les matériaux utilisés devront être des matériaux nobles qui valorisent l'ensemble. Pour accentuer la perception de l'entrée et en permettre l'accès, des aménagements seraient également nécessaires sur l'espace public en déplaçant les panneaux de signalétiques ainsi que le lanudain situé au devant de l'entrée.</p> <p>Ce bâtiment sera, par ailleurs, conservé selon ses dispositions d'origine ou supposées. Aucun nouvel aménagement à RDC sur rue ne pourra être envisagé, le rythme et les proportions des baies devant être conservés. Dans le cadre de travaux de nivellement, toutes les façades visibles de la rue, formant un ensemble cohérent et homogène devront être étudiées et traitées. Afin de mieux identifier matériaux et joints d'origine de la façade, des sondages seraient éventuellement nécessaires afin de restituer au mieux les dispositions d'origine.</p> <p>Les extensions ne sont pas recommandées mais elles peuvent être étudiées au cas par cas : une attention particulière devra alors être portée au projet architectural afin de ne pas nuire à la lisibilité du bâtiment d'origine ni à la qualité architecturale de celui-ci. Dans tous les cas, l'extension ne devra pas dépasser le RDC sauf dans le cas d'une remise aux normes du bâtiment, notamment dans le cadre de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.</p>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv 2

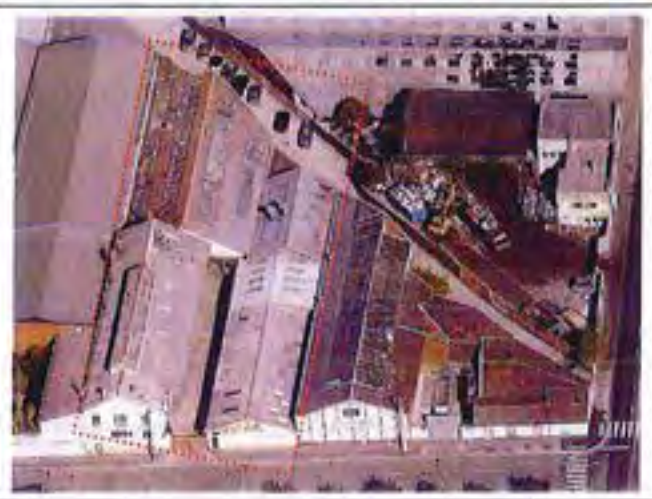
1/2500<sup>e</sup>



**Autres vues**



Vue oblique du bâtiment d'habitation et d'administration  
 et atelier (2012 et novembre 2019)  
 Façade Est. Département de Seine-Saint-Denis, CCPLB, SPC



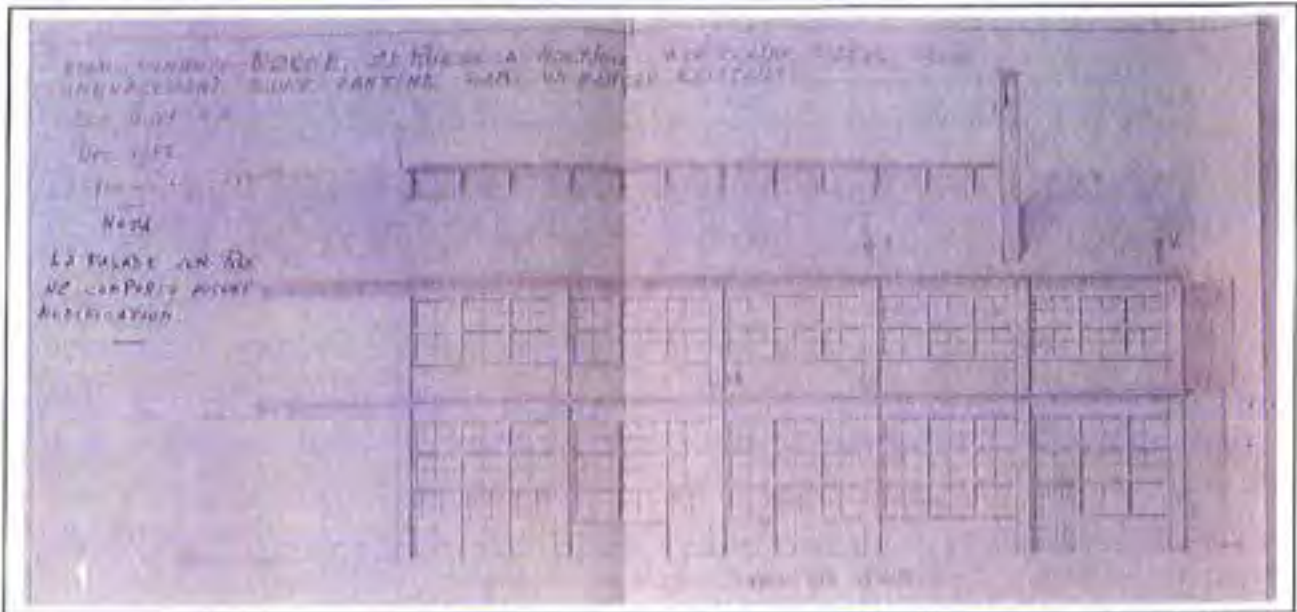
Vue oblique des ateliers de fabrication  
 14/01/2019 2018 © Ville de Plaine



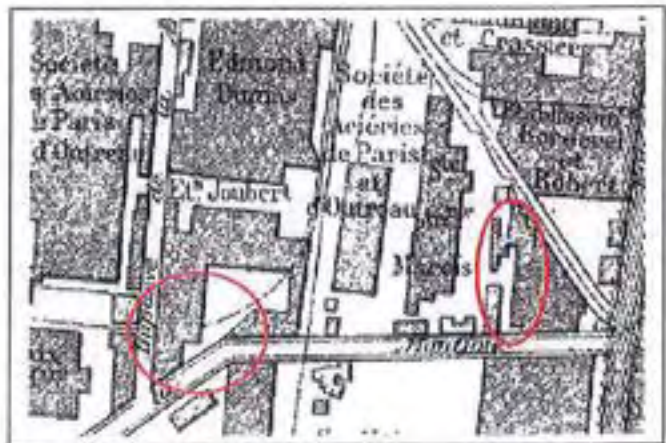
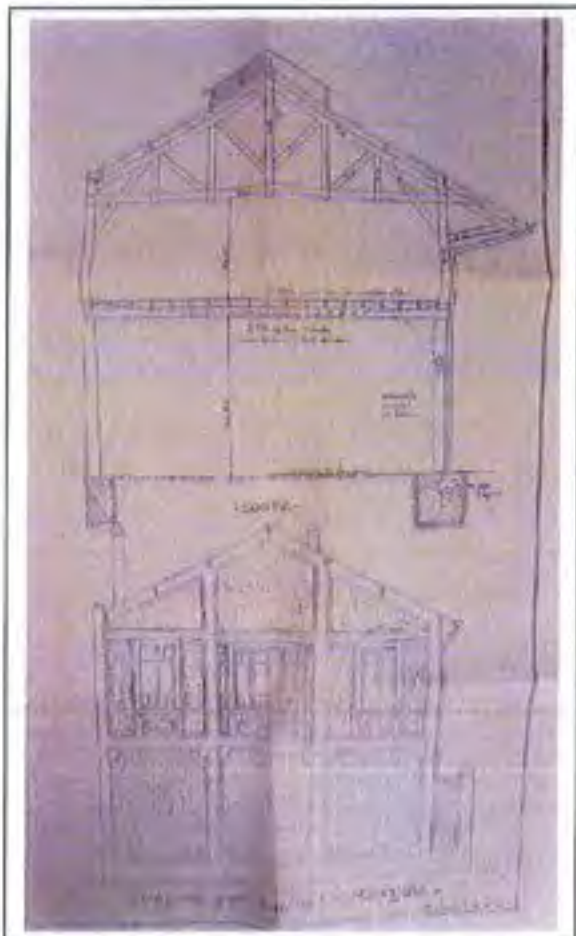
L'atelier des charpentes, lanterneau d'adrasion.  
 Département de Seine-Saint-Denis, CCPLB, SPC

**Sources et bibliographie**

AMSD, série O, 2 O 241 et 2 O 196



1- Plan de la façade latérale de l'atelier des charpentes suite aux travaux de réaménagement en cuisine de l'entreprise per Pierre Colas en 1942. AMSD 2 O 196  
 2- Plan en coupe de l'atelier des charpentes à son origine, sn, ad. AMSD 1 O 174  
 3- Localisation des sites A. Roche sur la Montjoie en 1939. Atlas de Département de la Seine, 1939.



**Fiche ensemble PLU n°206**

Dénomination (ENSEMBLE DE) : **Immeubles de logements, équipements publics ; locaux d'activités et de commerces**

Appellation : **Pôle de centralité de la Plaine**

Adresse : 133 à 137 et 106 à 134, avenue du Président Wilson ; 1 rue Saint-Just ; 2 à 28, rue de la Métallurgie  
**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2014) CP / 11 ; CS / 89; CO / 49 ; CR / 93



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'Ensemble	Entre le 3 <sup>e</sup> quart du XIXe siècle (vers 1860) et 2010
Destination initiale	Ensemble urbain mixte
Destination actuelle	Ensemble urbain mixte
Maître d'œuvre	/
Maître d'ouvrage	/
Propriétaire actuel	/

**Analyse urbaine et paysagère**

**Contexte urbain et paysager**

Le pôle de centralité de la Plaine correspond à l'espace compris entre l'actuelle rue du Chaudron (extrémité sud-est) et l'impasse des Petits Cailloux (extrémité nord-ouest) sur lequel se sont concentrées dans un environnement fortement industrialisé les grandes fonctions urbaines du territoire (écoles, bibliothèque, église, théâtre) ainsi que des installations structurantes pour l'histoire et le paysage de la Plaine (Chemin de fer industriel).

Sur l'avenue du Président Wilson, côté Est, des immeubles de logements récents de R+5 à R+7 côtoient des immeubles plus anciens à plus faibles gabarits, le tout formant un front urbain continu homogène. La seule rupture d'épannelage sur l'avenue est marquée par la nouvelle bibliothèque Don Quichotte dont le gabarit reprend celui des bâtiments qui occupaient précédemment la parcelle, maintenant ainsi une hauteur cohérente avec les constructions contiguës qui bordent cette frange de la rue Saint-Just. Cette voie percée initialement en impasse a été prolongée pour relier l'avenue Wilson à la rue des Fillettes, permettant ainsi la réalisation d'opérations de logements neufs à R+5 et R+7. Les immeubles édifiés face à l'ensemble école-théâtre-square, relativement bas, créent une rupture d'échelle sans pour autant engendrer de sensation de surdensité ou d'étouffement.

Du côté Ouest de l'avenue Wilson, le front bâti est plus décousu. Le retrait d'alignement de certains établissements industriels ainsi que les passages percés pour le raccordement des usines au réseau ferroviaire placé juste en arrière, ont généré des cassures dans ce continuum urbain. Celles-ci doivent être considérées comme des aérations ou des percées visuelles héritées du passé industriel du territoire que comme des « dents creuses ». Entre les deux côtés de l'avenue, la couverture de l'autoroute A1 a été aménagée en terre-plein paysagé comprenant également un parking de stationnement. A ses franges se trouvent, comme sur tout le linéaire de l'avenue, une rangée de platanes plantée lors des travaux de requalification urbaine des années 1990.

Oui (dépôt SNCF de la Plaine).

En dehors des objets patrimoniaux donnant lieu à des fiches de prescriptions, sur lesquelles nous revenons ci-après, deux noyaux structurants tant du point de vue historique qu'urbain, se faisant face de part et d'autre de l'avenue, nécessitent une attention particulière dans leur composition architecturale et paysagère. Le premier (A) comprend l'ensemble des équipements publics dont le groupe scolaire Diderot (A1), l'ancien siège du CFI, ainsi qu'une ancienne halle de l'établissement Nozal (A2), composant un noyau « administratif ». Lui faisant écho, et historiquement relié par l'embranchement du CFI, le second (B) regroupe des constructions et aménagements liés au passé industriel du territoire au sein duquel s'est intégrée l'église Sainte-Geneviève, illustrant par la même l'imbrication étroite entre les fonctions urbaines et l'industrie sur le territoire de la Plaine. Ce noyau « industriel » comprend en plus de l'église, une ancienne halle de l'usine des lessives Phenix (B1 – actuelle Cash & Carry), un ensemble de logements patronaux de l'entreprise Legras (B2), ainsi qu'un imposant immeuble de rapport formant l'angle avec l'impasse Chevalier. En rapport direct avec les emprises ferroviaires, ce secteur porte encore le tracé du raccordement d'origine du CFI au chemin de fer du Nord, rappelant la manière dont ce réseau privé a participé à l'industrialisation et à la structuration du territoire de la Plaine (B3).

**Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public**

L'ensemble des bâtiments est visible depuis l'espace public.

**Clôture : type et matériau**

/

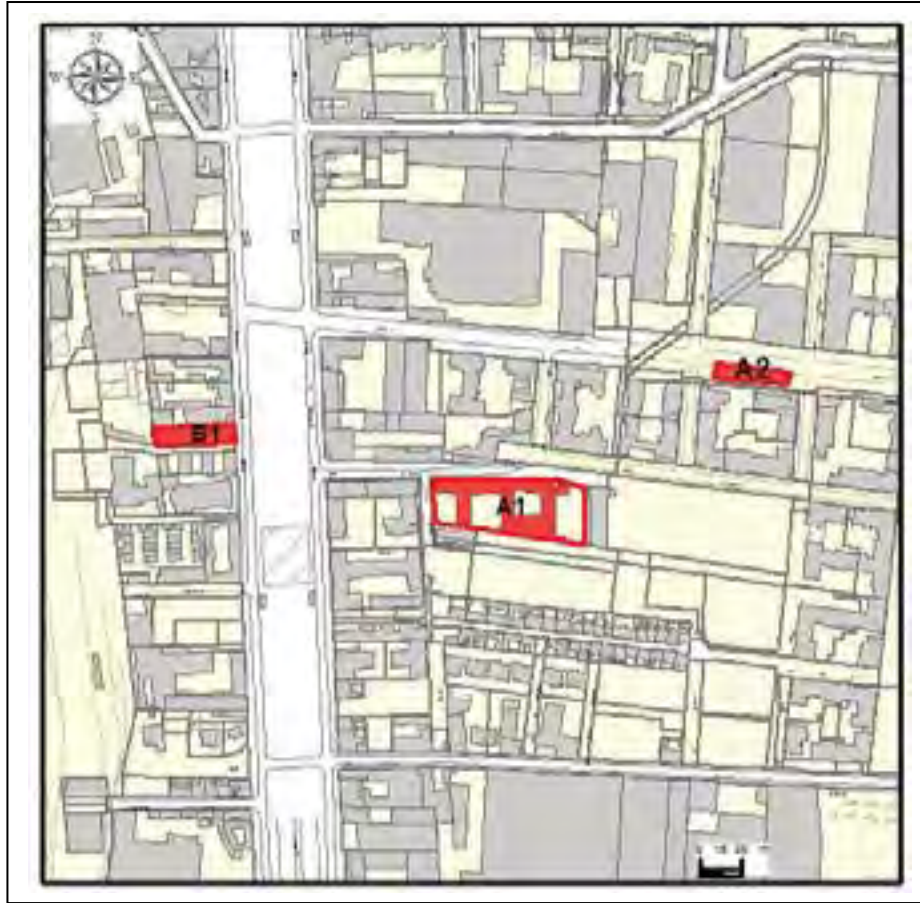
**Modifications**

Couvrant plusieurs hectares sur la Plaine, territoire en grande mutation depuis 20 ans, l'ensemble a subi de nombreuses modifications. Les plus notoires sont le percement de l'A1 au milieu des années 1960, puis les démantèlements du chemin de fer industriel et de l'établissement Nozal qui ont libéré de grandes emprises pour l'aménagement de logements.



Vue aérienne du quartier – CG 93  
 © Aérodata 2013 HR 1/10000

**Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)**



Plan cadastral DGI 1/10000 (*ci-dessus*)

A1 : groupe scolaire Diderot

A2 : halle Nozal, actuelle halle de marché

B1 : ancienne halle des lessives Phenix, actuel commerce de vins



Description et analyse architecturales du noyau A	
A1 – Groupe scolaire Diderot – rue Saint-Just - CS 89 <span style="float: right;">Nv.2</span>	
Plans actuels	En peigne, composée de neuf corps de bâtiment.
Elévation / nombre de travées (données extrêmes)	De R à R + 2 selon les corps de bâtiments, pour 29 travées en façade sur rue.
Composition générale	
<b>Extensions / Modifications</b>	Si dans l'esprit le plan en peigne d'origine (1868) a été préservé, des modifications très lourdes ont été opérées sur le bâti. Toute la partie Est du groupe scolaire a été reconstruite dans les années 1954-56 par Serge Lana (architecte conseil André Lurçat) dans le cadre du plan de Reconstruction de la ville. Edifiée dans un style plus moderne, elle rompt avec l'architecture d'origine. Bas-relief en cuivre, <i>la joie dans la paix</i> , de Karl-Jean Longuet.



A2 – Ancienne halle Nozal – avenue de la Métallurgie - CR 93 <span style="float: right;">Nv.2</span>	
Plans actuels	Rectangulaire (55x10m)
Elévation / nombre de travées (données extrêmes)	11 travées
Compositions générales	Composée d'une structure de colonnes en fonte et de fermes en bois, cette halle qui présente toutes les caractéristiques des constructions industrielles de la fin du XIXe siècle n'apparaît sur les cartes anciennes qu'au lendemain de la Seconde-Guerre-Mondiale. Il peut dès lors s'agir du déplacement d'un atelier édifié à l'origine de l'implantation de Nozal sur la Plaine (1902). Les colonnes de fonte comprennent des parties saillantes, supportant initialement un pont roulant.
<b>Extensions / Modifications</b>	Dans le cadre de la ZAC Nozal, le bâtiment a été préservé, réutilisé comme halle de marché, mais modifié. Les murs ont été déposés laissant la structure entièrement à nu.



Description et analyse architecturales du noyau B	
B1 – Halle de l'usine des lessives Phénix – CM 11 – 137, Wilson <span style="float: right;">Nv.3</span>	
Plans actuels	Rectangulaire. (13 x 62 m)
Elévation / nombre de travées (données extrêmes)	R + 2 (14 m sous faîtage) / 11 travées
Composition générale	Halle métallique à structure métallique rivetée hourdie de briques pleines. Eclairage latérale par larges bandeaux vitrés aux fines huisseries métalliques.
<b>Extensions / Modifications</b>	Depuis sa construction en 1922 la halle a subi de nombreuses modifications notamment : comblement des parties basses des baies latérales ainsi que du lanterneau, création d'un niveau en porte à faux sur le pignon sur cour, bardage des baies du 2 <sup>d</sup> étage



B2 – Logements patronaux Legras – CO 49 – 133, Wilson <span style="float: right;">Nv.3</span>	
Plans actuels	Quatre immeubles aux plans rectangulaires, construits en enfilade dans la longueur de la parcelle. Ils comprennent chacun 20 logements de 30 m <sup>2</sup> .
Elévation / nombre de travées (données extrêmes)	R + 4 / 5 travées
Composition générale	Hormis le premier bâtiment sur l'avenue qui comprend des bandeaux larmiers séparant chacun des niveaux, les autres présentent des façades entièrement lisses, dépourvues de toute modénature. Le bâtiment en fond de parcelle est moins épais que les trois autres. Toiture à deux pans, charpente en bois et couverture de tuiles mécaniques.
<b>Extensions / Modifications</b>	Enduit de façade lors de la dernière campagne de ravalement.

- 1- Façade du groupe scolaire.
- 2- L'ancienne halle Nozal
- 3- Façade sur l'avenue de la halle des lessives Phénix
- 4- Les immeubles de rapport Legras et de la halle Phénix. Au milieu, ancien passage du CFI.

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC  
IA Obliques 2008 © InterAtlas 2009

<b>Critères de protection</b>	
<b>Intérêt historique</b>	<p>Cet ensemble constitue le centre-ville de la Plaine, regroupant tout au long de son histoire les fonctions inhérentes à ce statut informel.</p> <p>Pris indépendamment, chaque objet illustre une histoire particulière. Pris dans leur ensemble ils portent une histoire plus complexe, celle de la Plaine et de ses habitants. Sur cette séquence, se lit toute l'épaisseur historique du territoire, mettant en exergue les nombreuses interactions entre le chemin de fer et l'industrie, logements et initiatives patronales, ainsi que les politiques d'enseignement, de culture et d'hygiène mises en œuvre par la municipalité sur la Plaine.</p>
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	L'ensemble constitue une séquence paysagère qui illustre parfaitement l'étroite imbrication sur ce territoire de l'industrie et de fonctions plus urbaines. Elle a généré un paysage spécifique qui, malgré l'importante requalification du territoire, s'est globalement maintenu dans ses gabarits et ses tracés.
<b>Intérêt architectural</b>	L'ensemble comprend des objets architecturaux détaillés dans les fiches descriptives.
<b>Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE</b>	
<b>Recommandations : NIVEAU 3 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN PARTIE</b>	
<b>Recommandations générales</b>	<p>Cf. Fiches :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. GENERALITES <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien</li> <li>1.2. La façade</li> <li>1.3. Les façades en brique</li> <li>1.5. Les façades enduites</li> <li>1.6. Les façades en béton</li> <li>1.7. Les toitures et couvertures</li> </ol> </li> <li>3. LES TYPOLOGIES <ol style="list-style-type: none"> <li>3.2. Le logement collectif</li> <li>3.3. Le patrimoine industriel</li> </ol> </li> </ol>
<b>Recommandations spécifiques</b>	<p>Dans un premier temps, il conviendra de préserver ce centre urbain bien défini et facilement identifiable et d'affirmer son rôle de pôle de centralité afin de permettre au sud de la ville d'avoir son cœur névralgique à l'identité propre issu de l'histoire du développement industriel de la Ville.</p> <p>Si l'avenue du président Wilson permet de relier physiquement les deux franges Est et Ouest de ce pôle de centralité, elle ne permet pas de comprendre la relation étroite qu'entretenaient ces deux rives formant un centre urbain cohérent et complet. Le terre-plein central face à la rue Saint-Just accueille aujourd'hui un parking qui coupe visuellement les deux côtés. Aucun lien visuel ne permet de comprendre que la rue Saint-Just fonctionne avec les équipements qui se situent de l'autre côté de l'avenue. Il conviendrait donc de proposer un projet d'aménagement sur cette séquence de l'avenue qui permette de relier l'ensemble, cet aménagement ne pouvant être qu'un aménagement au sol qui relie les deux parties ou un projet urbain plus ambitieux.</p> <p>Concernant la frange ouest, il est recommandé de se référer à la fiche PLU n°216 ayant pour objet l'église Saint-Geneviève de la Plaine. Il y est mentionné l'importance des impasses de part et d'autre de celle-ci qui sont les vestiges des accès à la gare de marchandise de la plaine et au réseau ferré. Aujourd'hui si ces impasses jouent un rôle essentiel de mise en valeur de l'église en évitant de créer une impression d'enclavement de l'édifice elles sont aussi les rares vestiges du passage du réseau ferré au cœur du tissu urbain. Celle longeant la halle de l'usine des lessives Phénix porte encore la marque de ce passage avec les rails encore visibles. Il conviendrait donc au titre de la mémoire et de l'histoire de conserver les traces que sont les rails car ce sont les seuls encore en place au sein du tissu urbain (et donc de les remettre à nu sur l'impasses là où ils ont été ensevelis sous le bitume). Outre les rails, pour une plus grande cohérence et pour mieux aider à la compréhension des lieux, il conviendrait aussi de préserver, même si cela paraît anodin, le panneau signalétique encore en place. L'implantation des bâtiments et de leurs façades n'ayant pas d'ouverture sur ces rails devrait aussi être préservée. Dans le cadre d'un aménagement du terre-plein central de cette séquence de l'avenue du président Wilson, il pourrait être envisagé de poursuivre ces rails ou de les suggérer afin de rappeler que les voies de chemin de fer à l'ouest, à l'arrière des parcelles s'étiolaient à l'est pour relier les entreprises et usines. Cette démarche permettrait de garder outre quelques bâtiments de l'ère industrielle disséminés sur le quartier, une cohérence mémorielle d'ensemble.</p> <p>Les bâtiments identifiés dans cette fiche et qui ne font pas l'objet du fiche propre devront être préservés et restaurés car ils participent à l'identité du centre de polarité de la Plaine. Si ces bâtiments ne présentent pas un intérêt architectural majeur, il conviendra tout de même de porter une attention particulière aux techniques constructives (pour les halles) et aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) pour l'ensemble de ceux-ci.</p> <p>Enfin si à l'est le front bâti sur l'avenue du président Wilson est relativement continu, à l'ouest celui-ci est moins homogène. Composé de pleins (les bâtiments) et de vides (les entrées sur cour), ce front bâti permet d'avoir des percées visuelles sur les fonds de parcelles jusqu'au réseau ferré. Ces implantations (continu à l'est et discontinu à l'ouest) méritent ainsi d'être maintenues.</p>



CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.2

Nv.3

1/10000<sup>e</sup>



**Autres vues**

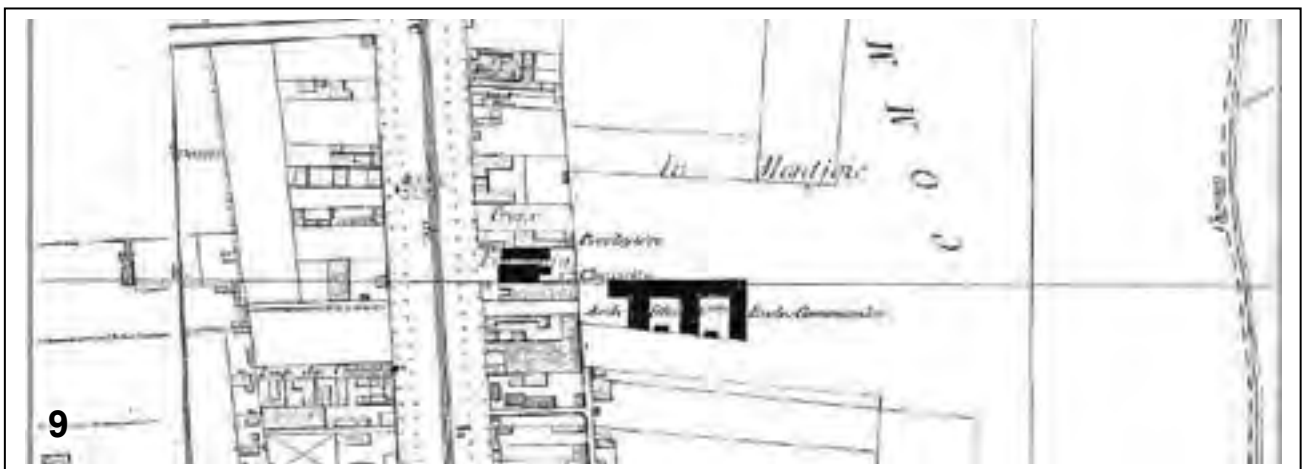
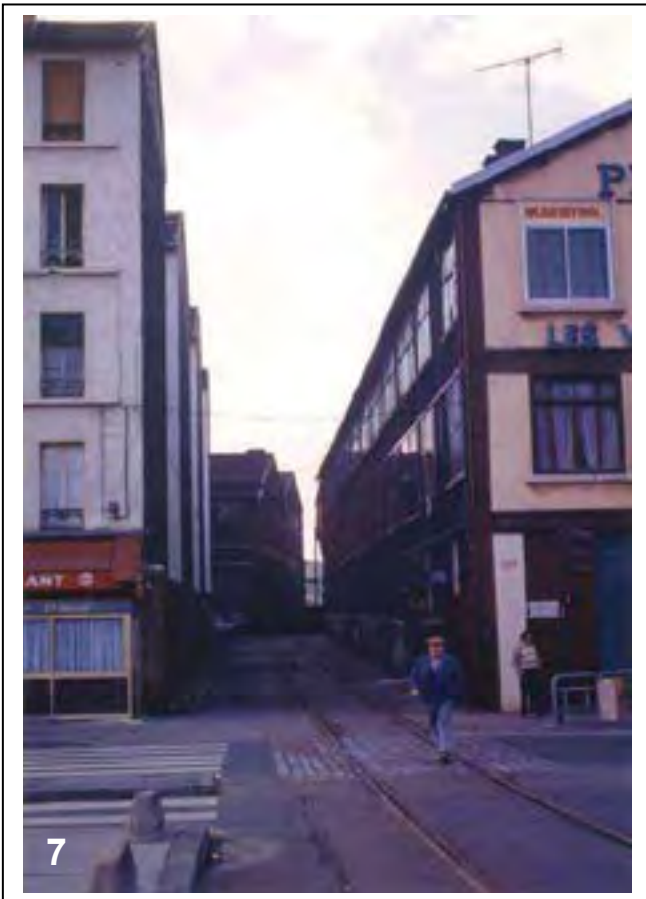


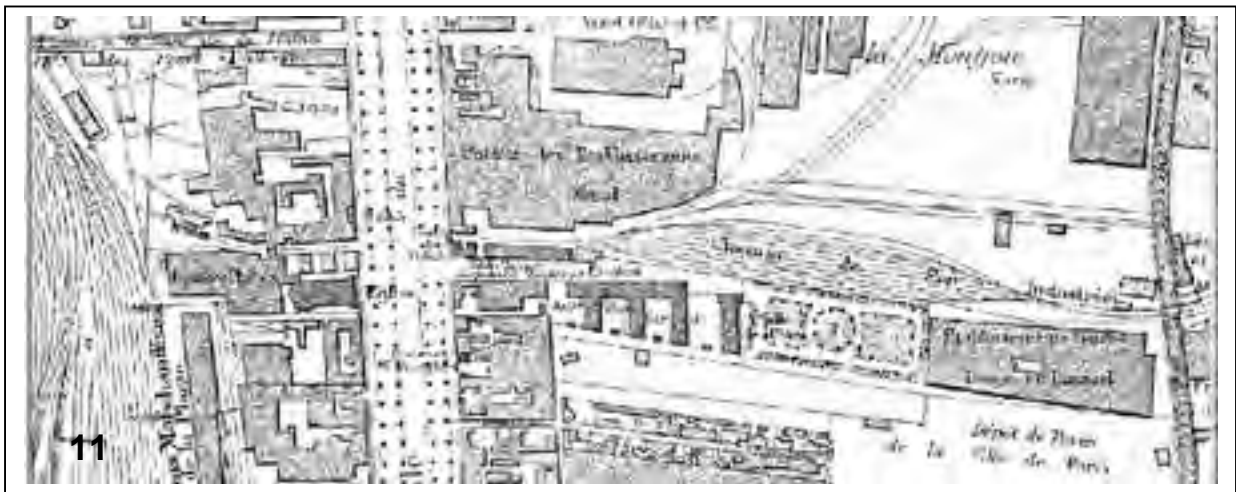
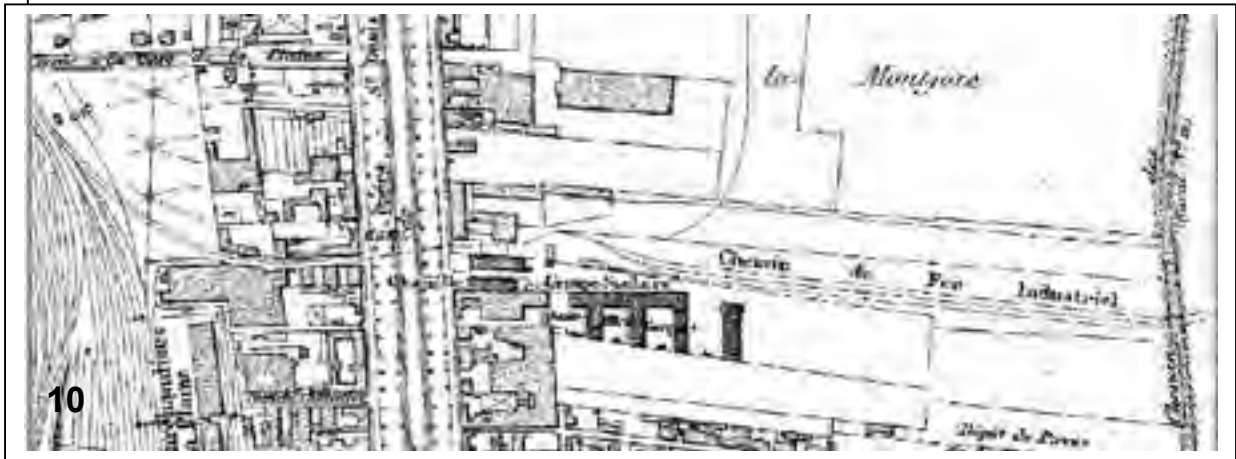
- 1- Vue oblique du groupe scolaire Diderot et de son plan en peigne.
- 2- L'ancienne halle Nozal devenue halle de marché. Seule l'ossature évidée a été maintenue.
- 3- L'église, les logements Legras et l'ancien atelier des établissements Phenix. En rouge, le tracé du CFI.
- 4- Vue oblique de l'enfilade des immeubles de logements de Legras, leur rapport à l'église ainsi qu'à la halle Phenix.

IA Obliques 2008 © InterAtlas 2009

**Sources et bibliographie**

- AMSD, série O, 2 O 238 et 2 O 241
- AD 93, fonds des établissements classés, SC 7883
- Archives de Paris, fonds CFI, D 26 J et D 8 J





**Fiche PLU n°209**

Délimitation :  
Maison d'impression sur étoffes  
actuellement immeuble de  
logements

Appellation :  
Cité Driessens

Adresse : 7, rue des Boucheries  
93200 SAINT-DENIS

ANNEXE (V1)0 AN 1277



Caractéristiques historiques	
Époque / Dates de construction	Entre 1851 et 1863
Destination initiale	Usine d'impression sur étoffes
Destination actuelle	Immeuble de logements
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Driessens (industriel)
Propriétaire actuel	Indéterminé
Présence d'ouillage	Non



Façade sur rue  
Avenue Margot - 1960 - Document de Service Urbanisme

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	Placé à l'angle de la rue des Boucheries et de l'impasse éponyme, le bâtiment se trouve parmi les constructions les plus anciennes et les plus emblématiques de la ville.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui en co-visibilité avec la maison d'éducation de la Légion d'honneur et de son parc.
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Le bâtiment est aligné sur l'impasse des Boucheries. Derrière lui s'étire une petite cour au fond de laquelle a été aménagé un appentis à usage de débâche pour les occupants de l'immeuble.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Le bâtiment est aligné sur l'impasse des Boucheries. Placé en partie face à une place aménagée, dans la perspective de la rue du Cygne, il est parfaitement perceptible depuis l'espace public, voire à une distance assez importante.
Cloture : type et matériau	Aucune, le bâtiment est placé en terrain plat.
Modifications	Aucune de notable, il est à noter que malgré l'identification de la fonction initiale du bâtiment, aucune représentation ancienne de cet atelier d'impression sur étoffes n'a été trouvée (formé le Devique de 1863) limitant la cristallisation des dispositions d'origine.



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturales	
Plan actuel	Rectangulaire
Disposition / composition	Composition symétrique à partir d'une travée centrale marquée par l'entrée principale du bâtiment au RDC.
Élévation / nombre de travées	SS = R + 3 / 11 travées sur mu gouttereau / 3 travées sur le pignon sud
Equipements liés à l'activité	Aucun
Extensions / Modifications	Sur la gravure de Devique de 1863, période probable d'activité de l'imprimerie sur étoffes, le bâtiment ne comporte que 3 niveaux et un étage de combles contre 4 niveaux aujourd'hui. Le dernier étage correspond ainsi à une surélévation.
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Maçonnerie de briques
Parement / remplissage	Enduit ciment
Modifications	Le ravalement des façades a été noté dans les années 1990 dans des teintes ocre et rouge.
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	En façade sur rue : le RDC est percé d'une entrée centrale, avec porte en bois, jointée à droite de 4 baies doubles identiques et d'une porte piétonne, puis, à gauche, de deux autres baies identiques survies d'une baie triple avec porte triple vantaux et une seconde baie triple, inscrites dans des arcs segmentaires. Les niveaux supérieurs présentent tous des baies doubles identiques à celles de RDC, percées dans l'axe des premières. En façade sur cour : parement régulier de baies doubles et portes donnant accès aux logements depuis des coursives longeant la façade (les logements sur rue sont accessibles depuis un escalier intérieur, ceux donnant sur cour depuis les coursives latérales). Pignon sud : Le RDC est percé d'une baie triple inscrite dans un arc segmentaire, surmontée d'une baie simple plus basse puis de deux baies doubles. Les niveaux supérieurs sont percés de baies doubles et de baies rectangulaires en travée médiane. Enfin le dernier étage est doté d'un simple percement central.
Occupation type et matériaux	Toutes les baies doubles comprennent des persiennes en bois, les baies triples des volets métalliques escamotables.
Métallerie et feronnerie	Barres d'appui dans l'embrasure des baies. Coursives métalliques sur les deuxième et troisième niveaux.
Modénature	Des bandeaux saillants séparent les différents niveaux de l'élévation en façade et sur le pignon sud. Une corniche moulurée couronne le bâtiment, puis est reprise pour souligner les pentes du toit également sur le pignon sud.



Vue aérienne du quartier - CG 93 - InfosAtlas (licence eSA-P090127) 1/5000

<b>Autres éléments de décor</b>	Décor en relief sur les linteaux de la façade principale formant tablettes. Ces décors sont d'une taille plus forte. Dessin d'un oculus en partie haute du pignon sud.
<b>Modifications</b>	La première reconversion de l'atelier d'impression sur étoffes en logement, réalisée par Drissens à la fin des années 1870, a induit de profondes modifications dans la physionomie générale du bâtiment. Une des seules connue à ce jour est l'installation des cornues de distribution des logements, équipées de systèmes d'échappage de linge, en façade sur cour. Depuis cette époque, les modifications apportées à l'édifice se limitent à la suppression d'un bandeau linteau en façade séparant le socle/basement du RDC, la disparition du couronnement placé au-dessus de l'entrée principale, ainsi que le dessin des arcs segmentaires en RDC. D'importantes réserves sont également faites au sujet des percements et décors du pignon sud.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à 2 pentes.
<b>Charpente</b>	Indéterminée.
<b>Percement</b>	Nombreuses couches de cheminée.
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Partie centrale en tuile mécanique et deux pentes en zinc.
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Quelques vasistas percés sur la pente ouest du toit.
<b>Modifications</b>	Des lucarnes percées en toiture apparaissent sur le gravure de 1863 (cf. dossier suite) à la suite de la surélévation du bâtiment. Cette opération est visible encore aujourd'hui par la forme spécifique de la toiture et l'usage de deux types de matériaux de couverture.

<b>Critères de protection</b>	
<b>Intérêt historique</b>	L'intérêt historique de ce bâtiment est triple. D'une part il constitue aux côtés des usines, particulièrement celle des ardoisiers, le seul édifice témoignage de l'activité d'impression sur étoffes dans Saint-Denis de la Rivière spécialisée entre 1720 et 1880. D'autre part, il est une illustration des œuvres sociales conduites par Charles Drissens (Fils de l'imprimeur sur étoffes) créateur des usines populaires, qui transforme l'ancienne fabrique de son père en logements ouvriers. Cette initiative s'inscrit dans une entreprise philanthropique bien plus large qui comprend la transformation de l'Hôtel-Dieu en petits logements et la construction de maisons sociales à proximité du fort de l'Est. Enfin, ce bâtiment est un exemple assez précoce de reconversion d'un édifice industriel en logements, ponctué singulier recréé plus tard par la famille Meissonnier.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	Sa position à l'angle de deux rues ainsi que le dégagement que lui offre la place, offrent à ce bâtiment une bonne visibilité depuis l'espace public.
<b>Intérêt architectural</b>	D'une mise en œuvre remarquable cette architecture reste révélatrice des constructions de l'industrie des étoffes. Organisée verticalement, chaque niveau regroupant un nombre précis de métiers placés à proximité des toiles pour bénéficier d'un bon éclairage naturel, ces fabriques s'apparentent souvent à des architectures domestiques expliquant leur capacité de reconversion en logements.
<b>Recommandations : NIVEAU 2 – BÂTIMENT(S) A PROTÉGER EN TOTALITÉ OU EN PARTIE</b>	
<b>Recommandations générales</b>	<p>Cf. Fiches :</p> <p>1. GÉNÉRALITÉS</p> <p>1.1. Méthodologie générale lors de travaux de restauration architecturale</p> <p>1.2. La façade</p> <p>1.3. Les façades bricolées</p> <p>1.4. Les toitures et structures</p> <p>2. LES TYPOLOGIES</p> <p>2.1. Le logement ouvrier</p> <p>2.2. Les pieds d'immeuble</p> <p>2.3. Le patrimoine industriel</p> <p>2.3.1. Les typologies architecturales</p> <p>2.3.2. Les typologies liées à la fonction industrielle</p> <p>2.3.3. Les typologies liées à la fonction industrielle</p> <p>2.3.4. Les typologies liées à la fonction industrielle</p>
<b>Recommandations spécifiques</b>	<p>Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modifications et aux éléments de second-œuvre (menuiserie y compris presenelles et ferronnage) encore en place. Ceux-ci seront préservés et restaurés. Le traitement des façades sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. De manière générale, lors d'un nouveau projet de ravalement, il est recommandé de passer l'ensemble de l'édifice (y compris les parties non visibles) et de réaliser un état adapté à l'architecture. Il est en effet impératif que l'édifice soit en parfaite concordance avec son support de manière à garantir une bonne mise en œuvre, préserver la pérennité du bâtiment et éviter les micro-fissures et fissures comme on peut le voir aujourd'hui sur les façades de ce bâtiment. En outre, en fonction d'états d'enduit pour des toiles plus nuancées en respectant néanmoins le principe d'une couleur plus sombre pour marquer les régalfs au niveau des trumeaux.</p> <p>Au RDC, on s'attachera à maintenir les proportions des baies (fenêtres et portes) qui correspondent aux dispositions anciennes, le rez-de-chaussée étant souvent le premier niveau à subir des altérations. Seules les travées d'angle (3 sur l'alignement des Boucheries et 1 sur la rue des Boucheries) ne sont pas totalement cohérentes avec l'architecture originelle, les toiles plus larges que hautes se trouvent dans des arcades ornementales. Concernant les arcatures, il conviendrait d'établir un diagnostic architectural et technique sur le bâtiment afin de préciser si celles-ci représentent des dispositions d'origine, le dessin de 1863 (cf. doc.5) semblant présenter des ouvertures similaires alors que la carte postale de 1920 (cf. doc.6) ne permettant plus d'en attester la présence. Ces investigations permettraient de définir des modalités d'intervention et notamment d'indiquer si le maintien de ces éléments présente un intérêt ou au contraire n'a plus de sens au regard du bâtiment. Sur les 4 baies situées dans ces arcatures, il conviendrait dans un premier temps de les restaurer dans des proportions en harmonie avec l'ensemble (identiques à celles des autres travées à RDC). Sur les travées d'angle, il peut être envisagé de retrouver une dentelle de cornicoles. Dans ce cas, ces dentelles devront aussi être à l'intérieur des baies, en hauteur pour conserver les trumeaux maçonnés qui rythment l'ensemble et maintenir la hauteur du socle/basement qui court sur le bâtiment. Lors d'un nouveau projet, il conviendra donc de dessiner ce premier niveau en harmonie et dans le respect de la façade existante. En outre, afin de retrouver l'axe de disposition de la façade, il est préconisé de travailler sur les proportions de la porte d'entrée</p>

principale en restaurant un encadrement avec couronnement au-dessus de celle-ci en intégrant mieux la baie adjacente (qui a pris la place du second vantail de la porte d'origine). Enfin, une manière d'harmoniser le RDC consisterait à souligner le niveau de soulèvement par un bandeau filant au niveau des appuis de fenêtre comme le montre la carte postale ancienne de 1920. (cf. doc.6)

Sur le pignon ouvert rue des boucheries, il conviendrait, si ce n'est de les reformer, d'homogénéiser les baies secondaires qui ont été percées (hauteur d'allège sur bandeau ou logement plus haute mais toujours à même distance et mêmes proportions) et de les aligner dans l'axe.

Dans le cadre d'un aménagement général du secteur, on portera une attention particulière au respect des gabarits aux alentours immédiats du bâtiment. A l'instar des constructions existantes, les hauteurs ne doivent pas dépasser le R+3+C afin de conserver la cohérence paysagère et maintenir un bon rapport d'échelle entre le bâtiment et ses voisins.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.2

1/2500'



**Autres vues**



1- Vue générale de la façade principale  
 2- Vue oblique du bâtiment, détail des matériaux de couverture  
 3- Vue du pignon nord, détail de la correction de la pente de toiture  
 4- Vue de la façade sur cour, détail des courbes

**Sources et bibliographie**

ANSD: Fonds des établissements classés, CT 1204, 40 ACW 2 ; Registres des recensements de populations, années 1881, 1891 et 1901  
 Dossier des personnes décorées de la Légion d'honneur, Hippolyte Auguste dit Charles Driessens, LH/804/22  
 Levy d'Abaillegan, *Cuisines populaires et restaurants coopératifs*, Paris : Masson – 1897, Extrait de la "Revue philanthropique", 10 novembre 1897, cote 10 436 B463 au Musée social



5- Localisation de la fabrique d'impression sur étoffes en 1863 (Source: ANSD)  
 6- Vue générale du centre de Saint-Denis vers 1920, au premier plan la « cité Driessens ».

**Fiche PLU n° 211**

Dénomination :  
**Distillerie puis serrurerie  
 actuellement locaux  
 d'activités et de formation**

Appellation : **Homo actuellement  
 SODECO, ADE, Taxi**

Adresse : **15bis, Bd Carnot  
 93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) Z / 61



Caractéristiques historiques	
Epoque / Dates de construction	Dernier quart du XIX <sup>e</sup> siècle : bâtiments A et D Première moitié du XX <sup>e</sup> siècle : extension et surélévation du bâtiment A, ateliers B et C
Destination initiale	Distillerie
Destination actuelle	Locaux d'activité et de formation
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Louis Homo (distillateur)
Propriétaire actuel	Indéterminé
Présence d'outillage	Indéterminé



Façade sur rue  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500

**Vue aérienne identifiant  
 les différents bâtiments du site**  
 InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

**A \_ Bâtiment de logements**  
**B \_ Edicule technique**  
**C \_ Non identifié**  
**D \_ Ateliers de distillation**

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	L'ancienne distillerie se trouve au cœur d'un secteur densément urbanisé, marqué par une mixité des fonctions et d'une sédimentation des constructions issues des aménagements successifs des abords du centre-ville. Contigüe de l'école Jules Guesde et d'immeubles de logements à R+4 à 5 alignés sur le Bd Carnot, et faisant face à l'emprise de l'IUFM, la distillerie se singularise par des gabarits relativement peu élevés, et principalement implantés au pourtour de la parcelle.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (notamment dans le périmètre de la maison des arbalétriers)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Le site s'ouvre par un bâtiment à usage de bureaux et de logements (A) aligné sur le Bd Carnot et s'étendant sur le flanc est de la parcelle. Passé la porte cochère, les différents bâtiments s'organisent autour d'une cour pavée marquée par un espace planté d'arbres notamment de pins et d'acacias. Dans la continuité du bâtiment A, se trouve un atelier (B) qui se poursuit perpendiculairement par une halle occupant toute la limite nord de la parcelle (C). Un dernier bâtiment à usage probable de dépôt (D) termine la composition de cet ensemble sur la frange ouest de la parcelle.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Seul le bâtiment A est visible depuis l'espace public. Sa façade est partiellement obstruée par un arbre ainsi que des panneaux de signalisation
Clôture : type et matériau	Néant, les bâtiments se trouvent en limite de parcelle.
Modifications	<i>L'identification et la disposition des bâtiments de la distillerie ont pu être établies à partir d'un papier à en-tête de l'entreprise datant de 1928, unique représentation ancienne du site trouvée dans les archives. La description des bâtiments et la chronologie exacte des modifications restent globalement succinctes.</i> Nous pouvons d'ores et déjà observer des mutations dans l'occupation des franges de la parcelle qui ont été progressivement investies par de nouvelles constructions.







Façade sur rue  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales du bâtiment A <span style="float: right;">Nv.1</span>	
<b>Plan actuel</b>	En L
<b>Disposition / composition</b>	Un premier corps de bâtiment à la composition régulière, situé sur rue, se prolonge dans la longueur de la parcelle par un second corps au dessin moins ordonné.
<b>Elévation / nombre de travées</b>	SS + R + 2 / 3 travées sur rue / dizaine de travées aléatoire sur cour
<b>Equipements liés à l'activité</b>	Indéterminé
<b>Extensions / Modifications</b>	Sur rue le bâtiment a été surélevé d'un niveau dans les années 1920-30. Il a subi également une extension sur cour donnant lieu au second corps de bâtiment.
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Briques maçonnées
<b>Parement / remplissage</b>	Briques recouvertes d'une peinture rouge. Plâtre pour les éléments de modénatures
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	Sur rue : Soupirlaux percés dans le soubassement ; au RDC, une entrée sous porche clos par une double porte en bois, une baie carrée aux fines huisseries métalliques et une porte piétonne en bois. Sur les niveaux supérieurs, dans l'axe des percements du RDC, trois baies hautes aux menuiseries de bois et petits croisillons pour le dernier niveau. Sous porche, une entrée piétonne pour accéder au bâtiment et une baie. Sur cour : le premier corps de bâtiment comprend des baies hautes sur les étages. Le second corps de bâtiment se compose au RDC d'entrées piétonnes et d'une baie carrée, et aux étages dans l'alignement des percements du premier édifice présence de baies hautes. Le dernier étage est marqué par une coursive qui permet de rejoindre ce niveau à un toit terrasse situé dans la continuité, sur une seconde partie de la construction. Cette dernière tranche, construite a posteriori, se compose notamment d'ouvertures en bandeaux rythmés d'épais meneaux.
<b>Occultation type et matériaux</b>	Sur rue volets métalliques escamotables Sur cour volets à persiennes en bois.
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Garde corps en fonte aux motifs stylisés caractéristiques des années 1870-1890, sur la façade sur rue. Deux chasses-roues en fonte à l'entrée du porche.
<b>Modénature</b>	Rythme horizontal donné par une succession de cordons et bandeaux blancs moulurés séparant les différents niveaux de l'élévation. Entre les 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> niveaux une imposante corniche moulurée marque le couronnement du bâtiment avant surélévation. Encadrement mouluré à fascies des ouvertures du RDC et du premier étage. Des cercles saillants sont placés au niveau des linteaux des baies du premier étage. Sur le dernier niveau, une imposante guirlande florale moulurée formant frise. Sur cour se retrouvent les modénatures horizontales qui se prolongent également sur une partie du second corps de bâtiment.
<b>Autres éléments de décor</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à 2 pentes sur rue et en appentis sur cour
<b>Charpente</b>	Bois
<b>Percement</b>	Souches de cheminée en ciment et en briques
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire



Façade sur cour  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales du bâtiment B <span style="float: right;">Nv.2</span>	
<b>Plan actuel</b>	Rectangulaire
<b>Disposition / composition</b>	Dans le prolongement et l'alignement du second corps du bâtiment A.
<b>Elévation / nombre de travées</b>	RDC / 5 travées
<b>Equipements liés à l'activité</b>	Indéterminé
<b>Extensions / Modifications</b>	Indéterminé
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Maçonnerie de briques
<b>Parement / remplissage</b>	Briques laissées apparentes, exception de la dernière travée couverte d'un

	enduit.
<b>Modifications</b>	Indéterminé
<b>Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	De part et d'autre d'une double porte en bois à panneaux vitrés se trouvent deux baies carrées aux fines huisseries métalliques. Les allèges de briques se trouvent à la hauteur des panneaux pleins de la porte d'entrée pour former sur trois travées une partie entièrement vitrée. Les deux dernières travées sont percées d'une ouverture basse à usage technique et d'une baie rectangulaire.
<b>Occultation type et matériaux</b>	Occultation intérieure des baies.
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Grilles barreaudées sur les deux dernières baies. Marquise protégeant l'entrée piétonne
<b>Modénature</b>	Aucune
<b>Autres éléments de décor</b>	Aucune
<b>Modifications</b>	Indéterminé
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à 1 pente
<b>Charpente</b>	Indéterminé
<b>Percement</b>	Aucun
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Indéterminé

### Description et analyse architecturales de la halle C

La halle ce présente pas d'intérêt patrimonial, mais son implantation en fond de parcelle participe à la composition paysagère de l'ensemble.



Façade sur cour  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

### Description et analyse architecturales du dépôt D Nv.2

<b>Plan actuel</b>	Rectangulaire
<b>Disposition / composition</b>	Le bâtiment est jointif avec la halle C. Il se compose d'une partie basse à usage de garage et d'un corps principal occupant le flanc de parcelle.
<b>Élévation / nombre de travées</b>	R + C / 5 travées
<b>Equipements liés à l'activité</b>	Indéterminé
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Ossature en bois
<b>Parement / remplissage</b>	Briques pleines partiellement peintes en rouge
<b>Modifications</b>	Indéterminé
<b>Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	Alternance de grandes entrées closes par de larges portes en bois à double battant.
<b>Occultation type et matériaux</b>	Porte en bois
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Aucune
<b>Modénature</b>	Aucune
<b>Autres éléments de décor</b>	Aucune
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à 1 pente
<b>Charpente</b>	Bois
<b>Percement</b>	Sur le corps principal, deux lucarnes pendantes en bois avec volets en bois à petits jours.
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Eclairage zénithal obtenu par la pose de parties translucides
<b>Modifications</b>	Indéterminé

Critères de protection	
Intérêt historique	Activité intégrée en milieu urbain, l'établissement Homo s'inscrit dans le paysage des distilleries dionysiennes qui regroupait au début du XX <sup>e</sup> siècle près d'une dizaine de sites dans le centre-ville.
Intérêt urbain et paysager	Le bâtiment de bureaux et de logement participe à la constitution d'une façade urbaine homogène sur le Bd Carnot. Par ailleurs la disposition des bâtiments sur cour, qui répond aux besoins de la production, constitue une typo-morphologie urbaine caractéristique des activités développées en milieu urbain. Relativement nombreuses à Saint-Denis, ces compositions offrent des paysages souvent pittoresques insoupçonnables depuis les tumultes de la rue.
Intérêt architectural	Ces constructions assez modestes, notamment pour les bâtiments d'activités, sont représentatives d'une architecture artisanale aux principes constructifs largement tirés de l'architecture rurale (grange à blé, dépôt de fourrage etc..).  Le bâtiment sur rue comprend, quant à lui, des éléments de modénature plutôt soignés, manifestant à la fois la volonté de l'entreprise de s'intégrer à son environnement urbain et de valoriser son activité par un traitement architectural de l'édifice visible depuis l'espace public.
<b>Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE</b>	
<b>Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE</b>	
Éléments ou caractéristiques à protéger	En totalité y compris les modifications suivantes : / En totalité à l'exception des modifications suivantes / ou seulement façade ou toiture
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.3 Les façades en brique 1.7 Les toitures et couvertures 2. LES QUARTIERS 2.1 Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES 3.3 Le patrimoine industriel 3.3.1. Les typo-morphologies urbaines • Les micro-sites intégrés au tissu urbain - derrière immeuble
Recommandations spécifiques	Dans le cadre d'un réaménagement des terrains, il est recommandé de privilégier les constructions hautes en fond de parcelle afin de conserver la cour de distribution ainsi que les bâtiments disposés sur les flancs est et ouest. Les gabarits devront s'harmoniser avec les édifices présents sur le site et aux alentours, et devraient se limiter à R+2. Les surélévations sur les bâtiments identifiés sont interdites.  Pour les bâtiments A, B et D, il est recommandé de maintenir ces édifices dans leurs dispositions actuelles. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade de chaque bâtiment sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénature et aux éléments de second-œuvre (menuiserie y compris persiennes et ferronnerie) encore en place. Pour le bâtiment A sur rue, on s'attachera à maintenir les proportions des baies à RDC ainsi que la ligne de soubassement, le rez-de-chaussée étant souvent le premier niveau à subir des altérations. Le passage charretier avec sa porte sera préservé dans ses dispositions car il marque le rattachement du lieu à l'industrie. L'installation de devanture est interdite. Une attention devra être portée sur les enseignes commerciales en évitant que celles-ci n'envahissent pas davantage la façade et que leurs couleurs restent suffisamment harmonieusement avec les teintes du bâtiment.  Sur le bâtiment B, on s'attachera à conserver les briques apparentes.  Sur le bâtiment D, on veillera particulièrement à préserver la structure en bois visible ainsi que les briques et les lucarnes pendantes qui, rares à Saint-Denis, reprennent, ici dans le cadre de l'industrie, un modèle plutôt rural.  En outre, de manière générale, chaque bâtiment ayant son identité propre, il est recommandé de préserver les caractéristiques intrinsèques de chacun des bâtiments et de ne pas chercher à unifier l'ensemble dans un souci d'homogénéité (par le biais de jeux d'enduit ou de bardages).
Autres	/

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

Nv.2

1/2500<sup>e</sup>



**Autres vues**



Vue de la façade arrière du bâtiment A et de la cour arborée.

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Vue oblique du site. IA Obliques 2008 © InterAtlas 2009

**Sources et bibliographie**

AMSD, fonds des établissements classés, CT 1148



Papier à en-tête de la distillerie datant de 1928. AMSD CT 1148

**Fiche ensemble PLU n° 212**

**Dénomination (ENSEMBLE DE) :**  
**Îlot Siemens – Ornano**

**Appellation (facultatif) :**  
**Siège social France de Siemens**

**Adresse : 47, boulevard Ornano**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2014) BU / 58



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'Ensemble (dates extrêmes)	1936 : usine de literie Rachline, B 1945 : reconstruction de l'usine, B 1971 : siège Siemens, A
Destination initiale	Usine de fabrication de lits métalliques
Destination actuelle	Bâtiment administratif d'entreprise, siège social France de Siemens et ateliers de fabrication de matériel audiologique
Maître d'œuvre	R.A.Jacquet (usine de literie) ; B. Zehrfuss (siège Siemens)
Maître d'ouvrage	Etablissement Rachline ; Siemens
Propriétaire actuel	UBS
Présence d'outillage	Indéterminé



Vue oblique de la parcelle, au premier plan l'immeuble de bureaux et au second les anciens ateliers Rachline. IA Oblique 2008 © InterAtlas 2009

**Analyse urbaine et paysagère**

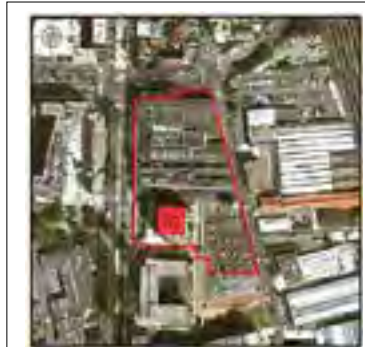
<b>Contexte urbain et paysager</b>	En bordure des axes structurants du quartier Pleyel, le site est intégré à un tissu urbain composite caractérisé par d'anciennes emprises industrielles réaffectées, quelques immeubles de logements du début du XXe siècle, des immeubles de bureaux et des opérations de logements récents. Cette hétérogénéité se traduit dans le paysage bâti par des grandes disparités dans les volumes, les gabarits et les hauteurs des constructions, qui s'échelonnent de la tour Pleyel au lotissement pavillonnaire de la rue des Renouillères. L'ensemble Siemens est lui-même représentatif de cette hétérogénéité, puisque le site actuel se compose des anciens ateliers du fabricant de literie métallique Rachline (A), et des terrains de la MAP, fabricants de matériel agricole (tracteurs).
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Non
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)</b>	Sur une seule parcelle cohabitent deux entités historiques et physiques distinctes formant aujourd'hui l'îlot Siemens. Au sud, les terrains étaient anciennement occupés par la MAP, avant que Siemens ne fasse construire son siège social France en 1971 (A). Placé en léger retrait du Bd Ornano, le bâtiment est ceinturé de places de stationnement. Au nord, se trouve une partie des ateliers de Rachline construits entre 1936 et 1945 et depuis reconvertis par Siemens pour la fabrication de matériel d'audiologie (B). Occupant l'ensemble du terrain, ils constituent une sédimentation de constructions dont seules certaines sont encore identifiables.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	L'ensemble du site est visible depuis l'espace public avec pour repère visuel principal l'immeuble de bureaux. Par contre on ne distingue pas depuis le boulevard Ornano la présence des anciens ateliers de Rachline, leurs façades ayant été lourdement remaniées et les éléments caractéristiques de l'architecture industrielle se trouvant dissimulés en cœur de parcelle (éclairage zénithal, proportion des baies). Sur la rue Pleyel, les façades ont été moins dénaturées et laissent davantage dévoiler la fonction d'origine du site.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Pas de clôture sur l'ancien site Rachline, les constructions étant en limite de parcelle. La tour de bureaux est à l'inverse, sur le boulevard Ornano, enserré d'une clôture métallique montée sur un mur bahut, et sur la rue Pleyel, protégé par un haut mur recouvert de lierre.
<b>Modifications</b>	Dans l'affectation des bâtiments, les volumes et gabarits des ateliers Rachline (B). Aucune modification notable pour le bâtiment de bureaux.



Plan cadastral DGI 1/5000

**Description et analyse architecturales de l'immeuble de bureaux (A) Niv 2**

<b>Plans actuels</b>	Carré
<b>Disposition / Composition</b>	Rythme régulier donné par la succession des panneaux de façade
<b>Élévation / nombre de travées</b>	SS + R + 7 / 6 travées par face
<b>Equipements liés à l'activité</b>	Aucun
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notable
<b>Façades éléments dominants</b>	
<b>Rythme</b>	Rythme régulier
<b>Gros œuvre et parement / Mise en œuvre</b>	Structure métallique blanche suspendue à un noyau central en béton et consolidé par un système de suspente auquel se rattachent les planchers
<b>Remplissage</b>	RDC entièrement vitré pour laisser visible le principe constructif des plateaux suspendus au noyau central Niveaux supérieurs recouverts de panneaux identiques en aluminium moulé laissés en teinte naturelle et comportant des glaces anti-solaires.
<b>Modifications</b>	Aucune de notable
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Deux baies vitrées coulissantes forment l'accès principal au hall d'accueil du RDC entièrement vitré. L'éclairage des niveaux supérieurs est assuré par les glaces teintées fixes intégrées aux panneaux d'aluminium qui recouvrent l'ensemble du bâtiment. La façade donnant sur la rue Pleyel est percée sur chacun de ses niveaux de portes métalliques donnant accès à l'escalier de secours extérieur.
<b>Occultation type et matériau</b>	Néant
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Escalier de secours extérieur en métal



Vue aérienne du quartier – CG 93 © Aérodata 2013 HR 1/5000



<b>Modénature</b>	Aucune
<b>Autres éléments de décor</b>	Néant
<b>Modifications</b>	Un sas d'entrée extérieur, entièrement vitré, a été supprimé
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit terrasse
<b>Charpente</b>	/
<b>Percement</b>	Aucun
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Béton
<b>Dispositifs particuliers</b>	On accède au niveau du toit aux locaux techniques et aux machineries d'ascenseur intégrés au noyau central.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire

**Critères de protection**

<b>Intérêt historique</b>	La tour de bureaux, œuvre de Bernard Zehruss (premier Grand prix de Rome 1939), saluée dès sa réception par la presse spécialisée, illustre parfaitement le sens de l'innovation de l'architecte reposant sur son expérimentation des principes constructifs. Ici toute la réflexion porte sur l'adaptation du bâtiment au programme de bureaux, libérant entièrement les plateaux en suspendant planchers et façades à un noyau central plutôt que de les porter.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	Plus modeste que la tour Pleyel, mais construite antérieurement, l'immeuble de bureaux reste un marqueur paysager d'importance. Les façades en aluminium brut sont des éléments suffisamment peu répandues pour qu'ils interpellent l'œil.
<b>Intérêt architectural</b>	Sans être unique, le système constructif en planchers et façades suspendus est ici particulièrement bien mis en œuvre et parfaitement lisible depuis l'extérieur. A cette conception novatrice s'ajoute l'utilisation des panneaux en aluminium moulé qui inscrit résolument le bâtiment dans une modernité technique.  Les ateliers de fabrication qui occupent le reste de la parcelle sont très intéressants d'un point de vue constructif particulièrement sur la mise en œuvre des fermes en béton et des toits à voile mince de béton surmonté de lanternons.

**Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE**

<b>Recommandations spécifiques</b>	Pour maintenir le bâtiment visible depuis l'espace public on veillera à rendre inconstructible les terrains actuellement dédiés au stationnement ou seulement pour des constructions en RDC. Cependant aucune construction ne pourra être attenante ou trop proche de la tour car elles occulteraient le pied d'immeuble qui est aujourd'hui totalement vitré et offre une perception ouverte sur le bâtiment.  Il conviendra donc de maintenir le RDC vitré, élément de composition, allégeant la silhouette du bâtiment en le dégageant du sol et valorisant le système de planchers suspendus  Par ailleurs il est recommandé de conserver les panneaux de façade dans leur état brut d'origine en maintenant également les glaces anti-solaires  Enfin on évitera d'apposer sur la façade des enseignes trop volumineuses ou en aplats pour préférer des systèmes par lettres indépendantes comme à l'origine.
------------------------------------	--

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**NIV 2**

1/5000A



### Autres vues



Vue actuelle du bâtiment de bureaux et vue lors de sa

livraison en 1971. .

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC  
IFA, fonds Zehrfuss



Principe constructif des planchers suspendus au noyau central ; pose des panneaux d'aluminium en façade ; et bâtiment lors de sa réception. Archives IFA

### Sources et bibliographie

Archives IFA, fonds Zehrfuss

DESMOULINS, Christine, *Bernard Zehrfuss*, Infolio, 2008

« Le nouveau siège de la société Siemens à Saint-Denis » in *Architecture française*, n° 361-362, septembre-octobre 1972

AMSD, Série O. Travaux publics. Voirie. Moyens de transport. Régime des eaux AUTORISATIONS ET PERMIS DE CONSTRUIRE, 2 O 213 et 227

AD 93 SC 7880



**Fiche PLU n° 213**

**Dénomination :**  
**Immeuble de bureaux**

**Appellation (facultatif) :**  
**Tour Pleyel**

**Adresse :** carrefour Pleyel

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) BV / 43 ; 76



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Dates de construction	1969 – 1973 : construction de l'ensemble 1987 : rénovation
Destination initiale	Immeuble de bureaux
Destination actuelle	Immeuble de bureaux
Maître d'œuvre	Bernard Favatier, Michel Folliasson, Pierre Hérault, Jacques Binoux (architectes)
Maître d'ouvrage	Cogifrance, filiale du groupe Edmond Rotschild
Propriétaire actuel	copropriétaires
Présence d'outillage	Non



Façade sur rue  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	L'immeuble est la construction majeure du quartier, placé au niveau est du carrefour Pleyel. Marqué par une dominante d'activités industrielles et d'emprises ferroviaires, le secteur se caractérise aujourd'hui par de nombreux immeubles tertiaires (EDF, Siemens etc...) de plus petites tailles et quelques vestiges d'usines et d'habitat ancien.
Intégration dans le périmètre de protection	Non
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	En 1964, le projet initial de Cogifrance prévoyait la réalisation de quatre tours de bureaux identiques à l'emplacement des terrains de l'ancienne manufacture de pianos Pleyel. Seule la tour ouest, la plus proche du carrefour, sortira de terre (A). Une dalle paysagère est aménagée à son pourtour, pour l'accès principal aux bureaux, au parking et à des activités de service et de commerce (B). L'ensemble forme un complexe architectural et urbain conçu comme un ensemble cohérent, en interaction en termes de fonction et de liaison. Les franges nord et sud ont été progressivement bâties, occupées par des immeubles de bureaux de 4 à 5 niveaux.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Haute de 129 mètres, identifiable dans le paysage à une distance de plus de 5 kilomètres, la tour est parfaitement visible depuis l'espace public. Dans son rapport à la rue, notons son léger retrait depuis le carrefour ainsi que le léger dénivelé qui positionne le socle de la tour à 1.50 m en-dessous du sol naturel. Une grande partie de la dalle aménagée derrière la tour n'est pas directement visible depuis la rue.
Clôture : type et matériau	<input type="checkbox"/> Sur la place Pleyel, l'emprise de la tour, et au-delà l'ensemble tertiaire, est délimitée par une grille basse à barreaux métalliques.
<b>Modifications</b>	La grille de clôture



Plan cadastral DGI  
CARTOGRAPHIE PROVISOIRE SANS ECHELLE

Description et analyse architecturales de la tour (A)	
Plan actuel	La base de la tour est carrée mais son profil s'effile en hauteur. L'avant dernier niveau dédié aux organes techniques du bâtiment est évidé.
Disposition / composition	Composition rythmée par une succession de travées identique sur les quatre faces
Élévation / nombre de travées	SS + R + 37 / 20 travées sur chaque face
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Façade(s)</b>	
Gros œuvre / système constructif	Structure poteaux-poutres en béton armé
Parement / remplissage	La structure est recouverte d'un bardage en alliage d'aluminium blanc. Des panneaux de façade constitués d'une allège ocre et d'une baie vitrée sont fixés à chaque niveau entre les poteaux de la structure.
<b>Modifications</b>	Le revêtement initial de la tour était en acier corten dont l'aspect s'est rapidement dégradé suite à une corrosion précoce. La rénovation date de 1987.
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	L'accès à la tour peut s'effectuer depuis la station de métro « carrefour Pleyel » par un couloir débouchant au RDC. D'autres entrées piétonnes sont aménagées au RDC de la tour pour accéder au niveau supérieur ou pour relier l'édifice avec les autres bâtiments du complexe (cantines et services). En façade, des panneaux constitués d'une allège de teinte ocre et d'une baie à huisserie d'aluminium, avec stores intégrés.
Métallerie et ferronnerie	Néant
Modénature	Aucune de notoire
Autres éléments de décor	Aucun de notoire
<b>Modifications</b>	Dans le cadre de la rénovation de la tour en 1987, tous les panneaux de façade ont été modifiés.
<b>Toiture</b>	
Type de couverture	Toit terrasse
Charpente	Néant
Matériaux de couverture et éléments de décor	Indéterminé
Dispositif particulier (éclairage, ventilation)	Une enseigne lumineuse rotative est installée sur le toit. Aménagée à l'emplacement de la piste d'hélicoptère prévue dans le projet initial, cette enseigne est la plus imposante d'Europe. De 34 m de long, 8 m de large pour 12 m de haut avec socle, elle porte la tour à une hauteur totale de 141m.
<b>Modifications</b>	L'enseigne rotative



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127)  
CARTOGRAPHIE PROVISOIRE SANS ECHELLE



Vue de la façade des locaux sous dalle et du dispositif d'aération.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales de la dalle et des bâtiments de services et commerces	
<b>Plan actuel</b>	En U autour de la tour
<b>Disposition / composition</b>	Depuis l'extérieur l'ensemble qui regroupe l'accès principal à la tour, la cantine, les locaux de la CAF 93, une brasserie et l'accès au métro est caractérisé par une ligne courbe, composée d'une succession de travées identiques. Aux deux extrémités deux structures émergent de la dalle, au sud les systèmes de ventilation métro et parking de forme cylindrique, et au nord une forme oblongue située au centre de la dalle.
<b>Élévation / nombre de travées</b>	SS + R + 1 (nombre de travées indéterminées).
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Structure poteaux -poutres en béton
<b>Parement / remplissage</b>	Grandes baies vitrées inscrites dans des cadres saillants en aluminium. Le matériau se retrouve au niveau des cloisonnements intérieurs.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	Baies vitrées en façade inscrites dans un cadre en aluminium
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Un garde-corps longe toute la dalle
<b>Modénature</b>	Aucune de notoire
<b>Autres éléments de décor</b>	Le décor de cet ensemble est concentré sur le travail en façade des menuiseries en aluminium, indissociables des aménagements intérieurs qui d'inspiration « futuriste » sont très représentatives des constructions des années 1970.
<b>Modifications</b>	Garde-corps ; enseignes de la brasserie Pleyel
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit terrasse
<b>Charpente</b>	Néant
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Association de dallage et d'espaces végétalisés
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Système de ventilation des parkings et métro très sculptural en entrée de site
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire

### Critères de protection

<b>Intérêt historique</b>	Seule réalisation d'un vaste programme d'immobilier d'entreprise, la tour Pleyel est l'emblème d'un projet urbain avorté qui visait à créer au nord-est de Paris un ensemble tertiaire concurrençant le quartier de la Défense. Pour y parvenir Cogifrance recourut à la collaboration notamment de Michel Folliasson, connu localement pour la réalisation du centre administratif et préfecture de Bobigny (1965-71) puis pour quelques immeubles de bureaux. Dans l'œuvre de l'architecte, la tour Pleyel marque un temps fort de sa production qui le conduit à la réalisation d'autres immeubles de grande hauteur dont la tour Neptune à la Défense (1975) inspirée du modèle de Pleyel.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	La tour est sans conteste un élément structurant du quartier Pleyel, et au-delà un véritable repère dans le paysage du nord-est parisien permettant de localiser Saint-Denis dans un rayon d'une dizaine de kilomètres pour qui se trouve un minimum en hauteur.
<b>Intérêt architectural</b>	Bien que très dénaturée par la rénovation de 1987, la tour Pleyel reste un monument de par ses dimensions et sa silhouette qui la rapproche des buildings américains des années 1970. Dans le paysage français des gratte-ciel, elle se singularise par une verticalité très affirmée du fait des structures saillantes en façade aux espacements resserrés.  La dalle qui entoure la tour est une composante pleine et entière du complexe qui a préservé ses dispositions d'origine et donc laissé lisible le projet architectural et urbain (desserte métro, liaison de la tour avec les autres espaces) ainsi que son design marqué des années 1970 à l'heure où l'on efface tous ces témoignages dans les tours de la Défense.

### Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE

<b>Éléments ou caractéristiques à protéger</b>	En totalité y compris l'enseigne rotative, la dalle et ses espaces minéralisés et végétalisés.
<b>Recommandations générales</b>	Cf. fiche(s) 3.3. Le patrimoine industriel
<b>Recommandations spécifiques</b>	Afin de préserver la silhouette singulière de cette tour, on veillera à maintenir sur la façade les éléments saillants et les baies en retrait qui marquent la verticalité de l'édifice. Ceci n'interdit pas d'en modifier l'habillage ou d'en rénover les panneaux vitrés. La dalle doit strictement être maintenue dans ses dispositions d'origine, tant au niveau des façades donnant sur la place, des aménagements intérieurs, que dans son rapport à la tour tenu par les liaisons physiques couvertes et extérieures. Les cheminements, espaces plantés ou minéralisés, caractéristiques d'un urbanisme de dalle sont des éléments forts du programme. Toutes nouvelles constructions ou « extension » même à RDC sont interdites. Dans le même esprit on proscriera tout nivellement des abords de la tour.
<b>Autres</b>	Les dispositifs de ventilation des parkings et métro aux formes très sculpturales sont à préserver dans leurs principes constructifs.

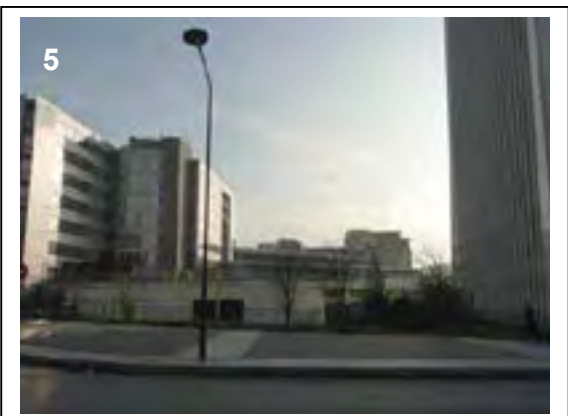
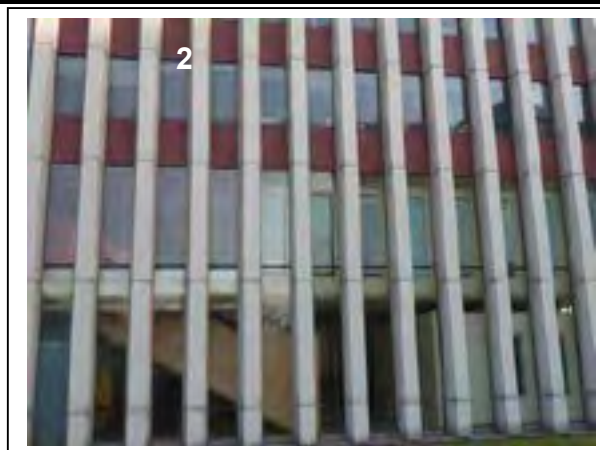
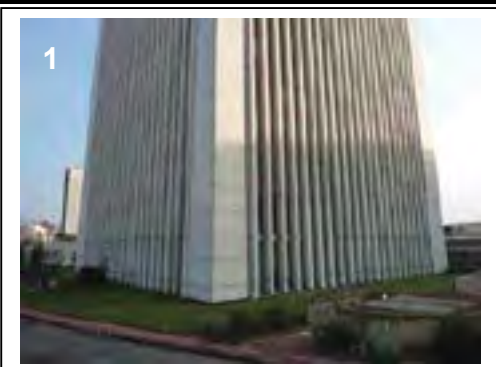
CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.2

CARTOGRAPHIE PROVISOIRE SANS ECHELLE



**Autres vues**

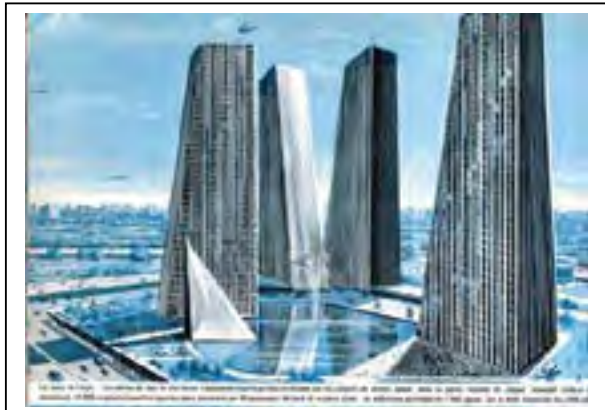


- 1 - Base de la tour et vue sur l'espace planté.
- 2 - Détail de la façade, structure saillante et baies vitrées.
- 3 - Aménagement intérieur, vue sur cantine.
- 4 - Aménagement intérieur, bureaux de la CAF
- 5 - Partie nord de la dalle.
- 6 - Couloir d'accès à la tour depuis la station de métro. Département de la Seine-Saint-Denis. DCPSL, SPC

**Sources et bibliographie**



*ci-dessus* : Premier projet de M. Cozz propriétaire des terrains Pleyel  
*ci-contre* : Projet ambitieux de Folliasson pour Cogifrance



Première version du projet des quatre tours et version validée dont un seul bâtiment sera construit.



La tour réalisée à son origine, dans son site et sur son socle.

**Fiche ensemble PLU n°214**

**Dénomination : couvent (parties de) puis écoles actuellement ensemble scolaire et logements**

**Appellation (facultatif) : Couvent des Récollets (parties du), puis école des Sœurs de la Compassion et école des Frères des écoles chrétiennes actuellement ensemble scolaire Jean-Baptiste de la Salle, Notre-Dame de la Compassion**

**Adresse : 6-8 et 14-16 place de la Résistance et de la Déportation ; 3-9 rue des Ursulines ; impasse Thiers**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) AJ / 87 / 131 / 132 / 133 / 134 / 122 / 105 / 106 / 126 / 127



Plan de situation source : INSEE

**Caractéristiques historiques**

Epoque / Date de Construction de l'Ensemble	XVII <sup>e</sup> , XIX <sup>e</sup> et XX <sup>e</sup> siècles <i>(pour la datation de chacun des bâtiments, identifiés au titre du PLU ou non, voir plan spécifique en page suivante).</i>
Destination initiale	Etablissement conventuel (parties supposées de), puis école de filles (école des Sœurs de la Compassion fondée en 1824 sur le site actuel (14-16 place de la Résistance), et école de garçons (école des Frères des écoles chrétiennes fondée en 1708 à Saint-Denis et installée en 1880 sur ce site (6-8 place de la Résistance actuel).
Destination actuelle	Ensemble scolaire (les deux écoles sont réunies depuis 1989) et logements
Maître d'œuvre	Jusqu'en 1850 : Indéterminés A la fin du XIX <sup>e</sup> siècle et dans la seconde moitié du XX <sup>e</sup> siècle : Jules et Paul Moulin (?); Jack Moulin (architecte)
Maître d'ouvrage	Indéterminés. Frères des écoles chrétiennes ; Congrégation des Religieuses de la Compassion ; Direction diocésaine de l'enseignement catholique ;
Propriétaire actuel	Frères des écoles chrétiennes ; Congrégation des Religieuses de la Compassion ; Direction diocésaine de l'enseignement catholique

**Analyse urbaine et paysagère**

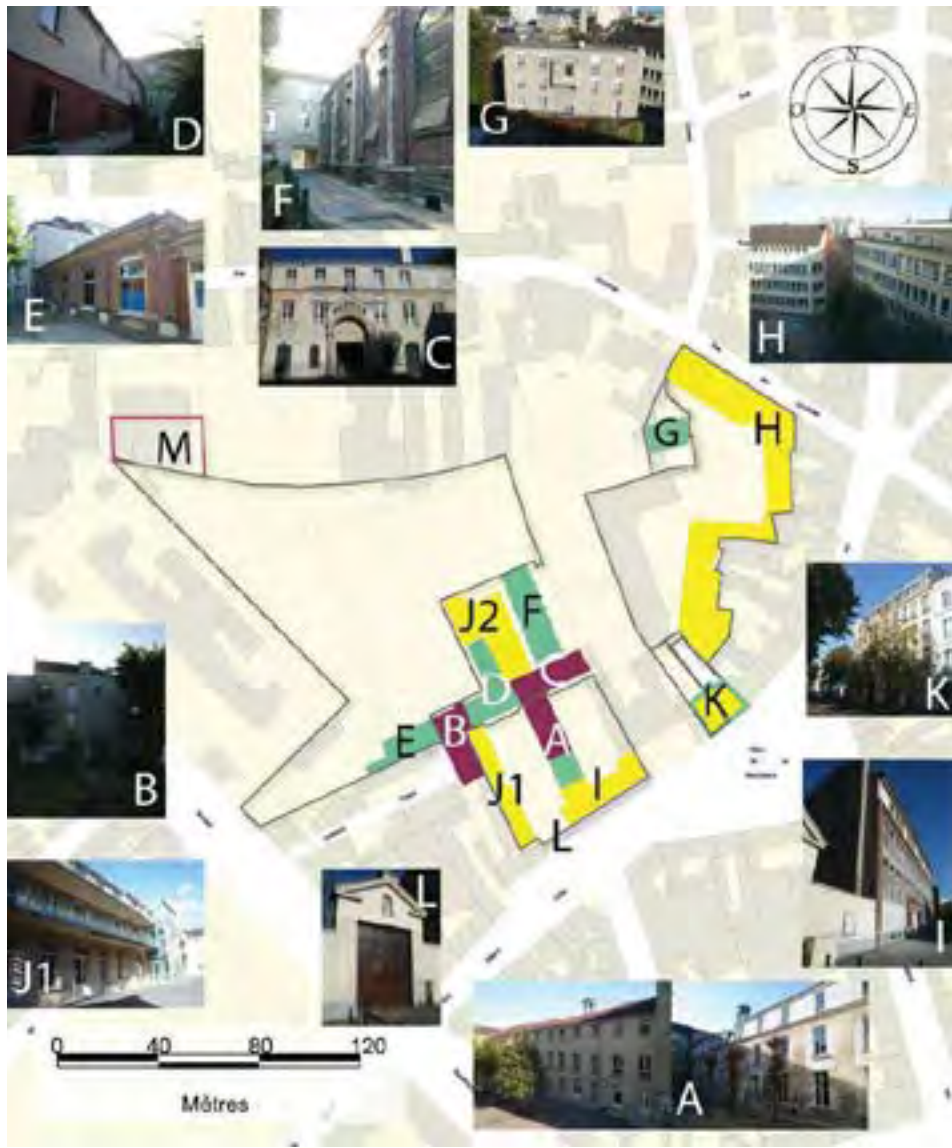


Plan cadastral DGI 1/7500



Vue aérienne du quartier - CG 93 - InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/15000

<b>Contexte urbain et paysager</b>	A proximité immédiate de la Porte de Paris et du centre-ville historique de Saint-Denis, ce site majeur forme une rupture urbaine importante sur la quasi-totalité d'un îlot. Le bâti est concentré en bordure des voies, boulevard Marcel Sembat, rues Moreau, des Ursulines, Gabriel Péri, place de la Résistance et rue Désiré Lelay, le cœur d'îlot étant occupé par un très vaste parc planté et un stade de plein air faisant tous deux partie du groupe scolaire. Le reste du bâti constitutif de cet îlot regroupe un autre ensemble scolaire (Pierre de Geyter) et des habitations (à dominante d'habitat collectif) en bordure d'îlot. Cette configuration (équipements-espaces verts en cœur d'îlot, immeubles en bordure) est fréquente en centre-ville : les îlots situés sur des anciennes emprises conventuelles, comme c'est le cas ici, possèdent cette configuration commune (citons aussi celui du couvent des Ursulines). De ce fait, ils constituent de véritables « poumons verts » pour le centre-ville par ailleurs densément bâti.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (notamment couvent des Ursulines, couvent des Carmélites, immeuble du 15 rue des Ursulines, Basilique)
<b>Organisation des parcelles / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)</b>	Les bâtiments remarquables de cet ensemble sont répartis dans deux espaces. Le premier, actuellement école élémentaire et collège Notre-Dame de la Compassion, situé au 14-16 place de la Résistance, regroupe les bâtis remarquables <b>A B C E et L</b> : certaines ailes supposées de l'ancien couvent des Récollets, la porte d'entrée de l'établissement sur la place, une chapelle et un ancien gymnase. Le second, immeubles <b>H1</b> , actuellement lycée Jean-Baptiste de la Salle, est situé au 3-9 rue des Ursulines. <i>Voir plan légendé de l'ensemble page suivante.</i>
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Les bâtiments du lycée sont visibles en partie depuis l'espace public : l'aile visible forme une masse importante sur la rue des Ursulines. Sur la place de la Résistance, on voit parfaitement les deux immeubles mitoyens, entrée de l'établissement, au 6-8 place de la Résistance. Les bâtiments anciens, et remarquables, de l'école et du collège ne sont pas visibles de l'espace public.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Néant
<b>Modifications</b>	Fortes modifications sur l'ensemble des parcelles excepté sur AJ / 131 restée non bâtie



**PLAN D'IDENTIFICATION ET DE DATATION DES BATIMENTS**  
**ENSEMBLE SCOLAIRE JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, NOTRE-DAME DE LA COMPASSION**

<p>Limites de l'emprise</p>	<p>DATATION des BATIMENTS</p> <table style="margin: 0 auto;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px; background-color: #800000; border: 1px solid black;"></td> <td>XVIIe et XVIIIe siècles (parties de l'ancien couvent des Récollets)</td> </tr> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px; background-color: #00FF00; border: 1px solid black;"></td> <td>XIXe siècle</td> </tr> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px; background-color: #FFFF00; border: 1px solid black;"></td> <td>XXe siècle</td> </tr> </table>		XVIIe et XVIIIe siècles (parties de l'ancien couvent des Récollets)		XIXe siècle		XXe siècle
	XVIIe et XVIIIe siècles (parties de l'ancien couvent des Récollets)						
	XIXe siècle						
	XXe siècle						

**LEGENDES (les lettres en rouge sont celles identifiant les bâtiments « remarquables »)**

- A** : La partie Nord de l'aile est celle d'un bâtiment ante-cadastre (c.1810) supposé de l'ancien couvent. Au sud, une extension construite au XIXe siècle, où se situe un campanile. Actuelle aile de l'école élémentaire servant de jonction entre les deux cours.
- B** : Partie supposée de l'ancien couvent, ouverte sur le parc, qui se prolonge au sud par un autre bâtiment de l'ancien couvent situé, lui, au fond de l'impasse Thiers (AJ / 87) et identifié ici.
- C** : Aile supposée de l'ancien couvent des Récollets. Au centre du bâtiment a été percé, au XIXe siècle, l'entrée de la chapelle des sœurs. Cette aile est l'actuel logement des Sœurs de la Compassion.
- D** : deux bâtiments formant un plan en L, identifiables sur la cartographie à partir de 1854.
- E** : petit bâtiment de gymnase datant de la fin du XIXe siècle, attribuable à l'agence Moulin auteur de la chapelle.
- F** : Chapelle de la Congrégation des Sœurs datant de la fin du XIXe siècle.
- G** : Bâtiment du XIXe siècle, actuel logement des Frères des Ecoles chrétiennes.
- H** : 1954-1958, campagne de construction du vaste programme du lycée. La partie ouest et nord composée en quatre ailes, H, est l'œuvre de Jack Moulin. En face sur l'est de la cour formant un plan en L, les ateliers du lycée technique.
- I** : Bâtiment du collège édifié par Jack Moulin vers 1960.
- J** : programmes datant de 1992-1993 : J1 réfection du collège, puis, en 1995, J2 installation de la cantine entre la chapelle F et une aile XIXe siècle D.
- K** : bâtiments d'entrée du groupe scolaire, 6-8 place de la Résistance, reconstruits en 1991 sur le plan masse de bâtiments datant du début du XIXe siècle ou antérieurs (voir carte postale ancienne en dernière page de la fiche).
- L** : porte d'entrée de l'ensemble Notre-Dame de la Compassion, XIXe siècle.
- M** : au rez-de-chaussée de ce bâtiment un gymnase est utilisé par l'ensemble scolaire.



Façade du bâtiment 9 rue des Ursulines (en haut) et façades du bâtiment sur la cour (en bas). H1  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

## Description et analyse architecturales des bâtiments H sur rue et sur cour, 3-9 rue des Ursulines

c.1954-1955 ; Jack MOULIN (architecte)

Nv.1

<b>Plans actuels</b>	En double L (sur 4 ailes)
<b>Élévation / nombre de travées (données extrêmes)</b>	de R + 3 à R + 5 / une vingtaine ou une trentaine de travées environ par aile (rythme des baies régulier)
<b>Extensions / Modifications</b>	Deux ailes de bâtiment sur cour ont été surélevées de façon ancienne, cette disposition ne nuit à l'équilibre volumétrique des bâtiments mais l'absence d'alignement entre les baies « anciennes » et celles de la surélévation altère la régularité des rythmes verticaux de façade. (voir photographies ci-dessous rubrique « Autres vues »).
<b>Façades éléments dominants</b>	
<b>Rythme</b>	Rythme régulier
<b>Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre</b>	poteaux poutres ; parement de briques ocre sur le rue des Ursulines
<b>Modifications</b>	Aucune de notable
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	PVC ; métal. Baies formant de longs bandeaux en opposition au rythme vertical des baies carrées de la tour d'escalier à la jonction des deux ailes.
<b>Occultation type et matériau</b>	Stores
<b>Méletterie et ferronnerie</b>	Garde corps tubulaires ; grille de protection des baies en rez-de-chaussée sur la rue des Ursulines
<b>Modénature</b>	Encadrements des baies saillants (sur rue des Ursulines) ; bandeaux filants entre les niveaux (sur cour)
<b>Autres éléments de décor</b>	Néant
<b>Modifications</b>	Aucune de notable
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à longs pans et toits terrasses
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques, zinc
<b>Percements</b>	Néant
<b>Modifications</b>	

### Critères de protection – bâtiments H1

<b>Intérêt historique</b>	Les bâtiments 3-9 rue des Ursulines (sur rue et sur cour) sont l'œuvre de l'architecte Jack Moulin vers 1954-1955. Jack MOULIN est le reprenneur de l'agence familiale Jules puis Paul Moulin et H.Grosmeche, située 13 rue Catulienne, à deux pas de l'école Jean-Baptiste de la Salle. Cette agence est une des plus prolifiques de la ville à la fin du XIXe siècle et dans la première moitié du XXe siècle : le bâtiment de la Poste 59 rue de la République, ou celui de la Banque de France, 6 rue Catulienne, sont parmi leurs œuvres les plus connues. Ce bâtiment est par ailleurs un des rares exemples en centre-ville d'équipements scolaires de l'époque Reconstruction parfaitement conservé.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	Sur la rue des Ursulines le bâtiment au parement de briques ocre foncé apparaît comme une rupture urbaine importante par sa longueur et sa hauteur. Bien que ce bâtiment tranche dans le paysage de la partie Est de la rue (constitué de bâti à majorité r+1 à r+2), le fait qu'il soit aligné sur la voie et que la façade présente un très bon équilibre en vide et plein ne gênent pas le paysage urbain.
<b>Intérêt architectural</b>	Le bâtiment 3-9 rue des Ursulines est intéressant par sa sobriété tant dans la modénature que dans le rythme et le gabarit des ouvertures. Sur cour, de la même façon, les lignes sont épurées et l'animation des façades se résume essentiellement à un jeu de bandeaux filants horizontaux. Ces lignes de fuite atténuent l'impression « d'écrasement » provoquée par des bâtiments hauts et longs dans un espace non bâti, la cour, assez restreint. Autre intérêt architectural majeur : le traitement en arrondis des tours d'escaliers situées à l'intersection des ailes (voir photographies ci-dessous) et de l'angle arrondi à la jonction de deux ailes sur cour (voir photographies ci-dessus). A l'intérieur du bâtiment, l'escalier « d'honneur » rue des Ursulines a fait l'objet d'un traitement particulièrement intéressant.

**Autres vues**



*ci-contre à gauche* : à la jonction de deux ailes on distingue parfaitement : à droite, l'aile surélevée d'un niveau où les baies ne sont pas alignées sur les travées anciennes, à gauche l'aile sans surélévation. Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



*ci-dessus à droite* : sur la cour le traitement des cages d'escaliers et des angles des bâtiments. Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



*ci-dessus* : la façade du bâtiment rue des Ursulines. © Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis





**Description et analyse architecturales, F chapelle des Sœurs de la Compassion actuelle chapelle de l'ensemble scolaire, dernier quart du XIXe siècle**  
**Nv.2**

<b>Plans actuels</b>	Rectangulaire à nef unique et abside centrale semi-circulaire
<b>Élévation / nombre de travées (données extrêmes)</b>	Un seul niveau et un niveau de tribune au niveau du narthex
<b>Extensions / Modifications</b>	A l'Ouest du bâtiment a été « greffé » un édifice d'un seul niveau servant de restaurant scolaire : une articulation entre ces deux architectures a été créée par l'ancrage d'une verrière PVC en appentis sur la façade ouest de la chapelle ( <i>voir photographie ci-contre</i> ).
<b>Façades éléments dominants</b>	
<b>Rythme</b>	Rythme régulier
<b>Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre</b>	Brique, meulière, enduit ciment sur les piliers de contreforts
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire (excepté la verrière PVC citée ci-dessus « greffée » sur la face ouest de la chapelle)
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Baies en plein cintre à huisseries métalliques sur la façade latérale Est ; baies en plein cintre à huisseries métalliques doublées de baies en PVC sur la façade latérale Ouest ; porte d'entrée principale de l'édifice située au Sud et à l'intérieur d'un bâtiment de logement (ancienne partie du couvent des Récollets).
<b>Occultation type et matériau</b>	Néant
<b>Méletterie et ferronnerie</b>	Néant
<b>Modénature</b>	Corniche moulurée à larmier ; bandeau plat saillant au niveau du soubassement ; piliers de contreforts
<b>Autres éléments de décor</b>	Chacune des baies est munie de vitraux polychromes représentant des épisodes de la vie du Christ
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à longs pans
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Ardoises
<b>Percements</b>	Néant
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire

Vues des façades latérales Ouest (ci-dessus) et Est (ci-dessous) : la chapelle est désormais insérée dans le bâtiment de la cantine scolaire.  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



**Autres vues**



Intérieur de l'édifice actuellement en travaux et détail d'un des vitraux.  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



**Description et analyse architecturale des bâtiments, A B C E D L**  
**14-16 place de la Résistance et de la Déportation, (dont parties**  
**supposées de l'ancien couvent des Récollets)**  
**Nv.2**

<b>Plans actuels</b>	Plusieurs bâtiments de plan rectangulaire formant 2 plans en U (deux autour de la cour de récréation ouest, un autour de l'actuel bâtiment du restaurant scolaire) et 2 plans en L (un sur la cour de récréation Est, un au Nord-Ouest ouvert sur le parc et le stade, au bout d'une des ailes se trouve l'ancien gymnase <b>E</b> ). Sur la rue, la cour Ouest, est fermée par un mur de clôture et au centre un porte cochère couronnée d'un fronton ( <b>L</b> ).
<b>Élévation / nombre de travées (données extrêmes)</b>	R + 2 : une élévation basse homogène
<b>Extensions / Modifications</b>	Trois des bâtiments sont des parties de l'ancien couvent (voir plan de datation). Elles ont été surélevées au XIXe siècle (voir <b>A B C</b> ). Au cours du XIXe et du XXe siècle se sont ajoutés plusieurs édifices « refermant » peu à peu les cours telles que nous les connaissons aujourd'hui (voir <b>plan de datation 2<sup>e</sup> page de la fiche</b> ).  L'ensemble des édifices remarquables présente une grande cohérence en terme de gabarit (hauteur, rythme des ouvertures). L'immeuble <b>I</b> au 14 place de la Résistance apporte, au contraire, une rupture trop importante dans cet ensemble et sur la place de la Résistance.

**Façades éléments dominants**

<b>Rythme</b>	Rythme régulier
<b>Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre</b>	Murs maçonnés et enduit ciment ; pierres de taille apparente sur la partie époque Moderne de <b>A</b>
<b>Modifications</b>	Tous les bâtiments, excepté le gymnase en brique et meulière, et quelque soit leur matériau de gros œuvre, ont été enduits au ciment.
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Rythme régulier de baies rectangulaires. Le bâtiment (partie de l'ancien couvent) conserve en façades les traces d'anciennes arcades en plein cintre.
<b>Occultation type et matériau</b>	Néant
<b>Méallerie et ferronnerie</b>	Garde corps récents
<b>Modénature</b>	Corniche de couronnement plate. Sur le <b>bâtiment C</b> , la modénature est plus riche, mieux conservée : corniche moulurée (et à frise de denticules au centre), bandeau saillant mouluré, refends, avant-corps central sur trois travées.
<b>Autres éléments de décor</b>	<b>Bâtiment C</b> , au centre de l'avant-corps central, un dais à colonnes doriques sommé d'une croix marque l'entrée de la chapelle.
<b>Modifications</b>	Les éléments de ferronnerie d'origine ont disparu. La modénature a été presque totalement lissée, enlevée lors du dernier ravalement au ciment des façades.

**Toiture**

<b>Type de couverture</b>	Toit à longs pans et à croupes
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques et ardoises
<b>Percements</b>	Lucarnes capucines bâtiment B ; lucarnes « à la Mansart » et tourelle ajourée sur la partie XIXe siècle de l'aille <b>A</b> .
<b>Modifications</b>	Aucune de notable

**Critères de protection : bâtiments A, B, C, D, E, F, L**

<b>Intérêt historique</b>	Les restes du couvent des Récollets sont d'un intérêt historique majeur. Bien que leur altération soit importante, leur présence témoigne de la très forte présence d'établissements conventuels à Saint-Denis sous l'Ancien Régime (représentant 10 % de la population totale et une grande part de la propriété foncière), au même titre que le couvent des Ursulines, que celui des Carmélites ou que l'Abbaye. La chapelle du XIXe siècle est un des rares exemples de chapelle construite pour une institution religieuse et toujours propriété de celle-ci. Un autre exemple subsiste à Saint-Denis ; la chapelle de l'institution des Petites Sœurs des Pauvres ( 8 rue Gaston Philippe) contemporaine de celle-ci et édifiée par Jules et Paul MOULIN. Le gymnase que l'on peut dater de la même phase de construction reprend les mêmes caractéristiques en façade et forme donc un ensemble cohérent avec la chapelle.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	Intérêt majeur : l'implantation des bâtiments très concentrés autour de deux cours goudronnées laisse toute la place à l'arrière pour le déploiement des espaces plantés du parc.
<b>Intérêt architectural</b>	La valeur architecturale des rythmes des façades (élévation basse des bâtiments, rapport équilibré des pleins et vides), préservation des rythmes des ouvertures d'origine) compense la mauvaise conservation d'autres éléments comme les matériaux de parement, la modénature, les ferronneries etc...

<b>Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE</b> bâtiments, 3-9 rue des Ursulines H1	
<b>Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE</b> bâtiments A, B, C, E, F et porte d'entrée L	
<b>Recommandations : NIVEAU 3 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN PARTIE</b> bâtiments D	
<b>Recommandations générales</b>	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1. Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.4. Les façades en pierre 1.5. Les façades enduites 1.7. Les toitures et couvertures
<b>Recommandations spécifiques</b>	<p>Les bâtiments vestiges de l'ancien couvent des Récollets (A, B, C) datant du XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ont été altérés par les interventions successive cependant ils présentent encore des éléments de grande qualité qu'il conviendra de préserver et restaurer. Lors de travaux de restauration et d'entretien (par exemple dans le cas d'un ravalement) d'un des bâtiments identifiés comme appartenant au couvent, il conviendra d'établir un diagnostic architectural et technique permettant d'identifier précisément les éléments d'origine encore en place afin de les conserver et restaurer, de connaître la nature des maçonneries de la façade (sondages) et leur état (pierre de taille pour les parties d'origine et enduit pour les surélévations ?) afin de proposer un projet en adéquation avec le bâtiment ainsi qu'un protocole de restauration adapté. Les menuiseries sur l'ensemble des baies e ces bâtiments devront être homogènes afin d'offrir une cohérence d'ensemble. Les traces anciennes telles que les arcades encore visibles sur le bâtiment A devront être conservées lisibles. Alors que les bâtiments A et C ont gardé de nombreux éléments de décor et de modénatures, le bâtiment B a subi un ravalement invasif qui a lissé la façade. Pour ce dernier, il est recommandé de restituer, bandeaux, corniches et appuis de baies. Outre leur aspect esthétique, ces éléments ont l'intérêt de rejeter les eaux de pluie évitant leur ruissellement sur la façade, ce qui finit par l'altérer. Par ailleurs, l'enduit ciment devra être totalement piqué car il altère la maçonnerie et de restituer un enduit adapté à l'architecture. Il est en effet impératif que l'enduit soit en parfaite compatibilité avec son support de manière à garantir une bonne mise en œuvre, préserver la pérennité du bâtiment et éviter les fissures. Sur ces bâtiments les surélévations et les extensions sont interdites à l'exception de modifications relatives à des aménagements favorisant les conditions règlementaires (par exemple, accessibilité handicapés). Cependant celles-ci devront toujours être faites dans le respect des caractéristiques du bâtiment.</p> <p>Concernant les bâtiments du XIX<sup>e</sup> siècle, chapelle F et bâtiment E, il conviendra de conserver les matériaux à nu en façade et de ne pas les recouvrir par un enduit dans un souci d'homogénéité d'ensemble. En effet, outre l'intérêt historique de l'utilisation de ces matériaux qui permettent de « dater » visuellement ces deux bâtiments plus tardivement que ceux appartenant au couvent des Récollets, les matériaux participent à la composition d'ensemble des bâtiments affirmant la ligne horizontale du soubassement par l'emploi de la meulière et les éléments structurels (contreforts) pour l'église et de modénature (appuis ou encadrements de baies ainsi que bandeau et corniche) en pierre de taille ou enduit. Les surélévations de ces deux bâtiments sont interdites. Les extensions en retour des façades principales sont interdites car non seulement elles casseraient le rythme longitudinal des façades mais couperaient, de plus, les surfaces des cours intérieurs aujourd'hui presque parfaitement rectangulaires. Sur le bâtiment E, il conviendrait de travailler sur les ouvertures afin de retrouver des menuiseries en harmonie avec la façade du bâtiment (proportions entre clairs de vitrage et menuiserie et profil de la menuiserie sur des modèles anciens) et de les redessiner dans le respect de la façade en installant soit des doubles portes de plain-pied, soit des baies avec une ligne de soubassement dans la continuité du soubassement d'origine.</p> <p>Le mur de clôture percé d'une porte d'un portail (L) situé au 16 place de la Résistance sera préservé et restauré. Lors de travaux d'entretien, il serait intéressant de faire un sondage sur le mur de clôture et sur l'encadrement du portail proprement dit afin de connaître la maçonnerie mise en œuvre et de confirmer la pertinence de la maçonnerie enduite. Le cas échéant (si par exemple présence de matériaux qui à l'origine étaient visibles), il conviendrait de définir un protocole de restauration.</p> <p>Concernant le bâtiment H unique bâtiment du XX<sup>e</sup> siècle identifié comme remarquable, on veillera à le conserver dans ses dispositions actuelles.</p> <p>Enfin, en 1992-1993, sur la cour Ouest, a été construit un nouveau bâtiment en extension pour le collège (J1 sur le plan de datation). Ce dernier ne s'inscrivant pas dans la cohérence générale de l'ensemble, il ne devra pas servir de référence ou d'appui pour un réaménagement futur des parties anciennes de l'école-collège.</p>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

Nv.2

1/7500°



## Sources et bibliographie

Archives départementales de la Seine-Saint-Denis et collection privée : fonds de cartes postales, voir ci-dessous

WYSS, Michaël, (dir.), *Atlas historique de Saint-Denis, des origines au XVIIIe siècle*, Paris, Edition de la Maison des Sciences de l'Homme, 1996. Concernant le couvent des récollets voir : « 4.2.3 Les couvents du XVIIe siècle » p.221

Lieu de conservation, Type de document Auteurs, Titre,



Carte postale, s.d., Archives départementales de la Seine-Saint-Denis 2 Fi 734 :  
Vue intérieure de la chapelle des sœurs de la Compassion : les aménagements intérieurs et les objets mobiliers ont peu été modifiés.



Carte postale voyagée en 1904, Archives départementales de la Seine-Saint-Denis, 2 Fi Saint-Denis 402 :

Sur la gauche au premier plan, l'ancien bâtiment de la gendarmerie puis de l'orphelinat Génin (actuel emplacement de la Maison de la Jeunesse), puis un immeuble de deux travées « Maréchalerie » remplacé avant 1911 par un immeuble en briques de même largeur et cinq niveaux, puis les deux immeubles mitoyens, de quatre travées chacun, où se situe aujourd'hui l'entrée de l'établissement Jean-Baptiste de la Salle.



Carte postale, coll. part., s.d. datée entre 1907 et 1911 :

En partant de la droite : deux bâtiments avec l'entrée de l'école des Frères, puis un bâtiment bas de deux travées, ensuite, au centre, l'orphelinat Génin situé en retrait de la voie, enfin, à gauche on aperçoit l'ancienne entrée de l'école des sœurs : mur de clôture, portail et des bâtiments bas sur rue ; en retrait sur la cour intérieure on voit parfaitement une des ailes qui subsiste toujours avec un clocheton central. La Congrégation des Sœurs de la Compassion possédait à l'origine deux entrées symétriques sur la place : seule celle située la plus à l'Ouest subsiste aujourd'hui.

**Fiche PLU n° 215**


Dénomination :  
**Eglise paroissiale et maison en accompagnement**

Appellation : **Eglise Sainte Jeanne d'Arc de la Mutualité**

Adresse : **19 rue Clovis Hugues**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2014) J / 181

 <p>Plan de situation source : INSEE</p>	Caractéristiques historiques	
	Epoque / Date de Construction	1933
	Destination Initiale	Lieu de culte
	Destination actuelle	Lieu de culte
	Maître d'œuvre	Alfred NASOUSKY (architecte) ; Picaud et Cie (entrepreneur)
	Maître d'ouvrage	Archevêché de Paris, Chantiers du cardinal Verdier
Propriétaire actuel	Diocèse de Saint-Denis	

Analyse urbaine et paysagère	
<b>Contexte urbain et paysager</b>	Parcelle alignée sur la rue Clovis Hugues et perpendiculaire à celle-ci. Située à l'intersection des rues de Choisy et Clovis Hugues l'implantation de la parcelle renforce l'importance urbaine de l'édifice (sa hauteur domine la faible élévation de l'habitat du quartier). Cet équipement est placé au cœur du quartier de la Mutualité où les maisons individuelles basses et de styles hétérogènes dominant.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Non
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	A l'Est de l'église et parallèle à celle-ci une vaste salle de plan rectangulaire (ancien cinéma patronal ?). A l'arrière de l'église, au niveau du chevet, un bâtiment de plan rectangulaire. Les bâtiments sont environnés d'espaces non bâtis et plantés. Le long du le bas-côté Ouest de l'église un potager et autour de l'église sur l'ensemble des parcelles quelques arbres.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Visible depuis l'espace public : rue Clovis Hugues et rue de Choisy. Importance des vues dégagées sur l'édifice : l'axe de la rue de Choisy offre un bon recul et le clocher est identifiable dans le paysage de la Mutualité.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Mur bahut d'origine, légèrement en retrait de la rue, surmonté d'une grille ; portail métallique central
<b>Modifications</b>	Les plans parcellaires ont été modifiés depuis la construction de l'église. Le bâtiment de logement sur rue, à droite de l'entrée actuelle, est antérieur à l'église.



Façade principale  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturale de l'église	
<b>Plan actuel</b>	Rectangulaire et avant-corps du narthex de plan carré flanqué de deux absidioles de plan hexagonal, chœur de plan hexagonal entouré par la sacristie de plan rectangulaire. Clocher de plan hexagonal.
<b>Parties constituantes</b>	Narthex, tribune de chœur, nef, chœur, bas-côtés, chapelles latérales, sacristie,
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Élévation / nombre de travées</b>	3 travées composées d'une nef et de 2 travées latérales (correspondant aux bas-côtés) / 7 travées sur chacun des bas-côtés
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Ciment aggloméré (mélange de sable de rivière et de pierre pulvérisée, pilonné et humidifié pendant plusieurs jours) mis en œuvre selon le procédé « Nasousky » (voir réf. Sources et bibliographie n°4) : des modules en ciment forment un parement imitant la pierre.
<b>Parement / remplissage</b>	Béton en remplissage
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Portes rectangulaires (porche d'entrée en plein cintre et portes latérales sur chacun des bas-côtés), baies en plein cintre sur l'ensemble des façades, occuli au-dessus des portes latérales des bas-côtés, archères sur les absidioles du narthex. Sur le clocher une baie centrale en plein cintre à colonne surmontée de l'horloge, puis, sur chacun des pans du beffroi hexagonal des baies jumelées à colonnette centrale.
<b>Occultation type et matériau</b>	Néant
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Horloges sur le clocher : côté rue au Sud et côté chœur au Nord.
<b>Modénature</b>	Corniche moulurée en larmier sur l'ensemble des façades et à frise de modillons à masques d'hommes expressifs sur les façades latérales ; frise à masques sur les pignons Sud des bas-côtés ; bandeaux plats sur les façades latérales ; Cintres des baies surmontés d'une frise posée sur des petites consoles à masques d'hommes.
<b>Autres éléments de décor</b>	Porche d'entrée à colonnettes (chapiteaux de style roman), arc en plein-cintre à moulures et frises de feuillages stylisés. Tympan à bas-relief : scène de la vie de Jeanne d'Arc, œuvre de Madeleine-Marie Nasouska-Chantrel.
<b>Modifications</b>	Vitraux : ceux du chœur sont des réalisations postérieures ; ceux des bas-côtés n'existent plus (baies occultées par des panneaux en plastique). Petits



	vitraux postérieurs ( ? ) sur les baies des tourelles adossées au clocher.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à longs pans et toits à pavillon sur plan hexagonal sur le clocher et le choeur
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques sur l'ensemble de l'édifice à l'exception du clocher couvert en zinc. Partie supérieure du clocher de plan hexagonal (au-dessus des contreforts) et ajourée en galerie. Croix en métal sommant le clocher
<b>Percements</b>	Néant
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire

**Critères de protection**

<b>Intérêt historique</b>	<p>Cette église est un des uniques lieux de culte du quartier dit de la « Mutualité », directement lié à l'urbanisation de celui-ci. L'implantation d'une église paroissiale, comme ce fut le cas à la Plaine trente ans plus tôt, et d'équipements scolaires (école de Marville par exemple) a permis le désenclavement progressif de ce quartier excentré.</p> <p>Le bâtiment fait partie du corpus assez important de réalisations d'églises (voir réf. Sources et bibliographie n°6) par l'architecte Alfred Nasousky, toutes caractérisées par un style néo-roman. Le procédé constructif employé est par ailleurs symptomatique d'une phase de recherches intensive après la Première Guerre mondiale de nouveaux procédés techniques standardisés, « préfabriqués » et donc économiques. Par ailleurs le dialogue entre l'architecture et le programme ornemental conçu par son épouse est intéressant : l'un et l'autre témoigne d'une influence orientale.</p> <p>Outre la recherche de procédés constructifs économiques l'architecture religieuse d'entre-deux-guerres (postérieures à la séparation de l'Eglise et de l'Etat donc) est caractérisée, comme c'est le cas ici, par un retour aux héritages de l'antiquité chrétiennes et de l'époque médiévale (voir Antoine Le Bas, Des sanctuaires hors les murs, églises de la proche banlieue parisienne, 1801-1965, Paris, éditions du Patrimoine, coll. Cahiers du Patrimoine, 2002).</p> <p>Cet édifice est un des nombreux construits en Seine-Saint-Denis dans le cadre de l'Oeuvre des chantiers du cardinal contrôlée par le Comité diocésain d'architecture. Les architectes retenus, comme ce fut le cas deux fois pour Alfred Nasousky, sont placés sous l'autorité de l'architecte Paul Tournon</p>
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	<p>La rue Clovis Hugues comme les rues situées au Sud de l'église sont constituées d'un petit habitat bas, de faibles dimensions. La présence de cette église est un point de repère dans ce paysage. En effet, malgré sa hauteur relativement modeste (et donc adaptée au quartier de la Mutualité) ce monument offre une rupture heureuse dans un tissu dense de logements. La présence d'une deuxième horloge à l'arrière du clocher (au Nord) témoigne de sa place dans le quartier : l'heure était ainsi visible de plusieurs points de vue avant la construction des parcelles situées au Nord.</p>
<b>Intérêt architectural</b>	<p>La « Société de constructions civiles et industrielles » fondée en 1919 par le centralien Nicolas Perpignani est concessionnaire des procédés de constructions A. Nasousky. Ce système est développé essentiellement dans l'architecture religieuse (voir réf. Sources et bibliographie n°6). L'intérêt architectural de cet édifice réside dans cette expérience : une volonté de copie de la pierre, celle de créer un système facilement ajustable (pierre solides mais légères et munies de « queues d'arondes » à cœur), économie de temps et de moyens (fabrication directement sur le chantier et utilisation de matériaux « pauvres » comme le gravier de rivière). La résistance hygrométrique de ce procédé présente cependant des failles dans cette zone fortement irriguée.</p>

**Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE**  
**Eglise et dégagements des abords autour de l'église**

<b>Recommandations générales</b>	<p>Cf. fiches</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. GENERALITES             <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien</li> <li>1.2 La façade</li> <li>1.6. Les façades en béton</li> <li>1.7. Les toitures et couvertures</li> <li>1.8. La restauration durable</li> </ol> </li> <li>2. LES QUARTIERS             <ol style="list-style-type: none"> <li>2.2 Les lotissements du nord-est</li> </ol> </li> </ol>
<b>Recommandations spécifiques</b>	<p>L'implantation de l'église en milieu de parcelle permet le dégagement des bas-côtés et une perception générale de l'édifice.</p> <p>L'église sera restaurée selon ses dispositions d'origine. Une attention particulière sera aussi portée à la clôture et à l'ancien presbytère (ou maison du gardien) qui participent à la cohérence de l'ensemble et mettent l'église en valeur tout en la protégeant de la rue.</p>
<b>Autres</b>	<p>Voir fiche PLU n°216, église paroissiale Sainte Geneviève de la Plaine</p>

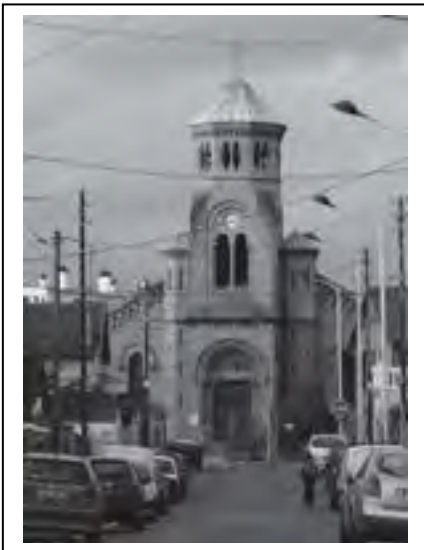
CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500<sup>e</sup>



**Autres vues**

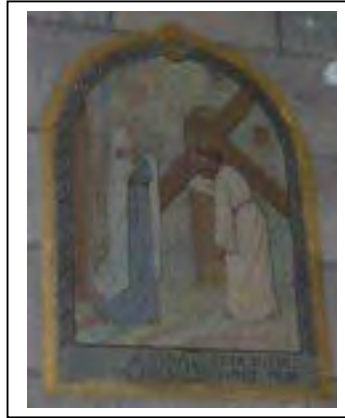


Vue depuis la rue de Choisy qui montre l'importance dans le paysage urbain des vues perspectives : la « pollution » visuelle créée par les câbles électriques est ici très présente.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



1. La face Nord du clocher également munie d'une horloge
2. Le chevet
3. Le détail des décors sculptés : petits masques en frise et de part et d'autre d'un oculus
4. L'absidiole ouest qui flanque le clocher, et le détail de la frise crénelée le long de la pente du toit.

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Détail du tympan, bas-relief sculpté par Madeleine-Marie Nanouska-Chantrel épouse de l'architecte (Apparition de l'archange Michel à Jeanne d'Arc).

Le long des bas-côtés, à l'intérieur de l'édifice, une des toiles marouflées du chemin de croix (stations IV) de la même artiste.

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Détails des vitraux du chœur ; des chapiteaux au croisement du bas-côté Ouest et du chœur.

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Vue du fond de l'église depuis la nef, bas-côté Ouest et tribune sur le narthex.

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

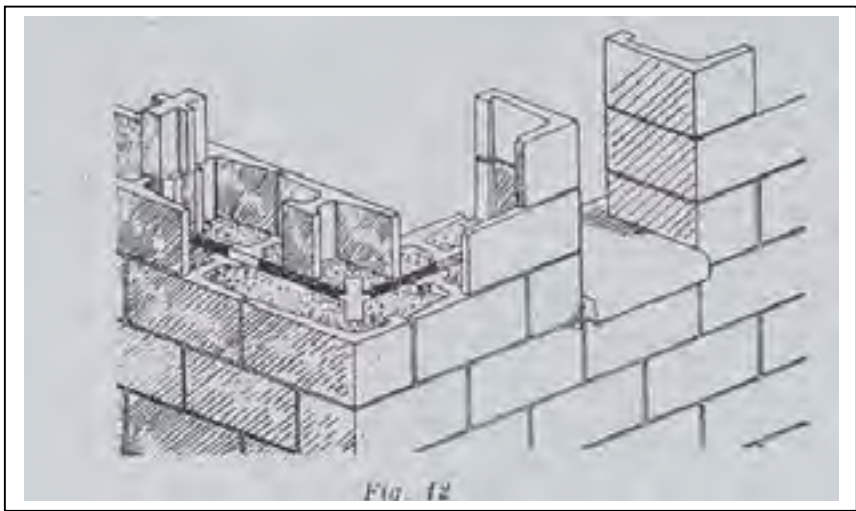
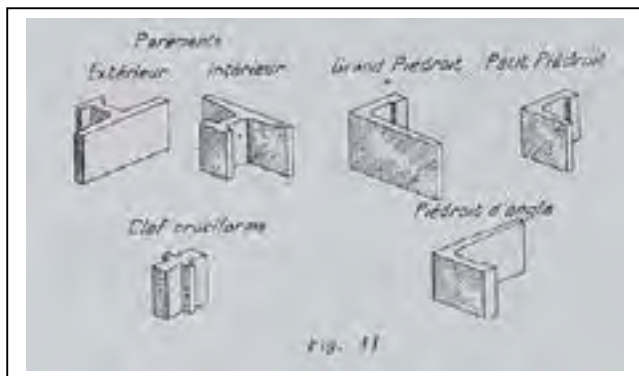


Signature de l'architecte sur la façade principale.

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Sources et bibliographie
M.DUMOULIN et G.OUTARDEL, <i>Les Eglises de France. Paris et la Seine</i> , Paris, Librairie Letouzey et Ané, 1936
Antoine Le Bas, <i>Des sanctuaires hors les murs, églises de la proche banlieue parisienne, 1801-1965</i> , Paris, éditions du Patrimoine, coll. Cahiers du Patrimoine, 2002
Pierre DOUZENEL, <i>A Saint-Denis aussi les rues ont leur histoire</i> , Tome 1 « de rues d'Alembert à rue du Cygne », 1981-1990, p.234.
<i>Construire. Cahier des jeunes architectes</i> , n°18, 1933, p.18-20 ???
4. M.BOUSQUET, « Le Reconstitution des Maisons des Régions Dévastées, Matériaux et Dispositifs Rapides Solides et Economiques », <i>La Construction Moderne</i> , n°30, 14 décembre 1919, pp.83-85 : description du procédé de construction dit « Nasousky » :  « Les deux parements (fig.11) [ voir ci-dessous ] sont reliés ensemble par une clef hydrofuge munie de deux tenons s'emboîtant dans la queue de chaque élément formant ailette et munie d'une encoche à la partie supérieure. Les angles comportent à une des branches une queue d'aronde qui permet l'accrochage de l'élément dans le béton de remplissage. Quant aux grands piédroits, ils sont formés de deux pièces, le joint se trouvant sur la face du tableau qui doit être rempli de béton ; le petit piédroit est également en deux pièces reliées par une clef. Les murs de refend ainsi que les cloisons peuvent être faits avec agglomérés normaux. Ce système convient de préférence pour des murs de 0 m 26 à 0 m 40 environ. Pour des murs de plus forte épaisseur, 0 m 50 et plus, devant offrir beaucoup de résistance, la clé est de forme cruciforme au lieu d'être rectangulaire. L'intérieur des murs est également rempli de béton, mais une sorte de chambre à air (fig.12) [ voir ci-dessous ] est ménagée dans l'axe du mur au moyen d'un dispositif spécial ; enfin pour réaliser la liaison entre les parements intérieur et extérieur, on place la clef laquelle se trouve ensuite noyée dans le béton. »
<i>L'Architecture</i> , mai 1938, n°5
6. Alfred NASOUSKY construit plus de 50 édifices religieux parmi lesquels : Eglise Notre-Dame de la Consolation de Calais (Nord-Pas-de-Calais), 1910-1912  source : Ministère de la Culture et de la Communication, base Architecture Mérimée, références des notices :  église Notre-Dame du Perpétuel Secours et église paroissiale Saint-Joseph-des-Quatre-Routes, Asnières-sur-Seine (Hauts-de-Seine), réf.IA00129696 et réf.IA00129697 ; chapelle Saint-Louis, Longwy-Bas (Meurthe-et-Moselle), réf.IA00074508 ; église paroissiale Saint-Sébastien, Terville (Moselle), réf.IA00038489 ; église paroissiale Notre-Dame-de-Senelle, Herserange (Meurthe-et-Moselle) avec Alphonse KEMP (architecte), réf.IA00048621.  Au Havre plusieurs édifices de culte sont inventoriés comme étant l'œuvre de l'architecte « A. NASUESKY » or il s'agirait bien de l'œuvre d'Alfred NASOUSKY : église paroissiale Notre-Dame-des-Neiges (détruite) réf.IA76000211 ; église paroissiale Saint-Léon (détruite) réf.IA00130419 ; église paroissiale Sainte-Cécile réf.IA76000171 ; église paroissiale Notre-Dame-de-Bon-Secours réf.IA76000175



M.BOUSQUET, « Le Reconstitution des Maisons des Régions Dévastées, Matériaux et Dispositifs Rapides Solides et Economiques », <i>La Construction Moderne</i> , n°30, 14 décembre 1919, pp.83-85 : description du procédé de construction dit « Nasousky »
---

**Fiche ensemble PLU n°216**

Dénomination : **Eglise paroissiale, presbytère et pavillon d'entrée (logement de sacristain)**

**Immeubles de logements et trois impasses en accompagnement (dont l'impasse Chevalier)**

Appellation (facultatif) : **église Sainte Geneviève de la Plaine**

Adresse : **131 avenue du Président Wilson**

**123 et 133 avenue du Président Wilson, impasse Chevalier (impasses et immeubles de logements)**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) Eglise : CO / 43  
 Immeubles en accompagnement : CO / 46 et 49 ; Impasses en accompagnement : CO / 12, 75 et 51 (impasse Chevalier)



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1900-1901 : église et presbytère 1904 : pavillon d'entrée
Destination initiale	Eglise paroissiale, presbytère et logement de sacristain
Destination actuelle	Eglise paroissiale, presbytère et logement de sacristain
Maître d'œuvre	E. Homberg (architecte)
Maître d'ouvrage	M. Louis Hubert et le Conseil de fabrique de la paroisse de Sainte-Geneviève
Propriétaire actuel	Ville de Saint-Denis (église) ; Association diocésaine (presbytère et pavillon)

**Analyse urbaine et paysagère**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	La parcelle rectangulaire de l'église est implantée à l'alignement et à la perpendiculaire de l'avenue du Président Wilson à mi-chemin entre le Pont du chemin de Fer, Pont de Soissons, et la Porte de la Chapelle. Elle est située en face de l'actuelle rue Saint-Just, ancienne impasse Diderot, où dès le milieu du XIXe siècle les bâtiments publics du secteur de la Plaine s'étaient concentrés, dont l'ancienne chapelle provisoire. Ce secteur de l'avenue est dominé par un linéaire dense d'immeubles de rapport et des emprises industrielles ou ferroviaires en fond de parcelle ou en cœur d'îlots, accessibles soit par des cours intérieurs soit par des impasses. La gare de marchandise de la Plaine et son vaste réseau ferré se trouvent immédiatement à l'Ouest de l'église. Au nord et au sud de la parcelle, trois impasses ( <i>voir schéma ci-dessous</i> ), à hauteur du 123, au sud de l'église au 129, et au 133 avenue du Président Wilson aboutissant à l'ouest au réseau ferré ponctuent le front bâti favorisant la mise en valeur de l'église en évitant une sensation d'enclavement pour celle-ci. Au sud, l'impasse Chevalier viabilisée dessert des logements. Immédiatement au sud de la parcelle de l'église un passage ou impasse fermé sur l'espace public. L'impasse située la plus au nord longe les murs de clôture des immeubles de rapport du 133 de l'avenue et possède encore des traces de voies ferrées au sol.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (ateliers SNCF)
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	L'église est implantée en léger retrait de la voie perpendiculaire à celle-ci et au centre de la parcelle. Le bâtiment est flanqué au nord et au sud de deux allées symétriques ( <i>voir schéma ci-dessous</i> ) qui répondent aux impasses citées ci-dessus. La parcelle offre donc un plan symétrique avec ces deux chemins parallèles longeant chacun des bas-côtés de l'église.  Aligné sur la voie et à la perpendiculaire de celle-ci, au nord-est de la parcelle, un petit pavillon d'entrée de deux niveaux. En fond de parcelle, au nord-ouest, se situe le presbytère, maison de trois niveaux et deux travées et à l'arrière du chevet un petit jardin est accessible depuis le presbytère. Le bas-côté sud de l'église est longé par un chemin arboré. <b>L'ensemble de la parcelle est identifié comme remarquable, son plan comme ses bâtiments. Les immeubles qui encadrent la parcelle, alignés sur rue et aux façades régulières, (CO 46 et 49) ainsi que les trois impasses situées aux 123 et 133 de l'avenue (CO 12, 75 et 51 impasse Chevalier), donnent une cohérence au front bâti sur cette séquence de l'avenue et participent à la mise en valeur de l'édifice. A ce titre ils ont été identifiés comme des éléments d'accompagnement de l'édifice remarquable.</b>
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Le dégagement de part et d'autre de l'édifice favorise sa visibilité depuis l'espace public. Cependant, son gabarit relativement bas, fait s'intégrer l'église dans le linéaire de l'avenue : elle ne constitue pas une rupture visuelle trop massive.
<b>Clôture : type et matériau</b>	La parcelle est close, sur l'avenue, par une grille de clôture basse ayant remplacée celle d'origine mais dans les mêmes dispositions.
<b>Modifications</b>	La clôture sur l'avenue a été remplacée par une plus récente très légère qui, de ce fait, ne nuit pas à la lisibilité de l'édifice.



Façade sur rue de l'église encadrée par les immeubles d'accompagnement.  
Département de la Seine-Saint-Denis. DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500

Vue aérienne du quartier –  
CG 93 –InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

<b>Description et analyse architecturales</b>	
<b>Plan actuel</b>	<p><b>Eglise</b> : plan rectangulaire à chevet saillant semi-circulaire flanquée de bas-côtés à absidioles semi-circulaire au niveau du narthex.  <b>Presbytère</b> : plan en L autour d'une très petite cour intérieure (puit de lumière).  <b>Pavillon d'entrée</b> : plan rectangulaire.</p> <p><b>Immeubles en accompagnement 133 avenue du Président Wilson</b> : plans rectangulaires (répétés quatre fois et à la perpendiculaire de l'impasse)  <b>Immeuble en accompagnement 123 avenue du Président Wilson</b> : plan carré constitué de quatre ailes autour d'une cour fermée. L'immeuble s'implante à l'alignement et à l'angle d'une impasse et de l'avenue.</p>
<b>Parties constituantes</b>	/
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Élévation / nombre de travées</b>	<p><b>Eglise</b> : bas-côtés d'un seul niveau ; nef de trois travées en surélévation et voûtée en berceau, à clocher-porche de plan carré.  <b>Presbytère</b> : R + 2 / 2 travées symétriques autour de la porte d'entrée au rez-de-chaussée.  <b>Pavillon d'entrée</b> : R + 1 / 1 travée sur l'avenue, 2 en retour à l'intérieur de la parcelle.</p> <p><b>Immeubles en accompagnement 133 avenue du Président Wilson</b> : R + 4 / 5 travées  <b>Immeuble en accompagnement 123 avenue du Président Wilson</b> : R + 5 / 15 travées</p>
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Façade(s) de l'église</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Ciment armé brevet Hennebique en gros œuvre
<b>Parement / remplissage</b>	Appareillage de moellons équarris
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	<p>Les ouvertures sont peu nombreuses et réduites à l'image du style Roman. Sur la façade principale, le porche central est flanqué par deux portes latérales qui desservent chacun des bas-côtés. Ces portes de belle qualité sont en chêne et d'origine, œuvre de la manufacture Ch. Champenois. Au-dessus des portes latérales, des oculi apportent un peu de lumière au narthex.</p> <p>Sur le clocher de plan carré, au premier étage s'ouvre une haute baie en plein-cintre flanquée de quatre archères et au sommet, trois ouvertures à colonnettes abritant les abats-sons. Ce beffroi a été réalisé par J. Borderel.</p> <p>Sur les bas-côtés, des baies en plein cintre de petite taille éclairent chacune des travées ; système répété au-dessus sur les grandes arcades de la nef percées à chaque travée de trois baies et séparées de colonnes. Sur le chevet voûté en cul-de-four, cinq baies étroites en plein-cintre rayonnent autour du chœur.</p>
<b>Occultation type et matériau</b>	Néant
<b>Méallerie et ferronnerie</b>	/
<b>Modénature</b>	La modénature, tout comme le programme sculpté extérieur dans son ensemble, est limitée à quelques éléments : bandeau saillant au-dessus du rez-de-chaussée et des bas-côtés, bandeau répété sous le clocher, corniche à larmier sur les façades latérales de la nef.
<b>Autres éléments de décor</b>	<p>Le programme sculpté des ornements du tympan du porche central est l'œuvre de M.Rey sculpteur à Paris. Le bas-relief du tympan, représentant une scène de la vie de Sainte-Geneviève, est l'œuvre de Pène ou Père Les vitraux des oculi et de la grande baie du clocher sont visibles depuis l'espace public.</p> <p>Les autres éléments de décor sont réalisés notamment par les artisans suivants : les vitraux de l'ensemble des baies sont l'œuvre de Champigneulle (fabrique de vitraux basée à Metz), les mosaïques et carrelages au sol de Guilbert-Martin (30 rue Génin à Saint-Denis), la peinture décorative de Baudry (mosaïque et peinture ne sont pas visibles de l'espace public).</p>
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à longs pans et appentis sur les bas-côtés ; sur le clocher, toit à pavillon.
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Ardoises
<b>Percements</b>	Quatre lucarnes sur le clocher
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Façade(s) du presbytère</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Indéterminé
<b>Parement / remplissage</b>	Matériau visible : enduit
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire



La façade principale du presbytère depuis l'espace public.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Porte d'entrée piétonne centrale, encadrée de deux baies symétriques. Sur chacun des niveaux supérieurs, R+1 et R+2, des baies rectangulaires symétriques.
<b>Occultation type et matériau</b>	Persiennes en bois
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Grilles de protection sur les baies du rez-de-chaussée, garde-corps sur les quatre baies aux niveaux supérieurs
<b>Modénature</b>	Petite corniche à larmier
<b>Autres éléments de décor</b>	Dans l'axe de la porte d'entrée centrale entre R+1 et R+2, entre les deux travées, une niche en plein cintre couverte d'un dais. La niche renferme une statue en pied et en ronde bosse.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à croupe
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques
<b>Percements</b>	Cheminée
<b>Modifications</b>	Châssis de toit

<b>Façade(s) du pavillon d'accueil</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Indéterminé
<b>Parement / remplissage</b>	Matériau visible : brique silico-calcaire
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Deux baies rectangulaires étroites sur l'avenue, celle à RDC en arc surbaissé soulignée de briques peintes en blanc. Façade en retour à l'intérieur de la parcelle : une porte d'entrée piétonne latérale droite, flanquée à gauche d'une baie rectangulaire, les deux ouvertures étant sommées d'un arc surbaissé en brique. Au niveau supérieur, trois baies à linteau droit dans l'axe des travées. Huisseries des baies et porte en PVC imitant la couleur du bois.
<b>Occultation type et matériau</b>	Néant
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Garde-corps tubulaires récents
<b>Modénature</b>	Pas d'éléments de modénature particuliers : corniche en bande plate enduite.
<b>Autres éléments de décor</b>	Néant
<b>Modifications</b>	Huisseries, garde-corps
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à croupes
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Zinc
<b>Percements</b>	Néant
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire



Immeuble, 123 avenue du Président Wilson : détail de la porte cochère de son encadrement, du bandeau à larmier du RDC et quelques persiennes en bois d'origine conservées.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

<b>Immeubles en accompagnement : 123 et 133 avenue du Président Wilson</b>	
<b>Immeuble 123 avenue du Président Wilson</b>	Gros œuvre enduit sur la façade principale et la façade sud ouverte sur l'impasse Chevalier. Le mur pignon nord est constitué d'un appareillage irrégulier et peint en rouge curieusement rehaussé de cinq larges formes verticales en zigzags bleues. La façade principale sur l'avenue se caractérise par un RDC à vocation commerciale, ponctué de plusieurs devantures comme à l'origine du bâtiment ( <i>voir carte postale ci-dessous</i> ), et au centre une très belle porte cochère soulignée d'un encadrement sculpté ( <i>voir vue ci-contre</i> ). Le niveau du RDC est marqué par un bandeau saillant mouluré à larmier d'origine : cette ligne filante qui surmonte les devantures de commerces est à maintenir. L'élévation de R+1 à R+5 est constituée d'un rythme régulier de baies rectangulaires. Le principal intérêt de cette élévation réside dans le maintien de nombreuses persiennes d'origine : un élément de qualité pour le paysage qu'il conviendrait d'appliquer à l'ensemble de la façade. La toiture de l'édifice, en zinc, est constituée de longs pans où des souches de cheminées sont implantées régulièrement : ceci rythme la séquence urbaine.
<b>Immeubles 133 avenue du Président Wilson</b>	A l'image du précédent immeuble, les quatre immeubles présentent des façades principales enduites. A la différence du premier immeuble, tous les murs pignons de ces immeubles sont également enduits (isolation par l'extérieur). L'implantation régulière des quatre immeubles parallèles les uns aux autres et à la perpendiculaire de l'avenue anime particulièrement le paysage ( <i>voir vue ci-dessous</i> ). Ces immeubles sont particulièrement intéressants en termes d'implantation car ils offrent à l'église des respirations transversales qui évitent à celle-ci malgré une insertion dans un front bâti relativement dense de paraître enclavée. Les deux impasses de part et d'autre renforcent cette position central, en cœur de parcelle, mais très aérée. Les principales modifications portent sur les pieds d'immeubles et les éléments de second œuvre des façades (modénatures lissées, matériaux de parement...)
<b>Modifications</b>	

<b>Critères de protection</b>	
<b>Intérêt historique</b>	<p>L'église Sainte-Geneviève de la Plaine est l'aboutissement de plus de trente ans d'incertitudes concernant la création d'une paroisse et d'une église définitives dans la Plaine. En 1867 est acheté un terrain pour édifier une première église provisoire au lieu <i>la Croix Penchée</i> ou <i>la Montjoie</i> dont le cahier des charges date de 1865 et la pose de la première pierre du 14 avril 1866. Le 8 août 1877, cette chapelle est érigée en succursale ou « paroisse indépendante » au 120 de l'avenue, c'est-à-dire au niveau de l'entrée de l'actuelle rue Saint-Just pour être démolie en 1901.</p> <p>Le 29 mai 1901, par décision préfectorale « le trésorier de la fabrique de l'église succursale Sainte Geneviève de la Plaine (...) est autorisé à acquérir de M. François Théodore Legras, demeurant à Paris rue Poisson, un terrain sis à Saint-Denis, avenue de Paris 131, d'une contenance superficielle d'environ 1635 mètres (carrés) et sur lequel ont été édifiés une église et un presbytère. » (AMSD, 2 M 21). Cette autorisation valide en réalité la construction déjà achevée de l'église dont le chantier avait débuté en 1899. Le coût de l'achat qui s'élève à 60 000 F est couvert par des dons de particuliers (source Archives Historiques de l'Archevêché de Paris et Archives Historiques du Diocèse de Saint-Denis), dont la mobilisation révèle l'attachement à une paroisse « autonome » de la Plaine. En revanche, la quasi totalité du chantier de construction est financé par un seul mécène, M.Louis Hubert, particulier demeurant rue Lafayette à Paris, mentionné régulièrement dans les archives en tant que « propriétaire » de l'église. L'église et le presbytère sont construits conjointement. En novembre 1904, le curé de la paroisse fait édifier sur ses fonds propres le pavillon situé à l'entrée de la parcelle afin d'y loger le sacristain qui remplit les fonctions de « suisse, bedeau et sonneur » et son épouse qui est « chaisière ».</p> <p>Avec la création de cette paroisse, la Plaine renforce l'affirmation de son identité et son autonomie par rapport au secteur du centre-ville. Ce même phénomène se retrouvera dans le quartier de la Mutualité avec l'édification de l'église Sainte Jeanne d'Arc de la Mutualité en 1933 (<i>voir fiche PLU n°215</i>).</p> <p>Ce chantier antérieur de peu à la séparation de l'église et de l'état, par la loi du 9 décembre 1905, est révélateur d'une période de crise où dès la fin du XIXe siècle les autorités publiques se désengagent progressivement du financement de nouveaux lieux de culte. Aussi, cet auto-financement des constructions par les paroissiens est sensible dans l'architecture de l'édifice (voir intérêt architectural ci-dessous).</p>
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	<p>Cette église est adaptée au linéaire de l'avenue. Son implantation légèrement en retrait de la voie, son gabarit bas et étroit, ainsi que son style néo-roman sobre sont en harmonie avec l'habitat collectif modeste du secteur. Le paysage urbain de l'église et de la séquence urbaine faisant face à la rue Saint-Just est constitué de l'édifice en lui-même mais aussi des impasses et des immeubles de rapport qui le flanquent. Les immeubles associés, au niveau des n°123 et 133 de l'avenue, ont tous des gabarits et une écriture architecturale adaptés à cette séquence urbaine de l'avenue et fonctionnant harmonieusement avec l'élévation relativement basse de l'église (<i>voir vues ci-dessous</i>). Les dégagements de part et d'autre de l'église constitués par une impasse et l'accès au presbytère ainsi que celles en résonnance flanquant les deux immeubles situés sur les parcelles mitoyennes à l'église accentuent la mise en valeur de l'édifice.</p>
<b>Intérêt architectural</b>	<p>Le style architectural de l'édifice, de plan simple et quasiment dépourvu de toute sculpture en façade, est révélateur de sa construction économe car autofinancée par des dons de particuliers comme la plupart des églises de cette époque, du dernier tiers du XIXe siècle à 1905, que l'on a qualifiée de « discordat » (Antoine Le Bas, <i>Des sanctuaires hors les murs, églises de la proche banlieue parisienne, 1801-1965</i>, Paris, éditions du Patrimoine, coll. Cahiers du Patrimoine, 2002).</p>
<b>Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE</b> <b>EGLISE – PRESBYTERE - LOGEMENT</b>	
<b>Recommandations : NIVEAU 3 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN PARTIE</b> <b>IMMEUBLES D'ACCOMPAGNEMENT et GABARITS DES TROIS IMPASSES</b> <b>123 et 133 avenue du Président Wilson et impasse Chevalier</b>	
<b>Recommandations générales</b>	<p>Cf. fiche(s)                      1. GENERALITES                      1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien                      1.2 La façade                      1.3. Les façades en brique                      1.4. Les façades en pierre                      1.5. Les façades enduites</p>
<b>Recommandations spécifiques</b>	<p>Lors de la restauration de l'édifice, il conviendra d'étudier l'ensemble des façades. Si celles-ci ne peuvent pas être toutes traitées ensemble lors d'un chantier unique en une seule tranche de travaux, il conviendra au moins d'effectuer les travaux de restauration sur l'ensemble d'une façade afin d'assurer l'homogénéité du traitement de la toiture au sol. Une attention particulière devra être portée aux éléments de modénature, de décor et de second œuvre (programme sculpté, menuiserie, mosaïque...) qui mériteront d'être restaurés par des personnes compétentes pour chaque domaine d'intervention. Les vitraux devront faire l'objet d'un véritable programme de restauration.</p> <p>Aucune extension ne pourra être envisagée sur les flancs des bas-côtés. De la même manière, il conviendra de préserver les impasses pour les respirations qu'elles procurent autour de l'église qui évite de donner à celle-ci une impression d'enclavement au sein du tissu. Les impasses ne devront pas être fermées car elles sont aussi les vestiges du passage du réseau ferré et en portent encore pour certaines les marques. Il conviendrait donc au titre de la mémoire et de l'histoire de conserver les traces que sont les rails encore en place.</p> <p>Les immeubles qui encadrent l'église, contemporains de celle-ci, l'accompagnent à cet effet harmonieusement sans discordance. Il conviendrait donc de les conserver car leurs gabarits, leurs rythmes et leurs proportions générales, rapports entre pleins et vides, sont adaptés à l'église, l'écriture architecturale et urbaine des fronts bâtis la mettant en valeur. Ils participent en ce sens à la cohérence urbaine de l'église. Si ces immeubles sont conservés, il conviendra lors de travaux de ravalement, d'étudier et de traiter l'ensemble de la façade. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) encore en place. Ces deux immeubles pourront aussi servir de point de référence pour de nouveaux immeubles en front bâti, sur cette séquence de l'avenue, notamment à l'angle opposé de l'impasse chevalier. Les gabarits de nouveaux devront être compris entre R+4 et R+5.</p>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**Nv.1** **Nv.3**

1/2500°



L'immeuble du 123 avenue du Président Wilson (*ici à gauche de l'église*), angle de l'impasse Chevalier, est un élément du paysage urbain intéressant car, contemporain de l'église, il l'accompagne harmonieusement tant d'un point de vue architectural par son gabarit, ses proportions, le rythme régulier de ses travées et de ses baies qu'urbain avec son vaste mur pignon nord au gros œuvre apparent qui crée un arrière plan qui ne nuit pas à la lisibilité de l'édifice.

On note aussi l'importance de la régularité des souches de cheminées d'origine qui rythment le paysage.



Cette vue montre l'importance dans cette séquence urbaine des immeubles qui sont sur les parcelles mitoyennes à l'église. Éléments d'accompagnement, ils participent à la mise en valeur de l'édifice. Ces percées et ces gabarits d'immeubles sont à maintenir.



Les tracés **verts** soulignent les trois impasses situées au nord et au sud de l'église (gabarits d'accompagnement urbains, niveau 3). Parcelles : CO / 51, 75 et 12

Les tracés **orange** soulignent la symétrie des deux allées qui longent les bas-côtés de l'édifice (faisant partie de la parcelle identifiée remarquable en niveau 1). Parcelle CO / 43

En **grisé** les deux emprises des immeubles de rapport dont le fonctionnement urbain et l'écriture architecturale en cohérence avec l'église amène à les protéger en accompagnement, niveau 3. Parcelles : CO / 46 et 49

**Autres vues**



Au fond de l'allée, le presbytère et, à droite, la maison de gardien.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

**Sources et bibliographie**

Joseph DEBES, « L'église Sainte-Geneviève en construction », in. *La Plaine, il était une fois, Mémoire Vivante de la Plaine Saint-Denis*, n°2, juin 1998.  
 AMSD, série M, église de la Plaine, 2 M 19 à 2 M 21 : seuls quelques documents contenus dans 2 M 19 et 2 M 21 concernent cette église (le reste a pour sujet l'église dite « neuve », Saint-Denis de l'Estrée).  
 Archives Historiques de l'Archevêché de Paris, plans de l'église Sainte-Geneviève de la Plaine signés par E.Homberg, 22 novembre 1900 ; divers documents sur la chapelle provisoire puis l'église paroissiale.  
 Archives Historiques du Diocèse de Saint-Denis, Carnet de souscription pour la construction de l'église ; Registre des délibérations du Conseil de Fabrique ; Entrepreneurs ayant participé à la construction de l'église.  
 Maurice Dumoulin, Georges Outardel, *Les églises de France, Paris et la Seine*, Paris, Librairie Letouzey et Ané, 1936.  
 Antoine Le Bas, *Des sanctuaires hors les murs, églises de la proche banlieue parisienne, 1801-1965*, Paris, éditions du Patrimoine, coll. Cahiers du Patrimoine, 2002



Archives Historiques de l'Archevêché de Paris : plan masse de la parcelle dressé par l'architecte E.Homberg. On remarque à droite de l'église sur le plan au nord de la parcelle la succession des quatre immeubles implantés parallèlement au niveau du N°133. Ceux-ci ont été édifiés sur un terrain appartenant à l'industriel Legras également propriétaire du terrain de l'église cédé en 1901 au Conseil de fabrique de la Paroisse.  
 On remarque sur ce plan de masse ancien, qu'au début du XXe siècle, la symétrie des dégagements et des passages au nord et au sud de l'église était déjà jugée importante (*voir schéma ci-dessus*).



Cette photographie, conservée aux Archives Historiques du Diocèse de Saint-Denis, représente l'allée menant au presbytère (longeant le bas-côtés nord de l'église) décorée le 2 octobre 1904 pour l'installation du nouveau curé de la paroisse Paul PINET.

Archives Historiques de l'Archevêché de Paris : extraits du plan de l'église et du presbytère. dressé par l'architecte E.Homberg



Carte postale ancienne, s.d., coll. part. : l'immeuble du 123 avenue du Président Wilson et ses devantures vers 1900-1910



**Fiche PLU n° 217**

Dénomination :  
**Eglise luthérienne**

Appellation (facultatif) : **église Martin-Luther**

Adresse : **12-14 rue des Chaumettes et 29 boulevard Carnot**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) Z / 28



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1967
Destination initiale	Eglise
Destination actuelle	Eglise
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Eglise évangélique luthérienne de France, inspection de Paris
Propriétaire actuel	Eglise évangélique luthérienne de France, inspection de Paris

**Analyse urbaine et paysagère**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	Parcelle implantée au croisement est du boulevard Carnot et de la rue des Chaumettes au cœur du centre-ville historique de Saint-Denis. La rue des Chaumettes, au contraire de la majorité des rues du secteur, dominées par des fronts bâtis denses d'immeubles de rapport, est caractérisée par un bâti hétérogène tant dans son gabarit, que son implantation et son usage (voir également fiches PLU n°9, immeuble de logements 9 rue des Chaumettes et fiche PLU n°24 parking des Chaumettes).
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (notamment dans le périmètre de protection de l'église Saint-Denis de l'Estrée)
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	Le bâtiment remarquable, église, est implanté en retrait des voies au centre de la parcelle. Sa façade principale d'entrée est accessible depuis le boulevard Carnot, sur la rue des Chaumettes la façade latérale ouest est visible depuis l'espace public. Le reste de la parcelle est occupé de bâtiments bas, dont une maison en léger retrait de la rue des Chaumettes (voir vue ci-dessous). L'organisation spatiale des bâtiments sur la parcelle offre un dégagement important de l'église.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	L'église en retrait est parfaitement visible depuis l'espace public, son implantation et son architecture en faisant un appel visuel important depuis le boulevard Carnot.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Grillage sur la rue des Chaumettes et portail sur le boulevard Carnot.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire



Façade sur rue  
© Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

**Description et analyse architecturales**

<b>Plan actuel</b>	Rectangulaire
<b>Parties constituantes</b>	/
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Élévation / nombre de travées</b>	R / 3 larges travées dans la longueur sur la rue des Chaumettes
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Béton
<b>Parement / remplissage</b>	Enduit
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Rue des Chaumettes : sous le niveau de toiture : trois bandeaux de vitraux puis au niveau du soubassement des petites baies. La façade sud est aveugle mais ouverte à l'ouest par un frise verticale de vitraux se poursuivant dans la toiture. Boulevard Carnot : une porte d'entrée placée en renforcement de la façade principale.
<b>Occultation type et matériau</b>	Néant
<b>Méletterie et ferronnerie</b>	Néant
<b>Modénature</b>	Des piles de forme triangulaire soulignent les axes des travées sur la façade visible rue des Chaumettes.
<b>Autres éléments de décor</b>	Vitraux
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	L'intérêt principal de cet édifice réside dans sa toiture complexe constituée de quatre « flèches » successives : la première au nord étant la plus haute et forme un clocher surmonté d'une croix et percé d'abats-sons, puis couvrant l'ensemble de la largeur vers le sud du bâtiment trois autres « flèches » dont la forme évoque aussi des sheds industriels.
<b>Matériaux de couverture et</b>	Ardoises

<b>éléments de décor</b>	
<b>Percements</b>	Chacune des trois « flèches » secondaires est percée d'un système d'éclairage zénithal.
<b>Modifications</b>	Aucune de notable

**Critères de protection**

<b>Intérêt historique</b>	L'église évangélique luthérienne a été créée en 1872 suite à la séparation entre, d'une part, les inspections de Montbéliard et de Paris, et d'autre part, le Directoire de l'Eglise luthérienne resté à Strasbourg. Cette église est proche de l'Eglise Réformée de France née en 1938.  Un temple et une salle sont édifiés à cet emplacement en 1840 (voir carte postale ancienne c.1900 ci-dessous). Ces bâtiments sont démolis en 1965 et la nouvelle église est consacrée le 9 avril 1967.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	Ce bâtiment avec son architecture atypique offre une véritable rupture urbaine sur le boulevard Carnot, visible notamment depuis le parvis du TGP.
<b>Intérêt architectural</b>	Ce plan simple, rectangulaire sans différenciation entre parties centrale et latérales, est caractéristique de l'architecture protestante. En effet, l'organisation spatiale favorise et reflète une unité spirituelle entre les fidèles et l'officiant : les hiérarchies, séparations et orientations y sont le plus souvent supprimées (au contraire de l'architecture de l'église catholique qui crée des divisions spatiales marquées induites par la liturgie).

**Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE**

<b>Recommandations générales</b>	/
<b>Recommandations spécifiques</b>	Une clôture homogène sur la parcelle et bien dessinée (avec mur bahut continu surmonté d'une grille avec portail ou portillon en concordance avec la grille) permettrait de mieux accompagner l'église et de la mettre en valeur tout en requalifiant l'alignement sur rue à l'angle de la rue Chaumette et du boulevard Carnot.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**Nv.1**

1/2500<sup>e</sup>



**Autres vues**



Au croisement des deux voies, l'église forme une rupture urbaine importante.  
© Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis



La maison du 12 rue des Chaumettes implantée sur la même parcelle  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

**Sources et bibliographie**

Archives départementales, carte postale ancienne, s.d., 2 Fi Saint-Denis 415 *voir ci-dessous*



**Fiche ensemble PLU n°218**

Dénomination :  
**Poste ; Sous-Préfecture puis orphelinat actuellement organisme de protection sociale ; jardin public**

Appellation (facultatif) :  
**Poste de la République ; Sous-Préfecture de Saint-Denis ; orphelinat Compoise actuellement maison d'enfant La Farandole**

Adresse : **59 rue de la République**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) AI / 112 et 113



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Dates de construction	<b>Poste</b> : 1913 (Poste) <b>Sous-préfecture</b> : 1860
Destination initiale	Equipement
Destination actuelle	Equipement
Maître d'œuvre	<b>Poste</b> : Jules puis Paul Moulin (architectes) ; réfection en 1979 par Jean-Claude Dolo (chef du service architecture de la ville). <b>Sous-préfecture</b> : Lequeux ; restructuré par Paul Laynaud (architecte de la ville) en 1882
Maître d'ouvrage	<b>Poste</b> : Service des postes et télégraphes de la Seine <b>Sous-préfecture</b> : Préfecture de la Seine
Propriétaire actuel	<b>Poste</b> : Société La Poste <b>Sous-préfecture</b> : ville de Saint-Denis

**Analyse urbaine et paysagère**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	Les deux édifices remarquables sont situés en bordure, bâtiment de la Poste, et en cœur, bâtiment de la Sous-Préfecture, de l'îlot dit « Condroyer » dominé à l'origine par l'emprise de deux établissements conventuels dont seul subsiste le couvent des Ursulines (le couvent des Visitandines était situé à l'emplacement de la sous préfecture et de la poste). Cet îlot a ainsi gardé, en plein cœur du centre-ville, par ailleurs très densément bâti, son organisation ante cadastre (avant 1808-1812) : larges parcelles en cœur d'îlot héritées des emprises conventuelles et aujourd'hui occupées par de vastes bâtiments d'équipements (Banque de France par exemple) et, en bordure d'îlot, de plus petites parcelles en lanière mitoyennes occupées par de l'habitat. Dans cet ensemble urbain, dominant surtout de larges espaces dégagés et plantés : le cœur de l'îlot forme essentiellement un « poumon vert » pour le centre-ville historique. Dans la deuxième moitié du XXe siècle, la construction de deux barres d'immeubles (AI/99 au 9-11 rue Emile Connoy) viennent rompre cette organisation séculaire et installer en cœur d'îlot de l'habitation collective (jusqu'à présent cantonnée en bordure de l'îlot sur les voies, cœur uniquement occupée d'équipements et habitat individuel).
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (notamment dans le périmètre de protection de la Basilique ; celle-ci étant aujourd'hui visible depuis le cœur d'îlot).
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)</b>	Les deux bâtiments remarquables, parallèles l'un à l'autre, sont implantés sur la même parcelle AI/113 : au nord de celle-ci, aligné sur la voie, le bâtiment de la Poste, au sud, en cœur d'îlot, le bâtiment de l'ancienne Sous-préfecture. Ce second bâtiment est desservi par un étroit passage piéton pavé ouvert sur la rue de la République entre la Poste et l'immeuble du 57 rue de la République. Sur cette parcelle, se sont implantés dans la seconde moitié du XXe siècle, d'autres équipements municipaux dédiés à la petite enfance. Un des bâtiments, une cantine, aligné sur la rue Emile Connoy a été détruit en 2010 afin de créer une entrée pour le futur programme de logements neufs implantés dans le cœur de cet îlot (notamment sur l'emprise de l'ancienne salle de spectacles « Saint-Denis Kermesse » AI / 62).
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Le bâtiment de la Poste est parfaitement visible depuis l'espace public : marqueur paysager fort de la rue de la République on l'aperçoit, grâce à sa massivité, à plusieurs dizaines de mètres dans la rue. Par ailleurs, la Poste est implantée dans l'axe de la rue du Corbillon et est ainsi visible depuis le boulevard Carnot. La Sous-préfecture, par contre, à l'arrière n'est perçue que lorsqu'on regarde par le passage vers le cœur d'îlot.
<b>Clôture : type et matériau</b>	/
<b>Modifications</b>	Aucune de notable



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Description et analyse architecturales	
<b>Façade du bâtiment de la Poste : éléments dominants</b>	
<b>Rythme</b>	Rythme régulier
<b>Plans actuels</b>	Rectangulaire ; au plan du bâtiment principal il vaut ajouter le plan en arrondis des deux portes d'entrée latérales formant une symétrie presque parfaite (celle à l'Est est prolongée par un porche).
<b>Élévation / nombre de travées</b>	R + 2 / 5 travées : 3 travées centrales larges et 2 latérales symétriques plus étroites
<b>Extensions / Modifications</b>	Le bâtiment a été largement modifié en 1979 ; le plan d'origine, rectangulaire mais moins profond, a été élargi vers le cœur d'îlot pour créer des espaces de bureaux. Une ancienne aile annexe (en cœur d'îlot proche du bâtiment de sous-préfecture) a été démolie à cette occasion. Un escalier à vis est ajouté au bâtiment sur la façade arrière.
<b>Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre</b>	Brique et murs maçonnés ; béton
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Menuiseries des fenêtres en PVC à petits carreaux (d'origine ?) ; porte d'entrée vitrée ; soupiraux en plein cintre dans l'alignement des deux travées encadrant l'entrée
<b>Occultation type et matériau</b>	Néant
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Grilles sur les fenêtres et la porte d'entrée au premier niveau : garde-corps sur les baies du second niveau
<b>Modénature</b>	Corniche moulurée, large bandeau formant fronton entre R + 1 et R + 2, avec frise de denticules et hautes agrafes portant un caducée. Sur le bandeau l'enseigne de la Poste « Télégraphes-Postes-Téléphones ». Sur les travées latérales appuis et couronnements des baies saillants.
<b>Autres éléments de décor</b>	/
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à pans brisés
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Ardoises sur le brisis et zinc sur le terrasson
<b>Percements</b>	Trois œils-de-bœuf (dans l'axe de la travée centrale et des deux latérales).
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Façade du bâtiment de l'ancienne Sous-préfecture : éléments dominants de la façade sud</b>	
La façade Nord a une organisation et une modénature similaires à celles de la façade Sud, rythme de 5 travées dont 2 / 2 symétriques autour d'une centrale. <i>Voir vue ci-dessous</i>	
<b>Rythme</b>	Rythme régulier
<b>Plans actuels</b>	En T
<b>Élévation / nombre de travées</b>	R + 1 + C / 7 travées : 3 travées principales au centre avec porte d'entrée axée et deux travées latérales de part et d'autre.
<b>Extensions / Modifications</b>	Ajout d'une tour d'ascenseur ? au Nord-Ouest du bâtiment.
<b>Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre</b>	Murs maçonnés (bel appareillage de pierre de taille).
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Fenêtres PVC ; portes d'entrée piétonnes métalliques vitrées
<b>Occultation type et matériau</b>	Volets métalliques pliants
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Garde corps industriels récents reprenant cependant un style sans doute proche de l'origine ; ces garde-corps métalliques sont doublés par l'intérieur (au 1 <sup>er</sup> étage) de hauts garde-corps PVC transparents. Deux poternes en métal de part et d'autre du porche d'entrée au premier niveau
<b>Modénature</b>	Haut bandeau de couronnement sous une corniche moulurée à larmier, bandeau intermédiaire entre les deux niveaux mouluré à larmier, en angles chaînage au premier niveau (bossages) et pilastres au second, encadrements des baies moulurés et linteaux surmontés de petites corniches saillantes. Les trois travées centrales sont particulièrement mises en valeur : au second niveau encadrées par deux pilastres nus, au premier niveau un avant-corps à colonnes et chaînage en bossages souligne ce porche d'entrée ; au centre se trouve la porte centrale accessible par un escalier à une seule volée et balustres en pierre.
<b>Autres éléments de décor</b>	/
<b>Modifications</b>	Menuiserie (fenêtres et portes), garde-corps
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à combles brisés
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Ardoises sur le brisis et zinc sur le terrasson



Façade sur rue du bâtiment de La Poste  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSTL, SPC



Façade Sud de l'ancienne sous-préfecture  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSTL, SPC

<b>Percements</b>	Cinq lucarnes dites « à la Mansart » à toits bombés : 3 centrales dans l'axe des travées et une latérale de part et d'autre à l'entre-axe des trumeaux.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire

**Critères de protection**

<b>Intérêt historique</b>	<p>Au cours du XIXe siècle, la sous-préfecture de Saint-Denis connaît de multiples changements : installée place de la Résistance dans ce qui deviendra la gendarmerie jusqu'en 1808, puis provisoirement dans une partie de l'ancien couvent des Annonciades et enfin rue Compoise (de la République actuelle) en 1819 dans un bâtiment de l'ancien couvent des Visitandines sur l'emplacement du bâtiment actuel. Avant la reconstruction d'un bâtiment neuf, tel que nous le voyions aujourd'hui, la Sous-Préfecture est implantée à partir de 1846 au 11 rue des Ursulines dans une maison « à loyer ». Finalement édifiée en 1860, sur les plans de l'architecte Lequeux la Sous-préfecture est définitivement fermée en 1880. Par délibération du Conseil municipal du 26 octobre 1881, l'acquisition par la ville de l'hôtel de la Sous-préfecture est définitivement adoptée. Le bâtiment affecté à la création d'un orphelinat de jeunes filles est restructuré par Paul Laynaud, architecte de la ville.</p> <p>Au début des années 1890, la première poste, « Bureau central des Postes », de la rue de la République est installée à l'emplacement de l'actuelle dans un bâtiment existant. Après de longues tractations entre la Municipalité et l'Administration centrale des postes, un nouveau bâtiment est projeté en 1910 puis édifié par les architectes Jules et Paul Moulin, père et fils, dont l'agence est basée 13 rue Catulienne. Le bâtiment est loué à l'Administration des Postes par la mairie. Par leur histoire chacun de ces deux bâtiments affirme l'identité de la municipalité de Saint-Denis face au pouvoir centralisé : décision de la construction d'un bureau de Poste moderne, achat et remplacement de la sous-préfecture par la ville en vue de l'implantation d'une œuvre d'assistance publique.</p>
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	L'intérêt urbain de ces deux bâtiments est essentiel. La Poste est l'un des points de repères paysagers majeurs du centre-ville, aux côtés de l'Hôtel de Ville ou de la Basilique. Le bâtiment ferme le front bâti de la rue et ne permet pas de soupçonner le vaste espace vierge situé à l'arrière en cœur d'îlot. Le jardin qui entoure le bâtiment de la Sous-préfecture est le point d'appel visuel depuis la rue pour accéder au passage piéton (à l'Est de la Poste). La Sous-préfecture, bâtiment massif qui ressemble à une demeure bourgeoise, fonctionne avec les quelques arbres aménagés dans le cœur d'îlot. Le lotissement projeté de ce cœur d'îlot par des immeubles de rapport modifiera largement la perception que nous avons encore aujourd'hui des deux bâtiments administratifs.
<b>Intérêt architectural</b>	Ces bâtiments sont des archétypes architecturaux de bâtiments publics du Second Empire et du début du XXe siècle. Leur gabarit et style d'un classicisme massif sont représentatifs des équipements publics de ces périodes.

**Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE**

<b>Recommandations générales</b>	<p>Cf. Fiches :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. GENERALITES             <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien</li> <li>1.2 La façade</li> <li>1.3 Les façades en brique</li> <li>1.4 Les façades en pierre</li> <li>1.6 Les façades en béton</li> <li>1.7 Les toitures et couvertures</li> </ol> </li> <li>2. LES QUARTIERS             <ol style="list-style-type: none"> <li>2.1. Le centre ancien</li> </ol> </li> </ol>
<b>Recommandations spécifiques</b>	Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades de chaque bâtiment visibles depuis l'espace public sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Les bâtiments seront conservés dans leurs dispositions d'origine ou supposés. Les surélévations sont interdites ainsi que les extensions au droit de la façade sud de l'ancienne sous-préfecture dont la composition symétrique comme pour la Poste doit être préservée. Des modifications relatives à des aménagements favorisant les conditions règlementaires (par exemple, accessibilité handicapés) seront effectuées de préférence à l'arrière des bâtiments. Cependant celles-ci devront toujours être faites dans le respect des caractéristiques du bâtiment.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**Nv.1**

1/2500<sup>e</sup>



**Autres vues**



**Ci-contre à gauche** : vue aérienne oblique de la façade Nord de la Sous-préfecture et **ci-dessous** la même façade

IA-Oblique 2008 © InterAtlas 2009  
Direction de l'Urbanisme, ville de Saint-Denis



**Ci-dessous** : l'environnement du bâtiment de la Sous-préfecture : un espace dégagé arboré seulement occupé par des bâtiments publics bas (qui maintiennent un dégagement important). Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



**Ci-contre à gauche** : chemin pavé permettant l'accès au cœur d'îlot (parcelle AI / 112) : l'entrée sur la rue de la République est couverte par un porche.

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

**Ci-contre à droite** : vue dégagée vers la Basilique depuis le cœur d'îlot.

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



**Ci-contre à gauche** : début 2010 vue de la façade postérieure du bâtiment de la Poste depuis la friche de l'ancienne salle de spectacles « Saint-Denis kermesse ». Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



La Poste : *ci-dessus à gauche*, on remarque la symétrie des deux parties latérales d'entrée (celle de droite a été modifiée). *Ci-dessus à droite* le détail de la façade principale.

### Sources et bibliographie

AMSD, série M, bâtiments municipaux, Hôtel des Postes, 1 M 55 à 59 ; plans d'architecture, 16 Fi 059 1 à 4

AMSD, 9 AC 72 Aménagement d'un bureau des postes dans un bâtiment communal 59 rue de la République (1979)

Archives de Paris, fonds de la Préfecture, Architecture, Sous-préfectures de Saint-Denis et de Sceaux, cotes D2N4 1 et 2

AD 93, matrice de rôle pour la contribution foncière classée par ordre alphabétique des propriétaires folios 3 bis à 711, ou « matrices napoléoniennes », Saint-Denis Ville et Plaine, vers 1810, cote 664.

Les renseignements concernant les parcelles sur lesquelles est implantée l'ancienne Sous-Préfecture sont mis à jour en 1819 mentionnant la Sous-préfecture ou de la Domaine en tant que propriétaires.



**Fiche PLU n° 219**

Dénomination :  
**Hôtel de ville**

Appellation (facultatif) : **Hôtel de ville de Saint-Denis**

Adresse : **2, place Victor Hugo**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) AL / 239



Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1880 à 1883
Destination initiale	Hôtel de ville
Destination actuelle	Hôtel de ville
Maître d'œuvre	Paul Laynaud (architecte)
Maître d'ouvrage	Préfecture de la Seine, ville de Saint-Denis
Propriétaire actuel	Ville de Saint-Denis

**Analyse urbaine et paysagère**



Façade sur la place Victor Hugo  
© Jacques MANGIN – UASD - Département de la Seine-Saint-Denis

<b>Contexte urbain et paysager</b>	Cette vaste parcelle est située au cœur du centre-ville historique de Saint-Denis à proximité immédiate de la Basilique et de l'Abbaye, à la jonction entre les places Jean Jaurès et Victor Hugo parmi les plus anciennes de la ville.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui avec co-visibilité (Basilique et Maison d'éducation de la Légion d'Honneur ancienne Abbaye de Saint-Denis)
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	Le bâtiment de l'hôtel de ville occupe toute la parcelle : sa construction est concomitante de la création du plan parcellaire. L'édifice est relié par une passerelle au nouveau centre administratif édifié en 1992, à l'issue de la refonte du quartier Basilique autour du métro ( <i>voir fiche ensemble PLU n°84, ZAC Basilique, logements sociaux, centre administratif, espaces publics</i> ). Le bâtiment fonctionnait à l'origine avec un square aménagé sur son flanc nord qui se poursuivait le long du bas-côté nord de la Basilique (square Pierre de Montreuil actuel).
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	L'édifice, sur ses quatre façades, est parfaitement visible depuis l'espace public qu'il structure à la jonction entre la ville nouvelle (ZAC Basilique) et la ville ancienne. Les logements et le centre administratif récents aux gabarits très importants ont légèrement atténué l'impact visuel de l'Hôtel de ville. Auparavant, il faut imaginer l'édifice dominant, au côté de la Basilique, l'ancien quartier situé au nord constitué de petites rues et ruelles bordées d'un habitat bas médiéval et de l'époque moderne ( <i>voir carte postale ancienne ci-dessous</i> ). Les aménagements urbains récents des deux places offrent un recul accru sur le bâtiment.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Néant
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire



Plan cadastral DGI 1/2500

**Description et analyse architecturales**



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

<b>Plan actuel</b>	En T : une aile principale d'entrée et, à l'arrière, une aile massive rectangulaire.
<b>Parties constituantes</b>	/
<b>Extensions / Modifications</b>	A l'origine, le bâtiment formait un plan en U. La salle du Conseil municipal, est venue refermer le plan en U d'origine et relier, à l'arrière, les trois ailes d'origine. Ces aménagements sont contemporains de la création du nouveau centre administratif. Par ailleurs, une tour saillante de plan rectangulaire a été aménagée au centre de la façade ouest
<b>Élévation / nombre de travées</b>	SS + R + 2 + C / 7 travées symétriques articulées autour des trois centrales constituées au RDC de trois arcades formant entrée monumentale.
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Façade principale place Victor Hugo : l'ordonnance architecturale est la même sur l'ensemble des façades</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Pierre de taille
<b>Parement / remplissage</b>	Néant
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Régulières : au RDC, trois arcades centrales, flanquées de part et d'autre de baies rectangulaires régulières sur deux niveaux, en RDC et en entresol. Au-dessus du niveau d'entresol et des arcades, de très hautes baies à meneaux (une évocation lointaine de l'architecture médiévale). Ce rythme d'ouverture se retrouve en retour de part et d'autre de l'aile principale. Sur l'aile arrière de plan rectangulaire, les ouvertures, réparties selon le même rythme, sont moins larges.
<b>Occultation type et matériau</b>	Néant
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Balustrades en pierre à l'étage principal notamment constituées de médaillons entrelacés.
<b>Modénature</b>	Modénature soignée et riche. Piliers de contreforts scandant les travées. Haute corniche de couronnement moulurée à larmier et étant en saillie par rapport aux lucarnes pendantes.
<b>Autres éléments de décor</b>	Vocabulaire riche et sobre, où les éléments sculptés renforcés par les éléments de décor en toiture, sont implantés de façon à contrebalancer la

	monumentalité de la façade et à « l'élancer » verticalement. Les contreforts ou piliers sont habillés de pilastres nus. Des tables architecturales séparent les baies du RDC de celles en entresol. Les balcons de l'étage noble sont posés sur deux lourdes consoles galbées. Sous la corniche, sur les trois travées centrales, une haute frise en bas-relief de feuilles d'acanthes. Sous cette frise sont inscrits les mots « Liberté, Egalité, Fraternité ». En attique, sur la travée centrale, les armes de la ville surmontée d'une horloge sommée d'une corniche à larmier et d'un fronton triangulaire à angles aigus évoquant une flèche de l'architecture gothique.
<b>Modifications</b>	Aucune de notable
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toits à longs pans sur chacune des trois ailes d'origine.
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Ardoises. Un beffroi central marque l'aile d'entrée.
<b>Percements</b>	Des lucarnes pendantes à couronnement en « flèche » scandent les travées. Les pans du toit sont également percés de petites lucarnes en zinc reprenant une forme néo-gothique. Sur le faite, un habillage en zinc et de part et d'autre, sur l'aile principale, des épis à girouettes.
<b>Modifications</b>	Faitage en zinc, disparition des cheminées en brique d'origine, modification du fronton couronnant l'horloge ( <i>voir vue ancienne ci-dessous</i> ).

Critères de protection	
<b>Intérêt historique</b>	Cet édifice constitue un aboutissement pour la municipalité sous la III <sup>e</sup> République. En effet, depuis 1733, et la première décision de trouver un lieu de réunion permanent pour le bailli et ses trois échevins, la « municipalité » dut changer deux fois d'édifices officiels. Les deux plus anciens édifices se situent en limite nord de la Place d'Armes (Place Victor Hugo) quasiment sur l'emprise actuelle de l'Hôtel de ville et du centre administratif. Le décret présidentiel du 16 mai 1880, autorise la construction d'un nouvel édifice et l'élargissement des voies de dégagement autour, la précédente « Maison de Ville » achetée en 1791 étant devenue trop petite et jugée vétuste. Paul Laynaud, architecte de la ville, signe ici sa plus importante réalisation. Il fut par ailleurs l'architecte de plusieurs ensembles scolaires ( <i>dont ceux des boulevards Marcel Sembat et Félix Faure, voir fiche ensemble PLU n°229</i> ).
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	Edifice structurant du paysage du centre-ville.
<b>Intérêt architectural</b>	L'architecte réussit à mêler les canons caractéristiques de l'architecture officielle de la III <sup>e</sup> République (le beffroi y est très souvent employé comme symbole néo-médiéval du lieu de pouvoir) à des rappels ponctuels du style gothique qui fait écho à la Basilique et aux projets de Viollet-le-Duc dans les années 1860.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
<b>Recommandations générales</b>	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.4. Les façades en pierre 1.7. Les toitures et couvertures
<b>Recommandations spécifiques</b>	/
<b>Autres</b>	<i>Voir fiche ensemble PLU n°84, ZAC Basilique, logements sociaux, centre administratif, espaces publics</i>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**Nv.1**

1/2500<sup>e</sup>



**Autres vues**



Détail du traitement soigné de la pierre sculptée  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSTL, SPC

Le détail de la toiture et du beffroi.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSTL, SPC



Le parvis créé sur la place Victor Hugo, lien urbain entre la Basilique, l'Abbaye, l'Hôtel de ville « Ile république » et le centre administratif contemporain. Autour de cette place se concentrent donc tous les lieux de pouvoir officiels de la ville, passés et présents.  
© Jacques MANGIN - UASD - Département de la Seine-Saint-Denis



**Sources et bibliographie**

AMSD, série M, « bâtiments communaux », 1790-1940  
 - concernant les deux premières « Maisons de Ville » : 1 M 34 à 36  
 - concernant l'édifice actuel et l'aménagement de ses abords (expropriations...) : 1 M 37 à 47

Anne Lombard-Jourdan, « Les trois hôtels de ville de Saint-Denis, in. *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 106<sup>e</sup> année, Paris, Librairie d'Argences, 1980, p.p. 156-169

Fernand Boumon, *Etat des communes à la fin du XIXe siècle, Saint-Denis, notice historique et renseignements administratifs*, Paris, Département de la Seine, Librairie Montévrain, 1902 : un passage est consacré à la description de l'édifice et notamment de ses décors intérieurs p.p.79-81



AD93, 2 Fi Saint-Denis 611, carte postale voyagée en 1916 : l'environnement d'origine de l'Hôtel de ville.



AD93, 2 Fi Saint-Denis 84, carte postale voyagée en 1917 : sur cette vue les modifications de la toiture sont perceptibles.



AD93, 2 Fi Saint-Denis 614, carte postale s.d. : la façade latérale nord.

**Fiche PLU n° 220**

Dénomination :  
**Banque**

Appellation (facultatif) : **Banque de France**

Adresse : **6, rue Catulienne**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) AI / 37



Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	Reconstruction en 1920
Destination initiale	Banque
Destination actuelle	Banque
Maître d'œuvre	Paul Moulin (architecte de la reconstruction)
Maître d'ouvrage	
Propriétaire actuel	Banque de France

**Analyse urbaine et paysagère**



Façades visibles depuis la rue  
© Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis



Plan cadastral DGI 1/5000



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/10000

<b>Contexte urbain et paysager</b>	Cette parcelle est située au sud-ouest de l'îlot dit « Condroyer » en plein cœur du centre ville historique de Saint-Denis. Sa très vaste parcelle pourvue d'un parc planté est mitoyenne à l'est avec celle de l'ancien couvent des Ursulines. Cet îlot est caractérisé par une concentration d'équipements du XIX <sup>e</sup> et du début du XX <sup>e</sup> siècle : ancienne Sous-préfecture devenue orphelinat municipal, Hôtel des Postes ( <i>voir fiche ensemble PLU n°218</i> ).
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui avec co-visibilité (ancien couvent des Ursulines).
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	Le bâtiment constitué de trois ailes est implanté entre cour et jardin. La cour d'honneur vaste pavée dessert trois ailes de bâtiments : l'une principale en fond marquée par un large pavillon central, les deux autres latérales secondaires dont les élévations sont décroissantes vers l'espace public. Longeant l'aile nord, un passage libre permet l'accès à l'arrière du bâtiment. Le passage est bordé d'un bâtiment bas de service mitoyen le long de la limite nord de parcelle. Le jardin ou parc planté se déploie depuis ce passage nord vers l'intérieur de la parcelle à l'arrière de l'aile principale.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Ces bâtiments sont conçus pour dialoguer avec l'espace public et imposer la présence de l'institution auprès des riverains et de la clientèle. L'architecture a un rôle de représentation caractéristique notamment de l'architecture bancaire.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Sur la rue, la cour d'honneur est close par un mur bahut surmonté d'une grille d'origine est percée en son centre d'un portail à deux vantaux, précédé d'un bateau pavé. Le passage d'accès nord est quant à lui fermé par un portail automatique récent.
<b>Modifications</b>	Bâtiment reconstruit en 1920.

**Description et analyse architecturales**

<b>Plan actuel</b>	En H : plan et façades symétriques
<b>Parties constituantes</b>	/
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Élévation / nombre de travées</b>	SS + R + 1 + C et R à l'extrémité ouest des deux ailes secondaires créant ainsi deux terrasses en vis-à-vis / 3 travées symétriques sur rue, puis sur la cour une succession de 16 travées réparties symétriquement sur les trois ailes
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Pierre de taille
<b>Parement / remplissage</b>	Néant
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Au RDC sur les ailes secondaires, les ouvertures en plein-cintre dominant, puis, sur l'aile centrale les ouvertures sont en arc surbaissé. A R+1 sur l'ensemble des façades des baies rectangulaires régulières.
<b>Occultation type et matériau</b>	Volets métalliques escamotables
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Au RDC, les baies en plein-cintre sur rue (six au total) et les baies ainsi que la porte en arc surbaissé de l'aile principale sont toutes doublées de grilles d'origine portant le monogramme « BF ». Sur la rue, deux très beaux hérissons limitent l'accès aux terrasses des ailes secondaires.
<b>Modénature</b>	Le niveau de soubassement est souligné d'un bandeau saillant courant sur l'ensemble des façades. Bandeau et corniche saillants à larmier courant sur l'ensemble des façades. Les baies à R+1 sont couronnées de frontons droits ou triangulaires à larmier posés sur des consoles latérales. Un balcon à balustres ceint l'ensemble du premier étage que ce soit sur les terrasses des extrémités sur rue des ailes secondaires ou formant garde-

	corps sur les baies de l'aile principale ou de la partie R+1 en retour des ailes secondaires.
<b>Autres éléments de décor</b>	L'ensemble du rez-de-chaussée sur toutes les façades est traité en bossages. Sous la corniche une frise de modillons filante sur l'ensemble des façades. Sur l'attique du pavillon central de l'aile principale l'enseigne « Banque de France » est apposée en lettres dorées.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toits à croupes : la multiplication des différents toits sur chacune des ailes ou des pavillons apporte un jeu de volumes variés qui contribue à casser « l'effet de masses » des bâtiments.
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Ardoise, épis de faîtage sur le pavillon central, une balustrade entoure le toit du pavillon central de l'aile principale valorisant ainsi le bâtiment d'entrée.
<b>Percements</b>	Oeils de boeufs, cheminées implantées régulièrement.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire

### Critères de protection

<b>Intérêt historique</b>	<p>La banque de France fut créée par Napoléon Bonaparte le 18 janvier 1800. Les succursales de l'institution se sont multipliées à la suite de la loi de 1897 rendant obligatoire la présence d'un tel établissement dans tous les chefs-lieux de département. Les communes de la proche couronne en ont également bénéficié, comme Levallois-Perret, Asnières-sur-Seine Clichy, Ivry-sur-Seine, Pantin.</p> <p>A Saint-Denis, l'édifice tel que nous le connaissons aujourd'hui est l'ouvrage de Paul Moulin en 1920, dont l'agence située 13 rue Catulienne fut l'auteur de nombreux bâtiments à Saint-Denis, immeubles de rapport ou, parmi les plus emblématiques, la Poste rue de la République.</p>
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	/
<b>Intérêt architectural</b>	On retrouve dans ce bâtiment les éléments caractéristiques de l'architecture bancaire. Les succursales de la Banque de France (parmi d'autres institutions bancaires qui se développent à la fin du XIXe et au début du XXe siècle) ont un rôle de représentation important. Aussi l'on retrouve souvent ce plan en H ou en U des bâtiments précédés d'une vaste cour d'honneur laissant perceptibles depuis l'espace public les façades principales. Le vocabulaire architectural se veut noble et classicisant faisant écho au symbole de pouvoir que représente le lieu.

### Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE

<b>Recommandations générales</b>	<p>Cf. Fiches :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. GENERALITES             <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien</li> <li>1.2 La façade</li> <li>1.4 Les façades en pierre</li> <li>1.7. Les toitures et couvertures</li> </ol> </li> </ol>
<b>Recommandations spécifiques</b>	Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Les bâtiments seront conservés dans leurs dispositions d'origine ou supposées. Les extensions ou surélévations sont interdites à l'exception de modifications relatives à des aménagements favorisant les conditions réglementaires (par exemple, accessibilité handicapés). Cependant celles-ci devront toujours être faites dans le respect des caractéristiques du bâtiment.
<b>Autres</b>	/

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/5000<sup>e</sup>



**Autres vues**



© jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

**Sources et bibliographie**

AMSD, fonds 16 Fi plans d'architecture, 16 Fi 062 / 01 à 10 plans signés du cabinet Moulin, 17 décembre 1920

AMSD, série O, AMSD, Série O. Travaux publics. Voirie. Moyens de transport. Régime des eaux AUTORISATIONS ET PERMIS DE CONSTRUIRE, 2 O 47 « rue Catulienne », plans du projet d'agrandissement de la Banque de France. S.d.

AD93, 2 Fi Saint-Denis 435 : voir ci-dessous : la Banque de France vers 1910, avant l'intervention en 1920 de Paul Moulin



**Fiche ensemble PLU n°221**

Dénomination (ENSEMBLE DE) : **Crèche et centre municipal de santé (CMS)**

Appellation (facultatif) : **aujourd'hui, la crèche est dénommée Maison du petit enfant la Ribambelle**

Adresse : **9 et 14, rue Henri Barbusse**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2014) S0071 ; Q0093



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'Ensemble	1948-1953 (crèche) et 1957-1958 (CMS)
Destination initiale	Crèche et service de protection maternelle et infantile (PMI)
Destination actuelle	Crèche et CMS (centre municipal de santé ou centre médico-social)
Maître d'œuvre	André Lurçat, architecte, Bernard Alfred (architecte collaborateur pour la crèche), Albert Michaut (architecte collaborateur pour le CMS)
Maître d'ouvrage	Ville de Saint-Denis
Propriétaire actuel	Ville de Saint-Denis

**Analyse urbaine et paysagère**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	A proximité de l'avenue Lénine, sur l'ancien glacis des fortifications, et au croisement des rues Barbusse et de la Ferme, cet ensemble sanitaire et social est à la charnière de la ville ancienne et de la Mutualité. Destiné notamment à la population de la cité Barbusse toute proche, il s'inscrit également dans le parc Marcel Cachin, pensé et dessiné par Lurçat, tout comme les espaces verts des deux édifices.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (notamment dans le périmètre de protection de la basilique).
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)</b>	Les deux bâtiments se répondent, de part et d'autre de la rue Barbusse.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Visibles depuis l'avenue Lénine et accessibles depuis la rue Barbusse, ces deux édifices sont légèrement en retrait de la rue.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Grille métallique non homogène sur mur bahut.
<b>Modifications</b>	Modifications des espaces verts de la crèche.



Façade sur rue de la crèche  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/5000

**Description et analyse architecturales**

<b>Plans actuels</b>	Relativement complexes, les plans des édifices sont très différents (la crèche est dotée de deux ailes tandis que le CMS est très compact).
<b>Élévation / nombre de travées (données extrêmes)</b>	R pour les deux bâtiments, avec sous-sol aménagé pour la crèche. Destiné, à l'origine, à accueillir 40 enfants, la crèche abrite : dortoirs, salles de jeux, réfectoire, salles de propreté, cuisine, office, bureau du médecin directeur, lingerie au RDC ; salle de douches, vestiaires personnel, chaufferie, services au sous-sol. Le CMS, lui, légèrement surélevé par rapport à la rue, s'organise autour d'une vaste salle d'attente distribuant les différents services médicaux (dentiste, radiographie, médecin, etc.)
<b>Extensions / Modifications</b>	Extension de la crèche avec deux bâtiments latéraux ajoutés aux deux ailes existantes (1999) et extension du CMS au sud
<b>Façades éléments dominants</b>	
<b>Rythme</b>	Rythme régulier avec dessin symétrique des façades.
<b>Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre</b>	Structure poteau poutre en béton avec parement de moellons de calcaire pour la crèche et enduit ciment pour ses extensions.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Fenêtres et portes en aluminium.
<b>Occultation type et matériau</b>	Néant
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Néant
<b>Modénature</b>	Encadrement de porte principale très marqué, formant portique en avant-corps, dans les deux édifices, encadrements de baies en béton, dont certain, au sol, accueillait des plantations.
<b>Autres éléments de décor</b>	Pavés de verre de part et d'autre de la porte d'entrée de la crèche
<b>Modifications</b>	Importantes modifications de la crèche avec les deux extensions latérales couplées aux changements des huisseries. L'extension du CMS est, elle, réversible car en construction modulaire.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit terrasse
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Néant
<b>Percements</b>	Néant
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire



Vue aérienne du quartier – CG 93  
© Aérodata 2013 HR 1/10000



Critères de protection	
Intérêt historique	La crèche, puis le centre municipal de santé, témoignent tous deux de l'engagement fort et très novateur de la municipalité de Saint-Denis en faveur de la petite enfance dès l'immédiat après-guerre puisque ces deux projets sont lancés en 1948 (en application d'une ordonnance de 1945). Ces équipements sont enfin complétés par la colonie de vacances, « les journées aérées », située à Mériel (1945-1948, Val d'Oise).
Intérêt urbain et paysager	Cet ensemble sanitaire et social, bien qu'en retrait, contribue à structurer ce carrefour de deux quartiers de Saint-Denis. Doté d'espaces verts dédiés, pensés par Lurçat, cet ensemble peut constituer un point d'appui pour une revalorisation du parc Marcel Cachin également imaginé par Lurçat.
Intérêt architectural	La crèche et le CMS, sur le plan architectural également, sont à rapprocher de la colonie de Mériel, par l'usage du béton et de moellons de calcaire, d'une part, et par une utilisation commune du vocabulaire moderniste, d'autre part, particulièrement affirmé pour la crèche.
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.4. Les façades en pierre 1.5. Les façades enduites 1.6. Les façades en béton 1.7. Les toitures et couvertures
Recommandations spécifiques	Les parcelles environnantes, comprenant le parc Marcel Cachin ( <i>voir fiche Site PLU n°261</i> ), sont classées en EBC. Ce classement implique que les changements d'affectation du site ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements sont strictement interdits. Les parcelles sur lesquelles se situent la crèche et le CMS forment des poches qui ne sont pas intégrés au classement en EBC. Cependant, une attention particulière devra être portée aux espaces verts pensés par Lurçat en relation avec les équipements et aux arbres qui les composent offrant un environnement verdoyant dans la continuité du parc.  Concernant les bâtiments, on veillera à préserver la lisibilité des matériaux existants. Si le programme des établissements nécessite des extensions, il est recommandé d'étudier les projets d'extension au regard de la symétrie des bâtiments afin de ne pas en altérer la perception. On évitera que ces extensions ne soient visibles de la rue Henri Barbusse qui présente les façades composées selon un axe de symétrie. Dans tous les cas, on privilégiera une architecture qui permette la lisibilité des bâtiments d'origine, si ce n'est dans les formes au moins par l'utilisation des matériaux (à l'exemple des extensions sur la crèche, qui si elles ont le même vocabulaire architecturale pour ne pas interférer avec les bâtiments d'origine, ne présentent pas les mêmes matériaux en façade).
Autres	<i>Voir fiche Site PLU n°261</i>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**NIV 2**

1/5000°



**Autres vues**



Le centre municipal de santé, rue Barbusse  
J. Mangin, UASD, Département de la Seine-Saint-Denis



La crèche, rue Barbusse  
J.B. Vialles, Département de la Seine-Saint-Denis / Région Ile-de-France, ADAPG, 2008



Le centre municipal de santé, rue Barbusse  
 J.B. Vialles, Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, ADAPG, 2008

Façade arrière depuis l'avenue Lénine, marquée par cette avancée en arrondi abritant l'escalier menant au sous-sol



Une des extensions de la crèche  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

L'entrée de la crèche  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

### Sources et bibliographie

Fonds d'archives municipales, fonds d'archives photographiques du CNAM, fonds d'archives de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine  
 Cohen (Jean-Louis), *André Lurçat, 1894-1970. Autocritique d'un moderne*, Liège, Mardaga, 1995, 309 p.  
 Joly (Pierre et Robert), *L'architecte André Lurçat*, Paris, Picard, 1995, 264 p.  
 Simonnot (Nathalie), *L'œuvre d'André Lurçat en Seine-Saint-Denis (1945-1970)*, Paris, Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, *Parcours du patrimoine*, 2008, 56 p.

**Fiche PLU n°222**

Dénomination : **Groupe scolaire**

Appellation (facultative) : **Groupe scolaire Pierre Sélard**

Adresse : **2 rue Eugène Hénaff, rue du 19 mars 1962**

**93200 SAINT-DENIS**

Classement (N10) A1/A2



Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1957 - 1958
Destination initiale	Groupe scolaire
Destination actuelle	Groupe scolaire
Maître d'œuvre	André Lurgat architecte, Albert Michaud architecte d'opération
Maître d'ouvrage	Ville de Saint-Denis
Propriétaire actuel	Ville de Saint-Denis



Façades sur rue.  
Photographie J.B. Valès (Bureau de la Ville de Saint-Denis - 1980) In- situ France ADAGP 2008

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	Le groupe scolaire P. Sélard se situe entre la cité Sélard et le complexe sportif Dofzune dans un environnement entièrement conçu et réalisé par André Lurgat.
Intégration dans le périmètre de protection	Non
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Le groupe scolaire s'ouvre, au nord-ouest, en retrait sur la rue Hénaff par un auvent reliant, de part et d'autre, des logements de fonction. Les locaux d'enseignement constituent un seul et même bâtiment situé au milieu de la parcelle et s'étendant sur toute sa longueur. Au sud-est se déploient les cours des écoles devant sur la rue du 19 mars 1962.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Visible avec une entrée volontairement monumentale et un bâtiment d'enseignement tout en longueur répondant aux bords de 10 étages de la cité.
Ciôture : type et matériau	Grille métallique sur mur béton de béton.
Modifications	Aucune de notable.



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturales	
Plan actuel	Les logements de fonction, de forme relativement complexe s'inscrivent dans un carré tandis que le bâtiment d'enseignement a un plan rectangulaire. L'ensemble est complété par un pavillon au nord-est abritant un cabinet médical et le logement du gardien.
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Aucune de notable.
Élévation / nombre de travées	R = 1 pour le bâtiment d'enseignement, R = 2 pour les logements de fonction et RDC pour le logement du gardien et le cabinet médical.
Extensions / Modifications	Aucune de notable.
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Structure poteaux poutres en béton armé avec murs de façade en blocs d'agglomérés creux de ciment pour le bâtiment d'enseignement et maçonnerie porteuse avec des blocs de ciments pleins ou creux pour les logements.
Parement / remplissage	Enduit ciment.
Modifications	Isolation par l'extérieur des bâtiments de logement.
Ouvertures (portes, fenêtres)	Huisseries PVC pour les logements et huisseries métalliques avec système d'ouverture à l'italienne pour les écoles.
Occultation type et matériau	Volets pliants PVC pour les logements.
Métallerie et ferronnerie	/
Modénature	Auvent d'entrée unissant les deux immeubles de logements de fonction et accueillant les mosaïques en verre de Murano conçues par Jean Lurgat. Nombreux auvents.
Autres éléments de décor	/
Modifications	Aucune de notable, excepté les menuiseries en PVC.
Toiture	
Type de couverture	Toit terrasse.
Matériaux de couverture et éléments de décor	/
Percement(s)	/
Modifications	Aucune de notable.



Vue aérienne du quartier - CG B3 - InterAtlas (licence n°1A-P050127) 1/5000

Critères de protection	
Intérêt historique	Le groupe scolaire Pierre Séward est représentatif de la production en série de Lurçat par le biais des commandes dites « groupées », l'Éducation nationale subventionnant plusieurs groupes à la fois. Après le premier groupe scolaire André Diaz, expérimental, et avant V. Hugo, tardif et très spécifique, Lurçat conçoit un groupe scolaire « type » avec école maternelle au centre et écoles élémentaires filles et garçons, de part et d'autre, dans un seul et même bâtiment. Pour autant, l'architecte parvient toujours à les singulariser en renouvelant son vocabulaire architectural et urbain (implantation des bâtiments, détails architecturaux, 1% artistique).
Intérêt urbain et paysager	Sa forme caractéristique, tout en longueur, permet une identification aisée du groupe scolaire, répondant à la fois au parc des sports Delaune et aux cités Séward et Delaune.
Intérêt architectural	L'auvent d'entrée, orné des mosaïques de Jean Lurçat, et unissant les deux immeubles de logements, la composition d'ensemble et le pavillon du gardien sont autant de spécificités architecturales très soignées qui participent de la qualité de ce groupe scolaire.
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations générales	<p>Cf. Fiche :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. GÉNÉRALES                     <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1. Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien</li> <li>1.2. La façade</li> <li>1.3. Les façades enduites</li> </ol> </li> <li>2. LES TYPOLOGIES                     <ol style="list-style-type: none"> <li>2.1. Le logement collectif                             <ol style="list-style-type: none"> <li>2.2.1. Les typologies architecturales                                     <ol style="list-style-type: none"> <li>2.2.1.1. Élaborées après 1945</li> </ol> </li> </ol> </li> </ol> </li> </ol>
Recommandations spécifiques	L'œuvre d'André Lurçat étant très cohérente architecturalement, que ces projets répondent à un programme de logements ou un programme d'équipement, il est proposé de se référer même pour les équipements publics à la fiche de recommandations générales qui traite de l'immeuble après 1945, et notamment plus spécifiquement de l'œuvre d'André Lurçat.
Autres	Voir fiche Ensemble n°1, Cité Pierre Séward II

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**Nv.2**

1/2500<sup>e</sup>



**Autres vues**



L'entrée principale rue E. Hénaff.  
 Photographie : © Ville de Plaine Commune / Région Île-de-France ADSPD 2018



Les cours.  
 Photographie : © Ville de Plaine Commune / Région Île-de-France ADSPD 2018



Mosaïques de Jean Lurçat.

Photographie J.-B. Voltes. Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, ADAPD, 2008



**Sources et bibliographie**

Fonds d'archives municipales, fonds d'archives photographiques du CNAM, fonds d'archives de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine

Cohen (Jean-Louis), *André Lurçat, 1894-1970. Autocritique d'un moderne*, Liège, Mardaga, 1995, 303 p.,

Joly (Pierre et Robert), *L'architecte André Lurçat*, Paris, Picard, 1995, 264 p.

Simonnot (Nathalie), *L'œuvre d'André Lurçat en Seine-Saint-Denis (1945-1970)*, Paris, Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, *Parcours du patrimoine*, 2006, 56 p.

**Fiche PLU n°223**

Dénomination :  
**Orphelinat actuellement siège d'organisation culturelle**

Appellation (facultatif) :  
**Orphelinat Génin actuellement Maison de la Jeunesse**

Adresse : **12 place de la Résistance**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) AJ / 123



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1907
Destination Initiale	Equipement
Destination actuelle	Equipement
Maître d'œuvre	Edmond Maupied (architecte)
Maître d'ouvrage	Ville de Saint-Denis
Propriétaire actuel	Ville de Saint-Denis

**Analyse urbaine et paysagère**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	Cette parcelle est implantée au nord de la place de la Résistance dans le cœur historique du centre-ville de Saint-Denis. Le bâti de ce secteur se caractérise par des fronts bâtis continus bordant en général de vastes îlots aux cœurs peu lotis et arborés. Ici la parcelle borde l'îlot principalement occupé par l'ensemble scolaire Jean-Baptiste de la Salle.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (notamment dans le périmètre de l'ancien couvent des Ursulines).
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	Le bâtiment se démarque sur le linéaire de la place car il est implanté en retrait de la voie. Précédé d'une cour d'entrée occupant toute la largeur de la parcelle, l'immeuble massif est ensuite implanté entre limites séparatives de parcelle (entre un immeuble de rapport très étroit au n°8 et le bâtiment de collège Jean-Baptiste de la Salle au n°14). A l'arrière du bâtiment principal une cour goudronnée non visible depuis l'espace public.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Du fait de son retrait, créant une rupture dans l'alignement, l'ancien orphelinat acquiert une importance particulière dans le paysage de la place.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Un des intérêts principaux de ce bâtiment réside dans sa clôture d'origine : une haute grille sur un mur bahut très bas permettant de rattraper la pente du trottoir. La grille est percée en son milieu par un portail. Les motifs qui ornent cette grille sont les suivants : des fleurs de lys régulièrement répétées ou des motifs circulaires sur les montants de la porte et sur la partie inférieure de ses vantaux.
<b>Modifications</b>	Le plan d'origine du bâtiment, en U, n'est plus clairement lisible du fait de l'ajout successif de corps de bâtiments en retour sur la cour arrière.



Façade sur rue  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

**Description et analyse architecturale**

<b>Plan actuel</b>	En U
<b>Parties constituantes</b>	/
<b>Extensions / Modifications</b>	Extension du plan en U par l'arrière sur cour
<b>Élévation / nombre de travées</b>	R + 2 / 7 travées régulières autour de l'axe central comprenant la porte d'entrée.
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Indéterminé
<b>Parement / remplissage</b>	Matériau visible : enduit ciment récent. Celui-ci a totalement recouvert l'appareillage et les décors de brique d'origine du bâtiment ( <i>voir carte postale ci-dessous</i> ).
<b>Modifications</b>	Matériau de façade
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Au RDC, une porte centrale large vitrée en arc segmentaire flanquée de six baies régulières également en arc segmentaire. On accède à la porte par quelques marches formant un perron. Sur les deux niveaux supérieures, des baies rectangulaires régulières à huisserie PVC.
<b>Occultation type et matériau</b>	Néant
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Les éléments se limitent à des clés de tirants en partie haute au RDC et entre R+1 et R+2 : en forme de fleurs de lys en bas et en monogramme SD au niveau supérieur. Ces motifs de fleurs de lys sont répétés sur la grille de clôture de la parcelle.
<b>Modénature</b>	Bandeau plat saillant à RDC, corniche plate moulurée agrémentée d'une frise de modillons et de petites consoles jumellées.
<b>Autres éléments de décor</b>	Refends sur l'ensemble du RDC.
<b>Modifications</b>	Huisseries. Les décors et modénature ont totalement disparu ainsi que le cartouche central avec la mention « orphelinat Génin ».
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à longs pans

<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques
<b>Percements</b>	/
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire

### Critères de protection

<b>Intérêt historique</b>	Dans le bâtiment de l'ancienne gendarmerie, est créé en 1866 un orphelinat pour garçons grâce à la donation par Mademoiselle Génin de biens immeubles et d'un capital à la ville. Au début du XXe siècle, l'ancien bâtiment trop vétuste est remplacé par celui que nous connaissons aujourd'hui.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	Du fait de son retrait sur rue, ce bâtiment est un point de « respiration » dans le front bâti très dense de la place dont le plan ancien n'était à l'origine pas conçu pour recevoir des bâtiments aussi élevés qu'ils le sont aujourd'hui.
<b>Intérêt architectural</b>	La façade d'origine du bâtiment a largement été dénaturée par les ravalements successifs. Aujourd'hui son intérêt architectural réside essentiellement dans son gabarit et ses proportions qui ont été préservées ainsi que dans les éléments métalliques qui ornent la façade (avec notamment le monogramme SD).

### Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE

<b>Recommandations générales</b>	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.5. Les façades enduites 1.7. Les toitures et couvertures
<b>Recommandations spécifiques</b>	Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Celle-ci ayant été largement dénaturée par un enduit mis en œuvre sur un parement en brique à l'origine visible, le bâtiment a perdu de son authenticité et de sa qualité car aujourd'hui il s'efface sous une finition monotone. Il conviendrait donc lors de travaux de ravalement, d'effectuer des sondages sur la façade pour d'une part déterminer l'état des briques mises en œuvre et d'autre part établir un protocole d'intervention pour restituer les briques vues telles qu'elles étaient à l'origine. La carte postale ancienne nous permet d'avoir une connaissance parfaite de ce bâtiment. Il serait intéressant pour ce bâtiment emblématique de la ville de retrouver des dispositions satisfaisantes proches de celles d'origine. Aujourd'hui, les menuiseries des baies nuisent aussi à la cohérence architecturale de l'ensemble. Il conviendrait de restituer des baies à deux vantaux conformes aux dispositions d'origine. La clôture existante sera conservée et restaurée. En aucun cas, elle ne pourra être occultée par des panneaux, les vues méritant d'être préservées.
<b>Autres</b>	

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.2

1/2500°



### Sources et bibliographie

AMSD, série M, bâtiments municipaux, 3 M 18 à 23 « orphelinat Génin ».

Carte postale ancienne, voyageée en 1914, coll. part. *voir ci-dessous*



**Fiche ensemble PLU n°224**

**Dénomination :**  
**Maison de retraite**

**Appellation (facultatif) : Maison de retraite des Petites Sœurs des Pauvres**

**Adresse : 23 rue Gaston Philippe et rue Pierre Brossolette**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) AD / 53



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'Ensemble	1880-1881 (hospice), 1891 (chapelle) et 1992-1994 (maison de retraite)
Destination initiale	Hospice
Destination actuelle	Maison de retraite
Maître d'œuvre	Indéterminé et François Lacoste et Wandrille Thieulin architectes (maison de retraite)
Maître d'ouvrage	Petites sœurs des pauvres
Propriétaire actuel	Petites sœurs des pauvres

**Analyse urbaine et paysagère**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	A proximité du centre-ville, mais déjà en périphérie, la « maison » des Petites sœurs des pauvres s'inscrit dans un vaste parc qui rompt avec le tissu urbain de la rue Gaston Philippe mais s'harmonise avec les réalisations des années 1960 / 1970 qui la jouxte (« Habitat communautaire » et ZAC Delaunay-Belleville).
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (notamment dans le périmètre de protection de l'église Saint-Denis de l'Estrée).
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)</b>	Les trois bâtiments anciens réhabilités sont en retrait sur la rue Dourdin. Les bâtiments neufs s'articulent à la chapelle pour former le cloître et se prolongent au-delà de celui-ci.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	En retrait de la rue, l'ensemble prend place dans un parc paysager de grande qualité. L'échelle des bâtiments permet cependant de les voir depuis l'espace public.
<b>Cloître : type et matériau</b>	Alternance de mur bahut avec grille métallique et mur continu au niveau de l'entrée, du carrefour avec la rue Brossolette et des maisons et immeubles au sud du site.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire.



Vue oblique de la maison de retraite.  
IA – Oblique 2008 © InterAtlas 2009

**Description et analyse architecturales**

<b>Plans actuels</b>	Relativement complexe, la maison de retraite se compose d'une maison de plan carré, d'un bâtiment de plan rectangulaire qui le jouxte puis d'un ensemble de bâtiments de plan rectangulaire formant cloître autour de la chapelle. Ces bâtiments se prolongent au-delà du cloître pour s'achever soit en Y, soit en plan carré pour la salle de spectacles, soit en biseau.
<b>Élévation / nombre de travées (données extrêmes)</b>	De R + 1 (pavillon d'accueil et autre bâtiment ancien qui le jouxte), à R + 4 + C.
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire.
<b>Façades éléments dominants</b>	
<b>Rythme</b>	Rythme irrégulier
<b>Gros œuvre et parement / Mise en œuvre</b>	Béton et murs maçonnés pour les bâtiments anciens avec enduit ciment coloré pour le bâtiment ancien situé près de l'entrée et un enduit de type crépi pour tous les autres bâtiments.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire.
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Fenêtres, larges baies et portes mêlent métal et bois et sont partie prenante de l'architecture de la maison de retraite.
<b>Occultation type et matériau</b>	Persiennes intérieures en tissu.
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Les gardes corps des balcons sont en béton et intègrent du verre.
<b>Modénature</b>	Les façades des bâtiments neufs sont essentiellement animées par les nombreuses ouvertures de tailles très diverses, dont quelques loggias et balcons. De larges chiens assis achèvent régulièrement la composition des façades. Des bandeaux filants, marqués par un enduit blanc, contribuent également à l'animation des façades.
<b>Autres éléments de décor</b>	Superstructure du campanile intégrant les cloches, nombreuses sculptures (à l'intérieur comme à l'extérieur), vitraux de la chapelle.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toits à 2 pentes, excepté le toit du bâtiment ancien qui s'achève par une toiture en croupe latérale.
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Ardoises. Cheminée.
<b>Percements</b>	Chiens assis, alternativement larges et étroits, isolés ou en série, animent la toiture.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire.



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000



Critères de protection	
Intérêt historique	Installées depuis la fin du XIX <sup>e</sup> siècle à Saint-Denis (1875), les Petites sœurs des pauvres ont su s'y intégrer en faisant une large place aux dyonisiens dans leur maison de retraite. La destruction partielle du site ancien et la construction des bâtiments neufs (60 chambres, 20 studios) à la fin du XX <sup>e</sup> siècle ont encore renforcé les liens de la Congrégation avec la Ville, notamment concrétisés par le don du calvaire du chevet de l'église des Trois patrons, avec pour condition qu'il reste visible des dyonisiens.
Intérêt urbain et paysager	Le parc de la maison de retraite possède un intérêt urbain et paysager manifeste, la clôture permettant régulièrement de larges vues sur celui-ci. Ce parc marque enfin la limite du centre-ville historique et l'entrée dans une partie plus contemporaine, verte et aérée de la ville.
Intérêt architectural	Atypique et monumental, cet ensemble joue avec originalité, et une certaine puissance, du vocabulaire architectural religieux traditionnel et parvient ainsi à intégrer harmonieusement la chapelle réhabilitée.
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations générales	Cf. fiche(s)
Recommandations spécifiques	/

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**Nv.2**

1/2500<sup>e</sup>



**Autres vues**



Le bâtiment ancien rénové en 1994.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



La chapelle réhabilitée vue depuis le cloître.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



La partie « logement foyer » vue depuis le cloître.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



L'aile ouest du bâtiment, au troisième étage on devine une salle de prière destinée aux soeurs.

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



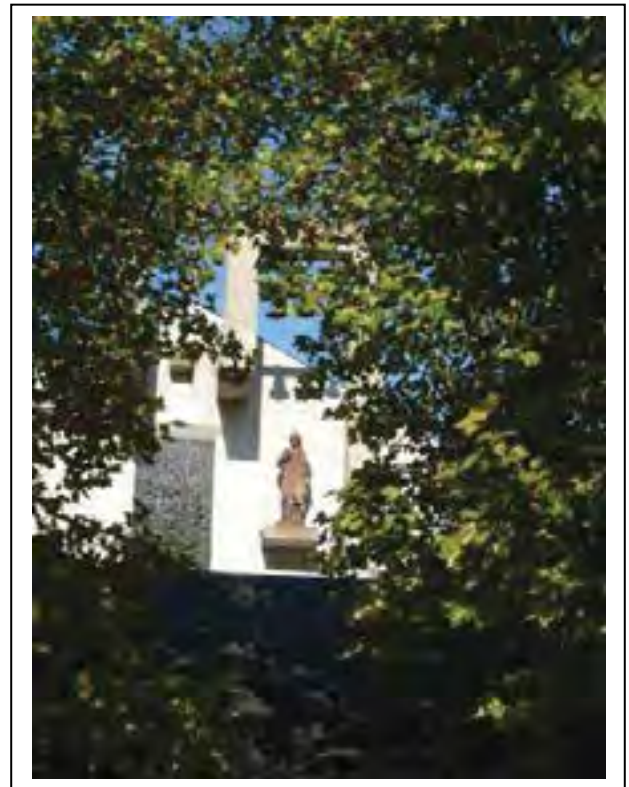
La grande salle où se tiennent les animations destinées aux résidents.

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Le calvaire du chevet de l'église des Trois Patrons donné par la Ville de Saint-Denis.

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Le campanile au-dessus de l'entrée principale.

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

### Sources et bibliographie

Archives privées des Petites sœurs des pauvres.

**Fiche ensemble PLU n°225**

Dénomination (ENSEMBLE DE) :  
**Hôpital**

Appellation (facultatif) :  
**Hôpital de Saint-Denis, puis Hôpital de Saint-Denis civil et militaire actuellement Centre Hospitalier Danielle Casanova**

Adresse : **11, rue Danielle Casanova**

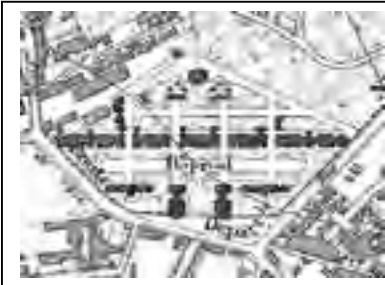
**93205 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) BH / 121



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de Construction de l'Ensemble	Pour les bâtiments remarquables identifiés : 1880-1884 (A, D) ; c.1954 (B)
Destination Initiale	1880-1884 : Pavillons d'accueil (A), de l'administration (A), de malades, vieillards et incurables (D et C) ; c.1954 : logements et diverses destinations (herboristerie, kinésithérapie, pavillon de longs séjours) (B).
Destination actuelle	Pavillon d'accueil (A), pavillons des services techniques (C), service de toxicomanie (B), pavillon de détente du 3 <sup>e</sup> âge (D)
Maître d'œuvre	1875-1880 : Paul Laynaud (architecte de la ville) ; c.1954 : A. Lurçat (architecte) puis Georges Janvier (architecte)
Maître d'ouvrage	Ville de Saint-Denis
Propriétaire actuel	Centre hospitalier de Saint-Denis



Plan général de l'hôpital en 1900 (Atlas du département de la Seine, 18995-1900).

**Analyse urbaine et paysagère**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	A proximité de la Porte de Paris, le site fait partie d'un paysage urbain caractéristique de cette entrée de ville composée de constructions assez composites au sein d'un tissu mixte où s'enchevêtrent immeubles sur rue et ateliers en fond de parcelle. L'ensemble hospitalier occupe une vaste emprise aujourd'hui relativement isolée du « cœur » de la Porte de Paris. En effet, à l'Ouest de la parcelle, un vaste espace en friche recevra de nouvelles constructions dans les années à venir.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui notamment et en co-visibilité : Maison d'Education de la Légion d'Honneur et ancienne Abbaye de Saint-Denis.
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)</b>	Les bâtiments identifiés comme remarquables sont implantés de part et d'autre de l'entrée principale du site : deux ailes (A) autrefois symétriques reliées au centre, à l'entrée, par une grille (E) et une porte identifiées comme remarquables. Puis, deux corps de bâtiments se déploient à l'est des pavillons d'entrée : l'un aligné le long de la voie (B), le second, en retour à la perpendiculaire et, enfin le troisième parallèle au premier en cœur de parcelle (C). Enfin, à l'intérieur de la parcelle au Nord-Ouest de l'entrée, un pavillon (D) en brique est aujourd'hui isolé.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Pavillons d'entrée (A) visibles depuis l'espace public. Bâtiment (B) centre de toxicomanie dont la façade secondaire est alignée sur la voie. On devine depuis la rue les toits en carène de l'aile (C) de petits pavillons, aujourd'hui ateliers techniques.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Grille d'entrée (E) dessinée par A. Lurçat.
<b>Modifications</b>	Importantes destructions des tranches successives de construction (une grande part des pavillons d'origine, l'hôpital militaire en totalité, l'essentiel des interventions de Lurçat, bâtiment B).



Plan cadastral DGI 1/7500



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/15000



Façade sur rue du pavillon d'entrée Ouest.  
**ci-dessous** : l'aile Ouest, vue prise depuis le Nord en cœur de parcelle.

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Façades du pavillon d'entrée Ouest, visibles depuis la rue D. Casanova.  
**ci-dessous** : façade postérieure du bâtiment, avec son extension. La même extension, vue prise depuis le Nord-Est.



## Description et analyse architecturales, Pavillons d'entrée A Nv.2

(à l'origine pavillons de l'administration, actuellement à l'Ouest, logements de fonction, et service en cours de création « soins palliatifs », à l'Est, services administratifs et logements)

<b>Plans actuels</b>	Rectangulaire
<b>Élévation / nombre de travées (données extrêmes)</b>	R + 2 / 4 travées sur chacune des façades principales, les deux centrales étant en léger avant-corps et couvert d'un toit en bâtière accentuant son rythme.
<b>Extensions / Modifications</b>	Chacun des pavillons a été prolongé vers le nord d'aile basse (voir vues ci-dessous).
<b>Façades éléments dominants</b>	
<b>Rythme</b>	Rythme régulier
<b>Gros œuvre et parement / Mise en œuvre</b>	Murs maçonnés ; meulière visible en soubassement
<b>Modifications</b>	Aucune de notable
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Les ouvertures sur les façades principales sont régulières : des baies rectangulaires à chaque niveau sur chacune des deux travées latérales. Sur la travée centrale en avant-corps des baies rectangulaires jumelées à R et R+1, puis, à R+2 des baies étroites en plein cintre jumelées. Sur les façades d'entrée, côté rue, des soupiraux réguliers participent de l'ordonnance régulière de la façade. Les façades en retour, est et ouest, présentent également un rythme régulier de baies rectangulaires. Sur la façade latérale longeant la voie d'entrée du centre hospitalier, les portes d'entrée de chaque pavillon sont surmontées à l'origine d'une enseigne qualifiant la destination du lieu : par exemple « Concierge ». Rares huisseries d'origine, quelques baies en bois.
<b>Occultation type et matériau</b>	Principaux types : Volets en bois
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	On remarque sur le pavillon d'entrée Ouest une petite plaque métallique apposée sur l'avant-corps central entre R et R+1 : cette plaque « AM » signifie « Assurances Mutuelles » et est apposée depuis l'origine.
<b>Modénature</b>	Modénature très simple, essentiellement constituée de bandeaux intermédiaires et d'une corniche fine saillante : ces éléments forment des lignes horizontales qui équilibrent les rythmes verticaux des baies et travées.
<b>Autres éléments de décor</b>	Sur la façade est du pavillon ouest une plaque présente dans chacun des médaillons les portraits en haut-relief des premiers médecins-chefs du nouveau centre hospitalier.
<b>Modifications</b>	Aucune de notable
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à croupes et en bâtière sur l'avant-corps central des façades d'entrée
<b>Charpente</b>	/
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques
<b>Percements</b>	Néant
<b>Modifications</b>	Aucune de notable





Grille et porte d'entrée de l'hôpital  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse Grille et portails d'entrée E	
<b>Maître d'oeuvre</b>	André Lurçat architecte
<b>Datation</b>	c. 1954
<b>Description (matériaux...)</b>	Mur bahut de béton surmonté d'une grille métallique
<b>Modifications</b>	/



Façade sur rue du pavillon  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturale Aile sur rue Est (actuel « service de lutte contre les toxicomanies ») B	
<b>Plans actuels</b>	Rectangulaire
<b>Élévation / nombre de travées (données extrêmes)</b>	R + 1
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire.



Façade secondaire du pavillon, côté cour, à l'intérieur de la parcelle.  
**ci-dessous** : détail de l'encadrement de la porte d'entrée, côté cour.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Façades éléments dominants	
<b>Rythme</b>	Rythme régulier.
<b>Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre</b>	Béton enduit
<b>Modifications</b>	Le bâtiment est désormais de couleur blanche excepté le soubassement en enduit ciment.
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Grandes baies horizontales en RDC et à l'étage en façade et sur cour. Pavés de verre pour la cage d'escalier saillante sur cour introduisant un rythme vertical dans un bâtiment fortement dominé par l'horizontalité. Pavés de verre enfin pour une fenêtre côté rue (la seule qui ne soit pas rectangulaire). Entrées en retrait sur rue et sur cour. Huisseries aluminium vraisemblablement pas d'origine.
<b>Occultation type et matériau</b>	Néant, excepté sur une baie (volet roulant).
<b>Méletterie et ferronnerie</b>	Néant.
<b>Modénature</b>	Très sobre, la façade est marquée par l'encadrement systématique des baies et un acrotère orné d'un fin bandeau. Sur cour, même encadrement systématique des baies, les angles des murs encadrant la porte d'entrée sont incurvés.
<b>Autres éléments de décor</b>	Néant.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire.
Toiture	
<b>Type de couverture</b>	Toit à 2 pentes inverses avec apparence de toit terrasse.
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Zinc.
<b>Percements</b>	Néant
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire.



L'aile des services techniques composée d'une succession de sept pavillons articulés autour d'une aile centrale.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales, aile en cœur de parcelle à l'Est C (à l'origine pavillon pour vieillards et incurables actuels services techniques)	
<b>Plans actuels</b>	Le corps central de plan rectangulaire est orienté nord-sud. Il est flanqué de deux fois trois petits pavillons de plan rectangulaire et aux volumes décroissants.
<b>Élévation / nombre de travées (données extrêmes)</b>	R / façade principale aile centrale : 5 travées étroites symétriques, puis, deux fois deux pavillons à trois travées, et deux bouts d'aile à une travée.



**ci-dessus** : Au centre de l'aile, le pavillon ancien a été « redessiné » dans les années 1950 par l'agence Lurçat.  
**ci-dessous, page suivante** : à l'arrière de l'aile des services techniques C, une petite aile fait la jonction avec le bâtiment situé sur rue B (service de toxicomanie).  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



<b>Extensions / Modifications</b>	Le corps central a été modifié dans les années 1950 par Lurçat pour relier au sud le bâtiment B sur rue actuel « Service de lutte contre les toxicomanies ».
<b>Façades éléments dominants</b>	
<b>Rythme</b>	Rythme régulier
<b>Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre</b>	Gros œuvre : indéterminé. Matériaux visibles : meulière en soubassement et brique dans l'élevation.
<b>Modifications</b>	Corps central
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Portes et baies régulières. Les huisseries des baies sont d'origine ou anciennes.
<b>Occultation type et matériau</b>	Néant
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Grilles de protection sur les baies. Têtes de tirants réguliers sur les pavillons anciens.
<b>Modénature</b>	Appuis de baies plats saillants, et encadrements de baies plats saillants sur le pavillon central, corniche haute et saillante
<b>Autres éléments de décor</b>	Néant
<b>Modifications</b>	Corps central
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toits à croupes. Les toits des deux plus gros pavillons prennent une forme en carène.
<b>Charpente</b>	Charpente métallique système « Tollet »
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques
<b>Percements</b>	Néant
<b>Modifications</b>	Toiture du corps central



Façade principale du pavillon dit « des Amis » ouvrant à l'origine sur la cour d'honneur de l'hôpital.  
**ci-dessous** : détail des épis de faîtage  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



<b>Description et analyse architecturales, pavillon au nord-ouest D (à l'origine pavillon pour malades, actuelle salle de détente du 3<sup>e</sup> âge dit « pavillon des Amis »)</b>	
<b>Plans actuels</b>	Pavillon central rectangulaire flanqué de deux plus petits de plans rectangulaires
<b>Élévation / nombre de travées (données extrêmes)</b>	R / 9 travées sur le pavillon central et 4 sur les pavillons latéraux
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Façades éléments dominants</b>	
<b>Rythme</b>	Rythme régulier
<b>Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre</b>	Gros œuvre : indéterminé. Matériaux visibles : brique. Le soubassement du pavillon central a été modifié par l'implantation d'une terrasse en béton.
<b>Modifications</b>	Soubassement
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Baies verticales et portes rectangulaires régulières. Les huisseries ont été modifiées.
<b>Occultation type et matériau</b>	Néant
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	/
<b>Modénature</b>	Encadrements des baies plats et légèrement saillants. Corniches saillantes.
<b>Autres éléments de décor</b>	Néant
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à croupes
<b>Charpente</b>	Charpente métallique système « Tollet »
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques

<b>Percements</b>	Néant
<b>Modifications</b>	Aucune de notable

<b>Critères de protection</b>	
<b>Intérêt historique</b>	<p>Constatant le vieillissement de l'Hôtel Dieu, le 12 février 1880, le Conseil Municipal approuve le devis et les plans du nouvel hôpital-hospice de Saint-Denis établis par Paul Laynaud architecte de la ville et auteur, entre autres, des groupes scolaires Marcel Sembat et Félix Faure. Le terrain d'un peu plus de deux hectares cinquante, acquis le 14 juin 1879 par la ville, est comme le stipule l'acte de vente: « de forme irrégulière, situé sur le terroir de Saint-Denis près l'entrée de la ville appelée Porte de Paris lieu dit Franmoisin, la Bredine, le Pré aux bœufs ou les Trois Ponts. Tenant du nord le mur d'enclos de la maison d'éducation de la Légion d'Honneur, du midi le chemin de Saint-Denis à Aubervilliers dont il est séparé par le Rû de Montfort, de l'est à la propriété des héritiers Morque et du chemin du fort de l'Est, et de l'ouest à la propriété de M.Rosnay représentant Julien ». Pour le plan général de l'hôpital, mais aussi pour le choix du mode constructif des pavillons à vocation proprement sanitaire, Laynaud s'appuie sur l'expertise de Casimir Tollet, ingénieur. Celui-ci s'est alors imposé comme le concepteur des hôpitaux modernes, distribués en pavillons selon les préconisations des hygiénistes afin d'éviter les contagions. L'hôpital Saint-Eloi de Montpellier, conçu par Tollet, constitue rapidement une référence en la matière. Outre cette contribution majeure à l'urbanisme hospitalier, éclipsée par l'hôpital Boucicaud, érigé en 1901, Casimir Tollet a également breveté une charpente en fer de forme ovale qui peut être mise en œuvre très rapidement et qu'il décline pour des casernements, églises, écoles et hôpitaux. Tollet met enfin au point, pour Montpellier, un pavillon sanitaire spécifique en étudiant tout particulièrement la ventilation qu'il reprend ici.</p> <p>Les travaux se poursuivent jusqu'en 1884 pour créer plus de 4500 m<sup>2</sup> de surfaces bâties comprenant : une salle mortuaire, une chapelle, deux pavillons pour infectieux, cinq pavillons pour malades, deux pavillons pour vieillards et incurables intégrant deux lits de maternité (pour inciter l'accouchement à domicile), quatre bâtiments d'administration, une buanderie, une salle des machines et deux salles de bains. Furent également conçus les aménagements paysagers du site (édification d'une « grotte »). Outre l'innovation que représente le plan général de l'hôpital et l'architecture des pavillons, l'architecte fait également appel à des techniques constructives nouvelles comme le système de charpente en fer Tollet (<i>voir référence bibliographique ci-dessous</i>). L'ensemble du programme est publié dès 1881 dans <i>Nouvelles Annales de la Construction (voir ci-dessous)</i>. Dès 1898, l'hôpital est loti de deux nouveaux pavillons d'un niveau, situés de part et d'autre de la cour d'honneur (respectivement à l'est et à l'ouest des pavillons d'entrée à l'alignement de la rue Danielle Casanova actuelle) : les pavillons des vieillards, hommes et femmes. Ceux-ci sont édifiés par Jules Moulin, autre architecte majeur à Saint-Denis à la fin du XIXe siècle. Ils sont aujourd'hui détruits, tout comme le petit hôpital militaire installé au nord-est dans deux bâtiments durant la Première guerre mondiale. Après 1945, c'est André Lurçat qui poursuit la modernisation de l'hôpital en créant une série de pavillons au centre de l'hôpital, en lieu et place des pavillons de 1884 (<i>voir photographie ci-dessous</i>). Lurçat conçoit ainsi un petit centre de prophylaxie au nord, deux grands pavillons au centre. Il réaménage les espaces verts, crée notamment un bassin, et la nouvelle entrée avec sa grille, enfin, le bâtiment sur rue dans le prolongement du pavillon d'entrée est. Il confie à Georges Janvier les bâtiments annexes aux pavillons d'entrée. C'est vraisemblablement lors de la construction de l'actuel édifice principal que sont détruits : le dernier pavillon de Moulin, les bâtiments de l'hôpital militaire et l'essentiel des réalisations de Lurçat.</p> <p>Le site de l'hôpital est choisi afin de conserver une certaine proximité avec le centre-ville tout en maintenant les sources de contamination possibles les plus éloignées. Encore aujourd'hui, l'ensemble est implanté dans une zone intermédiaire de transition entre le bâti dense du centre-ville et celui plus diffus du quartier Bel-Air.</p>
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	<p>Le plan d'origine du site, symétrique, a perdu la cohérence de sa composition par la construction du bâtiment central dans les années 1980, et n'apporte donc plus le même intérêt au paysage du sud du Parc de la Légion d'Honneur. Cependant, l'entrée et ses deux pavillons d'accueil assez monumentaux constituent toujours un signal urbain fort, une entrée de ville après le faubourg du Bel-Air.</p>
<b>Intérêt architectural</b>	<p>Les pavillons d'entrée de Laynaud, les pavillons Tollet et ce qui subsiste de son plan, la grille et l'actuel centre de toxicomanie dus à Lurçat ainsi que les bâtiments de Janvier sont des édifices de qualité qui, malgré le caractère composite de l'ensemble formé, témoignent de l'histoire administrative mais aussi architecturale de l'hôpital.</p>
<b>Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE</b>	
<b>Recommandations générales</b>	<p>Cf. Fiches :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. GENERALITES <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien</li> <li>1.2 La façade</li> <li>1.3 Les façades en brique</li> <li>1.4 Les façades en pierre</li> <li>1.5 Les façades enduites</li> <li>1.6 Les façades en béton</li> <li>1.7 Les toitures et couvertures</li> </ol> </li> </ol>
<b>Recommandations spécifiques</b>	<p>On s'attachera à préserver le principe de symétrie du plan général même si celui-ci a été largement dénaturé. Ainsi l'axe principal formé par l'entrée joutée des deux pavillons d'entrée (A) devra être conservé lors d'un réaménagement du site ou de l'implantation de nouveaux bâtiments.</p> <p>Concernant les bâtiments identifiés comme remarquables comme l'ensemble des façades d'un même bâtiment sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) encore en place. Il conviendra dans le cadre d'une étude avant travaux de se référer aux plans d'archives qui peuvent éclairer sur les dispositions d'origine et orienter un projet de restauration (notamment pour les bâtiments A, C et D voir doc. 1, 2, 3 et 4 ci-dessous). Les surélévations sont interdites. Les extensions notamment sur les pavillons ne sont pas recommandées. Elles seront étudiées au cas par cas. Les modifications relatives à des aménagements favorisant les conditions réglementaires (par exemple, accessibilité handicapés) sont autorisées. Cependant celles-ci devront toujours être faites dans le respect des caractéristiques du bâtiment.</p>

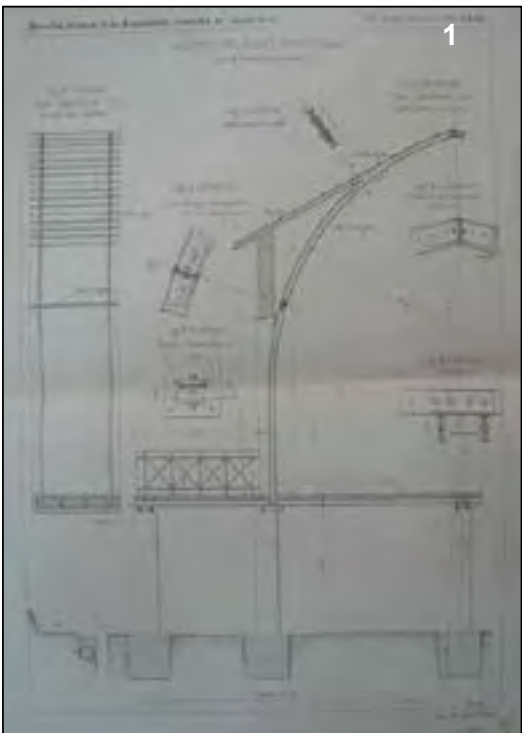
CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**Nv.2**

1/7500°



Sources et bibliographie
« Nouvel hôpital de Saint-Denis (Seine) par M.Laynaud architecte », <i>Nouvelles Annales de la Construction</i> , n°324, décembre 1881, pp. 196-199. cet article est accompagné de planches présentant l'ensemble du site et des pavillons ainsi qu'un schéma en coupe des pavillons montrant la spécificité des charpentes en fer « en carène ». voir extraits ci-dessous. Cet article aux AMSD sous le cote 3 M 34 et 3 M 39
AMSD, série M « bâtiments municipaux », 3 M 31 à 3 M 43 « Hôpital Hospice » 1867-1939
AMSD, fonds des « plans d'architecture » 16 Fi : quelques plans de 1838 puis de 1936 sont conservés, ils ne concernent pas les bâtiments remarquables identifiés ici.
Pierre DOUZENEL, <i>A Saint-Denis les rues aussi ont leur histoire</i> , tome 2, manuscrit dactylographié non publié, 1981-1990. AMSD, 1 SD 402 : notice sur l'histoire des hôpitaux de Saint-Denis (Hôtel Dieu, hôpital Casanova et hôpital Delafontaine).
coll.part., vue aérienne oblique de l'ensemble hospitalier, c.1950. voir vue de détail ci-dessous : ce cliché a été pris entre la construction du pavillon sur rue attribué à Lurçat et la modification des ailes d'accueil Georges Janvier.
Casimir TOLLET, <i>Les hôpitaux modernes au XIXe siècle, description des principaux hôpitaux français et étrangers</i> , Paris, 1894, BNF, Fol-R-242
Bruno FOUCCART, François HAMON, <i>L'architecture religieuse au XIXe siècle : entre éclectisme et rationalisme</i> , « système Tollet » puis « les chapelles Tollet », pp. 284-297
Anonyme, <i>Ville de Saint-Denis. Quelques réalisations municipales 1947-1957</i> , C. 1961 fonds Lurçat 200 IFA 309_1, Cité de l'Architecture et du patrimoine



ci-contre et ci-dessous : planches extraites de *Nouvelles Annales de la Construction* (voir référence bibliographique ci-dessus)

1 – schéma en coupe d'un pavillon.

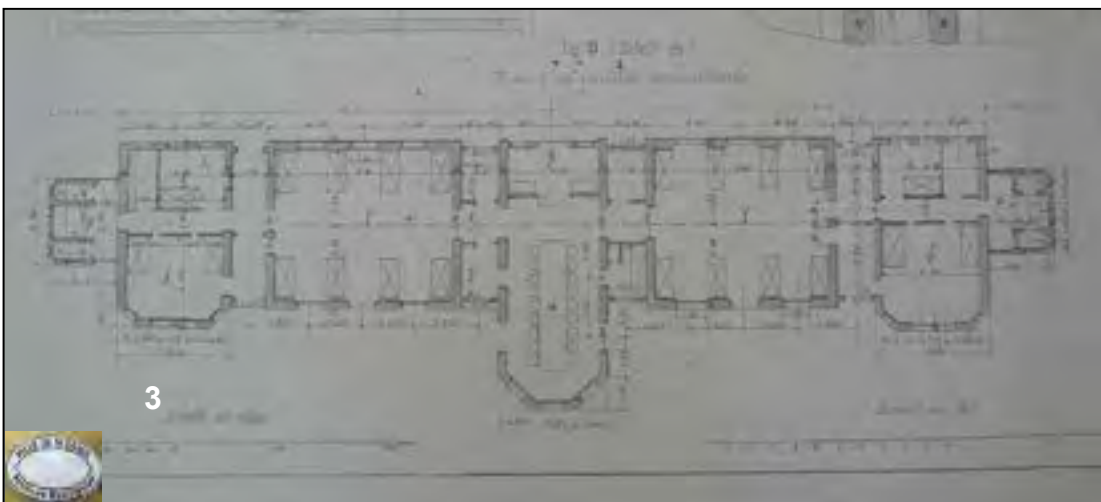
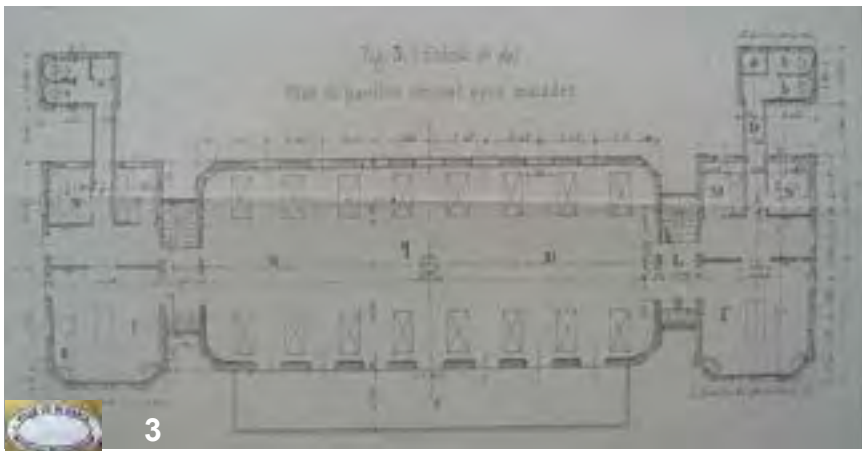
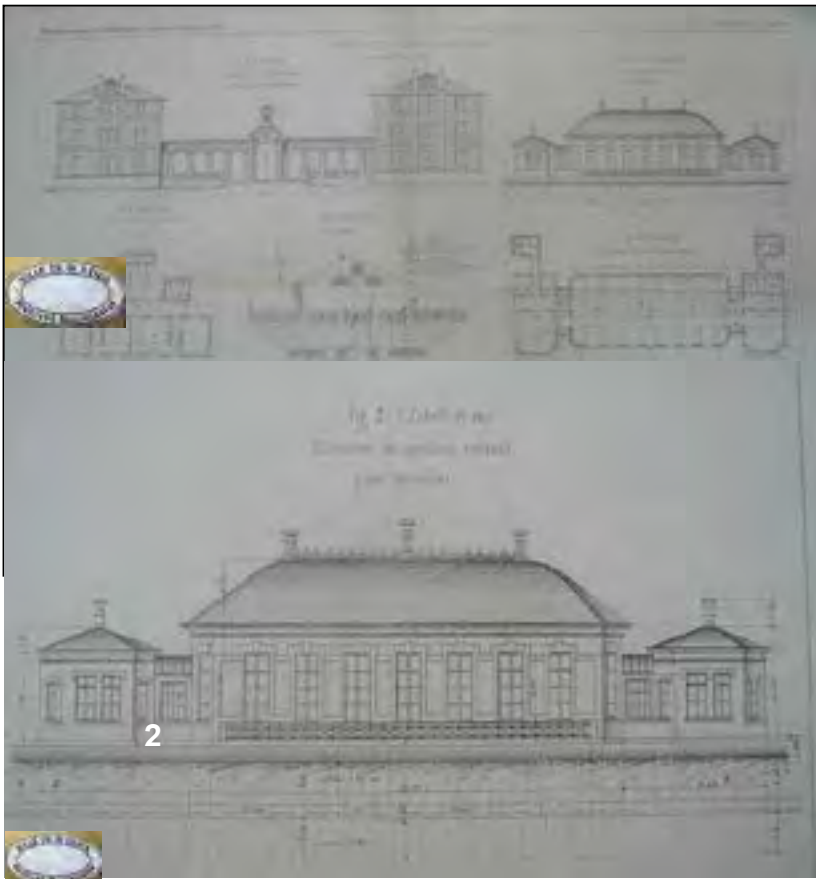
page suivante :

2 - plan général du site et élévations des différents pavillons.

3 - détails de l'élévation et du plan de masse d'un pavillon de malades dont l'un d'entre eux est conservé et identifié comme remarquable (bâtiment D)

4 - détail du plan de masse d'un pavillon pour vieillards et incurables dont l'un d'entre eux subsiste et est identifié comme remarquable (bâtiment C)







Cette vue aérienne, conservée par les services du centre hospitalier Delafontaine, montre l'état du site vers 1954-1955. Elle permet de visualiser l'hôpital militaire au nord-est, et le pavillon des vieillards de J. Moulin, à l'ouest du pavillon d'entrée ouest. S'y découvre également, l'intégralité des réalisations de Lurçat : les bâtiments blancs à toit terrasse, au centre de l'hôpital, et à l'Est du pavillon d'entrée Est, en lieu et place de l'autre pavillon de Moulin.



**Fiche PLU n° 226**

Dénomination :  
**Ouvroir puis école**

Appellation (facultatif) : **Ouvroir des filles actuellement école privée Saint-Vincent de Paul**

Adresse : **25, rue Albert Walter**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) U / 11



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	Entre 1826 et 1850, en 1849 selon P.Douzenel
Destination initiale	Ouvroir
Destination actuelle	Ecole
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Ville de Saint-Denis (?)
Propriétaire actuel	Indéterminé

**Analyse urbaine et paysagère**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	La parcelle occupe l'angle du boulevard Félix Faure et de la rue Albert Walter dans le contexte urbain du centre-ville largement modifié par le programme « Basilique ». Le bâtiment de l'école était autrefois un des plus imposants du quartier, aux côtés d'un habitat très dense et de petit gabarit (comme il existe encore par exemple rue Gabriel Péri, entre la rue des Ursulines et la rue de la République). Aujourd'hui le bâtiment est environné par des immeubles hauts et massifs du « nouveau » quartier Basilique.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui avec co-visibilité (Basilique)
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	Les quatre ailes anciennes sont articulées autour d'une vaste cour intérieure. Au nord, sur la parcelle, les bâtiments récents du collège Saint-Vincent de Paul. Au sud de la parcelle, une seconde aile sur la parcelle mitoyenne double le bâtiment, le longeant. Cette parcelle au sud est occupée par l'école publique La Source et un centre de loisirs qui referment l'îlot.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	L'aile principale d'entrée mesurant près de 73 mètres est visible depuis l'espace public (avec les bâtiments récents situés au nord en angle de la rue Albert Walter et du boulevard Félix Faure). Elle comprend principalement des bureaux et salles de classes, suivis au nord d'une chapelle (dont trois baies en plein cintre sont visibles). Les ailes secondaires anciennes, articulées autour de la cour, ne sont pas visibles.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Néant
<b>Modifications</b>	Lotissement de la partie nord de la parcelle à la fin du XX <sup>e</sup> siècle.



Façade sur rue  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

**Description et analyse architecturales**

*FAUTE D'ACCES AU SITE seule est décrite la façade principale sur rue*

<b>Plan actuel</b>	Les bâtiments anciens sont organisés en quatre ailes rectangulaire : la plus importante, décrite ici, est alignée sur la rue Albert Walter.
<b>Parties constituantes</b>	/
<b>Extensions / Modifications</b>	L'aile principale est la plus ancienne, le plan en quatre ailes (tel que cartographié ci-contre) apparaît à partir de 1900.
<b>Élévation / nombre de travées</b>	SS + R + 2 + C / 17 travées régulières à R+1 et R+2 et irrégulières au RDC où des baies supplémentaires ont été percées.
<b>Extensions / Modifications</b>	Rythme des travées.
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Indéterminé
<b>Parement / remplissage</b>	Pierre de taille (pilastres, modénature, soubassement) et enduit ciment récent.
<b>Modifications</b>	Matériau de parement
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	La travée principale (non centrée) est constituée de la porte cochère d'entrée aux jambages cintrés surmontée d'une niche recueillant une statue de la vierge en gloire portant l'enfant, puis, au dernier niveau une baie rectangulaire à l'huissierie récente. L'axialité de la travée est soulignée par deux chaînes de refends de part et d'autre (interrompues au RDC). Puis, sur l'ensemble des autres travées, au RDC des baies carrées ou rectangulaires à huissieries récentes. Au nord, la façade est percée d'une seconde porte piétonne simple. A R+1 et R+2, des baies rectangulaires, aux gabarits anciens mais dont les huissieries ont été largement refaites.
<b>Occultation type et matériau</b>	Néant
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Garde-corps récents sur certaines baies à R+1 et R+2. Les baies à RDC sont munies de grilles.
<b>Modénature</b>	La modénature est préservée. Succession de deux bandeaux moulurés saillants au RDC. Bandeau répété à R+1 puis une corniche moulurée à larmier. Certains appuis de baies au RDC sont saillants.
<b>Autres éléments de décor</b>	En plus des refends encadrant la travée principale, ceux-ci sont répétés en chaînes d'angle et sur deux autres travées au nord. Les refends sont surmontés de chapiteaux au RDC formant ainsi des pilastres. Ces lignes verticales régulières apportent une homogénéité de qualité à la façade.



	Autre élément de décor : la niche et la statue déjà signalées.
<b>Modifications</b>	Percements aléatoires de baies (implantations et gabarits discordants). Larges modifications des éléments de second œuvre : huisseries, garde-corps...
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toits à longs pans
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques
<b>Percements</b>	Quatre lucarnes chevalets réparties dans l'axe des travées des deux portes d'entrée.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire

<b>Critères de protection</b>	
<b>Intérêt historique</b>	<p>Le prolongement de la rue de la Fromagerie vers le nord pour rejoindre l'actuel boulevard Félix Faure est décidé en 1826 afin « d'établir une communication directe entre la place de la Cathédrale et de la rue du Rempart et de faciliter la circulation des voitures lors des cérémonies » (<i>voir plan ci-dessous</i>). En effet, à cette date la rue de la Légion d'Honneur n'existe pas et les accès à la Basilique depuis le sud et Paris sont difficiles dans le centre-ville.</p> <p>L'extrait du registre des délibérations, en date du 21 décembre 1848, porte débat sur l'établissement d'un ouvroir et du logement de la directrice. En 1849, est fondé l'ouvroir destiné aux orphelines de Saint-Denis à la suite d'une épidémie de choléra. L'établissement d'abord installé dans une maison louée est dirigé par les sœurs de Saint-Vincent de Paul. En 1837-1838 un asile était établi au sud de la rue de la Fromagerie en face de la basilique, à l'emplacement du centre administratif actuel de l'hôtel de ville. En 1897, Jules Moulin, dessine des plans pour l'établissement d'un asile situé à l'angle nord-ouest de la rue de la Fromagerie et d'une rue projetée, le prolongement de la rue Auguste Blanqui. Ce second bâtiment est implanté à l'emplacement de l'actuelle école maternelle La Source, au sud de l'îlot de l'école privée.</p> <p>Selon Pierre Douzenel (<i>voir référence ci-dessous</i>), l'ouvroir pour orphelines est fondé en 1849. Les pensionnaires s'y prêtent aux travaux de couture et raccommodage. La première maison compte seize enfants, puis, quand elle est transférée à l'emplacement de l'école privée actuelle, cent enfants sont dénombrés. En 1899, l'enseignement dispensé consiste notamment à « marquer, ourler, tricoter, coudre et repriser. »</p>
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	Bâtiment et parcelle structurante du nord du centre-ville historique. La longueur de l'aile principale sur rue tranche avec les gabarits très élevés et découpés des ensembles de logements récents qui l'environnent.
<b>Intérêt architectural</b>	Cette architecture classique pré-industrielle est intéressante par son ordonnance et la sobriété de ces éléments de modénature. Cependant, le ravalement trop invasif de la façade, la perturbation des éléments de second œuvre ont altéré sa qualité intrinsèque.
<b>Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE</b>	
<b>Recommandations générales</b>	<p>Cf. Fiches :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. GENERALITES <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien</li> <li>1.2 La façade</li> <li>1.4 Les façades en pierre</li> <li>1.5 Les façades enduites</li> <li>1.7 Les toitures et couvertures</li> </ol> </li> </ol>
<b>Recommandations spécifiques</b>	<p>Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade visible depuis l'espace public sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre d'origine et encore en place. Ceux-ci seront préservés et restaurés. De manière générale, lors d'un nouveau projet de ravalement, il est recommandé de restituer un enduit adapté à l'architecture. Il est en effet impératif que l'enduit soit en parfaite compatibilité avec son support de manière à garantir une bonne mise en œuvre, préserver la pérennité du bâtiment et éviter les micro-fissures et fissures. On optera pour une teinte homogène afin d'éviter le patchwork coloré actuel (on peut voir aujourd'hui différentes strates de couleur : gris, blanc, beige, ocre). Ainsi avant d'effectuer les travaux, il est préconisé d'établir un diagnostic architectural et technique précis mettant en avant les éléments d'origine et leur état de conservation afin de définir un projet mettant en valeur l'ensemble et un protocole de restauration adapté sur l'ensemble des éléments. Des prescriptions plus précises pourront alors être formulées à l'occasion d'un diagnostic approfondi de cet édifice qui aujourd'hui fait défaut.</p> <p>Sur l'ensemble de la façade, on veillera également à retrouver des proportions homogènes par niveau pour l'ensemble des ouvertures (les baies carrées n'étant pas caractéristiques, on privilégiera des baies plus hautes que larges). On s'attachera à mettre en cohérence l'ensemble des baies par l'utilisation d'un type unique de menuiserie qui seront à double battant et reprendront de préférence les modèles anciens à petits bois. Ainsi les menuiseries devront reprendre des profils anciens et avoir des proportions satisfaisantes (rapport clairs de vitrage / menuiserie).</p> <p>Les surélévations sont interdites mais l'installation de nouvelles lucarnes peut être envisagée au cas par cas. Leur implantation devra alors prendre en compte la composition générale de la façade, c'est-à-dire, outre l'axe des travées, la symétrie de la façade. Afin de s'intégrer à l'ensemble, elles seront dessinées sur les modèles existants.</p>
<b>Autres</b>	/

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :
<b>Nv.2</b>
1/2500°



### Autres vues



Détail de la travée principale  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

### Sources et bibliographie

AMSD, série O, 1 O 208 « rue de la Légion d'Honneur » : documents portant sur le percement du prolongement nord de la rue de la Fromagerie ou « rue Royale ». voir notamment ci-dessous un plan aquarellé dressé le 26 août 1820 et légendé ainsi :

« Département de la Seine, Ville de Saint-Denis, Plan d'une partie de la Ville de Saint-Denis avec indication d'une nouvelle rue projetée pour établir une communication directe entre la place de la Cathédrale et la rue du Rempart et de faciliter la circulation des voitures lors des cérémonies. Signé par (nom illisible) l'ingénieur de l'arrondissement du nord du Département de la Seine. »

AMSD, série des bâtiments communaux 1790-1940, 4 M 79 à 87 « école rue de la Fromagerie » : ces cotes concernent l'emplacement de l'actuelle école La Source et une seconde, ancien asile ouverte en 1837-1838, qui était située plus au sud de la rue de la Fromagerie (au sud-est de la place du Caquet actuelle à proximité de la Basilique).

Pierre Douzenel, *A Saint-Denis aussi les rues ont leur histoire, tome 1 des rues d'Alembert à la rue du Cygne*, 1981-1990, n.p. manuscrit en quatre tomes non publiés. AMSD 1 SD 401 à 404



**Fiche ensemble PLU n°227**

Dénomination (ENSEMBLE DE) : **Groupe scolaire, salle de réunions, bureau de bienfaisance, fourneaux économiques et ateliers scolaires puis musée, immeuble de logements et maison actuellement école élémentaire et médiathèque, immeuble de logements et maison**

Appellation (facultatif) : **actuellement école J. Vilar et médiathèque municipale Shéhérazade**

Adresse : **rue des Boucheries, rue et place de la Légion d'Honneur**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2014) AK / 137 et 138



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'Ensemble	<b>Groupe scolaire : 1907</b> <b>Immeuble de logements et maison : 1907</b> <b>Services municipaux</b> (bureau de bienfaisance, fourneaux économiques et ateliers scolaires puis musée, bibliothèque actuellement médiathèque) : 1909-1911 <b>Salle de réunion dite « de la Légion d'Honneur »</b> : 1909
Destination initiale	Ecole, services municipaux, musée, bibliothèque, salle de réunion ; logements collectif et individuel privés
Destination actuelle	Ecole, médiathèque ; logements collectif et individuel privés
Maître d'œuvre	<b>Ecole</b> : Jules Moulin (architecte) <b>Services municipaux</b> (bureau de bienfaisance, fourneaux économiques et ateliers scolaires devenus musée, bibliothèque actuellement médiathèque) : indéterminé <b>Salle de réunion dite « de la Légion d'Honneur »</b> : A. et G. Cailleux (architectes), J. Nacut et E. de Bosson (entrepreneurs) ; Eugène Faivre (sculpteur) (les noms sont gravés sur l'entablement de la porte) <b>Immeuble de logements et maison, 18-20 rue des Boucheries – 18 rue de la Légion d'Honneur</b> : A. Richter (architecte)
Maître d'ouvrage	<b>Ensemble des bâtiments publics</b> : Ville de Saint-Denis <b>Immeuble de logements et maison, 18-20 rue des Boucheries – 18 rue de la Légion d'Honneur</b> : M. L'Hérot
Propriétaire actuel	<b>Ensemble des bâtiments publics</b> : Ville de Saint-Denis <b>Immeuble de logements, 20 rue des Boucheries – 18 rue de la Légion d'Honneur</b> : indéterminé

Plan cadastral DGI 1/5000

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	Cet ensemble de bâtiments est situé en plein cœur du centre-ville historique, en face de la Maison d'éducation de la Légion d'Honneur et au sud de la Basilique. Sur cet îlot historique, délimité par les rues de la Boulangerie, des Boucheries, de la Légion d'Honneur, se déploient sur quatre côtés plusieurs bâtiments municipaux. Au croisement entre les rues des Boucheries et de la Légion d'Honneur se situe au sud un immeuble de logements identifié comme remarquable fonctionnant d'un point de vue architectural et urbain avec le groupe scolaire situé en vis-à-vis.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (avec co-visibilité de la Basilique et de la Maison d'éducation de la Légion d'Honneur ancienne Abbaye de Saint-Denis).
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	Les bâtiments municipaux sont alignés sur les voies et occupent la quasi-totalité du périmètre de l'îlot. En pendant, rue des Boucheries, l'immeuble de logements et la maison qui le jouxte occupent l'angle de rues et sont édifiés entre limites séparatives de parcelles.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Bâtiments élevés, homogènes formant un tout structurant pour le paysage urbain. L'ensemble profite du dégagement créé par les aménagements récents, en espaces piétonniers, des abords de la Basilique, de l'Hôtel de Ville et de l'Abbaye. Le linéaire nord de la rue de la Légion d'Honneur, en face des bâtiments de la Maison d'éducation de la Légion d'Honneur, est structuré par les bâtiments de la Salle de réunion, du groupe scolaire puis par l'immeuble de rapport homogène dans son style architectural et son implantation urbaine.
Clôture : type et matériau	Néant
Modifications	Aucune de notoire

Vue aérienne du quartier – CG 93  
© Aérodata 2013 HR 1/100006

Description et analyse architecturales, îlot de bâtiments municipaux	
Nv.1	Nv.2
Plans actuels	L'ensemble des bâtiments forme quatre ailes contiguës alignées sur la rue et refermant quasiment l'îlot
Elévation / nombre de travées (données extrêmes)	<b>Sur l'ensemble</b> : R+1 et R+2 / travées régulières et de composition symétrique
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement /	<b>Sur l'ensemble</b> : Gros œuvre indéterminé



<b>Mise en oeuvre</b>	Matériaux visibles : brique argile rouge ou silico-calcaire beige, pierre de taille et meulière. Le <b>groupe scolaire</b> , est caractérisé par la brique argile et la meulière à joints vifs en rez-de-chaussée et soubassement ; Les éléments de décor et de modénature sont réalisés en pierre de taille. Sur le pavillon d'angle et l'aile ouest de la <b>salle de réunions</b> , la pierre de taille domine. L' <b>aile sud de la salle de réunions</b> , alignée sur la rue de la Légion d'Honneur, est en brique silico-calcaire, avec pierre ou enduit en modénature. Les ailes de l'ancien <b>bureau de bienfaisance</b> reprennent ces dispositifs ; Elles sont dominées par la brique silico-calcaire d'une tonalité grise-beige et la pierre de taille en modénature essentiellement. Les murs pignons de ce bâtiment sont visibles, faits de meulière.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	<b>Sur l'ensemble</b> : les portes d'entrée piétonnes forment les pivots de la composition des façades, autour et au-dessus d'elles s'articulent des baies larges, généralement à plusieurs vantaux et régulières. Les huisseries de baies sont de belle qualité avec des petits bois.
<b>Occultation type et matériau</b>	Néant
<b>Méletterie et ferronnerie</b>	Garde-corps d'origine (simples motifs de croisillons) à R+2 sur la salle de réunions et sur l'aile centrale du groupe scolaire. Très belles têtes de tirants au chiffre de la ville sur le groupe scolaire. Têtes de tirants plus simples sur le bâtiment du bureau de bienfaisance. Têtes de tirants en forme de fleurs de lys sur l'aile sud de la Salle de réunions.
<b>Modénature</b>	L'ensemble des bâtiments se caractérise par la qualité et la richesse des éléments de modénature.
<b>Autres éléments de décor</b>	Les enseignes caractérisent chaque bâtiment et par la qualité des typographies forment en outre des éléments de décor, gravés dans la pierre : « groupe scolaire », « filles », « garçons » ; ou bien « musée » et « bureau d'aide sociale » ou en mosaïque « salle de réunions » surmontée de la devise « Pax », « Labor » gravée sur des cuirs.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toits à longs pans et à croupes aux angles des bâtiments
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques et zinc (sur les ailes du bâtiment du bureau de bienfaisance).
<b>Percements</b>	Néant
<b>Modifications</b>	Le toit en coupole qui couronnait la salle de réunion a été démolé dans les années 1950 (source P.Douzenel), il est remplacé alors par ce couronnement cylindrique inadapté au bâtiment et au paysage urbain.



<b>Description et analyse architecturales, immeuble de logements et maison, 20 rue des Boucheries – 18 rue de la Légion d'Honneur</b>	
<b>Nv.1</b>	
<b>Plans actuels</b>	L'ensemble forme un plan en L. L'immeuble de logements, à pan coupé en angle, est prolongé à l'ouest par la maison de plan carré.
<b>Élévation / nombre de travées (données extrêmes)</b>	R+4 et R+1 / 7 travées rue de la Légion d'Honneur composées autour de l'axe central de la porte d'entrée ; 1 travée en pan coupé à l'angle, puis 4 travées rue des Boucheries ; 2 travées sur la maison rue des Boucheries.
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Façades éléments dominants</b>	
<b>Rythme</b>	Rythme régulier
<b>Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre</b>	Gros œuvre : indéterminé. Matériaux visibles : brique silico-calcaire rehaussée de brique argile rouge, matériau enduit au ciment sur les rez-de-chaussée ou soubassements et sur les éléments de modénature ou décor (notamment des bossages au premier étage de l'immeuble). On soulignera par ailleurs la qualité des boiseries formant la devanture de commerce (restaurant) situé en angle du rez-de-chaussée.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	L'immeuble possède trois accès : une porte d'entrée piétonne au n°18 rue de la Légion d'Honneur, une seconde porte du même type au n°20 rue des Boucheries, puis, sur la travée latérale droite de la façade au n°18 rue des Boucheries une porte cochère dont le pas de porte est pavé. La maison quant à elle ne possède aucune porte d'entrée sur la rue (son accès se ferait probablement par l'immeuble). Les portes de l'immeuble sont toutes d'origine et présente une menuiserie de belle qualité. Les portes piétonnes à doubles vantaux sont munies de jours vitrés à grilles. Toujours au RDC, en angle de rues, une première devanture de commerce, suivie d'une seconde plus petite sur des Boucheries. Leur emplacement est d'origine. Les autres travées et niveaux, sur l'immeuble et la maison, sont percés régulièrement de baies rectangulaires de gabarits homogènes. La travée latérale gauche, sur la rue de la Légion d'Honneur, est quant à elle percée de petites baies.
<b>Occultation type et matériau</b>	Volets métalliques pliants
<b>Méletterie et ferronnerie</b>	Garde-corps homogènes et d'origine sur l'ensemble des baies : simples



	motifs de croisillons faisant écho à ceux situés sur le groupe scolaire à R+2.
<b>Modénature</b>	Comme sur l'ensemble des bâtiments municipaux la modénature est riche, soignée. Elle est traitée en enduit imitant la pierre de taille. On remarquera notamment la qualité des encadrements de portes et des appuis et couronnements de baies.
<b>Autres éléments de décor</b>	Refends en RDC, bossages au premier étage.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toits à longs pans
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Zinc
<b>Percements</b>	Néant
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire

<b>Critères de protection</b>	
<b>Intérêt historique</b>	<p>Cet ensemble municipal à vocation scolaire, sociale et culturelle est construit sur l'emplacement de l'ancien Hôtel Dieu devenu obsolète avec la construction du nouvel hôpital-hospice en 1880 (centre hospitalier Danielle Casanova actuel, voir fiche PLU n°225). Au sud-est de l'îlot existait déjà une première école de filles qui est remplacée par l'école actuelle en 1907. A la suite, de la construction du groupe scolaire le programme est achevé en 1909-1911 par l'édification du bureau de bienfaisance et des fourneaux économiques (dans les deux ailes occupant l'angle de la rue de la Boulangerie et de la place de la Légion d'Honneur), et de la salle de réunion dite « de la Légion d'Honneur » à l'angle de la rue et de la place du même nom.</p> <p>Le groupe scolaire, par la qualité de son ordonnance et de son architecture est l'un des bâtiments les plus réussis de Jules Moulin architecte dionysien très actif au tournant du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle. Son agence fondée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle sera active jusque dans les années 1970. Parmi ses nombreuses réalisations il faut citer l'édifice public suivant : Hôtel des Postes rue de la République (voir fiche ensemble PLU n°218).</p> <p>Le bâtiment édifié entre 1909 et 1911 pour accueillir le Bureau de Bienfaisance, les fourneaux économiques et des ateliers d'apprentissage reçoit seulement à partir des années 1925, le musée et la bibliothèque. En 1910, le musée sans lieu d'affectation depuis la désaffectation de l'Hôtel Dieu, où il était installé dans la chapelle, fera l'objet d'un projet de construction à l'angle de la rue de Strasbourg et de la rue du Grand Pichet par A. Cailleux, signant en tant qu'architecte et conservateur des collections. Ces bâtiments accueillent aujourd'hui la médiathèque centrale.</p> <p>A. Cailleux est l'auteur en 1909 de la Salle de réunion. Celle-ci, parfois qualifiée de Salle des Fêtes, est principalement dédiée aux activités culturelles des associations de la ville. Parmi celles qui se réunissent et/ ou ont leurs sièges dans ses locaux dans les années 1920 on peut citer : le « Stéréo club dionysien », la « Lyre symphonique de Saint-Denis », le groupe dionysien de la « Ligue française de l'enseignement laïque », le « Club aéronautique de Saint-Denis ». En effet, le règlement de la salle approuvé en Conseil municipal du 26 novembre 1909, stipule que la salle ne pourra accueillir que les sociétés de la ville comptant plus de 300 membres, les sociétés philanthropiques pouvant par ailleurs y donner annuellement une représentation culturelle ou un bal.</p> <p>Quant à l'ensemble de logements - maison particulière et immeuble de rapport- il est contemporain des bâtiments publics et fonctionne en pendant architectural et urbain de ceux-ci (même style architectural de brique et composition similaire en angle de rues à pan coupé structurante pour le nord de la rue de la Légion d'Honneur). Cet ensemble construit pour un seul maître d'ouvrage par A. Richter (architecte entre autres du « Théâtre Gérard Philippe » ancienne Salle des Fêtes) était articulé, à l'arrière en cœur d'îlot, avec un jardin et une cour ainsi que des bâtiments de hangar et de forges (affectations d'origine attestées par le plan masse de la parcelle, voir AMSD 2 O 35).</p>
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	<p>Bâtiments et îlot qui structurent aujourd'hui les abords de l'Hôtel de ville, de la Basilique et de la Maison d'éducation de la Légion d'Honneur. Il faut se rappeler qu'un autre îlot de logements anciens occupait l'emplacement de l'actuelle place de la Légion d'Honneur jusqu'à la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle.</p> <p>La composition et le plan masse du groupe scolaire, établis par Jules Moulin, sont particulièrement importants pour la structuration de la trame urbaine et du paysage, comme le souligne G. Charrière et J.-C. Kis : « De cette période (...) l'école des Boucheries est par exemple un des modèles du genre. Le tracé présente, malgré la forme polygonale de l'îlot, un parti très strict refermant la cour centrale par les bâtiments de la bibliothèque. Sur la rue, le corps central du groupe, décroché en hauteur par rapport aux deux corps qui l'encadrent, affirme la franchise des volumes et une structure très lisible (...). »</p> <p>G.Charrière et J.-C. Kis, <i>Approches de l'urbanisation, du bâti et des techniques de 1879 à 1920 environ à Saint-Denis</i>. Ville de Saint-Denis, services techniques municipaux, 1981-1990</p>
<b>Intérêt architectural</b>	<p>L'homogénéité de l'architecture de cet ensemble de bâtiments, publics ou privés, s'explique par le fait que seuls des architectes dionysiens et actifs dans les mêmes années en sont les auteurs : Jules Moulin, A. Richter et Alexandre et Gaston Cailleux. La parenté de leur style est évidente, les uns influençant nécessairement les autres.</p> <p>On notera par ailleurs, que tous ont travaillé des matériaux et des compositions de façade largement répandus au début du XX<sup>e</sup> siècle dans l'architecture publique ou celle des immeubles de rapport « économiques ». La brique industrielle peu coûteuse (argile) ou un peu plus onéreuse imitant la pierre (silico-calcaire) sont les matériaux les plus usités en petite couronne. Les larges ouvertures correspondent aux normes hygiénistes de l'architecture scolaire (règlement de 1880) et ou du logement social avec les premiers HBM.</p>
<b>Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE</b>	
<b>Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE</b>	
<b>Recommandations générales</b>	Cf. Fiches : 1. GENERALITES



	<ul style="list-style-type: none"> <li>1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien</li> <li>1.2. La façade</li> <li>1.3. Les façades en brique</li> <li>1.4. Les façades en pierre</li> <li>1.5. Les façades enduites</li> <li>1.7. Les toitures et couvertures</li> </ul>
<p><b>Recommandations spécifiques</b></p>	<p>Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades d'un même bâtiment visibles depuis l'espace public sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Les bâtiments et corps de bâtiments identifiés en niveau 1 seront ainsi conservés et restaurés dans leurs dispositions d'origine ou supposées. Concernant l'immeuble, le rez-de-chaussée, lors d'un nouveau projet de devanture, devra être dessiné en harmonie et dans le respect de la façade existante selon les recommandations générales.</p> <p>Concernant le toit de la salle de réunions des bâtiments municipaux, si la restitution du dôme n'est pas envisageable, il conviendrait cependant de déposer le cylindre qui couronne l'ensemble de la rotonde et de proposer un couverture qui entretienne une bonne relation avec le bâtiment existant. Le projet pourrait s'inspirer de la forme d'origine du couronnement et de la toiture (cf. carte postale ancienne ci-dessous) tout en la réinterprétant dans une architecture plus contemporaine marquant ainsi l'intervention ultérieure ou au contraire totalement s'effacer par le biais d'une couverture discrète. Dans tous les cas, le projet devra être dessiné au regard du bâtiment existant afin de ne pas porter atteinte à ce dernier.</p>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

Nv.2

1/2500<sup>e</sup>



**Autres vues**



Détail d'une des portes d'entrée de l'immeuble, 20 rue des Boucheries  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC





**Le groupe scolaire**  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC  
 © Jacques MANGIN – UASD - Département de la Seine-Saint-Denis



Le Bureau de bienfaisance, les fourneaux économiques et l'atelier d'apprentissage devenus musée et bibliothèque et, aujourd'hui, médiathèque.  
 © Jacques MANGIN – UASD - Département de la Seine-Saint-Denis



Aile sud de la salle de Réunions.  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC





La Salle de Réunions est composée du pavillon circulaire d'angle et de la petite aile à trois travées à l'ouest du croisement des rues.

© Jacques MANGIN - UASD - Département de la Seine-Saint-Denis



Aile nord de la salle de Réunions

© Jacques MANGIN - UASD - Département de la Seine-Saint-Denis

**Sources et bibliographie**

AMSD, fonds des Bâtiments communaux, 4 M 8 à 9 « école rue de la Légion d'Honneur », 4 M 94 à 97 « école rue des Boucheries », 4 M 124 et 125 « musée », 4 M 136 à 128 « musée, bibliothèque, archives », 4 M 138 et 139 « salle de la Légion d'Honneur ».

AMSD, série O, Série O. Travaux publics. Voie. Moyens de transport. Régime des eaux AUTORISATIONS ET PERMIS DE CONSTRUIRE, 2 O 35 « rue des Boucheries » : les plans de l'immeuble et de la maison, signés par A.Richter et datés du 26 février, du 23 avril et du 16 mai 1907, sont conservés (exceptés les coupes et élévations de l'immeuble).

AMSD, 16 Fi 022 / 1 à 4, « plans d'architecture », écoles rue des Boucheries, s.d. ca. 1904, plans non signés, concours et avant-projets, projets.



Archives départementales de la Seine-Saint-Denis, 2 Fi Saint-Denis 765 : Cette carte postale peut être datée entre 1909, année de construction de la salle de réunions, et 1911, année de construction du Bureau de Bienfaisance (emplacement futur à droite sur la vue).

Éditeur G. Grandjean  
141 - SAINT-DENIS. - La Rue de la Légion d'Honneur et la Salle de Réunions.

**Fiche PLU n° 228**

Dénomination :  
**Ecole maternelle  
 actuellement organisme  
 public de culture et de  
 recherche**

Appellation (facultatif) : **école  
 maternelle de la rue  
 Franciade actuellement  
 Unité d'Archéologie de  
 Saint-Denis, Maison de  
 l'Archéologie**

Adresse : **8, rue Franciade**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) BI / 66



Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1899-1901
Destination initiale	Equipement : « asile » ou école maternelle
Destination actuelle	Equipement : organisme public de culture et de recherche
Maître d'œuvre	E.Lainé (architecte de la ville)
Maître d'ouvrage	Ville de Saint-Denis
Propriétaire actuel	Ville de Saint-Denis

**Analyse urbaine et paysagère**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	Cet îlot sur lequel est implanté l'école constitue un espace de transition entre le bâti discontinu et hétéroclite de la Porte de Paris et celui plus homogène et en front bâti continu du cœur historique de la ville. Comme tous les îlots anciennement conventuels du centre-ville (couvent des Ursulines actuel îlot « Condroyer » en forte mutation ou couvent des Récollets où est aujourd'hui implanté le groupe scolaire Jean-Baptiste de la Salle) celui-ci présente en cœur des espaces dégagés et arborés.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (avec visibilité du couvent des Carmélites situé sur la même parcelle BI / 66 que l'ancienne école maternelle)
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	L'équipement se situe en bordure nord-est de l'îlot comprenant l'ancien Carmel de Saint-Denis, actuel musée municipal. Le bâtiment de plan rectangulaire allongé est aligné sur la voie.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Le bâtiment, bas, est visible depuis l'espace public et dégagé par le mur bahut qui referme l'emprise de l'ancien couvent sur la rue Franciade.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Pas de clôture liée au bâtiment proprement dit (la parcelle dans son ensemble en comprenant).
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire : l'îlot s'est progressivement loti et de façon sporadique en bordure, au fur et à mesure, du percement de nouvelles rues : rue Franciade et de la Légion d'Honneur en 1850. La construction de l'école vient refermer l'espace au chevet de la chapelle du couvent des Carmélites.



Façade du pavillon d'entrée sur rue  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier - CG 93 - InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

**Description et analyse architecturales**

<b>Plan actuel</b>	En T
<b>Parties constituantes</b>	Bâtiments de l'école et préau
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Élévation / nombre de travées</b>	SS + R + 1 sur le pavillon d'entrée et SS + R sur l'aile principale / 7 travées : 3 sur le pavillon d'entrée puis 4 sur l'aile principale constituées de baies larges jumelées.
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Façade principale sur rue</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Selon les parties : béton (constitué de mortier et de cailloux de Clichy), meulière.
<b>Parement / remplissage</b>	Brique beige et ocre rouge, provenant de l'usine Rougeault et Cie à Samois (77), en parement sur les façades extérieures avec joints blancs tirés au fer et légèrement creux d'une épaisseur maximale de 7 millimètres.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Ouvertures régulières et homogénéisées par leur couronnement. Sur le pavillon d'entrée : au RDC une porte d'entrée piétonne en chêne à double battant en plein cintre (l'imposte étant ajouré et vitré), à gauche de la porte deux baies régulières en arc segmentaire. Toujours sur le pavillon d'entrée, trois baies rectangulaires régulières. L'aile alignée sur la voie est composée de quatre fois deux grandes baies vitrées jumelées dont les sommiers sont saillants sur les jambages. Les menuiseries de l'ensemble des baies semblent être d'origine.
<b>Occultation type et matériau</b>	Néant
<b>Méletterie et ferronnerie</b>	Garde corps d'origine sur quatre baies du pavillon d'entrée. Linteaux métalliques au-dessus des baies de l'aile à RDC.
<b>Modénature</b>	Corniche plate saillants filante en haut chaque corps de bâtiment. Appuis de baies plats saillants similaires à la corniche (matériau enduit).
<b>Autres éléments de décor</b>	Haut fronton rectangulaire saillant et mouluré entre la porte d'entrée et la baie qui la surmonte. Le programme décoratif est essentiellement composé de deux couleurs de brique (ocre soulignant le fond blanc-beige). Le couronnement des baies à R est souligné d'une haute frise de brique ocre et d'une fine frise de brique vernissée verte. Sur le pavillon d'entrée, clés saillantes des arcs et sommiers de l'arc en plein cintre enduits.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire. Des raquettes de protection ont été posées devant les baies.

Toiture	
Type de couverture	Toit à longs pans sur chacune des deux ailes. Les débords de toit sur rue laissent visibles les chevrons.
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles de Choisy-le-Roi
Percements	Néant
<b>Modifications</b>	Aucune de notable

**Critères de protection**

<b>Intérêt historique</b>	Un premier projet d'école datant de mai-juin 1894 est proposé par Jules Moulin, architecte dionysien très actif à cette période (il est notamment l'auteur de la Banque de France, rue Catulienne, ou de l'Hôtel des Postes, rue de la République). Les plans aquarellés de ce projet sont conservés aux Archives municipales de Saint-Denis (16 Fi 087 / 1 à 4). Pour une raison inconnue, le bâtiment sera finalement édifié sous la direction d'E. Lainé, architecte de la ville, qui intervient notamment en 1905 dans la construction de l'école maternelle « Pleyel » aux côtés de Gaston Cailleux.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	Façade équilibrée et sobre qui s'intègre bien au paysage proche du Monument Historique classé (couvent des Carmélites).
<b>Intérêt architectural</b>	Architecture composée et très soignée où l'on perçoit encore aujourd'hui le souci du détail dans la mise en œuvre et le choix des matériaux de construction. Ceci semble être l'une des caractéristiques du travail de E.Lainé architecte de la ville au tournant du XIX <sup>e</sup> et du XX <sup>e</sup> siècle.

**Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE**

<b>Recommandations générales</b>	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1. Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.7. Les toitures et couvertures
<b>Recommandations spécifiques</b>	Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) extrêmement bien conservés sur cet immeuble. Aucune modification de la façade ne pourra être envisagée. La surélévation de l'aile à RDC est interdite, comme bien évidemment du pavillon d'entrée.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**Nv.1**

1/2500<sup>e</sup>



**Autres vues**



L'aile dans la continuité du pavillon d'entrée vers l'ouest  
© jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

**Sources et bibliographie**

AMSD, série des bâtiments municipaux, M 88 à 93 école de la rue Franciade, 1877-1938.

**Fiche ensemble PLU n°229**

Dénomination (ENSEMBLE DE) :  
**Groupe scolaire**

Appellation (facultatif) :  
**écoles du Cours Ragot actuellement écoles Marcel Sembat ; écoles du Cours Chavigny actuellement école élémentaire D.Sorano, maternelle et centre de loisirs du Dos d'Ane et groupe scolaire Félix Faure**

Adresse :  
**7, 7 bis et 7 ter boulevard Marcel Sembat ; 3 et 5 boulevard Félix Faure**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) BJ / 0139 ; V /53

Caractéristiques historiques	
Epoque / Dates de construction de l'Ensemble	<b>Groupe Marcel Sembat : 1879-1881</b> <b>Groupe Félix Faure : 1874</b>
Destination initiale	Ecoles maternelle et primaire
Destination actuelle	Ecoles maternelle et primaire, centre de loisirs
Maître d'œuvre	Paul Laynaud (architecte de la ville)
Maître d'ouvrage	Ville de Saint-Denis
Propriétaire actuel	Ville de Saint-Denis
Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	Ces deux ensembles scolaires, contemporains, sont édifiés immédiatement à l'extérieur des limites anciennes de la ville, les remparts ayant été démantelés au cours des années 1810. Ces équipements sont le signe à la fin du XIXe siècle du développement de la ville au-delà de ses limites historiques, secteurs alors peu ou pas lotis. Ces quartiers ont conservé leurs bâtis caractéristiques : immeubles de rapport en front bâti à dominante de briques, emprises industrielles ou artisanales en cœur d'îlot progressivement remplacées par du logement de grande échelle ou d'autres équipements. Les longues façades des groupes scolaires participent donc du paysage urbain d'origine de ces quartiers.
Intégration dans le périmètre de protection	Plusieurs périmètres de protection
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	Les bâtiments, composés de trois ou quatre corps chacun, sont alignés sur la voie et occupent la totalité de la profondeur de leur parcelle.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Les façades d'entrée, longues et de composition symétrique, sont des insignes dans le paysage urbain du proche centre-ville. Le <b>groupe Marcel Sembat</b> marque une des entrées contemporaines du centre-ville étant à proximité immédiate de la Porte de Paris et visible depuis celle-ci. Le <b>groupe Félix Faure</b> , situé le long de la ligne de tramway T1, est une transition visuelle entre le cœur du centre-ville, l'îlot Basilique, et le quartier Péri-Langevin Stalingrad-Poltzer.
Clôture : type et matériau	Néant
<b>Modifications</b>	Faibles modifications sur les parcelles.



Plan de situation source : INSEE



Plan cadastral DGI 1/5000  
**groupe scolaire boulevard Marcel Sembat**



Vue aérienne du quartier – CG 93 –InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/10000  
**groupe scolaire boulevard Marcel Sembat**



Plan cadastral DGI 1/5000  
**groupe scolaire boulevard Félix Faure**



Vue aérienne du quartier – CG 93 –InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000.  
**groupe scolaire boulevard Félix Faure**



Façade principale, groupe scolaire boulevard Félix Faure  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Façade principale, groupe scolaire boulevard Marcel Sembat. © Jacques MANGIN – UASD  
-Département de la Seine-Saint-Denis

Description et analyse architecturales	
<b>Plans actuels</b>	<b>Groupe Marcel Sembat</b> : plan en U autour des cours de récréation (trois corps de bâtiment) <b>Groupe Félix Faure</b> : plan rectangulaire en quatre corps de bâtiment refermés autour des cours de récréation
<b>Élévation / nombre de travées (données extrêmes)</b>	<b>Façades principales sur rue</b> <b>Groupe Marcel Sembat</b> : composition symétrique : deux pavillons latéraux comprenant chacun 3 travées et trois niveaux, reliés par une aile de 8 travées. <b>Groupe Félix Faure</b> : composition identique exceptée sur la partie centrale qui compte 12 travées.
<b>Extensions / Modifications</b>	<b>Groupe Félix Faure</b> : le corps de bâtiment Ouest a été augmenté d'une extension de la largeur d'une travée, sur rue, et sur toute la profondeur de la parcelle.
Façades éléments dominants	
<b>Rythme</b>	Rythme régulier
<b>Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre</b>	<b>Groupe Marcel Sembat</b> : murs maçonnés (selon le cahier des charges de l'architecte : sur les façades principales, en partie inférieure, du banc franc de Méry-sur-Oise, en partie supérieure, de la pierre de Vergelé, calcaire tendre, de St Vaast, ailleurs sur les bâtiments de la pierre « de Bagnoux ou de Châtillon ») / béton composé de caillou provenant de Clichy, de chaux hydraulique d'Argenteuil et de sable de rivière. Soubassement des façades sur rue en meulière. <b>Groupe Félix Faure</b> : matériaux et mise en œuvre identiques.
<b>Modifications</b>	<b>Groupe Félix Faure</b> : l'extension probablement en béton est enduite au ciment
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	<b>Groupe Marcel Sembat</b> : sur chacun des pavillons latéraux, sur la travée centrale en légère saillie, un portail d'entrée double piéton donnant accès à des portes en retrait de la rue. Chacune de ces portes desservait à l'origine d'un côté l'école de garçons et de l'autre l'école de filles ; aujourd'hui, l'école primaire ou l'école maternelle. De part et d'autre de la porte et aux niveaux supérieurs : des baies rectangulaires. Celles du dernier niveau étant double. Entre les deux pavillons : le corps principal composé en 8 travées de 8 hautes baies régulières à petits bois. Les huisseries sont en bois ou en PVC et ont conservé pour la plupart l'implantation des « petits bois » d'origine. <b>Groupe Félix Faure</b> : la façade est composée de la même façon avec ses deux pavillons latéraux (élévation et baies similaires) séparant un corps centrale qui, boulevard Félix Faure, compte 12 travées à hautes baies régulières (sur deux niveaux), dont une au « centre » comprend une porte d'entrée piétonne. A ces ouvertures d'origine il faut ajouter celle de l'extension.
<b>Occultation type et matériau</b>	Des persiennes ou volets métalliques pliants de part et d'autre de chacune des portes d'entrée sur les pavillons latéraux.
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Au-dessus de chacune des portes d'entrée, sur les pavillons latéraux, une horloge au cadran simple (deux en symétrie sur chacune des façades).
<b>Modénature</b>	<b>Sur les deux façades</b> : un bandeau mouluré court au-dessus du soubassement en meulière. Un second situé au-dessus du premier niveau marque également un rythme horizontal sur l'ensemble de la façade. <b>Groupe Félix Faure</b> : sur les pavillons latéraux, couronnement plats saillants au-dessus des baies aux niveaux supérieurs.
<b>Autres éléments de décor</b>	Sur chacune des façades en couronnement des pavillons latéraux des blasons sculptés de la ville de Saint-Denis.
<b>Modifications</b>	Aucune de notable
Toiture	
<b>Type de couverture</b>	<b>Groupe Marcel Sembat</b> : toits à longs pans sur les ailes principales et toits à croupe sur chacun des pavillons latéraux de l'aile principale. <b>Groupe Félix Faure</b> : toit à longs pans sur l'ensemble des ailes et sur les pavillons latéraux.
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques
<b>Percements</b>	/
<b>Modifications</b>	<b>Groupe Félix Faure</b> : les pavillons latéraux étaient couverts par une toiture à croupe (voir carte postale ancienne, ci-dessous)

Critères de protection	
<b>Intérêt historique</b>	Les remparts, sur lesquels se situent les actuels boulevards Marcel Sembat et Félix Faure, sont transformés en cours de promenade dans les années 1810 (cours Ragot, cours Benoist et cours Chavigny). Au-delà de ces limites, les quartiers ont été progressivement lotis. Les équipements scolaires sont alors le signe de l'accroissement de la population dionysienne dû à l'essor économique de la commune et de la législation établissant l'école laïque dans ces mêmes années.  La question de la scolarisation est particulièrement importante à Saint-Denis (ce qui ressort notamment des délibérations du Conseil Municipal dans les années 1870-1880) ; cet enjeu public est spécialement pris en compte sur le territoire ; de plus, en parallèle se pose la problématique du travail des mineurs dans les usines dionysiennes.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	Ces équipements scolaires de la fin du XIXe siècle marquent particulièrement le paysage urbain. Leurs façades imposantes et la sobriété des matériaux employés (pierre claire et meulière) structurent le paysage dionysien.
<b>Intérêt architectural</b>	Bâtiments de style très sobre, où la qualité des matériaux ressort spécialement. Ils sont représentatifs de l'archétype des écoles « Troisième République » dites « Jules Ferry ». Leur plan et le rythme des ouvertures (nombreuses et vastes) traduisent les soucis du mouvement hygiéniste, appliqué à l'école laïque, né sous l'impulsion de Paul Bert et Jules Ferry. Le règlement de 1880, pour la construction et l'ameublement des écoles, viendra formaliser ces préoccupations pour l'amélioration des équipements scolaires : prescrivant des hauteurs d'au moins 4m. sous plafond, des espaces de dégagement et de circulation et d'importants baies et vitrages.

Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
<b>Recommandations générales</b>	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.4 Les façades en pierre 1.7 Les toitures et couvertures
<b>Recommandations spécifiques</b>	Les façades symétriques des bâtiments avec corps central et pavillons latéraux plus imposants et le rythme régulier de celles-ci méritent d'être préservées. Aussi les surélévations comme les extensions visibles de la rue ne sont pas autorisées car elles casseraient l'équilibre de la composition. De la même manière, les modifications d'ouverture ne sont pas autorisées. Les bâtiments devront être préservés et restaurés dans leurs dispositions d'origine ou supposées. Ainsi de manière générale, dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie).
<b>Autres</b>	<i>Voir également : Fiche Ensemble PLU n°230 « groupe scolaire bd Jules Guesde » / Fiche PLU n°231 « groupe scolaire Pleyel » / Fiche Ensemble PLU n°232 « Groupe scolaire, 241 av. du Pdt Wilson »</i>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.2

1/5000°

**Autres vues**



Pavillon latéral Sud de l'école boulevard Marcel Sembat  
© Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis



Pavillon latéral Ouest de l'école boulevard Félix Faure  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



**Sources et bibliographie**

AMSD, série M, « bâtiments municipaux », 4 M 47 à 50 « écoles boulevard Félix Faure », 4 M 54 à 60, « écoles boulevard Marcel Sembat »

Série 16 Fi : plans du groupe scolaire Félix Faure signés de l'architecte Paul Laynaud : 16 Fi 086 1 à 3, 16 Fi 090 et du groupe scolaire Marcel Sembat : 16 Fi 080

Pierre DOUZENEL, *A Saint-Denis les rues aussi ont leur histoire*, tome 1, manuscrit dactylographié non publié, 1981-1990. AMSD, 1 SD 401 : notice sur l'histoire de la politique scolaire à Saint-Denis et des équipements municipaux.

Archives départementales de la Seine-Saint-Denis, fonds des cartes postales, 2 Fi Saint-Denis 867 : vue de l'école boulevard Félix Faure, et, au premier plan un des puits artésiens de la ville qui était situé à l'emplacement actuel de la piscine construite dans les années 1928-1930 et aujourd'hui désaffectée. Cette vue ancienne permet également de voir l'aile Ouest de l'école avant qu'elle ne soit « doublée » en largeur par une extension. **voir ci-dessous**



**Fiche ensemble PLU n°230**


Dénomination (ENSEMBLE DE) : **Groupe scolaire et salle des fêtes actuellement groupe scolaire et théâtre**

Appellation (facultatif) : **Groupe scolaire Châteaudun actuellement groupe scolaire Vallès Estrée et Théâtre Gérard Philippe**

Adresse : **55-59, boulevard Jules Guesde**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) AB / 116

 <p>Plan de situation source : INSEE</p>	Caractéristiques historiques	
	Epoque / Date de construction de l'Ensemble	<b>Groupe scolaire</b> : 1873-1875 puis 1945 <b>Théâtre</b> : 1899-1900
	Destination initiale	Ecoles de filles et de garçons et salle des fêtes
	Destination actuelle	Ecoles maternelle et élémentaire et théâtre
	Maître d'œuvre	<b>Groupe scolaire</b> : A. Cailleux (architecte) puis, en 1875, P. Laynaud (architecte), en 1945 extension d'une aile rue Suger par André Lurçat (architecte) <b>Théâtre</b> : A. Richter
	Maître d'ouvrage	<b>Groupe scolaire et théâtre</b> : Ville de Saint-Denis
Propriétaire actuel	<b>Groupe scolaire et théâtre</b> : Ville de Saint-Denis	

**Analyse urbaine et paysagère**



Plan cadastral DGI 1/5000

<b>Contexte urbain et paysager</b>	Ces deux équipements majeurs sont implantés dans le quartier de l'église Saint-Denis de l'Estrée aménagé à partir de la construction de celle-ci. Dans ce secteur de transition entre le centre-ville historique (dont la délimitation occidentale est le boulevard Jules Guesde) et le quartier de la gare, le bâti est principalement constitué d'immeubles de rapport de gabarits importants édifiés au tournant du XIX <sup>e</sup> et du XX <sup>e</sup> siècle (rue Dezobry par exemple) pour répondre à l'explosion de la demande de logements. Le lotissement du front nord du boulevard Carnot est conçu dans la même optique.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (avec co-visibilité église Saint-Denis de l'Estrée).
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)</b>	Les bâtiments remarquables sont implantés à l'alignement de la rue Suger et du boulevard Jules Guesde. Ils occupent les côtés est et sud d'un vaste îlot délimité par les rues Dezobry, Paul Eluard, Suger et le boulevard Jules Guesde. La parcelle est occupée, par ailleurs, à l'origine d'une salle de gymnase et d'une remise pour les pompiers construites en même temps que le théâtre (1899-1900).
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	L'ensemble des bâtiments est visible depuis l'espace public depuis de multiples points de vue. La monumentalité de la façade du théâtre est accentuée par un haut soubassement et un escalier d'honneur.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Néant
<b>Modifications</b>	Création d'une aile rue Suger en 1945, extension de l'école des filles. L'école des garçons, qui s'étend au nord jusqu'au raccordement avec le gymnase, est quant à elle étendue par la construction d'un bâtiment dans la 2 <sup>e</sup> cour « en maçonnerie économique » (AMSD 4 M 40).

**Description et analyse architecturales du groupe scolaire**



Façade sur le boulevard, ancienne école des garçons  
© Jacques MANGIN - UASD - Département de la Seine-Saint-Denis

<b>Plans actuels</b>	En L
<b>Élévation / nombre de travées (données extrêmes)</b>	R+1+C / façades symétriques : 26 travées rue Suger : 5 travées d'origine (dont une en pan coupé au croisement de la rue Suger et du boulevard) encadrant de part et d'autre les travées du bâtiment construit en juin 1945. Puis, sur le boulevard, 11 travées composées symétriquement autour d'un avant-corps central à 4 travées.
<b>Extensions / Modifications</b>	Création du corps central rue Suger en 1945 (voir carte postale ancienne ci-dessous montre l'angle du groupe scolaire sur le boulevard, école de garçons, à son origine).
Façades éléments dominants	
<b>Rythme</b>	Rythme régulier
<b>Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre</b>	Pierre de taille pour les parties d'origine et béton peint pour l'aile refaite.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Les façades sont régulières, sur les ailes anciennes percées de vastes baies carrées à menuiseries de petits bois homogènes. L'avant-corps central sur le boulevard se caractérise par de hautes baies verticales. L'aile de 1945, est percée de baies plus petites, rectangulaires. Deux portes d'entrée se situent rue Suger : la première sur la travée en retour à l'ouest, forme l'entrée de l'école maternelle de l'Estrée, la seconde, plus large, est percée au sud dans l'aile récente de la rue Suger. Sur le boulevard, trois portes d'entrée : une centrale étroite sur le corps central, flanquée de deux plus larges au centre des ailes latérales. Celle située la plus au sud sert d'entrée à l'école élémentaire J.Vallès.
<b>Occultation type et matériau</b>	Néant
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Néant
<b>Modénature</b>	Riche modénature sur les parties anciennes : un bandeau saillant et mouluré au RDC et une corniche haute saillante moulurée accentuent l'horizontalité des façades.

	L'aile récente est marquée d'encadrements saillants plats autour des baies.
<b>Autres éléments de décor</b>	Les lignes horizontales de la modénature des façades anciennes sont contrebalancées par des pilastres délimitant chaque travée. Le RDC et les angles des façades sont par ailleurs ornés de refends. Sur le pan coupé à l'angle de la rue et du boulevard, une table, surmontée des armes de la ville, porte une citation de Jules Ferry et la date de 1875, inauguration de l'école.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toits à combles brisés sur les ailes anciennes. Toit à longs pans sur l'aile récente
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Zinc et ardoises sur les brisis des combles anciens.
<b>Percements</b>	Les ailes anciennes sont percées de lucarnes chevalet régulières
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire



Façade sur le boulevard, ancienne école des garçons

© Jacques MANGIN – UASD - Département de la Seine-Saint-Denis

<b>Description et analyse architecturales du théâtre</b>	
<b>Plans actuels</b>	Aile centrale de plan rectangulaire formant avant-corps flanquée de deux tourelles carrées. L'aile centrale d'entrée est flanquée de deux ailes plus basses avec petits avant-corps saillants et parties arrières de plans rectangulaires.
<b>Élévation / nombre de travées (données extrêmes)</b>	R+1 / l'ensemble des façades est composé symétriquement. Le corps central, en avancée sur l'espace public, compte 5 travées dont deux latérales sur les tourelles.
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Façades éléments dominants du corps central</b>	
<b>Rythme</b>	Rythme régulier
<b>Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre</b>	Pierre de taille
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Au RDC, au centre de la façade trois ouvertures en arc surbaissé, à l'origine flanquées de part et d'autre sur les tourelles de baies rectangulaires. Celles-ci ont été transformées en portes. Les huisseries sont récentes. Au niveau supérieur : cinq baies rectangulaires régulières à balcons à balustres en pierre. Les huisseries des baies ont été modifiées et remplacées par deux barres en croix et de vastes clairs de vitrage. Par ailleurs, le niveau d'entresol créé dans le premier étage est particulièrement derrière les baies.
<b>Occultation type et matériau</b>	Néant
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Balcons au premier niveau à balustres en pierre.
<b>Modénature</b>	Riche modénature constituée d'un bandeau saillant entre les deux niveaux et d'une haute corniche moulurée à larmier
<b>Autres éléments de décor</b>	Au RDC, refends sur les deux tourelles, larges consoles galbées supportant les balcons latéraux du premier étage. Sur la partie centrale, le cintre des portes est marqué par une clé saillante centrale. La majeure partie du décor se porte sur le premier étage et au niveau du couronnement. Les baies sont surmontées de frises décoratives. Deux cuirs portant le monogramme RF séparent les trois baies centrales. Des pilastres nus encadrent chaque baie. En attique, dans l'axe des baies des tourelles, les armes de la ville. Au centre de la façade, sur une table, l'inscription « Salle des Fêtes » en lettres dorées, cette enseigne fut un temps remplacée par celle de « Théâtre municipal ». Aujourd'hui sur les baies centrales les lettres TGP ont été rapportées.
<b>Modifications</b>	Modifications récentes lors du réaménagement du théâtre en 1976 notamment.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toits bombés sur les tourelles et toit à longs pans sur l'aile centrale (couvrant la salle de spectacles).
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Ardoises sur les tourelles et zinc ailleurs
<b>Percements</b>	Néant
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire

### Critères de protection

#### Intérêt historique

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, La création d'un très vaste nouveau quartier proche de la gare au-delà des boulevards, anciens remparts, a permis de répondre aux besoins massifs de logements. Avec l'augmentation de la population, la nécessité de construire de nouveaux équipements est urgente. Ainsi en l'espace de vingt ans la plupart des groupes scolaires que nous connaissons encore aujourd'hui sont édifiés. Celui du boulevard Jules Guesde étant l'un des premiers. La Salle des fêtes vient quant à elle répondre à un manque d'équipements de culture et de divertissement. Avec la place qui lui fait face, elle est conçue en adéquation avec le lotissement du front bâti nord du boulevard Carnot, dans sa perspective. Cet ensemble urbain de qualité, programmé par la municipalité (voir fiche PLU n°6 ensemble d'immeubles de rapport boulevard Carnot) veut donner à la ville une

	architecture bourgeoise proche des canons haussmanniens. La même ambition avait présidé à la création du square de Geyter et de ses abords ( <i>voir fiche SITE n°260</i> ).
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	Intérêt urbain et paysager majeur : ces deux bâtiments sont le résultat de la programmation de la ville pour structurer cet îlot. Aussi les bâtiments sont conçus pour s'adapter à la proximité de l'église Saint-Denis de l'Estrée, le gabarit bas des bâtiments scolaires valorisant l'édifice religieux. Le théâtre, plus imposant, termine la perspective du boulevard Carnot. Son architecture d'apparat est conçue en adéquation avec les plantations d'arbres du boulevard et le front bâti nord à l'architecture bourgeoise soignée ( <i>voir fiche ensemble PLU n°6</i> ).
<b>Intérêt architectural</b>	Le groupe scolaire comme la salle des fêtes sont des icônes typiques de l'architecture publique de la IIIe République. L'édifice scolaire répond aux nouvelles exigences en terme d'hygiène et de confort voulues par Paul Bert et Jules Ferry (voir règlement de 1880) : larges ouvertures, circulations intérieures adaptées, etc...  La salle de spectacles est quant à elle typique de l'architecture « Belle Epoque » telle qu'elle se développe dans les casinos et théâtres partout en France calquée sur les exemples illustres de la Riviera (Casino de Monte Carlo, 1879, par Charles Garnier). Cette architecture d'apparat est conçue en adéquation avec les plantations agréablement avec l'ordonnance classique et sobre des bâtiments scolaires.
<b>Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE</b>	
<b>Recommandations générales</b>	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.4. Les façades en pierre 1.7. Les toitures et couvertures
<b>Recommandations spécifiques</b>	L'édifice sera conservé et restauré dans ses dispositions d'origine.
<b>Autres</b>	<i>Voir fiche ensemble PLU n°6 immeubles de logements et maisons 2 à 34 boulevard Carnot (côté pair), 1 et 2 rue Gaston Philippe</i>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**Nv.1**

1/5000<sup>e</sup>



**Autres vues**



Détail du pan coupé au croisement de la rue Suger et du boulevard Jules Guesde  
© Jacques MANGIN – UASD - Département de la Seine-Saint-Denis



L'entrée latérale ouest en retour rue Suger, entrée actuelle de l'école maternelle.  
© Jacques MANGIN – UASD - Département de la Seine-Saint-Denis





L'extrémité est de l'aile rue Suger  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

**Sources et bibliographie**

AMSD, série M, « bâtiments communaux », école du boulevard Jules Guesde et de la rue Suger, 4 M 37 à 46,  
AMSD, série M, « bâtiments communaux », théâtre, 4 M 131 à 134, gymnase et salle de conférences, 6 M 1, gymnase et salle des fêtes, 6 M 2



AD 93, 2 Fi Saint-Denis 839. Carte postale ancienne s.d. L'école de garçons à l'angle de la rue Suger et du boulevard Jules Guesde.



AD 93, 2 Fi Saint-Denis 844. Carte postale ancienne s.d. Les aménagements d'origine devant la Salle des Fêtes.



AD 93, 2 Fi Saint-Denis 619. Carte postale ancienne voyageée en 1906. On voit ici les modifications apportées aux baies du corps central.

**Fiche PLU n° 231**

Dénomination :  
**Equipement**

Appellation (facultatif) : **école Pleyel actuellement groupe scolaire Anatole France, école élémentaire et centre de loisirs « antenne Pleyel Jeunesse »**

Adresse : **103 boulevard de la Libération**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) BP / 71



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de Construction	1891-1892 : 1 <sup>er</sup> campagne, école de garçons et école de filles, boulevard de la Libération et boulevard Anatole France 1903 : 2 <sup>e</sup> campagne construction de l'école maternelle et agrandissement de l'école de filles, boulevard Anatole France 1906-1907 : 3 <sup>e</sup> campagne surélévation de l'école de garçons, boulevard de la Libération
Destination initiale	Equipement scolaire
Destination actuelle	Equipement scolaire ; centre de loisirs
Maître d'œuvre	1891-1892 : S.Vaurabourg, (architecte) ; Boisset (architecte ?) 1905 : E.Lainé (architecte municipal) 1906-1907 : Gaston Cailleux, (architecte voyer).
Maître d'ouvrage	Département de la Seine, Ville de Saint-Denis
Propriétaire actuel	Ville de Saint-Denis



Façade boulevard de la Libération. Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/5000

**Analyse urbaine et paysagère**

Contexte urbain et paysager	Vaste parcelle traversante située entre le boulevard de la Libération et le boulevard Anatole France, au Nord de la place Pleyel. Parcelle située à proximité immédiate de l'A86 (au Nord) et des voies ferrées (à l'Est). Le secteur est dominé par de vastes emprises héritières de l'ère industrielle aujourd'hui principalement occupées par de l'activité tertiaire.
Intégration dans le périmètre de protection	Non
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Les bâtiments remarquables (en rouge sur le plan ci-contre) sont implantés en limite de parcelle, en léger retrait des voies (boulevard de la Libération et boulevard Anatole France) et perpendiculaires aux limites mitoyennes de parcelles. A l'entrée de la parcelle devant l'ancienne école maternelle, boulevard Anatole France, un petit bâtiment d'accueil, dont le maître d'œuvre n'est pas identifié, participe de la cohérence de l'ensemble. Entre les bâtiments une vaste cour de récréation de plan rectangulaire occupant la quasi-totalité de la parcelle. Le bâtiment remarquable situé sur le boulevard de la Libération, ancienne école de garçons, a été prolongé, vers le Nord, d'une aile non identifiée comme remarquable.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Les bâtiments remarquables sont visibles depuis l'espace public, derrière une grille de clôture. Leur implantation particulière, non parallèle aux voies mais perpendiculaires aux limites mitoyennes de parcelles, permet de les dégager dans le front bâti.
Clôture : type et matériau	Grille
<b>Modifications</b>	Le pavillon de logement du directeur (datant de 1923) qui se situait au milieu de la cour a été détruit. La surface du groupe scolaire a été doublée par l'achat d'une parcelle au Nord symétrique de la première, aujourd'hui intégrée à BP / 71. L'extension par cette parcelle nord a permis, en 1903, la construction de l'école maternelle dans le prolongement de l'école de filles, boulevard Anatole France. Une nouvelle classe a été construite en 1937 pour agrandir le bâtiment de l'école maternelle sur la cour, cette extension n'est pas visible depuis l'espace public. Ajouts de bâtiments dans le dernier quart du XX <sup>e</sup> siècle, au Nord-Ouest de la parcelle sur le boulevard de la Libération (entraînant la destruction d'une petite aile en retour formant pavillon d'entrée (voir carte postale ci-dessous). Enfin, le groupe s'est étendue sur une parcelle au Sud BP/73 boulevard Anatole France.

**Description et analyse architecturale**

Plan actuel	Rectangulaire à avant-corps central (l'un visible boulevard de la Libération) et l'autre non visible situé sur la cour côté boulevard Anatole France.
Parties constituantes	/
<b>Extensions / Modifications</b>	<b>Bâtiment boulevard de la Libération, ancienne école de garçons</b> , a été modifié dans sa partie Nord : 3 travées d'origine ont été remplacées par une aile récente liée au programme d'extension du bâtiment.
Elévation / nombre de travées	<b>Bâtiment boulevard de la Libération, ancienne école de garçons</b> : R+2 / 8 travées <b>Bâtiments boulevard Anatole France, anciennes école de filles et école maternelle</b> : R+1 / 12 travées et 3 travées (12 travées pour l'aile de l'ancienne école de filles construite en 1891-1892 et 3 travées pour l'aile de l'ancienne école maternelle construite en 1903).
<b>Extensions / Modifications</b>	<b>Bâtiment boulevard de la Libération, ancienne école de garçons</b> : surélevé d'un niveau en 1906 par Gaston Cailleux, architecte. Cette surélévation, qui s'intègre parfaitement à l'architecture du bâtiment d'origine, explique aujourd'hui la différence de niveau qui existe entre le bâtiment boulevard de la Libération et celui du boulevard Anatole France. (voir carte postale ci-dessous : le bâtiment avant surélévation).



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/10 000

Façade(s)	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Béton (composé de cailloux et mortier), meulière et moellons
<b>Parement / remplissage</b>	Briques argile ocre et silico-calcaire
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Fenêtres à huisseries PVC ; portes d'entrée des bâtiments en bois
<b>Occultation type et matériau</b>	Néant
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Linteaux métalliques au-dessus des baies
<b>Modénature</b>	Corniche moulurée à larmier ; bandeaux saillants plats intermédiaires ; baies triples séparées par des piles en brique ; tous les linteaux métalliques des baies sont posés sur des grosses consoles saillantes.
<b>Autres éléments de décor</b>	Jeux de bandeaux décoratifs en brique rouge soulignant les lignes horizontales des bâtiments ; frise de couronnement en céramique sur le bâtiment de l'ancienne école Maternelle (voir croquis de l'architecte ci-dessous).
<b>Modifications</b>	<b>Bâtiment boulevard de la Libération, ancienne école de garçons</b> : la partie surélevée a été enduite au ciment. Les huisseries d'origine ont été changées.
Toiture	
<b>Type de couverture</b>	Toits à longs pans et toits à croupes sur chacun des avant-corps centraux. La croupe, côté boulevard de la Libération sur le bâtiment de l'école des garçons et côté cour sur le bâtiment de l'ancienne école de filles, est interrompue par un brisis en pavillon.
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques
<b>Percements</b>	Châssis de toit
<b>Modifications</b>	Les tuiles mécaniques d'origine, provenant de Choisy-le-Roi, ont sans doute été remplacées sans nuire à la cohérence architecturale des bâtiments.

Critères de protection	
<b>Intérêt historique</b>	La municipalité lance un concours d'architectes en 1890. J.Vaurabourg, architecte à Neuilly et à Levallois-Perret, est retenu avec un projet de deux bâtiments en vis-à-vis : l'école des garçons, route d'Epinay (boulevard Ornano puis de la Libération) et l'école de filles (route de la Révolte actuelle boulevard Anatole France). Son cahier des charges, approuvé en mai 1891, par le maire de la ville et les services instructeurs de la Préfecture de la Seine, rend compte d'une attention particulière portée aux choix des matériaux de construction. En 1903 et 1906 la construction de l'école maternelle, l'agrandissement de l'école de filles et la surélévation de l'école des garçons sont décidées (architectes E.Lainé et Gaston Cailleux). Ces travaux précoces, vingt ans après la première étape de construction, sont révélateurs du souci constant de répondre à l'augmentation des populations dans les quartiers Sud de la ville, Plaine et Pleyel. Une démarche qui se répète de nos jours par l'adjonction de bâtiments contemporains. En 1923 un pavillon d'habitation pour le directeur est édifié au milieu de la parcelle à l'intersection des deux cours celle des filles et celle des garçons (voir plans ci-dessous). La même année et en 1933 et 1937, des classes provisoires et une cantine sont édifiées à l'intérieur des cours (aujourd'hui seule l'extension de l'école maternelle serait toujours visible).
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	Ces équipements scolaires de la fin du XIXe siècle marquent particulièrement le paysage urbain. Leurs façades imposantes et la sobriété des matériaux employés (pierre claire et brique rouge) structure le paysage dionysien.
<b>Intérêt architectural</b>	Bâtiments de style très sobre, où la qualité des matériaux ressort spécialement. Ils sont représentatifs de l'archétype des écoles « Troisième République » dites « Jules Ferry ». Leur plan et le rythme des ouvertures (nombreuses et vastes) traduisent le règlement de 1880, pour la construction et l'ameublement des écoles, prescrivant des hauteurs d'au moins 4mètres sous plafond, des espaces de dégagement et de circulation et d'importants baies et vitrages. Ces règles, issues du mouvement hygiéniste, sont appliquées à l'école laïque sous l'impulsion de Paul Bert et Jules Ferry.
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
<b>Recommandations générales</b>	Cf. fiche(s) 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.8. La restauration durable
<b>Recommandations spécifiques</b>	Conserver les avant-cours (boulevard de la Libération et boulevard Anatole France) libres de toutes constructions et adjonctions afin de préserver cet effet de rupture dans l'implantation en retrait des voies. Porter une attention particulière au petit bâtiment d'accueil d'origine conservé à l'entrée boulevard Anatole France <i>voir vue ci-dessous</i> (celui qui se situait au 103 boulevard de la Libération ayant été démoli).
<b>Autres</b>	<i>Voir fiche Ensemble n°232, groupe scolaire, 241 avenue du Président Wilson ; fiche Ensemble n°229 groupes scolaire boulevard Marcel Sembat et boulevard Félix Faure ; fiche Ensemble n°230 groupe scolaire boulevard Jules Guesde</i>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**Nv.2**

1/2500°



**Autres vues**



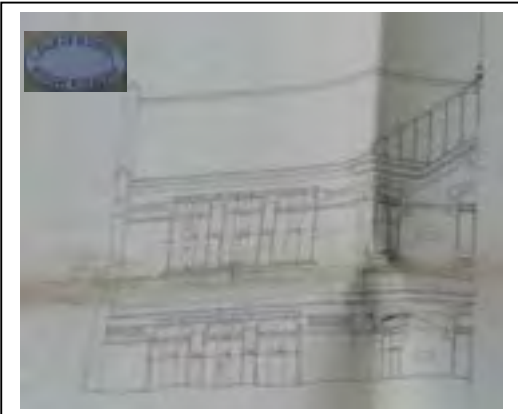
Boulevard Anatole France, ci-dessus : l'ancienne école maternelle aujourd'hui centre de loisirs. A droite, un pavillon d'entrée dont le pendant boulevard de la Libération a été démoli. Ci-contre : l'ancienne école de filles, boulevard Anatole France. Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

**Sources et bibliographie**

AMSD, série M des bâtiments communaux, 4M61 à 4M70 « écoles du quartier Pleyel »

IGN, Atlas communal du Département de la Seine, 1900.

IGN, vues obliques, c.1920



Élévation de la surélévation de l'école des garçons réalisée en 1906-1907 par Gaston Cailleux. Les trois travées gauche ont aujourd'hui disparues. Source : AMSD, 4M 68



Projet de décor de céramique dessiné par l'architecte communal E.Lainé : cette frise vient orner le couronnement du bâtiment de l'école maternelle en 1906. échelle 1 / 10 Source : AMSD 4 M 69

Extrait de l'Atlas des communes de la Seine, 1900. On distingue ici parfaitement l'implantation, parfaitement symétrique, des deux bâtiments du groupe scolaire Pleyel. Un plan toujours lisible aujourd'hui. Au Sud-Est de l'école : l'usine de pianos Pleyel.



Élévation du bâtiment de logement du directeur, implanté à l'intersection des



Sur cette vue aérienne datée vers 1920 on voit en bas à gauche les deux bâtiments du groupe scolaire « Pleyel ». L'emprise scolaire est partiellement coupée par le cadrage. En effet, le photographe s'est plutôt attaché à présenter l'usine de pianos Pleyel (en haut, au centre).  
© IGN



Ecole des garçons, boulevard de la Libération. Carte postale voyagée en 1906, photographie prise avant 1906 année de la surélévation du bâtiment de l'école des garçons. Sur la gauche un petit bâtiment d'un seul niveau qui marquait l'entrée de la parcelle : son pendant, quasiment identique, existe toujours boulevard Anatole France.  
coll. part.

**Fiche ensemble PLU n°232**

Dénomination (ENSEMBLE DE) :  
**Groupe scolaire**

Appellation (facultatif) : **école du Pont de Soissons, école du Lendit actuellement Groupe Scolaire Le Lendit, école maternelle le Lendit, école élémentaire Robespierre, centre de loisirs sans hébergement (C.L.S.H.)**

Adresse : **241 avenue du Président Wilson**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) CE / 27 / 6 / 72 et 73



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Dates de construction	1898 ; 1961 et postérieur
Destination Initiale	Equipement scolaire
Destination actuelle	Equipement scolaire ; centre de loisirs
Maître d'œuvre	A.Cailleux (architecte) ; Serge Lana (architecte)
Maître d'ouvrage	Ville de Saint-Denis, Département de la Seine
Propriétaire actuel	Ville de Saint-Denis

**Analyse urbaine et paysagère**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	Parcelles traversantes entre l'avenue du Président Wilson et la rue des Fruitières, l'entrée principale du groupe scolaire se situe sur l'avenue du Président Wilson à quelques dizaines de mètres au Nord de la rue du Landy et de la voie de chemin de fer. Les bâtiments sont insérés au cœur d'un îlot bordé d'immeubles d'habitation (datant du XIXe siècle pour la plupart) constituant un front bâti continu.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (en partie dans le périmètre de protection des ateliers SNCF)
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	Les trois premiers bâtiments de l'ensemble scolaire identifiés comme remarquables sont implantés parallèlement les uns aux autres : le premier, ancienne école maternelle, en léger retrait de l'avenue du Président Wilson (limite parcellaire sur la rue fermée par une grille), le deuxième, ancienne école de filles, au cœur de la parcelle, et le dernier, ancienne école de garçons, devant une vaste cour, est visible depuis la rue des Fruitières. Chacun des bâtiments est séparé du suivant par une cour de récréation : au fur et à mesure des années celles-ci se sont loties pour agrandir les bâtiments (importante phase de travaux en 1961 sous la conduite de l'architecte Serge Lana, en même temps que la construction du bâtiment de cantine et gymnase rue Fraizier). Par ailleurs, le groupe scolaire compte deux autres bâtiments remarquables : le bâtiment de cantine et gymnase construit en 1961 par Serge Lana situé à l'angle des rue Fraizier et des Fruitières, aligné sur la voie. Autre bâtiment remarquable plus récent au 16 rue Fraizier servant de Centre de Loisirs (CE / 72 et 73). Le bâtiment est en retrait de la voie précédé d'une cour étroite arborée dans l'esprit du patio.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Le bâtiment situé au 241 de l'avenue du Président Wilson, ancienne école maternelle, le bâtiment ancienne école de garçons, le gymnase et le centre de loisirs sont visibles depuis l'espace public.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Grille de clôture sur l'avenue et mur d'enceinte sur la rue des Fruitières.
<b>Modifications</b>	Un bâtiment situé sur CE / 83 (construite entre 1900 et 1939) a disparu et son emplacement est aujourd'hui utilisé comme cour de récréation (voir photo ci-dessous) : il est intéressant d'en avoir conservé les murs pignons et gouttereau Nord.



Façade de l'école maternelle, 241 avenue du Président Wilson.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/5000



Vue aérienne du quartier - CG 93 - InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/10000

Description et analyse architecturales	
<b>Plans actuels</b>	Rectangulaire ou L
<b>Élévation / nombre de travées (données extrêmes)</b>	R + 3 / 3 travées (bâtiment de l'école maternelle) ; R+2 / 5 travées (ancienne école des garçons)
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
<b>Rythme</b>	Rythme régulier
<b>Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre</b>	Bâtiments 1898 : moellons, béton, meulière et brique en parement. Bâtiments 2 <sup>e</sup> moitié du XXe siècle : béton armé et brique en parement
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	PVC sur l'ensemble des bâtiments à l'exception du gymnase à huisseries métalliques ; porte en bois à dais et colonnes sur l'avenue.
<b>Occultation type et matériau</b>	Néant
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Garde-corps sur le bâtiment d'entrée de l'avenue.
<b>Modénature</b>	Corniche moulurée à larmier, bandeaux intermédiaires. Travées délimitées par des parties saillantes sur les anciennes écoles de filles et de garçons et sur le bâtiment du gymnase.
<b>Autres éléments de décor</b>	Céramiques sur les bâtiments XIXe. Décor sculpté en couronnement du bâtiment d'entrée sur l'avenue.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
Toiture	
<b>Type de couverture</b>	Toits à longs pans (bâtiments XIXe) et toits terrasses (bâtiments XXe)
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques
<b>Percements</b>	/
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire

Critères de protection	
<b>Intérêt historique</b>	Le 30 avril 1898 la Ville de Saint-Denis achète à Louis Valère Cottin un terrain de 3463 m2 en vue de la construction du deuxième groupe scolaire de la Plaine, au Nord du Pont de Soissons (le premier étant situé impasse Diderot, ou Thiers actuelle, au niveau du 120 avenue du Président Wilson). En 1897, une convention était par ailleurs passée entre la Ville et MM. Fraizier et Langlier pour l'utilisation d'un terrain de 3300 m2. Ces accords sont l'aboutissement de plusieurs années d'incertitude sur la fondation d'un groupe scolaire pérenne dans le secteur du chemin de fer de la Plaine. En 1864, des locaux sont loués au 203 avenue de Paris pour l'installation d'une école provisoire. En 1867 la Ville loue un terrain à la Cie du Chemins de Fer du Nord et érige des petites constructions précaires pour y installer des classes de filles et de garçons (on suppose que ces bâtiments se trouvaient, ou se trouvent encore, sur la cour intérieure du 225 avenue du Président Wilson). Le 20 juillet 1898, un arrêté préfectoral valide la construction du groupe scolaire que nous connaissons encore aujourd'hui. Les travaux sont confiés à A. Cailleux, architecte dionysien, dont le fils Gaston, reprenneur de l'agence, oeuvrera très activement notamment à la construction d'équipements.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	Ces équipements scolaires de la fin du XIXe siècle marquent particulièrement le paysage urbain. Leurs façades imposantes et la sobriété des matériaux employés (pierre claire et brique rouge) structurent encore aujourd'hui le paysage dionysien. Les deux réalisations de la seconde moitié du XXe siècle s'intègrent parfaitement à l'ensemble ancien.
<b>Intérêt architectural</b>	Bâtiments de style très sobre, où la qualité des matériaux ressort particulièrement, ils sont représentatifs de l'archétype des écoles « Troisième République » dites « Jules Ferry ». Leur plan et le rythme des ouvertures (nombreuses et vastes) traduisent le règlement de 1880, pour la construction et l'ameublement des écoles, prescrivant des hauteurs d'au moins 4m, sous plafond, des espaces de dégagement et de circulation et d'importants baies et vitrages. Ces règles sont une application du mouvement hygiéniste adapté à l'école laïque sous l'impulsion de Paul Bert et Jules Ferry.  Les bâtiments contemporains du groupe scolaire sont intéressants par les jeux de rythmes et de volumes. L'importance des ouvertures (les vides dominant en effet sur les façades) rappelle de façon heureuse l'architecture scolaire de la fin du XIXe siècle. La sobriété des matériaux et couleurs contribue à créer un paysage de qualité.
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
<b>Recommandations générales</b>	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.3. Les façades en brique
<b>Recommandations spécifiques</b>	Dans le cadre de travaux de ravalement, la façade à traiter sera étudiée dans son ensemble. Il conviendra alors d'effectuer les travaux de restauration sur l'ensemble de celle-ci afin d'assurer l'homogénéité du traitement de la toiture au sol. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). La clôture sur l'avenue du président Wilson sera aussi conservée et restaurée dans ses dispositions d'origine.  Le bâtiment construit en 1961 par l'architecte Serge Lana sera aussi préservé dans ses dispositions d'origine, son écriture architecturale marquée par des lignes horizontales et verticales et une bichromie prononcée entre le béton blanc et les briques rouges méritent une attention particulière.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.2

1/2500°



**Autres vues**



*ci-dessus à gauche* : Le bâtiment de l'ancienne école des garçons, visible depuis la rue des Fruitières.

*ci-dessus à droite* : Les vestiges de murs pignons et gouttereau du bâtiment situé sur la parcelle CE / 83. L'emplacement est aujourd'hui utilisé comme cour pour le groupe scolaire. Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Bâtiment du gymnase et de la cantine construit en 1961 par l'architecte Serge Lana.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Bâtiment du centre de loisirs, 16 rue Fraizier.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Détails des trois portes d'entrée sur l'avenue.  
© Jacques MANGIN - UASD - Département de la Seine-Saint-Denis

**Sources et bibliographie**

Vue aérienne, 1921 © IGN

AMSD

série M bâtiments communaux, 4 M 73 à 78

16 Fi, plans d'architecture, voir notamment : 16 Fi 033 1 à 2

9 AC 1 : « rénovation et agrandissement du groupe scolaire 241 avenue du Président Wilson, 1946-1967 ».



Sur cette vue aérienne datant de 1921 le groupe scolaire est encadré en blanc. Aujourd'hui situé dans un quartier à dominante d'habitat et d'immeubles tertiaires, les écoles étaient alors environnées d'emprises industrielles et ferroviaires : au Nord du site l'usine de la Société de Gaz de Paris, usine du Landy.  
© IGN

**Fiche ensemble PLU n°233**

Dénomination (ENSEMBLE DE) :  
**Groupe scolaire**

Appellation (facultatif) :  
**Groupe scolaire de Marville, actuellement école maternelle Marville, école primaire Saint-Exupéry, (école primaire Louis Blériot)**

Adresse :  
**5 passage des Ecoles**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2014) AP / 25



Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'Ensemble	1931 - 1934
Destination initiale	Equiperment
Destination actuelle	Equiperment
Maître d'œuvre	Guilde des techniciens conseils (architectes et ingénieurs) puis H. Grosmeche (architecte)
Maître d'ouvrage	Ville de Saint-Denis
Propriétaire actuel	Ville de Saint-Denis

**Analyse urbaine et paysagère**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	Vaste parcelle traversante située entre l'avenue Romain Rolland et la rue du Docteur Delafontaine. Le cadre environnant se compose d'immeubles collectifs, et plus à l'est d'habitat pavillonnaire. Secteur relativement arboré, il est dans la partie sud du groupe scolaire peu bâti en raison de l'important parking de l'hôpital Delafontaine.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui, partiellement (notamment dans le périmètre de la Maison d'éducation de la Légion d'Honneur ancienne Abbaye de Saint-Denis).
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)</b>	Le bâtiment remarquable est formé par trois écoles implantées en limite de parcelle. Il est aligné sur les trois voies qui le desservent : l'avenue R. Rolland, la rue du Docteur Delafontaine et le passage des Ecoles et en léger retrait par rapport à la parcelle mitoyenne. Les salles de classes se répartissent sur les trois côtés. Le 4eme côté (du Docteur Delafontaine) est fermé par un mur. Le centre de la parcelle est structurée par 3 cours (1,2,3) qui sont séparées entre elles par un petit bâtiment à RDC (WC) complété par un mur avec auvent formant préau (entre 1 et 2) , par un bâtiment à RDC qui accueille des salles (entre 2 et 3) et enfin en fond de parcelle de la cour n°3 par un autre bâtiment bas (WC et local électrique) adossé contre le mur de clôture donnant sur la rue du Docteur Delafontaine.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Edifice parfaitement visible depuis l'espace public. L'importante superficie de cet équipement public rend sa lecture fragmentée c'est-à-dire façade par façade. Celle située passage des Ecoles forme un front bâti imposant en raison de l'étroitesse de ce passage et de la hauteur de l'édifice (R + 3). Ce front bâti est cependant interrompu par une partie en retrait au centre et par l'implantation dans l'alignement d'un bâtiment (pavillon du gardien) plus bas de part et d'autre duquel furent aménagés 2 accès.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Mur de brique avec couronnement béton et portail en fer (rue du Docteur Delafontaine). Portail métallique (grille semi pleine) situé de chaque côté du pavillon du gardien passage des Ecoles.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire



**Description et analyse architecturales**

<b>Plans actuels</b>	Plan rectangulaire composé de plusieurs corps de bâtiments : école maternelle Marville (a), école primaire Saint-Exupéry (b), école primaire Louis Blériot (c), logements d'habitation (d), pavillon du gardien (e), (salles de classes et réfectoire ? (f).
<b>Élévation / nombre de travées (données extrêmes)</b>	De RDC à R + 1/ 19 travées (avenue R. Rolland), de RDC à R + 3/ 44 travées (bâtiment principal passage des Ecoles), RDC / 5 travées (pavillon du gardien passage des Ecoles), RDC (façade ouest).
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Façades éléments dominants</b>	
<b>Rythme</b>	Rythme régulier avec alternance de baies simples ou en bandeaux
<b>Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre</b>	Gros œuvre : indéterminé Matériau visible : soubassement béton ; élévation brique
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Fenêtres à huisseries en métal, porte d'entrée métal et vitre (école maternelle), bois et vitre (écoles primaires), pavés de verre (façade ouest).
<b>Occultation type et matériau</b>	Volets roulants (plastique ?) sur la maison du gardien et corps en retrait passage des Ecoles.
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Grille sur les portes d'entrée.
<b>Modénature</b>	Couronnement des bâtiments formant acrotère, encadrement de baie plat en ciment, linteau en ciment, encadrement de porte mouluré en brique.
<b>Autres éléments de décor</b>	Décor de petits carreaux de mosaïques beige et tons orangés/dorés situés sur le haut des poteaux qui rythment les baies.
<b>Modifications</b>	Balustrades métalliques semblent avoir été changées et leur forme modifiée (surélevée ?) au niveau du toit terrasse de l'école maternelle.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit terrasse
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	/
<b>Percements</b>	/
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire



Critères de protection	
Intérêt historique	Premier groupe scolaire construit dans le quartier de la Mutualité, quartier qui a connu un développement considérable depuis la Première guerre mondiale. Il répond aux besoins d'une population ouvrière nouvellement installée et amorce, de par son implantation, l'urbanisation suite à la suppression des servitudes <i>non aedificandi</i> liées aux anciennes fortifications. Le Passage des Ecoles où se situent les entrées des écoles a été percée lors de la construction du groupe scolaire. Si la mise à exécution de ce dernier fut confiée en 1931 à H. Grosmeche, architecte-gérant du cabinet de P. Moulin, le projet est l'œuvre de La guilde des techniciens conseils, société anonyme coopérative auteure à la même époque du groupe scolaire Travail à Bagnolet.
Intérêt urbain et paysager	Edifice clos et aligné sur les rues qui contraste avec l'ensemble des bâtiments qui l'entourent et qui sont isolés sur leur parcelle ou en retrait par rapport à la rue.
Intérêt architectural	Edifice remarquable par la qualité de ses façades, son front bâti sur le passage des Ecoles et la volumétrie des différents corps de bâtiments. Il illustre les nouvelles instructions ministérielles qui mettent l'accent sur les notions d'hygiène ou de confort. La conception est fonctionnelle et la multiplication des ouvertures vise à un maximum d'ensoleillement. Les bâtiments sont construits en brique, matériau de prédilection des édifices scolaires de l'entre-deux-guerres alors que le couronnement de l'attique et les ouvertures sont mis en valeur par le ciment peint en blanc.
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations générales	/
Recommandations spécifiques	<p>L'ensemble très linéaire est composé de volumes distincts correspondant à des fonctions différentes. Il est donc recommandé de conserver les différences de volumétrie entre les différents corps de bâtiments. Ces jeux de volume permettent, en effet, de casser les rythmes et d'offrir, dans la rigueur des façades, des effets de rupture. Ainsi les surélévations sont strictement interdites.</p> <p>Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles d'un même point seront étudiées et traitées. Il conviendra de conserver les profils et éléments de modénature et de décor comme les linteaux des baies, les appuis de baie et le couronnement des bâtiments formant acrotère. Une attention particulière sera portée aux éléments de serrurerie et aux menuiseries métalliques.</p> <p>Lors des prochains travaux, il est recommandé de porter une réflexion sur le bâtiment à l'angle de l'avenue Romain Rolland et du passage des Ecoles afin de proposer une alternative à la balustrade mise en place sur l'école maternelle. En effet, celle-ci change considérablement les proportions du bâtiment et affecte les proportions du bâtiment et donc sa perception.</p>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**NIV 2**

1/2500°



**Autres vues**



Façade passage des Ecoles avec au premier plan l'entrée de l'école maternelle Marville  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Ecole maternelle Marville : angle de l'avenue Romain Rolland et passage des Ecoles. Bâtiment en cours de ravalement  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Passage des Ecoles : pavillon du gardien (1<sup>er</sup> plan), logements de fonction où se détachent deux cheminées (2<sup>nd</sup> plan)  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Fenêtre et détail  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Façade rue du Docteur Delafontaine  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

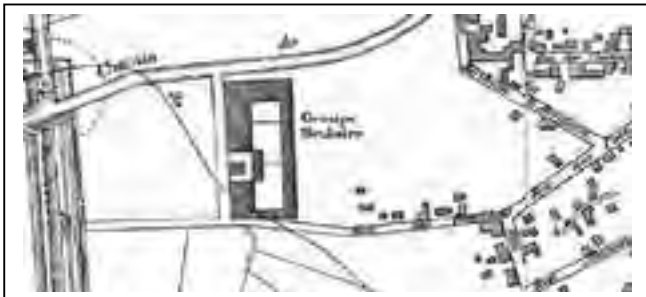


Vue intérieure de la cour de l'école primaire Saint-Exupéry :  
**Ci-dessus à gauche** : préau qui fut réaménagé en salles de classes  
**Ci-dessus à droite** : bâtiment bas séparant les deux écoles et bâtiment haut abritant les logements de fonction  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



**Sources et bibliographie**

AMSD, 4M105, 106, 107, 108, 109.  
 AMSD 93CW7  
 AMSD 9AC 10, 11, 12  
<http://www.atlas-patrimoine93.fr>, fiche n°006inv210 (groupe scolaire Travail)  
 invSérie Cartes postales anciennes, vers 1935, coll. part.  
 Douzenel, Pierre, *Saint-Denis aux coins des rues*, Ed. PSD, 1993.



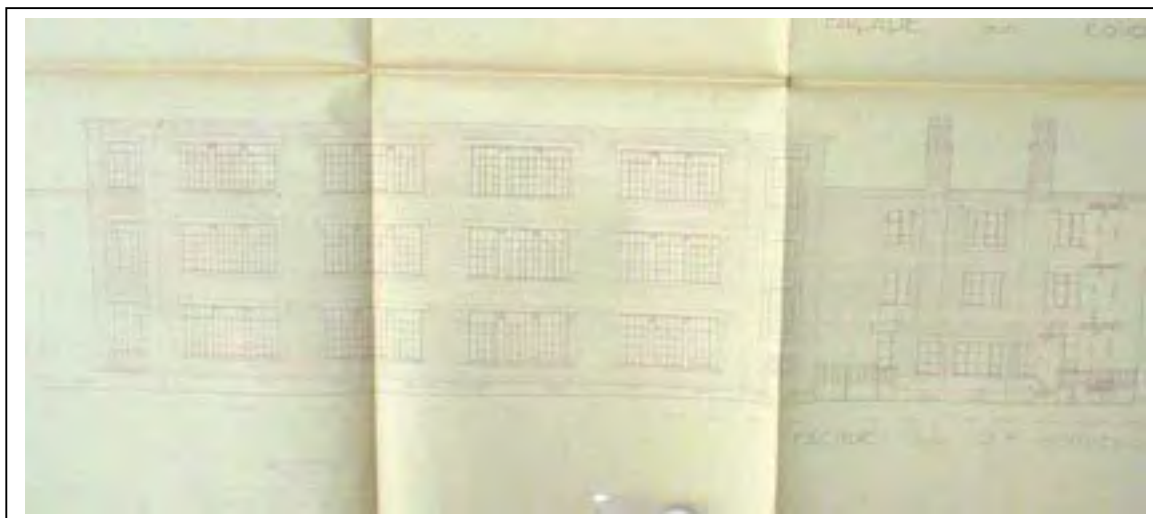
1939 - Atlas de la Seine (révision)



Plan masse du groupe scolaire  
 AMSD 65ACW24



Façade sur le passage des Ecoles : école maternelle, école de filles, pavillon du gardien et logements de fonction.  
 La Guilde des techniciens-conseils (architectes – ingénieurs), 1930



Façade sur le passage des Ecoles : école de filles, pavillon du gardien et logements de fonction. H. Grosmeche (architecte), sept. 1931.

**Fiche PLU n° 234**

Dénomination : **Collège**

Appellation (facultatif) : **Collège Pierre de Geyter**

Adresse : **42-56 rue boulevard Marcel Sembat**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) AJ / 0135 ; 0136



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1959 - 1960
Destination initiale	Groupe scolaire
Destination actuelle	Collège d'enseignement secondaire
Maître d'œuvre	André Lurçat architecte, Albert Michaut architecte assistant.
Maître d'ouvrage	Ville de Saint-Denis
Propriétaire actuel	Conseil général de la Seine-Saint-Denis



Façades sur rue.  
Photographie J.-B. Vialles Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, ADAGP, 2008

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	Le collège Pierre de Geyter se situe sur le très passant boulevard Marcel Sembat entre un immeuble contemporain du groupe scolaire et un îlot plus ancien. Côté cour, le collège s'ouvre sur le cœur d'îlot très vert, vestige de l'implantation d'une congrégation religieuse.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (Saint-Denis de l'Estrée).
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Le collège est en retrait, encadré par les deux immeubles de logements de fonction alignés sur rue, avec un léger retrait. Le cabinet médical est situé à l'extrémité nord-ouest du terrain.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Visible, le collège est le seul groupe scolaire de Lurçat atteignant le R + 3.
Clôture : type et matériau	Grille métallique récente. Des portiques flanquent les immeubles de logement de part et d'autre en mitoyenneté. Ces portiques ont aussi été clos par des grilles et portails récents.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire.



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturales	
Plan actuel	Les logements de fonction, s'inscrivent dans un rectangle tandis que le bâtiment d'enseignement a un plan rectangulaire avec deux ailes latérales et une partie centrale agrandie latéralement après achèvement des travaux. L'ensemble est complété par un pavillon au nord-ouest abritant le cabinet médical.
Parties constituantes	A l'origine, groupe scolaire comprenant 4 classes maternelle, 9 classes primaires filles, 10 classes primaires garçons, logements pour le personnel, cabinet médical, salle de gymnastique
<b>Extensions / Modifications</b>	Côté cour, la partie centrale (cuisine), adossée à l'ancienne maternelle, a été agrandie.
Élévation / nombre de travées	R + 3 pour le bâtiment d'enseignement, R + 1 pour les logements de fonction et RDC pour le cabinet médical.
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire.
<b>Façade(s)</b>	
Gros œuvre / système constructif	Structure poteaux poutres en béton.
Parement / remplissage	Enduit ciment, à l'origine, seuls les encadrements de fenêtres, les auvents et les corniches étaient revêtus de peinture blanche.
<b>Modifications</b>	Désormais l'ensemble du collège est peint en blanc.
Ouvertures (portes, fenêtres)	Huissieries PVC reprenant grosso modo le dessin des menuiseries d'origine.
Occultation type et matériau	Volets pliants métalliques pour les logements.
Méletterie et ferronnerie	Garde-corps métallique pour les balcons des logements de fonction.
Modénature	Auvents d'entrée associés aux deux immeubles de logements de fonction, auvents des préaux, encadrements des baies et des entrées latérales, retrait du rez-de-chaussée accueillant la mosaïque conçue par Catherine-Anne Lurçat et, en écho, légère avancée de l'étage suivant. Balcons des logements de fonction répondant aux auvents d'entrée.
Autres éléments de décor	/
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire, excepté les menuiseries en PVC.
<b>Toiture</b>	
Type de couverture	Toit terrasse.
Matériaux de couverture et éléments de décor	/
Percements	/
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire.



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Critères de protection	
Intérêt historique	Le collège Pierre de Geyter, ancien groupe scolaire, est représentatif de la production en série de Lurçat par le biais des commandes dites « groupées », comme pour le groupe Sémard. Groupe scolaire du centre, le collège de Geyter se singularise par la nécessité de gagner de l'espace, cette fois en hauteur, pour satisfaire les besoins d'un centre-ville très dense. Comme une partie du groupe Henri Barbusse, il s'est transformé en collège et a changé de propriétaire pour s'adapter à l'évolution de la demande scolaire.
Intérêt urbain et paysager	Sa forme caractéristique, tout en hauteur et son implantation en centre-ville, le distingue. L'ensemble fait l'objet d'un plan de plantations spécifique.
Intérêt architectural	La monumentalité de cet ensemble scolaire avec son fronton en partie centrale, son entrée principale, ornée de la mosaïque conçue par la fille de Lurçat et les entrées latérales, liées aux logements de fonction, sont autant de spécificités architecturales très soignées qui participent de la qualité de ce collège.
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.5. Les façades enduites 3. LES TYPOLOGIES 3.2. Le logement collectif 3.2.1. Les typologies architecturales • l'immeuble après 1945
Recommandations spécifiques	L'œuvre d'André Lurçat étant très cohérente architecturalement, que ces projets répondent à un programme de logements ou un programme d'équipement, il est proposé de se référer même pour les équipements publics à la fiche de recommandations générales qui traite de l'immeuble après 1945, et notamment plus spécifiquement de l'œuvre d'André Lurçat.  Une attention particulière devra être portée aux deux auvents latéraux de grande qualité qui ferment la composition de part et d'autre du site. Ces auvents avec leurs retours devront être préservés dans leurs dispositions d'origine.
Autres	<i>Voir fiche Ensemble n°91, Cité Pierre Sémard II</i>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**Nv.2**

1/5000<sup>e</sup>



**Autres vues**



L'entrée principale, boulevard Sembat.  
 Photographie J.-B. Vialles Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, ADAPG, 2008



Les cours et les entrées avec auvent de ce qui fut des préaux couverts.  
 Photographie J.-B. Vialles Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, ADAPG, 2008



Détail de la façade principale, avec la mosaïque en rez-de-chaussée.

Photographie J.-B. Vialles Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, ADAPG, 2008



Mosaïque de Catherine-Anne Lurçat.

Photographie J.-B. Vialles Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, ADAPG, 2008

## Sources et bibliographie

Fonds d'archives municipales, fonds d'archives photographiques du CNAM, fonds d'archives de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine

Cohen (Jean-Louis), *André Lurçat, 1894-1970. Autocritique d'un moderne*, Liège, Mardaga, 1995, 309 p.,

Joly (Pierre et Robert), *L'architecte André Lurçat*, Paris, Picard, 1995, 264 p.

Simonnot (Nathalie), *L'œuvre d'André Lurçat en Seine-Saint-Denis (1945-1970)*, Paris, Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, *Parcours du patrimoine*, 2008, 56 p.



Détail d'un des immeubles de logements de fonction avec son balcon caractéristique.

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Détail de l'une des entrées latérales, adossées aux logements de fonction et, à l'origine, une des portes principales.

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

**Fiche PLU n° 235**

Dénomination :  
**Collège Elsa Triolet**

Appellation (facultatif) :

Adresse : **2 passage de la Colombe (rue Paul Eluard, rue des Moulins Gémeaux)**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) AC / 0142



Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de Construction	1987-1990
Destination Initiale	Collège d'enseignement secondaire
Destination actuelle	Collège d'enseignement secondaire
Maître d'œuvre	Ricardo Porro architecte, Renaud de la Noue, architecte assistant
Maître d'ouvrage	Conseil général de la Seine-Saint-Denis
Propriétaire actuel	Conseil général de la Seine-Saint-Denis

**Analyse urbaine et paysagère**



Façade sur rue  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/5000



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/10000

<b>Contexte urbain et paysager</b>	Le collège Elsa Triolet s'inscrit dans un îlot intermédiaire mêlant un tissu urbain ancien et récent. A deux pas du théâtre Gérard Philipe et du tracé du tramway, à l'Est, le collège est aussi non loin de l'entrée de ville, de la Seine, du canal et de la voie ferrée.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (église Saint-Denis de l'Estrée).
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	Légèrement en retrait de la rue Paul Eluard, le collège offre une cour sur l'arrière, rue des Moulins Gémeaux, donnant sur le gymnase municipal Maurice Bacquet. Son entrée se situe cependant rue Eluard avec le passage de la Colombe créé pour l'accès principal du collège et des logements de fonction
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Visible, derrière un rideau d'arbustes et des jardinières mettant à distance le bâtiment.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Mur de brique recevant des plantations le long du bâtiment principal et portes métalliques.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire.

**Description et analyse architecturale**

<b>Plan actuel</b>	En L, le bâtiment prend pour partie la forme d'une colombe aux ailes déployées, dont l'une d'elle est nettement prolongée rue Paul Eluard.
<b>Parties constituantes</b>	Bâtiment d'enseignements, centre de documentation, atelier d'expression, unité de technologie et réfectoire et, enfin, dans un autre bâtiment six logements de fonction.
<b>Extensions / Modifications</b>	Néant.
<b>Élévation / nombre de travées</b>	R + 3, l'ensemble étant rythmé par 15 travées vitrées plus ou moins grandes.
<b>Extensions / Modifications</b>	Néant.

**Façade(s)**

<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Béton.
<b>Parement / remplissage</b>	Brique et enduit blanc.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire.
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	De grandes baies animent les travées rue Paul Eluard, tandis que des ouvertures de différentes tailles animent la façade de l'entrée principale et les façades rue des Moulins Gémeaux. Les huisseries en bois peintes noires et rouges, dont certaines intègrent des vitres colorées, contribuent à la qualité de l'ensemble.
<b>Occultation type et matériau</b>	Aucune, excepté pour les logements de fonction
<b>Méletterie et ferronnerie</b>	Néant
<b>Modénature</b>	Tout en rondeur, rue Paul Eluard, animé par ses grandes travées, le bâtiment culmine au niveau de l'entrée dessinant la tête de la colombe. Là, le bâtiment se lie à celui des logements de fonction par un escalier en colimaçon. L'entrée constitue un vaste forum sur plus de trois niveaux qui distribue les différentes circulations au sein du bâtiment vers les salles de classe, le réfectoire, le centre de documentation.
<b>Autres éléments de décor</b>	Gargouilles achevant les grandes travées
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toiture de forme complexe (plusieurs pans, toit-terrasse par endroit) reprenant, pour partie, la forme d'une colombe aux ailes déployées.
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	/
<b>Percements</b>	Néant.

<b>Modifications</b>	Aucune de notoire.
<b>Critères de protection</b>	
<b>Intérêt historique</b>	Le collège Elsa Triolet est emblématique des nouveaux collèges issus de la décentralisation. La maîtrise d'ouvrage du Conseil général de la Seine-Saint-Denis imprime sa marque en rompant avec l'uniformité de la politique des « modèles » précédemment mise en oeuvre par l'Education nationale. Le rôle de la SODEDAT 93, qui assume la maîtrise d'ouvrage déléguée, est à souligner car elle est l'instigatrice d'un renouvellement architectural spécifique au département de la Seine-Saint-Denis.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	En rupture avec son environnement par sa forme plus que par ses matériaux, le collège constitue un signal urbain offrant, par ailleurs, une réelle qualité paysagère (plantations rue Eluard, passage de la Colombe et sur la cour).
<b>Intérêt architectural</b>	Expressionniste lyrique, le collège « colombe » de R. Porro et R. de la Noue est unique, tout en restant très représentatif de leur oeuvre commune, rare mais bien représentée en Seine-Saint-Denis, notamment grâce au soutien apporté par la SODEDAT 93 à ces architectes.
<b>Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE</b>	
<b>Recommandations générales</b>	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.3 Les façades en brique
<b>Recommandations spécifiques</b>	Le rythme donné par les travées répétitives et homogènes doit être préservé. Ainsi l'intervention sur une travée doit se faire au regard des autres. Si il y a des modifications, elles doivent être faites sur toutes les travées afin de conserver la cohérence d'ensemble.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**Nv.1**

1/5000<sup>e</sup>



**Autres vues**



L'entrée principale, passage de la Colombe, à droite de l'entrée une sculpture de R. Porro.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



L'extrémité du bâtiment principal, rue P. Eluard.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Les grandes travées qui animent la façade principale, rue P. Eluard.

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Le collège côté cour.

J. Manqin UASD - Département de la Seine-Saint-Denis

### Sources et bibliographie

Goulet (Patrice) (dir.), *Ricardo Porro. Œuvres, 1950-1993*, Caracas / Paris, Institut français d'architecture, Fundacion Museo de Arquitectura, 1993.  
 Supplément à *l'Architecture d'Aujourd'hui* n° 295, octobre 1994 et de nombreux articles dans la presse professionnelle au cours de l'année 1990.



Le mur qui met à distance de la rue l'enceinte du collège et abrite des plantations.

J. Manqin UASD - Département de la Seine-Saint-Denis



Détail sur les travées.

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

**Fiche ensemble PLU n°236**

Dénomination (ENSEMBLE DE) :  
**Groupe scolaire aujourd'hui école élémentaire, loge du gardien, centre médical et immeuble de logements.**

Appellation (facultatif) : **Ecole élémentaire L. Michel, loge du gardien Centre médico psycho-pédagogique Camille Claudel**

Adresse : **35 rue Danielle Casanova et 37 rue Danielle Casanova**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2014) BF / 32 ; BF / 37



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'ensemble	Vers 1910 : groupe scolaire comportant : habitation, école maternelle, école élémentaire filles et garçons. Années 1930 : surélévation et extension de l'école élémentaire. Immeuble de logements. Années 1950 / 60 : bâtiment situé entre la loge du gardien et l'ancienne école maternelle).
Destination initiale	Equipement public et logements collectifs privés
Destination actuelle	Equipement public et logements collectifs privés
Maître d'œuvre	Groupe scolaire comportant : habitation, école maternelle, école élémentaire filles et garçons. : Alexandre et Gaston Cailleux (architectes) Surélévation et extension de l'école élémentaire. l'Architecte-voyer Immeuble de logements : indéterminé Extension (années 1960 / 1960) : indéterminé.
Maître d'ouvrage	Indéterminé Groupe scolaire : ville de Saint-Denis
Propriétaire actuel	Indéterminé Groupe scolaire : ville de Saint-Denis



Façade sur la rue Simon  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93  
 © Aérodata 2013 HR 1/5000

**Analyse urbaine et paysagère**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	Parcelle irrégulière desservie par trois rues (D. Casanova, Simon et Le Roy des Barres). L'accès à l'école élémentaire, à la loge du gardien et au centre médico psycho-pédagogique se fait par la rue D. Casanova. Celui du centre médico psycho-pédagogique se situe quant à lui à droite de la loge du gardien, tandis que l'accès à l'école élémentaire et à la loge du gardien s'effectue à gauche de cette dernière via un passage. Ces équipements sont implantés dans un quartier à dominante pavillonnaire doté de plusieurs équipements scolaires (école maternelle Bel-Air, lycée Suger). L'école élémentaire et le centre médico psycho-pédagogique font ainsi face sur la rue Simon à de petits pavillons tandis que, sur la rue D. Casanova, l'environnement est constitué d'un tissu mixte composé d'immeubles de hauteurs différentes. La loge du gardien est en rupture avec le front bâti existant du fait de son implantation qui est à la fois en retrait par rapport à celui-ci et isolée.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Qui (notamment dans le périmètre de la Maison d'Education de la Légion d'Honneur ancienne Abbaye de Saint-Denis)
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)</b>	Les trois principaux bâtiments remarquables se succèdent depuis la rue D. Casanova avec, d'une part, la loge du gardien <b>A</b> située sur la rue D. Casanova, puis le centre médico psycho-pédagogique <b>B</b> qui est implanté à l'arrière. Enfin, isolée sur la parcelle, l'école élémentaire <b>C</b> est implantée parallèlement à la rue Simon et complétée par un bâtiment situé en fond de parcelle <b>C</b> (sud-est). Le centre médico psycho-pédagogique est composé de trois corps de bâtiments dont deux mitoyens : seuls l'ancienne école maternelle <b>B</b> et un petit édifice situé en fond de cours <b>B</b> sont considérés comme remarquables. Deux cours occupent les espaces laissés libres entre les bâtiments : l'une, située entre la loge du gardien et le centre médico psycho-pédagogique (1) et l'autre, visible entre le centre médico psycho-pédagogique et la rue Leroy des Barres (2). Une clôture composée d'un portail et d'un mur ferme aujourd'hui cette grande cour qui était à l'origine commune à l'école élémentaire et à l'école maternelle.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Si le centre médico psycho-pédagogique est parfaitement visible depuis la rue D. Casanova, par contre, sont partiellement dissimulés par le mur de clôture rue Simon l'école élémentaire et le centre médico psycho-pédagogique. Le long mur de clôture rue Simon est un élément fort du paysage urbain.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Rue D. Casanova : de part et d'autre de la loge du gardien, les clôtures sont composées d'une porte pleine en métal surmontée d'une grille encadrée par deux piles et complétée par un petit mur (soubassement en meulière, élévation en ciment peint en blanc à droite et grille à gauche). Rue Simon : mur plein en meulière interrompu par un portail qui donne accès à une cour. A l'angle de la rue Simon et Leroy des Barres, ce mur haut devient bas et se trouve surmonté d'une grille (lié à l'école maternelle) et complété par un portail.
<b>Modifications</b>	Parcelle qui a connu des modifications. Dans les années 1930, dans le cadre de l'extension du groupe scolaire, outre la surélévation du bâtiment, une parcelle de 2100m <sup>2</sup> fut adjointe en complément de la cour située derrière l'école élémentaire. C'est à cette occasion que fut construit le bâtiment bas accolé à l'arrière de l'école élémentaire ainsi que deux autres bâtiments situés au sud-est de la cour de l'école élémentaire (b et c). Dans les années 70/80, un bâtiment a été construit entre l'ancienne école maternelle et l'actuelle loge du gardien. Aujourd'hui, il forme avec l'ancienne école maternelle le centre médico psycho-pédagogique.





Façade sur la rue Danielle Casanova  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales de la loge du gardien (façades sud-ouest sur la rue D. Casanova et façade nord-ouest sur la rue Simon) (A) <span style="background-color: #92d050;">NIV 2</span>	
<b>Plans actuels</b>	Rectangulaire
<b>Élévation / nombre de travées (données extrêmes)</b>	R + 2 / 3 travées
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
<b>Rythme</b>	Rythme régulier
<b>Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre</b>	Gros œuvre : indéterminé Matériau visible : meulière
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Façade sur la rue D. Casanova : 3 fenêtres à RDC, R + 1 et R + 2 Façade sur la rue Simon : 2 fenêtres et 1 porte dans l'axe de la travée centrale à RDC ; 3 fenêtres à R + 1 et R + 2.
<b>Occultation type et matériau</b>	Volets métalliques pliants.
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Garde corps de deux modèles : motifs végétaux (R + 1 et R + 2), motifs géométriques à RDC.
<b>Modénature</b>	Corniche moulurée et saillante, bandeaux plats et saillants, encadrement de baies et porte surmontées d'un arc segmentaire en brique et sommier en ciment.
<b>Autres éléments de décor</b>	Rang de briques vernissées vertes soulignant l'arc qui surmonte les baies et la porte. Travées sur toute leur hauteur sont marquées par des éléments saillants et enduits. Sur mur pignon, en partie haute, décor enduit formant redents.
<b>Modifications</b>	Façade rue Simon : fenêtres à R + 1 et R + 2 (à l'exception de la travée centrale) ont été murées.
Toiture	
<b>Type de couverture</b>	Toit à 2 pentes
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques
<b>Percements</b>	2 cheminées symétriques visibles depuis la rue D. Casanova. Elles encadrent le pignon sur la travée centrale.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire



Deux bâtiments du Centre médico psycho-pédagogique : à droite, l'ancienne école maternelle et en fond de cour, un petit bâtiment qui est une extension ancienne aujourd'hui rattachée au centre.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales de deux bâtiments du Centre Médico Psycho-Pédagogique Camille Claudel (B) <span style="background-color: #92d050;">NIV 2</span>	
<b>Plans actuels</b>	Ancienne école maternelle : rectangulaire Petit bâtiment fond de cour : rectangulaire
<b>Élévation / nombre de travées (données extrêmes)</b>	Ancienne école maternelle : RDC / 7 travées (façade nord-est) et 2 travées (façade nord-ouest) Petit bâtiment fond de cour : RDC / 3 travées
<b>Extensions / Modifications</b>	Le petit bâtiment correspond peut-être à l'un des deux bâtiments légers construits dans les années 1920 et destiné à de nouvelles classes.
Façades éléments dominants	
<b>Rythme</b>	Rythme régulier
<b>Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre</b>	Ancienne école maternelle : soubassement : meulière enduite ou peinte ; élévation : meulière Petit bâtiment fond de cour : gros œuvre : indéterminé ; matériau visible : pans de bois et brique enduite?
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Ancienne école maternelle : 6 fenêtres et 1 porte avec imposte huisserie bois (façade nord-est) et 2 fenêtres (façade nord-ouest) Petit bâtiment fond de cour : 2 fenêtres (huisserie bois) et 1 porte (huisserie bois) dans l'axe central.
<b>Occultation type et matériau</b>	/
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	/
<b>Modénature</b>	Ancienne école maternelle : linteaux métalliques (façade nord-ouest) posés sur corbeaux. Appuis de baies saillants et moulurés.
<b>Autres éléments de décor</b>	/
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
Toiture	
<b>Type de couverture</b>	Ancienne école maternelle : toit à 2 pentes Petit bâtiment fond de cour : toit à 2 pentes
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Ancienne école maternelle : tuiles mécaniques Petit bâtiment fond de cour : tuiles mécaniques
<b>Percements</b>	/
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire



**En haut :** façade rue Simon  
**En bas :** mur latéral depuis la rue Leroy des Barres avec au fond à l'arrière l'extension réalisée dans les années 1930.  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales de l'école élémentaire et d'un petit bâtiment en fond de cour : (C) NIV 2	
<b>Plans actuels</b>	Ecole élémentaire : rectangulaire Petit bâtiment : rectangulaire
<b>Élévation / nombre de travées (données extrêmes)</b>	Ecole élémentaire (façade ouest) R + 2 / 20 travées Petit bâtiment : RDC / 4 travées
<b>Extensions / Modifications</b>	Les travaux d'extension réalisées dans les années 1930 se sont traduites pour l'école élémentaire par une surélévation (R+2), l'adjonction d'une travée à chaque extrémité, l'implantation d'un bâtiment bas à RDC à l'arrière de l'école (façade est) et probablement la construction en fond de cour d'un petit bâtiment à RDC (WC ?, classe ?, préau ?).
Façades éléments dominants	
<b>Rythme</b>	Rythme régulier
<b>Gros œuvre et parement / Mise en œuvre</b>	Ecole élémentaire (façade ouest) : gros œuvre : meulière à RDC et R+1, brique à R+2 (surélévation) Petit bâtiment : brique
<b>Modifications</b>	Aucune de notable
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Ecole élémentaire (façade ouest) : 20 fenêtres (huisseries bois avec petits bois) R + 1 et R + 2 ; 16 fenêtres (huisseries bois avec petits bois) à RDC ; 4 portes en bois avec vitre à RDC. Petit bâtiment : 2 ou 3 fenêtres (huisserie bois) avec imposte vitrée ou petits bois dans la partie supérieure, 1 ou 2 portes (huisserie bois) avec imposte vitrée.
<b>Occultation type et matériau</b>	/
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	/
<b>Modénature</b>	Ecole élémentaire (façade ouest) : encadrement de porte mouluré dont deux surmontés d'un arc en plein cintre avec clef et d'un entablement avec frise, inscription « école de filles » ou « école de garçons » et d'un fronton, bandeau filant mouluré et saillant (entre R + 1 et R + 2), allèges, linteaux métalliques posés sur corbeaux (corbeaux à R + 2 et sur les travées situées aux extrémités sont différents de ceux à RDC et R + 1). Petit bâtiment : appuis de baies saillants
<b>Autres éléments de décor</b>	Ecole élémentaire : travées marquées à RDC par des métopes (14)
<b>Modifications</b>	Aucune de notable
Toiture	
<b>Type de couverture</b>	Ecole élémentaire : toit à double croupes, toit terrasse pour l'extension située à l'arrière du bâtiment sur rue. Petit bâtiment : toit terrasse
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Ecole élémentaire : tuiles mécaniques (bâtiment sur rue)
<b>Percements</b>	Ecole élémentaire : 1 cheminée ( ? )
<b>Modifications</b>	Aucune de notable

**Critères de protection**

<b>Intérêt historique</b>	La construction de ce groupe scolaire en 1910 répondait à la nécessité de doter ce quartier en pleine expansion d'un bâtiment de qualité regroupant comme il était d'usage à l'époque les écoles élémentaires filles et garçons, une école maternelle et un bâtiment d'habitations (concierge, directeurs, cantine). Il fut réalisé par l'architecte de la ville Gaston Cailleux (associé à son père Alexandre ?), également auteur du groupe scolaire du Lendit à la fin du XIX <sup>e</sup> siècle et du bâtiment de logement du directeur de l'école Pleyel (réalisé en 1923 et détruit dans les années 1930). La surélévation réalisée en 1930 répondait à un nouvel accroissement de la population consécutivement à l'ouverture de nouvelles voies (rues Ch. Gros, du Progrès, G. Nouveau...). Le mur de clôture rue Simon constitue également un élément de cette histoire puisqu'il fut construit à l'époque où la rue Simon n'existait pas encore. L'espace formé entre l'école élémentaire et le mur de clôture était alors un passage privé qui permettait de desservir l'école élémentaire.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	La présence du mur de clôture rue Simon constitue un élément fort dans le paysage urbain qui fait écho à l'école élémentaire, bâtiment imposant par sa longueur. La loge du gardien, de par son implantation isolée et en retrait par rapport aux autres constructions de la rue, en fait un objet en rupture et particulièrement bien mis en valeur par le mur pignon de l'immeuble voisin, situé au 37 rue Danielle Casanova. Ce retrait a permis de ménager un dégagement qui forme une place, lieu d'attente pour les familles avant d'entrer à l'école, mais aussi un espace structurant de la rue D. Casanova.
<b>Intérêt architectural</b>	Ce groupe scolaire est représentatif de l'architecture scolaire issue des lois Jules Ferry. Les bâtiments sont construits en matériaux solides, selon des plans simples avec des façades symétriques et des fenêtres de grandes hauteurs et la surélévation en brique réalisée en 1930 a apporté un complément de couleur au bâtiment en meulière d'origine. On soulignera le soin apporté à la mise en valeur des entrées des écoles des filles et des garçons situées au centre de la façade de l'école élémentaire selon un registre décoratif classicisant. L'implantation de cheminées dans l'axe des travées centrales et les éléments verticaux formant « pilastres » apportent un certain élanement à ce bâtiment d'aspect un peu massif.

**Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE (A B C sur le plan)**

**Recommandations : NIVEAU 3 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN PARTIE immeuble au 37 rue Danielle Casanova (D sur le plan)**

<b>Recommandations générales</b>	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.4. Les façades en pierre 1.7. Les toitures et couvertures
----------------------------------	--

<b>Recommandations spécifiques</b>	Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles de la rue et d'un même bâtiment devra être étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). On veillera à conserver la lisibilité des différents matériaux sans chercher à homogénéiser par une même finition extérieure l'ensemble des façades. Par ailleurs, on conservera sur la rue Daniella Casanova les deux cheminées de la loge du gardien qui renforcent la symétrie de la façade et lui apportent un aspect élancé.
<b>Autres</b>	<b>Immeuble mitoyen au 37 rue Danielle Casanova (voir vue ci-dessous) D sur le plan</b> Cet immeuble dialogue harmonieusement avec le bâtiment de la loge du gardien. Cet immeuble, bâtiment d'accompagnement, est donc intéressant à préserver en termes de gabarit et d'implantation. Dans la mesure du possible, on sera aussi attentif à conserver apparent le mur pignon en meulière de l'immeuble (début 2011 le mur pignon de l'immeuble est en cours de ravalement). Il en sera de même pour le mur de clôture situé rue Simon.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

NIV 2

Nv.3

1/2500°



**Autres vues**



**Ci-dessus** rue D. Casanova : ancienne habitation des directeurs et cantine, actuellement loge du gardien. Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



**Ci-dessus** : à droite ancienne école maternelle, au fond petit bâtiment léger aujourd'hui rattaché au centre médico Psycho-Pédagogique C. Claudel. Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



**Ci-dessus** : au fond à gauche : petit bâtiment en brique associé à l'école élémentaire. Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



**Ci-dessus** : école Élémentaire (façade ouest), rue Simon  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



**Ci-contre** : le passage qui mène aux différents bâtiments et fermé par le mur de clôture. Au 2<sup>nd</sup> plan, on aperçoit l'extension (niveau de recommandations 3.) réalisée dans les années 50/60.

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL.

**Ci-contre à gauche** : au 2<sup>nd</sup> plan : immeuble situé au 37 rue D. Casanova Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

**Sources et bibliographie**

AMSD, cotes 4M98, 4M99, 4M101, 4M102, 4M103  
 AMSD, 1FI 14 plan numérisé « Atlas du département de la Seine » dressé par le Service des Ponts-et-Chaussées du Département. Dressés en 1894, révisés en 1922.



Plan de la parcelle et des bâtiments existants avec projet d'extension de la cour, mars 1933, AMSD, cote 4M102



Plan de masse du groupe scolaire en 1922 sur lequel on voit les trois bâtiments d'origine : l'école élémentaire, l'école maternelle et le bâtiment d'habitation des directeurs et de la cantine. Extrait de l'« Atlas du département de la Seine » dressé par le Service des Ponts-et-Chaussées du Département. Dressés en 1894, révisés en 1922. AMSD 1 FI 14



Quartier Bel-Air avec à gauche, l'actuel centre médico-psycho-pédagogique Camille Claudel AD 2F663

**Fiche ensemble PLU n°237**

Dénomination (ENSEMBLE DE) :  
**Groupe scolaire**

Appellation (facultatif) : **groupe scolaire Hugo-Gorki (maternelle, école de filles et école de garçons) actuellement maternelle L'Hermitage et deux écoles élémentaires Honoré de Balzac à l'est et Victor Hugo à l'ouest.**

Adresse : **10 rue Jean Mermoz, 8 rue Auguste Poullain**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2014) X 0132 ; B0129 ; B0128



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de	Entre 1963 et 1966
Destination Initiale	Groupe scolaire et logements de fonction
Destination actuelle	Groupe scolaire et logements de fonction
Maître d'œuvre	Ville de Saint-Denis
Maître d'ouvrage	André Lurçat (architecte) et Albert Michaut (architecte d'opération)
Propriétaire actuel	Ville de Saint-Denis

**Analyse urbaine et paysagère**

Contexte urbain et paysager	A proximité de la rue Gabriel Péri, ce groupe scolaire est voisin de l'ensemble de la Cour d'Angle et de la résidence pour personnes âgées Dyonisia. Bordé des rues Poullain et Mermoz, le groupe scolaire a son entrée principale sur un mail piétonnier.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (dans le périmètre de protection du siège de l'Humanité)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	Tout en conservant une composition très symétrique, Lurçat tire parti de la contrainte d'un terrain exigu en repliant les ailes Est et Ouest des écoles élémentaires filles et garçons. Il crée ainsi un ensemble unique, dans la filiation du groupe A. Diez. Au centre de ce bâtiment atypique, il rassemble les services communs (gymnase en RDC, réfectoire et infirmerie en étages). Au sud, il implante plus classiquement l'école maternelle en front de rue, côté A. Poullain, avec une discrète entrée. Au nord, se tient l'entrée principale, bordée à l'Est par l'immeuble de logements de fonction (4 F4), volontairement désaxé.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Visible depuis la rue A. Poullain bien que l'entrée principal soit sur le mail.
Clôture : type et matériau	/
<b>Modifications</b>	Grillage métallique récent



Façade sur le mail  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

**Description et analyse architecturales**

Plans actuels	Ecoles élémentaires forment un bâtiment en V, école maternelle de plan rectangulaire, immeuble de logements de plan carré.
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	R + 1 pour l'école maternelle (6 classes + annexes) et les logements, R + 1, 2 et 3 pour les écoles élémentaires (2 X 10 classes + annexes) avec, ponctuellement des passages sous voûte.
<b>Extensions / Modifications</b>	Construction d'une classe supplémentaire (1989) et d'une passerelle pour menée au réfectoire (1996).

**Façades éléments dominants**

Rythme	Rythme irrégulier pour les écoles élémentaires et régulier pour la maternelle et les logements.
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Murs porteurs en aggloméré de ciment et avec enduit ciment brut et peint en vert sur les modénatures.
<b>Modifications</b>	Enduit ciment peint en blanc.
Ouvertures (portes, fenêtres)	Fenêtres et portes métalliques. Fenêtres avec châssis à l'italienne.
Occultation type et matériau	
Métallerie et ferronnerie	Balcons.
Modénature	Auvent en béton pour l'entrée principale, pour l'entrée des logements, auvent sur cour (écoles élémentaires), encadrements de fenêtres et de portes très saillants, formant banc et bac à plantes en rejoignant le sol (école maternelle).
<b>Autres éléments de décor</b>	Sculpture du 1 % artistique (« La toupie » de Roland Brice).
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire.

**Toiture**

Type de couverture	Toit terrasse
Matériaux de couverture et éléments de décor	/
Percements	/
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire.



Plan cadastral DGI 1/5000



Vue aérienne du quartier – CG 93  
© Aérodata 2013 HR 1/10000

Critères de protection	
Intérêt historique	Ce groupe scolaire tardif reste issu de la programmation initiale de l'unité de quartier Fabien.
Intérêt urbain et paysager	Le groupe scolaire Victor Hugo constitue une des écoles les plus originales en terme d'implantation. Très arboré, notamment au nord, il s'insère très bien dans le tissu urbain.
Intérêt architectural	Outre ses modénatures sophistiquées, il faut souligner le rythme créé par les nombreuses différences de niveaux du bâtiment principal et la parfaite symétrie de la maternelle.
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.5. Les façades enduites 3. LES TYPOLOGIES 3.2. Le logement collectif 3.2.1. Les typologies architecturales • l'immeuble après 1945
Recommandations spécifiques	L'œuvre d'André Lurçat étant très cohérente architecturalement, que ces projets répondent à un programme de logements ou un programme d'équipement, il est proposé de se référer même pour les équipements publics à la fiche de recommandations générales qui traite de l'immeuble après 1945, et notamment plus spécifiquement de l'œuvre d'André Lurçat.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**NIV 2**

1/5000<sup>e</sup>



**Autres vues**



**En haut, de gauche à droite** : L'entrée principale. Photographie J.-B. Vialles. L'école élémentaire, côté cour.  
**Au milieu, de gauche à droite** : L'école élémentaire, côté cour.  
 Un des auvents de l'école maternelle.  
**En bas, de gauche à droite** : Le bâtiment central abritant les services communs. L'école maternelle, côté cour.

Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, ADAPG, 2008

**Sources et bibliographie**

Fonds d'archives municipales, fonds d'archives photographiques du CNAM, fonds d'archives de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine

Cohen (Jean-Louis), *André Lurçat, 1894-1970. Autocritique d'un moderne*, Liège, Mardaga, 1995, 309 p.,

Joly (Pierre et Robert), *L'architecte André Lurçat*, Paris, Picard, 1995, 264 p.

Simonnot (Nathalie), *L'œuvre d'André Lurçat en Seine-Saint-Denis (1945-1970)*, Paris, Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, *Parcours du patrimoine*, 2008, 56 p.

**Fiche ensemble PLU n°238**

Dénomination (ENSEMBLE DE) : **Groupe scolaire André Diez**

Appellation (facultatif) : **écoles élémentaires André Diez, Roland Madigou, école maternelle Saint-Léger, centre de loisirs A. Diez**

Adresse : **32-36 avenue Lénine, rue de Verdun et rue d'Argenteuil**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2014); F / 42 ; 31 à 40 ; R 1 à 3 ; 5 ; 25



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de Construction de l'Ensemble	1952-1960 (groupe scolaire), 1967-1971 (centre de loisirs), 1997 (extension de la cantine)
Destination Initiale	Groupe scolaire et logements de fonction et centre de loisirs
Destination actuelle	Groupe scolaire et logements de fonction et centre de loisirs
Maître d'œuvre	André Lurçat (architecte en chef) et Ohnenwald Paul, Sézille Louis puis Georges Janvier (architectes d'opération), puis Roland Baroin et Guy Pimienta architectes (extension cantine)
Maître d'ouvrage	Ville de Saint-Denis
Propriétaire actuel	Ville de Saint-Denis

**Analyse urbaine et paysagère**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	Situé Avenue Lénine, ce groupe scolaire jouxte le parc Marcel Cachin et constitue un des éléments de la vaste cité scolaire et universitaire qui se développe de part et d'autre de l'avenue. Au nord-est, le groupe scolaire se tourne vers le quartier pavillonnaire.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (dans le périmètre de protection de la basilique).
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)</b>	De forme triangulaire, la parcelle a sa base avenue Lénine, sur laquelle s'appuie le projet, et son sommet à l'angle des rues d'Argenteuil et de Compiègne. Lurçat s'inscrit dans ce triangle en composant l'ensemble autour d'un axe nord-est / sud-ouest : à la base l'école maternelle et, aux deux extrémités de celle-ci, les logements de fonction. Au centre, il implante le bâtiment de services communs (gymnase et réfectoire) articulé, par des passages couverts, aux deux écoles élémentaires, parallèles aux rues adjacentes. Il achève sa composition très symétrique, par le centre de loisirs construit ensuite, à la pointe du triangle.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Visible depuis l'espace public, les bâtiments du groupe scolaire sont cependant en retrait par rapport à l'avenue Lénine.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Mur bahut de béton surmonté d'une grille métallique peinte.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire.



Une des écoles élémentaires. Photographie J.-B. Vialles Département de la Seine-Saint-Denis / Région Ile-de-France, ADAPG, 2008



Plan cadastral DGI 1/5000

**Description et analyse architecturales**

<b>Plans actuels</b>	Une école maternelle de plan rectangulaire avec en appendice un pavillon d'accueil avec deux logements de fonction ; deux écoles primaires de plan rectangulaire également ; 8 logements pour les instituteurs répartis dans deux bâtiments eux-mêmes constitués de deux bâtiments imbriqués ; un bâtiment commun pour la restauration et le gymnase de plan carré, un centre de loisirs répartis en 5 bâtiments : un pavillon d'accueil rectangulaire, deux bâtiments en L articulés autour d'un bâtiment de plan carré .
<b>Élévation / nombre de travées (données extrêmes)</b>	R + 1 pour l'école maternelle, R + 2 pour les écoles primaires, R + 1 pour les logements de fonction latéraux, R + 1 pour le bâtiment commun central, RDC pour le centre de loisirs.
<b>Extensions / Modifications</b>	Extension latérale du bâtiment commun pour agrandir le restaurant scolaire.
<b>Façades éléments dominants</b>	
<b>Rythme</b>	Rythme régulier
<b>Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre</b>	Structure poteaux poutres et béton enduit.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire.
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Fenêtres et portes métalliques. Fenêtres avec châssis à l'italienne. Pavés de verre dans les cages d'escaliers des écoles élémentaires et à l'entrée des logements de fonction de la maternelle.
<b>Occultation type et matériau</b>	Volets roulants pour les logements de fonction.
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Néant.
<b>Modénature</b>	Les nombreux auvents en béton au niveau des entrées, mais aussi sur cour pour les écoles élémentaires, les encadrements de fenêtres très saillants sont les principaux éléments qui donnent une cohérence architecturale à cet ensemble.
<b>Autres éléments de décor</b>	Décoration murale de Marc Saint-Saëns pour la maternelle et décoration murale pour le centre de loisirs (artiste non identifié).
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire hormis l'extension du restaurant scolaire.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit terrasse.
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	/
<b>Percements</b>	/
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire.



Vue aérienne du quartier - CG 93 © Aérodata 2013 HR 1/10000



Critères de protection	
<b>Intérêt historique</b>	Ce premier groupe scolaire conçu par Lurçat à Saint-Denis a finalement connu une gestation très longue, le centre de loisirs étant même inauguré après la mort de l'architecte. Il témoigne de l'évolution des besoins en la matière et révèle son adaptabilité.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	Le groupe scolaire André Diez bénéficie d'un espace alentour important. Le retrait sur l'avenue Lénine, les espaces verts bordant la périphérie des bâtiments scolaires et la qualité de l'implantation de ces derniers en font un ensemble remarquable.
<b>Intérêt architectural</b>	Sur le plan architectural, le groupe scolaire Diez utilise un vocabulaire singulier, tels les cages d'escaliers des écoles élémentaires, parés de pavés de verre et surmontés d'un auvent, qui contrastent avec l'horizontalité du bâtiment fortement soulignée par l'alignement de grandes baies. Outre ces vigoureuses modénatures, il faut souligner le rythme créé par les nombreuses différences de niveaux, l'usage de l'oblique pour la maternelle et de l'arrondi pour le bâtiment commun. La qualité de l'extension de ce dernier bâtiment est, enfin, également à saluer.
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
<b>Recommandations générales</b>	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.6. Les façades en béton 3. LES TYPOLOGIES 3.2. Le logement collectif 3.2.1. Les typologies architecturales • l'immeuble après 1945
<b>Recommandations spécifiques</b>	Le retrait des bâtiments par rapport à l'avenue Lénine présente un véritable intérêt urbain car il permet de créer un espace de transition entre l'avenue, très passante et bruyante, et le groupe scolaire, retiré qui nécessite du calme. Cependant une attention particulière devra être portée à cet espace afin qu'il ne soit pas un simple « entre deux ». Un projet d'aménagement urbain et paysager permettrait de requalifier ce lieu aujourd'hui en relation direct avec le passage des véhicules. L'aménagement de l'espace faciliterait aussi l'appropriation des lieux. A proximité du parc Marcel Cachin dessiné aussi par Lurçat (voir fiche PLU n°261), l'aménagement de cette frange d'espace public en bordure de voie pourrait être traité dans la continuité du parc et en relation avec celui-ci.  L'œuvre d'André Lurçat étant très cohérente architecturalement, que ces projets répondent à un programme de logements ou un programme d'équipement, il est proposé de se référer même pour les équipements publics à la fiche de recommandations générales qui traite de l'immeuble après 1945, et notamment plus spécifiquement de l'œuvre d'André Lurçat.  Enfin dans un souci de lisibilité de l'ensemble du site et de cohérence, on veillera à préserver l'unité de la clôture.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**Niv 2**

1/2500°



**Autres vues**





L'une des écoles élémentaires.

Photographie J.-B. Vialles Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, ADAPG, 2008



Le restaurant scolaire après l'extension de Baroin et Pimenta.

Photographie J.-B. Vialles Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, ADAPG, 2008



L'œuvre de Marc Saint-Saëns pour la maternelle.

Photographie J.-B. Vialles Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France



Une des cages d'escalier d'une école élémentaire.

Photographie J.-B. Vialles Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, ADAPG, 2008



Vue générale sur le centre aéré depuis la cour de la maternelle.

Photographie J.-B. Vialles Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, ADAP, 2008

### Sources et bibliographie

Fonds d'archives municipales, fonds d'archives photographiques du CNAM, fonds d'archives de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine

Cohen (Jean-Louis), *André Lurçat, 1894-1970. Autocritique d'un moderne*, Liège, Mardaga, 1995, 309 p.,

Joly (Pierre et Robert), *L'architecte André Lurçat*, Paris, Picard, 1995, 264 p.

Simonnot (Nathalie), *L'œuvre d'André Lurçat en Seine-Saint-Denis (1945-1970)*, Paris, Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, *Parcours du patrimoine*, 2008, 56 p.

**Fiche ensemble PLU n°239**

**Dénomination (ENSEMBLE DE) :**  
**Equipements publics**

**Appellation (facultatif) :** **Bains douches et bibliothèque populaire**

**Adresse :** **120, avenue du Président Wilson et rue Saint-Just**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) CP / 60 et 69



Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'Ensemble	Vers 1905 (bibliothèque), vers 1930 (bains douches)
Destination initiale	Bibliothèque populaire et bains douches
Destination actuelle	Maison de quartier de la Plaine
Maître d'œuvre	inconnu
Maître d'ouvrage	Ville de Saint-Denis
Propriétaire actuel	Ville de Saint-Denis



Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	A proximité de l'avenue du Président Wilson, le site est en retrait, sur la rue Saint-Just. Les bains douches complètent les équipements publics de la Plaine réunis au 120 de l'avenue de Paris depuis le XIXème siècle : le groupe scolaire, l'église et la salle des fêtes, tandis que la bibliothèque populaire remplace le bâtiment précédemment érigé en face du groupe scolaire. Aujourd'hui, la nouvelle médiathèque Don Quichotte qui donne sur l'avenue Wilson et la rue Saint-Just a été créée, remplaçant l'impasse Diderot. Des logements neufs jouxtent les bains douches.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (périmètre de protection des Ateliers SNCF).
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	Le bâtiment de l'ex-bibliothèque et celui des bains douches qui le jouxte sont en alignement sur rue mais mis à distance par un large trottoir.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Visible depuis la rue mais en partie dissimulé par un alignement d'arbres.
Clôture : type et matériau	Néant
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire



Description et analyse architecturales	
Plans actuels	Rectangulaire, pour les deux édifices.
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	R+1 pour les bains douches. R+1 pour la partie centrale et R+1+C pour les ailes latérales de l'ancienne bibliothèque
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier pour l'ex-bibliothèque, avec façade symétrique composée d'un avant-corps central et de deux ailes en retrait. Rythme irrégulier pour les bains douches malgré un fronton « Ville de Saint-Denis bains douches » au centre de l'édifice
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Murs maçonnés (ancienne bibliothèque) et béton (bains douches).
<b>Modifications</b>	Enduit ciment sur les deux bâtiments.
Ouvertures (portes, fenêtres)	<b>Bains douches :</b> deux portes métalliques d'origine, une porte en bois modifiée, baies étroites en bois groupées par deux (rectangulaires) ou trois (carrés) en RDC, à l'étage, baies en bois jumelées étroites et rectangulaires à droite, baies en bois plus larges à gauche. <b>Ancienne bibliothèque :</b> Pour la partie centrale, porte principale en bois, surmontée de petites baies en bandeau, encadrée de deux grandes baies en bois et, à l'étage, trois grandes baies en bois avec linteau formant un arc segmentaire. Les deux ailes latérales, en retrait, sont dotées d'une porte en bois jouxtant la partie centrale et d'une baie jumelée séparée par un trumeau en retrait. Dans les étages, la composition est la même : fenêtre simple en bois et fenêtres jumelées à gauche au 1 <sup>er</sup> et pour les lucarnes dans les combles, l'ensemble est unifié par un même linteau à arc segmentaire.
Occultation type et matériau	Néant
Métallerie et ferronnerie	Ferronnerie sur les portes d'origine des bains douches. Grilles rapportées devant les baies.
Modénature	<b>Ancienne bibliothèque :</b> Corniche moulurée, allèges en retrait accentuant la verticalité des trumeaux, linteaux saillants et encadrement de porte (en bande) animent la façade de la partie centrale <b>Bains douches :</b> Bandeaux filants, allèges en retrait, trumeaux saillants donnent à l'édifice un caractère très affirmé
Autres éléments de décor	Mosaïques sur les bains douches subsistant notamment sous les fenêtres du RDC
<b>Modifications</b>	Grilles, rapportées pour des raisons de sécurité, en RDC des bains douches et des ailes de l'ancienne bibliothèque. Idem pour les gardes corps au 1 <sup>er</sup> étage des ailes de l'ancienne bibliothèque.



Toiture	
Type de couverture	Toit à la Mansart pour les ailes latérales, toit à deux pentes pour la partie centrale de l'ancienne bibliothèque et toit terrasse pour les bains douches.
Matériaux de couverture et éléments de décor	zinc.
Percements	Lucarnes jumelées et simples sur les ailes de l'ancienne bibliothèque.
Modifications	Aucune de notoire

**Critères de protection**

Intérêt historique	La bibliothèque populaire et les bains douches sont deux édifices publics importants de la Plaine, aujourd'hui transformés en maison de quartier. Avec l'église, le groupe scolaire et la salle des fêtes, ces deux édifices sont des éléments structurants de ce centre de la Plaine investit par la Ville comme par les habitants du quartier dès la seconde moitié du XIX <sup>e</sup> siècle et jamais renié depuis.
Intérêt urbain et paysager	/
Intérêt architectural	Très contrastés, ces deux édifices témoignent de deux périodes de création architecturale très différentes. Verticalité et horizontalité dominant des bains douches modernes, très caractéristiques des années 1925 / 1930, tandis que la bibliothèque populaire, plus classique dans sa composition, offre une lumière inusitée grâce à ces nombreuses ouvertures.

**Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE**

Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.5. Les façades enduites 1.6. Les façades en béton 1.7. Les toitures et couvertures
Recommandations spécifiques	Dans le cadre de travaux, il conviendra de conserver les compositions parfaitement équilibrées et en partie symétriques de chacun des deux bâtiments.  Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade du bâtiment sera étudié et traité. Concernant les bains-douches, afin d'en restituer au mieux les dispositions d'origine, il est recommandé d'effectuer des sondages en façade qui permettront de déterminer les matériaux mis en œuvre et de déceler les éventuels éléments de décors sur l'ensemble de la façade comme des panneaux de mosaïques par exemple. Une attention particulière sera ainsi portée aux éléments de décor qu'on cherchera à restaurer et à remettre en valeur. On veillera aussi à préserver sur les bains-douches comme sur la bibliothèque les éléments de modénature qui participent à donner du rythme des façades et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie, des portes entre autres). On veillera aussi à restaurer le cartouche « Ville de Saint-Denis bains douches » positionné en partie centrale formant fronton sur la façade. Concernant les fenêtres, on veillera à reprendre les modèles des menuiseries anciennes. Notamment, dans le cas de remplacement de fenêtres, il est recommandé de restituer le profil de celles-ci ainsi que les proportions entre clair de vitrage et éléments menuisés afin de ne pas altérer la perception de l'ensemble. Enfin la finition sur l'ensemble des fenêtres doit être identique (même couleur à définir au préalable par des recherches si possibles stratigraphiques).  Les surélévations sur ces deux bâtiments sont interdites.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**Nv.2**

1/2500<sup>e</sup>



**Autres vues**



**Les bains douches**

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



**La partie centrale de l'ancienne bibliothèque populaire**

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



**Le décor de mosaïques des bains douches**

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



**L'une des ailes latérales de l'ancienne bibliothèque**

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



**Les bains douches et son fronton**

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



**L'une des portes métalliques avec ses ferronneries très caractéristiques**

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

**Sources et bibliographie**

AMSD, série M bâtiments communaux, 1 M 87

**Fiche PLU n° 240**

**Dénomination :**  
**Bibliothèque**

**Appellation (facultatif) :**  
**Bibliothèque universitaire de Paris VIII**

**Adresse : 2 rue de la Liberté**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) D / 3 à 6, D / 31, D / 37, E / 3



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1991-1998
Destination initiale	Bibliothèque universitaire
Destination actuelle	Bibliothèque universitaire
Maître d'œuvre	Pierre Riboulet (architecte) G. Blanc, R. Sapin, A. Menase (architectes assistants) David Tremlett et l'Oulipo (artistes) pour le 1% artistique
Maître d'ouvrage	Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Propriétaire actuel	Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



Façade depuis le parvis du métro  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/10000



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/20000

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	Située au nord de la ville au lieu dit le Haut des Tartes et à proximité du vélodrome, la bibliothèque universitaire est implantée sur le campus de l'université Paris VIII Le cadre environnant est marqué par une hétérogénéité des constructions : grands ensembles (cité Allende), tissu pavillonnaire (sud), Nationale 1 (ouest) ou encore espace peu bâtis (terminal de bus, vélodrome à l'est).
Intégration dans le périmètre de protection	Non
Organisation de la parcelle / Implantation (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Edifié sur le campus nord de l'université, le bâtiment remarquable est situé à l'angle de l'avenue de Stalingrad et de la rue de la Liberté. Il est implanté parallèlement à l'avenue de Stalingrad sur laquelle il est aligné. Il est complété par un bâtiment pont qui franchit cette même avenue et vient se « raccrocher » à un bâtiment universitaire plus ancien situé sur le campus sud. Formant la jonction entre le campus sud et le nord du campus, la bibliothèque universitaire est entourée de plusieurs autres bâtiments universitaires et d'une cafétéria. Une passerelle légère a été construite sur la partie nord de sa façade afin de la relier à un autre bâtiment.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Edifice parfaitement visible depuis l'espace public présentant un volume simple et compact qui s'affirme au sein du tissu urbain hétéroclite. Le bâtiment-pont avec sa fresque est un élément architectural et urbain majeur de ce site tant pour les piétons que pour les conducteurs.
Clôture : type et matériau	<input type="checkbox"/>
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire

Description et analyse architecturales	
Plan actuel	Rectangulaire (104 x 52 m) sur pilotis avec un plusieurs éléments en saillie (escalier sur la façade est, bureaux au niveau de l'angle nord-ouest) et complété par un bâtiment-pont (façade sud)
Parties constituantes	/
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
Elévation / nombre de travées	SS + R + 2
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Façade(s)</b>	
Gros œuvre / système constructif	Structure porteuse selon une trame de poteaux en béton de 7, 20 X 7, 20 m
Parement / remplissage	Bâtiment principal : métal laqué, céramique Bâtiment-pont : fresque en panneaux d'aluminium
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Grande diversité d'ouvertures traitées pour certaines en saillie. L'entrée de la bibliothèque qui est également celle qui permet d'accéder au campus sud (via le bâtiment pont) est située sur la façade est.
Occultation type et matériau	Stores roulants
Métallerie et ferronnerie	/
Modénature	/
Autres éléments de décor	Bâtiment pont : poème mural
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Toiture</b>	
Type de couverture	Toit Terrasse
Matériaux de couverture et éléments de décor	?
Percements	Patio, cône zénithal, verrières...
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire

Critères de protection	
Intérêt historique	Inscrite dans le programme national Universités 2000, la bibliothèque universitaire de Paris VIII est une des dernières œuvres de Pierre Riboulet et la première des 4 bibliothèques réalisée par cet architecte (bibliothèque multimédia de Limoges, bibliothèque universitaire de Toulouse-le-Mirail, et bibliothèque d'Antibes).
Intérêt urbain et paysager	Edifice remarquable qui constitue l'élément central du site et autour duquel sont répartis des bâtiments universitaires dont la plupart étaient déjà construits. De par la simplicité de son volume et son développement horizontal, elle s'oppose ainsi au paysage urbain hétéroclite. Ce bâtiment constitue en outre la vitrine de cette université puisque au-delà de sa fonction de bibliothèque, il joue aujourd'hui le rôle de bâtiment d'entrée de l'université (face à la sortie de métro). Grâce à ses deux passerelles, il facilite la liaison vers le campus sud et les autres bâtiments universitaires. Enfin, il sert de signal via le poème mural inscrit sur le bâtiment-pont.
Intérêt architectural	Avec son volume compact et simple et sa couleur blanche, ce bâtiment affirme sa spécificité et son rôle prédominant au cœur du campus. Les éléments en saillis, la diversité des ouvertures tant en façades qu'en toiture apportent rythme et lumière naturelle à l'ensemble. Edifice à la fois statique et dynamique qui « illustre bien le rôle de la bibliothèque dans l'université et dans la ville : c'est un lieu calme et de sérénité au milieu de la vie animée de la communauté ». (Paty, Agnès, <i>La bibliothèque de l'université Paris 8 à Saint-Denis.</i> , ed. Anne Bouin, 2004, p. 22).
<b>Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE</b>	

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**Nv.1**

1/2500<sup>e</sup>



**Autres vues**



Façade est avec à droite l'escalier hors oeuvre  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



L'entrée (façade est). Les éléments en saillie avec au second plan, un escalier  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

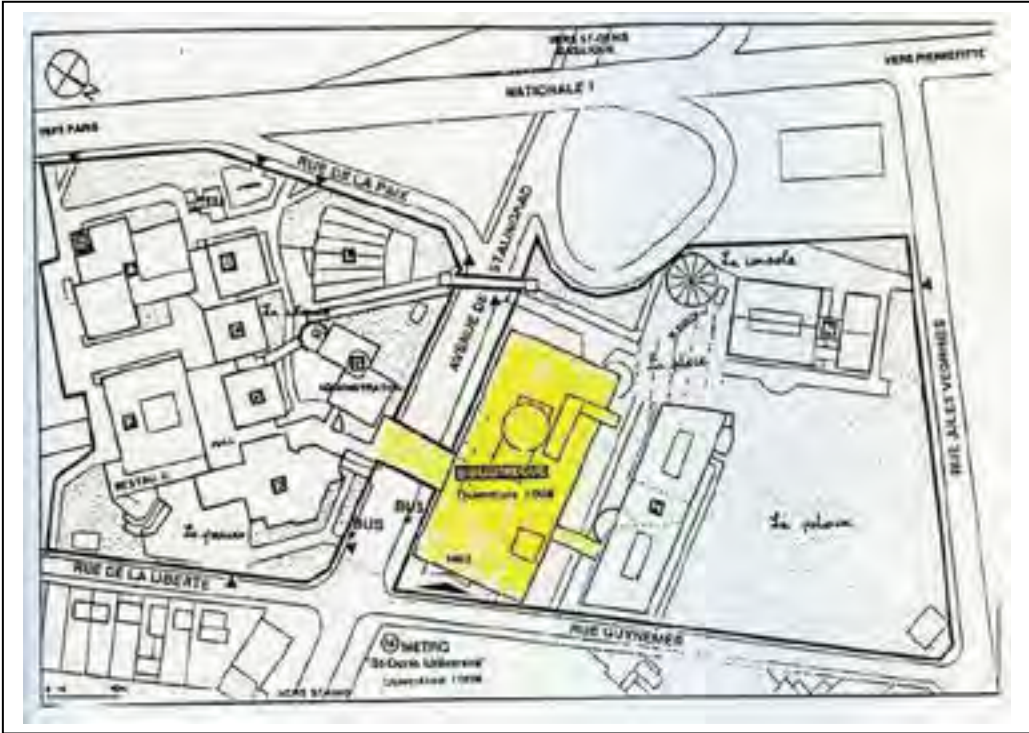


Le bâtiment-pont avec sa fresque réalisée dans le cadre du 1% artistique  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



**Sources et bibliographie**

Paty, Agnès, *La bibliothèque de l'université Paris 8 à Saint-Denis.*, ed. Anne Bouin, 2004  
 « Construire une bibliothèque universitaire », *Bulletin des Bibliothèques de France*, tome 41, n°5, 1996, pp. 68-71  
 « Le caractère du bâtiment, entretien avec Pierre Riboulet », *Bulletin des Bibliothèques de France*, tome 41, n°5, 1996, pp. 72-79  
 Caroux, Hélène, *L'architecture de l'université de Saint-Denis de 1980 à nos jours*, mémoire de maîtrise sous la dir. de Gérard Monnier, Université Paris I, oct 1998, vol 1 et 2.  
 Riboulet, Pierre, *Un parcours moderne*, ed. du Linteau, 2004.



Plan d'ensemble du site en 1998.  
 Université Paris VIII in Caroux, Hélène, *L'architecture de l'université de Saint-Denis de 1980 à nos jours*, mémoire de maîtrise sous la dir. de Gérard Monnier, Université Paris I, oct 1998, vol 1 et 2.



Vue de la maquette  
 Cabinet Crosnier – Besson, in *Construire une bibliothèque universitaire*, de la conception à la réalisation, sous la dir. de M.-F. Bisbrock et D. Renault, éd. D cercle de la Librairie, 1993 – maquette de Pierre Riboulet

**Fiche PLU n° 241**

Dénomination :  
**Siège d'organisation culturelle**

Appellation (facultatif) :  
**L'Harmonie municipale**

Adresse : **13 rue Gisquet**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) AB / 32



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	Premier quart du XX <sup>e</sup> siècle
Destination initiale	Académie de musique et de danse
Destination actuelle	Siège d'organisation culturelle
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Union musicale de Saint-Denis
Propriétaire actuel	Indéterminé

**Analyse urbaine et paysagère**



Façade sur rue  
© Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

<b>Contexte urbain et paysager</b>	Cette parcelle en lanière est située au nord de l'îlot comprenant les anciens abattoirs municipaux. Ce secteur proche de la gare s'est essentiellement développé à la fin du XIX <sup>e</sup> siècle à la suite de la construction de l'église Saint-Denis de l'Estrée. De ce fait, le bâti qui y domine encore aujourd'hui est principalement du logement collectif du tournant XIX <sup>e</sup> -XX <sup>e</sup> siècle. Les habitations sont implantées en front bâti et cachent souvent des petits ateliers en cœur d'îlot.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (notamment dans le périmètre de protection de l'église Saint-Denis de l'Estrée).
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	Le bâtiment remarquable est implanté entre limites séparatives de parcelle et à l'alignement de la voie.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	L'Harmonie municipale occupe une place dominante en haut de la rue Nay.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Néant
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire



Plan cadastral DGI 1/2500

**Description et analyse architecturales**



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

<b>Plan actuel</b>	Rectangulaire, nef centrale flanquée de deux ailes plus basses
<b>Parties constituantes</b>	/
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Élévation / nombre de travées</b>	R + 1 / 5 travées : trois principales sur la façade flanquée d'une latérale chaque côté
<b>Extensions / Modifications</b>	Les deux ailes latérales ont été surélevées d'un demi-niveau en léger retrait de la voie.
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Indéterminé
<b>Parement / remplissage</b>	Enduit ciment
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	L'ensemble des ouvertures de la façade est traité en plein-cintre. Au RDC, une porte cochère à deux vantaux, des baies cintrées et une autre porte latérale droite (fermée par un volet roulant métallique). Au niveau supérieur, sur la façade principale, trois baies. Les huisseries des baies sont en PVC. La plupart des baies n'épousent pas le cintre en maçonnerie de leur encadrement.
<b>Occultation type et matériau</b>	Néant
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Grilles sur les baies du RDC
<b>Modénature</b>	En RDC, appuis de baies plats saillants en RDC et bandeau plat mouluré. au-dessus des trois travées centrales une corniche moulurée délimitant le niveau du fronton.
<b>Autres éléments de décor</b>	Refends en RDC. Sur les trois travées centrales à R+1 : deux jeux de pilastres, les uns encadrant les baies, les autres scandant les trumeaux. Des clés saillantes marquent le cintre des baies et sont reprises au-dessus des trumeaux dans l'axe. Elles sont surmontées d'un fronton triangulaire de couronnement orné aux armes de la ville.
<b>Modifications</b>	Huisseries, proportions des ouvertures (?) Selon P. Douzenel une lyre de pierre surmontait le bâtiment.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Indéterminé
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Indéterminé
<b>Percements</b>	Néant

<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
----------------------	-------------------

Critères de protection	
<b>Intérêt historique</b>	<p>Cette rue fut ouverte à la fin du XIXe siècle afin de relier la rue Suger à la rue Brise Echalas. On y compte un beau front bâti d'immeubles et de maisons de cette période (<i>voir fiche ensemble PLU n°127</i>).</p> <p>Ce bâtiment fut édifié par l'Union musicale de Saint-Denis. Selon P.Douzenel, en 1902 la ville comptait six sociétés musicales la plus ancienne datant de 1857.</p>
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	<p>Son implantation dans l'axe de la rue Nay confère à ce bâtiment massif un intérêt urbain majeur. Il forme par ailleurs un appel visuel depuis la rue Paul Eluard en contrebas.</p>
<b>Intérêt architectural</b>	<p>Malgré ses quelques modifications, belle façade d'inspiration classicisante.</p>
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
<b>Recommandations générales</b>	<p>Cf. Fiches :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. GENERALITES                     <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien</li> <li>1.2 La façade</li> <li>1.5 Les façades enduites</li> <li>1.7 Les toitures et couvertures</li> </ol> </li> </ol>
<b>Recommandations spécifiques</b>	<p>La composition symétrique de la façade au premier étage doit être préservée. A rez-de-chaussée, sans sources d'archives nous permettant de connaître les dispositions d'origine, le bâtiment sera préservé dans ses dispositions actuelles ou devra reprendre des principes en cohérence avec la façade existante. De nouvelles surélévations sur les ailes latérales sont interdites car elles dépasseraient le niveau de l'égout du pignon central. Dans tous les cas, dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor et de modénature. Des sondages sur la façade permettront de définir le matériau de maçonnerie mis en œuvre et de s'assurer que l'ensuit est bien d'origine.</p>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.2

1/2500°



**Autres vues**



© Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

Détail du fronton aux armes de la ville.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Sources et bibliographie
P. Douzenel, <i>Saint-Denis aux coins des rues</i> , Saint-Denis, PSD, 1993.
/

**Fiche PLU n° 242**

Dénomination : **Cinéma**

Appellation (facultatif) : **Cinéma Pathé Frères**

Adresse : **25, rue Catulienne**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) AI / 116



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1908
Destination initiale	Cinéma
Destination actuelle	Commerce
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Société Pathé Frères
Propriétaire actuel	Indéterminé



Façade sur rue  
© Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

**Analyse urbaine et paysagère**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	L'ancien cinéma est implanté sur une vaste parcelle située au sud de l'extrémité ouest de la rue de la République. Le contexte urbain de ce quartier est caractérisé par une forte densité du bâti, principalement du logement collectif de gabarit important, qui s'étend jusqu'à la gare.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (notamment dans le périmètre de protection de l'église Saint-Denis de l'Estrée).
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	Le bâtiment remarquable, ancien cinéma, est implanté à l'angle sud-est de la parcelle, mitoyen au nord d'un immeuble remarquable de grand ampleur (en gris sur le plan ci-contre) dont les façades se déploient sur cette même parcelle, rue Catulienne, rue de la République et boulevard Jules Guesde (voir fiche PLU n°67). Aligné sur les voies, le cinéma occupe le croisement de la rue Ernest Renan et de la rue Catulienne.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Bien que le gabarit du bâtiment soit bas, en comparaison des immeubles environnants, celui-ci est bien identifiable depuis l'espace public et notamment depuis la rue de la République grâce à son fronton arrondi en angle de rue.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Un mur bahut contemporain clôt la partie sud de la parcelle correspondant à la cour intérieure de l'immeuble. Ce mur bahut vient rejoindre le mur pignon ouest du cinéma rue Ernest Renan.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire, densification progressive de la parcelle



Plan cadastral DGI 1/2500

**Description et analyse architecturales**

<b>Plan actuel</b>	Rectangulaire à un pan coupé à l'angle des rues.
<b>Parties constituantes</b>	/
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Élévation / nombre de travées</b>	R / 12 travées : une en pan coupé, 6 et 5 sur chacune des façades de part et d'autre
<b>Extensions / Modifications</b>	Hormis la travée centrale, toutes les autres ont été créées pour transformer le bâtiment en commerce. Les façades pleines d'origine se prétaient mieux à l'affectation d'un cinéma (voir carte postale ancienne ci-dessous).
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Indéterminé
<b>Parement / remplissage</b>	Enduit
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Des baies et portes ont été créées sur chacune des façades. L'entrée principale qui était située sur le pan coupé a été déportée sur la travée la plus au nord de la façade rue Catulienne.
<b>Occultation type et matériau</b>	Néant
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Néant
<b>Modénature</b>	La modénature d'origine est plutôt bien conservée : au-dessus du niveau de la porte d'entrée d'origine un bandeau saillant et mouluré à larmier, puis, au-dessus de la surface de l'enseigne, une corniche moulurée à larmier agrémentée de petits modillons. L'enseigne apposée sur le pan coupé a masqué ou détruit un motif de table architecturale posée sur un bandeau saillant à consoles.
<b>Autres éléments de décor</b>	Il reste sur le bandeau d'enseigne en attique, à l'extrémité est et ouest de la façade rue Ernest Renan, deux plaques de décor moulé qui à l'origine étaient répétées plusieurs fois en encadrement des enseignes.
<b>Modifications</b>	Les enseignes et décors d'origine en attique ont disparu (à l'exception des fragments signalés ci-dessus). Le pan coupé couronné en plein-cintre portait un coq en haut-relief dans un médaillon entouré de « Pathé Frères ».
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit terrasse
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Zinc
<b>Percements</b>	Néant
<b>Modifications</b>	Modification du type de couverture (voir carte postale ancienne ci-dessous)



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Critères de protection	
Intérêt historique	<p>La création de la société Pathé remonte à 1896 quand quatre frères s'associent pour investir le commerce des gramophones. Essentiellement développée par Emile et Charles Pathé, l'entreprise connaît un essor spectaculaire dans la fabrication de phonographes et le développement du cinéma.</p> <p>A Saint-Denis, on dénombrait trois salles de cinéma dans le centre-ville toutes situées dans un périmètre très restreint : Le Casino et La Kermesse, respectivement au 63 et 71 rue de la République, et le Pathé. D'autres petites salles « de quartier » offraient une vie culturelle aux habitants : Le Bijou en face de l'hôpital Casanova, Le Chabrol rue Chabrol (rue disparue lors de la création du programme « Basilique », Le Pleyel au 116 boulevard Anatole France (édifié par un certain B. de Latour) et un dernier situé dans la Plaine (édifié par « Boissel et Cie cinématographe », au 196 avenue du Président Wilson en 1910). D'autres projets furent avortés comme la création d'un « Excelsior Cinéma » rue Lanne en 1928 sur les plans de l'architecte Edmond Maupied.</p> <p>Ce bâtiment est le dernier cinéma « historique » de Saint-Denis qui soit conservé. La destruction prochaine des derniers vestiges du complexe de spectacles rue de la République (enseigne du Casino et salle de concert de la Kermesse) renforce de fait l'intérêt historique du bâtiment « Pathé ».</p>
Intérêt urbain et paysager	/
Intérêt architectural	Cette architecture essentiellement fonctionnelle est un bon exemple des premières salles de cinéma Pathé créées au début du XX <sup>e</sup> siècle.
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations générales	<p>Cf. Fiches :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. GENERALITES                     <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien</li> <li>1.2 La façade</li> <li>1.5 Les façades enduites</li> </ol> </li> <li>2. LES QUARTIERS                     <ol style="list-style-type: none"> <li>2.1 Le centre ancien</li> </ol> </li> </ol>
Recommandations spécifiques	<p>Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor et de modénatures encore en place. Le bâtiment sera ainsi conservé au plus près de ses dispositions d'origine. Des vestiges des décors d'origine en attique sont encore visibles. Il conviendrait sur leurs modèles (prise d'empreinte) de restituer les décors manquant sur l'ensemble du bandeau en attique. Aussi afin de s'appuyer sur l'architecture existante, le plein-cintre couronnant le pan coupé pourrait recevoir l'enseigne du nouveau local commercial. Celle-ci devra alors être adaptée aux proportions du bâtiment. Dans tous les cas, les surélévations sont interdites car elles casseraient l'effet de masse horizontale procuré par ce bâtiment.</p>
Autres	<p><i>Voir fiche PLU n°67, 93 rue de la République</i>  <i>Fiche ensemble PLU n°15 1 et 3 rue Ernest Renan</i></p>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.2

1/2500<sup>e</sup>



Autres vues



La façade rue Catulienne  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Détails du décor subsistant en attique  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



**Sources et bibliographie**

AMSD, Série O. Travaux publics. Voirie. Moyens de transport. Régime des eaux AUTORISATIONS ET PERMIS DE CONSTRUIRE, 2 O 47, « rue Catulienne », plans de la salle de cinéma datés de 1908

Archives départementales de la Seine-Saint-Denis, carte postale ancienne, 2 Fi Saint-Denis 659. s.d.

**Voir ci-dessous** : cette carte postale peut être datée de 1911, d'après l'affiche du film « La Comtesse de Challant » sorti cette année-là.



**Fiche PLU n° 243**

Dénomination :  
**Piscine municipale**

Adresse : **3 boulevard Félix Faure**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) V / 53



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1928 (concours) -1933 (inauguration)
Destination initiale	Piscine
Destination actuelle	Sans affectation
Maître d'œuvre	Gaston Dollat (architecte)
Maître d'ouvrage	Ville de Saint-Denis
Propriétaire actuel	Ville de Saint-Denis



Façade sur le boulevard  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

**Analyse urbaine et paysagère**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	Parcelle implantée parallèlement au boulevard Félix Faure, à proximité de la Place du 8 mai 1945 et à côté d'un autre équipement public identifié comme remarquable (fiche PLU n°229) l'école D. Sorano édifiée à la fin du XIX <sup>e</sup> siècle consécutivement au développement de la ville au-delà de ses limites historiques (remparts démantelés au cours des années 1910). Ce quartier a conservé son bâti caractéristique : immeubles de rapport en front bâti à dominante de briques, emprises industrielles ou artisanales en cœur d'îlot progressivement remplacées par du logement de grande échelle ou d'autres équipements. La piscine est située sur une voie large aménagée aujourd'hui pour le passage du tramway et face au quartier dit 'îlot Basilique'.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (dans le périmètre de la Basilique)
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	Piscine composée de deux corps de bâtiments contigus ; l'un rectangulaire avec deux avant-corps alignés sur rue, l'autre situé sur la partie arrière également rectangulaire et couvert par une voûte. Un étroit passage a été aménagé entre l'école Sorano et la piscine afin de permettre l'accès au fond de la parcelle formant deux petits espaces résiduels en pointe.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Seule la façade sur le boulevard est visible depuis l'espace public. La façade ouest ne l'est que très partiellement de par l'étroit passage aménagé entre l'école Sorano et la piscine. Par contre, on aperçoit depuis le boulevard Félix Faure, la forme de la voûte du bâtiment qui abrite le bassin.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Clôture formée par une jolie grille « années 30 » située entre les deux avant-corps. Une seconde grille formant un coude entre le boulevard Félix Faure et le passage contigu à l'école Sorano est complétée par un portail métallique qui ferme l'accès à ce passage. Il est intéressant de noter que le modèle de cette grille se retrouve à l'intérieur de la piscine en différents endroits (balcon surplombant le bassin, rampe d'escalier notamment).
<b>Modifications</b>	Un petit bâtiment sur la façade ouest de la partie comprenant le bassin a été ajouté. Quant à l'avant-corps de droite situé sur la façade du boulevard Félix Faure, bien que sur le dessin d'origine celui-ci n'apparaisse pas, il semble cependant présent sur la vue ancienne en noir et blanc extrait du dossier réalisé par l'association Espaces des aires (voir ill. p. 4).



Plan cadastral DGI 1/2500

**Description et analyse architecturales**

<b>Plan actuel et parties constituantes</b>	Plan rectangulaire composé de deux corps de bâtiments mitoyens : la partie sur rue réservée aux vestiaires, caisses et douches d'une part (rectangle avec deux avant-corps), et le bassin (rectangle accolé au premier mais qui se détache par son volume voûté).
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Élévation / nombre de travées</b>	/
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Béton armé
<b>Parement / remplissage</b>	Remplissage en brique et soubassement en meulière, façade enduite en ciment pierre
<b>Modifications</b>	Carreaux orange situés en différents endroits de la façade sur rue
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Soupiraux, porte et fenêtres murés (à RDC), petites ouvertures horizontales, fenêtres avec imposte...
<b>Occultation type et matériau</b>	/
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	/
<b>Modénature</b>	Couronnement du bâtiment sur rue formant acrotère, corniche saillante sur l'avant-corps de gauche (partie basse), appuis de baies saillants.
<b>Autres éléments de décor</b>	Inscription « Piscine » apposée sur la façade au-dessus de la porte d'entrée.
<b>Modifications</b>	L'inscription au dessus de la porte est aujourd'hui très peu visible. Les fenêtres à RDC sur l'avant-corps gauche bien que murées sont celles d'origine. L'avant-corps de droite a subi des modifications (simplification de la volumétrie, création d'ouverture...). Les ouvertures horizontales à R + 1 et R + 2 ont été modifiées et de nouvelles fenêtres créées sur la travée centrale du corps de bâtiment en retrait.



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Toiture	
Type de couverture	Toit-terrasse et voûte
Matériaux de couverture et éléments de décor	Indéterminé
Percements	Bandeau vitré filant sur voûte
Modifications	Aucune de notoire

**Critères de protection**

Intérêt historique	La piscine du boulevard Felix Faure a été conçue par Gaston Dollat, architecte retenu par la ville à l'issue d'une mise en concurrence en 1928 avec deux autres architectes locaux (H. Grosièmeche et H. Demougeot). Elle répondait à une volonté politique initiée dès 1896 à l'occasion d'un premier projet d'établissement de bains populaires et d'une école de natation à eau chaude d'hiver et d'été projeté près de la Porte de Paris. Trente ans après, le choix définitif du site s'est porté sur le boulevard Félix Faure pour sa centralité et sa disponibilité après démolition d'une machine élévatoire des eaux qui alimentaient les fontaines de la ville mais désaffectée depuis le début des années 1920. Inaugurée en 1933, la piscine a fait l'objet de nombreux travaux (changement des châssis métalliques, de système de chauffage, modification des ouvertures...) jusqu'à son abandon en 1988 en raison des nouvelles normes sanitaires qui imposaient de trop importants travaux.
Intérêt urbain et paysager	Objet remarquable pour sa volumétrie et notamment pour sa voûte perceptible depuis le boulevard Félix Faure.
Intérêt architectural	S'il ne reste aujourd'hui que très peu d'éléments d'origine en façade, il n'en demeure pas moins que la conception architecturale reprenait des dispositifs inaugurés quelques années avant pour la piscine de la Butte-aux-Cailles à Paris (XIII <sup>e</sup> arrondissement) par l'architecte Louis Bonnier. On retrouve en effet à Saint-Denis, le même le principe de séparation des cabines de déshabillage et du bassin qui s'est traduite par deux corps de bâtiments contigus et l'usage d'arcs doublons pour soutenir la voûte.

**Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE**

Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.5 Les façades enduites 1.6 Les façades en béton
Recommandations spécifiques	Si la piscine municipale a largement été dénaturée en façade, son volume intérieur et certains détails architecturaux comme la clôture sur rue qui rappelle le garde-corps du balcon au-dessus du bassin montrent le soin apporté à la construction de l'édifice. Dans un premier temps, il conviendra de s'assurer de l'adéquation du nouveau programme avec le bâtiment existant et d'évaluer l'impact des différentes mises aux normes sur l'architecture existante. Le nouveau projet devra assurer la lisibilité du volume originel et conserver le principe de la voûte avec ses arcs doublons. L'articulation des deux corps de bâtiments accolés devra aussi être préservée. Dans tous les cas, dans le cadre d'un projet de reconversion, l'ensemble du bâtiment sera étudié au regard du permis de construire déposé par l'architecte Gaston Dollat et du bâtiment existant. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Il conviendrait aussi de retrouver le rythme des ouvertures qui, si pour certaines ont été comblées, restent encore aujourd'hui facilement identifiables. L'ensemble de l'entrée monumentale mériterait d'être restitué avec, si possible, la restauration du panneau sur lequel est inscrit le mot « Piscine » en mémoire du lieu.
Autres	Voir fiche PLU n°229 groupe scolaire Félix Faure

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**Nv.2**

1/2500<sup>e</sup>





**Autres vues**



Façade sur le boulevard Félix Faure avec au 2<sup>nd</sup> plan la voûte qui couvre le bassin  
Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

**Ci-dessous, à gauche :** vues intérieures du bassin

**Ci-dessous, à droite :** éléments de second oeuvre (ferronnerie du garde-corps des tribunes, clôture, et inscription « Piscine » qui marquait l'entrée)  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



**Sources et bibliographie**

AM Saint-Denis, 6M4 à 6M 13, 65ACW38, 117ACW6, 97ACW18, 117 ACW6

« Piscine et plages », *Architecture d'aujourd'hui*, avril 1934, pp. 58-66

Le Bas, Antoine, « Des piscines et des villes : genèse et développement d'un équipement de loisir », *Histoires urbaines*, 2000, n°1, pp. 145-162.

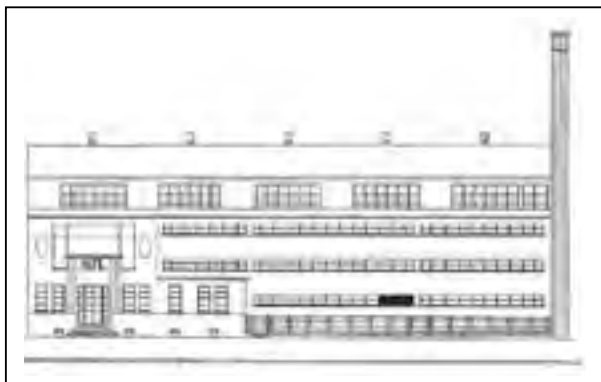
Caroux, Hélène, Jungers, Solange, *Piscines en Seine-Saint-Denis 1933-1997, des bords de la Marne aux centres nautiques*, Col. Patrimoine en Seine-Saint-Denis, n° 8, 2005.



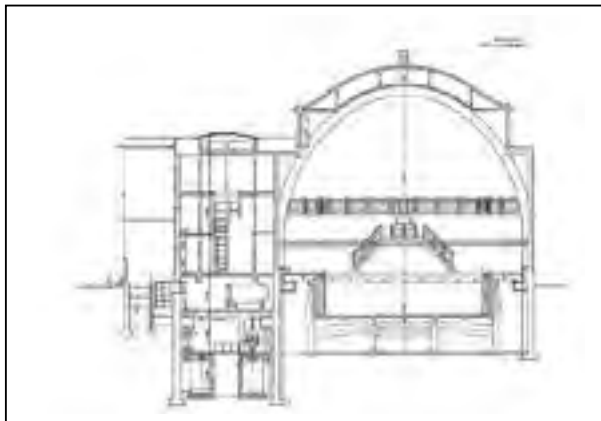
**Ci-contre** : vue du boulevard Félix Faure avant la construction de la piscine avec au 2<sup>nd</sup> plan la machine élévatoire des eaux. AD93. cote2F130



**Ci-dessus** : l'intérieur du bassin avec au fond la fresque réalisée par Francesca en 1980. AD93. cote 2F1298



**Ci-contre** : dessin de la façade (en haut) et coupe transversale (en bas) de l'avant-projet, G. Dollat (architecte), 1929 AMSD cote 6M12



**Ci-dessus** : L'intérieur du bassin de la piscine de la Butte-aux-Cailles construite en 1924 à Paris par L. Bonnier. *Architecture d'aujourd'hui*, avril 1934, p.59

**Ci-dessous** : vue de la façade de la piscine, sd

Extrait d'un dossier réalisé par l'association Espaces des airs, ca 2004



**Fiche ensemble PLU n°244**

Dénomination :  
**Salle des fêtes et square  
 actuellement Théâtre et  
 Jardin public**

Appellation (facultatif) : **Théâtre  
 de la belle étoile ; Square  
 Diderot**

Adresse : **rue Saint-Just**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) CS / 89 et 90



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	Dernier quart du XIX <sup>e</sup> siècle
Destination initiale	Salle des fêtes et Square
Destination actuelle	Théâtre et Jardin public
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Ville de Saint-Denis
Propriétaire actuel	Ville de Saint-Denis

**Analyse urbaine et paysagère**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	La salle des fêtes constitue un élément du pôle de centralité historique et urbain de la Plaine. Dans son environnement immédiat se trouvent une école, avec laquelle elle communique, une bibliothèque, des anciens bains-douches ainsi que l'église Saint-Geneviève. Représentatif d'un urbanisme hygiéniste ce centre comprend un espace vert, ici le square Diderot aménagé dans le prolongement de la salle des fêtes dont il paraît aujourd'hui indissociable. Face au bâtiment, à l'emplacement d'anciennes emprises industrielle et ferroviaire a été récemment édifié un ensemble de logements collectifs.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (dépôt SNCF de la Plaine) Le square est un Espace Boisé Classé
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	Sur la même parcelle sont regroupés le groupe scolaire de la Montjoie (lourdement remanié dans les années 1960) et la salle des fêtes, pensés comme un ensemble urbain et architectural cohérent bien que construit à 15 ans d'intervalle. Le square Diderot prolonge cet ensemble vers l'Est. Aménagé dans l'esprit des squares urbains, il comprend un espace circulaire central, jouté de zones arborées en dénivelé. L'ensemble est encadré par des allées de promenades plantées.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	La salle des fêtes est ouverte sur l'espace public, ses quatre faces sont visibles depuis la rue, le square ou les terrains de sport aménagés sur des terrains arrière. La façade donnant sur le square est plus ou moins visible selon les saisons et la floraison des arbres.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Néant pour la salle des fêtes qui se trouve en limite de parcelle. Le square est clôturé, une grille à barreaux posée sur un mur-bahut et percé de quelques portillons.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire pour la salle des fêtes. Le square a été en partie remodelé, modifiant lourdement son dessin d'origine caractérisé par une composition symétrique basée sur un espace circulaire central jouté de deux vastes plates-bandes (cf doc.13).



Façade sur rue  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/7500



Vue aérienne du quartier - CG 93 - InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/15000

**Description et analyse architecturales**

<b>Plan actuel</b>	En T
<b>Parties constituantes</b>	Avant corps bas pour les espaces de service et d'accueil, suivi par une halle plus haute pour la salle de spectacle
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Élévation / nombre de travées</b>	SS + R / 3 travées en façade-pignon et 11 travées en façade latérale
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Maçonnerie Maçonnerie de moellons et meulière pour le pignon arrière Charpente métallique du type Polonceau (premier modèle de ferme à tirants pour grande portée)
<b>Parement / remplissage</b>	Enduit de plâtre
<b>Modifications</b>	Des éléments techniques ont été ajoutés sur la façade donnant sur le square. Edicules de briques ou système d'aération en tôle galvanisée.
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	<b>Façade-pignon</b> : composition symétrique marquée par un accès central (porte en bois à double battant) jouté de deux baies doubles carrées aux huisseries bois à croisillons. Une baie en arc de plein cintre est percée sur le pignon de la halle, dans l'axe de l'entrée principale. Les façades latérales de la halle sont percées régulièrement, sur chacune des travées, de baies hautes en arc segmentaire, avec fenêtre en bois à croisillons. La façade donnant sur la cour de l'école comprend alternativement des portes doubles en bois et des baies.
<b>Occultation type et matériau</b>	Aucune
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Grillages métalliques posées sur les baies et portes
<b>Modénature</b>	<b>Avant-corps</b> : composition classique caractérisée par un soubassement lisse dissocié du reste de l'élévation traitée en bossage continu. Les angles ainsi que les pilastres encadrant l'entrée sont saillants. Encadrement des baies marqué par un léger décrochage au niveau du linteau. Couronnement formant entablement et composé d'une architrave à fascas rectilignes, d'une frise formée de tables architecturales et d'une corniche saillante reprenant le

	dessin de l'architrave. Ces modénatures se retrouvent sur les façades latérales participant à l'homogénéité du bâtiment. A l'inverse des baies du pignon, celles des façades sont en arc segmentaire marqué chacune d'une clef saillante.
<b>Autres éléments de décor</b>	L'intérieur du théâtre comprend des décors peints de grande qualité. Les plafonds étoilés et les panneaux de décors de scène datent probablement de la période de restauration du théâtre entreprise en 1930.
<b>Modifications</b>	Des ouvertures percées sur la façade latérale Est de l'avant-corps ont été comblées.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à croupe pour l'avant corps et à deux pans pour la halle
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Zinc pour l'avant corps et bacs aciers pour la halle
<b>Percements</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Toiture en zinc de la halle a été remplacée par une nouvelle composée de bacs aciers. La toiture comprenait à son origine des lanternons pour l'aération de la salle aujourd'hui disparu (cf fig 9)

<b>Critères de protection</b>	
<b>Intérêt historique</b>	Première salle des fêtes de la Plaine, cet équipement est un haut lieu de la sociabilité et de l'animation du quartier. Avant sa conversion définitive en théâtre, elle accueillait des bals, recevait les répétitions de l'Harmonie de la Plaine, du Groupe artistique et lyrique de la Plaine, les entraînements du Sporting club dionysien, en plus des réceptions officielles.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	La salle des fêtes est intégrée à un ensemble urbain cohérent qui comprend également l'école, malgré ses modifications, et le square Diderot. Les liens physiques entretenus entre ces trois entités forment un paysage de qualité, parenthèse urbaine et historique dans un espace en mutation, dont l'altération risque de déséquilibrer l'harmonie. Lieu de sociabilité, cet ensemble a été aménagé dans un esprit d'ouverture à l'espace public, dégagant des zones d'accueil et de circulation douce pour les personnes.
<b>Intérêt architectural</b>	<p>Adaptant les canons de l'architecture des salles de spectacle à une opération plus modeste, ce bâtiment comprend des éléments de modénature classiques mais en recourant à des matériaux moins nobles. Ici pas de pierre de taille mais du moellon recouvert d'un enduit de plâtre (ciment ?) pour former pilastres, bossages etc..</p> <p>L'intérieur de la halle comprend une charpente métallique de type Polonceau, modèle de ferme indissociable de l'essor de l'architecture des halles entre 1850 et 1870 avant la généralisation des fermes triangulées par rivetage. Au-delà du fait que son utilisation peut sembler anachronique, voire archaïque, pour cette opération de la fin du XIXe siècle, la rareté de ce type de structure et son état de conservation, est une preuve de sa qualité structurelle et mérite sa conservation.</p> <p>Les décors intérieurs du théâtre, plafond peint et décors du cadre de scène, datent des années 1930. Ils confèrent au lieu une atmosphère résolument « rétro » et sont entièrement intégrés par la compagnie résidente.</p>
<b>Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE</b>	
<b>Recommandations générales</b>	<p>Cf. Fiches :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. GENERALITES <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien</li> <li>1.2. La façade</li> <li>1.5 Les façades enduites</li> <li>1.7. Les toitures et couvertures</li> </ol> </li> </ol>
<b>Recommandations spécifiques</b>	<p>Il convient de préserver les liens physiques entre le théâtre, l'école et le square qui constituent un ensemble urbain cohérent. Ainsi il est recommandé de proscrire toute élévation de mur séparatif entre chacune des constructions, d'en maintenir les vues, les transparences voire les perméabilités.</p> <p>Concernant le jardin, il est recommandé de conserver une clôture constituée d'un mur bahut surmonté d'une grille et de ne pas doubler celle-ci d'une haie vive afin de permettre les vues à travers celle-ci. Dans le cas d'une extension du jardin, il conviendra de préserver une composition de celui-ci en relation avec le bâtiment de la salle des fêtes aujourd'hui théâtre, c'est-à-dire de conserver un axe de symétrie longitudinal qui répond et appuie la composition de la façade latérale du bâtiment. On pourrait aussi envisager d'élaguer les arbres situés le long de la salle afin de retrouver la lecture de la façade comme sur la cour de l'école de l'autre côté. Le jardin alors pourrait accompagner et mettre en scène la façade latérale sur le domaine public.</p> <p>La conversion de la salle des fêtes en théâtre n'a pas généré de grandes modifications dans la lecture du bâtiment. Son gabarit et ses modénatures ont été maintenus et se présentent tels qu'ils ont été définis dans le projet d'origine. Dans le cadre de travaux de restauration on veillera ainsi à maintenir les dispositions actuelles dans les proportions des baies et les modénatures. Lors de la restauration de l'édifice, il conviendra d'étudier l'ensemble des façades visibles d'un même endroit notamment la façade sur rue et la façade sur jardin. Si ces deux façades ne peuvent pas être traitées ensemble lors d'un chantier unique en une seule tranche de travaux, il conviendra au moins d'effectuer les travaux de restauration sur l'ensemble d'une façade afin d'assurer l'homogénéité du traitement de la toiture au sol. De manière générale, dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble d'une façade devra être étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Au cas où les fenêtres devraient être remplacées, il conviendra de conserver les proportions entre clair de vitrage et menuiseries, le profil de celles-ci et la même finition.</p> <p>Dans le cadre de la réfection des couvertures, il conviendra d'utiliser des matériaux plus nobles (type zinc) adaptés à l'architecture du bâtiment.</p> <p>Les extensions sont interdites sur la façade principale et au niveau des façades latérales car elles casseraient la symétrie de l'ensemble et nuiraient à la lecture du bâtiment. Si nécessaire, une extension peut être envisagée à l'arrière du bâtiment si celle-ci conserve le principe axial et est plus basse que le bâtiment existant.</p> <p>A l'intérieur de la salle, la charpente Polonceau devra être conservée dans son état actuel, ni tronçonnée, ni remplacée. Tout nouvel agencement ou installation d'équipement technique ou scénique doit intégrer la présence de cette charpente qui participe à la qualité constructive du bâtiment.</p> <p>Enfin, il est à noter que si l'école qui jouxte la salle des fêtes a lourdement été remaniée, il conviendra de conserver ses proportions et son gabarit car elle favorise la cohérence urbaine de l'ensemble.</p>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/7500°



Autres vues





- 1- Vue de la façade latérale donnant sur cour d'école
- 2- Vue de la façade latérale depuis le square
- 3- Pignon arrière
- 4- Entrée pour appareils scéniques et accès des salles en sous-sol
- 5- Détails des plafonds peints
- 6- Vue de la charpente Polonceau et des plafonds peints
- 7- Vue de l'intérieur du square
- 8- Vue de l'intérieur du square

© Département de la Seine-Saint-Denis, DCPST, SPC

© Jacques MANGIN-UASD-Département de la Seine-Saint-Denis

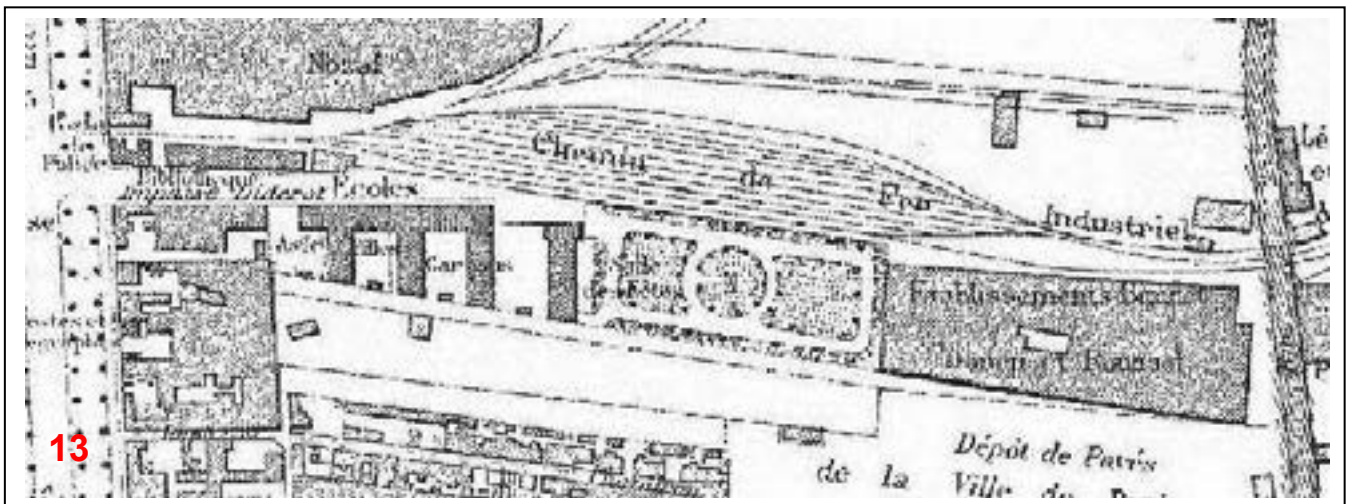
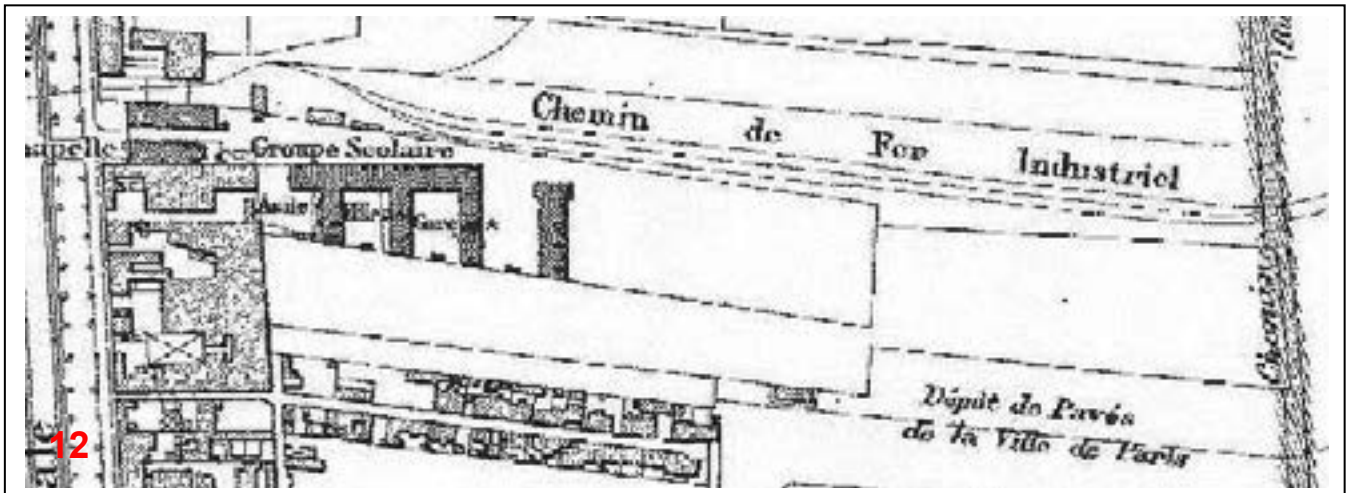
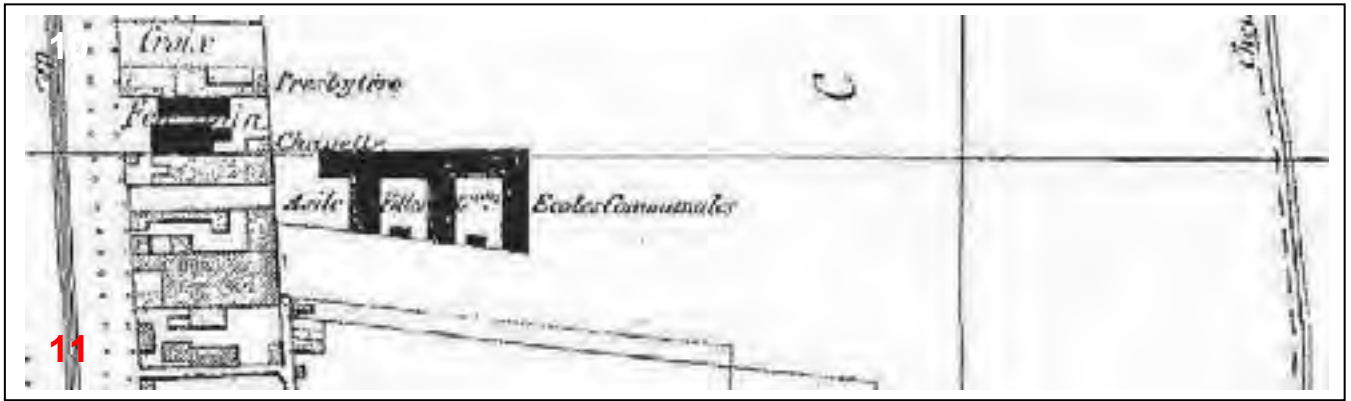
**Sources et bibliographie**

Carte postale ancienne, voyagée en 1906, coll. part. voir ci-dessous  
 AMSD, Série M Bâtiments municipaux 1790-1940, 4 M 140, salle des fêtes de la Plaine.  
 Atlas communal du département de la Seine, années 1874, 1900, et 1939, source : IGN



9 - Carte postale ancienne, vue de la façade latérale depuis le square, vers 1900, coll. part.  
 10 - Vue actuelle de la frondaison le long du mur latérale du théâtre. L'évolution des espaces plantés et de la composition même est perceptible.





11, 12, 13 – Aménagements successifs de la parcelle des équipements de l'ancienne impasse Diderot entre 1874, 1900 et 1939, accompagnés d'une industrialisation du territoire. On peut observer la composition d'origine du square et la cohérence de cet ensemble formé par le groupe scolaire, la salle des fêtes et le square.

**Fiche ensemble PLU n°246**

Dénomination :  
**Equipement culturel associatif**

Appellation :  
**Patronage espagnol actuellement FACEEF Fédération Association Espagnols Emigrés ; association Hogar de los Espanoles ; Maison d'Espagne de la Région Parisienne**

Adresse : **10, rue Cristino Garcia**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) CI / 100



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'Ensemble	1924 : salle de spectacle (C) 2 <sup>d</sup> quart du XX <sup>e</sup> siècle : reconstruction de la chapelle (A), du dispensaire (B) et des locaux de services (D)
Destination initiale	Patronage espagnol
Destination actuelle	Equipement culturel dédié à la communauté espagnole
Maître d'œuvre	E. Boby (architecte)
Maître d'ouvrage	Ambassade d'Espagne
Propriétaire actuel	Ambassade d'Espagne

**Analyse urbaine et paysagère**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	Le site se trouve au cœur du quartier, en pleine mutation, de la Petite Espagne dont il constitue la clef de voûte identitaire. Caractérisé par un tissu mixte et dense, associant habitat individuel bas, petits collectifs et implantations industrielles, le paysage mute progressivement, accueillant des opérations de logements en bandes, d'immeubles d'habitations ainsi qu'un établissement scolaire qui prendra place face au Hogar.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Non
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)</b>	Les différents bâtiments sont organisés autour d'une cour. La première implantation sur le site est une chapelle (A) reconstruite dans les années 1930 puis encore modifiée après-guerre. Face à elle se trouve le dispensaire (B) vraisemblablement reconstruit sur les bases d'un premier bâtiment édifié en 1922. Dans la perspective de l'entrée principale du site, se trouve la salle de spectacle (C) construite en 1924 et réaménagée à différentes reprises. Enfin, sur le flanc Est de la parcelle, a été construit un bâtiment de services (D), étendu récemment.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Entièrement visible depuis la rue Cristino Garcia, le site tourne le dos à la rue Henri Murger qui longe son flanc Est. Des frondaisons d'arbres bouchent les vues de la chapelle et de son clocheton depuis la rue, faisant disparaître le caractère religieux de cet édifice aux yeux des riverains. Une autre rangée d'arbres placée sur le flanc Ouest de la parcelle dissimule et protège la façade latérale du théâtre.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Un mur bahut en meulière jointoyée, surmonté d'une grille et scandé régulièrement de piles carrées de briques à chapiteaux en pointe de diamant, clôture la première emprise du patronage. Les terrains d'extension vers le Nord présentent quant à eux un mur de clôture en briques recouvert d'un enduit tyrolien.
<b>Modifications</b>	Les piles de la clôture, ainsi que le mur bahut de l'accès principal ont été remontés récemment.

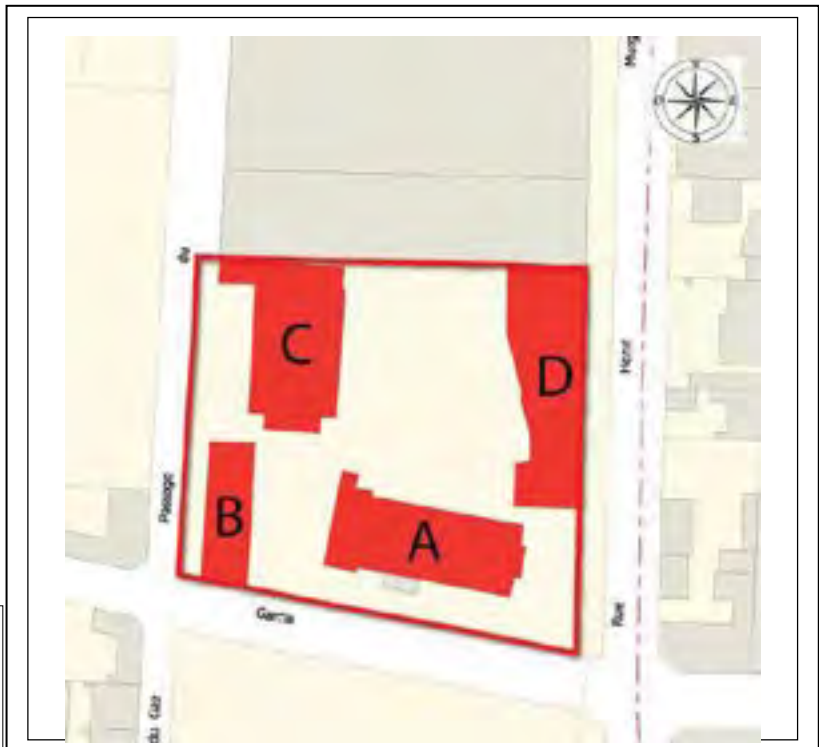


Façade sur cour  
 © Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

**Plan cadastral identifiant les différents bâtiments remarquables.**  
 DGI 1/2500  
 A \_ Chapelle Santa Teresa de Jésus  
 B \_ Dispensaire







Façade-pignon Est.  
© Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

Description et analyse architecturales de la chapelle (A) <span style="background-color: #4F7942; color: white; padding: 2px;">Nv.2</span>	
Plans actuels	En T
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	RDC / 6 travées latérales ; 3 travées de façade
<b>Extensions / Modifications</b>	Extensions au niveau de la façade sur rue par l'installation d'un porche, et deux locaux techniques en parpaings de béton. Seconde extension au niveau de la façade sur cour par l'ajout d'un bloc de sanitaires.
<b>Façades éléments dominants</b>	
Rythme	Rythme régulier des travées
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Structure en béton laissée apparente en façade. Parement de mulot sur façade Ouest et en encadrement de l'entrée sous porche.
<b>Modifications</b>	Le fronton, couronné d'une croix chrétienne, qui marquait initialement la façade Ouest a été tronqué. Le parement de mulot a été mis en œuvre après-guerre homogénéisant le bâtiment avec ceux édifiés à la même époque (dispensaire, services) mais supprimant le caractère brutaliste des façades de béton.
Ouvertures (portes, fenêtres)	Façade Ouest : large bandeau vitré aux huisseries bois. Façade Est : en partie centrale, baie carrée encadrée des vestiges du vitrail d'origine éclairant initialement l'autel. Aux deux extrémités, deux baies éclairant le parloir et la sacristie avec fenêtres en bois à deux battants et croisillons. Façade latérale sur rue : exception faite de celle donnant initialement sur l'autel, toutes les travées sont percées. 1 porte métallique et une baie transformée en porte sur la travée plus proche de la cour ; 1 baie haute (d'origine) aux menuiseries de bois ; 1 double porte en bois donnant accès à la salle ; 1 baie carrée à la menuiserie aluminium ; 1 baie, ou porte, carrée aux huisseries bois à croisillons devant laquelle a été aménagé un local technique. Façade latérale sur cour : ???
Occultation type et matériau	Aucune
Métallerie et ferronnerie	Grilles apposées sur les fenêtres des ouvertures donnant sur la rue Cristino Garcia.
Modénature	La modénature repose sur le travail directement opéré dans la mise en œuvre du béton. En plus de la structure apparente qui crée un rythme à la façade, un large « entablement » composé d'une architrave moulurée, d'une frise et d'une corniche également moulurée, ceinture le bâtiment. La façade Est, emplacement de l'ancien autel, présente un double fronton surmontée d'un clocheton en ciment.
Autres éléments de décor	La frise de la façade sur cour comprend l'inscription peinte « De Santa Teresa de Jésus »
<b>Modifications</b>	Disparition du fronton sur le pignon donnant sur cour. Modifications de nombreuses ouvertures dans leurs proportions et menuiseries, certaines se trouvent obstruées par des édicules parasites.
<b>Toiture</b>	
Type de couverture	Toit à croupe
Matériaux de couverture et éléments de décor	Fibrociment
Percements	Aucun
<b>Modifications</b>	Indéterminé



Façade sur la rue Cristino Garcia  
© IA Obliques 2008 © InterAtlas 2009

Description et analyse architecturales du dispensaire (B) <span style="background-color: #4F7942; color: white; padding: 2px;">Nv.2</span>	
Plans actuels	Rectangulaire. Le bâtiment se compose d'une partie en élévation de deux niveaux et d'une partie basse (extension ?)
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	R + 1 / 5 travées R / 2 travées
<b>Extensions / Modifications</b>	Indéterminé
<b>Façades éléments dominants</b>	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Structure indéterminée (maçonnerie ?), parement de briques type « mulot », soubassement meulière sur rue, enduit tyrolien au niveau du pignon sur rue.
<b>Modifications</b>	Indéterminé
Ouvertures (portes, fenêtres)	Les façades sur cour et sur rue, au RDC et à l'étage, sont scandées de baies hautes identiques placées dans leur axe. Sur l'impasse du gaz, 6 baies au RDC et 5 à l'étage ; sur cour 7 au RDC et 5 à l'étage ; sur rue Cristino Garcia, 2 au RDC et à l'étage. Les menuiseries sont en bois avec croisillon. Porte d'entrée principale en façade sur cour, placée sous un porche de béton marqué d'un remplissage de pavés de verre.
Occultation type et matériau	Volets métalliques escamotables
Métallerie et ferronnerie	Barres d'appui tubulaires
Modénature	Soubassement, angles du bâtiment, bandeau séparant les deux niveaux de l'élévation ainsi qu'une frise sont traités en ciment blanc, créant un contraste avec le parement de mulot.

<b>Autres éléments de décor</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à croupe pour la partie en élévation et toit-terrasse pour celle à RDC.
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques pour le toit à croupe et en toile bitumée pour le toit-terrasse.
<b>Percements</b>	Deux souches de cheminées
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire



Façade sur cour  
© Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

<b>Description et analyse architecturales de la salle de spectacle (C) Nv.2</b>	
<b>Plans actuels</b>	Rectangulaire avec une avancée sur cour.
<b>Elévation / nombre de travées (données extrêmes)</b>	R + 1 niveau de tribune en mezzanine / 6 travées en façades latérales et 3 en façade sur cour (un corps central en avancée et deux en retrait)
<b>Extensions / Modifications</b>	La partie arrière de la salle, réservée aux coulisses et à la scène, a été surélevée.
<b>Façades éléments dominants</b>	
<b>Rythme</b>	Irrégulier
<b>Gros œuvre et parement / Mise en œuvre</b>	Subassement en meulière, structure métallique hourdie de briques pleines laissées apparentes sur les façades latérales mais recouvertes d'un enduit blanc sur la façade-pignon donnant sur cour.
<b>Modifications</b>	Le rythme régulier de la façade a été altéré par les diverses campagnes d'aménagement et de travaux.
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Façade pignon de l'avant-corps composé d'une entrée monumentale sur cour marquée par une résille de ciment armé encadrant une porte en bois elle-même surmontée de deux baies en imposte. En retrait latéral, deux entrées supplémentaires, grille métallique pour celle de gauche et comblement en parpaings sur celle de droite. Façade latérale Est : au niveau de l'avant corps une baie carrée comblée en RDC et une seconde aux huisseries bois à l'étage. Sur le corps central de la façade, trois dernières travées percées en RDC de deux doubles portes métalliques et d'une simple donnant accès à la scène. En partie haute, ouvertures rectangulaires comblées de briques. Façade latérale Ouest : en RDC premières travées percées d'une grande baie aux huisseries de ciment armé de motifs géométriques aléatoires. Une porte métallique placée au niveau de la dernière travée. A l'étage, baies rectangulaires comblées de briques et un accès secondaire (porte doubles en bois à hublots) au niveau de l'étage des tribunes, protégé par un auvent de ciment armé.
<b>Occultation type et matériau</b>	Aucune
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Rampe métallique d'escalier en façade latérale Ouest
<b>Modénature</b>	Pignon à redents ; frises décoratives en briques sur façades latérales.
<b>Autres éléments de décor</b>	Résille de ciment armé en encadrement de l'entrée principale.
<b>Modifications</b>	Les modifications sont nombreuses, et ont lourdement dénaturé la physionomie initiale du bâtiment. La façade-pignon présentait à l'origine un fronton circulaire soutenu par deux consoles moulurées, reprises au niveau de la corniche. En son centre se trouvait une table architecturale rectangulaire. Un bandeau marquait la partie haute de l'encadrement monumental de l'accès central dont le remplage était constitué de parties vitrées en imposte. De manière générale toutes les menuiseries étaient conçues sur un modèle similaire à croisillons en bois. En couronnement, une balustrade ajourée en ciment armé ceinturait le bâtiment. Sur la façade Est, un mur de pelote basque couronné d'un fronton circulaire a été aménagé au niveau des trois premières travées, comblant les ouvertures d'origine. Des réseaux d'antenne, paraboles et autres dispositifs d'évacuation de fumée ont été installés en toiture et sur la façade principale. A ces modifications extérieures, d'autres aussi majeures ont été réalisées à l'intérieur de la salle : suppression des décorations murales, de la scène.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à 2 versants
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Fibrociment
<b>Percements</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Indéterminé



Façade sur cour  
© Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

<b>Description et analyse architecturales du bâtiment de service (D) Nv.2</b>	
<b>Plans actuels</b>	Rectangulaire, au profil en palier
<b>Elévation / nombre de travées (données extrêmes)</b>	RDC en avancée et étage en partie arrière / 15 travées
<b>Extensions / Modifications</b>	Extension en RDC sur toute la longueur du bâtiment.
<b>Façades éléments dominants</b>	
<b>Rythme</b>	Rythme régulier
<b>Gros œuvre et parement /</b>	Structure béton, parement de mulot

<b>Mise en oeuvre</b>	
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Baies carrées à l'étage, disposées de manière régulière. Menuiserie en PVC. RDC, entrée centrale, grandes baies vitrées en menuiserie d'aluminium sur toute la longueur du bâtiment.
<b>Occultation type et matériau</b>	Stores extérieurs en matière textile au RDC, et intérieurs à l'étage.
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Aucune
<b>Modénature</b>	Large bandeau blanc marque séparation entre les niveaux. Couronnement du bâtiment par un large frise blanche.
<b>Autres éléments de décor</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Modification des matériaux des huisseries.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit terrasse
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Toile bitumée sur le niveau supérieur et bacs acier pour la partie basse
<b>Percements</b>	Système de désenfumage
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire

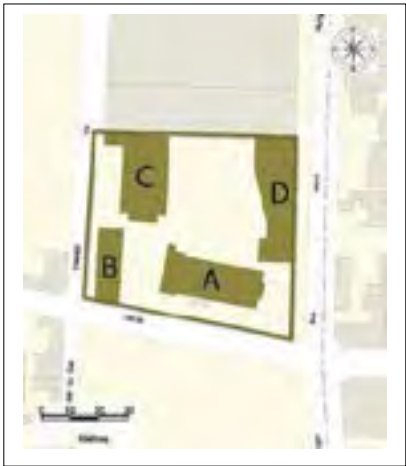
<b>Critères de protection</b>	
<b>Intérêt historique</b>	<p>Le « Hogar » constitue le centre névralgique et historique du quartier de la petite Espagne, conçu en 1922 pour offrir à la population immigrée espagnole de la Plaine, main d'œuvre ouvrière appelée à rejoindre les usines locales, des services sociaux, culturels et culturels. Placé sous la responsabilité de pères clarétains, le lieu devient un véritable refuge pour l'ensemble de la communauté espagnole de la région parisienne. Aujourd'hui entièrement laïc, et appartenant encore à l'ambassade d'Espagne, le « hogar », plus qu'un lieu de mémoire, constitue un patrimoine vivant, témoignant de l'important ancrage de la communauté espagnole sur le territoire.</p> <p>Le site, par son histoire et sa conception, est à rapprocher du collège d'Espagne de la Cité internationale universitaire de Paris. Egalement commandité par le roi Alphonse XIII, le collège est réalisé avec la collaboration de l'architecte E. Boby, principal maître d'œuvre du « Hogar ».</p>
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	<p>A la lisière entre Saint-Denis et Aubervilliers, l'emprise du « hogar » constitue une zone d'interface urbaine de grand intérêt, marquant par la silhouette de ses bâtiments un espace de transition entre des opérations récentes et un tissu plus ancien. La répartition même des bâtiments au sein de la parcelle n'est pas dénuée de logique urbaine. Les trois principaux bâtiments disposés à l'entrée principale dialoguent entre eux. La fontaine, ajoutée a posteriori, apporte une touche ibérique supplémentaire au cœur de ce lieu de passage, modèle simplifié d'une <i>plaza</i> intérieure.</p> <p>L'emplacement de la salle de spectacle dans la perspective de l'entrée, appelle une volonté d'ouvrir le site sur l'extérieur.</p>
<b>Intérêt architectural</b>	<p>La chapelle qui n'a été que partiellement modifiée révèle encore la force de son parti constructif, entre un rationalisme affirmé par le maintien des structures béton en façade, et une esthétique moderne créée par le jeu des modénatures.</p> <p>A l'inverse, seuls témoignent de la monumentalité de la salle de spectacle l'important volume de la halle et un pignon à redents. Les dispositions d'origine du pignon à fronton sont visibles en négatif sur l'actuelle façade, démontrant la réversibilité des aménagements. La balustrade qui ceinturerait le bâtiment, peut être considérée comme un élément d'architecture d'inspiration ibérique, que l'on retrouve également sur le collège d'Espagne de la Cité universitaire.</p> <p>Autre élément identitaire du site, le mur de pelote basque, autrement appelé fronton « place libre », dont les dimension, forme et couleur sont identiques aux modèles réglementaires.</p>
<b>Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE</b>	
<b>Recommandations générales</b>	/
<b>Recommandations spécifiques</b>	<p>Dans le cadre d'un projet d'aménagement du site, il est recommandé de conserver la cour d'entrée qui dessert la chapelle, la salle de spectacle et le dispensaire. Il conviendra aussi de préserver la cour arrière qui s'ouvre sur le bâtiment de service. Si des aménagements d'extension sont nécessaires, il sera privilégié pour l'implantation de nouveaux bâtiments de s'adosser à la parcelle mitoyenne CI 131. Ces nouveaux bâtiments ne devront pas alors dépasser R+1 afin de conserver les gabarits généraux des bâtiments existants sur la parcelle. Par ailleurs, il conviendra de préserver et restaurer, outre les bâtiments identifiés, le mur de clôture de belle qualité sur la rue Cristino Garcia.</p> <p>Concernant les bâtiments existants, ceux-ci ayant été lourdement dénaturés, il conviendra d'en retrouver les dispositions d'origines. Les cartes postales anciennes permettent de documenter assez précisément les édifices et donc de proposer un projet architectural et technique cohérent. Ainsi les bâtiments devront, avant toute intervention, faire l'objet d'une étude architecturale et technique qui permettra d'une part, de préciser les modifications qu'ont subi le bâtiment et leur impact sur celui-ci, et d'autre part, d'analyser les désordres en présence sur le clos et couvert mais aussi sur les éléments de second œuvre. Les extensions ne sont pas recommandées mais elles peuvent être étudiées au cas par cas : une attention particulière devra alors être portée au projet architectural afin de ne pas nuire à la lisibilité du bâtiment d'origine ni à la qualité intrinsèque de celui-ci. En effet, le projet devra s'effacer et valoriser le bâtiment existant. Les surélévations sont, de manière générale, interdites à l'exception du dispensaire qui pourra recevoir au niveau de la terrasse une légère surélévation (cf. ci-après). Les extensions devront aussi être respectueuses de l'harmonie d'ensemble (implantations et ouvertures autour des cours).</p> <p>Pour la chapelle, on veillera prioritairement à mieux intégrer au bâtiment les édicules construits en façade sur rue, soit en les intégrant à la construction, soit en les déplaçant sur un espace moins visible. A minima il est</p>

	<p>recommandé de proposer une finition de parement par enduit à la teinte proche de celle du bâtiment. Afin de préserver les lignes et l'esprit général de la chapelle, on veillera à conserver la tonalité du béton, à ne pas coffrer les structures extérieures, à retrouver les proportions des baies. Si pour des raisons de confort, les menuiseries devaient être remplacées, on veillera à respecter les proportions entre clair de vitrage et menuiserie et à conserver le profil des menuiseries. Lors de la restauration de l'édifice, il conviendra d'étudier l'ensemble des façades. Si celles-ci ne peuvent pas être toutes traitées ensemble lors d'un chantier unique en une seule tranche de travaux, il conviendra au moins d'effectuer les travaux de restauration sur l'ensemble d'une façade afin d'assurer l'homogénéité du traitement de la toiture au sol. Une attention particulière devra être portée aux éléments de modénature, de décor et de second œuvre (notamment menuiserie et cadre en ciment armé des baies) d'origine. Les vitraux sur la baie Est devront faire l'objet d'un véritable programme de restauration.</p> <p>Concernant la salle des spectacles, dans le cadre d'une réhabilitation, il est recommandé de restituer a minima les éléments de décor et de modénature d'origine afin de lui redonner sa monumentalité face à l'accès principal ainsi que sa fonctionnalité. Il conviendra aussi de revoir l'attribution actuelle des espaces pour offrir de bonnes conditions de circulation des personnes dans un souci de respect du bâti. De manière générale, les diverses ouvertures comblées en partie haute devront être rouvertes pour permettre l'éclairage naturelle des espaces, et les portes latérales réaménagées pour retrouver leurs fonctions d'origine d'accès à la salle. La façade principale nécessite un véritable travail architectural s'appuyant sur les documents d'archive pour retrouver ses dispositions d'origine. Notamment, la porte principale doit retrouver une cohérence dans son dessin et ses matériaux avec les menuiseries des autres bâtiments du site comme cela était le cas à l'origine. La balustrade qui couronnait le bâtiment, décor d'inspiration ibérique qui renforce le caractère identitaire de la construction, mériterait quant à elle d'être restituée à l'identique. Dans le cadre de l'attribution de nouvelles fonctions à la salle de spectacle (restauration, ateliers etc...) il est recommandé d'effectuer en priorité des extensions sur la façade Est profitant de l'espace disponible en cœur de parcelle. Ces travaux éviteront d'altérer le mur de pelote basque.</p> <p>Le dispensaire doit être intégré au schéma d'ensemble d'aménagement de la parcelle auquel il peut apporter une vitrine depuis la rue. S'il est recommandé de maintenir son gabarit général, il est possible d'utiliser le toit terrasse pour créer une surélévation arrivant à niveau du faitage de la construction. Dans ce cadre on privilégiera une conception contemporaine plutôt que de singer l'architecture existante. Les fines huisseries en ciment armé présentes en partie basse pourront constituer une bonne base d'inspiration.</p>
--	--

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**Nv.2**

1/2500<sup>e</sup>



**Autres vues**



1 – Pignon Est de la chapelle depuis la rue Cristino Garcia  
 2 – Façade latérale Sud de la chapelle depuis la rue Cristino Garcia  
 3- Détail des vestiges du vitrail du cœur de la chapelle  
 4- Façade-pignon sur cour  
 5 – Façade latérale Ouest de la salle de spectacle  
 6- Façade latérale Est de la salle de spectacle, vue du mur de pelote basque  
 © Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis





7



8



9

7- Vue de l'intérieur de la salle de spectacle et de sa structure métallique.  
 8 - Entrée de la salle de spectacle  
 9 - Fresque peinte à l'intérieur de la salle de spectacle  
 © Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

**Sources et bibliographie**

Lillo Natacha, *Espagnols en « banlieue rouge », Histoire comparée des trois principales vagues migratoires à Saint-Denis et dans sa région au XXe siècle*, thèse de doctorat d'histoire soutenue à l'IEP de Paris, sous dir° de Pierre Milza, 2 tomes, 2001

AMSD, Série O. Travaux publics. Voirie. Moyens de transport. Régime des eaux AUTORISATIONS ET PERMIS DE CONSTRUIRE, 2 O 157 « rue de la Justice » voir ci-dessous

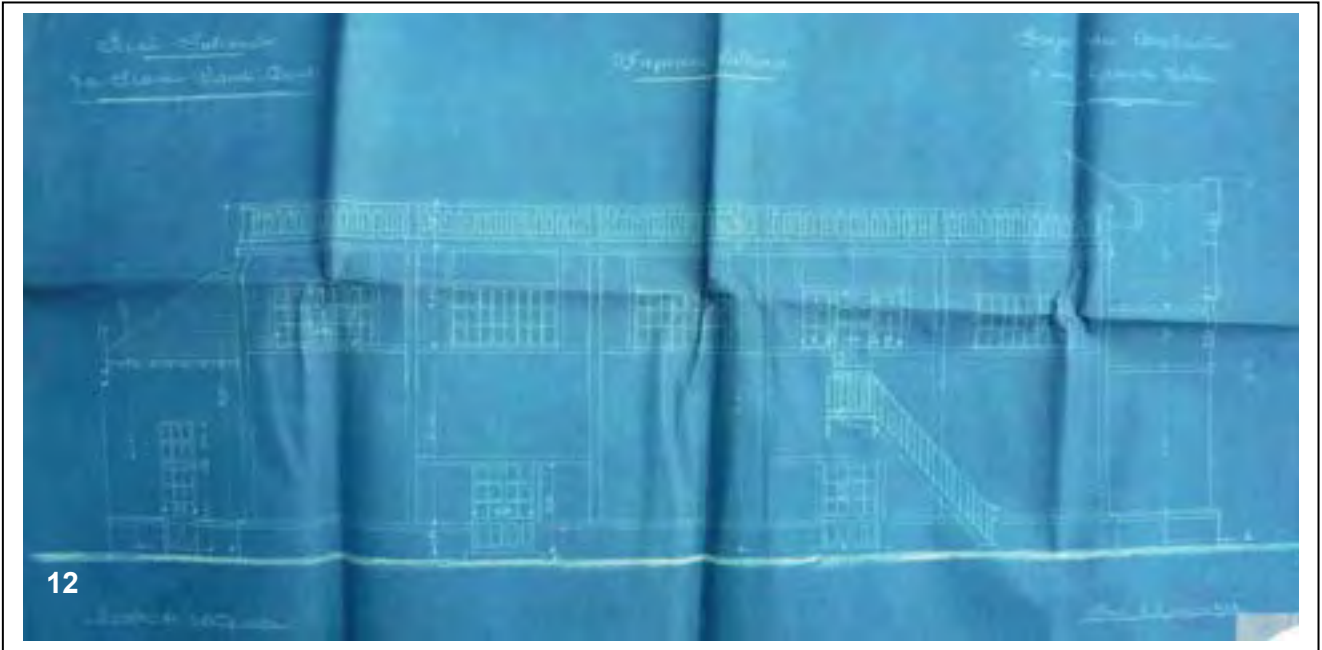


10



11

10, 11, 12 – Façade-pignon, coupe et façade latérale Ouest de la salle des fêtes à son origine, 1924 AMSD 2 O 157



12



13



15



14



16

13 et 14 - Façade depuis la rue de la chapelle, et vue intérieure, détail de l'autel et des vitraux dont quelques éléments sont encore en place. Vers 1930.  
15 et 16 - Façade-pignon de la salle des fêtes, et vue de la scène d'origine, vers 1930.

**Documents provisoires en attente des copies d'originaux.**

**Fiche PLU n°247**


**Dénomination : Equipement sportif**

**Appellation (facultatif) : Stade de France**

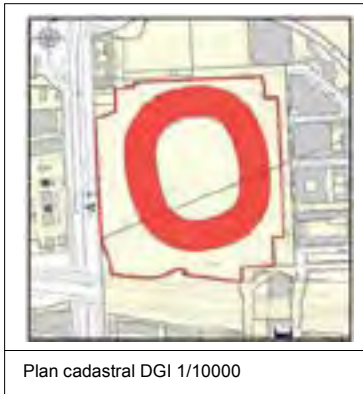
**Adresse : rue Jules Rimet et rue Henri Delauney**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2014) BZ / 0122 ; 0136 ;

 <p>Plan de situation source : INSEE</p>	Caractéristiques historiques	
	Epoque / Date de Construction	1995 - 1998
	Destination Initiale	Equipement sportif
	Destination actuelle	Equipement multifonctionnel
	Maître d'œuvre	Michel Macary, Aymeric Zublena, Michel Regembal, Claude Costantini architectes
	Maître d'ouvrage	Consortium Bouygues / Dumez / SGE
Propriétaire actuel	Consortium Bouygues / GTM / STF	

Analyse urbaine et paysagère	
<b>Contexte urbain et paysager</b>	Le stade de France est bordé au sud par l'A 86, à l'ouest par l'A 1 et à l'est et au nord par le canal de Saint-Denis. Au-delà de ses abords immédiats très minéraux, il est bordé de locaux d'activités, de commerces et de logements, ainsi que d'un stade d'entraînement au nord.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (co visibilité avec la basilique).
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	Le stade occupe la totalité de la parcelle, excepté les mails piétons qui le bordent de part en part.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Visible, il se perçoit de très loin de par son envergure et a été conçu pour être admiré des autoroutes et transports en commun (RER B et C) qui le jouxtent. Ainsi, il est même visible depuis le périphérique parisien.
<b>Clôture : type et matériau</b>	<input type="checkbox"/> Grille métallique et entrées bordées de guichets revêtus de pierres agrafées.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire.



Description et analyse architecturale	
<b>Plan actuel</b>	En ellipse.
<b>Parties constituantes</b>	/
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire.
<b>Élévation / nombre de travées</b>	Le stade est constitué de 4 niveaux + un niveau de tribunes et découpé en 18 secteurs rythmés par 18 mâts de 60 m de haut.
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire.
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Béton et structure métallique.
<b>Parement / remplissage</b>	Béton brut.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire.
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Portes pleines ou vitrées et fenêtres sont à huisseries métalliques dans les différents espaces de dessertes et dans le musée / espace commercial et dans les carrés VIP du stade.
<b>Occultation type et matériau</b>	Aucune de notoire.
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Garde-corps, balcons, barres d'appui sont métalliques.
<b>Modénature</b>	Les quatre niveaux très identifiables sont surmontés en partie supérieure de tribunes. Ils sont desservis par d'imposants escaliers qui rejoignent le quatrième niveau.
<b>Autres éléments de décor</b>	Néant.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Auréole couvrant les seules tribunes d'un seul tenant (sans point de dilatation).
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Vaste structure métallique monolithique couverte, en son cœur, d'un vitrage feuilleté translucide inventé pour le stade.
<b>Percements</b>	Néant.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire.



Critères de protection	
Intérêt historique	Depuis le stade olympique Yves du Manoir à Colombes pour les J. O. de 1924, l'Etat n'a pas porté de projet aussi ambitieux. Après l'arlésienne qu'a constitué le projet de stade de 100 000 places, porté depuis les années 1930, relancé dans les années 1950 puis objet d'un concours en 1962 / 1963 réunissant les grands architectes de l'époque mais abandonné en 1965, seul le Parc des Princes de Roger Taillibert a relevé, en 1972 et en partie seulement, ce défi architectural et financier ! En effet, ce dernier n'accueille que 49 700 spectateurs et a une envergure plus communal-régionale que nationale. En dehors de l'exclusion du projet de Jean Nouvel et du choix, perçu comme politique du consortium emmené par Bouygues, par le premier ministre E. Balladur, le stade de France et son implantation à la Plaine-Saint-Denis apparaît aujourd'hui comme une réussite pour la commune et bien au-delà, depuis la victoire de l'équipe nationale lors de la coupe du monde de football de 1998. Rien qu'à ce titre, celui qui fut préalablement appelé le « Grand Stade » est entré dans le patrimoine national quelques mois après son inauguration et s'est imposé comme le « stade de France ».
Intérêt urbain et paysager	Edifice signal s'il en est, le stade de France qualifie une part non négligeable du paysage urbain dionysien. Il a, par ailleurs, permis un vaste réaménagement du quartier en terme de transports (RER B et C), de voiries et d'image, point d'appui pour une réaffectation vers du logement privé et social, des bureaux et des commerces.
Intérêt architectural	Si certains regrettent encore le projet Nouvel et sa multifonctionnalité « high tech » affichée, la principale qualité du stade de France réside dans sa simplicité, tant du point de vue du parti pris architectural que strictement technique.
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations générales	/
Recommandations spécifiques	Les vues vers le stade comme celles du stade, et de l'esplanade qui le borde, vers la Basilique ne devront en aucun cas être occultées. En effet, ces deux éléments phares dans la ville, la Basilique et le Stade, méritent d'être identifiés de loin car ils sont de véritables repères urbains.
Autres	

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**NIV 2**

1/10000<sup>e</sup>



**Autres vues**



Le stade depuis la passerelle sur le canal.  
J. Mangin, UASD - Département de la Seine-Saint-Denis



Les abords du stade, côté ouest, avec entrée et guichet.  
J. Mangin, UASD - Département de la Seine-Saint-Denis



Le stade depuis la rue du Tournoi des 5 nations.  
J. Mangin, UASD - Département de la Seine-Saint-Denis



Vue rapprochée rue Jules Rimet.  
J. Mangin, UASD - Département de la Seine-Saint-Denis

**Sources et bibliographie**

De Gravelaine (Frédérique), *Le stade de France*, Paris, Le Moniteur, 1997.

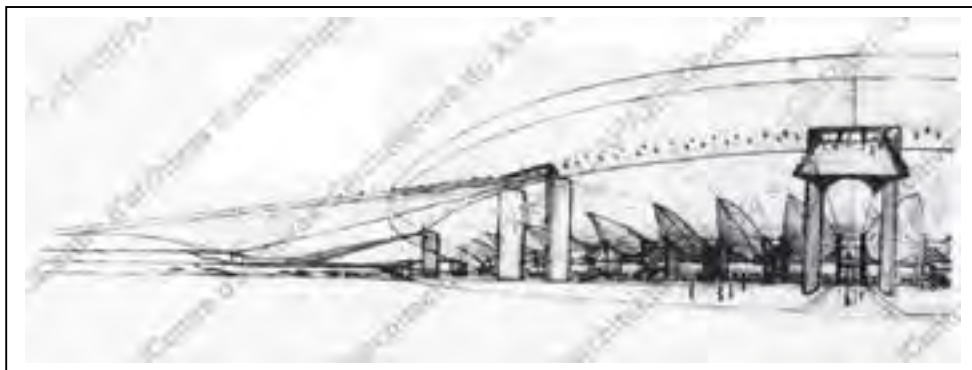
Collectif, *Grand stade. Les dix-huit projets*, supplément à AMC n°54 septembre 1994.



Vue rapprochée du stade.  
J. Mangin, UASD - Département de la Seine-Saint-Denis



Projet pour le concours de 1962-1963 pour un stade de 100 000 places dans le bois de Vincennes, Paris XIIe arrdt. Ci-dessus et ci-dessous, le projet de l'Atelier de Montrouge (J. Renaudie, P. Riboulet, G. Thurnauer, J.-L. Véret, arch., 162 lfa 117). Centre d'archives d'architecture du XXe siècle, Cité de l'Architecture et du patrimoine.



**Fiche ensemble PLU n°248**

Dénomination : **Vélodrome**

Appellation (facultatif) : **Vélodrome municipal**

Adresse : **43, avenue de Stalingrad**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) H / 6



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de Construction	Vers 1928-1930 ; piste, tribunes, souterrain, maison du gardien Vers 1960-1965 : groupe sanitaire
Destination Initiale	Activités sportives
Destination actuelle	Activités sportives
Maître d'œuvre	Groupe sanitaire : Gaston Martin (architecte)
Maître d'ouvrage	Société anonyme immobilière du Stade "Vélodrome de Saint-Denis"
Propriétaire actuel	Ville de Saint-Denis

**Analyse urbaine et paysagère**



Vue de la piste  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

<b>Contexte urbain et paysager</b>	Implantée en limite de la commune de Pierrefitte et non loin de l'université Paris VIII, cette vaste parcelle est située à l'angle de l'avenue Stalingrad et d'un chemin latéral privé (ancien chemin qui permettait l'accès aux usines Ternois et Guinon). Elle fait face à la cité S. Allende et se situe au sud-est des futures archives nationales (Pierrefitte) dans un quartier mixte mêlant habitat collectif et équipements.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Non
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	La piste du vélodrome, qui occupe la plus grande partie du terrain se trouve légèrement en retrait par rapport à l'avenue Stalingrad. Elle est implantée parallèlement par rapport à celle-ci. Elle est complétée par différents bâtiments : la maison du gardien (alignée sur l'avenue Stalingrad), des tribunes (sud), vestiaires (est) et un local annexe (est) et le groupe sanitaire (nord-est).
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	La piste est invisible depuis la rue ainsi que les tribunes (sud) et les bâtiments annexes. Par contre, la maison du gardien est visible depuis la rue car alignée sur celle-ci. De part et d'autre de la maison du gardien court la clôture formée d'un mur plein.
<b>Clôture : type et matériau</b>	<input type="checkbox"/> Mur plein complété par un portail voiture situé à l'angle de l'avenue de Stalingrad et du chemin latéral et d'une porte piétonne qui jouxte la maison du gardien avenue Stalingrad. Mur situé au nord en moellons
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire

**Description et analyse architecturales de la piste, passage souterrain et tribunes**

<b>Plan actuel</b>	Piste : en cercle de 250m de circonférence
<b>Parties constituantes</b>	Piste, pelouse, passage souterrain, tribunes
<b>Extensions / Modifications</b>	La tribune populaire située sur le coté nord du terrain a été supprimée.
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Indéterminé
<b>Modifications</b>	La structure porteuse de la piste a été refaite.
<b>Ouvertures</b>	Passage souterrain au sud-est de la piste qui permet l'accès à la pelouse
<b>Occultation type et matériau</b>	/
<b>Méallerie et ferronnerie</b>	Piste et tribunes : garde-corps et muret protecteur entourant la piste en aluminium (?)
<b>Modénature</b>	/
<b>Autres éléments de décor</b>	/
<b>Modifications</b>	Le muret qui encadrait la piste était initialement en bois.

**Description et analyse architecturales des bâtiments annexes**

<b>Plan actuel</b>	Rectangulaire
<b>Parties constituantes</b>	Maison du gardien, groupe sanitaire, cabines, local annexe
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Elévation / nombre de travées</b>	RDC à R + 1
<b>Extensions / Modifications</b>	Maison du gardien a été récemment ravalée
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Indéterminé
<b>Modifications</b>	Les cabines étaient initialement en bois.

<b>Ouvertures</b>	Maison du gardien : 2 fenêtres à RDC et à R +1 et porte (façade nord) Groupe sanitaire : 2 portes et 3 petites fenêtres et 1 porte en panneaux de verre translucide. Cabines : 15 portes Local annexe : 1 porte double, 1 porte simple et 1 fenêtre
<b>Occultation type et matériau</b>	Maison du gardien : volets en bois
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Maison du gardien : garde-corps Local annexe et groupe sanitaire : grille de protection sur les fenêtres
<b>Modénature</b>	Maison du gardien : bandeau
<b>Autres éléments de décor</b>	/
<b>Modifications</b>	Groupe sanitaire : doté à l'origine de 3 portes, une a été remplacée par des panneaux de verre et une autre décalée. Maison du gardien : des volets roulants ont été installés sur la façade sud. Les cabines étaient initialement en bois.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Maison du gardien : toit à 2 pentes Local annexe, cabines et groupe sanitaire : toit à 1 pente
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Maison du gardien et local annexe : tuiles mécaniques Cabines et groupe sanitaire : tôles ondulées
<b>Percements</b>	Maison du gardien : lucarnes pendantes
<b>Modifications</b>	Façade a été récemment repeinte

<b>Critères de protection</b>	
<b>Intérêt historique</b>	Ce vélodrome est emblématique du développement des compétitions cyclistes qui se multiplient à partir du XXe siècle et de l'importante activité sportive qui règne à Saint-Denis. C'est d'ailleurs à l'une d'elles, le Club Véloceipédique Dionysien (fondé en 1892), constituée en 1928 en « Société anonyme immobilière du Stade vélodrome de Saint-Denis » que revient l'initiative de louer un terrain à la société anonyme des « anciennes maisons Ternois et Guinon » en 1928 afin d'y édifier ce vélodrome. Siège de l'Office municipal des sports créé en 1934, il est acquis par la ville en 1933. L'actuelle maison du gardien existait déjà sur le terrain avant l'édification du vélodrome. Le groupe sanitaire a quant à lui été réalisé vers 1960 sur les plans dressés par l'architecte communal Gaston Martin.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	Bien que le vélodrome et ses bâtiments annexes aient fait l'objet de quelques modifications afin de s'adapter aux normes (remplacement du bois par de l'aluminium ou du béton par exemple), il a conservé son implantation d'origine.
<b>Intérêt architectural</b>	De par sa circonférence de 250 mètres et des virages inclinés à 45 degrés permettant d'atteindre une grande vitesse, la piste de ce vélodrome serait une réplique exacte du Vélodrome d'hiver de Paris.
<b>Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE</b>	
<b>Recommandations : NIVEAU 3 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN PARTIE</b>	
<b>Recommandations générales</b>	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.5 Les façades enduites 1.7 Les toitures et couvertures
<b>Recommandations spécifiques</b>	Depuis 1950, le site a assez peu évolué. Il conviendra de préserver et de restaurer selon leur état d'origine ou supposé les bâtiments existants identifiés en niveau 2. Si de nouveaux bâtiments étaient nécessaires pour le développement des activités sportives, ceux-ci devront être implantés le long des limites de parcelle dans l'esprit du plan masse d'origine et ainsi de conserver la piste dégagée de toutes constructions.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.2

Nv.3

1/2500<sup>e</sup>



**Autres vues**



**Ci-dessus** : piste et tribunes  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



**Ci-contre à gauche** : entrée du passage souterrain  
**Ci-contre à droite** : la piste depuis la tribune  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



**Ci-dessus** : cabines avec au fond le groupe sanitaire et local annexe (premier plan)  
**Ci contre** : maison d'habitation du gardien  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



**Ci-dessus** : groupe sanitaire  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

**Sources et bibliographie**

AMSD, cotes 15AC6 ; 6M19 ; 6M20 ; 97ACW18  
 Borne sur site



1 - Prix du Conseil municipal septembre 1959 (avec les établissements Ternois et Guinon au fond)  
 2 - Record du monde cycliste de distance en 24 heures  
 3 - Remises de prix à différents coureurs.  
 Vélo-drome municipal



Extrait de l'Atlas de la Seine (révision) - 1939  
 IGN



Plan du site, vers 1950  
 AMSD, cote 15AC16



Papier en tête, 1933,  
 AMSD, cote 6M19

**Fiche PLU n° 249**

**Dénomination (ENSEMBLE DE) : fort de la Briche et caserne des pompiers**

**Appellation (facultatif) :**  
**Adresse : rue et chemin du fort de la Briche**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) AE0065



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1841-1845 : fort 1990-1994 : caserne des pompiers
Destination initiale	Fort militaire avec zone non-aedificandi
Destination actuelle	Caserne des sapeurs pompiers de Paris (26 <sup>ème</sup> compagnie et centre de formation des cadres)
Maître d'œuvre	Général Guillaume Dode de la Brunerie (1775-1851), président du conseil des fortifications, maréchal de France à l'issue de cette mission. Roland Schweitzer architecte (caserne des pompiers)
Maître d'ouvrage	Ministère de la Guerre
Propriétaire actuel	Ministères de l'Intérieur et de la Défense



Plan cadastral DGI 1/15000

**Analyse urbaine et paysagère**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	A proximité immédiate d'Epinaux-sur-Seine et proche du fleuve, le site est intégré à un paysage urbain caractéristique d'entrée de ville, composée de constructions assez composites et entourées de voies routières importantes. Il intègre la voie ferrée des Chemins de fer du Nord (Carte d'Etat Major de 1835) qui préexiste au fort, formant de fait un bastion autonome, au sud des voies.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Non, une partie du site est classée en espace boisé classé (EBC).
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	Le fort est un polygone irrégulier doté d'un seul bastion complet (nord-ouest) et d'un demi-bastion à l'est. Les remparts sont conservés ainsi que l'entrée principale. Les trois bâtiments de casernements ont par contre disparus, remplacés par les nouvelles installations des pompiers conçus par R. Schweitzer. La caserne des pompiers s'est substituée au bâtiment principal en fond de cour, le long de la voie ferrée, tandis que bâtiments d'accueil et de logements des familles prennent place de part et d'autre de la cour juste après l'entrée. Une grande part des casemates intégrées dans la partie intérieure des remparts est utilisée par les pompiers (hébergement, salles diverses, lieux de stockage). Les fossés et glacis nord et nord-est sont affectés à l'entraînement des pompiers.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Le site est en grande partie dissimulé par le retrait du fort par rapport aux voies de proximité et surtout par le développement d'arbres et arbustes aux abords immédiats du fort.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Néant
<b>Modifications</b>	Destruction des casernements contemporains du fort, réaffectation d'une grande partie des casemates.

Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/30000



<b>Description et analyse architecturales du fort de la Briche</b> <span style="background-color: #4F7942; color: white; padding: 2px;">Nv.2</span>	
<b>Plan actuel</b>	Fort bastionné de forme irrégulière doté à l'origine d'un bastion principal, au nord-ouest et d'un demi bastion à l'est. L'entrée est entourée de deux corps de garde avec pont-levis et chemin couvert, avec une poterne donnant sur les voies ferrées. Le rempart forme un U au nord de la cour central et abrite 15 casemates surmontées de traverses, un cavalier double le rempart au niveau du bastion principal où se logent les 2 magasins à poudre (de 95 m <sup>2</sup> chacun). Après 1874, le magasin situé à l'ouest fut enterré. Un dernier mur d'enceinte prend place à l'ouest, au-delà de la voie ferrée, et jusqu'à la Seine. En 1870, une guérite y a été érigée.
<b>Parties constituantes</b>	Fossés et glacis attenants au fort, digues du Croult avec parapet en terre et fossé en eau rejoignant le fort de la Double-Couronne.
<b>Extensions / Modifications</b>	Casernements d'origine aujourd'hui détruits.
<b>Élévation / nombre de travées</b>	R + 2 pour le rempart
<b>Extensions / Modifications</b>	Disparition de la digue du Croult, disparition partielle des fossés et glacis
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Murs maçonnés de meulière
<b>Parement / remplissage</b>	Parement de meulière et pierre de taille pour les chaînages et les encadrements des ouvertures des remparts, pierre de taille pour l'entrée principale.
<b>Modifications</b>	Les entrées des casemates et traverses ont été modifiées lors des réaménagements.
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Meurtrières sur les remparts à proximité de l'entrée, baies encadrées de meurtrières sur les deux corps de garde de l'entrée. L'entrée principale est marquée par un avant-corps en pierre de taille, dans lequel, en retrait, une baie en arc plein cintre permet l'accès. L'encadrement de celle-ci est surmonté d'un entablement qui, à l'emplacement de la frise, présente une table dans laquelle on peut lire l'inscription « Fort de la Briche ». L'entablement est lui-même surmonté d'un haut bandeau d'attique où figure la date « 1843 ».
<b>Occultation type et matériau</b>	Néant
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Néant
<b>Modénature</b>	Corniche et chaînages d'angle en pierre de taille pour les remparts, encadrements en pierre de taille des portes de l'entrée et des autres portes.
<b>Autres éléments de décor</b>	Néant
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Voûtes maçonnées couvertes de terre.
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Néant
<b>Percements</b>	Néant
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire

<b>Critères de protection du fort</b>	
<b>Intérêt historique</b>	Le fort de la Briche témoigne des premiers ouvrages de 1831 connectant déjà la Briche à la Double-Couronne, via le Croult, suite à l'invasion de 1814. La guerre de 1870, dont témoigne la guérite en bord de Seine, constitue l'autre événement historique majeur lié au fort de la Briche, au-delà de son intérêt historique intrinsèque comme élément des fortifications de Paris.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	Le fort de la Briche constitue un site urbain et paysager intéressant offrant des espaces uniques : l'entrée et ses abords, la cour centrale avec le cavalier, les casemates, traverses et les remparts et, enfin, ce qui subsiste des fossés.
<b>Intérêt architectural</b>	Très différent du fort de l'Est, le fort de la Briche recèle des spécificités tels que les traverses et le cavalier qui en font un témoignage de l'architecture militaire de 1840 très intéressant.



**Autres vues du Fort de la Briche**

- 1 \_ Les abords du fort et sa silhouette générale (due aux traverses) au début du XXème siècle
  - 2 \_ L'entrée du fort aujourd'hui
  - 3 \_ Le rempart côté Seine, à gauche la guérite de 1870
  - 4 \_ Les casemates surmontées des traverses
  - 5 \_ Le cavalier qui double le rempart pour compléter la défense du fort doté d'un seul véritable bastion
- Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC





Vue générale de la cour. Dans le fond, le bâtiment de casernement des troupes.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

## Description et analyse architecturales de la caserne des Sapeurs pompiers de Paris Nv.2

<b>Plan actuel</b>	Rectangulaire. Le bâtiment principal se combine avec d'autres bâtiments garages et locaux techniques, d'une part, réfectoire et salles de repos, d'autre part, tout en accueillant hall d'entrée en RDC et logements individuels en étage. Le second ensemble est plus simple et exclusivement affecté au logement des familles.
<b>Parties constituantes</b>	Les casemates et traverses ont été réaménagés à l'usage des sapeurs pompiers (salles de formation, hébergement temporaire, locaux techniques) mais dans les années 1970 / 1980.
<b>Extensions / Modifications</b>	Pour le Centre de formation des cadres, un nouveau bâtiment a été conçu à proximité de la caserne mais en changeant d'architecte
<b>Élévation / nombre de travées</b>	R + 4 pour la caserne et les logements familiaux
<b>Extensions / Modifications</b>	Néant
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Béton
<b>Parement / remplissage</b>	Briques et céramiques en parement.
<b>Modifications</b>	Néant
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Portes et fenêtres métalliques noires.
<b>Occultation type et matériau</b>	Volets roulants sur les logements familiaux.
<b>Méallerie et ferronnerie</b>	Balcons avec gardes corps métalliques et main courante en bois.
<b>Modénature</b>	Le parement de céramique blanche occupe les trois premiers niveaux tandis que le parement de briques se concentre sur les deux derniers. Les fonctions sont bien marquées, notamment les logements individuels de la caserne qui bénéficient tous d'une loggia et donnent une épaisseur à cette partie spécifique du bâtiment. Pour l'ensemble de logements familiaux, l'architecte joue des retraits et multiplie les balcons, offrant sur cour, des terrasses plantées.
<b>Autres éléments de décor</b>	/
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit terrasse
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Néant
<b>Percements</b>	Néant
<b>Modifications</b>	Néant

## Critères de protection

<b>Intérêt historique</b>	La caserne des pompiers du fort témoigne d'une réaffectation pertinente des lieux. Après avoir tenté de conserver les casernements d'origine en les réaménageant (années 1970 / 1980), la construction d'une nouvelle caserne s'est imposée au début des années 1990.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	/
<b>Intérêt architectural</b>	Ces deux bâtiments constituent un ensemble homogène très intéressant et très représentatif de l'œuvre de Schweitzer, architecte très marqué par Le Corbusier et l'architecture moderne (porte à faux, loggias, formes épurées, usage du béton mais aussi de la brique). Il est notamment connu pour son ensemble rue de Reuilly à Paris où il mêle béton et brique et construit sur plus de 20 ans dans le cadre de la ZAC.

**Autres vues de la caserne des Sapeurs Pompiers de Paris**



Les terrasses plantées de l'ensemble de logements familiaux, côté cour central.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



L'entrée principale de la caserne  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Caserne et logements, à gauche se devine l'entrée du fort.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Les logements familiaux, côté rempart. Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

**Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE**

<b>Recommandations générales</b>	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.4. Les façades en pierre
<b>Recommandations spécifiques</b>	<p>Une partie du site étant classé en EBC, les changements d'affectation du site ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements sont strictement interdits. La parcelle sur laquelle se situe le mur d'enceinte à l'ouest, au-delà de la voie ferrée, et jusqu'à la Seine n'est pas intégré au classement en EBC. Cependant, il conviendrait de conserver des arbres, quand leur état le permet, car ils offrent un environnement verdoyant et permettent d'avoir un certain recul par rapport au mur. Il conviendrait cependant d'élaguer un certain nombre d'arbustes qui étouffent la construction et nuisent à sa lisibilité. La mise en valeur de cette partie du mur d'enceinte et de sa guérite d'angle devrait être faite en relation avec l'aménagement des quais de la Seine et du boulevard Foch.</p> <p>Par ailleurs, on veillera à conserver les fossés libres de toutes constructions, quand ils le sont encore. Il conviendrait aussi d'éviter de planter des arbres de tiges hautes afin de dégager un espace de respiration devant le fort et de permettre ainsi la perception de l'extérieur des remparts. Des vues sur le fort depuis la rue du fort de la Briche et, si possible, depuis l'avenue de la République devraient être créées (et préservées quand elles existent) pour permettre son appréhension depuis les rues avoisinantes. Le fort est un repère urbain intéressant qui mérité d'être identifié comme tel.</p> <p>Enfin, comme il a été souligné précédemment, le fort de la Briche est très différent du fort de l'Est en termes d'architecture. Aussi il conviendra de porter une attention particulière aux éléments caractéristiques de l'architecture militaire (par exemple, entre autres, les traverses et le cavalier). Ces éléments devront être préservés et restaurés.</p>
<b>Autres</b>	/

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**Nv.2**

1/15000<sup>e</sup>



**Sources et bibliographie**

Collectif, « Les fortifications en Île-de-France 1792-1944 », *Les Cahiers de l'IAURIF*, juin 2005, 219 p. ; Dallemagne François, Mouly Jean, *Patrimoine militaire*, Paris, Scala : Ministère de la Défense, 2002, 327 p.

**Fiche PLU n° 251**

Dénomination :  
**Caserne de gendarmerie**

Appellation (facultatif) :  
**Gendarmerie de Saint-Denis**

Adresse : **49, boulevard Marcel Sembat**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) AH / 88



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	c.1860
Destination Initiale	Caserne
Destination actuelle	Locaux associatifs
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Préfecture de la Seine
Propriétaire actuel	Indéterminé

**Analyse urbaine et paysagère**



Façade sur rue  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

<b>Contexte urbain et paysager</b>	Cette vaste parcelle, concomitante de la construction de la Gendarmerie, est située en périphérie du centre-ville historique de la ville dans une zone de transition liée au canal. A l'ouest du boulevard Marcel Sembat, le bâti est discontinu et hétérogène : immeubles de logements ponctués de maisons particulières et d'ateliers liés à la proximité du canal.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (notamment dans le périmètre de protection du couvent des Ursulines).
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	Le bâtiment principal est aligné sur le boulevard et structure le carrefour avec la rue Denfert-Rochereau et le boulevard Jules Guesde au nord. A l'arrière, caché par le mur d'enceinte l'ancien bâtiment de commun (des écuries vraisemblablement) est aligné sur le fond de la parcelle à l'ouest.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Bâtiment structurant du carrefour.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Mur d'enceinte surmonté d'une grille : moellons apparents au nord et mur enduit au sud percée d'une grille d'entrée.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire



Plan cadastral DGI 1/2500

**Description et analyse architecturales de la caserne et du bâtiment de commun sur cour**



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

<b>Plan actuel</b>	<b>Caserne</b> : Rectangulaire <b>Bâtiment de commun</b> : en V
<b>Parties constituantes</b>	/
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Élévation / nombre de travées</b>	<b>Caserne</b> : R + 3 / 9 travées composées symétriquement : quatre de part et d'autre de la travée centrale légèrement plus large comprenant une porte d'entrée cochère. <b>Bâtiment de commun</b> : R / 7 travées également symétriques autour d'un axe central comprenant une lucarne et une baie
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Façades</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Pierre calcaire( ?) à vérifier A de Paris appareillée
<b>Parement / remplissage</b>	/
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	<b>Caserne</b> : large porte cochère centrale au RDC ayant conservé sa menuiserie d'origine, sur l'ensemble des autres travées et niveaux, des baies rectangulaires régulières. Cette composition se retrouve sur la façade postérieure, avec le débouché du passage cocher au centre. Les huisseries ont conservé leur apparence d'origine. <b>Bâtiment de commun</b> : sur chacune des deux ailes du bâtiment, deux portes larges sont flanquées à l'extrémité de l'aile d'une baie rectangulaire étroite. A la jonction entre les deux ailes, une autre baie rectangulaire. Les quatre portes sont surmontées de linteaux métalliques, les impostes laissant supposer que les gabarits des ouvertures a été élargi.
<b>Occultation type et matériau</b>	<b>Caserne</b> : Volets métalliques pliants au RDC de la façade secondaire
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	<b>Caserne</b> : Garde-corps tubulaires récents sur la façade principale.
<b>Modénature</b>	<b>Caserne</b> : Bandeau saillant mouluré en soubassement, puis, à chacun des niveaux. Celui de R+2 est muni d'un larmier. Corniche moulurée à larmier. Ces éléments de modénature se poursuivent sur les murs pignons et sur la façade secondaire donnant une grande uniformité au bâtiment. Par ailleurs, les appuis de baies du RDC sont posés sur des petites consoles galbées. Les encadrements des baies sont saillants à R+1, et uniquement au niveau des linteaux à R+2 et R+3 ; les sommiers sont soulignés et des clés saillantes marquent le centre des linteaux.

	<b>Bâtiment de commun</b> : bandeau de couronnement plat saillant en attique, appuis de baies plats saillants et linteaux des baies avec sommiers pendants saillants.
<b>Autres éléments de décor</b>	<b>Caserne</b> : bossages aux angles et en encadrement de la porte d'entrée cochère.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	<b>Caserne</b> : toit à croupes <b>Bâtiment de commun</b> : toit à longs pans
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	<b>Caserne</b> : zinc <b>Bâtiment de commun</b> : tuiles mécaniques
<b>Percements</b>	<b>Caserne</b> : Souches de cheminées implantées régulièrement. <b>Bâtiment de commun</b> : à la jonction des deux ailes une lucarne pendante ou lucarne à grains qui laisse supposer la fonction d'écurie du bâtiment.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire

Critères de protection	
<b>Intérêt historique</b>	Le lotissement des abords extérieurs de l'enceinte médiévale correspondant au boulevard Marcel Sembat actuel débute avec la création du square de Geyter et des rues adjacentes reliant le canal ( <i>voir fiches PLU N°39 et 260</i> ). Ainsi la rue Denfert-Rochereau qui longe la limite est de l'emprise de la Gendarmerie est percée en 1878.  A l'origine la Gendarmerie occupait un bâtiment à l'emplacement du 12 place de la Résistance actuel (Maison de la Jeunesse ancien orphelinat Génin <i>voir fiche PLU n°223</i> ). L'édifice est repris par la ville en 1866 à la suite d'une donation de Melle Génin pour y créer un orphelinat pour garçons.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	La forme de la parcelle de la gendarmerie reprend celle triangulaire d'un des bastions des derniers remparts médiévaux de la ville, progressivement démantelés dans la première moitié du XIX <sup>e</sup> siècle, pour y implanter des cours de promenade (les boulevards Marcel Sembat, Jules Guesde, Carnot et Félix Faure actuels). <i>Voir ci-dessous extraits de l'Atlas communal du département de la Seine en 1854 et 1874</i>
<b>Intérêt architectural</b>	Cette architecture classique en très bon état de conservation est rare à Saint-Denis. On soulignera notamment la très belle qualité de la pierre appareillée laissée apparente comme c'est rarement le cas sur les constructions de la période car généralement enduites.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
<b>Recommandations générales</b>	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.4. Les façades en pierre 1.7. Les toitures et couvertures
<b>Recommandations spécifiques</b>	L'édifice sera conservé et restauré dans ses dispositions d'origine.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**Nv.1**

1/2500°



**Autres vues**



Le bâtiment de commun, anciennes écuries.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



La façade postérieure et le mur de pignon sud. Détail de la continuité des éléments de modénature et de décors, sur l'ensemble des façades.  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



**Sources et bibliographie**

Archives départementales de la Seine-Saint-Denis, fonds de la Préfecture, Architecture, « casernes de gendarmerie » 1822-1936, D.6N4 8/2



AD 93 2 Fi Saint-Denis 170 (ci-dessus), carte postale voyagée en 1907.



AD 93 2 Fi Saint-Denis 402 : sur cette carte postale voyagée en 1904, le bâtiment au premier plan à gauche est celui de l'ancienne gendarmerie où est installé en 1866 l'orphelinat Génin. Démoli car jugé trop vétuste, il est remplacé en 1907 par le nouvel orphelinat, actuellement Maison de la Jeunesse (voir fiche PLU n°223).



Extraits de l'Atlas communal du Département de la Seine en 1854 et en 1874 (ci-dessus à droite). Source : IGN. On y voit l'adéquation entre le plan parcellaire de la Gendarmerie en 1874, et l'ancien tracé du bastion du dernier rempart occidental de la ville.



**Fiche PLU n° 252**

Dénomination : **Gare**

Appellation (facultatif) : **Gare de voyageurs de la Plaine Saint-Denis actuellement désaffectée**

Adresse : **232 avenue du Président Wilson au croisement avec la rue Paul Lafargue**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) CF / 13



Façade sur rue  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1913
Destination initiale	Gare de voyageurs
Destination actuelle	Bâtiment désaffecté
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Compagnie de chemin de fer du Nord
Propriétaire actuel	SNCF
Présence d'outillage	Non

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	Au croisement de la rue du Landy et de l'avenue Wilson, les deux grands axes de la Plaine, la gare se situe en quelque sorte à l'épicentre de ce territoire. Elle marque en outre la séparation entre un paysage caractérisé au nord par des immeubles de bureaux et au sud des éléments de bâti ancien. A son pourtour immédiat, en-dehors des voies ferrées, se trouve une forte dominante d'immeubles anciens de logements et quelques opérations récentes.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (périmètre du dépôt de la Plaine)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	La gare est implantée sur une petite parcelle triangulaire de 130 m² à l'emplacement de l'ancien arrêt du « pont de Soisson ». Elle est directement accolée aux voies ferrées et aux quais installés sur un talus.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Par son emplacement au carrefour de plusieurs axes la gare est parfaitement perceptible depuis l'espace public. Sa situation face à la rue est en léger retrait du fait de l'aménagement d'une petite avant-cour.
Ciôture : type et matériau	Deux grilles métalliques d'origine de longueurs inégales sont placées de part et d'autre du bâtiment voyageur.
Modifications	Le pavage céramique de l'entrée sur rue, qui accentuait l'intégration urbaine du site, a été goudronné.

Description et analyse architecturales	
Plan actuel	Plan en T, comprenant un corps principal en avancée sur rue et, en retrait, deux parties latérales de dimensions distinctes
Disposition / composition	Si l'ensemble est dissymétrique, la composition du corps principal est quant à elle parfaitement symétrique, marquée par une façade plane en légère avancée flanquée de deux arrondis. La disposition identique des ouvertures de part et d'autre d'un axe formé par la porte centrale et la fenêtre à l'étage participe également de cette symétrie. A la droite du corps central se trouve une construction à trois pans de façade ayant à son origine fonction de salle d'attente. Du côté opposé, une élévation identique abritant l'escalier pour l'accès au logement du chef de gare situé à l'étage. Dans son prolongement un long couloir d'accès aux installations techniques de la gare.
Elévation / nombre de travées	Le corps central et la cage d'escalier qui forment une entité formelle unique s'élèvent sur un sous-sol et deux niveaux pour 4 travées. La salle d'attente et le couloir sous abris sont de plain-pied.
Extensions / Modifications	Aucune modification notable.
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Murs en maçonnerie de briques ; plancher en ciment armé
Parement / remplissage	Remplissage de briques rouges et jaunes ; soubassement recouvert de grès flammé ; cintre des baies en pierre
Modifications	Sans connaître précisément la couleur et la texture du grès flammé d'origine, il semble que celui-ci ait été modifié.
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	- Bâtiment principal : RDC entrée de la gare marqué par trois portes, de chaque côté, au niveau des arrondis, deux grandes baies cintrées que l'on retrouve dans une moindre largeur sur les façades latérales. En contraste avec les précédentes les fenêtres de l'étage sont droites. Une grande fenêtre rectangulaire à quatre ouvrants, entourée au niveau des arrondis de deux fenêtres droites à deux ouvrants et une dernière sur la partie droite par une dernière d'un seul ouvrant. - La cage d'escalier située à droite est percée sur toute sa hauteur et ses trois faces de fenêtres simple baie. - La salle d'attente présente une porte d'accès piéton, deux grandes baies cintrées ainsi que deux ouvertures plus petites éclairant les sanitaires. - Le couloir d'accès aux locaux techniques quatre larges ouvertures cintrées.
Occultation type et matériaux	Rideaux métalliques roulants sur chacune des portes d'entrée.
Métallerie et ferronnerie	Grande marquise vitrée d'entrée ; grilles métalliques posées face aux ouvertures du RDC.
Modénature	Les principaux éléments de modénature se trouvent en partie haute de l'édifice et jouent de l'alternance des briques jaunes et rouges. Participant à l'homogénéité des différentes parties de la construction, un même bandeau de briques jaunes est apposé tout le long de la façade en couronnement des baies supérieures. Pour les constructions de plain-pied (salle d'attente et couloir) a été mise en œuvre une corniche à denticules. Pour le corps central et la cage d'escalier, une corniche identique est soulignée par un

	décor de briques polychromes formant frise. Le corps central de l'édifice possède par ailleurs un mur d'acrotère marqué à chacun des angles par des chapiteaux de briques qui donne au bâtiment un léger crénelage. Enfin un dernier jeu de polychromie, alternant brique jaune et pierre de taille, marque les cintres des baies des bâtiments de plain pied.
<b>Autres éléments de décor</b>	Au dessus de la fenêtre centrale du bâtiment de voyageurs, cartouche en céramique portant inscription de la date de construction de la gare et du nom de la compagnie gestionnaire d'origine 'chemin de fer du Nord'. Un autre cartouche de ciment soutenu par les « chapiteaux de colonnes » marquant l'entrée portait le nom, aujourd'hui disparu, de la station.
<b>Modifications</b>	Principalement au niveau des ouvertures : les portes d'origines ont été remplacées par des rideaux roulants ; la fenêtre droite du RDC a été comblée par un encart « transilien », celle de gauche des pavées de verre se sont substituées à la baie d'origine. Des grilles ont été posées sur les fenêtres du RDC, et une porte a été percée à l'emplacement d'une petite ouverture de la salle d'attente. D'une manière générale si les huisseries fines des fenêtres de l'étage ont été conservées celle du RDC ont toutes disparu y compris les portes.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit terrasse
<b>Charpente</b>	Ciment armé
<b>Percement</b>	Aucun
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Indéterminé
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire

**Critères de protection**

<b>Intérêt historique</b>	Suite à la disparition de la gare de voyageurs de la Plaine-Saint-Denis situé chemin des Petits Cailloux, la gare du pont de Soisson est le seul témoin d'une desserte ancienne du cœur de la Plaine. En outre la structure est encore viable et peut être réutilisée.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	Son implantation au carrefour de grandes artères structurantes de la Plaine fait de cette gare un élément marquant, voire incontournable, du paysage du cœur de la Plaine.
<b>Intérêt architectural</b>	Si la première gare de la Plaine s'inscrit dans les bâtiments-types édifiés par la Cie du nord, celle du pont de Soisson sort quelque peu de l'idée de modèle, peut-être pour mieux s'adapter à la spécificité du terrain. Plus modeste tant en terme de volume que de matériaux, la brique se substituant à la pierre de taille, elle présente néanmoins un ornement particulièrement riche : bichromie de briques, corniche, frise, crénelage etc...

**Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE**

<b>Recommandations générales</b>	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.7. Les toitures et couvertures
<b>Recommandations spécifiques</b>	Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades sera étudié et traité, toutes les façades étant visibles d'un même point, le bâtiment formant proue à l'intersection de plusieurs voies. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Dans le cadre de travaux de restauration, il conviendra aussi de retrouver les dispositions d'origine en conservant entre autres les jeux de bichromie de briques, de pierres et de grès flammé, ainsi que les autres éléments de décor, et en retrouvant les proportions d'origine des ouvertures en supprimant tout support ou comblement. Par ailleurs, les cartouches en céramique « 1913 » et « compagnie du nord » devront être préservés. Enfin on veillera à affirmer le rapport direct du bâtiment à l'espace public qui participe en outre à sa visibilité depuis la rue.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**Nv.1**

1/2500<sup>e</sup>



**Autres vues**



Le pignon nord-est, la cage d'escalier et les imposants décors formant frise.

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



La façade principale de la gare depuis l'avenue.

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

**Sources et bibliographie**

AD93, campagne CAUE, photographie de plan.

*Inventaire du patrimoine industriel de Saint-Denis*, DDE 93, CAUE 93 ; 1988



*En attente de livraison des plans AD93*

*En attente de livraison des plans AD93*

*En attente de livraison des plans AD93*

**Fiche PLU n° 253**

Dénomination :  
**Gare de voyageurs et de marchandises**

Appellation (facultatif) :  
**Gare de Saint-Denis**

Adresse : **Place des victimes du 17 octobre 1961 93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) AG / 70



Façade sur la place  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Dates de construction	1846 : premier bâtiment voyageurs A (disparu) Vers 1870 : halles aux marchandises 1898: reconstruction du bâtiment A Vers 1900 (1898 ?) : gare de voyageurs B Vers 1910 : bâtiment C Vers 1920-1930 : abris voyageurs sur les quais
Destination initiale	Gare de voyageurs, halles des marchandises
Destination actuelle	Commissariat dans le bâtiment C Inchangée pour le reste.
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Compagnie des chemins de fer du Nord
Propriétaire actuel	SNCF
Présence d'outillage	Indéterminé

**Analyse urbaine et paysagère**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	La gare de Saint-Denis centre a été édifiée en 1846 entre la Seine et le canal de Saint-Denis, sur un terrain en léger dénivelé. Placée en dehors de la ville ancienne et des remparts, elle sera le moteur de l'urbanisation du nouveau quartier qui s'étire face à elle jusqu'à l'église neuve. Ouvert sur une grande place publique arborée, le pôle gare est actuellement en pleine requalification, marqué par des mutations importantes sur le secteur ouest : démolition d'immeubles du XIX <sup>e</sup> siècle, réaffectation d'anciens terrains industriels, réaménagement de la place. L'emprise de la gare, notamment les installations du bâtiment B et les halles aux marchandises, s'allonge sur la rue Ambroise Croizat, suivant le canal de Saint-Denis.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (notamment avec le couvent des Ursulines)
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	L'actuel accès aux quais s'effectue par le bâtiment de voyageurs (A) donnant sur la grande place publique. A la droite de la place se trouve l'ancienne gare des trains-tramways (B) effectuant le trajet Saint-Denis-Paris, qui se prolonge sur la rue Ambroise Croizat par d'anciens quais d'embarquement. A gauche, aligné sur le bâtiment de voyageurs, un pavillon à la fonction encore indéterminée participe à la composition de la place (C). Au centre du faisceau, les anciennes halles aux marchandises forment un bloc longitudinal continu (D). <i>Cet ensemble n'ayant pu être visité, sa description est très lacunaire. Il est important de pouvoir en effectuer le diagnostic architectural, les halles ferroviaires s'avérant être des lieux d'expérimentations pour l'architecture métallique.</i>
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Le bâtiment de voyageurs A et l'ancienne gare B, éléments de composition de l'espace public, sont visibles depuis la place centrale. Seules les halles de marchandises placées en retrait, ne sont pas perceptibles.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Une clôture en moellons et en ciment longe la rue Ambroise Croizat.
<b>Modifications</b>	La gare a muté suivant les besoins nés de l'accroissement du trafic voyageurs. Les modifications les plus récentes ont conduit à la suppression du square situé au centre de la place, à la dépose d'un portique monumental marquant l'entrée de la gare aux marchandises et de manière générale à la recomposition de la place par un nouveau traitement en escalier du dénivelé.



Localisation des bâtiments remarquables  
 CG 93 –InterAtlas (licence n°IA-P090127)  
 1/5000

- A- Bâtiment de voyageurs grandes lignes
- B- Ancienne gare de voyageurs tramways-trains
- C- Bâtiment indéterminé
- D- Halles aux marchandises



Façade sur la place  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales de la gare de voyageurs A	
<b>Plan actuel</b>	Rectangulaire pour le bâtiment En T pour les 3 abris voyageurs sur les quais
<b>Disposition / composition</b>	Le bâtiment se compose d'un corps principal longeant les quais et d'une salle des pas perdus située plus en avancée sur la place. Le premier est de plan symétrique. Une élévation centrale est joutée de deux ailes légèrement plus basses et se termine aux extrémités de travées de même hauteur que celles du centre.
<b>Elévation / nombre de travées</b>	SS + R + 2 + C / 11 travées pour le bâtiment principal SS + R / 7 travées
<b>Equipements liés à l'activité</b>	L'équipement est en activité
<b>Extensions / Modifications</b>	L'aménagement des combles du corps principal correspond à une surélévation.
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Maçonnerie de pierres pour le bâtiment Structure en béton pour les abris sur quais
<b>Parement / remplissage</b>	Pierres Peinture blanche pour les abris sur quais
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	<b>Corps principal :</b> Sur la place, seuls les premier et second étages sont visibles depuis l'espace public. Ces niveaux sont percés de baies hautes placées dans leurs axes. Sur les quais, le RDC est percé de porte d'accès piétons et sur les étages de baies hautes identiques à celles de la façade opposée. Baies hautes également aux RDC des deux pignons. Les menuiseries des baies sont en PVC blanc ou en bois teinté vert. <b>Salle des pas perdus :</b> Sept grandes ouvertures piétonnes dans l'axe des travées. Deux autres ouvertures identiques percées sur le pignon nord. Toutes les entrées sont en huisseries d'aluminium avec grandes baies d'imposte.
<b>Occultation type et matériaux</b>	Les baies de la travée centrale en façade sur quai ont été comblées. Pas d'occultation par ailleurs.
<b>Méletterie et ferronnerie</b>	Grilles apposées au devant des baies de la façade principale du corps principal. Linteaux métalliques à rosettes sur la façade de la salle des pas perdus.
<b>Modénature</b>	<b>Corps principal :</b> Encadrements de baies à fascas, surmontés de frontons qui, en partie centrale et sur les deux travées des extrémités, sont posés sur des consoles galbées. Des pilastres saillants séparent les travées et marquent les angles du bâtiment. Ils sont couronnés de chapiteaux moulurés. Une corniche moulurée file au-dessus du 1 <sup>er</sup> étage : elle constituait à l'origine la ligne d'assise de la toiture (aujourd'hui aménagée en combles). Ces deux éléments de modénatures (pilastres et corniches) se retrouvent sur les deux ailes placées aux extrémités. Le corps central du bâtiment est couronné d'une frise au centre de laquelle se trouve un cartouche où s'inscrivait le nom de la compagnie du « chemin de fer du nord », puis une corniche portée par des doubles consoles galbées et se termine par un acrotère. <b>Salle des pas perdus :</b> De larges pilastres saillants couronnés de chapiteaux marquent la séparation des travées et les angles du bâtiment. Des pilastres de même composition mais plus petits marquent l'encadrement des portes d'accès voyageurs, et soutiennent des linteaux métalliques couronnés d'une fine corniche. Enfin une corniche moulurée ceinture tout l'édifice.
<b>Autres éléments de décor</b>	Les deux pignons du corps central présentent des cartouches dans lesquelles est inscrit le nom de la gare « Saint-Denis ». Des inscriptions de mosaïques rouges sur fond or, indiquent également le nom de la gare sur les parties hautes des abris des quais.
<b>Modifications</b>	Les huisseries bois des baies et des entrées ont largement disparu ainsi que les persiennes et les portes qui les occultaient. Un auvent qui ceinturait l'entrée de la salle des pas perdus et rejoignait le bâtiment de voyageur B a disparu. L'inscription « Chemin de fer du Nord » en façade principale et sur les quais a été déposée. Les grilles aux fenêtres ont été ajoutées ultérieurement Installations de système de climatisation, très disgracieux, en façade principale.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	<b>Corps principal :</b> Toit à la Mansart en comblement de la toiture d'origine et toit à croupes pour les autres parties du bâtiment. <b>La salle des pas perdus</b> comprend un toit à une pente inclinée vers la place.
<b>Charpente</b>	Métallique
<b>Percement</b>	Quelques percements de dômes
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	<b>Corps principal :</b> ardoise sur le brisis et zinc sur le terrasson comme sur le reste du bâtiment. <b>Salle des pas perdus :</b> zinc
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	En dehors de l'aménagement de combles en toiture, les principales modifications concernent la disparition des souches de cheminées qui couronnées l'élévation, ainsi que la modification de la toiture de la salle des pas perdus. Celle-ci présentait à l'origine un toit à croupes percé en partie centrale d'un lanterneau.

En attente

Description et analyse architecturales de la gare de voyageurs B <span style="float: right;">Nv.2</span>	
<b>Plan actuel</b>	Trapézoïdal pour le bâtiment et rectangulaire pour l'abri sur quais. Une construction aujourd'hui isolée, placée de l'autre côté du bâtiment voyageur, marquait à l'origine l'entrée de l'emprise. Les deux étant reliés par un portique métallique.
<b>Disposition / composition</b>	Derrière le bâtiment de voyageurs ouvert sur la place s'étire les quais couverts. Les deux constructions sont aujourd'hui séparées par un accès au parking du personnel de la gare.
<b>Élévation / nombre de travées</b>	R / 3 travées pour le bâtiment voyageurs R / 1 travée pour le bâtiment isolé R / 12 travées pour les quais couverts
<b>Equipements liés à l'activité</b>	L'exploitation de cette ligne a cessé mais les voies ont été maintenues
<b>Extensions / Modifications</b>	Une cour couverte reliant les deux parties de la gare a été détruite.
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Maçonnerie de pierres
<b>Parement / remplissage</b>	Pierres
<b>Modifications</b>	Aucune de notable
<b>Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	Bâtiment voyageurs : sur les façades, principales et sur cour, trois grandes portes d'entrées en bois dans l'axe des travées. Façades latérales percées à l'est d'une baie rectangulaire et de deux baies à l'ouest. Abris des quais : le long de la rue Ambroise Croizat, baies carrées aux fines huisseries métalliques, placées dans l'axe des travées. La façade sur les voies présentent une alternance d'ouvertures, portes et baies, percées récemment.
<b>Occultation type et matériaux</b>	Aucune
<b>Méletterie et ferronnerie</b>	Linteaux métalliques à rosettes
<b>Modénature</b>	Des pilastres saillants marquent les séparations des travées et les angles du bâtiment comme du mur longeant les quais. Sur le bâtiment des voyageurs, large corniche moulurée. Sur le mur des quais, les linteaux sont soutenus par des petites consoles. La construction est couronnée d'une large frise.
<b>Autres éléments de décor</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Disparition du auvent protégeant l'entrée du bâtiment de voyageur et qui se poursuivait, à l'origine, jusqu'à rejoindre le gare de grandes lignes A. La façade de l'abri sur le quai a été modifiée sans plus de précisions.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Les trois travées du bâtiment de voyageurs possèdent chacune leur propre toiture à croupes. La couverture des quais d'embarquement est à une pente.
<b>Charpente</b>	Indéterminé
<b>Percement</b>	Aucun
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Zinc sur le bâtiment voyageurs et fibrociment sur la couverture du quai
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Indéterminé

Façade sur rue

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Façade sur rue

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales du bâtiment C <span style="float: right;">Nv.3</span>	
<b>Plan actuel</b>	Rectangulaire
<b>Disposition / composition</b>	Corps principal du bâtiment est jouté sur sa partie nord par un appentis.
<b>Élévation / nombre de travées</b>	R + 1 / 5 travées
<b>Equipements liés à l'activité</b>	Indéterminé
<b>Extensions / Modifications</b>	L'appentis correspond à une extension du bâtiment principal
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Maçonnerie de briques
<b>Parement / remplissage</b>	Briques recouvertes d'un enduit ciment
<b>Modifications</b>	Revêtement des façades
<b>Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	RDC : bâtiment principal est percé de 4 grandes ouvertures ; 2 portes piétonnes au niveau de l'appentis. A l'étage : 4 baies hautes percées dans l'axe ; 1 large baie au niveau de l'appentis. Sur le pignon nord, deux petites baies jumelles. Quatre baies percées sur la façade donnant sur les quais.
<b>Occultation type et matériaux</b>	Volets métalliques escamotables sur les baies de l'étage
<b>Méletterie et ferronnerie</b>	Marquise protège les entrées au RDC Garde-corps en fonte
<b>Modénature</b>	Encadrements des baies avec traitement du linteau en saillie.

	Pilastres saillants aux angles. Bandeau et corniche à modillons sur l'appentis. Dessins de redents soulignant les pentes de toit du bâtiment principal
<b>Autres éléments de décor</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Modifications dans les proportions des baies du RDC ; la marquise d'origine a été remplacée.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à 2 pentes
<b>Charpente</b>	Indéterminé
<b>Percement</b>	Aucun
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Tuiles mécaniques
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Système d'évacuation de l'air.
<b>Modifications</b>	D'anciennes souches de cheminées ont disparu

En attente

Façade sur rue  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

<b>Description et analyse architecturales des halles de marchandises D</b>	
Nv.2 (sous réserve de vérification)	
<b>Plan actuel</b>	Rectangulaire
<b>Disposition / composition</b>	Succession de deux anciennes halles aux marchandises comblées dans leur partie médiane par une troisième construction.
<b>Élévation / nombre de travées</b>	R + 1 / travées indéterminées (vingtaine)
<b>Equipements liés à l'activité</b>	Indéterminé
<b>Extensions / Modifications</b>	Des trois halles aux marchandises d'origine, seules deux semblent avoir été conservées. Séparées les unes des autres par des cours ouvertes, elles ont été aujourd'hui regroupées dans un volume unique suite au comblement de ces espaces interstitiels.
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Indéterminé (à préciser suite à visite de terrain)
<b>Parement / remplissage</b>	Indéterminé (à préciser suite à visite de terrain)
<b>Modifications</b>	Indéterminé (à préciser suite à visite de terrain)
<b>Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	Indéterminé (à préciser suite à visite de terrain)
<b>Occultation type et matériaux</b>	Indéterminé (à préciser suite à visite de terrain)
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Indéterminé (à préciser suite à visite de terrain)
<b>Modénature</b>	Indéterminé (à préciser suite à visite de terrain)
<b>Autres éléments de décor</b>	Indéterminé (à préciser suite à visite de terrain)
<b>Modifications</b>	Indéterminé (à préciser suite à visite de terrain)
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à 2 pentes
<b>Charpente</b>	Indéterminé
<b>Percement</b>	Indéterminé (à préciser suite à visite de terrain)
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Indéterminé (à préciser suite à visite de terrain)
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Indéterminé (à préciser suite à visite de terrain)
<b>Modifications</b>	Indéterminé (à préciser suite à visite de terrain)

<b>Critères de protection</b>	
<b>Intérêt historique</b>	La première gare de Saint-Denis centre signe l'accélération du développement urbain et industriel du territoire, et le détachement progressif de la commune de son centre historique. A partir de ce pôle naît ainsi une nouvelle dynamique urbaine.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	Si elle participe historiquement au développement urbain de la partie ouest de la ville, la gare va également structurer spatialement cette frange du territoire. Elle va générer un aménagement important à ses abords immédiats, dessinant une grande place publique, et conduit également à redessiner un maillage des voies de circulations convergeant vers ce nouveau pôle de centralité dont les percements de la rue Auguste Delaune et le Bd Marcel Sembat.  Malgré ses mutations, l'ensemble des composantes de cette grande gare (bâtiment grandes lignes, bâtiment train-tramways, halles de marchandises) est encore en place et forme une entité urbaine et fonctionnelle cohérente.
<b>Intérêt architectural</b>	A l'instar de toutes les gares de trafic important, celle de Saint-Denis est à la fois une œuvre technique et de

	représentation. Derrière cette architecture monumentale de pierre, adaptation du modèle-type dit « Pontoise », se cache l'application d'expérimentations anciennes en matière de constructions métalliques. Malgré des modifications importantes, le soin apporté à la composition et aux éléments de modénatures sont encore perceptibles.
<b>Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE</b>	
<b>Recommandations : NIVEAU 3 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN PARTIE</b>	
<b>Recommandations générales</b>	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.4. Les façades en pierre 1.7. Les toitures et couvertures
<b>Recommandations spécifiques</b>	Si les principales parties constituantes de cette grande gare sont encore en place, les rapports physiques qu'elles entretiennent entre elles ont aujourd'hui disparu. Afin de retrouver une certaine cohérence de cet ensemble, il est recommandé de recréer une liaison entre ces bâtiments pouvant prendre la forme d'un cheminement couvert. Sur le principe des dispositions d'origine, une grande galerie couverte entourant le bâtiment A pourrait se prolonger jusqu'à rejoindre le bâtiment B voire au-delà jusqu'à la passerelle et dans l'autre sens jusqu'à la station de tramway.  Les modifications sur les bâtiments ont sans trop dénaturer les architectures néanmoins altérer leur cohérence générale. Dans le cadre d'une campagne de restauration, une attention sera portée sur l'homogénéisation des huisseries des fenêtres et des portes. Les baies devront toujours être plus hautes que larges et situées dans l'axe des travées. On veillera également à trouver un dispositif plus adéquat de climatisation que celui consistant à multiplier les installations en façade notamment en privilégiant des équipements en toiture. Ainsi dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades d'un bâtiment sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). La gare sera conservée dans ses dispositions d'origine ou supposées. Les extensions ou surélévations sont interdites à l'exception de modifications relatives à des aménagements favorisant les conditions règlementaires (par exemple, accessibilité handicapés). Cependant celles-ci devront toujours être faites dans le respect des caractéristiques du bâtiment.
<b>Autres</b>	/

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.2

Nv.3

1/2500<sup>e</sup>



**Autres vues**



Vue du bâtiment de voyageurs A depuis la place et depuis les quais (détail des mosaïques)  
Jacques MANGIN – UASD 6 Département de Seine-Saint-Denis







Localisation des parties constituantes sur l'ensemble de l'emprise de la gare.  
 A- Bâtiment de voyageurs grandes lignes  
 B- Ancienne gare de voyageurs tramways-trains  
 C- Bâtiment indéterminé  
 D- Halles aux marchandises  
 IA Obliques 2008 © InterAtlas 2009



**Sources et bibliographie**

AMSD, fonds M ou O ou X, cote 1O220





Vues anciennes du bâtiment de voyageurs A depuis la place et depuis les quais. La palce de la gare se compose des trois bâtiments A, B et C. Ci-contre, vue ancienne de l'entrée de la gare aux marchandises. Détail du portique monumental surmonté de son horloge et de la marquise reliant les bâtiments A et B.  
© Fonds cartes postales AD 93  
Ci-dessous, vue de la gare et des trois halles aux marchandises en 1931. © IGN

**Fiche PLU n° 254**

**Dénomination :**  
**Gare de marchandise et logements cheminots**

**Appellation (facultatif) :**  
**Gare de marchandises de la Plaine actuellement bureaux SNCF Fret**

**Adresse : 107 - 109, avenue du Président Wilson  
 93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2014) CO / 69 / 98 / 99 / 100 / 101



Plan de situation source : INSEE

**Caractéristiques historiques**

Epoque / Dates de construction	1880 : bâtiment administratif de la gare de marchandises C 1900 : pavillon A 2 <sup>e</sup> quart du XXe siècle : pavillon B
Destination initiale	Bâtiment de services administratifs du chemin de fer et logements cheminots
Destination actuelle	Bureaux et logement individuel privé
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Compagnie de chemin de fer du Nord
Propriétaire actuel	SNCF
Présence d'outillage	Non

**Analyse urbaine et paysagère**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	Les terrains faisant l'objet de la fiche constituent un ensemble de trois bâtiments intégrés à l'emprise ferroviaire de la Plaine qui s'étend sur plusieurs centaines d'hectares. Marquants l'entrée de la gare de marchandises, ils sont encore en contact avec d'anciens équipements ferroviaires désaffectés au sein desquels la végétation a proliféré pour former un couvert dense. Ces bâtiments d'un gabarit relativement bas sont entourés de constructions plus hautes, sites industriels au Nord et petits immeubles collectifs au Sud.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (Dépôt de la Plaine)
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	L'emprise comprend trois bâtiments construits le long du chemin d'accès à l'ancienne gare de marchandises, impasse privée aménagée perpendiculairement à l'avenue Wilson. Un premier pavillon marque l'entrée du site depuis l'avenue, suivi d'un pavillon double en alignement de l'allée. Séparé des bâtiments précédents par un espace arboré, s'élève un bâtiment administratif (C) ouvert sur cour, plus ancienne construction de l'ensemble.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Impasse privée, l'accès à l'ancienne gare de marchandises est interdite au public. Seul le pavillon construit au plus près de l'avenue est visible depuis l'espace public, les deux autres, édifiés en cœur de parcelle, ne sont pas perceptibles, particulièrement le bâtiment administratif dissimulé derrière une frondaison d'arbres.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Un haut mur de clôture en moellons poursuivi par un long portail métallique séparent le site de l'avenue Wilson. Le long de l'impasse une clôture en ciment armé délimite les parcelles des pavillons. Le pavillon double présente deux portails métalliques donnant chacun accès à des garages placés au fond de la parcelle.
<b>Modifications</b>	Les équipements de transit de la gare de marchandises de La Plaine ont pratiquement tous disparus. Seules subsistent quelques voies ferrées désaffectées ainsi que les trois bâtiments faisant l'objet de cette fiche.



L'ensemble depuis l'avenue du Président Wilson



Vue aérienne du quartier – CG - © Aérodata 2013 HR 1/10000



**Plan identifiant les différents bâtiments remarquables. DGI 1/2500**  
**C- Bâtiment de services administratifs**



Façade sur l'impasse  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales du bâtiment de services administratifs (C) <span style="background-color: #4a7ebb; color: white; padding: 2px;">Nv.1</span>	
<b>Plan actuel</b>	En L
<b>Disposition / composition</b>	Corps principal du bâtiment de plan carré, comprend deux petits appendices plus bas sur sa façade Ouest et son pignon Nord. Composition symétrique des pignons.
<b>Élévation / nombre de travées</b>	Façades : SS + R + 1 + C / 6 travées Pignons : SS + R + 1 + C / 5 travées
<b>Equipements liés à l'activité</b>	Aucun
<b>Extensions / Modifications</b>	L'édicule construit en béton sur la façade Ouest est une extension contemporaine, celui de la façade Nord une seconde plus ancienne.
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Murs maçonnés en pierre
<b>Parement / remplissage</b>	Pierre
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)</b>	Façade Ouest : Soupiaux en soubassement. Au RDC l'extension contemporaine masque deux travées. Une porte d'entrée métallique suivie de trois baies doubles inscrites dans un arc segmentaire. A l'étage, 6 baies identiques à celles du RDC. Pignon Nord : Porte d'entrée au RDC suivi de 4 baies identiques aux précédentes ; A l'étage 5 baies identiques ; sous-comble une baie encore similaire. Pignon Sud : Porte centrale juxtée sur sa gauche de deux baies et sur sa droite d'un édicule perpendiculaire comprenant une porte d'entrée et deux baies identiques aux précédentes. A l'étage du bâtiment principal, 5 baies et une seule au niveau du comble. De manière totalement aléatoire les baies peuvent prendre la forme de fenêtres à deux ouvrants en bois (modèle d'origine) ou en PVC, et de baies fixes en PVC.
<b>Occultation type et matériaux</b>	Deux ouvertures murées à l'étage de la façade Ouest, trois autres sur le pignon sud, à chaque fois dans des matériaux identiques à ceux de l'élévation. Une porte comblée sur le pignon Nord. Occultations des baies vitrées par volets roulants et stores en matière textile.
<b>Méletterie et ferronnerie</b>	Indéterminé
<b>Modénature</b>	Reprenant les éléments de modénatures du modèle des gares de moyenne importance de la Compagnie du Nord dans les années 1860-1880, le bâtiment comprend : un bandeau au-dessus du soubassement, puis des doubles bandeaux pour marquer la séparation des niveaux ; des chaînes d'angles reprises au niveau des pignons pour former jambages ; encadrement des baies et leur inscription dans un arc segmentaire marqué par une clef saillante ; rampants sous-tirants soulignés par un redent saillant
<b>Autres éléments de décor</b>	Céramique avec date de construction du bâtiment « 1880 » sur le pignon sud. Plaque commémorative aux agents morts pour la France en 14-18 apposée sur l'édicule perpendiculaire.
<b>Modifications</b>	Nombreuses modifications des ouvrants de fenêtres, substituant le modèle d'origine en bois par d'autres en PVC. Suppression de tous les volets à persiennes dont il ne subsiste que les gonds. Remplacement des portes. Occultation de la porte du pignon nord par carreaux de plâtre. Installation d'une parabole.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à 2 pentes
<b>Charpente</b>	Bois
<b>Percement</b>	Quatre souches de cheminée en brique. Un conduit de cheminée recouvert d'un enduit blanc longe le pignon nord.
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Zinc
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Lanterneau en toiture
<b>Modifications</b>	Le second conduit de cheminée est un ajout qui a dénaturé le dessin d'origine du pignon en cassant la symétrie. Le lanterneau probablement vitré à son origine a été entièrement recouvert de zinc. La tuile mécanique d'origine a été remplacée par un couverture en zinc.

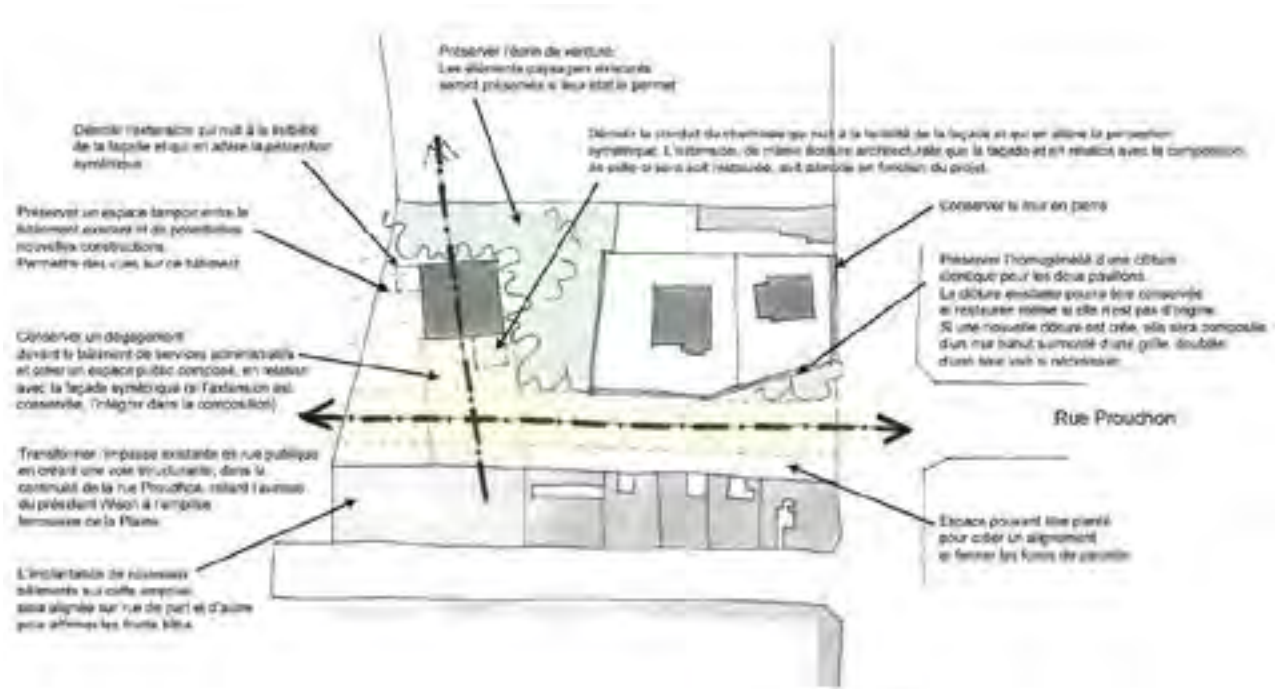
Critères de protection	
Intérêt historique	Cette emprise figure comme le dernier vestige architectural des origines de la gare de marchandises de la Plaine, infrastructure de fret ferroviaire la plus importante et la plus complète de France jusqu'au milieu des années 1930. Les deux pavillons sont des exemples représentatifs des typologies de logements cheminots mis en œuvre par la Cie des chemins de fer du Nord entre 1880 et 1930, constituant par là un ensemble historique et architectural cohérent.
Intérêt urbain et paysager	/
Intérêt architectural	En plus d'être représentatifs de typologies architecturales de la Cie du Nord, les trois bâtiments présentent des compositions de qualité tant au niveau de leur dessin de façade que des matériaux mis en œuvre. La pierre de taille matériau de prédilection de la compagnie pour ses constructions de première génération, s'avère pratiquement absente dans le logement individuel à Saint-Denis.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Eléments ou caractéristiques à protéger	En totalité à l'exception des extensions contemporaines effectuées sur le bâtiment administratif
Recommandations générales	<p>Cf. Fiches :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. GENERALITES                     <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1. Methodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien</li> <li>1.2. La façade</li> <li>1.4. Les façades en pierre</li> <li>1.7. Les toitures et couvertures</li> </ol> </li> <li>3. LES TYPOLOGIES                     <ol style="list-style-type: none"> <li>3.1. Le logement individuel                             <ol style="list-style-type: none"> <li>3.1.1. Les typologies architecturales</li> <li>3.1.2. Les clôtures</li> </ol> </li> <li>3.3. Le patrimoine industriel                             <ol style="list-style-type: none"> <li>3.3.2. Les typologies architecturales                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>• les bâtiments de service et recherches (administration, laboratoires, services sociaux)</li> <li>• le logement</li> </ul> </li> </ol> </li> </ol> </li> </ol>
Recommandations spécifiques	<p>Les terrains privés, inaccessibles aujourd'hui et peu perceptibles depuis l'espace public, offrent à terme un fort potentiel, point d'appui d'une restructuration de l'emprise ferroviaire.</p> <p>Pris individuellement les bâtiments s'inscrivent sur des parcelles clairement délimitées, aisément intégrables à un lotissement de l'emprise, et marquées par un couvert végétal.</p> <p>Dans le cadre d'un projet d'aménagement sur l'emprise ferroviaire, on veillera à maintenir le parcellaire des logements et à inscrire le bâtiment administratif dans un espace urbain plus étendu et ouvert du type place publique. Ce statut urbain valorisera ce bâtiment conçu initialement dans le style des gares de la Compagnie du Nord, constructions systématiquement intégrées à un schéma urbain. L'ensemble des espaces plantés sera également maintenu et intégré au projet de requalification particulièrement pour ceux jouxtant directement de bâtiment administratif.</p> <p>Dans le cadre d'une rénovation des bâtiments, on veillera à restituer les dispositions d'origine de l'ensemble des portes et baies des trois édifices, de descendre stores et volets roulants du bâtiment administratif et de remonter les volets à persiennes. Le couvrement en tuiles mécaniques des toitures sera préféré à celui en zinc.</p> <p>De manière générale, sur le bâtiment, dans le cadre de travaux, l'ensemble des façades du bâtiment devra être étudié et, si possible, traité pour donner une cohérence générale à l'ensemble (surtout pour le bâtiment administratif). Si les façades ne peuvent pas être toutes traitées ensemble lors d'un chantier unique en une seule tranche de travaux, il conviendra au moins d'effectuer les travaux de restauration sur l'ensemble d'une façade afin d'assurer l'homogénéité du traitement de la toiture au sol. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre d'origine encore en place. Les surélévations sont interdites. Si les extensions ne sont pas recommandées, elles peuvent être étudiées au cas par cas : une attention particulière devra alors être portée au projet architectural afin de ne pas nuire à la lisibilité du bâtiment d'origine ni à la qualité intrinsèque de celui-ci. En effet, le projet devra s'effacer et valoriser le bâtiment existant. Sur les pavillons, il est vivement recommandé que celles-ci ne soient alors pas visibles de l'espace public.</p> <p>Enfin les clôtures en ciment armé construites a posteriori pourront être préservées afin de maintenir une homogénéité dans les alignements entre les différentes constructions.</p>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**Nv.1**

1/5000°





**Autres vues**



1- Vue du pavillon depuis l'avenue du président Wilson  
 2- Façade ouest du bâtiment administratif  
 3- Pignon nord du bâtiment administratif  
 4- Plaque commémorative  
 5- Pavillon double  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

**Sources et bibliographie**

« Le patrimoine ferroviaire : enjeux, bilans et perspective », *Revue d'histoire des chemins de fer* n°20-21, printemps-automne 1999



Gare de Bessancourt, modèle standard de la Cie de chemin de fer du Nord dont le plan est repris pour la construction du petit logement de cheminot de la gare de marchandises. Coll. part.

Cité cheminote de Tergnier. Exemple d'architecture néo-régionaliste réalisée par la Cie de chemin de fer du Nord et dont s'inspire le pavillon double de la gare de marchandises. Coll. part.



**Fiche PLU n° 255**  
 Dénomination : **Pont du Croût**  
 Adresse : **41, rue Paul-Eluard, à hauteur du square Brise-Echelles 93200 SAINT-DENIS**  
 Coordonnées : **Q1160 / AF / 25**



Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de Construction de l'Ensemble (dates extrêmes)	Milieu du XX <sup>e</sup> siècle
Destination initiale	Pont pour les voitures.
Destination actuelle	Local technique, probablement en relation avec la rivière canalisée qui passe en souterrain.
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé



Vue du pont depuis le square Brise-Echelles - 2019

**Analyse urbaine et paysagère**

Contexte urbain et paysager	Le pont, largement recouvert par l'actuelle chaussée de la rue Paul-Eluard, se situe entre le square Brise-Echelles et un îlot de logements collectifs modernes, implanté en bordure nord de la voie. Avec les bouleversements liés à la requalification du secteur Confluence, en cours, l'ouvrage risque de passer inaperçu.
Intégration dans le périmètre de protection	Non
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	Le pont se trouve à l'endroit où la voie, d'orientation est-ouest, oblique vers le nord-ouest.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural (aux) depuis l'espace public	Le parapet délimite toujours le trottoir sud de la rue. Les deux arches ne sont visibles que depuis le square Brise-Echelles.
Cloture : type et matériaux	/
Modifications	Dans les années 1960, les deux arches ont été murées ne laissant subsister que deux portes métalliques. La vue de l'ouvrage est de plus masquée par deux chambres de regard en béton. Le pont est également flanqué d'un panneau publicitaire implanté de biais par rapport à la chaussée. La fixation d'un montant de la structure dans le parapet a provoqué d'importants désordres dans la maçonnerie.



Plan cadastral DG1 1/2500

**Description et analyse architecturale**

Plans actuels	Il subsiste la face sud du pont à deux arches en plein-cintre avec le mur bahut du parapet et le sommet de l'arrière- bec du milieu. Le profil en long du parapet est en forme de dos-d'âne.
Élévation / nombre de travées	/
Extensions / Modifications	Nombreuses
<b>Façades éléments dominants</b>	
Rythme	/
Gros œuvre et parement / Mise en œuvre	Les deux arches et le mur bahut sont en pierres de taille. Les arcs de tête sont extradossés et leur parement a été dressé avec une bouchardie. Entre la montée des deux arcs, la maçonnerie met en œuvre des pierres de meulière découpées en hexagones.
Modifications	Aucune de notable
Métallerie et ferronnerie	/
Modénature	L'arrière- bec est de plan triangulaire ; son sommet est couvert d'un chaperon conique à ressaut. Le glacis appareillé présente une pente suffisante pour assurer l'évacuation des eaux en cas d'inondation. A la base du parapet, on observe une bande plate saillante.
Autres éléments de décor	/
Modifications	Aucune de notable



Vue aérienne du quartier - CG 93 - InterAtlas (licence n°A-1096127) 1/5000



Intérêt historique	Cité en 1137 -1138 dans une chartre de l'abbé Suger, le pont du Crouil, ancien pont Maubert, constituait la limite entre le territoire de l'abbaye et celui des seigneurs de Montmorency, il est également désigné « Saint-Paul » « Brise-Echales », du nom des deux moulins qui l'avotinent, respectivement en amont et en aval. Le pont est établi au confluent du Crouil et du Rouillon. Dès le XVI <sup>e</sup> siècle, l'ouvrage à l'architecture de pierre est traversé par une chaussée pavée. En 1570, il est emporté par les eaux et on demande à un charpentier de le réparer. En 1688, le pont est toujours construit en bois, tout du moins partiellement. Il est doté, à l'est, d'un poste de barrage contrôlant l'accès à la ville. Au XIX <sup>e</sup> siècle, les plans et vues le représentent avec deux arches en pierre ; sous l'arche est coule le Crouil, sous l'arche ouest, le Rouillon. La pile et les deux culées sont dotées, en amont et en aval, de becs chaperonnés à faces obliques. L'arche ouest a dû s'écrouler, car en 1821, une vue la montre remplacée par un tablier de bois. Elle est reconstruite avant 1824. Le pont est emprunté par l'ancien chemin d'Epinay, devenu chemin de grande communication ou route de la Brèche et aujourd'hui rue Paul-Eluard. Depuis 1900, le pont est également traversé par la ligne de tramway Epinay – Trinité avec des rails établis au milieu de la chaussée.
Intérêt urbain et paysager	Le pont du Crouil fut un repère urbain important. Situé non loin de deux moulins à eau, il se trouvait englobé, dès la seconde moitié du XIX <sup>e</sup> siècle, dans un des premiers secteurs de la ville à être industrialisé.
Intérêt architectural	La morphologie de l'actuel ouvrage perpétue le souvenir de plusieurs ponts qui existaient dans les environs de la ville. Le système de construction semble plus particulièrement comparable à celui du pont des Terres Noires construit après la suppression de la digue du Crouil vers 1950.
<b>Recommandation : NIVEAU 2 - BÂTIMENT(S) A PROTÉGER EN TOTALITE OU EN PARTIE</b>	
Recommandations générales	/
Recommandations spécifiques	Le vestige du pont du Crouil mérite d'être protégé car il constitue l'un des derniers témoins matériels du réseau hydraulique qui irriguait les atours de la ville. A court terme, il convient d'empêcher le plus rapidement possible la ruine du parapet. Lors de la réhabilitation des maçonneries subsistantes, il conviendra de dégager en fouille les deux culées qui ne sont actuellement plus visibles. Il serait également souhaitable de rouvrir les deux arches et d'abaisser les deux regards placés au devant de ces arches.
Autres	/

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BÂTIMENT(S) :

**Nv.2**

1/2500<sup>e</sup>



**Autres vues**



Vue de la maçonnerie en pierre de meulière, du parapet et du chaperon de l'arrière-bec en pierre calcaire.  
© Michel Wael - 0430



Détail des pierres de l'arche portant les traces caractéristiques de la boucharde.  
© Michel Wael - 0430

**Sources et bibliographie**

Musée d'art et d'histoire de Saint-Denis



Le pont du Croult en 1821.  
Musée d'art et histoire de Saint-Denis, na. 2444.



Le pont du Croult en 1824.  
Musée d'art et histoire de Saint-Denis, na. 2458

**Fiche site PLU n° 256**

**Dénomination (ENSEMBLE DE) :**  
**Equipements sportifs**

**Appellation (facultatif) :** **Stade municipal Auguste Delaune et Palais des sports**

**Adresse :** **8 avenue du Colonel Fabien (RN 214) ; 11 avenue Roger Sémat (RN 1), 5-7 rue du 19 Mars 1962**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2014) A / 65, 66, 67, 68 ; C / 2, 53, 58, 60.



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'Ensemble	1953 -1962 : palais des sports 1953 -1974 : stade Auguste Delaune
Destination initiale	Equipements sportifs
Destination actuelle	Equipements sportifs
Maître d'œuvre	Lurçat André (architecte en chef) Michaut Albert (architecte d'opération)
Maître d'ouvrage	Ville de Saint-Denis
Propriétaire actuel	Ville de Saint-Denis

**Analyse urbaine et paysagère**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	Situés à l'extrémité nord de la ville de Saint-Denis, à la limite des villes de Pierrefitte et de Villetaneuse, le stade Auguste Delaune et le palais des sports sont intégrés dans un paysage urbain où dominent au sud, à l'ouest et au nord, des ensembles de logements collectifs (cité du colonel Fabien, cité Auguste Delaune) et des équipements scolaires (groupe scolaire Roger Sémat, école maternelle le Stade, groupe scolaire Pierre Sémart). Ces derniers, réalisés par le même architecte que ce site remarquable sont, pour la plupart d'entre eux, identifiés comme des bâtiments remarquables ( <i>voir fiches PLU n°85, 86, 222...</i> ) ainsi que l'Auberge municipale, située au sud-est (voir fiche plu n°202) A l'est, la route nationale 1 longe le palais des sports.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Non
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)</b>	Les parcelles, de forme irrégulière, sont desservies par trois voies : avenue Roger Sémat (RN1), avenue du Colonel Fabien et rue du 19 Mars 1962. Les limites parcellaires permettent de lire aujourd'hui l'ancienne implantation du Fort de la double couronne. Le site est composé selon un axe de symétrie est-ouest. Les 3 bâtiments principaux se succèdent parallèlement sur cet axe : le palais des sports (à l'est) en retrait sur l'avenue Roger Sémat, puis la grande tribune (au centre) et enfin la petite tribune (à l'ouest). L'accessibilité à ce site s'effectue par au moins 4 entrées dont deux situées rue du 19 Mars 1962 auxquelles s'ajoute une entrée devant le palais des sports.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Si ces bâtiments remarquables ne sont pas visibles depuis l'avenue du Colonel Fabien à cause de la cité Auguste Delaune, ils le sont par contre partiellement depuis la rue du 19 Mars 1962 et l'avenue Roger Sémat. Le palais des sports reste, en termes de visibilité et de rapport à l'espace public, l'élément majeur de cet ensemble en raison de sa taille et surtout de sa situation le long de l'avenue Roger Sémat face à l'avenue Lénine.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Clôture hétérogène autour du stade : composée pour l'essentiel d'un mur bas surmonté d'un grillage ou d'une grille et ponctuée de piles en béton. Stade qui comprend 4 accès (5 à l'origine, avec une entrée condamnée en symétrie de la n°1) dont 3 comportent un portail d'entrée composé de portes et portails métalliques surmontés d'un auvent (sauf celui situé rue du 19 Mars 1962) et réalisés par le même architecte. Deux se situent rue du 19 Mars 1962, à l'arrière de la petite tribune et l'autre avenue Roger Sémat, au nord du palais des Sports et en retrait par rapport à l'avenue. Un troisième portique existait avenue du Colonel Fabien mais nous ignorons s'il existe encore aujourd'hui.
<b>Modifications</b>	Le portail d'entrée situé rue du 19 Mars 1962 (dans le prolongement de la grande tribune) ne comprend plus son auvent. De nouveaux bâtiments ont été construits sur le site.



Plan cadastral DGI 1/20000



Vue aérienne du quartier - CG 93  
 © Aérodata 2013 HR 1/20000

**Plan identifiant les différents bâtiments remarquables et les entrées du site.**

**A \_ petite tribune**  
**B \_ grande tribune**  
**C \_ palais des sports**

**1, 2, 3, 4 \_ entrées du site**  
**5\_ entrée du palais des sports**





La petite tribune (A)  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



La grande tribune (B)  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales de la petite tribune (A) et de la grande tribune (B)	
<b>Plans actuels</b>	Rectangulaires et parallèles entre elles
<b>Elévation / nombre de travées (données extrêmes)</b>	/
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
<b>Rythme</b>	Rythme régulier
<b>Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre</b>	Béton armé
<b>Modifications</b>	/
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Grande tribune (façade arrière) : fenêtres coulissantes à R + 2, plusieurs portes à RDC et R + 1 ; fenêtres à hublot situées sur les rampes des escaliers à RDC. Petite tribune (façade arrière) : fenêtres à hublot au niveau du soubassement implantées de façon symétrique (1 hublot sur chaque rampe d'escalier et 2 hublots entre les rampes d'escaliers), portes
<b>Occultation type et matériau</b>	/
<b>Méletterie et ferronnerie</b>	Garde-corps (façade arrière et avant)
<b>Modénature</b>	Grande tribune (façade arrière) : Structure porteuse verticale double marquant l'accès aux tribunes en encadrant de part et d'autre les escaliers. Un auvent saillant souligne ces entrées. Les paliers des escaliers hors œuvre donnent un effet très aérien à l'ensemble. Encadrement des fenêtres saillant. Petite tribune : encadrement des ouvertures saillants, rampes d'escaliers, mur de soubassement, rambardes à R + 1 avec couronnement.
<b>Autres éléments de décor</b>	/
<b>Modifications</b>	Les façades ont été ravalées en 1993 (grande tribune) et 1995 (petite tribune). Pour la grande tribune du moins, « la restauration a opté pour une remise en couleurs peu fidèle » (Joly, Pierre et Robert, <i>L'architecte André Lurçat</i> , Paris, éd. Picard, 1995, p. 30). Equipements qui furent réhabilités au cours de plusieurs campagnes de travaux entre 1988 et 2004. Grilles de protection devant certaines fenêtres.
Toiture	
<b>Type de couverture</b>	Porte à faux
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Béton armé (technique de la voile mince autoportante)
<b>Percements</b>	/
<b>Modifications</b>	En 1990, l'étanchéité des toitures des tribunes a été refaite et les façades ravalées en 1993 (grande tribune) et 1995 (petite tribune).



Le palais des sports : façade d'entrée sur l'avenue R. Sémat  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales du palais des sports (C)	
<b>Plans actuels</b>	Rectangulaire. Composition symétrique de la façade
<b>Elévation / nombre de travées (données extrêmes)</b>	R + 3
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
<b>Rythme</b>	Rythme régulier
<b>Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre</b>	Gros œuvre : béton armé Parement : maçonnerie de briques creuses
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Nombreuses fenêtres en longueur formant bandeau au dernier étage ouvertures verticales avec pavés de verre, fenêtres à hublot.
<b>Occultation type et matériau</b>	/
<b>Méletterie et ferronnerie</b>	Rampes d'escalier métalliques encadrant l'embranchement situé devant le bâtiment, grilles de protection devant certaines ouvertures.
<b>Modénature</b>	Encadrement des portes et fenêtres saillant, auvent au dessus des portes, couronnement formant acrotère
<b>Autres éléments de décor</b>	Céramiques jaune /orangée sur la façade avenue R. Sémat qui mettent en valeur l'entrée.
<b>Modifications</b>	Les grilles de protection devant les ouvertures, et huisseries des fenêtres et portes ne sont pas d'origine
Toiture	
<b>Type de couverture</b>	Toit terrasse (charpente métallique à clef pendante au dessus de la salle de sports)
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	?
<b>Percements</b>	/
<b>Modifications</b>	La toiture semble avoir été refaite

<b>Critères de protection</b>	
<b>Intérêt historique</b>	Le réaménagement du stade Auguste Delaune, et la construction du palais des sports marquent l'aboutissement de plusieurs démarches entreprises par la Ville depuis la fin des années 1920 lorsque ces terrains furent devenus aménageables consécutivement à la loi portant sur le déclassement des forts de la 2 <sup>e</sup> ligne et l'aménagement des anciennes zones de servitude militaire. Quelques terrains de sports furent alors créés au milieu des années 1930 et plusieurs projets de construction d'un stade moderne étudiés. En 1946, lorsque le projet de réaménagement du stade est confié à André Lurçat, il s'inscrit dans une réflexion plus globale du quartier (groupes scolaires, cités Sémard, Delaune, Fabien) alors en développement et également confié à A. Lurçat et dont il constitue le centre.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	Vaste site dédié aux sports et sur lequel l'ensemble des éléments du programme a été implanté selon un seul axe de symétrie est-ouest. Les entrées qui ont aujourd'hui conservé leur auvent d'origine sont des éléments indissociables du site qui participent à la cohérence de l'ensemble et unifient les différentes constructions réparties sur cette très grande parcelle. Ces portails caractéristiques permettent d'identifier les entrées depuis la rue.
<b>Intérêt architectural</b>	Ensemble remarquable qui rend compte du soin apporté par André Lurçat à différentes échelles : - échelle du quartier : organisation rationnelle et symétrique du site en relation avec les cités alentour. - échelle du site : recherche d'une composition symétrique malgré un terrain à la forme irrégulière. - échelle du bâtiment : volume épuré et rationnel avec une composition symétrique poussée offrant un rapport parfait entre les vides et les pleins et un équilibre juste entre les lignes de force horizontales et les verticales ainsi que des formes simples comme le cercle. - échelle du détail architectural caractéristique de l'œuvre de Lurçat avec l'utilisation des auvents, pavés de verre sur des ouvertures élancées, des encadrements de baies saillants.
<b>Recommandations : NIVEAU 2– BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE</b>	
<b>Recommandations générales</b>	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.6. Les façades en béton 3. LES TYPOLOGIES 3.2. Le logement collectif 3.2.1. Les typologies architecturales • l'immeuble après 1945
<b>Recommandations spécifiques</b>	<p>Le stade Auguste Delaune a été conçu comme le centre d'un quartier entièrement réalisé par Lurçat. Il convient donc dans un premier temps d'avoir une réflexion sur l'ensemble du quartier (équipement sportif et cités). A cet effet, les compositions de chaque ensemble qui se répondent et les vues qui sont dégagées sur les bâtiments et les éléments majeurs devront être préservés.</p> <p>Concernant le stade, une attention particulière sera portée à l'aménagement du site et notamment à l'organisation de l'ensemble selon un axe de symétrie sur lequel sont aussi composées les façades des trois bâtiments (palais des sports, grande tribune et petite tribune). Cet axe et les éléments qui le jalonnent devront être préservés car ils forment une entité cohérente. L'entrée symétrique à l'entrée noté 1 n'existe plus aujourd'hui (probablement disparue lors de l'installation d'un nouveau terrain de sport). Cette amputation ne devra pas servir de modèle à des projets d'aménagement futurs car elle ne correspond pas à la logique architecturale et urbaine du site. Concernant les portiques d'entrée, avec auvent retroussé dessiné par Lurçat, il conviendra de les conserver et de les restaurer dans leurs dispositions d'origine ou supposées. Les clôtures autour du stade ne sont pas homogènes et ont été très largement modifiées. Aussi, il conviendrait d'homogénéiser l'ensemble afin d'avoir une lecture globale du site en unifiant tout d'abord la hauteur de mur bahut et en proposant un modèle type pour la grille qui le surmonte. Celle-ci pourrait être une raquette métallique que l'on retrouve sur les photographies anciennes devant le palais des sports ou, sous une autre forme, sur la clôture encore en place rue du 19 mars 1962. Par ailleurs il conviendrait de définir une seule et unique couleur pour l'ensemble de ces clôtures qu'elles ceinturent le stade ou qu'elles soient intérieures. Afin de favoriser la cohérence d'ensemble, il en sera de même pour les portiques d'accès au site.</p> <p>Concernant les bâtiments, l'œuvre d'André Lurçat étant très cohérente architecturalement quelque soit le programme (logements ou équipements), il est proposé de se référer même pour les équipements publics à la fiche de recommandations générales qui traite de l'immeuble après 1945, et notamment plus spécifiquement de l'œuvre d'André Lurçat. De manière générale, dans le cadre de projets de ravalement, tous les éléments de modénature et de décor (encadrements, auvents, soubassements, calepinage, oculi et éléments de mobilier) devront être conservés et restaurés. Dans cette optique, un diagnostic précis des façades à traiter sera effectué pour porter une attention particulière aux éléments de décor et de modénatures. Dans le cadre de projets de mise aux normes (notamment accessibilité ou sécurité incendie), il conviendra de ne pas annihiler le parti initial, cher à Lurçat, qui est la symétrie des façades. Tout nouvel élément (par exemple ascenseur) s'il ne peut pas être intégré à l'intérieur des bâtiments, devra être identifiable comme étant un élément rapporté et ne pas nuire à la lisibilité de la symétrie.</p> <p>Sur le palais des sports, il conviendrait de restituer l'ensemble des mâts supports (visibles sur la photographie ancienne ci-dessous) car si ils n'ont pas d'utilité propre aujourd'hui, ils affirment des élancements verticaux, comme les hautes baies en pavés de verre) qui répondent à l'étalement du bâtiment en longueur et donnent un équilibre par rapport aux lignes horizontales créées par les fenêtres et les auvents. Les éléments de modénature et de décor qui présentent un grand intérêt architectural, affirment aussi la cohérence du site par rapport au quartier dont bon nombre de constructions ont été réalisées par le même architecte et présentent donc le même souci de la composition symétrique et du détail architectural.</p> <p>Par ailleurs, il conviendrait aussi d'homogénéiser l'ensemble des finitions et des couleurs sur les bâtiments composant le site et d'éviter ainsi les patchworks colorés dissonants. A ce sujet, il conviendrait d'étudier plus précisément les archives de Lurçat qui ont sans doute donné des préconisations concernant les finitions et les couleurs des bâtiments à l'origine. Si les documents d'archives ne donnent pas d'indication précise, il conviendra d'établir une charte de couleurs qui sera en cohérence avec l'œuvre générale de Lurçat.</p> <p>Enfin, rue du 19 Mars 1962, à droite de l'entrée, le poste d'électricité qui est identifiable avec son petit auvent au-dessus des portes a été également réalisé par Lurçat. Intégré à l'ensemble, il conviendrait de le conserver et de le restaurer.</p>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**NIV 2**

1/10000°



L'ensemble du site est composé selon un axe de symétrie (à gauche en rouge). Les entrées sur le site répondent aussi à cette composition.



**Autres vues**



Portail d'entrée 5-7 rue du 19 Mars 1962 situé à l'arrière de la petite tribune  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Clôture du stade  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Façade avant de la petite tribune  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Façade arrière de la petite tribune  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Porte-à-faux en béton réalisé au moyen de la voile mince autoportante (grande tribune)  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Détail de la façade arrière de la grande tribune  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Détails de la grande tribune Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Rambarde métallique encadrement l'emmarchement situé devant l'entrée du palais des sports Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Clôture métallique qui longe le parking situé devant l'entrée n°1 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Ci-dessus : façade sur l'avenue Roger Sémat (à gauche), façade arrière (à droite) Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Avenue Sémat (façade est, entrée sud) Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC, N. Simonnot



Avenue Sémat (entrée nord) Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC, N. Simonnot



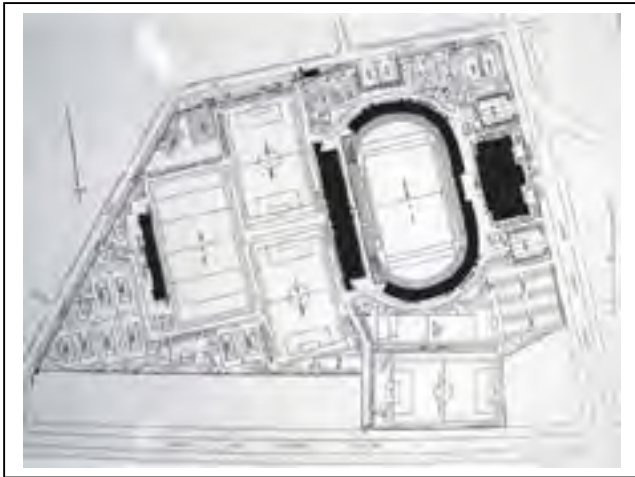
**Sources et bibliographie**

AMSD, cote 93ACW23  
 AMSD, cote 65ACW38  
 AMSD, cote 6M14  
 AMSD, cote 6M16  
 AMSD, cote 6M17  
 L'œuvre d'André Lurçat en Seine-Saint-Denis (1945-1970), Parcours du patrimoine n°346, 2008  
 Joly, Pierre et Robert, L'architecte André Lurçat, Paris, éd. Picard, 1995



Plan de situation sur lequel on peut lire l'emplacement des terrains de jeux projetés en 1943. Celui-ci correspond à la partie nord-ouest de l'actuelle emprise du stade Auguste Delaune.  
 AMSD, cote 6M14

Plan d'un projet de stade municipal dressé par l'architecte-voyer, 12 juin 1941.  
 AMSD, cote 6M16



Plan d'ensemble : tribunes, gradins, salle de sport, n.d.  
 Non coté, atlas du patrimoine 93, « stade municipal Auguste Delaune ».



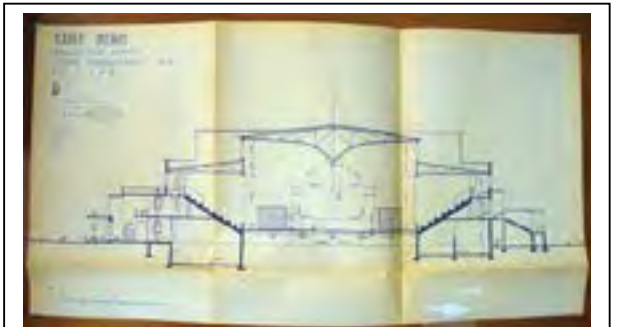
Stade municipal : coupe transversale sur la tribune, n.d  
 © CNAM/DAF/Cité de l'architecture et du patrimoine / Archives d'architecture du XX<sup>e</sup> siècle.



ci-dessus : Saint-Denis : salle des sports, façade d'entrée, 5 juin 1956  
 ci-dessous : Saint-Denis : salle des sports, coupe transversale AB, 17 juillet 1959.



Vue ancienne de la façade d'entrée du palais des sports  
 Non coté, atlas du patrimoine 93, « stade municipal Auguste Delaune ».



**Fiche site PLU n° 257**

Dénomination (SITE) :  
**Cimetière**

Appellation (facultatif) : **cimetière de la Ville de la Chapelle puis cimetière parisien de La Chapelle Saint-Denis actuellement cimetière parisien de La Chapelle**

Adresse : **avenue du Cimetière**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) T / 57 et CN / 39



Plan de situation source : INSEE

**Caractéristiques historiques**

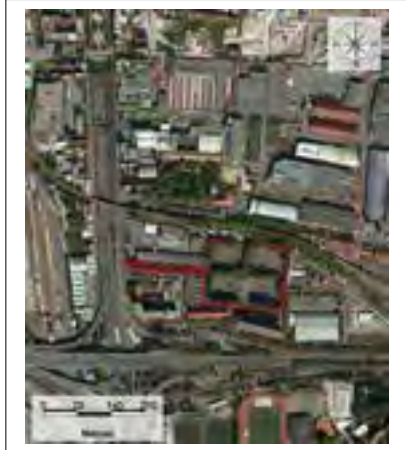
Epoque / Date de construction	Juin 1850
Destination initiale	Cimetière
Destination actuelle	Cimetière
Maître d'œuvre	Commune de la Chapelle
Maître d'ouvrage	/
Propriétaire actuel	Ville de Paris

**Analyse urbaine et paysagère du site**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	Le site du cimetière est implanté entre, au sud, le périphérique dont il est uniquement séparé par un linéaire d'immeubles, et au nord, l'emprise des Magasins Généraux de Paris. Aussi le secteur est caractérisé par un bâti discontinu principalement constitué d'emprises industrielles et de quelques immeubles de rapport alignés sur l'avenue du Président Wilson.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (dans le périmètre de protection des ateliers SNCF).
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)</b>	Le site se compose de deux espaces : le premier est la voie d'accès au cimetière, avenue du Cimetière, qui marque l'entrée du site sur l'avenue du président Wilson ( <i>voir vue ci-dessous</i> ) ; le second est le cimetière en lui-même, composé selon un plan symétrique articulé autour de quatre allées et d'une place circulaire centrale. Les deux espaces, l'avenue et le cimetière, sont unifiés d'un point de vue paysager par les plantations d'arbres qui bordent les allées.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Sur l'avenue du Président Wilson, la voie qui mène au cimetière constitue un appel depuis l'espace public. Cependant, on ne soupçonne pas depuis l'entrée de l'avenue du Cimetière le vaste espace préservé en cœur d'îlot. Dans l'axe de l'avenue du Cimetière puis de l'allée centrale on devine la grande croix centrale qui est implantée au cœur du site.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Sur l'avenue du Président Wilson, l'avenue du Cimetière est close par un portail métallique flanqué de deux piles et un mur d'enceinte, les deux maçonneries avec une alternance en bandes horizontales de meulière à joints rocaillés et de bandes enduites. Puis, à la deuxième entrée du site, à l'extrémité est de l'avenue du Cimetière, un second portail métallique est encadré de piles et d'un mur haut en pierre appareillée. Les piles de très belle qualité sont sculptées. L'avenue du Cimetière et le cimetière sont entourés de murs hauts d'enceinte (des façades arrière de bâtiments, liés aux activités mitoyennes du site, sont ponctuellement ouvertes sur la voie).
<b>Modifications</b>	Aucune de notable ; les portes d'origine en bois ont été remplacées en 1938 puis par la suite.



Plan cadastral DGI 1/30000



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/50000

Critères de protection	
Intérêt historique	<p>Ce cimetière était l'un des quatre que comptait le village de La Chapelle annexé par la Ville de Paris en 1860, aux côtés des douze autres des communes absorbées au territoire de la capitale.</p> <p>En 1882 et 1883, un projet d'agrandissement voit le jour. Celui-ci est rapidement abandonné. De ce fait le site d'origine n'a quasiment pas évolué. Le « rond-point » central est réaligné en 1904 (légèrement élargi). Les seuls espaces réellement modifiés sont les petits bâtiments de service et de logements situés le long du mur d'enceinte ouest.</p>
Intérêt urbain et paysager	<p>Ce site constitue une respiration urbaine immédiatement au nord du périphérique et annonce ainsi le site des Magasins Généraux de Paris également caractérisé par des plantations importantes (<i>voir fiche ensemble PLU n°164</i>), identifié en partie en Espace Boisé Classé. Le cimetière compte en outre près de 300 arbres de différentes essences : érables, tilleuls, marronniers, sophoras, délimitant les allées et servant d'écrin au site le long des murs d'enceinte.</p>
Intérêt architectural	<p>Ensemble architectural très bien préservé : clôtures, portes, bâtiments de service et caveaux ou tombes. Le tout forme un ensemble cohérent conçu en adéquation avec l'espace paysager et le plan géométrique du site.</p>
Recommandations : NIVEAU 2 –A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations générales	<p>Cf. Fiches :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. GENERALITES               <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien</li> <li>1.4. Les façades en pierre</li> </ol> </li> </ol>
Recommandations spécifiques	<p>Une attention particulière sera portée au plan symétrique du cimetière proprement dit et à l'avenue du Cimetière marqués par les plantations qui rythment l'ensemble ainsi qu'aux éléments architecturaux que sont les murs d'enceinte. Ces derniers seront conservés et restaurés dans leurs dispositions d'origine. Un inventaire précis des tombes mériterait d'être mené afin d'identifier les éléments et mobiliers présentant un intérêt particulier.</p>
Autres	/

### Autres vues

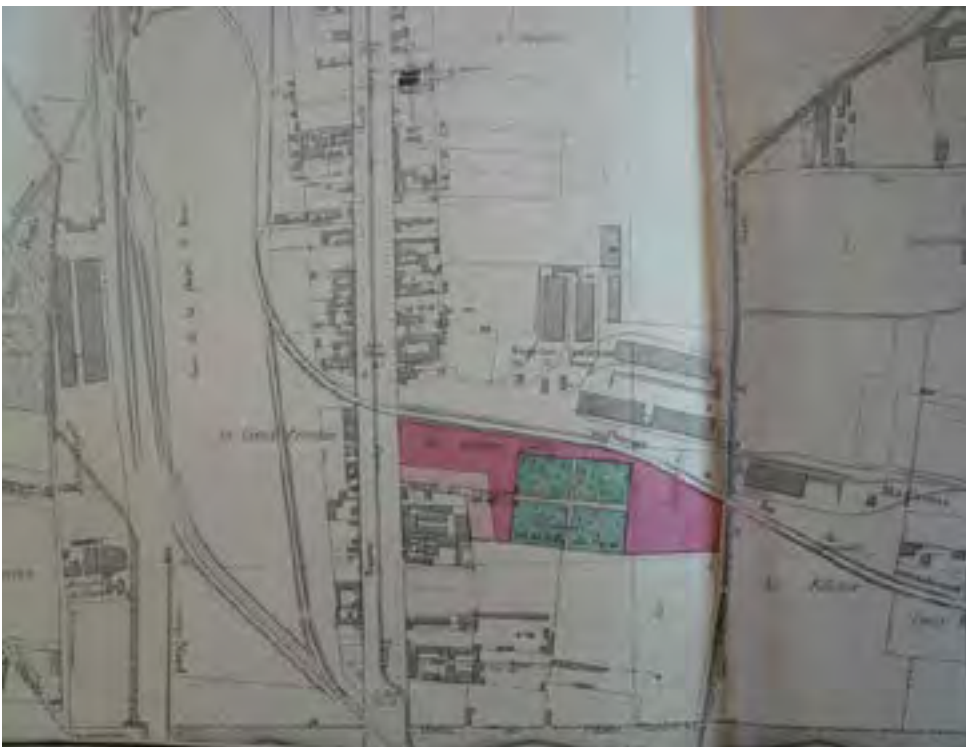




**Sources et bibliographie**

Archives de Paris, Service Préfectoral en charge de l'administration municipale, pompes funèbres, matrices cadastrales des cimetières, 1767-1920. 1326 W 7 : La Chapelle Saint-Denis, 1854-1943.

Karen Bowie, Catherine Healey, Agnès Bos, *Le Père Lachaise*, Paris, Action artistique Ville de Paris, 1998.

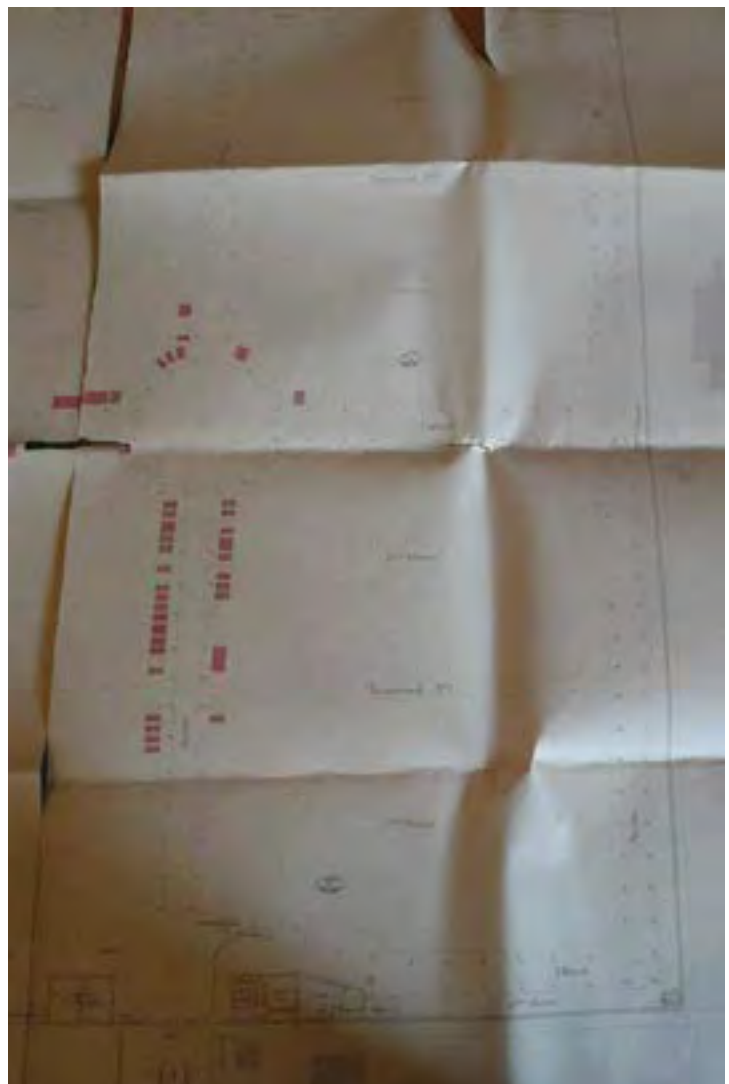


Archives de Paris, 1326W7 : extrait de l'Atlas communal du Département de la Seine, 1854 (révisé en 1870) situant l'emprise du cimetière et de sa zone de servitude.



Archives de Paris, 1326W7 : deux extraits du plan général du cimetière dressé le 1<sup>er</sup> septembre 1886 par Ed. Bézodis géomètre en chef des cimetières de la Ville de Paris. *Ci-dessus à gauche* : le détail des différents bâtiments longeant le mur d'enceinte ouest : bureau de la conservation, logement du conservateur, logement du garde-portier, bûchers, dépôts des bières, débarras. *Ci-dessous à droite* : la partie sud-ouest du cimetière, l'allée et la place centrales.

*Ci-dessous à gauche* : Archives de Paris, 1326W7, plan ancien s.d. du cimetière détaillant l'ensemble de ses divisions.



**Fiche site PLU n° 258**  
**n°258**

Dénomination : **cimetière communal**

Adresse :  
**Boulevard de la Commune de Paris, avenue Jean Moulin, rue Georges Politzer, avenue Lénine, rue de Strasbourg**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) T / 0057



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'Ensemble	1809 : création du cimetière initial 1960 : 4 <sup>ème</sup> et dernière extension
Destination initiale	Cimetière
Destination actuelle	Cimetière
Maître d'œuvre	Lainé, Crépin, Lurçat, architectes communaux
Maître d'ouvrage	Ville de Saint-Denis
Propriétaire actuel	Ville de Saint-Denis

**Analyse urbaine et paysagère du site**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	Le cimetière communal s'insère dans un tissu urbain très contrasté. Il occupe la majeure partie d'un îlot délimité par le boulevard de la Commune de Paris, l'avenue Jean Moulin, la rue Georges Politzer, l'avenue Lénine et rue de Strasbourg. A l'ouest, il côtoie un tissu urbain dense et mixte mêlant logements anciens et récents et locaux d'activités, au nord exclusivement du logement mais un tissu urbain peu dense, à l'est et au sud, il jouxte les serres municipales, des logements anciens (au sud) et récents (à l'est) et des locaux d'activités.
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (périmètre de protection de la Basilique).
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)</b>	L'ensemble s'est constitué d'acquisitions foncières successives qui s'échelonnent au cours du XIXème puis du XXème siècle. Son aménagement s'est donc modifié au gré de ces agrandissements. Actuellement, l'aménagement intérieur date pour l'essentiel des années 1950 / 1960 mais les acquisitions sont en partie perceptibles. Le cimetière est structuré par deux axes principaux : l'un nord / sud, le plus ancien, l'autre est / ouest, correspondant à la dernière extension nord, nord-est d'après la Seconde guerre mondiale. Cet axe est doublé par une voie secondaire également est / ouest à usage interne. Ce tracé génère sept ronds points, plus ou moins importants, trois par axes principaux. Les deux derniers, situés sur l'axe principal nord-sud, accueillent l'un le monument aux morts de 1870-1871, l'autre le monument aux morts de la Seconde guerre mondiale. Entre ces deux sites, se déploie de part et d'autre du cheminement un important carré militaire rassemblant des tombes de soldats de la Première et de la Seconde guerre mondiale ainsi que des guerres coloniales. Un certain nombre de cheminements sont arborés d'essences diverses et quelques parcelles situées au nord-est ne sont pas occupées.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Ce site constitue un espace public.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Mur de pierre mais aussi de béton (principalement au nord) et grilles à l'entrée nord-est.
<b>Modifications</b>	Aucune de notable



Plan cadastral DGI 1/10000



Vue aérienne du quartier - CG 93 - InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/20000

**Critères de protection**

<b>Intérêt historique</b>	Le rapport des citoyens Devilleneuve, Legrand et Lorget, nommés le 23.11.1792, propose qu'en vertu des lois révolutionnaires le cimetière communal soit créé en lieu et place des cinq cimetières liés aux paroisses dyonisiennes devenues biens nationaux. Le cimetière communal est installé sur la paroisse de Saint-Rémy car hors de l'intra-muros. Cette proposition est validée par délibération du 19.12.1792. Cependant, le cimetière communal n'est inauguré qu'en 1809. Très petit dans un premier temps, celui-ci s'agrandit progressivement par étapes successives en 1817, 1842, 1866. En 1899, il fait l'objet d'un réaménagement par l'architecte communal qui conçoit le pavillon d'entrée. Après un agrandissement conséquent durant l'entre-deux-guerres, le cimetière prend sa forme définitive après la Seconde guerre mondiale, sous l'impulsion de Lurçat mais dans l'esprit du projet formulée dans le cadre du Plan d'aménagement, d'extension et d'embellissement d'avant-guerre. En 1957, l'adhésion de la ville de Saint-Denis au syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles aux côtés de Pierrefitte-sur-Seine, Epinay-sur-Seine, Villetaneuse, Saint-Ouen met fin à l'expansion du cimetière.  Outre les cheminements donnant à voir l'extension progressive du cimetière, des tombes de toutes les périodes sont également présentes avec de beaux monuments funéraires et autres caveaux de très vieilles familles dyonisiennes (Haquette notamment). Enfin, le carré militaire et les monuments aux morts (tout particulièrement
---------------------------	--

	celui de 1870-1871), trouvent là une place inusitée mais légitime ajoutant à l'intérêt historique du site.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	Sur le plan paysager, ce site réunit des aménagements des différentes périodes d'extension du cimetière depuis sa création soit par la persistance de plantations d'arbres (allée centrale du tout premier cimetière), soit par des cheminements ou encore par le dessin des ronds-points. La diversité des essences d'arbres et arbustes présents, les espaces verts non affectés ou d'accueil, comme sur la porte nord-est, participent de la qualité paysagère du site. Ces différentes entrées lui offrent également un intérêt urbain peu connu : ce cimetière est traversant qui en fait un lieu de promenades offrant de belles perspectives sur la basilique et rejoignant la promenade de la Vieille Mer en s'ouvrant sur le parc Marcel Cachin.
<b>Intérêt architectural</b>	Le pavillon d'entrée (1900) et le pavillon nord-ouest (1950 environ), bien que de périodes très différentes s'apparentent par leur sobriété élégante qui leur permet de se fondre dans le paysage que crée le cimetière et ses aménagements.
<b>Recommandations</b>	
<b>Recommandations générales</b>	/
<b>Recommandations spécifiques</b>	<p>Le cimetière situé à proximité du parc de la Légion d'Honneur et en relation direct avec le parc Marcel Cachin est un élément urbain qui même si il est situé en centre ville est « en retrait ». Si son entrée principale depuis le boulevard de la libération est aisément identifiable, les deux autres entrées sont difficiles à distinguer : celle depuis l'avenue Jean Moulin n'est qu'une simple grille à l'aplomb du mur de clôture et celle sur l'avenue Marcel Cachin se perçoit comme une continuité du parc Marcel Cachin au traitement paysager similaire mais fermée par une grille. Cette dernière entrée fonctionne donc avec le parc et en ce sens, il serait intéressant de préserver une continuité paysagère et urbaine entre ces deux espaces (voir fiche PLU n°261). A cet effet, il conviendra de préserver le carré à l'angle nord-est, planté et vierge de toutes installations funéraires, avec son cheminement oblique direct rejoignant l'entrée. La « trame verte » reliant le parc Marcel Cachin au parc départemental de la Courneuve pourrait alors commencer dès le parc de la Légion d'Honneur en passant par le cimetière communal pour se poursuivre au-delà. Cependant il conviendrait tout de même de marquer les entrées de cimetière en créant de véritables espaces de transition qui marqueraient la limite effective au site tout en lui donnant une cohérence d'ensemble (par exemple autour du stade Auguste Delaune, Lurçat a marqué chacune des entrées par un portique avec auvent retroussé permettant une identification simple du site – voir fiche PLU n°256). L'entrée principale du cimetière est aujourd'hui composée d'un portail qui pourrait servir de modèle et être réinterprété plus simplement pour ponctuer les deux entrées secondaires.</p> <p>Les murs de clôture cernant le cimetière sont différents selon leurs situations : mur « végétalisé », côté entrée principale sur le boulevard de la Libération, il se poursuit comme un « mur de représentation » en pierre avenue Jean Moulin, devient mur de clôture en ciment côté rue Georges Politzer fermant les fonds des parcelles donnant sur cette rue et se transforme enfin en simple clôture face au parc Marcel Cachin pour favoriser la perméabilité visuelle et une perception continue entre les deux espaces. Il est recommandé de conserver cette lecture par strates des murs de clôture et de les restaurer car ils sont ainsi les témoins des phases successives d'extension du cimetière et de la représentation de celui-ci dans la ville.</p> <p>Si le cimetière communal offre aussi une respiration dans le tissu urbain avant de rejoindre le parc de la légion d'Honneur, qui jouxte la Basilique, il reste très minéral et relativement peu plantés. Afin de revaloriser l'espace d'un point de vue paysager, il conviendrait de requalifier les allées principales en proposant des plantations continues d'arbres au rythme régulier tout en conservant les essences existantes. En effet, les pins au port large mais relativement bas permettent de préserver au loin les vues dégagées sur la basilique. Les vues de la Basilique seront donc conservées et, en aucun cas, ne pourront être occultées par l'implantation de nouvelles constructions ou plantations d'arbres. Si nécessaire, certains arbres pourront être élagués afin de renforcer les perceptions lointaines de la Basilique, véritable repère urbain.</p>
<b>Autres</b>	<i>Voir fiche PLU n° 134 ; fiche ensemble PLU n°221 ; fiche ensemble PLU n°139</i>





Le parc Marcel Cachin vers l'accès à la promenade de la Vieille Mer.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



La promenade de la Vieille Mer.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



L'aménagement paysager de la cité Floréal par Robert Joffet  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



L'aménagement paysager de la promenade de la basilique.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



L'entrée du cimetière

### Sources et bibliographie

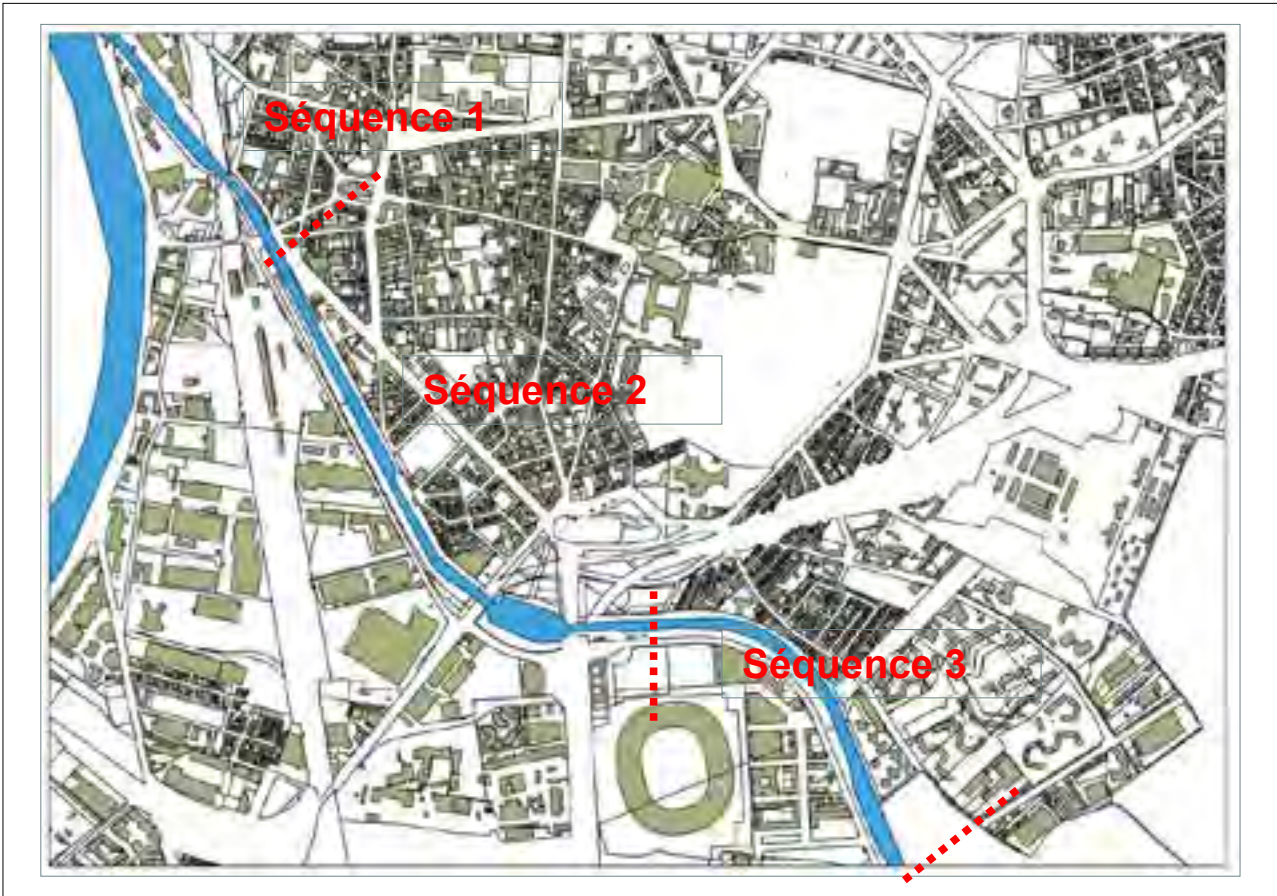
AMSD : Projet de PAEE de 1935 (1 Fi 53 à 55) ; PAEE de 1943 (1 Fi 60) ; 5 AC 26.

Cité de l'Architecture et du Patrimoine, Centre d'Archives d'architecture du XXe siècle, Fonds A. Lurçat, 200 IFA 593, cote AR 16-07-07-64

RACINE Michel (Dir.), *Créateurs de jardins et de paysages en France du XIXe siècle au XXe siècle* : 2, Actes sud. 2002, 420 p. (article sur Robert Joffet)

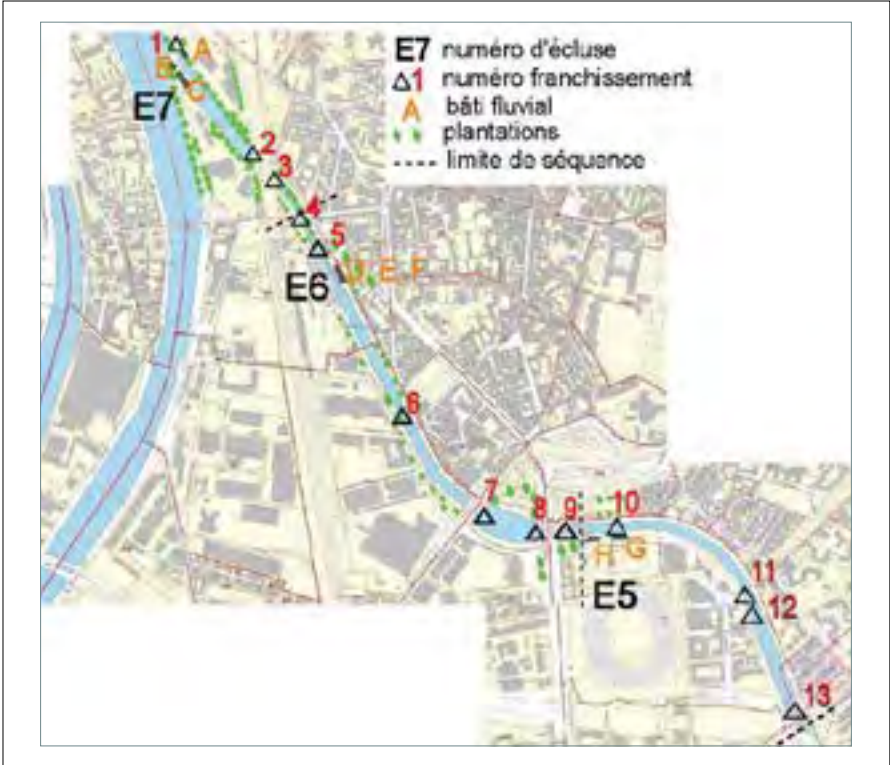


 <p>Plan de situation source : INSEE</p>	<b>Caractéristiques historiques</b>	
	Epoque / Date de construction	<b>Canal</b> 1805 : début des travaux 1821 : mise en eau 1890-1895 : élargissement et approfondissement 2000-2010 : requalification des berges <b>Les abords</b> 2d quart du XIXe siècle : première urbanisation 2de moitié du XIXe siècle : industrialisation de la rive sud 1 <sup>er</sup> quart du XXe siècle : urbanisation de la rive nord 4 <sup>e</sup> quart du XXe siècle : requalification des berges, aménagement du quartier Stade de France
	Destination Initiale	Canal de dérivation pour la navigation commerciale
	Destination actuelle	Canal de navigation commerciale et de plaisance
	Maître d'œuvre	René-Edouard de Villiers du Terrage (ingénieur des Ponts & Chaussées) Catherine Mosbach et David Besson-Girard (paysagistes) requalification des berges en 2004
	Maître d'ouvrage	Compagnie des canaux de Paris (société concessionnaire de l'Etat) Ville de Paris et Plaine Commune pour la requalification des berges.
Propriétaire actuel	Ville de Paris	
<b>Analyse urbaine et paysagère</b>		
Contexte urbain et paysager	D'une longueur de 6,6 kms, le canal traverse les villes de Saint-Denis et Aubervilliers pour rejoindre au bassin de La Villette les canaux de Paris-Martin et de l'Ourcq, constituant ensemble le réseau des canaux de Paris. Élément structurant du paysage, le canal a largement contribué au développement industriel de la Plaine-Saint-Denis. Il attira sur sa rive sud une industrie lourde (chimie et métallurgie) ainsi que des activités portuaires associées à d'importants dépôts de marchandises (pondéreux, agroalimentaire, métallurgie). Sa rive nord, limitée sur Saint-Denis par l'emprise des fortifications, se caractérise davantage par une urbanisation composite où s'imbriquent logements collectifs et individuels, petits ateliers et maisons bourgeoises éparées. La section dionysienne s'étire sur 3,1 kms, de la confluence avec la Seine et le Croult (en aval) au pont Francis de Pressensé (en amont). Ses abords sont jalonnés d'éléments représentatifs de près de deux siècles de sédimentation urbaine. La rive sud concentre des grandes emprises industrielles et ferroviaires datant de la seconde moitié du XIXe siècle dont la reconversion est largement entamée. Aménagement emblématique, le quartier du Stade de France où des immeubles de bureaux et de logements, des surfaces commerciales et des équipements ont été construits à l'emplacement de l'ancienne usine à gaz du Cornillon. La rive nord se caractérise aujourd'hui par un tissu urbain dense et mixte, résultat de l'urbanisation de l'emprise des fortifications à la fin du XIXe siècle, de l'aménagement du quartier de la gare et des mutations précoces des abords du canal (Cité des Francs-Moisins, échangeur de la porte de Paris, requalification des berges...). Le trafic sur le canal en 2002 était de 4500 bateaux de fret, pour 1 million de tonnes de fret, 160 bateaux de transport de passagers, 160 bateaux de plaisance.	
Intégration dans le périmètre de protection	Oui, la quasi-totalité du canal et de ses abords se trouvent intégrés à un périmètre de protection et par endroit en co-visibilité avec l'église Saint-Denis de l'Estrée, l'usine Christofle et la pharmacie centrale. Seuls la Confluence, extrémité nord, et le quartier du Stade, extrémité sud, ne sont pas couverts.	
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	S'il semble indispensable d'étudier le canal sur l'ensemble de son tracé pour en saisir l'intérêt technique et définir son caractère structurant, nous proposons de l'aborder ici selon deux approches pour plus de clarté. En premier lieu en l'appréhendant comme <b>ouvrage d'art à l'échelle de la ville</b> , puis en délimitant <b>des séquences spécifiques pour traiter le rapport du canal avec ses abords</b> , épaisseurs urbaines dans lesquelles s'exerce le rayonnement paysager et fonctionnel de la voie d'eau. La première approche aborde le canal dans sa conception technique, ses équipements fluviaux (écluses), son bâti (maisons éclusières, écuries etc...), au travers de ses berges (halages, installations portuaires) puis des ouvrages d'art qui le franchissent (pont, passerelles, viaducs) – carte 1 Pour la seconde approche, trois séquences urbaines ont été identifiées, elles-mêmes subdivisées en sous-séquences. Pour chacune des trois grandes entités sont déterminées les principales caractéristiques urbaines puis par la suite détaillées les subdivisions en identifiant les éléments à conserver (objets déjà repérés, témoignage des liens avec le canal, formes urbaines, tissu parcellaire, bâtiments, perspectives) – carte générale	
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Le canal, vu comme ouvrage d'art, ainsi que ses abords, sont perceptibles depuis les berges de la voie d'eau, espaces publics à part entière.	
Clôture : type et matériau	Hormis les installations techniques et les équipements fluviaux, les berges du canal sont dépourvues de clôtures. Les objets situés aux abords sont à l'inverse majoritairement clos. Elles seront alors détaillées dans les fiches spécifiques.	
Modifications	Si le tracé du canal n'a pas subi de modifications, les écluses ont été élargies et son tirant d'eau augmenté (de 2,20 à 3,20 m) vers 1895 pour permettre la navigation des bateaux à grands gabarits. Le nombre d'écluses passa de 12 à 7 pour corriger une dénivellation de 28,50 m. La requalification des berges à la fin des années 1990 se traduisit par un nouveau pavage des chemins de halage, l'aménagement de nouveaux accès et par une importante transformation des espaces portuaires (quais, débarquement, équipements etc.) Les abords urbains du canal ont également lourdement muté avec pour	



Carte générale de la section Dionysienne du canal de Saint-Denis.  
 Délimitation des grandes séquences urbaines

**Carte des ouvrages  
 d'art, des  
 franchissements et  
 du bâti fluvial.**



**Le canal, ouvrage d'art à l'échelle de la ville**

<p><b>Description de l'ouvrage en infrastructure</b></p>	<p>Le tracé linéaire du canal depuis le bassin de la Villette s'infléchit à hauteur de Saint-Denis pour former un coude qui permet le contournement de la ville ancienne encore fortifiée lors du percement en 1805.</p> <p>Le passage au grand gabarit du canal en 1890 a nécessité la reconstruction complète de l'infrastructure. Des perrés en meulière ainsi que des murs de quais en béton constituent les éléments essentiels de l'ouvrage encore en place aujourd'hui. La meulière est également utilisée pour la réalisation des murs et de certaines culées des ponts.</p> <p>Si la hauteur du tirant d'eau ne varie que de quelques centimètres, entre 2,50 m et 2.60 m, la largeur du canal se montre irrégulière, entre 30 et 140 m. Provenant des aménagements portuaires, industriels ou urbains ces « perturbations » dans le tracé du canal se concentrent principalement sur le tronçon dionysien.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A la pointe aval se trouve le bassin de la Briche (entre les repères C et 2) d'une longueur de 250m et de 43 m de large. Bassin d'attente à la confluence de la Seine, il fut également utilisé comme espace de réception des matières premières et d'amarrage pour la Société des chantiers navals de la Loire.</li> <li>- A hauteur du square de Geyter (repère n°6), un décroché de 70 m de long pour quelques mètres de largeur marque l'emplacement d'un bateau lavoir aujourd'hui disparu.</li> <li>- En partie centrale (entre les repères 7 et 8), le grand bassin de 193 m de long sur 82 m de large qui fit longtemps fonction d'équipements portuaire pour l'acheminement de pondéreux, notamment charbon, à destination des industriels comme des commerçants du centre ville.</li> <li>- Face au quartier du Stade de France (au niveau des repères 12 et 13), entre la passerelle du Franc-Moisin et le pont Francis de Pressensé, sur la rive gauche, présence d'un décroché de 390 m de long pour quelques mètres de large. Aménagé dans les années 1920 pour le déchargement du charbon alimentant l'usine à gaz du Cornillon, il n'est plus utilisé aujourd'hui.</li> </ul>
<p><b>Intérêt</b></p>	<p>Cf critères généraux en fin de fiche</p>
<p><b>Prescriptions</b></p>	<p>A l'occasion de travaux de réfection ou de modernisation visibles (bajoyer, murs de quais etc..) il est recommandé d'utiliser la pierre de meulière comme matériau de maçonnerie ou de parement.</p> <p>Les différentes « perturbations » qui jalonnent le canal ne devront pas être comblées. Dans le cadre d'aménagement des berges, il serait intéressant de pouvoir restituer la fonction historique des bassins et enclaves au travers des usages : activités portuaires sur le grand bassin ou les berges des Sablières, zone d'accostage sur le bassin de la Briche et installations flottantes à l'emplacement de l'ancien bateau lavoir et au niveau du décroché face au Cornillon Nord; ou par une réinterprétation restant à définir.</p>
<p><b>Les écluses</b></p>	<p>Rattrapant un dénivelé de 28 m, toutes les écluses sont à double sas accolés. Répondant à la nécessaire modernisation de l'ouvrage opérée entre 1885 et 1890, ces écluses peuvent accueillir à la fois le gabarit des bateaux de la basse Seine (8 x 53 m) dans le grand sas (8,20 x 62,50 m) ainsi que des péniches du Nord (5 x 38 m) dans le petit sas (5,20 x 38,9 m).</p> <p>Les deux sas sont séparés par un îlot maçonné (bajoyer) central comportant les organes de commande et de contrôle ainsi que les galeries d'admission d'eau. La fermeture du sas s'effectue en amont et en aval par une porte à simple vantail en acier qui, au moment de l'ouverture, se replie dans une enclave aménagée sur le flanc du bajoyer central.</p> <p>Si la disposition spatiale, les dimensions et le fonctionnement général des écluses ont été préservés, des modernisations ont été opérées sur les dispositifs techniques et de commandes modifiant l'aspect extérieur des ouvrages.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecluse n° 7 : sur l'îlot central les organes mécaniques manuels d'ouverture des vantelles et vantaux, ainsi qu'un poste de commande datant des années 1890 ont été remplacés par des installations modernes : vérins hydrauliques pour actionner les vantaux, construction d'un poste de commande au milieu de l'îlot. La maçonnerie de meulière autrefois apparente a été recouverte d'un revêtement bitumé constellé de trappes d'accès aux galeries.</li> <li>- Ecluse n° 6 : l'écluse qui présentait des caractéristiques identiques à la précédente a subi des modifications similaires.</li> <li>- Ecluse n° 5 : observations identiques que pour l'écluse précédente ; notons que le nouveau poste de commande est plus sommaire et qu'il a été installé en amont de l'îlot central.</li> </ul>
<p><b>Intérêt</b></p>	<p>Organes indispensables à la navigabilité sur le canal les écluses ont préservé leurs dispositions d'origine (double sas parallèles). La modernisation des équipements techniques a entraîné des modifications sur les bajoyers, par de nouveaux revêtements et la disparition des organes mécaniques, sans en perturber complètement la lecture.</p>
<p><b>Prescriptions</b></p>	<p>Il est recommandé de préserver les installations techniques dans leur état de conservation actuelle en veillant à maintenir une cohérence entre chaque écluse particulièrement sur le traitement des éléments maçonnés et bâtis.</p>



L'écluse 5, en 1910 (au-dessus), et son état en 2012 (en bas). Les modifications sont caractéristiques des modernisations opérées sur ces infrastructures.



**Les berges (chemins de halage, équipements portuaires, plantations)**

En plus d'être un espace public de circulation piétonne, les berges du canal présentent à leur origine deux autres usages, le chemin de halage et les équipements portuaires autonomes ou rattachés à une entreprise. Ces deux fonctions essentielles dans l'activité historique du canal ont généré des aménagements spécifiques aux abords de la voie d'eau dont la lisibilité s'est atténuée suite aux mutations des activités fluviales et à la requalification des berges de la rive droite.

**- Des ruptures dans la continuité des cheminements :**

Alors que les berges se déployaient de manière continue pour permettre la circulation des chevaux de halage sur l'ensemble du tracé, certains tronçons ont été progressivement interdits au passage, déviant le cheminement et créant des ruptures dans cette linéarité.

*Sur la rive gauche*, les berges furent dès le milieu du XIXe siècle affectées à des usages portuaires, quais de déchargement reliés à des entreprises implantées le long du canal. Si un passage pour le halage fut maintenu, une surface notable de berges fut concédée aux industriels, créant des espaces de rupture. Certains ont été maintenus et réutilisés pour des usages portuaires, d'autres ont été réintégrés à l'espace public.

Seconde source de rupture dans la linéarité du passage le long du canal, l'aménagement de clôtures en amont et en aval de chaque écluse, sur les deux rives.

Ainsi, sur la rive gauche, depuis la confluence jusqu'au pont de la ligne de chemin de fer, les berges sont partiellement fermées au public se succédant sur le même tronçon les installations de l'écluse n° 7, et l'ancien quai de déchargement des Chantiers de la Loire.

Depuis le pont jusqu'à l'écluse n° 6, les berges restent accessibles au public. Puis à nouveau, sur un linéaire assez long s'étirant jusqu'au bassin. Ici, hormis une bande étroite de 4 m au droit du plan recouverte de sables, le reste des berges a été gazonné après démantèlement des équipements portuaires.

Un tronçon long de près de 950 m, depuis le bassin jusqu'à la passerelle des Francs-Moisins, est inaccessible au public. Zones concédées aux Docks de la Maltournée (bassin), réservées aux installations fluviales (écluse n°5) puis aux Sablières de la Seine (qui reprit les berges anciennement occupées par les équipements liés à l'usine à gaz du Cornillon), elles constituent un front hétérogène avec des traitements au sol très minéraux et plutôt dégradés. A l'inverse le dernier tronçon de la rive gauche ayant bénéficié d'une requalification s'avère très végétal, marqué par une bande engazonnée et un alignement de peupliers en bordure de voirie.

*Sur la rive droite*, les ruptures sont moins importantes. La perméabilité entre les berges et un milieu davantage urbanisé, ainsi que l'absence de vastes implantations industrielles ont permis de préserver cette continuité du cheminement. Sur 500 m, entre les écluses n° 7 et 6, les berges accessibles au public ont conservé une partie de leur disposition d'origine. La préservation d'une partie du pavage en gré de type « Napoléon » ainsi que les alignements de peupliers participent à la création d'un paysage pittoresque.

Le reste des berges, hormis les abords du bassin, a bénéficié d'une requalification complète. Traitées en cheminement doux paysager, les berges de la rive droite présentent différents types de revêtements marquant chacun un usage. Une première bande de pavés au droit de la voie d'eau (5 m) s'avère être l'espace piétonnier, une seconde bande plus étroite (3 m) sert de praticable pour la circulation des vélos puis une dernière bande paysagère plus large (5 à 7 m) constituée d'arbres et de buissons forme à la fois une limite et un rideau végétal entre le quai et la voirie publique ou les constructions.

**- Vers une disparition de l'identité portuaire et industrielle du canal.**

L'affaiblissement du trafic fluvial, les mutations économiques de la Plaine puis les nouveaux usages du canal ont progressivement fait disparaître les installations portuaires des berges.

*Sur la rive gauche*, alors que le paysage était marqué par la présence d'estacades, de grues de déchargement et de réseaux de voies reliant le canal aux sites industriels, seules quelques emprises suggèrent encore l'existence de ces activités passées (Sablières de la Seine, Docks de la Maltournée). Les larges entrées comme celles des anciennes usines Christofle ou Tréfinmétaux traduisent en négatifs les liens fonctionnels entre les entreprises et le canal, et implicitement l'importance de la voie d'eau dans le développement industriel du territoire.

*La rive droite*, dépourvue historiquement de raccordement à d'importants sites industriels, n'a pas pour autant été privée d'équipements portuaires. Localisé entre la passerelle Thiers et la 6<sup>e</sup> écluse, un port, qui laissa son nom au quai, a été aménagé à la fin du XIXe siècle. A l'occasion de la requalification des berges, le chemin d'une grue de déchargement qui parcourait le quai sur plusieurs centaines de mètres a été intégré au cheminement piétonnier.

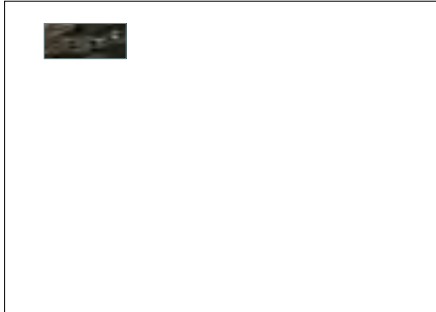
En outre, des anneaux et bittes d'amarrage jalonnent l'ensemble du parcours de manière continue sur la rive droite, et plus diffuse sur la rive gauche.

**- Les plantations, entre permanence et reconquête.**

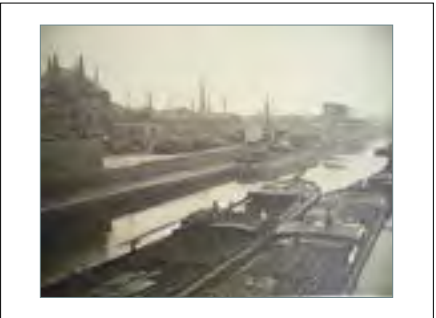
A l'instar des autres voies d'eau les berges du canal Saint-Denis étaient à leur origine scandées de plantations d'alignement. Ces peupliers qui maintenaient les berges et protégeaient les mariniers du vent disparurent par vagues successives, lors de l'agrandissement de la voie d'eau et suite aux divers aménagements portuaires. Au milieu des années 1930, en pleine apogée industrielle, la rive droite ne comportait plus de plantations, tandis qu'elles étaient très localisées sur la rive gauche, quai du Square ainsi qu'aux extrémités amont et aval.

De ces plantations d'alignement certaines sont anciennes, principalement celles de la rive droite, de la Confluence au pont de la gare. La série lui faisant face sur l'emprise des Chantiers de la Loire est plus ancienne et d'essence différente. D'autres poches anciennes sont localisées aux pourtours du bassin, puis sur la rive gauche à hauteur de la passerelle Thiers et sur l'emprise des Sablières de la Seine.

De nouveaux alignements ont été plantés récemment sur la rive gauche face au quartier du Stade de France, puis en rive droite le long des berges requalifiées en s'appuyant sur les anciens alignements.

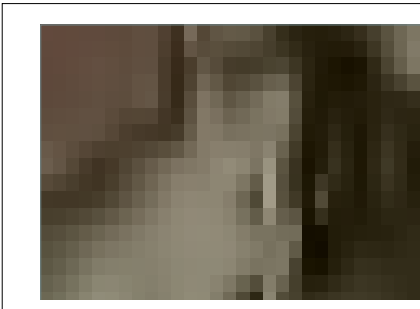
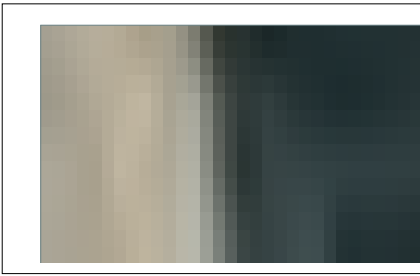


Ruptures à hauteur de l'écluse 7 (ci-dessus), inaccessible au public, et au niveau de la Maltournée (ci-dessous), nécessitant le contournement de l'emprise.



Rive gauche, à hauteur du site Tréfirmétaux, le paysage a muté, les berges verdies et plantées d'arbres depuis la disparition des activités industrielles.

Intérêt	<p>Les berges, chemin de halage ou quais de déchargement, sont constitutives du paysage et de l'ambiance fluviale. D'un point de vue urbain le canal n'existe que par ses berges, elles forment les espaces publics linéaires.</p> <p>La singularité historique des berges canal Saint-Denis repose sur leurs usages industriels et portuaires, marqués anciennement par de nombreux raccordements ferroviaires, des estacades et autres chemins de grues. Si seuls quelques vestiges évoquent encore ces activités passées, il est important d'inscrire cette identité dans les projets d'aménagement.</p> <p>Quelques séquences présentent encore des dallages d'origines qui avec la présence des peupliers d'alignement, forment des paysages pittoresques, ambiance extra-urbaine participant à faire du canal un espace adouci au cœur de la ville.</p>
Prescriptions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>La continuité des cheminements</i> : pour préserver le principe du halage en continue sur les berges, les aménagements futurs doivent permettre le passage des piétons sur toute la longueur du canal, a minima sur une rive. Dans la continuité de la requalification entreprise sur la rive droite, il est recommandé de distinguer les usages des berges par des traitements de sols différents afin de souligner l'évolution des fonctions. D'une part il est préconisé de conserver le maximum de pavées déjà celées et de compléter les manques par des matériaux similaires, et d'autre part de recourir à d'autres matériaux plus adaptés aux pratiques actuelles sur le reste de la largeur.</li> <li>- <i>Identités portuaire et industrielle</i> : Ces aménagements des berges doivent intégrer les traces des activités passées : voies ferrées ou autres équipements davantage conservés sur le tronçon albertvilarien que dionysien. Les espaces portuaires actuellement désaffectés ou sous-utilisés (quai du Port, Dock Maltournée, Sablières de la Seine), s'ils n'accueillent de nouvelles fonctions portuaires, devront signaler leur ancienne fonction par des aménagements spécifiques : marquage au sol, conservation d'espaces non bâtis ou réinterprétation par des constructions ou installations légères et réversibles (estacades en bois, grues, dunes de sables). Une attention particulière devra être portée sur les aménagements aux abords du grand bassin qui offre des vues et perspectives uniques du territoire. Cet espace d'aération issu de l'activité portuaire doit être maintenu ou modifié a minima en privilégiant des traitements paysagers minéraux et végétaux.</li> <li>- <i>Les plantations</i> : largement défrichées suite aux travaux d'agrandissement du canal et aux aménagements industriels et portuaires les sections plantées sont discontinues. Il semble aujourd'hui difficile de retrouver l'alignement d'entant compte-tenu de l'évolution des usages, et l'on préconisera plus volontiers de replanter sur des sections précises, en partie aval, sur la Confluence, puis aux abords du Cornillon nord.</li> </ul>



Ecluse 7, en 2008, vues des écuries avec son extension (aujourd'hui couverte en zinc) et des deux maisons éclésières de première génération.



Vue de l'écluse 6 où cohabitent les deux générations de maisons éclésières (première à gauche et seconde au centre).



**Le bâti fluvial**

Le bâti fluvial est directement associé aux fonctions de navigation du canal et se décline en trois types : la maison éclésièrre, les abris à chevaux, et les équipements techniques. Pour les plus anciens édifices, leur construction date des travaux de modernisation de la voie d'eau et s'inscrit dans une production de modèle-type du service des canaux de la ville de Paris inspiré de ceux des grandes administrations (école, manufacture, caserne). Les bâtiments plus récents répondent aux mêmes logiques de rationalisation mais s'avèrent moins significatifs d'une typologie spécifique.

**La maison éclésièrre traditionnelle** du service des canaux s'inscrit sur un terrain clos de quelques centaines de m<sup>2</sup> réservé aux usages de l'éclusier (potager, jardin). De plan carré, elle s'élève sur un niveau avec sous-sol. Les fondations sont en béton armée, les soubassements et murs en maçonnerie de meulière enduite et la toiture en croupe couverte de tuiles mécaniques. Sa composition est symétrique à partir d'un axe formé par l'escalier, la porte d'entrée, et se prolonge en partie haute par un petit fronton triangulaire abrité par une toiture à deux pans. Sur le fronton se trouve une plaque émaillée à usage de signalétique fluviale indiquant le numéro et le nom de l'écluse. Le bâtiment présente de nombreuses modénatures de briques : chaîne d'angle, encadrements harpés de baies et de portes, et corniche ceinturant l'ensemble de l'édifice. Les deux baies hautes principales en façade avant et arrière sont en arc segmentaire, deux ouvertures plus petites également en arcs segmentaires se trouvent en façade arrière. Le travail de enduits en façade forme des tables qui s'élèvent depuis le soubassement jusqu'au bandeau de briques. Les menuiseries des fenêtres sont en bois, à petits carreaux réguliers. Des persiennes en bois semblent avoir été installées au niveau de chacune des baies hautes.

**Modifications générales**

Sur les six maisons éclésièrres existantes en 1939, cinq ont été conservées, toutes largement modifiées pour s'adapter aux besoins des occupants ou répondre aux nécessaires entretiens. Des modifications ont également été effectuées sur les autres bâtiments fluviaux, détaillées par zone d'éclusage.

**- Ecluse n°7 :**

\* **Deux maisons éclésièrres se faisant face (A et B sur le plan)** : Les principales modifications sont des extensions latérales en appentis, un ravalement complet des façades qui a altéré la lisibilité des modénatures de briques et fait disparaître le traitement des façades en tables. Il est important de noter que les usages du terrain sur lequel est construit le bâtiment ont évolué et diffèrent selon les occupants : potager, piscine, jardin engazonnée.

\* **Une écurie avec logement des palefreniers (C sur le plan)** . Une écurie attestée sur l'atlas de la Seine de 1854 fut probablement agrandie en 1893 pour accueillir 40 chevaux appartenant au service du halage (les navires arrivant de la Seine sont dématés à leur arrivée au canal avant de recevoir des équipements de halage) et deux logements de palefreniers. Le bâtiment comprend ainsi en partie sud l'ancienne écurie transformée, et se prolonge en partie nord par un corps de logement. **(faire une légende plus importante sur la composition du bâtiment)**. Des modifications importantes ont été apportées sur l'ensemble de cette construction. En dehors des ravalements qui altèrent la lisibilité de quelques modénatures, les ouvertures ont été élargies en façade principale, les lucarnes rampantes du corps de logement regroupés sous une toiture unique, la pente générale du toit rectifiée et les souches de cheminées déposées.

**- Ecluse n°6 :**

Sur une bande de terrain se suivent dans un alignement continue trois constructions.

\* **Une maison éclésièrre de première génération (D sur le plan)** : Identique à celles de l'écluse n°7, cette maison éclésièrre a également subi le même type de modification : extensions latérales par construction d'appentis, uniformisation des teintes de façade, et changement des menuiseries des fenêtres.

\* **Maison éclésièrre de seconde génération (E sur le plan)** : Datant des années 1920, ce pavillon double de plan rectangulaire, comprend deux niveaux et deux appentis latéraux correspondant à des extensions ultérieures. Sa composition très épurée s'inspire cependant du modèle type précédent. On retrouve ainsi les percements des deux baies hautes en façades avant et arrière, séparées l'une de l'autre par des ouvertures plus étroites. Les modénatures se résument à des encadrements de baies en ciment lissé. Des modifications ont probablement été apportées au niveau des menuiseries des fenêtres.

\* **Un abri à chevaux ou garage (F sur le plan)** . Construction plus basse, de qualité plus modeste, ce bâtiment en RDC de plan rectangulaire a été remanié. Ses façades ont été ré-enduites de ciment brut et des ouvertures modifiées.

**- Ecluse n°5 :**

En 1939 la zone d'éclusage comprenait des bâtiments de part et d'autre du canal. Seuls ceux de la rive gauche ont été conservés. Répartis de part et d'autre de la passerelle du stade, l'actuelle zone d'éclusage se compose de deux bandes de terrain closes comprenant chacune deux bâtiments.

La première est constituée d'une maison éclésièrre de première génération **(G sur le plan)** qui, malgré la construction d'extensions en appentis, a conservé ses dispositions d'origine. S'il on peut s'interroger sur les teintes utilisées, on retrouve les modénatures de briques ainsi que le travail des enduits formant tables. Dans son prolongement, et séparé par un potager entretenu par l'éclusier, se trouve un abri à chevaux. Ce petit édifice est construit en maçonnerie de meulière, matériaux identiques au mur-bahut séparant l'emprise éclésièrre de la voirie publique.

La seconde emprise regroupe des constructions du début des années 1930 **(H sur le plan)**. Il s'agit d'un atelier de maintenance associé à un poste de transformation qui alimentait les tracteurs électriques de halage dont l'activité fut concédée à la Cie générale de tractions des voies navigables. En complément de cet équipement un pavillon fut construit pour loger le chef de service de la Cie. Le pavillon à RDC et de plan carré comprend un garage en appentis. Reprenant le modèle des maisons éclésièrres de seconde génération, il comprend trois travées, des baies hautes séparées d'ouvertures plus petites et est couvert d'une toiture à deux pentes. L'ensemble poste-atelier affirme davantage un style épuré caractérisé par une façade lisse uniquement marquée d'un bandeau ceinturant tout le bâtiment, et d'ouvertures rectangulaires percées de manière régulière en façade arrière. Notons enfin le couvrement en zinc.

Nv.2

Nv.2

Nv.2



Ecluse 5, bâtiments G (maison éclésièrre de première génération, en-haut) et H (en bas).

<p><b>Intérêt</b></p>	<p>Les éléments bâtis qui scandent le canal à chaque écluse sont autant de témoins du franchissement, de la navigation et de la vie sur la voie d'eau. Evoquant le principe du halage par la présence des anciennes écuries, de l'entretien et de l'actionnement des ouvrages par les éclusièrs logés sur place. Leur architecture inspirée des constructions de l'administration fut pensée pour former un tout cohérent permettant facilement d'identifier sur l'ensemble du réseau des canaux parisiens les bâtiments relevant de la vie du canal ainsi que leurs fonctions.</p>
<p><b>Prescriptions</b></p>	<p>Afin de conserver la cohérence d'ensemble des constructions il est recommandé d'établir une charte générale de prescriptions, sorte de plan guide devant s'appliquer à l'échelle du réseau des canaux parisiens. Sur la base des bâtiments longeant la section dionysienne du canal les prescriptions générales peuvent se présenter comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour les maisons éclusièrres de première génération, il est recommandé de veiller à conserver une composition symétrique des bâtiments à l'occasion d'extensions latérales sur l'exemple des pignons à redans. Toute surélévation reste par contre à proscrire. Sur les façades, on veillera à conserver, et le cas échéant restituer, toutes les modénatures telles qu'elles figurent sur les plans d'origine. Seule la teinte et le matériau de ravalement peuvent être renouvelés en privilégiant des nuances sobres qui devront s'appliquer à toutes les maisons éclusièrres de première génération. Le traitement pourra être différent pour les parties en extension mais devra veiller à ce que celles-ci s'appliquent à chaque construction. Les marquises, plaques signalétiques du fronton, menuiseries des fenêtres et volets, devront également être d'un seul modèle pour l'ensemble.</li> <li>- Pour les maisons éclusièrres de seconde génération, les principes généraux des prescriptions sont identiques aux précédentes, conserver les éléments de compositions, assurer une intervention cohérente sur l'ensemble des bâtiments de même typologie.</li> <li>- Pour le cas spécifique des anciennes écuries et des logements de palefreniers les observations sont à nouveau identiques. Les travaux d'entretien et de restauration opérés sur ce bâtiment devront être cohérents à l'échelle de l'objet même ainsi qu'à l'échelle des autres constructions du canal notamment les premières maisons éclusièrres. Aussi sur le traitement des façades il est recommandé de restituer les principales modénatures (chaîne d'angle, bandeau, et encadrements de briques), et de recourir à une texture et une teinte de ravalement identique à celles utilisées sur les maisons éclusièrres. Pour les percements on veillera à conserver les dispositions et formes actuelles et notamment à préserver la large ouverture en façade ouest, entrée de l'écurie. Sur la toiture, à défaut de retrouver la série des trois lucarnes pendantes du logement du palefrenier, il est recommandé de substituer à la couverture en zinc des tuiles mécaniques.</li> <li>- Pour les édicules, écuries isolées ou garages, il est recommandé en amont de restaurations de définir la composition précise des bâtiments en identifiant notamment les matériaux aujourd'hui recouverts (meulière, briques, caillasses etc.). Les extensions sont autorisées tant qu'elles s'inscrivent dans des gabarits identiques au bâtiment d'origine.</li> </ul>
<p><b>Les franchissements (Ponts, passerelles)</b></p> <p style="background-color: #4a7ebb; color: white; padding: 2px; display: inline-block;">Nv.1</p>	<p><b>N° 0 – Passerelle du Crouit.</b> Construite en 1888, la passerelle est du type poutre droite arquée en treillis métallique rivetés et boulonnés. Ce modèle se rapproche de ceux réalisés 10 ans plus tard pour le métro parisien par les établissements Leclair et la Société Moisant-Laurent-Savey. La passerelle présente une portée de 22 m pour une largeur de 4 m. Elle repose sur des culées en maçonnerie de pierres de meulières. Le tablier est en métal avec un platelage en tôle d'acier. <b>Modifications :</b> Le platelage d'origine était en bois. Des réfections des peintures ont été effectuées pour protéger le métal de la corrosion. On ignore qu'elle est la teinte d'origine de ce pont, probablement plus sombre (vert, gris) au regard de l'iconographie. <b>Intérêt :</b> Sur le tracé du canal le même type d'ouvrage, aujourd'hui disparu, avait été construit pour les ponts de la Révolte et Wilson (1890). Ainsi la passerelle du Crouit représente le dernier témoin de ce type de pont sur le canal de Saint-Denis et à ce titre mérite d'être conservé. <b>Prescriptions :</b> A l'occasion de l'entretien de la passerelle il est recommandé de réaliser un sondage sur les parties peintes afin d'identifier puis restituer les teintes d'origines.</p> <p><b>N° 1 – Pont routier de la Briche</b> Le pont métallique d'origine détruit en août 1944 a été reconstruit en béton en 1954. Il s'agit d'un pont à poutre droite portant un tablier en béton précontraint système Freyssinet constitué par 11 poutres identiques espacées de 1,90 m d'axe en axe. Le tablier mesure 49,64 m de long pour une largeur de 21,3 m. Les massifs de culées du premier pont ont été conservés. <b>Modifications :</b> Réfection des peintures. <b>Intérêt :</b> Mise en œuvre du système de précontrainte Freyssinet. <b>Prescriptions :</b> Aucune</p>





Nv.2

**N° 2 – Ponts ferroviaires**

Trois ponts se succèdent pour permettre le passage des trains à destination de la frontière Belge, de Creil et de Pontoise. Le pont le plus en amont a été construit dans la seconde moitié du XXe siècle. Il est du type poutre droite à treillis métallique, identique au pont routier suivant.

Le second pont est également de type poutre droite métallique mais en forme de caisson (la structure triangulée rivetée qui porte le tablier se trouve sous la voie). Plus ancien, datant des années 1900, il présente une portée de 30 m pour une largeur de 13 m. Aujourd'hui ce pont se trouve entièrement dissimulé par les deux ouvrages qui le bordent. Les culées encore en place sont en pierres de meulière avec appareillage d'angle en pierres calcaire.

Le troisième pont, également de type poutre droite métallique en I (à âme pleine) supporte 5 voies.

**Modifications :**

Réfections des peintures notamment des culées du pont intermédiaire.

Indéterminées pour les éléments structurels.

**Intérêt :**

Le pont le plus ancien est le seul témoin de ce type d'ouvrage sur le canal. Sa conception du type poutre à caisson, bien que commune, est significative des savoirs mis en œuvre dans les ouvrages métalliques.

**Prescriptions :**

Dans le cadre de modernisation des ouvrages d'art, notamment ceux qui bordent le pont métallique ancien, on veillera à maintenir la visibilité du pont ancien depuis les berges telle qu'elle est permise aujourd'hui par le pont routier dont le tablier en arc dégage la vue.

**N° 3 – Pont routier rocade Ouest**

Pont poutre métallique identique à celui du chemin de fer précédent. Construit dans la seconde moitié du XXe siècle.

**Intérêt :**

Faible

**Prescriptions :**

Aucune

Nv.2

**N° 4 – Pont routier de la rue du Port**

Le pont poutre actuel a été construit en deux phases présentant chacune une mise en œuvre spécifique. La première de 1889 (en aval), a consisté à réaliser les deux culées et la pile centrale en pierres de meulière avec appareillages des angles en pierres calcaire, sur lesquelles a été construit un tablier métallique aujourd'hui disparu. Les culées prévues suffisamment large pour l'agrandissement du pont ont pu accueillir la seconde tranche du pont en 1899-1900 (en amont). Le tablier ici en béton se confond aujourd'hui avec la reconstruction récente en béton du premier tablier. L'ensemble qui apparaît comme un ouvrage unique se compose ainsi de deux travées de 12 m réparties de part et d'autre de la pile centrale, pour une largeur de 26 m.

Les parapets présentent des décors en ciment mouluré, formant table en partie aval et des motifs géométriques en amont. La pile amont, en encorbellement pour soutenir le trottoir, comprend un écusson en ciment recevant initialement les armoiries à fleurs de lys de la ville et la date de construction du pont (1899-1900).

**Modifications :**

Le premier tablier a été reconstruit lors de l'aménagement des infrastructures du tramway.

Les garde-corps ont été déposés en partie aval et restaurés en amont.

Les armoiries de la ville ont disparu de l'écusson, seule la date de construction subsiste.

**Intérêt :**

Ouvrage majeur du canal, par sa fréquentation, sa situation et son caractère emblématique, liaison entre la gare et le centre-ville. Il figure comme un des ponts ayant le mieux conservé sa physionomie d'origine malgré les campagnes de modernisation.

**Prescriptions :**

Les aménagements réalisés sur le pont ont été effectués dans le respect des grandes caractéristiques de l'ouvrage. Aussi les travaux futurs devront être établis dans le même esprit en veillant particulièrement à conserver la lisibilité des matériaux de culées et de la pile centrale, les décors en ciment du parapet dont on peut envisager de restituer l'écusson de la ville, ainsi que le garde-corps.



Nv.2

**N° 5 – Passerelle piétonne de la gare**

Passerelle poutre en métal construite dans les années 1970 en reprenant l'esprit « poutre en caisson » de l'ouvrage d'origine. D'une longueur de 30 m pour une largeur de 2 m, elle se caractérise par une structure à treillis métalliques. Les culées en pierres de meulière ont été conservées mais semblent surdimensionnées. La largeur du tablier a été réduite de moitié par rapport à celui d'origine.

**Modifications :**

Nouveau pont construit sur les anciennes culées. La largeur du tablier a été réduite de moitié.

**Intérêt :**

Les culées d'origine.

**Prescriptions :**

Dans le cadre d'aménagements futurs, il est recommandé de restituer un tablier reposant sur toute la largeur des culées d'origine alors conservées, et ce peu importe le type d'ouvrage adopté.







Nv.2

**N° 6 – Passerelle piétonne du square Thiers**

De la première passerelle métallique construite en 1875 ne subsiste que les deux culées situées de part et d'autre du canal. Comme pour la passerelle de la gare, le tablier a été ici réduit de moitié dans sa largeur (2 m) pour une longueur maintenue à 33 m. si le nouveau tablier en béton ne présente pas d'intérêt, les deux culées s'avèrent quant à elles particulièrement soignées. Intégrées au programme urbain du square Thiers, la passerelle obéissait aux mêmes objectifs de composition et d'harmonie inspirés de l'urbanisme Haussmannien dont les culées portent encore l'empreinte. Les escaliers, largement ouvert du côté du square, avec un repos intermédiaire, comprenait à l'origine des candélabres en fonte. Le moellon équarris et la pierre de taille sont ici préférés à la meulière habituellement utilisée pour ces ouvrages. Les piles des culées ont également été travaillées, en partie basse par un appareillage d'angle et une corniche, puis en partie haute par des têtes de piles à corniche. La culée en rive droite comprend un passage plein cintre, et celle de l'autre rive une large ouverture rectangulaire permettant le passage des véhicules.

**Modifications :**

Tablier aujourd'hui en béton et réduit de moitié en largeur.

Suppression des ferronneries d'origine : garde-corps, candélabres etc...

Percement d'un passage pour véhicule sur la culée de la rive gauche.

**Intérêt :**

Malgré les modifications du tablier, et la dépose des ferronneries, la passerelle a conservé ses culées et piles d'origines, éléments « monumentaux » s'inscrivant dans l'aménagement urbain fastueux du square Thiers.

**Prescriptions**

A l'instar de la passerelle de la gare, la passerelle Thiers a perdu de son harmonie et de sa cohérence avec le square voisin suite au changement de tablier. Aussi dans le cadre d'aménagements futurs il est recommandé de restituer un tablier reposant sur toute la largeur des culées d'origine alors conservées et ce peu importe le type d'ouvrage adopté. .

**N° 7 – Pont routier de la Révolte**

Le pont métallique construit en 1890 a été remplacé en 1957 par un pont poutre en béton armé.

**Intérêt :**

Faible

**Prescriptions**

Aucune

**N° 8 – Pont routier Wilson**

Le pont métallique construit en 1887 a été remplacé en 1963 par un pont poutre en béton armé précontraint.

**Intérêt :**

Faible

**Prescriptions :**

Aucune

**N° 9 – Pont autoroutier A1**

Construit en 1966 le viaduc de l'autoroute A1 est du type « pont dalle » en béton précontraint. Le tablier est soutenu par des piliers convergents également en béton précontraint. Au franchissement du canal le viaduc forme une courbe sous laquelle a été aménagé un espace public assurant la liaison entre la station Porte de Paris et le Stade de France. Ce passage révèle un paysage très singulier, presque « futuriste » marqué par les piliers massifs du viaduc en béton brut.

**Intérêt :**

Cette infrastructure qui peut paraître comme une contrainte urbaine constitue en vérité un élément paysager fort à la hauteur du Stade de France.

**Prescriptions :**

Aucune

**N°10 – Passerelle piétonne du Grand stade**

Construite en 1998 pour permettre le franchissement du canal et assurer la liaison entre le centre-ville et le grand stade, cette passerelle est du type « poutre droite » métallique. Son tablier d'une longueur total de 190 m (passe navigable de 30 m), pour une largeur constante de 11 m, repose sur 3 culées en béton comprenant chacune des appareils d'appuis métalliques facilitant sa flexion. Son accès sur la rive gauche du canal est marqué par un large escalier surmonté d'un auvent, prolongement du parapet du pont.

**Modifications :**

Aucunes de notoires

**Intérêt :**

Dessin général du pont, avec un parapet en métal rouge qui se prolonge en rive gauche pour former un auvent, support de signalétique.

**Prescriptions**

Aucune

**N° 11 – Pont routier du Franc-Moisin**

Pont tournant construit en 2003 à tablier métallique de 53 m pour une largeur de 12m.

Une cabine de contrôle a été aménagée sur la rive droite dans le prolongement de l'enclave qui reçoit le pont une fois tournée.

**Modifications :**

Aucune

**Intérêt :**

Intérêt technique de l'ouvrage, seul pont tournant sur le canal depuis le démontage de celui d'Aubervilliers en 1982.

**Prescriptions :**

Aucune

Nv.2





Nv.1

**N° 12 – Passerelle piétonne du Franc-Moisin**

Passerelle en arc triangulé métallique avec platelage en bois exotique prenant appui sur des culées en béton armé. Conçue Marc Mimram, elle présente une portée de 43 m pour une largeur de 5.20 m à ces extrémités et plus fine en son centre soit 3,8 m. L'ouvrage s'inscrit dans la production de l'ingénieur architecte qui réalisa également la passerelle de la Fraternité à Aubervilliers ainsi que bien d'autres en Chine, au Maroc et à Paris pour laquelle il reçut en 1999 l'équerre d'Argent, première fois que le prix récompense un ouvrage d'art.

**Modifications :**

Aucune

**Intérêt :**

Dessin et plastique de l'ouvrage d'art, construction aérienne caractéristique de l'œuvre de Marc Mimram. L'ouvrage s'intègre pleinement dans le paysage en portant une évocation des anciennes passerelles métalliques qui jalonnaient le canal.

**Prescriptions :**

Il est recommandé de conserver les dispositions actuelles de la passerelle, et qu'elle garde sa cohérence chromatique avec les autres ouvrages qui lui sont contemporains, construits sur Aubervilliers. Les abords devront être maintenus dégagés de tout élément parasite (mobilier urbain etc...)



Nv.1

**N° 13 – Pont routier Francis de Pressensé**

Pont en arc suspendu portant un tablier en béton armé d'une longueur totale de 80 m (passe navigable de 35 m) pour une largeur de 11 m. Construit en 1921, ce pont comprend trois parties, une centrale correspond au tablier suspendu au-dessus de la voie d'eau puis deux tabliers à poutre droite de part et d'autre. Celui de la rive droite, plus long, repose sur une culée massive de béton, une double rangée de six piles octogonales en partie intermédiaire, et aboutit à une voûte de béton sur laquelle repose également le tablier central. Ces aménagements ont été nécessaires pour laisser libre la circulation automobile sur la RD 30. L'autre tablier plus court repose sur une culée de béton et une seconde voûte.

Le tablier central est suspendu par 16 suspentes en béton armé.

**Modifications :**

Aucune de notoire.

**Intérêt :**

Seul pont suspendu du canal, cet ouvrage est représentatif des évolutions techniques opérées dans la conception des ponts, marqué notamment par l'introduction massive du béton et ses potentialités de mise en œuvre après la première guerre mondiale. Par ailleurs, au-delà de la légèreté qui émane de cette réalisation en béton, on relève le soin général apporté à sa construction dans le dessin des sections, des suspentes et des têtes de piles aux formes géométriques ainsi qu'aux décors en ciment sur le parapet et les poutres de rives.

**Prescriptions :**

Compte-tenu du peu de modifications opérées sur le pont, il est recommandé de conserver ses dispositions actuelles. A l'occasion de la réfection des peintures il est recommandé de maintenir une nuance de blanc qui affirme la modernité de l'ouvrage telle qu'elle était souhaitée à son origine. En outre, au regard de la qualité plastique de l'ouvrage, il serait pertinent de chercher à mettre en lumière le pont afin de le rendre plus visible pour les usagers.



Ecluses n°7 avec ses écuries, 6 (ci-dessus) et 5 (en bas), vers 1910.



Modèle-type des maisons éclésières de première (à gauche) et seconde (à droite) générations.



Passerelle du Croult vers 1910



Pont ferroviaire depuis le pont de la rue du port, vers 1910



Passerelle Thiers vers 1910



Pont Francis de Pressensé vers 1925

**Critères généraux de protection**

<p><b>Intérêt historique</b></p>	<p>L'intérêt historique du canal de Saint-Denis n'est plus à démontrer. Infrastructure de navigation, elle s'inscrit dans un réseau qui dépasse la seule commune, celui des canaux parisiens qui ont participé à la modernisation des équipements urbains de Paris, et engendré un développement commercial et industriel de la capitale et sa proche banlieue. Sa physionomie actuelle résulte de politiques successives de l'administration centrale visant à homogénéiser les infrastructures fluviales nationales afin de faciliter et développer les échanges commerciaux.</p> <p>Malgré les modifications apportées sur les équipements et bâtiments fluviaux ceux-ci ont dans leur ensemble préservé leurs principales caractéristiques. La modernisation nécessaire et continue des installations et franchissements c'est accomplie en préservant des éléments de la fin du XIXe – début XXe siècle. Ponts, passerelles, maisons éclésières, écuries et chemins de halage sont ainsi des témoins précieux de l'évolution des principes de fonctionnement et de navigation sur le canal.</p>
----------------------------------	--

<b>Intérêt urbain et paysager</b>	<p>Le canal a structuré le paysage urbain et économique de la ville au XIXe siècle. Séparant la ville industrielle, sur sa rive droite, de la ville ancienne, sur la rive gauche, il marque encore aujourd'hui une rupture dans le paysage urbain. Son émancipation fonctionnelle à l'égard des anciennes activités portuaires ou industrielles présentes sur la ville lui a progressivement conféré une certaine autonomie paysagère. Le canal peut actuellement être pensé comme une entité à part entière (principe du « parc canal ») au dépend de la lisibilité de ces liens établis initialement avec ses abords (usines, ports, quais).</p> <p>Les aménagements réalisés récemment sur les berges ont redonné la place au végétal, très présent aux abords du canal à son origine. Les arbres de hautes tiges qui scandaient tout le tracé constituent une identité paysagère propre aux voies d'eau en même temps qu'elle forge des excursions.</p>
<b>Intérêt technique et architectural</b>	<p>Le bâti fluvial bien que d'allure modeste présente dans le détail des modénatures soignées dans des compositions équilibrées, directement inspirées des constructions édilitaires ou des grandes administrations.</p> <p>Les ouvrages d'art qui ont subi d'importantes modifications pour s'adapter aux nouveaux besoins de navigation ou d'urbanisation, figurent dans leur ensemble comme un échantillon représentatif des évolutions de la construction des infrastructures. Certains franchissements s'avèrent particulièrement remarquables de par leur qualité constructive et leur état de conservation (passerelle du Croult, passerelle piétonne du Franc-Moisin et pont Francis de Pressensé), ou par leur inscription dans le paysage historique et urbain (pont de la Gare, passerelle Thiers).</p>
<b>Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE PAS DE MODIFICATION POSSIBLE</b>	
<b>Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE MODIFICATIONS ENVISAGEABLES</b>	
<b>Recommandations : NIVEAU 3 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN PARTIE MODIFICATIONS POSSIBLES</b>	

## Sources et bibliographie

Archives de la ville de Paris, fonds VO3, services des canaux de la ville de Paris

Les canaux de Paris, un réseau fluvial à découvrir, mairie de Paris, 2002

Cahier de prescriptions architecturales et paysagères pour l'aménagement des berges du canal Saint-Denis à Paris (75019) et Aubervilliers (93), 2005-2007. Maître d'ouvrage : Ville de Paris (DU) et Plaine Commune. Assistance à maîtrise d'ouvrage. Phase 1 : Diagnostic et grandes orientations. Phase 2 : Cahier de prescriptions architecturales et paysagères.

Projet exposé en décembre 2006 au Pavillon de l'Arsenal à Paris à l'Exposition Paris en Île-de-France / Histoires communes.

Projet publié « Le canal Saint-Denis Un espace public majeur à partager » in Lemoine B. (dir.), Paris en Île-de-France Histoires communes, Paris, Éditions du Pavillon de l'Arsenal, Éditions A. et J. Picard, 2006, pp. 224-231

/

**Les séquences urbaines aux abords du canal**

Les trois séquences urbaines ont été déterminées sur la base de leurs cohérences historique et paysagère, selon leurs rapports fonctionnel et physique entretenus avec le canal, ainsi que selon leur grande fonction actuelle. Il s'agit d'un découpage aux limites perméables, les interactions paysagères et fonctionnelles entre chaque séquence sont fortes.

**Séquence 1  
La Confluence**



Limites :  
De la tête aval du canal (pont du Croult) au pont de la Gare en l'excluant (620 m).

**Caractéristiques historiques et paysagères :**  
Après que le percement du canal ait donné sa forme de proue à cet espace, le passage de la ligne de chemin de fer en 1844 l'a isolé du reste du territoire. L'aménagement des voies sur des talus, nécessaire pour récupérer le niveau du sol, rendit le terrain difficilement urbanisable, l'orientant dès lors vers un usage strictement fonctionnel, progressivement voué à l'industrie.  
Placé entre la Seine et le canal, longé par le Croult, et traversé par la voie de chemin de fer, ce secteur se caractérise aujourd'hui par de vastes emprises industrielles (Chantiers de la Loire et chantiers à matériaux Ribier), des zones de délaissés urbains et ferroviaires ainsi qu'un espace davantage urbanisé faisant jonction avec la seconde séquence.  
Notons que cette séquence se singularise par de beaux alignements d'arbres le long de la voie d'eau qui, avec l'espace formant proue et les berges de Seine, constituent un ensemble végétal de grande qualité.

**Découpage :**  
A : un espace d'activités industrielles et fluviales  
B : un espace de transition urbaine

**A- Un espace d'activités industrielles et fluviales**

De la tête amont au pont du chemin de fer l'espace est entièrement dédié aux activités de part et d'autre du canal.

**Caractéristiques historiques, paysagères et rapport au canal**  
Sur la rive de droite, au lieu-dit de la Fosse aux Anglais, s'installe vers 1909 un chantier de vieux métaux qui étend son activité pour occuper la quasi-totalité de l'emprise jusqu'à la rue Paul Eluard. Séparée du canal par le passage du Croult le site n'est pas relié à la voie d'eau et ne présente aucun lien fonctionnel avec lui (cf fiche n°188).  
Sur la rive gauche, implantée depuis les années 1860 s'étendent les terrains des anciens ateliers et chantiers de la Loire, devenus Alsthom Atlantique, sur près de 3 ha (cf fiche n°177). A l'inverse du précédent, cet établissement est raccordé à la fois à la voie ferrée et au canal le long duquel il fit construire une halle de montage. Si ce bâtiment a aujourd'hui disparu, il reste de ces rapports fonctionnels entre le site et le canal l'embrasement longeant le bassin dont l'existence fut un facteur décisif dans le choix de l'entreprise à s'installer à Saint-Denis. Lieu de réception des matériaux et d'amarrage des navires, aucun équipement lié à cet usage n'a été conservé. La parcelle est en cours d'aménagement et seule subsistera un bâtiment administratif des années 1970 qui placé au cœur de la parcelle offre une double façade sur le quai et sur le canal.  
Entre les deux sites industriels se trouve l'écluse n°7 et ses équipements détaillés précédemment, formant un ensemble complet de bâtiments lié à la vie du canal dans une composition intéressante. Les deux maisons éclusières conçues sur le même modèle se font ainsi face, tel un effet miroir.

**Objets et formes urbaines à préserver :**  
Chantier Ribier, fiche n°188  
Alsthom Atlantique, fiche n°177  
Ensemble éclusier (cf § le bâti fluvial)

**Eléments de prescriptions :**  
Les prescriptions à l'échelle des objets architecturaux sont détaillées dans les fiches correspondantes, ou plus haut en ce qui concerne l'ensemble éclusier. A l'échelle de la séquence paysagère, il est recommandé de ne pas densifier les abords du canal, de maintenir le couvert végétal, ainsi que les façades dégagées sur le bâtiment d'Alsthom et la halle du casse-fonte des anciens chantiers Ribier. Les choix de densification se porteront le long des axes routiers (quai de Seine, rues du Port et Paul Eluard) tout en veillant à créer des passages en direction du canal. D'un point de vue programmatique, si les options de mixité habitat/activité sont planifiées pour les terrains en cours




Evolution des usages et du paysage aux abords des quais entre 1900 (en haut marqué par la présence des ateliers des Chantiers de la Loire) et 2008 (en bas, marqué par la préservation d'un immeuble contemporain de bureaux construit par leur successeur Alstom).



Front bâti à préserver, étalon des constructions à venir.



L'accès aux berges depuis le pont de la rue du Port, un espace à requalifier, une accessibilité à faciliter.

<p><b>B- Un espace de transition urbaine</b></p>	<p>d'aménagement, il serait intéressant d'étudier la possibilité de développer des projets de création et diffusion artistique, ainsi que de loisirs, en articulant les actions conduites par le 6B et celles présentent au chantier Ribier dont l'atelier de Nicolas Cesbron. Les deux structures se font face de part et d'autre du canal, la voie d'eau pouvant être un vecteur du passage des savoirs en complémentarité avec les projets développés sur le secteur. Pour les espaces végétalisés, talus, délaissés et proue de la confluence, on veillera à établir des programmes en adéquation avec les qualités végétales des lieux (jardins, parc ...)</p> <p>Du pont ferroviaire au pont de la gare, espace de transition constitué sur la rive droite d'immeubles de logements et sur la rive gauche d'une langue de terre entre berge et tunnel de la RD 24.</p> <p><b>Caractéristiques historiques, paysagères et rapport au canal</b>                  Sur la rive droite, un front bâti d'immeubles de logements construits entre 1860 et 1990 forme une façade urbaine sur la rue Brise Echalias. La composition parcellaire qui repose sur une réduction de l'emprise, et parfois de son linéaire, au fur et à mesure que l'on s'approche du pont ferroviaire, s'accompagne d'une réduction équivalente des gabarits. Les cœurs de parcelles s'ouvrent sur des cours bordées d'autres constructions pour les ensembles les plus anciens, et sur d'autres immeubles de logements pour les plus récents.                  Le rapport au canal n'est que paysager, la rue Brise Echalias, une promenade plantée puis les berges séparent les bâtiments de la voie d'eau. L'ensemble créé une ambiance urbaine singulière, volontairement ouverte vers le canal dans un aménagement proche des rives parisiennes du canal Saint-Martin.                  Sur la rive gauche, jusqu'aux années 1970 et le percement du tunnel de la RD 24, l'espace interstitiel entre canal et voie ferrée était occupé par des constructions basses, cafés, brasseries et petits hôtels liés davantage à la proximité de la gare que celle du canal. Progressivement investi par les infrastructures routières, l'espace fut délaissé, inconstructible et difficilement accessible aux piétons bien que directement relié aux berges.</p> <p><b>Objets et formes urbaines à préserver :</b>                  - Immeuble 10-12, rue Brise Echalias. Rare bâtiment de la fin du XIXe siècle ayant conservé ses dispositions d'origine, il constitue en outre un front bâti cohérent de 40 m de long. Le traitement de sa façade, soignée sans être ostentatoire, et son gabarit (R+4) confèrent à cet espace enclavé une dimension urbaine en adéquation avec la « promenade plantée » lui faisant face ainsi que le canal. Par ailleurs, les berges légèrement encaissées par rapport au niveau de la rue offrent un lieu d'observation unique sur le bâti voisin, mettant en valeur cette architecture.                  - La promenade plantée ainsi que les berges, sont des espaces publics à préserver et à valoriser dans le cadre des projets d'aménagements.</p> <p><b>Eléments de prescriptions :</b>                  Sur la rive droite, on veillera à maintenir une cohérence du front bâti en s'appuyant sur la composition et le gabarit du bâtiment situé au 10-12 de la rue Brise Echalias.                  Sur la rive gauche, il est recommandé de faciliter l'accès aux berges depuis la rue du Port et de chercher à paysager cet accès notamment par des plantations le long de la rampe piétonne et dans son prolongement.</p>
<p><b>Séquence 2 La ville industrielle</b></p>	 <p><b>Limites :</b> Du pont de la Gare à l'écluse n°5 (1400 m)</p> <p><b>Caractéristiques historiques et paysagères :</b>                  Délimité à l'ouest par le chemin de fer du Nord, et à l'est par le Bd Marcel Sembat, ce tronçon du canal présente deux formes de développements bien distinctes, significatives d'une urbanisation différente au nord et au sud du canal. Au nord, la destruction de l'enceinte et l'aménagement du cours Ragot dynamisent l'édification de la ville moderne à la charnière des XIXe et XXe siècles. Au sud, les terrains desservis par la voie ferrée et la voie d'eau sont investis par l'industrie avec l'installation d'établissements importants, Christofle en 1877, Compagnie française des métaux en 1867, la Compagnie des wagons lits et la Compagnie générale de construction.                  Trait d'union entre les deux berges, le canal a joué un rôle structurant de part et d'autre, permettant l'acheminement de matières premières pour les établissements industriels ainsi que les matériaux déchargés au bassin de la Maltournée et sur le quai du port aménagé sur la rive droite.                  Malgré les mutations du territoire les distinctions fonctionnelle et morphologique restent</p>



Ci-dessus, vue d'ensemble du secteur C ; ci-dessous, pavillon de la Villa Danré donnant sur les quais à la hauteur de l'écluse



Vue des aménagements paysagers sur les quais jouxtant la place de la gare. En bas, vue ancienne de l'entrée de ville à la hauteur du pont de la rue du Port.

<p><b>C- Pole de centralité de la gare</b></p>	<p>largement perceptibles au travers du maintien d'éléments caractéristiques, au nord, immeubles de rapport, maisons bourgeoises et équipements urbains contrastant avec les vastes emprises industrielles du sud. D'une manière générale cette section du canal est celle qui a le mieux conservée sa physionomie urbaine.</p> <p><b>Découpage :</b> Compte tenu de sa longueur et la diversité de ses formes urbaines et bâties, cette section est découpée en six séquences :</p> <p>C : Pôle de centralité gare D : Le Quai du port E : Un espace urbain structuré F : Le quartier ?? G : Front industriel H : Le bassin</p> <p>L'espace a été structuré dans ses aménagements et ses fonctions urbaines par la présence de la gare. Ici le canal, qui se trouve en contrebas de l'espace public n'a qu'un rôle secondaire. Cependant il reste très présent dans le paysage, perceptible depuis les ponts et passerelle reliant la gare au centre-ville. Aussi il semble légitime d'intégrer au périmètre de cette séquence les installations fluviales de l'écluse n°6.</p> <p><b>Caractéristiques historiques, paysagères et rapport au canal</b> La construction de la gare vers 1844 ouvre un nouvel espace d'urbanisation dont les franges vont être progressivement bâties pour former un continuum s'étirant jusqu'au centre ancien. Un véritable pôle se structure ici vers lequel convergent de nouvelles voies, dont la rue Ernest Renan puis, suite à la destruction des fortifications, le Bd Marcel Sembat, ainsi que les lignes de tramway. Constituant une nouvelle entrée de ville pour les voyageurs et les ouvriers des établissements industriels alentours, ce pôle va être réaménagé dans la suite des travaux d'élargissement du canal (1889) et de modernisation de la gare (1898), afin de consolider son caractère structurant. Une place paysagère est aménagée face à la station (vers 1900), un nouveau pont, le seul par ailleurs à porter l'écusson de la ville, est construit (1889-1900), et face auquel se dresse progressivement un véritable front urbain. Des immeubles à pans coupés ou à grandes façades occupent les pointes des îlots formées par les voies convergentes, et dont les percements créés des perspectives vers l'église neuve et le boulevard. Parallèlement la gare s'étoffe, le faisceau ferré s'élargit, les bâtiments de marchandises se multiplient, et une ligne effectuant la navette Paris-Saint-Denis équipée de son quai s'ouvre le long de l'actuelle rue Ambroise Croizat. Le rapport de cet espace au canal est secondaire. Les liens davantage physiques que fonctionnels, la voie d'eau perçue ici comme un obstacle à franchir pour relier la pole gare au reste de la ville qui se construit ainsi indépendamment d'elle. Cependant le canal est une composante essentielle du paysage du pole gare. Les franchissements font prendre conscience de sa présence en même temps qu'ils offrent des points de vue uniques sur l'ouvrage, ses éléments techniques et bâtis. Quel meilleur lieu d'observation du passage des navires à l'écluse n°6 que le pont de la gare ? Les accès au canal sont limités par le dénivelé entre les berges et la terre urbanisée. A la hauteur de l'écluse existe historiquement le seul véritable accès aux berges. C'est à cet endroit que se trouve également la seule voie débouchant directement sur le canal, le passage Danrée, lotissement privé de maisons bourgeoises et d'immeubles de rapport, initialement séparé des berges par une clôture dont subsistent quelques vestiges (piles de briques maçonnées, éléments de la grille). Actuellement, au-delà des berges en cours de requalification, les voies longeant le canal forment des ruptures entre la voie d'eau et la ville. La rue Ambroise-Croizat et l'entrée du tunnel sont des lieux inappropriés aux piétons mais pourtant passages obligatoires suite à la fermeture au public de ce tronçon du canal. De l'autre côté, la gare de bus et le parking, aménagés à l'emplacement d'une ancienne entreprise de travaux (Fayaud), constituent également des espaces déqualifiant, modifiant le rapport aux berges existant initialement.</p> <p><b>Objets et formes urbaines à préserver :</b> La gare (fiche n°253) Villa Danré (fiche n° 146) Le bâti fluvial (cf § bâti fluvial) Le pont de la gare (cf §franchissements n°4) et le front urbain lui faisant face.</p> <p><b>Eléments de prescriptions :</b> Afin de conserver le caractère structurant de la gare, on veillera à maintenir les aménagements paysagers de la place de la gare ainsi que les bâtiments qui l'entourent qui participent tout autant que les plantations à la composition de l'espace. De l'autre côté du pont, les immeubles de logements, l'hôtel ainsi que les autres constructions qui marquent la pointe des îlots depuis leur origine devront être conservés dans leur gabarits à défaut de retrouver leurs dispositions d'origine. Les accès aux berges devront être facilités. L'accès principal, rive droite, situé à la hauteur de l'écluse n°6, pourraient retrouver sa lisibilité par une requalification de l'environnement (parking, vestiges de villa Danré) en cohérence avec les aménagements des berges. Aussi il est recommandé de limiter, voire supprimer, les stationnements au plus près des berges, et redonner au tronçon tronqué de la villa Danré son aspect paysager par un travail sur les clôtures ainsi que sur la restauration du bâti (cf fiche n°146). Du côté de la rue Ambroise Croizat, afin de concilier reconquête des berges et amélioration des trajets piétonniers, il serait pertinent de rouvrir le tronçon sur une largeur de 5 m réservant le 5 m suivants aux installations fluviales de la ville de Paris</p>
--	---



Vue d'ensemble du secteur.



Quai du port à la hauteur du Bon Coin et de son mur aveugle donnant sur les berges.

#### D- Le quai du port et ses abords



Schéma de prescriptions

Le quai du port s'étire sur la rive droite de l'écluse n°6 à la passerelle du square De Geyter. L'espace fut consacré à l'activité portuaire avant que celle-ci soit progressivement abandonnée. Les berges situées au même niveau que l'espace urbain ont induit des interactions fonctionnelles et paysagères fortes entre le canal et son environnement, encore perceptibles aujourd'hui.

#### Caractéristiques historiques, paysagères et rapport au canal

Le port fut aménagé vers 1866. Zone de déchargement de matériaux de constructions et autres pondéreux nécessaires au quotidien urbain, il servit également à l'embarquement des boues. Une entreprise de travaux publics semblent s'être ouvertes sur les rives du canal dans les années 1910 et utilisa les berges pour l'installation de ses équipements. Aujourd'hui disparu, le site repris par l'entreprise Poliet et Chausson, devenue Point P, a fait l'objet d'une opération d'immeubles de logements alignés sur le canal. Seul subsiste de la présence de l'entreprise un pavillon de maître ouvert sur la rue Denfert-Rochereau (cad. AJ/89, fiche n°201).

D'autres bâtiments édifiés au droit des berges correspondent à des constructions annexes d'édifices dont l'entrée principale se trouve rue Denfert-Rochereau (cad. AJ/2, 3, 146, n°6 à 12 rue Denfert-Rochereau). Nous ignorons cependant la fonction d'origine de ces bâtiments. L'organisation des parcelles, le positionnement des maisons, toutes de caractère bourgeois, en flan de parcelle laisse supposer de la nécessité de disposer d'une cour pour du stockage ou une activité, ce que ne confirme pas les registres de population. Retenons cependant qu'elles s'ouvraient originellement sur le canal alors que le service des canaux en limitait le recours par une taxation de tout percement donnant sur la voie d'eau.

L'ensemble forme encore aujourd'hui un paysage singulier, bâti et non bâti (cad. AJ/1, n°4 rue Denfert-Rochereau), caractérisé par ces accès au canal, et des architectures basses et hétérogènes reliées les unes aux autres par un haut mur de clôture sur lequel elles prennent parfois appui. Le bâtiment en appentis, reposant sur un côté de la parcelle, se montre être significatif de ces architectures modestes.

Les campagnes de rénovation de ces bâtiments, actuellement occupés par des logements, ainsi que la requalification des berges ont impacté la lecture de l'ensemble tout en valorisant l'espace.

Ainsi alors que les berges étaient entièrement minérales, des plantations ont apporté un paysage davantage végétalisé. Par ailleurs si le choix des buissons permet de maintenir une visibilité parfaite des bâtiments, les ouvertures de cette « bande verte » ne correspondent pas systématiquement aux accès d'origine des parcelles. En outre, les architectures de briques caractéristiques de ces petites constructions disparaissent derrière des enduits de façade ou des traitements de soubassement différents.

Dernier objet bâti de cette séquence urbaine, ayant déjà donné lieu à une fiche de prescriptions (fiche n°181), l'ensemble constitué d'un ancien atelier associé à une maison de maître, et le café dit « Au bon coin » fermant l'angle de l'îlot.

Si l'atelier (probable chantier à charbons devenu atelier de plomberie) présentait une ouverture, aujourd'hui comblée, donnant sur le canal, l'immeuble du café en est dépourvu. Sa façade aveugle sur les berges contraste avec les percées visuelles offertes par les constructions basses contiguës.

Face à cet ensemble se trouve l'accès aux berges pour les véhicules. Une rampe, conservée dans sa forme courbe et son inclinaison, permettait aux chariots d'accéder au port dont la plateforme centrale s'étirait depuis là sur 100 mètres pour une largeur de 15 mètres. Cet espace portuaire uniquement occupé par une grue mobile a été réaménagé. Des rails intégrés au sol rappellent la présence ancienne de la grue, tandis que la base arrière de la plateforme a été plantée d'arbres de hautes tiges. Un traitement au sol ici dissocié de celui des berges peut suggérer, à ceux qui détiennent un minimum de connaissance des lieux, le statut différent de cet espace à son origine.

#### Objets et formes urbaines à préserver :

- Constructions basses en fond de parcelle (cad. AJ / 2 / 3 / 146)
- « Au bon coin », fiche n°181
- Traces de l'activité portuaire (rail principalement) (photo quai du port avec légende sur rails)

#### Eléments de prescriptions :

Au niveau des berges, à l'occasion d'entretien ou d'aménagement sur les plantations basses, il serait intéressant d'opérer des coupes dans les buissons à la hauteur des





Le quai du Port en 1910 et 2012, ou la disparition de toutes les installations portuaires.



Pavillon de la jonction AJ / 2 / 3.



Les berges à la hauteur des ateliers cad AJ / 5.

accès (portes et portails) aux parcelles AJ/1/2/3/146 afin de retrouver la lisibilité des liens existants à l'origine entre ces sites et le canal. On veillera également au maintien des quelques vestiges de l'activité portuaire (rails) voire de restituer sa présence par des créations artistiques, du mobilier urbain ou des installations ludiques réinterprétant l'activité et ses équipements.

Pour le bâti, suivant le même principe de maintenir lisible les liens physiques entre le canal et son environnement, il est recommandé de préserver les accès à l'arrière des parcelles AJ / 1 / 2 / 3 / 146.

Puis une attention particulière doit être portée sur les caractéristiques générales des constructions, clôtures et bâtiments, dont :

- la préservation d'une ligne continue de soubassement placée à la hauteur des appuis de fenêtres, ainsi que la ligne de clôture comme cela put être fait sur l'opération récente de logements (cad.AH / 89)
- la hauteur des murs de clôture et, lorsqu'il existe, leur toit.
- le maintien des espaces en creux, témoins de l'existence d'une cour et parfois reprises pour des jardins, hormis celui de la parcelle AJ / 1 qui pourra être affecté à la construction neuve dans le maintien des gabarits et dispositions parcellaires existants (R+1 en flan de parcelle)

A l'objet :

- cad. AJ / 1 : restituer ou rendre plus lisible la façade en briques d'origine dont a été conservé une fine frise.
- cad AJ / 2 : conserver en l'état le bâtiment, briques apparentes, bandeau et corniche de ciment.
- jonction cad AJ / 2 / 3 : le pavillon a été rénové récemment, et si nous ignorons le traitement appliqué à la façade d'origine celle-ci présentait assurément un oculus ainsi que des bandeaux soulignant les pans de toitures et une corniche. Pour autant les prescriptions ne portent pas autant ici sur la restauration des dispositions d'origines mais davantage sur une rénovation qui respecte l'ambiance urbaine notamment par l'utilisation de matériaux adaptés (plâtre, briques apparentes). En outre, s'il on peut comprendre la nécessité d'avoir comblé les fenêtres pour faciliter l'aménagement intérieur du pavillon, il est préconisé que des volets, sur le modèle de ceux existants, y soient installés et y restent rabattus.
- cad. AJ / 5 : se référer aux prescriptions de la fiche n°181. On peut y ajouter une recommandation visant à uniformiser l'enduit de l'atelier sur les berges comme sur le canal.
- cad AJ / 96 : « Au bon coin », se référer aux prescriptions de la fiche n°181.

AJ / 1                      AJ / 2                      AJ / 3



Ci-dessus, placette Denfert-Rochereau ; ci-dessous placette rue Samson



Schéma de prescriptions

**E- Un espace urbain structuré**

Empiétant sur la précédente, cette section est comprise entre l'intersection quai du Port / rue Denfert-Rochereau et l'intersection quai du Square / rue Samson. Elle correspond à l'espace urbain qui s'est structuré entre le Square et le quai ayant pour médiane la passerelle Thiers dont l'axe est prolongé par l'allée centrale du parc.

**Caractéristiques historiques, paysagères et rapport au canal**

Vers 1875, l'aménagement du square, suivi du percement des voies adjacentes, structure l'espace. De part et d'autres de l'espace vert les voies convergent en direction du canal pour former des îlots trapézoïdaux dont les côtés les plus étroits se rejoignent en créant ainsi des placettes. L'urbanisation se fait progressivement entre 1900 et 1930, en privilégiant une mixité des fonctions commerces/immeubles de logements/petites activités. Les immeubles de logements construits suivant les prescriptions de la ville (Conseil municipal le 23 novembre 1882) présentent des architectures soignées, sans être ostentatoires, dont les modénatures ont disparu par trop de ravalements invasifs.

Au niveau du quai du Port, la composition paysagère se caractérise par une double placette ayant pour objets emblématiques, présents sur toutes les cartes postales anciennes, le « bon coin », construction modeste, et son pendant, un immeuble de logement à R+5+C de style néo-Louis XIII (cf fiche n°17).

De l'autre côté du square, l'organisation urbaine est plus aboutie et monumentale. Les pans coupés des immeubles en pointes d'îlots sont ici courbes pour former une réelle placette donnant sur les anciens séchoirs du bateau-lavoir (fiche n°193). La construction récente de l'école maternelle ferme cette placette sur le square, l'isolant quelque peu du reste de l'espace.

Si le rapport au canal de la première placette est important, marqué par l'accès au port, celui de la seconde placette est plus ténu. Les séchoirs constituent une véritable barrière visuelle et physique en même temps qu'ils forment un point de repère unique. Le linéaire du square donnant sur le canal est traité en voie paysagée avec un revêtement de pavées similaires à ceux des placettes. En son centre figure l'escalier « monumental » de la passerelle Thiers qui participe à la cohésion de l'ensemble \*

**Objets et formes urbaines à préserver :**

- les deux placettes et les immeubles adjacents :
- les séchoirs du bateau-lavoir (fiche n°183)
- escaliers de la passerelle Thiers (cf § franchissements n°6)
- le square (fiche n°260)

**Eléments de prescriptions :**

Dans le cadre d'un projet de développement économique autour du square il serait pertinent de pouvoir restituer des commerces aux pieds des immeubles. En plus de redessiner les contours des placettes par ce travail sur les RDC, cette initiative permettrait de dynamiser un secteur à fort potentiel entre quai et square. En accompagnement de cette requalification il est recommandé d'agir sur les immeubles eux-mêmes en cherchant à restituer les éléments de décors de façade lorsque ceux-ci ont disparu ou sont trop altérés (croisement Denfert-Rochereau / square, fiche n°260). On veillera également de part et d'autre du square à préserver les ambiances urbaines par le maintien des dispositions actuelles.

Afin de mieux associer les séchoirs à l'environnement urbain, et surtout de mieux affirmer sa vocation d'origine, on pourra à l'occasion de travaux de façades restituer un système homogène de claires-voies adapté aux usages actuels du site.

Enfin, on veillera à préserver les percées visuelles sur certaines des rues qui donnent à voir sur des objets patrimoniaux de la ville, telle la rue Denfert-Rochereau débouchant sur l'Eglise Neuve, ou la rue Raspail sur la place Parmentier.



Escalier de la passerelle Thiers depuis le square (2012).



Schéma de prescriptions



Vue d'ensemble du secteur F ; immeuble cad BJ / 80 ; maisons cad BJ / 77 et 78

**F- Des logements ouvriers discontinus**

Chevauchant la section précédente, cette séquence est comprise entre les séchoirs des bateaux-lavoirs et le pont de la Révolte. Elle correspond à un espace urbain mal défini entre le canal et le quartier Parmentier.

**Caractéristiques historiques, paysagères et rapport au canal**

Si l'urbanisation du quartier est contemporaine de celle des abords du square De Geyter, cet espace n'a pas eut de structuration rigoureuse. Il se trouve à la marge des aménagements du square, son organisation spatiale s'appuyant sur les berges, l'impasse Fortier et le passage du canal qui en marque la limite. Au-delà le territoire s'urbanise sur les rues Genin et les axes structurants, en tournant complètement le dos au canal. A l'extrémité est, la séquence est bordée par une surface commerciale installée à l'emplacement de l'ancienne usine Gilbert-Martin, et totalement fermée sur le canal. A l'autre extrémité, également fermée sur le canal, se trouve la façade arrière de l'immeuble de logements du 2-4, rue Sanson. Posé de biais, cet immeuble a été construit en ignorant la présence des bâtiments édifiés vers 1890 et qui, eux, font face au canal. Là se déploient des constructions hétérogènes, alternance de pavillons, d'appentis ainsi qu'un immeuble en R+2, logements ouvriers ayant conservé dans l'ensemble leurs gabarits d'origine. Edifiés en retrait d'une clôture ajourée qui les séparent du chemin de contre-halage, ces bâtiments se rapprochent par leurs formes et matériaux à ceux du quai du port. Ils se différencient par des accès plus affirmés au quai, le contre-halage ayant statut de voie de desserte. La requalification récente des berges a renforcé cet aspect en séparant le chemin de halage de la voie par un couvert végétal bas et quelques arbres de hautes tiges. (jaune\_discontinuu)

**Objets et formes urbaines à préserver :**

Le front urbain discontinu et hétérogène donnant sur le canal, hérité de l'urbanisation de des années 1880, doit être conservé.

**Eléments de prescriptions :**

De manière générale on veillera à préserver en priorité les implantations, clôtures et façades des bâtiments donnant sur le canal. Aussi on veillera à maintenir une clôture continue et ajourée au devant des bâtiments, composé d'un mur-bahut et d'une grille métallique de préférence à barreaux.

**Puis à l'objet :**

- cad.BJ / 77 : préservé les dispositions actuelles du pavillon. **Photos BJ 77**
- cad.BJ / 78 : Le bâtiment en appentis a conservé ces principales dispositions. Dans le cadre de travaux de rénovation on veillera à conserver ces dernières en maintenant un couleur unique d'enduit en cohérence avec le pavillon mitoyen. En outre la cour traversante qui relie le passage du canal au quai ne devra pas être couverte. **Photo BJ 78**
- cad. BJ / 80 : l'immeuble a perdu en façade ses bandeaux larmiers mais a reçu une conduite d'eau usée particulièrement disgracieuse. Aussi il est recommandé de restituer les bandeaux à la fois pour ce qu'ils participent à la composition du bâtiment et parce qu'ils protègent la façade. Dans la mesure du possible, il est préconisé de déplacer la conduite d'eau aux extrémités du bâtiment. Enfin le RDC qui a été également altéré par l'aménagement d'un porche doit pouvoir retrouver son équilibre initial par l'ajout d'un dispositif identique de l'autre côté. **Photo BJ 80**
- cad.BJ / 81 : ce pavillon construit vers 1910 doit conserver ses dispositions actuelles : lisibilité et uniformité en façade du soubassement, des angles et linteaux ainsi que de la brique. Même principe de cohérence pour les menuiseries des fenêtres, des volets et garde-corps.
- cad. BJ / 83 : ce pavillon a maintenue ses dispositions d'origine. Il est recommandé de pouvoir les conserver en veillant particulièrement à la lisibilité du soubassement de meulière, du travail en enduit lissé des bandeaux, encadrements de baies et angles. Comme précédemment une attention doit être portée sur la cohérence et des matériaux et des teintes des volets et persiennes.



Pavillons cad BJ / 81 (en haut), et 83 (en bas).



Vue aérienne du secteur. Au fond Christofle, et au centre le site Tréfimétaux.



Vue du site Christofle depuis les berges du canal. La perception de ce site doit être maintenue voire valorisée.

- cad.BJ / 85 : a l'origine très proche du précédent ce pavillon a été totalement dénaturé par la pose d'un revêtement en imitation pierres sur sa façade ainsi que sur les annexes et piles de la clôture. Aussi pour veiller à la cohérence de l'ensemble, il est préconisé de restituer des façades lisses sur ces éléments à l'occasion de travaux de rénovation.

Vue d'ensemble du quartier vers 1886. Rive de gauche un paysage industriel, rive de droite, un second plus urbain, lequel a conservé quelques constructions.



**G- Un espace industriel ouvert sur le canal**

L'espace industriel s'étire sur la rue Ambroise Croizat, rive gauche du canal, entre la fin des emprises ferroviaires et le pont de la Révolte.

**Caractéristiques historiques, paysagères et rapport au canal**

Placé entre canal et voie ferrée cet espace fut voué à l'industrie dès les années 1860. Sur des emprises supérieures à deux hectares, de grands établissements de la métallurgie et de l'électrometallurgie occupèrent progressivement tous les terrains. Des quatre entreprises implantées initialement (Cie française des métaux, la Cie des Wagons lits, Christofle et la Cie générale de construction) subsiste l'usine Christofle (inscrit MH en 2007) et une halle de la Cie des métaux. Si la dernière a été récemment reconvertie en locaux d'activité Christofle attend toujours un projet qui mettrait fin à une sous-occupation des locaux. Les emprises restantes ont été progressivement récupérées et réinvesties par les NMPP (sur une partie de la Cie française des métaux), un immeuble de bureaux récent (Cie des wagons-lits) et un vaste data-center (emprise de la Cie générale de construction) occupant l'angle de la rue Ambroise Croizat et du Bd Anatole France. Cette tertiarisation du tissu économique s'est accompagnée d'une mutation du paysage dont le processus s'est échelonné dans le temps long.

L'occupation des berges par des constructions annexes aux établissements industriels voire des immeubles de logements (1900-1930), puis l'affaiblissement du fret fluvial (1950), l'aménagement du pont de la Révolte qui a nécessité de rehausser le niveau de la rue Ambroise-Croizat (1970) et, enfin, les démolitions et constructions neuves (1990) ont bouleversé cet espace. Aussi s'ils ont progressivement effacés les liens fonctionnels, chemins ou embranchement ferroviaires, qui reliaient les sites au canal, ils ont rendu une visibilité des bâtiments industriels depuis les berges telle qu'elle existait à l'origine. Cependant l'immeuble de bureaux récemment construit ainsi que le data-center présentent des gabarits importants (R+4 à 5) qui « écrasent » les sites industriels.

**Objets et formes urbaines à préserver :**

- Halle Tréfimétaux (fiche n°186)
- usine Christofle (ISMH, 2007)

**Eléments de prescriptions :**

Sur cette séquence caractérisée par un lien historique fort entre les emprises et le canal il semble important de pouvoir maintenir ou restituer ces liens par un travail à la fois sur les sites eux-mêmes et sur les berges. Aussi sur les sites présents et futurs ont conservera le principe d'une façade principale s'ouvrant sur le canal tout en veillant à aménager des percées visuelles, voire des cheminements, en direction de la voie ferrée afin de créer un effet de profondeur rappelant la disposition des sites de productions tous desservis par un réseau ferré interne reliant le chemin de fer au canal. Les entrées, et accès existants devront être ainsi maintenus pour ce qu'ils témoignent de ces liens fonctionnels entre site et canal.

Spécifiquement pour l'usine Christofle, il est préconisé de ne pas perturber la lisibilité de la façade des ateliers et du pavillon du directeur depuis la rue ou le canal au risque de perdre son effet de « vitrine urbaine ». Dans le cadre d'une opération d'aménagement sur les terrains du data-center, on veillera également à laisser



Plan des implantations industrielles autour du site Christofle vers 1880. On note l'existence des raccordements ferroviaires reliant la voie ferrée (au nord) au canal (au sud), créant des liens entre la voie d'eau et les établissements industriels encore perceptible aujourd'hui par quelques percées visuelles et ouvertures. Des estacades sont aménagées sur les berges pour accueillir les matériaux acheminés par le canal.

Sur les berges il est préconisé d'appliquer le même principe de visibilité des façades, notamment celles des anciens sites industriels. En outre, afin de marquer davantage les liens entre canal et site, des aménagements pourraient être entrepris afin d'améliorer la compréhension des liens unissant auparavant site et canal. Pour se faire, deux options sont préconisées, une première consistant à dégager les berges des aménagements entravant cette lisibilité, et une seconde visant à créer des promontoires face aux entrées des sites. En prenant appui sur les gabions existants ces derniers pourraient s'étendre en peigne jusqu'au canal, pour rappeler l'existence ancienne d'estacades Ces aménagements naturellement rendus piétons pourraient être utilisés comme espace de repos (bancs publics), lieu d'observation accompagné d'une signalétique rappelant ces liens historiques entre canal et industrie ou encore comme terrasse urbaine dans le cadre d'une piétonisation de la rue Ambroise Croizat et de sa déviation le long de la voie ferrée.



Schéma de prescriptions



Perspective sur la cheminée depuis le bassin.

**H- Le bassin**

La séquence du bassin est comprise entre le pont du Bd Anatole France et celui de l'avenue du Pdt Wilson qui marque la limite, en rive gauche, entre la ville industrielle et la ville tertiaire qui se déploie autour du Stade de France.

**Caractéristiques historiques, paysagères et rapport au canal**

Evoqué précédemment le bassin a polarisé sur ses berges des activités portuaires. Zone de débarquement des matières premières et pondéreux, il s'ouvrait à l'origine vers le centre-ville par le percement du chemin du Bassin débouchant à la porte de Paris, ainsi qu'en direction de la Plaine industrielle par divers accès dont une voie privée, la rue de La Fournaise. Si cette dernière a été préservée, le chemin du Bassin a disparu dans les années 1960 lors de l'aménagement de l'échangeur de la porte de Paris. De manière générale si le bassin et ses berges ont préservé leur physionomie les abords ont subi d'importantes mutations Sur la rive gauche le développement industriel initié par l'implantation de la pharmacie centrale en 1862 le long de la route nationale s'est considérablement développé entre 1900 et 1920. Après l'installation d'une teinturerie, les établissements de mécaniques et de métallurgie s'ouvrent (serrurerie Granon & Roger reprise par les ateliers de la Fournaise ; les automobiles Amilcar).

L'après-guerre marquera la déstructuration progressive de cet espace. La destruction partielle de la Pharmacie centrale pour la construction du bâtiment de Cazeneuve (fiche n°166), l'édification d'un immeuble de bureaux, le percement d'une voie est-ouest entre Ornano et Wilson, puis, sur la rive droite, l'aménagement de l'A1 et de la porte de Paris avant celui du Stade de France, sont autant de bouleversements qui réduiront le caractère structurant du bassin. Celui-ci devint un isolat au cœur d'un paysage routier devenu d'autant plus anachronique que les équipements portuaires sont délaissés. Les berges fermées au public sont partiellement occupées par les Docks de la Maltournée, abandonnant ce lieu à tous les hasards urbains.

En outre, au-delà de son indéniable intérêt paysager et historique, et de ses potentialités en termes de développement territorial, le bassin offre également des percées visuelles à 360° sur des objets patrimoniaux de la ville : la basilique, le Gailogis, le Stade ou encore la Pharmacie centrale dont la cheminée se trouve dans la perspective de l'ancienne rue de la Fournaise devenue chemin d'accès à un parking sous-terrain.

**Objets et formes urbaines à préserver :**

- les berges du bassin
- les percées visuelles en direction des monuments et objets patrimoniaux de la ville

**Eléments de prescriptions :**

Dans le cadre d'une vaste opération d'aménagement et de requalification du bassin, il serait pertinent de pouvoir restituer le caractère structurant du bassin à la fois par des fonctions participant à sa redynamisation ainsi que par un travail sur ses accès et leur lisibilité dans le paysage urbain. Aussi on veillera à ouvrir un nouvel accès au bassin depuis la rue Ambroise-Croizat et non seulement depuis les ponts, puis, de rouvrir un chemin conduisant à la porte de Paris.

Sur les berges précisément, suivant le même principe que les recommandations établies pour le quai du Port, il serait intéressant de pouvoir inscrire des éléments marquant ou réinterprétant l'usage ancien du bassin et de ses équipements (grues) dans le cas où sa requalification n'aille pas dans le sens d'une reconquête des activités portuaires.

Afin de maintenir les percées visuelles en direction des monuments et objets



Les activités portuaires sur le bassin vers 1910.



Carte des abords industriels du bassin en 1939. On note au nord l'existence du chemin du bassin reliant le plan d'eau à la porte de Paris.

patrimoniaux de la ville depuis le plan d'eau, il est recommandé, d'une part, de conserver la perspective vers la cheminée de la pharmacie offerte par la rue de la Fournaise et, d'autre part, dans le cadre de projets précis aux abords, de limiter les hauteurs des constructions futures et d'y percer des échappées visuelles.



Schéma de prescriptions

**Séquence 3  
Entre ville  
contemporaine et  
tissu ancien**



**Limite :**

Le quartier épouse la boucle du canal comprise entre le pont de l'autoroute A1 et le pont Francis de Pressencé. Il s'étire sur 1.1 kms de part et d'autre de la voie d'eau.

**Caractéristiques historiques et paysagères :**

Malgré la présence du fort de l'Est depuis 1843, les premières formes d'urbanisation ne débutent réellement sur le secteur qu'à partir du dernier quart du XIXe siècle. L'actuelle rue Daniel Casanova, qui relie Saint-Denis à Aubervilliers, sera l'axe principal de développement jusqu'à 1890-1900 date à laquelle émerge un second foyer autour de la place de la République et du quartier Bel-Air. Les décennies suivantes voient sur la rive droite du canal l'occupation continue des terrains situés entre ces deux pôles urbains, tandis que sur la rive gauche l'espace est entièrement consacré à l'usine à gaz du Cornillon. Si sur cette dernière emprise l'aménagement du quartier du Stade de France a profondément bouleversé la structure urbaine et le paysage du secteur, les mutations ont été plus douces de l'autre côté de la voie d'eau. La construction de l'échangeur de l'autoroute A1 a certes amputé la frange ouest du quartier du Bel-air, mais son noyau le plus ancien a été conservé. De fines parcelles en lanières disposées perpendiculairement au canal accueillent des constructions accolées de 2 à 5 niveaux, formant une discontinuité du front bâti. Le cours du rû du Montfort, qui s'appuie sur le tracé de la voie ancienne reliant le fort au canal, marque la délimitation entre ce quartier du début du XXe siècle et le quartier plus contemporain du Franc-Moisin.

**Découpage :**

- I- Le quartier du Stade de France
- J- Un front d'ilots ouverts sur le canal
- K- Le Bel-Air, un quartier tournant le dos au canal
- L- La cité du Francs-Moisin



Front bâti contemporain donnant sur le canal.

**I- Le quartier du  
Stade de France**

**Caractéristiques historiques, paysagères et rapport au canal**

Aménagé entre 1994 et 2005 à l'emplacement de l'ancienne usine à gaz du Cornillon, ce quartier présente une double ouverture en direction du Stade et du canal. En plus du « petit Stade », qui constitue une échappée visuelle en direction du « grand Stade », un quadrillage de voies parfaitement rectilignes crée des percées entre ces deux objets paysagers. Cette recomposition d'un viaire sur un terrain qui en était jusqu'alors dépourvu s'accompagne d'un travail sur le bâti marqué par un front d'ilots de logements ouverts sur la voie d'eau, et dont les immeubles sont plus bas que ceux situés à l'arrière. Aussi ces logements répondent à ceux de la cité de Franc-Moisin qui leur font face. A l'inverse l'école et le commerce de bricolage qui lui est accolé semblent tourner le dos au canal comme pour faire écho au quartier du Bel-Air qui, de l'autre côté, s'est constitué dos au canal.

Les berges sur ce secteur portent encore les traces de la fonction industrialio-portuaire



Plan de l'usine à gaz du Cornillon en 1939. On note les embranchements ferroviaires qui relient les estacades à l'usine.

d'antan. Sur la partie courbe du canal le quai est encore affecté aux stockage et négoce des matériaux de pondéreux (sables). Dans son prolongement, l'inclusion encore visible sur les quais correspond à l'aménagement réalisé dans les années 1913 pour l'amarrage des navires chargés de combustibles utilisés pour l'usine à gaz. Elle est d'ailleurs la seule trace de cet important site gazier, comptant parmi les plus modernes lors de sa construction.

Objets et formes urbaines à préserver :

- Stade de France et son mail planté (fiche n° 247)
- Les percées visuelles entre canal et Stade.
- L'inclusion sur les quais

Eléments de prescriptions :

Afin de maintenir la lisibilité du canal depuis le quartier du Stade on veillera à maintenir les percées visuelles en direction de la voie d'eau. Les dernières traces des activités industrialo-portuaires seront également conservés (inclusions), voire réinterprétée sur les berges pour rappeler l'existence de l'usine à gaz, une des plus importantes de la région. Les bornes historiques placées sur l'autre rive pourraient être complétés par un dispositif similaire sur les berges de ce secteur.



Schéma de prescriptions

J- Un front d'îlots ouverts sur le canal

Caractéristiques historiques, paysagères et rapport au canal

Bien que légèrement encaissé par rapport au niveau des berges ce quartier s'est constitué à la fin du XIXe siècle tant en direction de la rue Danielle Casanova que du canal. Cette urbanisation ouverte vers la voie d'eau est marquée par le percement progressif entre 1870 et 1910 des rues Dohis, Baudet et du Canal. Amputées sur leur partie septentrionale par l'aménagement de l'A1, ces rues comprennent encore aujourd'hui des constructions du début du XXe siècle qui, au niveau de leur convergence vers le canal, forment des ensembles urbains et architecturaux de qualité. Aujourd'hui des programmes neufs de logements construisent le long du canal en s'appuyant sur ces têtes d'îlot et participant de fait au renforcement de leur caractère structurant dans le paysage.

Autre preuve historique des perméabilités de ce secteur vers le canal, l'implantation vers 1870 d'un entrepôt de combustible ouvert sur la voie d'eau et aujourd'hui occupé par un immeuble de logements de plan cruciforme.

Objets et formes urbaines à préserver :

- les percées visuelles créées par les rues du canal Baudet et Dohis
- les alignements du bâti sur les rues ainsi que leur gabarit
- les immeubles formant angle de la rue du canal et du quai (cad. BG 129/130)

Eléments de prescriptions :

A l'instar des projets conduits récemment on veillera à maintenir un front bâti ouvert sur le canal dans le respect des gabarits des bâtiments existants (R+5). Puis dans l'épaisseur urbaine, les constructions s'appuieront sur ces têtes d'îlots et leur alignement sans pour autant rester dans un gabarit unique.



Schéma de prescriptions. Percées visuelles à préserver



Immeuble formant l'angle. Cad BG / 129 / 130



Vue du quartier en 1968, une partie a été amputée par l'aménagement de l'autoroute, cependant qu'il reste encore le dépôt d'hydrocarbures le long des berges du canal



Vue d'ensemble du Bel-Air, 2008.



Dénivelé et hétérogénéité des fonds de parcelles.



106, 100 et 98, rue D. Casanova



82 rue D. Casanova

#### K- Le Bel-Air, un quartier tournant le dos au canal

##### Caractéristiques historiques, paysagères et rapport au canal

A l'inverse du secteur précédent, le quartier du Bel-Air s'est formé dès 1870 en tournant le dos au canal. Le dénivelé de plusieurs mètres séparant à cet endroit le niveau de la rue D. Casanova et les berges du canal est une des raisons principales de cette composition urbaine. Aussi l'occupation des parcelles s'est faite ici principalement sur rue, le fond ou les flancs de parcelle n'étant affectés qu'aux bâtiments secondaires : extensions des constructions sur rue, écuries, ateliers, dépôts ou garnis.

Plus hétérogène que pour le secteur précédent le paysage urbain se compose de maisons alignées sur rue, de quelques immeubles et sites d'activités désaffectés de formes et gabarits différents de R+1 à R+4. Cette hétérogénéité est d'autant plus perceptible que l'ensemble sur rue forme un continuum bâti, uniquement interrompu par quelques accès au canal percés récemment.

Les constructions donnant sur le canal sont également marquées par cette hétérogénéité nourrie dans le temps par des modifications successives du bâti : extension, ravalement etc...

Deux typo-morphologie émergent ici. La plus récurrente, celle des bâtiments en appentis aux pignons aveugles sur canal, construits sur les flancs de parcelle, puis plus rarement les constructions parallèles au canal. Ces dernières, souvent plus anciennes, correspondent aux rares édifices présentant des accès directs aux berges.

Aujourd'hui l'ensemble du secteur présente un état de dégradation relativement important que les programmes de logements neufs essayent d'enrayer.

##### Objets et formes urbaines à préserver :

- 106, rue D. Casanova, le plan en « L » des logements édifiés sur rue et se prolongeant en flanc de parcelle. (cad. BE 10)
- 100, rue D. Casanova, pour le bâtiment situé en cœur de parcelle qui bien que très dénaturé conserve un dessin de composition qu'il reste à restituer. Les lucarnes arrondies percées de part et d'autre de la toiture témoignent probablement de la qualité initiale de ce bâtiment. En outre, il est un des rares à offrir une façade ouverte sur le canal. (cad. BE 13)
- 98, rue D. Casanova, pour le bâtiment sur rue dont la façade modeste mais soignée conserve des modénatures, bandeaux et corniche. (cad. BE 14)
- 82, rue D. Casanova, la maison sur rue entièrement en friche présente une composition soignée ainsi que des modénatures de qualité (harpage d'angle, encadrement de baies, corniche moulurée). (cad. BE 21)
- 76, rue D. Casanova, immeuble de logements sur rue en R+2+1 niveau traité en attique. Entièrement ravalé le bâtiment a perdu ses décors de briques d'origine. Les modénatures de briques soulignent chaque niveau, les baies en arcs segmentaires sont surmontées de briques saillantes et les ferronneries des garde-corps témoignent du soin apporté à cette construction. En outre, elle présente encore certaines menuiseries de fenêtres en bois. Derrière, ouvert sur le canal, s'élève un second bâtiment dont la façade sur cour présente des décors de briques de qualité, rappelant l'état initial de la façade sur rue. A l'inverse les décors de la façade sur le canal ont disparu derrière un enduit de ciment. (cad. BF 14)
- 66 à 72, rue Danielle Casanova, ensembles hétérogènes de constructions dont les bâtiments en flanc de parcelle sont caractéristiques des occupations en bordure du canal. (cad. BF/ 362/10/11/12)

##### Éléments de prescriptions :

La structuration du secteur s'étant constitué en tournant le dos au canal, le paysage offert à la vue des usagers de la voie d'eau est principalement celui d'un espace désordonné et dégradé. Il résulte du statut d'arrière-cour conféré aux fonds de parcelle propices aux constructions secondaires et souvent modestes mais cependant très caractéristiques. Aussi les constructions en appentis du Bel-Air rejoignent celles du Quai du Port (secteur D) dans leur typo-morphologie même si aujourd'hui ces deux secteurs semblent différents. Ces dissemblances fortes proviennent essentiellement de du dénivelé existant entre quai et terrain bâti sur le Bel-Air qui crée une réelle rupture avec la voie d'eau empêchant de fait tout rapport entre bâti et voie d'eau alors que ce lien existe au Quai du Port.

Comment recréer du lien en conservant les éléments significatifs de la composition urbaine ?

Pour y parvenir trois démarches complémentaires peuvent être entreprises :

- 1- supprimer puis proscrire tous les éléments parasites en fond de parcelle (constructions et installations précaires)
- 2- restituer les façades d'origine des rares édifices ouverts sur le canal en privilégiant la mise au jour des matériaux à un enduit ciment (BF 14), en déposant toutes les surélévations précaires, limitant la multiplication des paraboles puis en retrouvant certaines compositions architecturales dénaturées par des percements aléatoires (BE 13).
- 3- Harmoniser la hauteur, le type, voire la teinte des murs de clôture donnant sur le canal ainsi que des façades des bâtiments, en élaborant une charte chromatique pour l'ensemble des constructions aux abords du canal. L'objectif visé est d'homogénéiser ce front bâti non pas en inversant le rapport au canal, la rue D. Casanova reste le front principal, mais de le requalifier.





76, rue D. Casnova depuis le canal et depuis la rue.



66-72, rue D. Casanova.



Quartier du Franc-Moisin



Vue du Bel Air vers 1910 à hauteur du 66-72, rue Danielle Casanova.



Vue du dénivelé entre les berges et le niveau des parcelles de la rue Danielle Casanova. L'absence d'homogénéité des clôtures dans leurs formes comme dans leurs teintes participent à l'hétérogénéité du lieu, voire à son caractère dégradé.

**L – Le Franc-Moisin**

Caractéristiques historiques, paysagères et rapport au canal  
Séparée du reste du territoire par le cours du Montfort, le secteur du Franc-Moisin n'est bâti que dans les années 1910-1920. Une émaillerie occupe ainsi une partie des lieux jusqu'aux années 1960-70. Puis l'espace intègre le programme d'immeubles de logements du Franc-Moisin dans les années 1980.

**Objets et formes urbaines à préserver :**

Au-delà du grand ensemble dont la réhabilitation a permis son ouverture vers le canal, le traitement paysager de berges constitue un élément de qualité urbaine d'intérêt.

**Eléments de prescriptions :**

On veillera à ce que les projets de rénovations architecturale et urbaine reprennent les dispositions actuelles du secteur.

**Fiche SITE PLU n° 260**

Dénomination (ENSEMBLE DE) : **Jardin public ; immeubles de logements**

Appellation (facultatif) : **Square Thiers actuellement square Pierre de Geyter**

Adresse : **place du square de Geyter**

**93200 SAINT-DENIS**

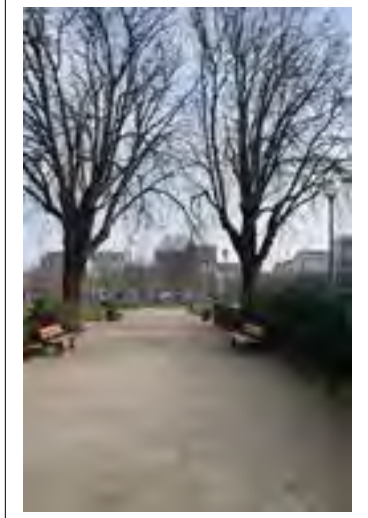
Cadastre (2010) BJ / 137 ; 138 ; 133  
48 à 53 ; AJ / 6 à 14



Plan de situation source : INSEE

**Caractéristiques historiques**

Epoque / Date de construction	Tracé de la rue latérale sud projeté en 1875, puis, à partir de 1879, construction des immeubles et création du jardin. 1935 : surélévation du 14 place de Geyter
Destination Initiale	Jardin public et logements collectifs privés
Destination actuelle	Jardin public, logements collectifs privés et école maternelle en bordure sud-ouest du square
Maître d'œuvre	n° indéterminé immeuble construit en 1883 : Tardif-Delorme (architecte) 9 place du square de Geyter : Jules et Paul Moulin (architectes) 14 place du square de Geyter : A.Cadot (architecte de la surélévation en 1935)
Maître d'ouvrage	Pour le jardin : ville de Saint-Denis n° indéterminés immeubles construits en 1883 : M.Masson et Mme. Quicroy 9 place du square de Geyter : M.Bancel père 14 place du square de Geyter : Mlle Cadot (surélévation en 1935)
Propriétaire actuel	Ville de Saint-Denis et indéterminé



Vue de l'allée centrale du jardin.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

**Analyse urbaine et paysagère**

Contexte urbain et paysager	A proximité de la Porte de Paris, le site est intégré au paysage urbain caractéristique de ce quartier aux abords de la rive droite du canal composée de constructions mixtes alliant immeubles sur rue en front bâti (comme c'est le cas sur le square), maisons individuelles près du canal et ateliers.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (notamment dans le périmètre de protection de l'ancien couvent des Carmélites), avec co-visibilité de la Basilique.  Une partie du site est classée en espace boisé classé.
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	Le jardin est une vaste esplanade de plan rectangulaire structurée de façon parfaitement géométrique : allées en croix, parterre circulaire central, allées rectilignes et symétriques plantées d'arbres, selon les plans caractéristiques des jardins publics « à la française », comme celui des Tuileries. A cette organisation stricte répondent les immeubles qui bordent ce vaste espace dégagé : mitoyennes leurs façades régulières ont toutes un gabarit similaire. Les parcelles qu'ils occupent forment ainsi des lanières perpendiculaires aux voies. Dans l'ensemble bâti homogène contrastent deux immeubles : le premier reconnaissable à sa tourelle située à l'angle sud-ouest de la rue Lorget et de la place, est identifié comme remarquable ; le second occupant toute le tronçon sud-est de la place est au contraire totalement discordant avec le reste.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Les immeubles qui bordent le square forment un tout avec le jardin en lui-même. Conçus pour dialoguer harmonieusement avec l'espace public (voir ci-dessous) ils forment deux fronts bâtis visibles depuis le jardin et le canal. Le recul et les vues lointaines sur la Basilique permettent de se repérer dans la ville.
Clôture : type et matériau	Les grilles de clôture d'origine du square ont été remplacées par un modèle équivalent. Les murs de clôture sur les parcelles des immeubles sont interdits par le Conseil municipal dès la création du square pour les voies le longeant et la portion du boulevard Marcel Sembat concernée.
Modifications	Le plan du square n'a quasiment pas changé : son angle sud-ouest a été loti d'un équipement public bas, foyer pour personnes âgées construit en 1960 par Serge Lana remplacé depuis par une école maternelle. La plus lourde modification de ce site porte sur le tronçon sud-est, compris entre la rue Lorget et le boulevard Marcel Sembat, où a été construit un très haut et long immeuble dont la façade sur le square se poursuit sur le boulevard en retour. Son gabarit et son rythme tranchent avec le reste des immeubles du site.

Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/10000

Plan cadastral DGI 1/5000



Analyse architecturale des immeubles identifiés sur le site	
	<p>Les immeubles qui bordent le square sont tous construits selon un « modèle-type », d'au moins R + 2, établi par le Conseil municipal le 23 novembre 1882. Ces prescriptions touchent également les immeubles longeant le boulevard Marcel Sembat au nord-est du jardin. Ainsi, sur la place du square ils sont tous enduits de façon similaire. « Toutes les façades seront ravalées de moulures » comme le stipule la délibération, à l'exception de celui d'angle rue Lorget en pierres apparentes (ce qui était autorisé par la même délibération). Les « ravalements » en plâtre uni (c'est-à-dire sans modénature) sont alors interdits. On constate, au contraire, aujourd'hui sur les façades enduites un appauvrissement des éléments de modénature du fait de ravalements trop invasifs en ayant gommé une partie de. <i>Voir par exemple au 6 place du Square vue ci-dessous</i></p> <p>Leurs élévations homogènes, à R + 4 ou R + 5, encadrent idéalement le jardin et s'adaptent à la largeur des deux voies (12 mètres fixes à l'origine par le Conseil municipal). La même homogénéité se retrouve sur le boulevard (<i>voir fiches PLU n°72 et 73, identifiant les 32 et 38 boulevard Marcel Sembat comme remarquables</i>). Les immeubles qui terminent chacun des deux fronts bâtis, le long du square, ont un plan symétrique avec un pan coupé « sur le canal ».</p> <p><b>A noter :</b> dans cet ensemble d'immeubles des éléments de menuiserie et ferronnerie intéressants et d'origine sont conservés.</p> <p>- Sur le linéaire pair de la place : <i>voir vues ci-dessous</i></p> <p><b>2 place du square</b>, l'immeuble d'angle a conservé sa porte et son encadrement mouluré d'origine, les deux niveaux supérieurs ont conservé refends et garde-corps anciens ; le dernier niveau à quant à lui été lourdement modifié (ouvertures de baies, garde-corps...).</p> <p><b>4 place du square</b> : bonne conservation des éléments de second œuvre, modénature de qualité, décor sculpté, ferronnerie : ceux-ci peuvent servir de référentiels pour la restitution de certaines façades trop « lissées ». L'enduit ocre rose peu harmonieux avec les tonalités de l'ensemble est à déplorer.</p> <p><b>8 place du square</b>, on retrouve ce même coloris mais une bonne conservation des éléments listés précédemment, hormis les occultations, volets roulants PVC, qui dénaturent lourdement le linéaire. Signalons particulièrement, du <b>8 au 12 place du Square</b> la qualité des pieds d'immeuble (sans commerce), tant dans la modénature que le décor et les éléments de menuiserie, offrant une bonne continuité visuelle et donc une cohérence urbaine (notamment grâce aux refends).</p> <p><b>14 place du square</b>, des décors intéressants (céramique, pilastres..) sont le résultat de la surélévation de l'immeuble en 1935 de deux étages (<i>voir plan d'élévation de la façade ci-dessous</i>) ; le pied d'immeuble n'est pas symétrique et son décor a été simplifié.</p> <p><b>16 et 18 place du Square</b>, sont intégrés à l'ensemble de part leur gabarit et leur rythme, le reste de la façade est discordant avec l'ensemble, de par sa couleur au n°16 et au n°18 car trop lissé.</p> <p>Sur le linéaire impair de la place : <i>voir vues ci-dessous</i></p> <p><b>9 place du square</b>, l'immeuble d'angle déjà cité, est une exception dans cet ensemble car il a conservé la quasi-totalité de ses caractéristiques d'origine : matériaux, modénature, garde-corps, décors sculptés... <i>voir vues de détails ci-dessous</i>.</p> <p>Les autres façades du <b>11 au 19 place du square</b> sont très dénaturées et n'ont pas ou très peu conservés leurs éléments de second œuvre. Leurs rythmes sont homogènes et certaines lignes de corniches se suivent (n°13-15 et n°17-19) ce qui contribue à structurer le paysage du square.</p>

Critères de protection	
Intérêt historique	Le jardin et les deux rues le longeant, au nord et au sud, constituent un tout homogène conçu en son temps par le Conseil municipal de Saint-Denis qui souhaitait apporter à la ville un jardin public « moderne » pourvu d'une architecture de qualité de type haussmannienne en proscrivant notamment « toute construction provisoire ayant un mauvais aspect ». D'un point de vue historique, ce site est significatif de la volonté de la municipalité à la fin du XIX <sup>e</sup> siècle d'apporter à la ville des espaces de qualité où la référence aux modèles parisiens (haussmanniens) est évidente. On retrouve cette même démarche de programmation urbaine dans la création du linéaire pair du boulevard Carnot ( <i>voir fiche ensemble PLU n°6</i> ) conçu à partir de 1899 avec la Salle des Fêtes (actuel TGP) et le square.
Intérêt urbain et paysager	Le plan symétrique du viaire autour de la place ainsi que du tracé des allées dans le square contribue à structurer ce paysage par ailleurs hétérogène des abords du canal au nord de la Porte de Paris. Le plan masse original du square, et les plantations qui le caractérisent, sont une évocation directe des jardins publics parisiens dessinés ou redessinés sous le Second Empire eux-mêmes héritiers des jardins à la française du XVII <sup>e</sup> siècle : plan en croix autour d'un cercle central, quatre parterres rectangulaires à écoinçons autour du centre, rythme régulier de platanes et marronniers. Dans ce paysage, on peut déplorer la disparition du kiosque central donnant un attrait festif au jardin. Sont plantés en 1881 : deux gros marronniers à l'entrée de l'allée du square, et deux autres en écho, des peupliers de Suisse « très beaux arbres qui garnissent bien l'entour du kiosque » (délibération du Conseil municipal le 14 avril 1881).
Intérêt architectural	L'intérêt architectural de ce site réside principalement dans la volonté de planification de la municipalité. On retrouve encore aujourd'hui les caractéristiques architecturales d'origine : cohérence des gabarits, homogénéité des éléments de modénature. L'immeuble d'angle, 9 place du square, se démarque du reste par l'importance de son décor sculpté ( <i>voir vues de détails ci-dessous</i> ).
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE PAS DE MODIFICATION POSSIBLE	
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE MODIFICATIONS ENVISAGEABLES	
Recommandations : NIVEAU 3 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN PARTIE MODIFICATIONS POSSIBLES	

<p><b>Recommandations générales</b></p>	<p>Cf. Fiches :</p> <p>1. GENERALITES</p> <p>1.1. Methodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien</p> <p>1.2. La façade</p> <p>1.4. Les façades en pierre</p> <p>1.5. Les façades enduites</p> <p>1.7. Les toitures et couvertures</p> <p>3. LES TYPOLOGIES</p> <p>3.2. Le logement collectif</p> <p>3.2.1. Les typologies architecturales: de l'immeuble de rapport aux grands ensembles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'immeuble de 1830 à 1900</li> <li>• l'immeuble de 1900 à 1945</li> </ul>
<p><b>Recommandations spécifiques</b></p>	<p>Le square de Geyter et ses abords ont été conçus comme un lieu de promenade dans la ville, en relation étroite avec le canal Saint-Denis. Alors qu'autrefois, le square s'ouvrait largement sur le canal avec deux entrées largement marquées (l'une avec parterre central vers la passerelle de Thiers, et l'autre à l'angle sud avec, sans doute, la maison du gardien) aujourd'hui le square lui tourne le dos au à cause, entre autres, des nouvelles constructions et du terrain de sport qui créent une rupture entre les deux entités. Le bâtiment de l'école maternelle bloque les vues depuis le square sur le canal et depuis les bords du canal vers la basilique. Par ailleurs, il contraint fortement l'espace, à l'angle des rues Denfert-Rochereau et Samson autrefois largement ouvert sur le square. Aujourd'hui le site est classé en EBC ce qui implique que les changements d'affectation du site ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements sont strictement interdits, la construction de nouveaux bâtiments sur le square est donc interdite, ce qui évitera d'éventuelles nouvelles coupures urbaines et visuelles. Dans tous les cas, les constructions même mineures sont interdites pour éviter de créer de nouveaux masques.</p> <p>Le parti symétrique du jardin a été largement souligné précédemment, aussi il conviendra de préserver la composition séquencée du site : front bâti homogène / rue / clôture/ 4 rangées d'arbres / parterres / parterre central / parterres / 4 rangées d'arbres / clôture / rue / front bâti homogène. Tout aménagement dans le jardin devra prendre en compte cette composition. Par ailleurs, les vues sur la Basilique devront être préservées.</p> <p>Concernant les immeubles autour du square, ils présentent une grande cohérence d'ensemble, même si ils ont été largement dénaturés par des ravalements successifs. Afin de ne pas nuire à la cohérence d'ensemble, on veillera à préserver les gabarits des immeubles ainsi que les rythmes et proportions entre pleins et vides des façades dans les étages mais aussi à rez-de-chaussée. Certains pieds d'immeubles ont été affectés à des commerces. Des devantures ont alors été créées qui nuisent souvent à l'immeuble mais aussi à la lecture de l'ensemble urbain. D'une manière générale, il conviendrait de préserver les pieds d'immeubles et donc de destiner les rez-de-chaussée à de l'habitat pour pouvoir conserver les proportions des baies. Cependant les projets pour de nouvelles devantures pourront être étudiés au cas par cas. Les devantures devront être en harmonie avec l'ensemble de la façade et conserver les éléments de modénature et de décor de la façade existante (à retenir, entre autres, rythme des travées, symétrie de la façade ligne de soubassement, bandeau intermédiaire entre rez-de-chaussée et premier étage). Dans un souci de cohérence générale, il conviendrait aussi de définir une palette colorée pour les façades des immeubles qui donneraient aux maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage un éventail des couleurs adaptées à l'architecture de ces immeubles, que ce soit pour les enduits ou les éléments de second-œuvre. Quelque soit la façade, dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de celle-ci sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) qui seront préservées et restaurées lorsqu'ils sont d'origine ou sont en harmonie avec le bâtiment d'origine. Enfin, le cahier de prescriptions établi par le conseil municipal en 1882 insistait sur l'importance des éléments de modénature et la richesse des façades. Ainsi il est recommandé de restituer, bandeaux, corniches et appuis de baies quand ils ont disparu. Outre leur aspect esthétique, ces éléments ont l'intérêt de rejeter les eaux de pluie évitant leur ruissellement sur la façade, ce qui finit par l'altérer. Par ailleurs, ces éléments sont un moyen efficace pour accrocher la lumière et animer la façade et par extension le paysage urbain.</p>
<p><b>Autres</b></p>	<p><i>Voir fiche ensemble PLU n°39 autour de la place Parmentier, passages</i></p> <p><i>Voir fiches PLU n°72 et 73, 32 et 38 boulevard Marcel Sembat</i></p>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

Nv.2

Nv.3

1/2500<sup>e</sup>



**Autres vues : les façades place du square de Geyter**

1 – côté pair place du square de Geyter :  
 n°2, n°4, n°6, n°8, n°10, n°12, n°14, n°16, n°18  
 2 – côté impair place du square de Geyter :  
 n°9, n°11, n°13 à n°19  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



n°6



n°4



n°2



n°12



n°10



n°8



n°18



n°16



n°14



n°9



n°11



n°13 à n°19

**Autres vues : détails architecturaux des façades place du square de Geyter**

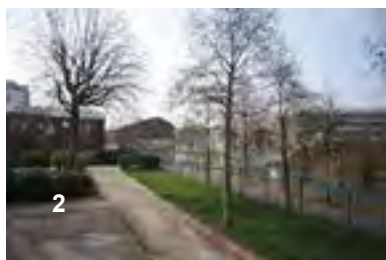


1 – porte et son encadrement sur un pied d'immeuble de qualité (refends, garde-corps, modénature bien conservés).  
 2 – dénaturé d'une façade, n° 16.  
 3 – détails du 9 place du square de Geyter.

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



### Autres vues : vues paysagères du square de Geyter



- 1 – vers le nord-est, sur l'allée centrale : deux marronniers  
 2 – au sud du square : vers le séchoir (*voir fiche PLU n°183*) et l'école des Gueldres  
 3 – vers le nord-est depuis le limite sud du jardin : les aménagements sportifs récents  
 4 – au sud-ouest : vers la passerelle Thiers donnant un accès piéton aux industries de la rive sud du canal.  
 5 – du n°11 au n°19, les façades « lissées » des immeubles, au premier plan les aménagements de jeux récents  
 6 – vers le front bâti pair au nord : l'importance des rythmes réguliers de façades faisant écho aux plantations régulières du jardin.  
 7 – les quatre parterres de pelouse entourant le cercle central sont d'origine. L'un d'eux au premier plan sur la gauche deux marronniers à l'entrée de l'allée centrale.  
 8 – le front bâti du boulevard Marcel Sembat, à droite, l'un des deux marronniers « d'entrée »  
 9 – au premier plan à gauche, le détail de l'écoïçon entourant la forme circulaire centrale, en fond le rideau d'arbres régulier accompagnant les façades homogènes.  
 10 – discontinuité et rupture urbaine et architecturale caractérisent l'immeuble implanté sur le flanc sud-ouest du jardin.  
 11 – le jardin au printemps  
 12 – le clocher de la Basilique depuis le sud du square

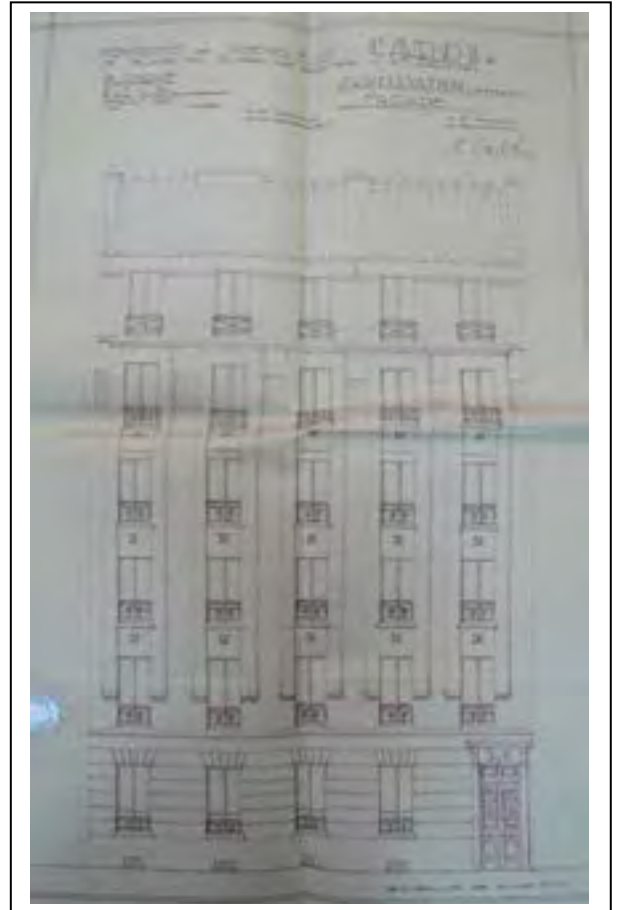
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

## Sources et bibliographie

AMSD, registre de délibérations du Conseil municipal, du 7 octobre 1882 au 31 juillet 1884, 1D1 036, 23 novembre 1882 p.22 « décision du conseil sur le modèle type à adopter pour les maisons à construire en façade sur le square Thiers ».  
registre de délibérations du Conseil municipal, du 12 juin 1880 au 31 août 1882, 1D1 035, 14 avril 1881 p.142 « aliénation des terrains appartenant à la ville près du square et ouverture d'une rue dans les dits terrains ».

AMSD, Série O. Travaux publics. Voirie. Moyens de transport. Régime des eaux, 1 O 150 « rue et place du square de Geyter » : notamment « plan de l'alignement de la rue du square Thiers » dressé par Paul Laynaud, architecte de la ville le 1 juillet 1875, et 2 O 76 « place du square de Geyter » : notamment : plan de l'immeuble d'angle 9 place du square de Geyter (*ci-dessous à gauche*) et de la surélévation au n°14 (*ci-dessous à droite*)

/





**Fiche ensemble PLU n°261**

Dénomination (ENSEMBLE DE) :  
**Parc Marcel Cachin et promenades de la Vieille Mer et de la Basilique**

Adresse :  
**Parc Marcel Cachin, promenades de la Vieille Mer et de la Basilique**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) R / 22 ; 23 ; S / 65 à 68 ; Q / 36 à 38 ; 88 ; 89 ; 117



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'Ensemble	3 <sup>e</sup> quart du XX <sup>e</sup> siècle (entre 1950 et 1970)
Destination initiale	Parc et promenades
Destination actuelle	Parc et promenades
Maître d'œuvre	André Lurçat, architecte urbaniste (parc M. Cachin et liaison verte avec le parc départemental), Robert Joffet, paysagiste de la cité Floréal
Maître d'ouvrage	Ville de Saint-Denis, SA d'HLM la Cité Floréal, SCIC
Propriétaire actuel	Ville de Saint-Denis

**Analyse urbaine et paysagère du site**



Plan cadastral DGI 1/30000



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/50000

Contexte urbain et paysager	
<p>Dès sa nomination, André Lurçat reprend le Plan d'aménagement d'embellissement et d'extension (PAEE) de 1943, dont les orientations ont été formulées dès 1935. Lurçat confirme la « trame verte », créant un lien entre les nouveaux aménagements sur les fortifications avec le futur parc départemental de La Courneuve, aujourd'hui parc G. Valbon, pour sa partie dyonisienne, et prévoit déjà un « jardin botanique » et son espace de « service jardiniers » qui va devenir le parc Cachin. Ce dernier est mis en chantier alors que seule la partie ouest de la Vieille Mer est couverte en 1947 (entre l'avenue Lénine et la rue Henri Barbusse). Suite aux importantes inondations de 1955, la Vieille Mer est canalisée en 1963 puis intégralement couverte vers 1970 et ce jusqu'au boulevard Maxime Gorki, créant ainsi la promenade de la Vieille Mer. La promenade de la Basilique est, elle, inscrite dans le cahier des charges de la cité Floréal qui la prend en compte dans son programme en 1961.</p> <p>Ce site est donc constitué de trois entités distinctes : le parc Marcel Cachin, la promenade de la Vieille Mer et la promenade de la Basilique, progressivement aménagés sur plus de vingt ans. Il correspond, pour une grande part, au lit de la Vieille Mer, petite rivière devenue souterraine au rythme des aménagements successifs, rendant inconstructible le secteur où elle se déploie. La Vieille Mer dessine, de fait, un cheminement menant des confins est de Saint-Denis au centre et à la Basilique, constituant ainsi un site à part entière, aujourd'hui en grande partie repris par le chemin de grande randonnée (GR) du pays de Saint-Denis, reliant ainsi la Basilique au parc G. Valbon.</p> <p>Depuis le boulevard Lénine et les anciennes fortifications, ce site se développe dans le parc Marcel Cachin, intégrant des équipements sanitaires et sociaux que sont la crèche « Maison du Petit Enfant la Ribambelle » et le CMS (<i>voir fiche ensemble PLU n°221</i>), tous trois conçus par Lurçat, puis il rejoint et traverse le quartier pavillonnaire de la Mutualité. Devenant dès lors promenade de la Vieille Mer, il croise à nouveau les réalisations de Lurçat, avec le collègue H. Barbusse et les maisons des rues de Livry, M.Croxo et Y.Rousval (<i>voir fiche ensemble PLU n°139</i>), puis retrouve les pavillons d'avant-guerre avant d'aborder les grands ensembles de logements des années 1960 et 1970. Là, le lit de la Vieille Mer, comme le GR, oblique vers le sud tandis que notre site conserve son axe nord-est par la promenade de la Basilique qui articule les différentes composantes du quartier jusqu'à rejoindre le boulevard M. Gorki et le parc départemental G. Valbon.</p>	
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui (pour partie du parc M.Cachin dans le périmètre de protection de la Basilique). Le parc Marcel Cachin est classé en EBC.
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)</b>	Vastes parcelles, divisées par 4 voies, qui correspondent au parc Cachin, intégrant par ailleurs la crèche et le CMS. Elles se réduisent fortement vers le nord-est pour s'apparenter à une voirie devenant promenades de la Vieille Mer puis de la Basilique.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Ce site constitue de l'espace public. Il est plus ou moins bien identifiable car parfois très éclaté : le parc M. Cachin est, à cet effet, disséminé en plusieurs entités divisées par 4 voies de circulation.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Néant
<b>Modifications</b>	Transformation d'une partie du square Cachin en terrain de foot et en skate park, notamment, et perte de lisibilité de l'aménagement paysager conçu par Lurçat.

Critères de protection	
Intérêt historique	Imaginée avant-guerre et réalisée durant les Trente glorieuses, cette « voie verte » formalise un projet offrant l'opportunité de se relier au parc départemental, d'assainir la Vieille Mer et ses abords, tout en ménageant des vues sur la Basilique dans cette partie excentrée de la ville. Cette « voie verte » a aujourd'hui perdu de sa lisibilité et de sa cohérence mais reste utilisée et appréciée par les dyonisiens.
Intérêt urbain et paysager	Sur le plan paysager, ce site réunit une intervention, rare et méconnue, d'André Lurçat et celle, tout aussi peu connue mais encore préservée et appréciée de ses usagers, de Robert Joffet, paysagiste pionnier et fondateur pour la profession depuis la Seconde guerre mondiale. Ces deux contributions sont liées par la promenade de la Vieille Mer qui lui confère toute son utilité urbaine et lui offre une continuité paysagère ménageant, en plusieurs endroits, des vues sur la Basilique.
Intérêt architectural	/
Recommandations	
Recommandations générales	/
Recommandations spécifiques	<p>La « trame verte » reliant le centre ville au parc départemental de la Courneuve se découpe en trois séquences successives. Le renforcement des liaisons entre ces séquences permettrait de mieux articuler l'ensemble et ainsi fluidifier la continuité de cette « trame verte ».</p> <p>Concernant le parc Marcel Cachin, il est recommandé de mailler les deux parties principales du parc, aujourd'hui largement entravé par la rue Henri Barbusse créant une forte fracture dans l'unité du site. La redistribution du flux des véhicules pour diminuer la circulation sur la rue Henri Barbusse (par exemple, en créant une zone 30 et/ou en autorisant l'accès uniquement aux riverains pour la rue Robert Coatanroch notamment) permettrait de limiter les nuisances au centre du parc (voir schéma).</p> <p>Si la couture des différentes parties du parc est un enjeu majeur pour la valorisation du site, la recherche d'une cohérence paysagère permettra aussi d'affirmer son statut de parc. Il est ainsi recommandé de marquer des entrées de site qui permettront d'identifier ce lieu comme une entité propre et non pas comme un simple espace de passage. Ces entrées pourraient être matérialisées, entre autres, par des plantations d'arbres. La plantation d'arbres le long des limites du parc (pouvant être doublé par des haies très basses – 30 cm) permettrait aussi de démarquer l'espace par rapport à celui de la rue. Aujourd'hui le contact très présent aux véhicules rend difficile l'appropriation du lieu par les piétons. Le traitement organisé d'espaces différenciés (espaces dédiés avec traitements paysagers différents) faciliterait aussi l'appropriation des lieux. Le plan de Lurçat montre à cet effet des espaces assez contrastés (densément plantés d'arbres, simples pelouses ou au contraire très minéral) qui pourraient être réinterprétés dans le cadre d'un nouveau projet paysager. Concernant la partie nord-ouest, l'affectation à des équipements sportifs reste pertinente dans l'organisation du parc.</p> <p>Concernant la promenade de la Vieille Mer, il est recommandé de rythmer cette séquence urbaine par des aménagements paysagers intégrant des fonctions et ainsi des appropriations de l'espace différentes (espace de repos, espace de jeux...) et ceci afin d'éviter la monotonie. Le paysage mériterait aussi d'être modelé avec des jeux de dénivelés de terrains (qui permettraient ainsi d'avoir des vues ponctuelles sur la Basilique). Des plantations notamment le long des murs permettraient d'agrémenter visuellement le paysage. En ce sens, les murs trop hauts des parcelles mitoyennes renforcent l'effet « goulot ». Aussi, il conviendrait de limiter la hauteur des murs de clôture à 2.00 mètres. Par ailleurs, aucun matériau prévu pour être recouvert (tels que parpaings de ciment, briques creuses, etc.) ne devrait être employé à nu pour l'édification de ces murs. Concernant les maisons qui donnent sur la promenade de la Vieille Mer, si autrefois les façades sur la Vieille Mer n'étaient que des façades secondaires non visibles depuis l'espace public, aujourd'hui celles-ci participent à la qualité paysagère du site. En ce sens, il est important de leur porter une attention particulière au même titre que les façades sur rue. De la même façon, les extensions à l'arrière devront présenter des gabarits satisfaisants et dialoguer harmonieusement avec le bâtiment existant.</p> <p>Concernant la promenade de la Basilique, il conviendra de préserver l'aménagement paysager de Robert Joffet. Une attention particulière sera portée aux vues ménagées sur la Basilique. Celles-ci seront conservées et, en aucun cas, ne pourront être occultées par l'implantation de nouvelles constructions ou plantations d'arbres. Si nécessaire, certains arbres pourront être élagués afin de renforcer les perceptions lointaines de la Basilique, véritable repère urbain.</p>
Autres	<i>Voir fiche PLU n° 134 ; fiche ensemble PLU n°221 ; fiche ensemble PLU n°139</i>



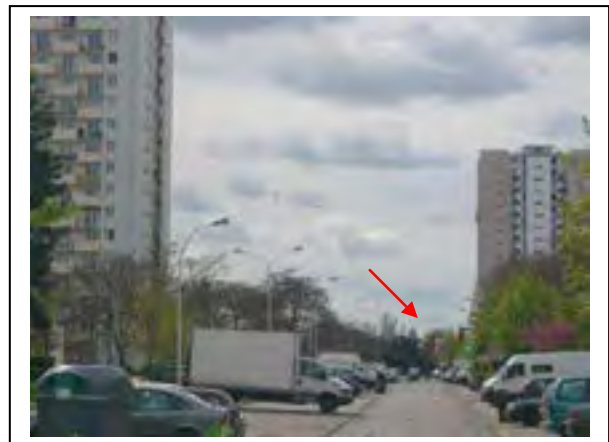
Schéma illustrant les trois séquences reliant le centre ville au parc départemental de la Courneuve. En rouge sont indiquées les liaisons à maintenir, à créer ou à renforcer. La trame verte rejoint le parc départemental de la Courneuve au centre ville historique de Saint-Denis par séquences successives : la promenade de la Basilique coulée verte offrant des vues sur la Basilique depuis l'axe de celle-ci, la promenade de la Vieille Mer suivant le court de la rivière éponyme et le parc Marcel Cachin. Ensuite le cimetière communal offre une nouvelle respiration dans le tissu urbain avant de rejoindre le parc de la légion d'Honneur, qui jouxte la Basilique.



Les vues sur la Basilique sont ponctuelles mais elles participent à la qualité de la perception de l'espace car la Basilique est un repère urbain fondamental dans la ville. Il convient donc de préserver ces vues.



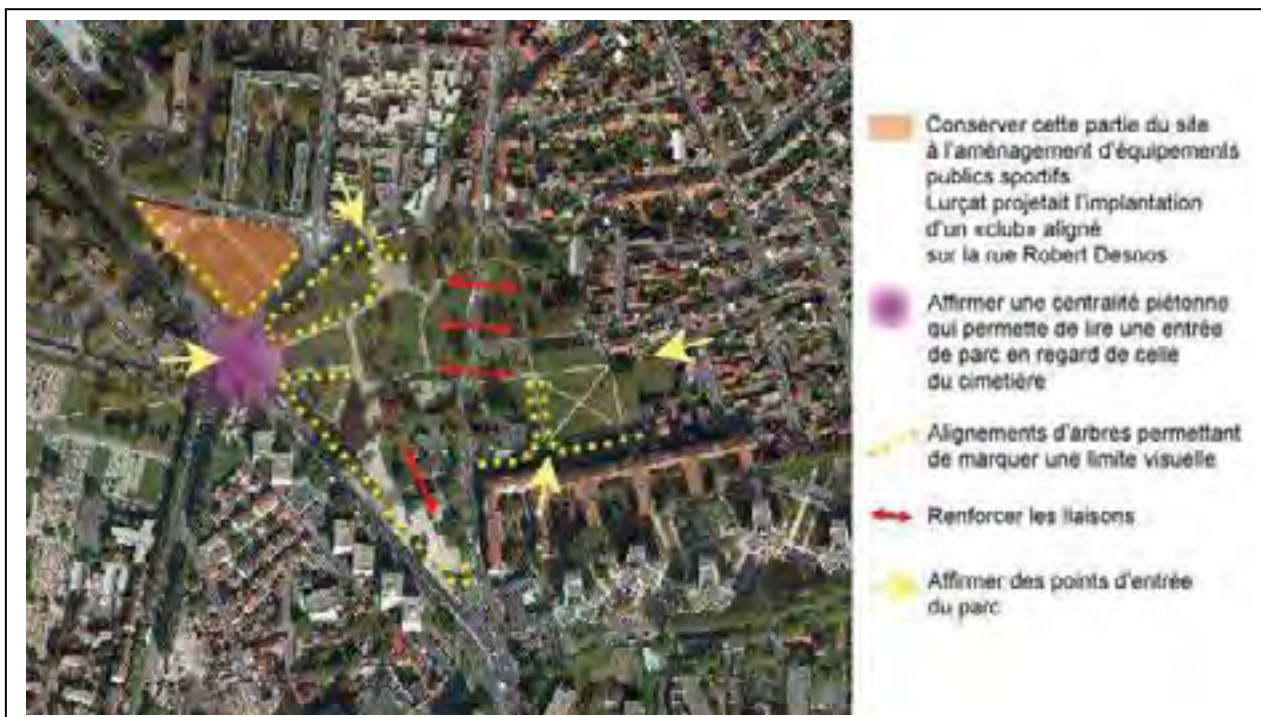
A la fin de la promenade de la Vieille Mer, le square Sevrans, légèrement en surplomb ménage une vue sur la Basilique à travers les arbres.  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



La promenade de la Basilique offre une vue sur la Basilique.  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Ce schéma propose de redistribuer le flux des véhicules pour diminuer la circulation des véhicules sur la rue Henri Barbusse au niveau du parc Marcel Cachin (par exemple, zone 30 et/ou accès riverains uniquement pour la rue Robert Coatanroch). Cet aménagement permettrait de limiter les nuisances au centre du parc et de faciliter la cohérence d'ensemble dans un projet global à l'image de celui de Lurçat.



Il serait intéressant qu'un projet de requalification de l'espace public constitué entre autres par le parc Marcel Cachin s'appuie sur le projet dessiné par Lurçat qui l'avait pensé comme un espace unique. On constate d'ailleurs qu'une masse végétale est visible à l'intersection des rues Henri Barbusse et Robert Coatanroch. Souhaitait-il créer une voûte arborée pour couvrir les franges de la rue Henri Barbusse et permettre une perméabilité végétale sur l'ensemble du parc ?

**Autres vues**



Le parc Marcel Cachin vu depuis l'intersection entre l'avenue Lénine et l'avenue Marcel Cachin.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Le parc Marcel Cachin vers la crèche.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Le parc Marcel Cachin vers l'accès à la promenade de la Vieille Mer.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



La promenade de la Vieille Mer.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



L'aménagement paysager de la cité Floréal par Robert Joffet  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



L'aménagement paysager de la promenade de la basilique.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

**Sources et bibliographie**

AMSD : Projet de PAEE de 1935 (1 Fi 53 à 55) ; PAEE de 1943 (1 Fi 60) ; 5 AC 26.

Cité de l'Architecture et du Patrimoine, Centre d'Archives d'architecture du XXe siècle, Fonds A. Lurçat, 200 IFA 593, cote AR 16-07-07-64

RACINE Michel (Dir.), *Créateurs de jardins et de paysages en France du XIXe siècle au XXe siècle* : 2, Actes sud. 2002, 420 p. (article sur Robert Joffet)



Le Plan d'aménagement d'embellissement et d'extension de 1943 revu par A. Lurçat en 1945, en n°9 et n°10, le « jardin botanique », futur parc Cachin  
Archives municipales de Saint-Denis



Plan d'aménagement du quartier Barbusse. En haut, à gauche, un « club » de jeunes a priori non réalisé,  
Fonds A. Lurçat, AR 16-07-07-64  
Centre d'Archives d'architecture du XXe siècle, CAP



Le parc Marcel Cachin vers 1970 attestant de l'aménagement de celui-ci par Lurçat et selon ses plans  
Direction de l'Urbanisme, Ville de Saint-Denis





**Fiche site PLU n° 262**

**Dénomination (SITE) :**  
**Equipements sportifs**

**Appellation (facultatif) :**  
**Hippodrome Saint-Denis-La Courneuve, puis Parc des sports de la Courneuve et actuellement Parc interdépartemental des sports de Marville**

**Adresse : Chemin de Marville, Chemin des Postillons**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) AS / 14



Plan de situation source : INSEE



Les tribunes (1<sup>er</sup> plan) et la piscine interdépartementale de Marville (2<sup>nd</sup> plan)  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/25000

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'Ensemble	1 <sup>er</sup> quart du XX <sup>e</sup> siècle : champ de courses vers 1950-1960 : gymnase 1974 : Stand de tir Entre 1973 et 1977 : piscine interdépartementale Autres : indéterminé
Destination initiale	Equipements sportifs, logement individuel privé ;
Destination actuelle	Equipements sportifs, logement individuel privé ;
Maître d'œuvre	Tribunes du champ de courses, maison du gardien et écuries : André Raimbert (architecte) Piscine : Claude Le Goas ? (architecte) Autres : indéterminé
Maître d'ouvrage	Tribunes du champ de courses, maison du gardien et écuries : Société sportive d'encouragement. Piscine interdépartementale : Syndicat interdépartemental des parcs de sports ? Autres : indéterminé
Propriétaire actuel	Syndicat interdépartemental des parcs de sports

**Analyse urbaine et paysagère**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	<p>La parcelle du site comprenant le parc interdépartemental des sports, est située à l'extrémité est de la ville de Saint-Denis. D'une très large étendue, il s'étend également sur la ville de la Courneuve, représentant un total de 33 hectares. Il est bordé au nord et à l'ouest par une zone pavillonnaire et un ensemble composé d'équipements (collège et gymnase de la Courtille) et de logements collectifs (Cité La Courtille) tandis que l'autoroute A1 le longe au sud. Enfin, à l'est s'étend le vaste parc départemental Georges Valbon.</p> <p>Ce site largement paysagé préfigure en quelque sorte le parc qui lui est attenant et s'inscrit plus généralement dans le cadre environnant clairsemé et arboré qui l'entoure. De forme irrégulière, cette parcelle donne sur la Chemin de Marville, longe ponctuellement celui des Postillons et l'avenue Roger Salengro (La Courneuve).</p>
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	<p>Non.                  Une partie de ce site est un espace boisé classé</p>
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)</b>	<p>La description de l'organisation de la parcelle ne peut faire abstraction de la partie comprise sur la ville de la Courneuve. Deux axes de symétrie marquent en effet la composition d'ensemble. Le premier, date de la construction de l'hippodrome (vers 1910). Il traverse le site d'ouest en est et coupe en son milieu la tribune (<b>B1</b>) et les anciennes écuries de l'hippodrome (<b>D1</b>).</p> <p>Le 2<sup>nd</sup> traverse le parc du nord au sud. Il correspond au prolongement de l'ancien accès à l'hippodrome depuis la Courneuve de part et d'autre duquel fut édifiés entre 1940 et 1970 (?) deux pavillons en brique. Ce tracé est également matérialisé par une succession de terrains de sports situés entre les deux pavillons et la <b>piscine (E)</b> qui vient le longer.</p> <p>Le site est accessible depuis le Chemin de Marville (Saint-Denis) par 3 entrées dont deux piétonnes ainsi que par l'accès principal avenue Roger Salengro (La Courneuve) via une allée. Le site se répartit de part et d'autre de celle-ci, dont le tracé remonte à la construction de l'hippodrome.</p> <p><b>Au nord de cette allée</b>, se trouve la plus grande partie des équipements et terrains sportifs dont les principaux sont les suivants :</p> <p><b>A) Vestiaires</b> : bâtiment en brique forme le pendant à un autre bâtiment en vis-à-vis qui est quant à lui implanté sur la Courneuve.</p> <p><b>B) Terrain d'honneur</b> : il constitue l'élément dominant du site et est composé d'une piste centrale bordée par plusieurs tribunes dont la plus ancienne, située à l'ouest, est celle de l'ancien <b>hippodrome (B1)</b>.</p> <p><b>C) Gymnase</b> : adossé à la tribune de l'ancien hippodrome</p> <p><b>D) Maison d'habitation (D2) et anciennes écuries (D1)</b> : parties constituantes à l'origine de l'hippodrome et situées sur l'axe principal en limite de parcelle donnant sur le Chemin des Postillons</p> <p><b>E) Piscine interdépartementale de Marville</b> : implantée à proximité d'une voie d'accès le Chemin de Marville.</p> <p><b>Au sud de l'allée</b> :</p> <p><b>F) Stand de tir</b> : situé à proximité de l'autoroute A1</p> <p>Sur l'ensemble du site, de nombreux terrains de sports complètent ces bâtiments : terrains de football, basket-ball etc.</p> <p>Enfin, sur la partie ouest de la parcelle dans la continuité de l'allée, se trouvent des bâtiments préfabriqués mais qui ne présentent pas de grand intérêt architectural.</p> <p>Ce site est complété par des cheminements piétons, agrémentés de nombreuses pelouses et dotés de nombreux arbres dont certains ont été plantés lors de la construction de l'hippodrome.</p>
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	<p>Au sein du territoire des villes de Saint-Denis et de la Courneuve, ce site est un élément paysager très important ouvrant sur le parc départemental de la Courneuve, véritable « poumon vert ». Outre sa large étendue, la clôture qui l'entoure formée d'un grillage n'occulte en rien la vue. De même, l'A1 au sud offre une vue imprenable et révèle l'étendue de ce site dont on perçoit qu'il est ponctuellement doté d'équipements couverts et non couverts. Par contre, il est partiellement dissimulé à l'ouest par l'habitat pavillonnaire dont les lots situés rues J.J. Rousseau, Diderot et D'Alembert</p>

	(coté pair) sont mitoyens avec le Parc. Il constitue au sein de la ville de Saint-Denis, un lieu aéré et arboré et dont certains équipements sont partiellement visibles depuis l'espace public. C'est notamment le cas de l'une des tourelles de l'ancien hippodrome perceptible depuis les chemins des Postillons et de Marville et qui est un élément important de ce site. Il en est de même de la maison d'habitation et des écuries, qui de par leur implantation légèrement isolée par rapport aux autres équipements, constituent une singularité dans le tissu pavillonnaire qui les environne.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Clôture composée d'un mur bahut assez bas surmonté d'un grillage. Plusieurs portails métalliques ponctuent cette clôture. Entrée coté piscine interdépartementale : clôture composée d'un mur en pierre protégé par un couronnement et complétée par un grand portail et une porte piétonne métallique.
<b>Modifications</b>	Parcelle qui a connu des modifications. Destinée à l'origine aux différents bâtiments liés à l'hippodrome (dont certains ont été détruits), la parcelle fut complétée tout au long du XX <sup>e</sup> siècle pour s'enrichir de nouveaux équipements et terrains de sports. Portail chemin des postillons n'est pas celui d'origine

**Plan identifiant les principaux bâtiments situés sur le site**

- B** \_ Terrain d'honneur
- B1** \_ Tribune de l'ancien hippodrome
- C** \_ Gymnase
- D 1** \_ Anciennes écuries
- D2** \_ Maison d'habitation
- E** \_ Piscine interdépartementale de Marville
- F** \_ Stand de tir





Façade est des tribunes de l'ancien hippodrome  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales de la tribune d'honneur (ancienne tribune de l'hippodrome) B1 <span style="background-color: #6aa84f; color: white; padding: 2px;">Nv.2</span>	
<b>Plans actuels</b>	Rectangle irrégulier. Bâtiment composé d'un corps central prolongé par une tribune et encadré par deux « tourelles ». A l'origine chaque tourelle était flanquée d'un corps de bâtiment bas (SS ? + RDC). Seul celui situé au sud existe encore.
<b>Élévation / nombre de travées (données extrêmes)</b>	<b>Corps central</b> : RDC + R + 1 <b>Tourelles</b> : RDC + R + 2 <b>Corps de bâtiment bas</b> : SS ? + RDC
<b>Extensions / Modifications</b>	Corps de bâtiment bas situé au pied de la tourelle nord a été détruit. A l'arrière de cette tribune, un vaste bâtiment rectangulaire a été construit destiné à des salles de sports.
Façades éléments dominants	
<b>Rythme</b>	Composition à l'origine symétrique
<b>Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre</b>	Gros œuvre : béton armé (système Hennebique) Matériau visible : pierre ? ciment pierre
<b>Modifications</b>	La façade ouest d'origine a complètement disparue consécutivement à la construction d'un important bâtiment adossé au corps central.
<b>Ouvertures</b>	Plusieurs types d'ouverture : fenêtres à bandeaux, en arc en plein cintre, etc...
<b>Méallerie et ferronnerie</b>	<b>Corps central</b> : très belle balustrade d'origine (coté ouest) et portes en métal donnant accès à chacune des tourelles au niveau du toit-terrasse. Très belle porte d'ascenseur dans la tourelle nord et rampes d'escalier (tourelles nord et sud). Consoles ouvragées d'origine qui supportent le toit des tribunes. Rampe d'escalier des tribunes (pas d'origine) <b>Corps du bâtiment bas</b> : jolie balustrade d'origine (motif différent de la balustrade située sur le toit-terrasse).
<b>Modénature</b>	Eléments de modénature principalement sur les tourelles ainsi que sur le bâtiment bas.
<b>Autres éléments de décor</b>	<b>Corps central</b> : Frise avec carreaux de céramique turquoise qui court le long du corps central (façade ouest). <b>Tourelles</b> : 3 faces sont ornées à R + 2 des mêmes éléments décoratifs : petite frise avec carreaux de céramique turquoise, fleurs et feuilles en céramique émaillée jaune et verte, médaillons probablement moulé avec motif de feuilles...
<b>Modifications</b>	Balustrade : celle située à l'ouest du toit-terrasse du corps central a été modifiée
Toiture	
<b>Type de couverture</b>	<b>Corps central</b> : toit-terrasse prolongé par un toit à 1 pente <b>Tourelles</b> : toits en pavillon, 1 cheminée en brique, <b>Corps de bâtiment bas</b> : toit-terrasse
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	<b>Corps central</b> : indéterminé <b>Tourelle</b> : tuiles canal, abouts de panne en bois
<b>Percements</b>	/
<b>Modifications</b>	Aucune de notable



Maison d'habitation (D2)  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Pavillon nord des anciennes écuries (D1)  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales : Maison d'habitation (D2) <span style="background-color: #4a7ebb; color: white; padding: 2px;">Nv.1</span> Anciennes écuries (D1) <span style="background-color: #6aa84f; color: white; padding: 2px;">Nv.2</span>	
<b>Plans actuels</b>	<b>Maison d'habitation</b> : rectangle avec un avant-corps angle sud-ouest <b>Anciennes écuries</b> : corps central rectangulaire encadré par deux petits pavillons à plan carré
<b>Élévation / nombre de travées (données extrêmes)</b>	<b>Maison d'habitation</b> : SS ? + RDC + C <b>Anciennes écuries</b> : RDC + C (pavillons), RDC (corps central)
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notable
Façades éléments dominants	
<b>Rythme</b>	<b>Maison d'habitation</b> : rythme irrégulier <b>Anciennes écuries</b> : rythme régulier
<b>Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre</b>	<b>Maison d'habitation</b> : Gros œuvre : indéterminé Matériaux visibles : pierre présentant 2 finitions de parement : l'un à grain épais sur l'élévation, l'autre à grain fin sur les éléments de modénature (encadrements, linteaux, piédroits etc.) <b>Anciennes écuries</b> : Gros œuvre : structure bois Matériau visible : enduit ciment (soubassement), brique ocre et rouge (élévation)
<b>Modifications</b>	Aucune de notable
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	<b>Maison d'habitation</b> : porte, portes-fenêtres, fenêtres, impostes vitrées avec parfois petits bois <b>Anciennes écuries</b> : pavillons : grandes portes en bois vitrées en partie haute, fenêtres
<b>Occultation type et matériau</b>	<b>Maison d'habitation</b> : volets métalliques pliants, volets en bois pour porte (d'accès à la cave ?) <b>Anciennes écuries</b> : volets en bois pour le pavillon sud
<b>Méallerie et ferronnerie</b>	<b>Maison d'habitation</b> : garde-corps sur certaines fenêtres à R + 1 mais qui ne sont pas d'origine



Au 2<sup>nd</sup> plan : pavillon sud des anciennes écuries (D1). On aperçoit que la pente de la toiture a été modifiée

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

	<b>Anciennes écuries : /</b>
<b>Modénature</b>	<b>Maison d'habitation</b> : modénature riche et variée avec par exemple : arcs segmentaires avec sommiers, arcs en plein cintre avec 2 claveaux à extradors en escalier, arc en anse de panier. Linteaux intermédiaires au dessus des portes-fenêtres et fenêtres sur lesquelles s'assoient les impostes vitrées en forme d'arc. <b>Anciennes écuries</b> : encadrements de porte, linteau continu au dessus des deux grandes portes en bois
<b>Autres éléments de décor</b>	<b>Maison d'habitation</b> : / <b>Anciennes écuries</b> : frise en brique rouge au dessus du soubassement et en dessous de la corniche.
<b>Modifications</b>	<b>Maison d'habitation</b> : celle-ci ne devait probablement pas posséder de garde-corps à l'origine. <b>Anciennes écuries</b> : volets en bois du pavillon sud ont été ajoutés. Une petite extension a été réalisée pour le pavillon sud en cloisonnant une ou deux travée(s) du corps central
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	<b>Maison d'habitation</b> : toit complexe constitué d'un toit principal à 4 pentes dans lequel pénètre un second toit plus bas à simple croupe. Larges débords du toit. 3 ou 4 cheminées en brique <b>Anciennes écuries</b> : toit à la Mansart avec charpente en bois pour le pavillon nord et à 4 pentes pour le pavillon sud. Sur le pourtour du pavillon nord, un « auvent » lambrissé en sous face supporté par des solives aux abouts travaillés. La forme arrondie se retrouve de part et d'autre des linteaux au dessus des baies des lucarnes. Au niveau du brisis, les abouts de chevrons sont aussi visibles. 1 cheminée brique et enduit par pavillon. Toit à 1 pente pour le corps de bâtiment central avec charpente apparente.
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	<b>Maison d'habitation</b> : tuiles plates <b>Anciennes écuries</b> : tuiles plates (pavillons), indéterminé (pour le corps central)
<b>Percements</b>	<b>Maison d'habitation</b> : plusieurs lucarnes (pendante, rampante, à bâtière). <b>Anciennes écuries</b> : plusieurs lucarnes à huisserie bois. Les plus grandes possèdent une balustrade en bois.
<b>Modifications</b>	<b>Maison d'habitation</b> : châssis de toit probablement ajoutés <b>Anciennes écuries</b> : toiture du pavillon sud semble à été modifiée ainsi que la cheminée



Piscine interdépartementale de Marville (E)  
Façade sud  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Piscine interdépartementale de Marville (E)  
Façade est (entrée)  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

## Description et analyse architecturales de la piscine (E)

Nv.1

<b>Plans actuels</b>	Carré (bâtiment en dur) complété par un bassin en plein air
<b>Élévation / nombre de travées (données extrêmes)</b>	R + 2 / environ 10 travées sur façade sud
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Façades éléments dominants</b>	
<b>Rythme</b>	Rythme régulier
<b>Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre</b>	Gros œuvre : Indéterminé Matériau visible : béton armé
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Façades sud : grandes baies vitrées à R + 1 et fenêtres (coulissantes ?) à RDC. Façades ouest : baies vitrées à RDC Façade est : porte à RDC et baies ? Façade nord : indéterminé
<b>Occultation type et matériau</b>	/
<b>Méletterie et ferronnerie</b>	Croisées des fenêtres et des portes (?)
<b>Modénature</b>	/
<b>Autres éléments de décor</b>	La façade est, correspondant à la façade d'accès, est décorée de panneau à motifs géométriques.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit constitué d'un jeu de voûtains inversés en débord du bâtiment et de parties plates s'arrêtant à l'aplomb de celui-ci apportant ainsi un rythme à la façade.
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Toiture en béton recouverte e zinc ou de plomb Une partie du couverture de la toiture semble avoir été modifiée
<b>Percements</b>	/
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire

<b>Critères de protection</b>	
<b>Intérêt historique</b>	Ce site doit sa création à celui d'un champ de courses édifié à la veille de la Première Guerre Mondiale et dont il reste encore aujourd'hui quelques bâtiments et arbres plantés. La nature du terrain rendant impraticable les courses des chevaux, il aurait été reconverti pendant un très court moment en cynodrome à la fin des années 1920. L'inauguration en 1932 du site réaménagé en parc des sports consacre ce lieu qui s'enrichira au fil des décennies de nombreux terrains et quelques équipements (piscine et stand de tir dans les années 1970, tribunes 1994 ...). Propriété du département de la Seine jusqu'en 1970, ce parc (terrain, équipement et mobilier) appartient depuis cette date au Syndicat interdépartemental des parcs de sports (SIPs) et est administré à parité par le département de la Seine-Saint-Denis et la ville de Paris.
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	Ce site paysager ainsi que certains des bâtiments qui l'occupent constitue un lieu exceptionnel qui s'inscrit dans la continuité du parc départemental André Walbon. Le parti pris des axes de symétrie a dicté l'implantation des équipements et il forme un élément structurant du site. On remarque enfin, une concentration plus importante des éléments bâtis au centre de la partie située sur Saint-Denis, plutôt qu'en périphérie. Cette implantation espacée des équipements en périphérie permet d'offrir un espace dégagé et verdoyant des rues environnantes.
<b>Intérêt architectural</b>	Si la qualité paysagère est un élément prédominant de ce site, plusieurs équipements méritent qu'une attention particulière leur soit portée en raison de leur qualité architecturale et historique. C'est notamment le cas des 3 bâtiments, vestiges de l'ancien champ de courses : les tribunes, la maison d'habitation et les anciennes écuries, des deux bâtiments en brique situés près de l'accès principale et enfin de la piscine dont la volumétrie et la toiture en voûtains inversés rappellent le complexe sportif Marcel-Serdan réalisé par le même architecte à Neuilly-sur-Marne.
<b>Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE</b>	
<b>Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE</b>	
<b>Recommandations générales</b>	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.4. Les façades en pierre 1.5. Les façades enduites 1.6. Les façades en béton 1.7. Les toitures et couvertures
<b>Recommandations spécifiques</b>	Alors que le terrain présente une forme irrégulière, le principe d'une composition avec un axe de symétrie (axe 1) a été retenu lors de l'aménagement du site. Tout projet d'aménagement futur sur le site devra prendre en compte cette composition sur laquelle s'appuient aujourd'hui les bâtiments. Ainsi dans la zone marquée par les axes de symétrie, l'installation de nouveaux bâtiments devra se faire au regard de la composition générale.  Concernant la tribune d'honneur, il est recommandé d'établir un diagnostic architectural et technique précis mettant en avant les éléments à préserver et à restaurer et ceux qui pourront être modifiés ou même démolis. Ainsi l'ensemble des façades visibles sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) d'origine encore en place. Le bâtiment sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées pour sa partie ancienne. Il conviendra aussi de préserver les éléments caractéristiques et de grande qualité qui se trouvent encore à l'intérieur du bâtiment (cage d'escalier et grille d'ascenseur). Les surélévations sur le bâtiment sont interdites. De nouvelles extensions ne sont pas recommandées à l'exception de celle qui viserait à retrouver le parti symétrique du bâtiment d'origine par la restitution d'une aile latérale basse à RDC. La restitution d'un tel volume devra reprendre la même implantation et la même hauteur que l'aile qui forme son pendant. Par contre, elle ne devra en aucun cas copier l'architecture originelle. En effet, un projet architectural permettra de restituer, si nécessaire, cette aile par le biais d'une réinterprétation contemporaine de l'architecture qui devra alors s'accorder avec le bâtiment existant. Outre l'implantation et la hauteur, il pourra aussi en reprendre les rythmes horizontaux (ligne de soubassement, hauteurs d'allège et de linteau, corniches et balustrades) et verticaux (travées). Concernant l'extension existante, celle-ci pourra être remplacée ou modifiée notamment par la pose d'un habillage extérieur, le remplacement des panneaux translucides, la pose de brise-soleils ou tout aménagement qui apportera le confort nécessaire à l'utilisation des lieux. Cependant ces interventions devront faire l'objet d'un projet architectural global sur l'ensemble du bâtiment en relation avec les tribunes originelles afin de ne pas nuire à l'architecture de ces dernières. Dans tous les cas, on ne cherchera pas à plagier l'architecture des tribunes anciennes et à réutiliser les mêmes matériaux (pierre de taille). Concernant les modifications relatives à des aménagements favorisant les conditions règlementaires (par exemple, accessibilité handicapés), on cherchera à les intégrer en partie arrière des bâtiments dans l'extension des années 50.  Concernant la maison d'habitation, dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Les surélévations sont interdites comme l'aménagement de nouvelles lucarnes. Les extensions sont fortement déconseillées. Elles pourront cependant être étudiées au cas par cas. Le projet d'extension devra alors être dessiné en relation avec la maison existante et ne pas nuire à l'architecture de cette dernière.  Concernant les anciennes écuries, il conviendra de préserver et restaurer les deux pavillons aux extrémités en conservant éléments de décor, de modénature et de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) encore en place. Les surélévations et les extensions sur ces deux pavillons sont interdites. La galerie centrale couverte devra être conservée et restaurée dans ses dispositions actuelles car elle participe de la composition d'ensemble et ferme l'axe principal en limite de parcelle sur le chemin des Postillons.  Concernant la piscine, il conviendra de la restaurer dans ses dispositions actuelles en préservant les jeux de voûtains inversés en toiture qui rythment l'ensemble ainsi que les panneaux en béton décorés de motifs géométriques.  Enfin, sur l'ensemble du site, on cherchera à unifier les clôtures qui closent les terrains autour de certains bâtiments (tribunes, maison d'habitation, etc.). Il conviendra de définir un modèle (clôture et portails) qui puisse se décliner sur l'ensemble du site et qui accompagne harmonieusement les bâtiments. La configuration, mur de soubassement surmonté d'une grille, mériterait d'être envisagée.
<b>Autres</b>	/



Plan schématique figurant les deux axes de la composition générale



CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1    Nv.2

1/2500°

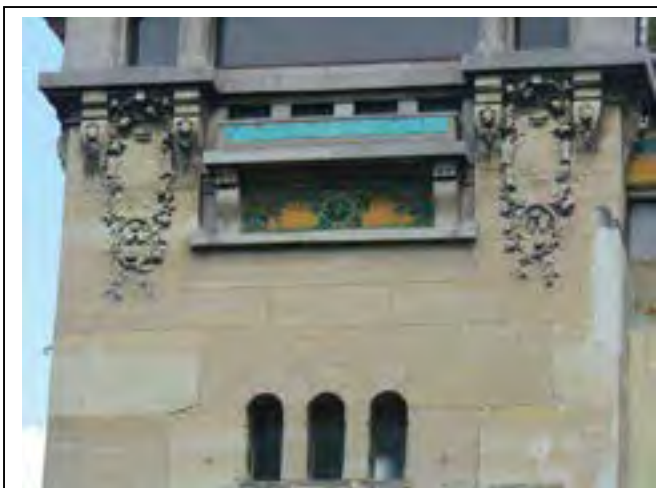
**Autres vues**



Tribune de l'ancien hippodrome  
*Ci-contre* : façade est  
*Ci-dessus* : toit terrasse surmontant le corps de bâtiment avec au fond toit en pavillon surmontant la tourelle sud  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Grille de la porte de l'ancien ascenseur situé dans la tourelle nord  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Eléments décoratifs présents sur les 3 faces de chacune des tourelles  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



*Ci-contre et ci-dessus* : façade ouest des tribunes de l'ancien hippodrome. Une importante extension a été réalisée et le bâtiment bas situé initialement au pied de la tourelle a été supprimé.  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC





**Ci-contre et ci-dessus** : maison d'habitation : angle sud-est (à gauche), façade ouest (à droite)  
 © Jacques Mangin - UASD - Département de la Seine-Saint-Denis  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



**Ci-contre et ci-dessus** : anciennes écuries : pavillon nord (à gauche), corps de bâtiment avec au fond le 2<sup>nd</sup> pavillon (à droite)  
 © Jacques Mannin - UASD - Département de la Seine-Saint-Denis



**Ci-dessus** : piscine interdépartementale de Marville (E)  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



**Ci-dessus** : bâtiment A abritant des douches et des vestiaires. A gauche, celui situé sur le territoire de Saint-Denis, à droite, celui situé sur la Courneuve. Ces deux bâtiments se font face et sont identiques.  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Différentes vues du parc :  
**En haut** : tribune située en face de celle de l'ancien hippodrome (à gauche), allée plantée de marronniers devant l'accès piéton chemin de Marville (à droite).  
**En bas** : terrains de sports (à gauche), vue des deux anciens vestiaires qui se font face  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

**Sources et bibliographie**

AMSD, fonds M ou O ou X, cote 1O220
CG93/DCPSL-DEA-SIGD
AM de la Courneuve, 5M11, 3F1, 4R1
Archives de l'Institut Français d'Architecture, cote 076 lfa 1562/3 (fond Hennebique)



*Ci-dessus* : extrait de l'Atlas communal de la Seine de 1939, source : IGN (révision)  
*Ci-dessous* : extrait de la carte de la région Ile-de-France, 1974



Plan masse du parc des sports daté de 1974.  
 Syndicat interdépartemental des parcs de sports Service



La Courneuve – Champ de Courses.  
 Vue générale vers 1914. Bien que l'hippodrome soit  
 implanté sur Saint-Denis, l'entrée des piétons se situait  
 sur la Courneuve.  
 Service documentation archives de la Courneuve  
 8 Fi 128



La Courneuve – Champ de Courses. Tribune en cours de  
 construction, vers 1913.  
 Service documentation archives de la Courneuve 8Fi0131



La Courneuve – Champ de Courses. Les tribunes.  
 Vue arrière des tribunes, sd. Cette façade n'existe plus aujourd'hui. Elle a  
 été remplacée par un corps de bâtiment abritant des salles de sports.  
 Service documentation archives de la Courneuve 8Fi0133



La Courneuve – Entrée principale du Champ de Courses, avant 1919.  
 Service documentation archives de la Courneuve 8Fi0126


**Fiche PLU n° 263**

Dénomination :  
**Salle des machines**

Appellation : Manufacture générale Soyez-Bouillard installée dans le couvent des Ursulines

Adresse : **9, rue Emile Connoy**  
**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) AI / 99

 <p>Plan de situation source : INSEE</p>	Caractéristiques historiques	
	Epoque / Dates de construction	Vers 1837
	Destination initiale	Salle des machines de manufacture générale pour le peignage, la filature, l'impression et la teinture des laines
	Destination actuelle	Local désaffecté
	Maître d'œuvre	Indéterminé
	Maître d'ouvrage	Soyez-Bouillard (manufacturier)
	Propriétaire actuel	Indéterminé
Présence d'outillage	Indéterminé	



Vue oblique du site.  
IA Obliques 2008 © InterAtlas 2009



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	Le bâtiment est placé en cœur d'îlot, dans l'ancien jardin du couvent des Ursulines dont l'emprise a été progressivement aménagée. Entourée de végétation, la salle des machines jouxte le couvent sur son extrémité nord. L'accès au site s'effectue par la résidence d'immeubles de logements, dont l'entrée se trouve sur la rue Emile Connoy.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui, en co-visibilité avec le couvent des Ursulines Une partie de la parcelle, ainsi que des parcelles mitoyennes sont classées en EBC.
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	La salle des machines est rattachée à la parcelle de la résidence et non à celle du couvent. Pour y parvenir, il est nécessaire de traverser toute l'emprise. Historiquement, la salle des machines est liée au couvent des Ursulines, et servait à fournir l'énergie nécessaire pour alimenter les machines de la manufacture installée dans le couvent de 1837 à 1840.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Placé en cœur d'îlot, le bâtiment n'est pas visible depuis l'espace public.
Clôture : type et matériau	Une grille métallique ceinture le terrain de la salle des machines et la sépare de la résidence. Un mur en moellons marque la limite séparative avec l'emprise de la banque de France située à l'ouest. Le couvent est en contact direct avec les terrains de la salle des machines, une arche, préexistante et aujourd'hui comblée, devait initialement relier les deux bâtiments.
Modifications	<i>En l'état actuel des connaissances du site, nous ignorons si le bâtiment a été construit dans sa totalité, suivant le plan en perspective et d'implantation produit lors de la demande d'autorisation (cf. fig. 8). En outre, le bâtiment ayant été muré, aucun diagnostic architectural n'a pu être établi dans le détail.</i>

Description et analyse architecturales	
Plan actuel	En L
Disposition / composition	Le corps principal est prolongé sur sa partie ouest par un appentis en bois et un édicule de briques.
Élévation / nombre de travées	R+C / 5 travées
Equipements liés à l'activité	Indéterminé
Extensions / Modifications	Les deux édicules sont des extensions du bâtiment d'origine.
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Bâtiment principal : soubassement de caillasses, murs en moellons et pierres de tailles Appentis en bois Édicule nord en briques rouges
Parement / remplissage	Enduit de plâtre sur le bâtiment principal
Modifications	Quelques retouches du revêtement de façade au ciment
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	Bâtiment principal : sur la façade sud, placées dans l'axe les unes des autres, deux portes surmontées de deux baies hautes, puis deux travées de deux baies carrées en partie basse et hautes au-dessus. En façade nord, au RDC, deux portes piétonnes suivies de deux baies hautes et une baie carrée. A l'étage, dans l'axe de celle de la partie basse, quatre baies hautes. L'extrémité ouest de cette façade est occupée par l'édicule en briques percé de deux baies hautes et d'une porte. Sur les pignons du corps principal, à l'ouest une baie carrée en partie haute et à l'est, deux baies percées en partie médiane.
Occultation type et matériaux	Occultation actuelle de plaques métalliques anti-intrusions et de quelques volets à persiennes en bois.
Métallerie et ferronnerie	Grilles barreaudées sur une partie des ouvertures non occultées.
Modénature	Bandeau saillant séparant le soubassement du reste de l'élévation. Chainage d'angle harpée en pierre de taille. Corniche moulurée formant chapiteau au croisement avec les chaînes d'angle. Une corniche rampant le

	long des pentes de toiture.
<b>Autres éléments de décor</b>	Aucun
<b>Modifications</b>	Nombreuses, notamment dépose de quelques volets à persiennes, des huisseries des baies.
<b>Toiture</b>	
<b>Type de couverture</b>	Toit à 2 pentes pour le corps principal et en appentis pour les extensions
<b>Charpente</b>	Indéterminé
<b>Percement</b>	Aucun
<b>Matériaux de couverture et éléments de décor</b>	Zinc
<b>Dispositif particulier (éclairage, ventilation)</b>	Souches de cheminées en tôle
<b>Modifications</b>	Indéterminé

Critères de protection	
<b>Intérêt historique</b>	<p>Cette salle des machines apporte un témoignage unique sur la réaffectation du couvent des ursulines en manufacture au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette pratique courante de réutilisation d'anciens édifices religieux est ici particulièrement bien conservée et mériterait un travail historique approfondi.</p> <p>La fabrique de peignage, tissage, filage, de teinte et d'impression des laines qui ne dura que quelques années s'inscrit elle-même dans une activité traditionnelle de Saint-Denis.</p>
<b>Intérêt urbain et paysager</b>	/
<b>Intérêt architectural</b>	<p>Bien que dénaturé par diverses extensions et des revêtements ponctuels de ciment, le bâtiment a conservé sa composition d'ensemble ainsi que ses éléments de modénature les plus significatifs (chaîne d'angle harpée, corniche). Très proche dans ses matériaux et son style classique de l'architecture du couvent, cette salle des machines s'intègre parfaitement au site auquel il était par ailleurs relié via un accès dans le mur sud.</p>
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
<b>Recommandations générales</b>	<p>Cf. Fiches :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>GENERALITES                     <ol style="list-style-type: none"> <li>Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien</li> <li>La façade</li> <li>Les façades en brique</li> <li>Les façades enduites</li> <li>Les toitures et couvertures</li> </ol> </li> <li>LES QUARTIERS                     <ol style="list-style-type: none"> <li>Le centre ancien</li> </ol> </li> </ol>
<b>Recommandations spécifiques</b>	<p>Dans le cadre d'un projet d'aménagement du terrain, il est recommandé de maintenir le passage non construit entre le bâtiment et le couvent afin de conserver les liens physiques et historiques entretenus entre les deux constructions. Aussi dans un même souci de valorisation, il est recommandé de conserver l'arche sur le pignon du couvent des Ursulines qui a été bouchée et qui est certainement l'ancien vestige d'un accès direct au jardin.</p> <p>A l'occasion des travaux de reconversion du site, il est préconisé de conserver le bâtiment principal ainsi que l'édicule en brique qui le prolonge en partie nord. A l'inverse, l'appentis en bois devra être démonté, sauf avis contraire faisant suite à un diagnostic approfondi.</p> <p>Si l'édicule en brique peut-être conservé dans ses dispositions actuelles à l'exception des portes qui mériteraient d'être remplacées, une attention particulière sera portée au bâtiment principal. Il est préconisé pour ce dernier d'établir un diagnostic architectural et technique précis (sondages en façades) mettant en avant les éléments d'origine et leur état de conservation afin de définir un projet valorisant pour l'ensemble du bâtiment et un protocole de restauration adapté sur l'ensemble des éléments. Ainsi l'ensemble des façades du bâtiment sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie y compris persiennes et ferronnerie) encore en place. Le bâtiment sera alors conservé et restauré dans ses dispositions d'origine ou supposées. Ainsi en façade, il conviendra de restituer un enduit plâtre tel qu'il a été mis en œuvre à l'origine. On veillera également à retrouver des proportions homogènes pour l'ensemble des ouvertures en s'assurant qu'elles reprennent les proportions des baies d'origine (les baies carrées n'étant pas caractéristiques, on privilégiera des baies plus hautes que larges). On s'attachera à mettre en cohérence l'ensemble des baies par l'utilisation d'un type unique de menuiserie dont le style s'approchera de celles des baies du couvent sans pour autant les plagier. Les fenêtres pourront être plus simples (sans petits bois) mais le profil des menuiseries devra être adapté à l'architecture du bâtiment et les proportions entre claire de vitrage et menuiserie satisfaisantes. Même si les deux bâtiments sont liés historiquement (cf. <i>organisation de la parcelle</i>, ci-dessus), il reste important de conserver une authenticité technique à ce lieu et de ne pas le transformer en un simple annexe du couvent des Ursulines, en cherchant à l'homogénéiser avec ce dernier.</p> <p>Les extensions ou surélévations sont interdites à l'exception de modifications relatives à des aménagements favorisant les conditions règlementaires (par exemple, accessibilité handicapés). Cependant celles-ci devront toujours être faites dans le respect des caractéristiques du bâtiment.</p> <p>Des prescriptions plus précises pourront être formulées à l'occasion d'un diagnostic approfondi de cet édifice qui aujourd'hui fait défaut.</p>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**Nv.2**

1/2500<sup>e</sup>



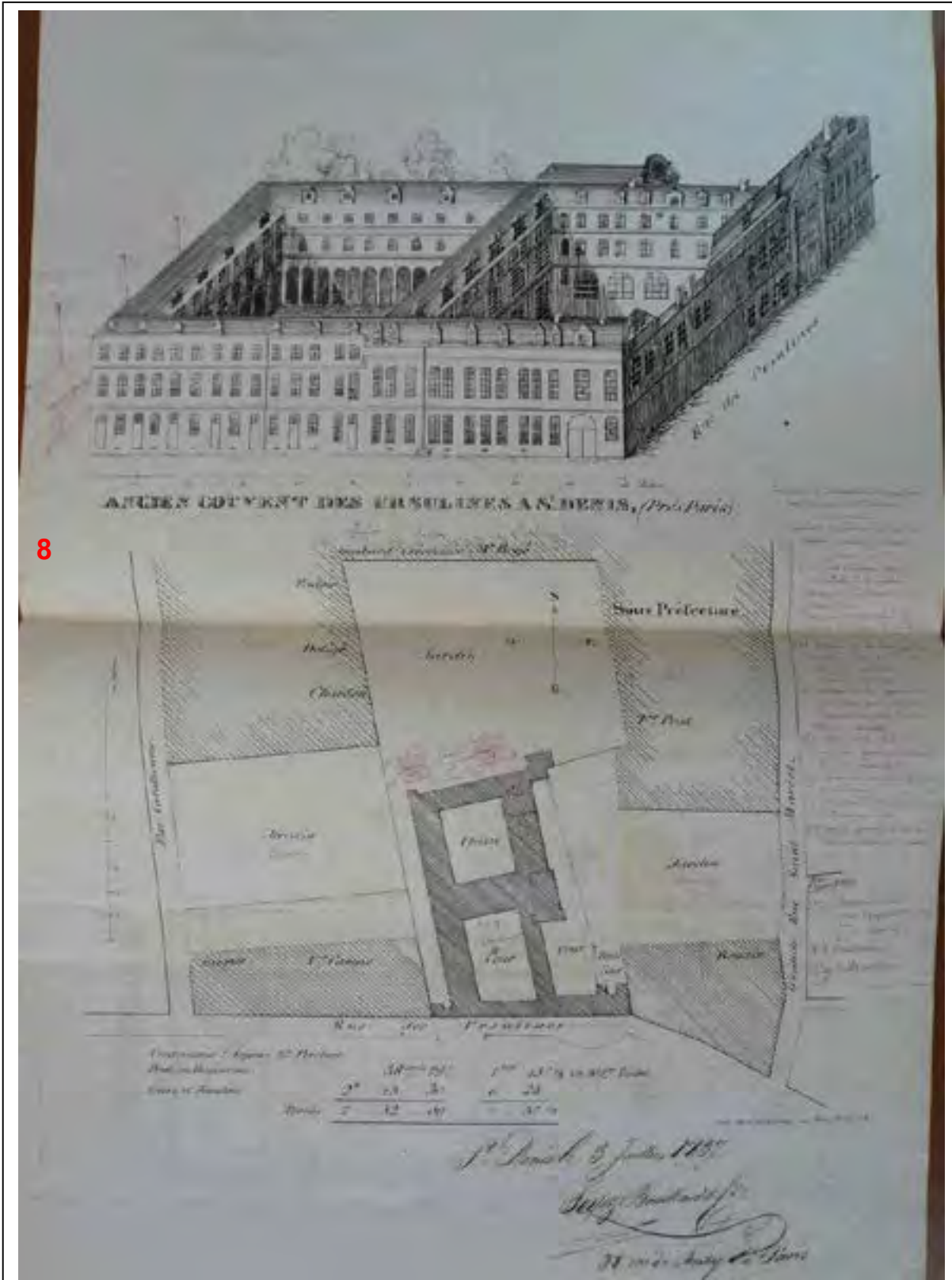
**Autres vues**



1 et 2 – Vues obliques, localisation de la salle et son rapport au couvent.  
IA Obliques 2008 © InterAtlas 2009  
 3- Façade sud de la salle des machines  
 4- Détail de l'angle sud et des éléments de modénatures.  
 5- Façade nord  
 6- Edicule de briques en façade nord  
 7- Arche percée dans l'enceinte du couvent et aujourd'hui comblée. Ancien accès au jardin du couvent, reliant par la suite celui-ci avec la salle des machines.  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Sources et bibliographie

AMSD, fonds des établissements classés insalubres, CT 1209



Plan de l'installation de la salle des machines accompagnant l'annonce de la location du couvent, 1837, AMSD CT1209



**Fiche PLU n° 264****Dénomination : Parking****Adresse : rue des  
Chaumettes, rue du  
Corbillon, passage de  
l'Equerre d'Argent****93200 SAINT-DENIS**Cadastre (2014) Z / 0036 ; 0037 ; 0113 ;  
0137

Plan de situation source : INSEE

**Caractéristiques historiques**

Epoque / Date de construction	1982-1984
Destination initiale	Parking
Destination actuelle	Parking
Maître d'œuvre	Christian Devillers architecte, Jean-Christophe Tougeron architecte assistant, Michael Halter architecte assistant
Maître d'ouvrage	Ville de Saint-Denis
Propriétaire actuel	Ville de Saint-Denis

**Analyse urbaine et paysagère**

<b>Contexte urbain et paysager</b>	Situé en cœur d'îlot, le parking s'inscrit dans un contexte urbain ancien et dense, caractéristique des abords de la rue de la République. Le parking a un environnement assez minéral avec cependant quelques arbres (rue des Chaumettes et cour de l'école du Corbillon).
<b>Intégration dans le périmètre de protection</b>	Oui avec co visibilité avec l'église Saint-Denis de l'Estrée.
<b>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)</b>	Constitué de trois entités bâties reliées entre elles, le parking occupe la quasi-totalité du cœur de l'îlot. Le parking a son entrée principale et sa façade principale rue des Chaumettes, il donne également sur le passage de l'Equerre d'Argent et se devine depuis la rue du Corbillon, au niveau de la cour de l'école du même nom. La jonction de la rue du Corbillon et du passage de l'Equerre d'Argent se faisant par un passage sous voûte, cet accès ne permet pas de voir le parking.
<b>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</b>	Visible depuis la rue des Chaumettes, le parking est ensuite en retrait et s'efface par rapport au front bâti de la rue. Contraint dans l'espace, le parking est par ailleurs en grande partie dissimulé.
<b>Clôture : type et matériau</b>	Mur bahut de béton avec garde-corps métallique au niveau de l'entrée rue des Chaumettes et des cours anglaises passage de l'Equerre d'Argent.
<b>Modifications</b>	Ajout d'une grille métallique sur une partie du mur bahut donnant passage de l'Equerre d'Argent.

Façade sur rue  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Plan cadastral DGI 1/2500

Vue aérienne du quartier – CG 93 –  
Aérodata 2013\_BR 1/5000**Description et analyse architecturales**

<b>Plan actuel</b>	Rectangulaires, trois éléments bâtis constituent le parking s'adossant les uns aux autres avec décalages et retraits.
<b>Parties constituantes</b>	/
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire.
<b>Élévation / nombre de travées</b>	SS + R + 4 et 5.
<b>Extensions / Modifications</b>	Aucune de notoire.
<b>Façade(s)</b>	
<b>Gros œuvre / système constructif</b>	Structure poteaux poutres en béton.
<b>Parement / remplissage</b>	Pavés de verre et carrelage, blanc sur la façade principale et à l'angle avec le passage de l'Equerre d'argent, carrelage rouge sur le dernier étage du bâtiment en retrait, également rue des Chaumettes.
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire.
<b>Ouvertures (portes, fenêtres)</b>	Oculi au dernier étage du bâtiment en retrait rue des Chaumettes, grandes baies sur la cour anglaise du passage de l'Equerre d'Argent. Grandes baies de l'entrée principale, angle rue des Chaumettes / passage de l'Equerre d'Argent, au RDC comme dans les étages, au niveau de la cage d'escalier (huisseries métalliques). Grandes verrières verticales entre les bâtiments (huisseries métalliques).
<b>Occultation type et matériau</b>	Néant
<b>Métallerie et ferronnerie</b>	Garde corps métallique sur les escaliers et passerelles qui constituent autant d'issues de secours.
<b>Modénature</b>	Chaque étage est fortement marqué par les nez de plancher saillants formant de longues lignes horizontales. Les panneaux de 10 briques de verre sur quatre rythment également la façade. Au niveau de l'entrée principale, la structure poteau poutre est mise à nue et soulignée. Enfin, l'édifice est rythmé par des gradins plantés sur la façade principale et sur les façades Est. Pour contrebalancer les rythmes horizontaux, les verrières jouent la verticalité.
<b>Autres éléments de décor</b>	Néant
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire.
<b>Toiture</b>	

Type de couverture	Toit terrasse.
Matériaux de couverture et éléments de décor	Néant
Percements	Néant
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire.

**Critères de protection**

Intérêt historique	Fruit d'un concours en 1980, ce parking innovant, salué par la critique puis par l'Equerre d'argent, n'a malheureusement pas fait école.
Intérêt urbain et paysager	Tout en en se pliant aux règles d'alignement et de prospect, le parking s'intègre avec modestie dans le tissu ancien en offrant 524 places. Enfin, ses gradins végétalisés animent sa façade de verre qui cache les voitures et reflète le ciel.
Intérêt architectural	Convoquant Chareau (maison de verre), Perret (garage rue Ponthieu) et Sauvage (immeuble à gradins) pour un programme trop souvent négligé, Devillers, encore sous les couleurs de l'Atelier d'Urbanisme et d'Architecture, crée avec ce lumineux parking une leçon d'architecture moderne.

**Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE**

Recommandations générales	/
Recommandations spécifiques	/
Autres	/

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

**NIV 2**

1/2500<sup>e</sup>



**Autres vues**



L'entrée principale, rue des Chaumettes  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Le passage de l'Equerre d'Argent et sa cour anglaise, que l'on devine au second plan  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Le passage de l'Equerre d'Argent, côté rue du Corbillon, où se devine les trois bâtiments formant le parking  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



**Sources et bibliographie**

Marrey (Bernard), Ferrier (Jacques), *Paris sous verre, la ville et ses reflets*, Paris, Picard / Pavillon de l'Arsenal, 1997.  
 Collectif, *Architectures du XXe siècle en Île-de-France*, Paris, UR CAUE / DRAC Île-de-France, 2001.



Passage de l'Equerre d'Argent, les gradins végétalisés et les escaliers de secours.  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Rue des Chaumettes, en retrait de la rue, le second bâtiment du parking.  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



La jonction entre les deux bâtiments par la grande verrière verticale et la sortie du garage.  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Détail du panneau de briques de verre.  
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

**Fiche ensemble PLU n°265**

Dénomination :  
**Bureau de Poste**

Appellation (facultatif) : Bureau de Poste La Plaine Saint-Denis

Adresse : **154 bis avenue du Président Wilson**

**93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) CP /0030



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1950-1955
Destination initiale	Equipement
Destination actuelle	Equipement
Maître d'œuvre	Georges Labro (architecte)
Maître d'ouvrage	Ministère des Postes, télégraphes et téléphones, Direction régionale des PTT
Propriétaire actuel	Poste Immo



Façade sur l'avenue  
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	Bâtiment implanté sur une parcelle d'angle située au croisement de l'avenue du Président Wilson et la rue de la Montjoie. Bâtiment mitoyen d'un immeuble bas avenue du Président Wilson.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (dépôt SNCF de la Plaine)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Bâtiment dont l'angle est souligné par un arrondi. Il est composé d'un bâtiment plus bas rue de la Montjoie. Un mur haut en meulière perpendiculaire à la rue de la Montjoie ferme la parcelle. Deux petites cours sont situées à l'arrière du bâtiment.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Le bureau de poste est particulièrement bien intégré dans l'espace urbain et affirme parfaitement sa position d'angle. Deux faces sont visibles depuis l'espace public.
Clôture : type et matériau	Néant
<i>Modifications</i>	



Plan cadastral

Description et analyse architecturales	
Plan actuel	En L
Parties constituantes	
<i>Extensions / Modifications</i>	Aucune de notoire
Elévation / nombre de travées	SS (?) + R + 1 (avenue du président Wilson et partiellement rue de la Montjoie) SS (?) + R (partiellement rue de la Montjoie)
<i>Extensions / Modifications</i>	Dans la cour, il semblerait que deux bâtiments légers aient été édifiés
<b>Façade(s)</b>	
Gros œuvre / système constructif	Pierre de taille
Parement / remplissage	Pierre de taille
<i>Modifications</i>	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Façade marquée par l'angle arrondi dans l'axe duquel est située la porte principale. De larges baies ponctuent le rez-de-chaussée complétées par deux portes secondaires situées aux extrémités des façades (une rue de la Montjoie, une avenue du Président Wilson). A l'étage, la taille des baies est de moindre importance (dont une petite située à l'extrémité de la façade avenue du Président Wilson) tout comme deux baies situées à droite de la porte secondaire rue de la Montjoie
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants à l'étage
Métallerie et ferronnerie	Grillages métalliques posées devant les baies à RDC et sur la porte principale. Garde-corps d'une grande simplicité.
Modénature	Bâtiment moderne : deux bandeaux (un séparant le soubassement du RDC et l'autre le RDC de l'étage), 2 portes secondaires surmontées d'un petit auvent de forme arrondie. Porte principale marquée par un encadrement et précédée d'un emmarchement.
Autres éléments de décor	Inscription d'origine au dessus des baies du RDC avenue du Président Wilson « LA PLAINE SAINT-DENIS ». A droite de la porte principale, est présente une jolie applique probablement à l'origine lumineuse.
<i>Modifications</i>	Une porte a été percée rue de la Montjoie à l'emplacement d'une des grandes baies. Porte en bois des accès secondaires ont peut-être été modifiées. Menuiseries à l'étage non visibles car volets clos. En revanche, les menuiseries des grandes baies à RDC semblent avoir été changées. Au dessus de la porte d'entrée, figurait, en relief et en métal, l'inscription « Télégraphe, Poste, Téléphone », éléments aujourd'hui disparus. Les ferronneries de couleur noire à l'origine ont été repeintes en bleu. Une signalétique de type poste a été ajoutée en façade, de part et d'autre de la porte principale contribuant à surcharger la façade à l'origine plus dépouillée et d'aspect plus moderne.



Vue aérienne du quartier – 2002-CG 93 – InterAtlas

Toiture	
Type de couverture	Toit-terrace avec acrotère
Matériaux de couverture et éléments de décor	Béton ?
Percements	/
<b>Modifications</b>	Aucune de notoire

Critères de protection	
Intérêt historique	Cette poste succursale était destinée à remplacer le bureau existant situé 110 avenue du Président Wilson.
Intérêt urbain et paysager	Sur cette parcelle exigüe, l'architecte a réussi à élaborer un projet en angle mis en valeur par le pan arrondi tout en plaçant l'entrée principale dans cet axe favorisant ainsi son accessibilité et sa visibilité.
Intérêt architectural	Cette poste a été édifiée par l'architecte Grand prix de Rome Georges Labro, auteur de l'aérogare du Bourget en 1937 et architecte du cadre des PTT. Il conçoit, un bâtiment à la toiture invisible, aux matériaux clairs et aux ouvertures généreuses.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade
Recommandations spécifiques	Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). L'applique encore en place devra être préservée et, si possible, restaurée comme enseigne lumineuse. L'inscription d'origine « LA PLAINE SAINT-DENIS », au dessus des baies du RDC avenue du Président Wilson, devra être conservée. Le bâtiment sera donc restauré au plus près de ses dispositions d'origine ou supposées. Les extensions ou surélévations sont interdites à l'exception de modifications relatives à des aménagements favorisant les conditions réglementaires (par exemple, accessibilité handicapés). Cependant celles-ci devront toujours être faites dans le respect des caractéristiques du bâtiment.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/7500<sup>e</sup>



1- Vue générale - Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC  
 2- Vue de la façade avenue du Président Wilson - Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC  
 3- Vue ancienne

**Sources et bibliographie**

Catherine Bruant, Alexis Markovics, Nathalie Simonnot, Hôtels des postes patrimoniaux de la métropole parisienne. Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Paris, Laboratoire LÉAV (ENSA de Versailles) et Poste-Immo.  
 AM Saint-Denis 1M55, 65ACW3  
 Archives du Groupe La Poste, 665, 666, 667, 674